6. 10. 42

LETRES
DU CARDINAL
D'OSSAT,

Avec des Notes Hiſtoriques & Politiques

De M. AMELOT DE LA HOUSSAIE.

Nouvelle Edition corrigée ſur le Manuſcrit original, conſiderablement augmentée & enrichie de nouvelles Notes de M. AMELOT DE LA HOUSSAIE, qui ne ſe trouveut point dans la derniere Edition de Paris de 1697.

TOME QUATRIE'ME.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE HUMBERT.

M. DCCXXXII.

LETRES
DU
CARDINAL D'OSSAT.
ANNE'E M.D. C.

LETRE CCXXVII.

AU ROY.

SIRE,

La lettre, qu'il plût à Votre Majeſté m'écrire le 9. d'Avril ſur le voyage de Monſieur le Duc de Bar par-deçà, me fut rendue le jour de l'Aſcenſion au matin 11. jour de ce mois; par un ſien Gentilhomme, apellé le ſieur de Beauvau, qui me dit, que mondit ſieur le Duc arriveroit en cette ville à deux ou trois jours de-là. Je fus marri de ce voyage ſi ſoudainement entrepris, ſachant dès long-tems la dificulté qu'il y a en ſon afaire, & craignant grandement, qu'il n'en raportât point le contentement qu'il s'en

étoit promis : & ne le celai point audit gentilhomme : ajoûtant néanmoins à la fin, que nous y ferions tout ce qui nous ſeroit poſſible, comme nous ſommes bien déliberez de faire M. de Sillery, & moi. Ce jour-là même mondit ſieur de Sillery, & moi, fûmes enſemble, & déliberâmes longuement ſur ce fait, & arrêtâmes la façon comme il en devoit parler au Pape, le lendemain vendredi, jour de ſon audience ordinaire, & je lui laiſſai la lettre, que V. M. m'en avoit écrite dudit jour 9. d'Avril.

Le lundi 15. de ce mois fut Conſiſtoire, & j'en voulus parler à S. S. mais je n'en eûs la commodité, ſinon que comme S. S. ſortoit de ſa chambre pour deſcendre en la ſale, où ſe tient le Conſiſtoire : qui fut cauſe que je n'entrai en diſcours ; mais lui demandai ſeulement congé d'aller voir mondit ſieur le Duc de Bar, quand il ſeroit arrivé : ce qu'il me permit, & me dit de lui-même, qu'il penſoit que ce Prince venoit pour avoir la diſpenſe, qu'on avoit autrefois demandée : mais tant que Madame demeureroit en ſes opinions, il ne la donneroit jamais ; & ſe feroit plutôt metre en quatre quartiers, pour les raiſons qu'il avoit ci-devant alleguées ; & pour n'y avoir exemple en l'Egliſe, qu'une telle diſpenſe ait jamais été concedée. Je lui dis, que S. S. admetroit ce Prince à ſes pieds, & l'orroit ſuivant ſa bénignité accoutumée, & puis trouveroit quelque bon expedient en cet afaire : à quoi S. S. ne repliqua rien. Il avoit déja alors un commencement de goute à la main, laquelle s'acrût depuis ; de ſorte qu'il n'a point encore donné audience : & tout ce qu'il a pû faire, ç'a été de ſe faire porter hier, jour de la Pentecôte, au lieu où il a accoûtumé de donner la

bénédiction, laquelle il donna à infinité de peuple. C'eſt pourquoi il n'a encore admis à ſes pieds Monſieur le Duc de Bar, qui arriva en cette ville comme inconnu ledit jour du lundi au ſoir 15. de ce mois, & alla loger au Couvent de la Trinité du Mont, où M. de Sillery, & moi, l'allons voir fort ſouvent, & lui procurerons audience, & expedition la plus prompte, & la plus favorable, que faire ſe pourra.

Cet afaire, Sire, eſt très-dificile, & je ne ſai que vous en prometre. Les dificultez ſont en la parenté, & en la diverſité de Religion des deux conjoints, leſquelles s'augmentent réciproquement l'une l'autre. La ſeule diverſité de Religion, quand les deux Parties ſont baptiſées & Chrétiennes, ne rend point de ſoi le mariage nul, jaçoit que la perſonne catholique, qui épouſe une non-catholique, pêche griévement; étant tels mariages prohibez, pour le danger qu'il y a, que le non-catholique ſéduiſe & pervertiſſe le catholique; comme il advint même à ce grand & ſage Roi Salomon: & que les enfans auſſi ne ſoient ſi bien inſtruits en la vraye Religion: & encore pour les diſcordes, haines, & troubles, que la diverſité de la Religion, à la longue, aporte entre deux conjoints. La parenté ſeule rendroit bien ce mariage nul; mais la diſpenſe nous ſeroit incontinent acordée, ſi elle n'étoit empêchée par la diverſité de Religion, ſur laquelle le Pape fonde ſon refus; nous ayant dit S. S. dès Ferrare, à Monſieur de Luxembourg, & à moi, lorſque nous lui demandions ladite diſpenſe, qu'il ne la devoit ni pouvoit acorder, pource que l'une des Parties non ſeulement ne la demandoit pas; mais ne le reconnoît point pour Paſteur de l'Egliſe Catholique & Apoſtoli-

que, ni pour avoir puiſſance de diſpenſer : comme auſſi ne croit-elle point que le mariage ſoit un Sacrement, ni qu'il ſoit illicite de contracter mariage même entre couſins germains [1]. Ces raiſons du Pape durent encore, puiſque Madame ne ſe reconnoît point : auſquelles on a ajoûté ceci depuis, qu'on a paſſé outre nonobſtant ledit refus de la diſpenſe demandée ; & nonobſtant les inhibitions expreſſes, que S. S. en fit par ſes brefs, & par ceux qui les rendirent.

Or les choſes étant en ces termes, & Monſieur le Duc de Bar s'étant embarqué en ce voyage, ſans avoir fait fonder le fond, ni uſé d'aucun préparatif ; encore le pourrions-nous ſervir à obtenir l'abſolution, s'il n'y avoit que la conſideration du paſſé : mais la conſideration de l'avenir eſt ce qui nous tient en grande perplexité. Car d'obtenir diſpenſe pour la validation du mariage, S. S. dit ne la devoir ni pouvoir donner, pour les cauſes ſuſdites. Moins peut il permetre aux Parties, qui ſont parentez en dégré prohibé, de demeurer & cohabiter enſemble ſans diſpenſe, comme ils ont fait juſques ici : car ſe ſeroit leur permetre de pêcher. Ce qui eſt pardeſſus la puiſſance du Pape, auſſibien que contre ſa volonté. Il y a encore plus, c'eſt que par les maximes de la Théologie, & des Cas de conſcience, qui ſe pratiquent en l'Egliſe, on ne donne point abſolution pour le paſſé, ſi celui qui la demande n'a ferme propos, & ne promet de s'amender, & de déſiſter du péché pour l'avenir. De ſorte que Monſieur le Duc de Bar ſera

1 La plûpart des Dames de qui flate leur cœur, où leur ce rang ne connoiſſent point ambition. d'autre Théologie, que celle.

venu

venu à Rome, pour s'en retourner non ſeulement ſans diſpenſe, mais auſſi ſans abſolution du paſſé, & ſans avoir gagné le Jubilé; ou bien, pour prometre de renvoyer la ſœur d'un Roi de France qu'il a priſe pour ſa femme, & ſachant, bien de quelle Religion elle étoit : & encore de la renvoyer, après l'avoir tenue dix-huit mois; & cependant être, poſſible, entré en défiance de n'en pouvoir avoir enfans [2]. Auquel propos je ne dois celer à V. M. que moi ayant dit audit ſieur de Beauvau quelque choſe de ce que deſſus, pour lui faire connoitre la néceſſité, où mondit ſieur le Duc de Bar ſe mettoit; il me dit bien expreſſément, que ledit ſeigneur Duc quiteroit Madame ſa femme, ſi le Pape le lui commandoit [3]. M. de Sillery écrira à V. M. ce qu'il en aura entendu d'ailleurs.

Voilà, Sire, la condition & l'état de cet afaire, que je vous ai voulu repreſenter fidelement, tant pour en informer V. M. au vrai: qu'auſſi, afin que ſi les choſes ne ſuccedent comme V. M. deſire, on ne l'impute puis après au peu de devoir que vos ſerviteurs y ayent fait; ni auſſi à aucune mauvaiſe diſpoſition du Pape,

2 La Ducheſſe de Bar avoit plus de quarante ans, & outre cela peu de beauté. C'eſt pourquoi le Duc, ſon mari, étoit tout prêt à la répudier, ſi le Pape eût été capable de le lui commander. Mais il ſe garda bien de donner dans le paneau du Duc, qui vouloit ſatisfaire ſon inclination ſous les fauſſes apparences d'une conſcience timorée.

3 Si cet envoyé parloit ainſi de ſon chef, il étoit bien imprudent; mais s'il avoit ordre de dire ce qu'il dit au Cardinal d'Oſſat, qu'il ſavoit être le plus confident Miniſtre, que le Roi eût à Rome; le Duc de Lorraine & le Duc de Bar, ſes Maitres, étoient encore plus imprudens. Car cette déclaration ſi expreſſe avertiſſoit le Roi de ſe prémunir auprés du Pape, & d'empêcher efficacement, qu'ils ne parvinſſent à ce qu'ils deſiroient.

ains à la nature de la choſe ; à la précipitation de ce voyage ; & au zele, que le Pape a à l'édification de l'Egliſe, & à ſa réputation. Madame ſeule a en ſoi le remede de tous ces maux, & peut délivrer de perplexité ſoi-même, & Monſieur ſon mari, & V. M. & tous vos ſerviteurs, toute la Maiſon de Lorraine, & le Pape même. Et à la vérité, ſi je l'oſois dire, il me ſembleroit, qu'il ſeroit auſſi raiſonnable, que Madame en ſon fait propre, & pour elle-même, s'acommodât à l'avis de tant de gens de bien, qui deſirent ſon ſalut & repos ; comme qu'ils s'acommodent à ſon opinion. Que ſi elle craint de bleſſer ſa conſcience, en faiſant le bien, qu'on lui deſire ; elle doit penſer auſſi, que le Pape, & tant d'autres, ont peur de bleſſer la leur en faiſant ce qu'elle veut [4]. Au demeurant, le Pape eſt diſpoſé à l'inviter, à lui écrire [5], & à lui envoyer qui on voudra, & à fai-

4 Cette Princeſſe étoit trop huguenote, pour pouvoir croire, que le Pape, & Meſſieurs les Cardinaux, euſſent une conſcience.

5 Il lui avoit déja écrit un bref, daté du 15. de Janvier de cette année du Jubilé. Vous ne devez pas craindre, diſoit-il dans ce Bref, que ce qui a été glorieux à un ſi grand Roi, qu'eſt le Très-Chrétien Roi Henri, votre frere, ſ it meſſéant à une femme. Que peut-il y avoir de plus indigne d'une femme d'extraction, & de nobleſſe Royale, que d'être femme non légitime d'un ſien parent ? Car juſques à ce que vous ayez obtenu de nous, & de ce Saint-Siege, la permiſſion & diſpenſe de pouvoir être mariez enſemble il n'y a point de mariage entre vous. Or comme de nôces illégitimes, il n'en peut naître d'enfans légitimes ; vous ferez un tort notable aux vôtres, ſi vous en avez, d'autant qu'ils ne ſeront pas de la Maiſon de Lorraine, & qu'ils n'en pourront être les héritiers. Voudriez-vous de gaieté de cœur, vous expoſer à un ſi grand malheur, avec la perte de votre ame ? Ayez donc pitié de vos enfans, ayez pitié de votre ame même. Ecoutez donc, ma fille,

re toute autre choſe, qui puiſſe faciliter ſa converſion.

Pour tout ce qne deſſus n'eſt pas à dire, que je n'aye aprêté beaucoup de raiſons & de moyens, pour tâcher d'induire le Pape à nous acorder même la diſpenſe ; mais comme j'eſtime que leſdites raiſons lui donneront à penſer, auſſi ne veux-je pas me prometre d'en venir à bout. Tant y a qu'elles ſont prêtes à être employées ; comme auſſi après qu'elles l'auront été, je les écrirai à V. M. à laquelle je prie Dieu, qu'il donne, Sire, &c. De Rome, ce 22. de Mai 1600.

écoutez les Docteurs Catholiques, embraſez de l'amour de Dieu, & du zele de votre ſalut. Ecoutez-nous nous-mêmes, qui vous diſons ces choſes avec une tendreſſe paternelle ; & qui prions Dieu continuellement, de nous faire voir le jour deſiré, auquel nous puiſſions vous recevoir au giron de l'Egliſe Catholique, comme notre fille en Jeſus-Chriſt, & nous réjouir, avec l'Egliſe Univerſelle, de la converſion du frere & de la ſœur, &c.

LETRE CCXXVIII.

AU ROY.

SIRE,

Je reçûs le 22. de ce mois par le courrier ordinaire la lettre qu'il plût à Votre Majeſté m'écrire le 2. & le lendemain 23. je reçûs par *Valerio* celle de l'11. & tiens à grande faveur & honneur, qu'il ait plû à V. M. prendre en gré ce peu de ſervice que je vous ai rendu en ce qui s'eſt preſenté par-deçà ces jours paſſez, & ne faudrai de continuer à toutes les ocaſions qui s'en préſenteront, & de toutes les forces de mon ame.

L'Abbé de S. Martin ſe trouve bien empêché, s'apercevant bien, que quelque volonté qu'il ait eue, il n'aura en fin pû faire mal qu'à ſoi même. Il a vû pluſieurs fois M. de Sillery depuis ſon retour de Florence, lequel auſſi veille ſur lui, & rendra compte à V. M. des propos qu'ils ont tenus enſemble, & s'il y a quelque autre choſe qui concerne ledit Abbé.

Pour l'Archevêque d'Aix, il ne ſe fait pour cette heure autre choſe, & j'ai parole de celui, qui eſt ici pour lui *, qu'il ne fera rien ſans mon ſû & permiſſion. Auſſi lui ai-je fait aprehender très-bien le mal qui adviendroit à ſon Maître, & à lui-même, s'il en uſoit autrement.

Quant aux Chevaliers de Malthe François, après qu'en l'abſence de M. de Sillery j'en eûs parlé pour la ſeconde fois au Pape, & à Monſieur le Cardinal de Sainte Severine, qui eſt le plus ancien de la Congregation de l'Inquiſition, S. S. ſe contenta d'une ſatisfaction par écrit, que leſdits Chevaliers avoient oferte d'eux-mêmes à l'Inquiſiteur de Malthe en ſa maiſon: mais S. S. & les Cardinaux de l'Inquiſition, avoient arrêté, que ladite ſatisfaction ſe feroit en l'Egliſe: de quoi M. de Sillery s'étant plaint à S. S. il fut pris expedient, qu'elle ſe feroit en la maiſon du Grand-Maître, ayant S. S. déclaré expreſſément, qu'elle faiſoit cette moderation pour le reſpect de V. M. ſur la requête de votre Ambaſſadeur. Et à la vérité ce ne fut pas peu que de faire réformer un Arrêt de S. S. fait en la Congregation du Saint Ofice. Auſſi y fit Monſieur de Sillery tel devoir, que le Pape même dit à moi, qu'il ne l'avoit ja-

* *Voyez la lettre* 221. *& la premiere note.*

mais ouï parler avec tant d'afection & de véhémence.

Notre Saint Pere, pour conſerver le droit de la réſervation qu'il a des Bénéfices vacans en Cour de Rome, au gré toutefois de V. M. a donné en titre l'Abbaye des Feuillans à un Religieux François de cette Congregation, apellé Frere Jean de Saint Maur, natif de Toulouſe, à ſix ou ſept lieues de ladite Abbaye, le plus qualifié Religieux qui fût à Rome, ni ailleurs, de ladite Congregation. Car outre qu'il eſt Prieur du Monaſtere de Saint Bernard de Thermi en cette ville, & Vicaire du Pere Général en toute l'Italie; il eſt celui, qui avec un autre Religieux à préſent décédé, vint planter leur Ordre en Italie; & après Dieu a donné commencement & progrès à tous les Monaſteres qu'ils ont en Italie. Et comme il eſt Profés de l'Abbaye des Feuillans, & qu'il y reçut l'habit par les mains du feu Abbé; auſſi lui a-t-il toujours rendu l'afection, révérence, conſolation & ſervice, qu'il lui devoit, ſans avoir jamais eu aucune part aux perſecutions, qui ont été faites audit feu Abbé. Auſſi l'ai-je toujours connu au reſte moderé, & deſirant à V. M. tout bien & proſperité. Leſquelles qualitez furent cauſe que N. S. P. m'ayant demandé, en qui je penſerois, que ladite Abbaye ſeroit mieux colloquée, je lui dis en Dieu & en conſcience, que j'eſtimois que ce ſeroit en cetui-ci, pour les cauſes ci-deſſus cotées, que j'expoſai à S. S. Et c'eſt tout ce que j'ai eſtimé devoir répondre aux ſuſdites lettres de V. M. me remettant de tout le reſte à ce que vous en écrira M. de Sillery: lequel m'ayant entre autres choſes communiqué la minute de l'Edit touchant la publication à

faire du Concile de Trente, que V. M. lui a envoyée, pour ſavoir ſon avis & le mien, comme ſeront trouvées par-deçà les modifications & reſtrictions, qui ſont à la fin, il eſt beſoin que j'allonge encore la préſente de cet article.

Mon avis eſt done, qu'encore qu'une publication pure & ſimple plairoit ici plus qu'une modifiée; ſi eſt-ce que leſdites trois modifications n'ofenſeroient point le Pape, & mêmement avec la bonne & équitable interpretation, que M. de Sillery & moi y aporterons. Car quant à la derniere, qui concerne les Edits de pacification, elle nous fut acordée par le Pape, lors de votre réconciliation: & S. S. en demeura d'acord avec moi dernierement, à ſavoir le vendredi 21. jour d'Avril, ainſi que j'écrivis à M. par ma lettre du 23. dudit mois.

Quant à la premiere & à la ſeconde modifications, outre qu'elles ſont équitables, & ſerviront à fermer la bouche à ceux qui s'opoſent à cette publication, & à la faire paſſer plus facilement par-delà; elles ne reſtreignent quaſi en rien ledit Concile: parce que quoi que quelques-uns mal afectionnez à ladite publication prétendent, il ne ſe trouvera en effet, que l'intention dudit Concile ait été de toucher aux droits, privileges, & prérogatives de votre Couronne, ni d'autres; & moins aux libertez, franchiſes, & immunitez des Egliſes, pour leſquelles y a pluſieurs décrets audit Concile, & nul au contraire: ſi on ne vouloit dire, que les concubinages, les ſimonies, & autres tels abus, fuſſent libertez, franchiſes, & immunitez de l'Egliſe Gallicane: de laquelle les vrayes libertez ſont au Droit Canon, autoriſé & maintenu principalement par les Papes & le Saint Siege:

de ſorte que S. S. ne s'en voudroit ni pourroit honnêtement plaindre. Je conclus donc, qu'il me ſemble, que V. M. ſe peut aſsûrer, que la publication du Concile plaira infiniment par-deçà, nonobſtant leſdites modifications; & que V. M. ne pourroit faire aújourd'hui choſe, qui ſoit pour aporter plus de contentement au Pape, & à toute cette Cour, ni plus de confuſion à vos haineux, détracteurs, émulateurs, & envieux; ni plus d'édification à l'Egliſe, & à toutes les parties de votre Royaume; ni à V. M. plus de mérite envers Dieu, ni plus de réputation & de gloire envers les gens de bien [1]. Je prie Dieu, qu'il vous en faſſe bientôt la grace, & vous donne, Sire, &c. De Rome, ce 26. de Mai 1600.

LETRE CCXXIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Avec les lettres du Roi des 2. & 11. de ce mois j'ai reçu les vôtres de même date, & ai été très-aiſe d'entendre, que Monſieur d'Alincourt fût arrivé en bonne ſanté, & avec une nouvelle ſi agréable au Roi, & ſi utile comme j'eſpere à la France. Je ne répondrai rien aux remerciemens, qu'il vous plaît me faire, de ce que j'ai fait une petite partie de mon devoir envers lui; mais je ne laiſſe

1 Le Cardinal *Sforza Pallavicino* fait ſon fort de cette lettre du Cardinal d'Oſſat, pour prouver, que la publication du Concile de Trente en France, ne peut préjudicier aux privileges & prérogatives de nos Rois, ni aux libertez, franchiſes, & immunitez de l'Egliſe Gallicane. *Chap.* 0. *du livre* 24. *de ſon Hiſtoire du Concile de Trente.*

de reconnoître, que quoi que je ſûſſe & pûſſe faire, je ne ſaurois jamais ateindre à la moindre partie des obligations, que je vous ai. Il me ſemble, que ç'a été très-bien fait de diferer la célébration des nôces du Roi juſques à un tems plus commode, tant pour la ſanté, qui a été la premiere conſideration; que pour la commodité & réputation. La réſolution de M. d'Evreux m'a toujours plû avant l'évenement, comme vous aurez vû par mes lettres précédentes; mais à préſent que j'en ai ſû le ſuccès, je n'en puis aſſez remercier & louer Dieu, & en atends un grand fruit pour la Religion Catholique, & pour le ſervice du Roi, qui en eſt déjà très-haut loué en toute cette Cour. De l'Abbaye de Feuillans, je n'ai qu'ajoûter à ce que j'en écris au Roi, répondant à la lettre de S. M. Je ferai ſavoir à Monſieur le Cardinal *Bandini* la bonne réponſe, qu'il vous a plû me faire touchant la ſienne de Caſenove au Marquiſat de Saluces. Quant à celle de M. Perrin Sous-dataire de N. S. Pere, je vous remercie bien humblement de ce qu'il vous a plû y faire, & vous prie de vous ſouvenir, qu'en ſon fait il s'agit plus de l'autorité & droits de S. S. que de l'interêt dudit ſieur Perrin. Il nous faut obtenir un Indult pour le Pays Meſſin, ce qui ſe pourra faire ſur l'ocaſion de la publication du Concile, ou ſur quelque autre telle: mais avant qu'avoir ledit Indult, nous ſerions mal fondez, & ferions tort & déplaiſir à S. S. Bien eſt vrai, que, comme j'ai écrit autrefois, le Pape doit bailler tels bénéfices de la Protection du Roi, & mêmement ceux qui ſont és villes cloſes, à perſonnes, qui ſoient confidentes à S. M. laquelle autrement leur pourroit refuſer la poſſeſ-

ſion, & principalement étant ce un pays de frontiere.

L'afaire de Monſieur le Duc de Bar eſt un mauvais afaire, & s'y découvre tous les jours quelque choſe qui nous déplaît; mais quoi que l'on faſſe, on ne trompera point M. de Sillery, ni moi.

Le voyage de Monſieur le Grand [1] pour le regard de Rome n'eſt nullement néceſſaire, non pas même pour le remerciement, dont eſt parlé és lettres du Roi à M. de Sillery: car cet ofice a été fait par mondit ſieur de Sillery de ſi bonne façon, qu'il ne ſeroit poſſible de le ſurpaſſer, & à grand'-peine de l'égaler. Bien eſt vrai, qu'un ſeigneur ſi qualifié venant ſi près de Rome en cette Année-ſainte, ſans y venir gagner le Jubilé, pourroit donner à penſer à pluſieurs, & à dire à ceux qui ne nous veulent point de bien, que les François n'ont point toute la dévotion qu'il faudroit; excepté ſi ſon voyage de Florence ſe rencontroit en Juillet, ou en Août: auquel cas il ſeroit excuſé de tous de n'y venir

1 Roger de Saint Lary, Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer de France, mort en 1644. ou 45. âgé de 86. ans. Perſonnage également celebre par de longues proſperitez, & par de longues adverſitez. *Era il Signore di Bellarguarda Cavaliere di chiaro ſangue, di nobiliſſime qualità. Haveva egli havuto gran luogo frà i favoriti d'Henri III. e pure tuttavia continuava in molto favore appreſſo Henrico IV. Jo traitai molto domeſticamente queſto Cavaliere in Francia, e fui hoſpite ſuo in Digeon di Borgogna, quando io fatto Cardinale paſſai di là nel ritornò mio daquel Regno. E certo non haveva la Francia ſignore alcuno nè di più nobil preſenza, nè di più belle maniere, ne di più cavalleresche attioni. Era egli ſoldato ancora, mà la ſua principale qualità conſiſteva in eſſer perfetto Cavaliere di Corte; e biſognava che in queſta ogn'uno gli cedeſſe, come in effetto ogn'uno gli cedeva.* Mem. del Card. Bentivoglio.

point, pour le grand danger où il ſe mettroit en y venant. Et une lettre, qu'il écriroit de Florence à M. de Sillery, & qu'on feroit courir, par laquelle il lui déclareroit la volonté qu'il avoit de venir gagner le Jubilé; & le regret qu'il a d'en avoir été détourné par les Medecins, & autres, répareroit à tout, & tiendroit lieu du voyage de Florence à Rome. Que ſi hors le tems de Juillet & d'Août mondit ſieur le Grand venoit à Rome pour le ſuſdit reſpect du Jubilé, il ne pourroit faire de moins, que de baiſer les pieds au Pape, & même de la part du Roi; & par même moyen ramentevoir à S. S. la gratitude, que S. M. lui rend de tant de graces reçûes de S. S. & en particulier de cette derniere, dont eſt faite mention és ſuſdites lettres de S. M. à M. de Sillery. A tant, &c. De Rome, ce 26. de Mai 1600.

LETRE CCXXX.

AU ROY.

SIRE,

Le 22. Mai je répondis à la lettre, qu'il avoit plû à Votre Majeſté m'écrire le 9. d'Avril, ſur le voyage, que Monſieur le Duc de Bar venoit faire à Rome: & par même moyen vous écrivis les dificultez, qui ſe préſentoient en ſon afaire, & la crainte que j'avois, qu'il ne raportât de ce voyage le contentement qu'il s'en étoit promis.

Depuis madite lettre, Monſieur le Duc de Bar eût audience du Pape un vendredi au ſoir 26. de Mai. De ce qui ſe paſſa, V. M. en aura été avertie, tant par lui, que par M. de Sillery;

qui eſt, qu'il vouloit mettre cet afaire en une Congregation de deux Cardinaux, & de trois ou quatre autres Théologiens : & me nomma, moi, avec Monſieur le Cardinal *Bellarmino*, pour les deux Cardinaux. Tout auſſitôt que M. de Sillery m'eût raporté, que le Pape m'avoit nommé pour un des Cardinaux, je lui dis, que c'étoit mauvais ſigne pour nous, d'autant que S. S. en toutes ſes actions procede avec grande juſtification : & que lui prévoyant, que cet afaire ne ſe pouvoit expedier ſelon notre deſir, il ne ſe pouvoit mieux juſtifier, qu'en y metant un ſi obligé ſujet & ſerviteur de V. M. qui vit & ouït tout ce qui s'y diroit & feroit, pour pouvoir témoigner à V. M. & à Monſieur le Duc de Bar, & à tous autres, qui en pourroient être marris, qu'il n'avoit tenu à faute de bonne volonté de S. S. mais à l'impoſſibilité de l'afaire même en ſoi.

Depuis ledit jour de vendredi 26. du mois, S. S. ayant demeuré huit jours à faire apeller à ſoi ceux, qu'il vouloit être de cette Congregation, M. de Sillery lui en parla le 9. de ce mois, & S. S. lui demanda, ſi on voudroit que Monſieur le Cardinal de Sainte Severine, qui eſt Grand-Pénitencier, fût de ladite Congregation [1] ; & Monſieur le Duc de Bar, & ſon Conſeil, ayant trouvé bon, que ledit ſieur Cardinal en fût ; S. S. l'y mit, & nous fit apeller mardi 13. de ce mois leſdits Cardinaux Sainte-Severine, *Bellarmino*, & moi avec eux, & trois Théologiens, à ſavoir le Pere *Benedetto Giuſtiniani*,

1 *Sancta Severina* étoit un homme entier, ſevere, & difficile à gouverner. Et c'eſt pour cela, que le Pape demandoit à Monſieur de Sillery, ſi l'on vouloit que ce Cardinal fût de cette Congregation.

Jeſuite ; le Procureur Général de S. Dominique, & le Commiſſaire Général de l'Ordre de S. François de l'Obſervance.

N. S. P. propoſant le fait, dit, que lorſqu'il étoit à Ferrare, on lui fit inſtance de la part de V. M. & de Monſieur le Duc de Bar, de donner diſpenſe pour le mariage, qui ſe traitoit de Madame votre ſœur avec Monſienr le Prince de Lorraine, parens entre le 3. & 4. dégrez de conſanguinité : qu'il répondit, qu'il ne la devoit, ni pouvoit donner, pour les cauſes, qui lors furent alleguées [2] ; & néanmoins on-paſſa

2 Clément VIII. en fit écrire au Duc de Bar un Bref, daté de Ferrare du 5. d'Octobre 1598. l'an 7. de ſon Pontificat, de cette teneur : [Comme nous vous aimons paternellement, & que nous deſirons ardemment votre vraye gloire, nous ne pouvons nullement conſentir à une choſe, par laquelle la ſplendeur de votre très-illuſtre famille ſeroit obſcurcie. Le zele de l'honneur de Dieu, le devoir de notre Charge Paſtorale, & le danger auquel vous vous expoſez, nous contraignent de crier : *Il n'eſt pas permis, il n'eſt pas expedient.* Il eſt bien vrai, comme vous nous l'écrivez, que Dieu nous a donné la puiſſance, mais il nous l'a donnée pour édifier, & non pour détruire ; pour ſauver les ames, mais non pour les perdre ; pour la conſervation de la Foi Catholique, & non pour ſa deſtruction. Car y a-t-il perſonne qui ait quelque connoiſſance des affaires du monde, qui ne voye le danger manifeſte, auquel la Foi Catholique eſt expoſée dans la Province de Lorraine, ſi la peſte de l'héréſie eſt introduite dans votre Maiſon, qui a toujours été le rempart, & le boulevard de la Foi ? La connoiſſance que nous avons de votre pieté, nous fait eſperer, que vous ne ferez rien d'indigne de vous & de vos prédéceſſeurs. Quant à nous, nous ne donnerons jamais notre diſpenſe Apoſtolique pour ce mariage, auquel vous ne devez jamais entendre, tandis que cette Dame ſera hors de l'Egliſe, & ne fera profeſſion de la Foi Catholique. Car où Dieu eſt offenſé, rien ne peut proſperer. Il ne ſert de rien de gagner tout le mon-

outre à contracter, & conſommer de fait ledit mariage ; qui fut un grand ſcandale à toute la Chrétienté : maintenant 18. mois après étoit venu ledit Prince de Lorraine, qui demandoit encore ladite diſpenſe, & cependant être admis à la Communion, & à gagner le Jubilé. Quant à la diſpenſe, ſi Madame votre ſœur ſe vouloit faire Catholique, il la donneroit très-volontiers ; & quand beſoin ſeroit, il iroit encore lui-même en perſonne pour la *catholiſer* : mais pendant qu'elle demeureroit opiniâtre en ſes erreurs, il ne devoit ni pouvoit donner ladite diſpenſe. Quant au reſte, qui concernoit la Communion & le Jubilé, s'il y avoit quelque moyen de conſoler & contenter ce Prince, S. S. deſiroit lui donner toute la conſolation, & contentement, qui ſeroit poſſible, ſans préjudicier à ſa conſcien-

de, ſi l'on ſe perd ſoi-même. Il ne nous convient pas d'uſer avec vous de paroles dorées : Nous qui n'en devons dire que de ſalutaires, &c.] Et à la fin du mois de Décembre ſuivant, il écrivit au Duc de Lorraine un autre Bref en forme de proteſtation. [Etes-vous ſi aveuglé, lui dit-il, que vous alliez de gaieté de cœur vous perdre, vous & les vôtres ? Où eſt votre vertu, où eſt votre prudence ? Où eſt la crainte de Dieu, qui vous a comblé de tant de biens ? Aviſez bien une & deux fois à ce que vous allez faire : on ne ſe mocque point de Dieu : Gardez-vous bien de le courroucer, & de ruiner votre Maiſon, dont vous ébranlez vous-même les fondemens. Ne vous atendez point, que nous diſpenſions jamais de notre autorité apoſtolique ſur un tel mariage : car nous ne le ferons jamais ; & nous ſouffrirons plutôt, que notre corps ſoit déchiré & écartelé, membre par membre. Et ſi vous paſſez outre, (ce qu'à Dieu ne plaiſe) nous proteſtons de nouveau & pour toujours, que nous n'avons rien omis envers vous de tout ce que notre devoir exigeoit ; & que nous ſommes innocens de ce péché. Ainſi votre ſang retombera ſur votre tête.]

ce, ni à l'autorité de l'Egliſe & du Saint Siege. Que nous nous aſſemblaſſions donc, ouïſſions ce qui nous ſeroit dit & remontré de la part dudit ſeigneur Prince ; viſſions les écritures qu'il nous feroit bailler ; déliberaſſions ſur le tout, & aviſaſſions ce qui s'y pourroit faire, & le raportaſſions à S. S. C'eſt le ſommaire de la propoſition, que le Pape fit.

Le lendemain mercredi 14. de ce mois, nous nous aſſemblâmes chez Monſieur le Cardinal de Sainte-Severine, le plus ancien, où, la choſe miſe en déliberation, opinerent premierement les trois Religieux Théologiens, & puis les trois Cardinaux : & fut réſolu, que pour le regard de l'excommunication, en laquelle ce Prince étoit encouru, pour avoir épouſé une ſienne parente en dégrez prohibez par les ſaints décrets, il pouvoit être abſous facilement ; atendu qu'un excommunié peut être abſous pour quelque bien particulier, encore qu'il ne le demande point, & qu'il demeure opiniâtre & impenitent, & qu'il ne veuille pas même être abſous : mais de recevoir ledit ſeigneur Prince à la Communion, & à gagner le Jubilé, il n'y avoit point de moyen ſans la diſpenſe, qu'il demandoit, d'autant qu'avant que l'y recevoir, il faudroit qu'il fût confeſſé & abſous de ſes péchez, & entr'autres, de l'inceſte commis avec ſa parente ; & pour en être abſous, il faudroit qu'il eût ferme propos & réſolution, & fit promeſſe de déſiſter du péché, & de la quiter & renvoyer : ce que chacun connoit être hors de ſon pouvoir ; & par même moyen, il ne l'y faloit point obliger, atendu la qualité des Parties ; & que depuis le contrat & conſommation de ce mariage, n'étoit ſurvenue aucune nouvelle ocaſion de la répu-

dier. Et y en eut même qui dirent, que quand il le prometroit, il ne le tiendroit pas : mais ſi la diſpenſe ſe pouvoit avoir, alors ne ſeroit beſoin de faire telle promeſſe pour l'avenir, & ſufiroit de ſe repentir & confeſſer de la faute paſſée, pour avoir l'abſolution, moyennant quelque pénitence, & puis être reçu à communier, & à gagner le Jublié.

C'eſt en ſomme ce qui ſe réſolut en ladite Congregation, & fut arrêté, que le lendemain jeudi, auquel jour ſe tient toutes les ſemaines Congregation de l'Inquiſition devant le Pape, leſdits ſeigneurs Cardinaux de Sainte Severine & Bellarmin, qui ſont de ladite Congregation de l'Inquiſition, raporteroient au Pape ladite réſolution, & lui demanderoient, ſi S. S. voudroit, que nous nous raſſemblaſſions, pour déliberer ſur la diſpenſe, que ledit ſeigneur Prince deſiroit ; de laquelle nous n'avons voulu déliberer, que S. S. ne nous l'eût permis.

Auquel propos je dis à la Compagnie ſur la fin, que quand il plairoit à S. S. nous ouvrir la bouche, pour déliberer ſur ladite diſpenſe, j'eſtimois qu'il ſe trouveroit aſſez de raiſons, pour prouver que S. S. la pouvoit & la devoit donner ; & quant-&-quant en alleguai quelques-unes, non par forme de déliberation, mais par forme d'ouverture ; & pour découvrir comment elles ſeroient acceptées, & quel il y ſeroit, quand on viendroit à en traiter ; & encore pour les préparer, ſi d'avanture le Pape leur en demandoit. Et trouvai, que tous me firent bonnes leſdites raiſons, que je leur avois alleguées, tant ſur le pouvoir, que ſur le devoir ; excepté un, qui ſe tut ſans rien alleguer au contraire. Et je me partis de ladite Congregation, avec opinion,

que ſi le Pape permetoit, qu'on mît ladite diſpenſe ſur le bureau, tous, ou la plus grande partie, tiendroient que le Pape la peut & doit donner. Mais le Pape, long-tems y a, s'en eſt montré ſi fort éloigné, & s'eſt obligé à la négative par tant de refus, & d'aſsûrances, qu'il ſe feroit plutôt metre à quatre quartiers *, & telles autres choſes, que je ne ſai que m'en prometre: jaçoit que je prevoi bien, qu'il aura une grande peine en ſoi-même à refuſer, qu'il en ſoit déliberé; & puis à refuſer la diſpenſe, ſi la Compagnie juge, qu'il la puiſſe & doive donner. J'ai dit à M. de Sillery les raiſons & moyens, que j'avois aprêtez pour cet effet; & il les a dits à Monſieur le Duc de Bar, & à ſon Conſeil, qui en ont mis une partie en un écrit, qu'ils doivent donner au Pape, & aux Cardinaux, & aux trois Théologiens conſultans. De ce qui s'y fera ci-après, V. M. en ſera avertie. Cependant, je prie Dieu qu'il vous donne, Sire, &c. De Rome, ce 17. Juin 1600.

* *Voyez la fin du Bref écrit au Duc de Lorraine, dans la note précédente.*

LETRE CCXXXI.

AU ROY.

SIRE,

J'ai écrit ci-devant deux lettres à Votre Majeſté, ſur le fait de Monſieur le Duc de Bar: la premiere du 22. de Mai; & la ſeconde du 17. de ce mois. Cette-ci ſera la troiſiéme, par laquelle je rendrai compte à V. M. de ce qui s'y eſt paſſé depuis la ſeconde: j'entens de ce à quoi

je ſuis intervenu, laiſſant le reſte à M. de Sillery, comme j'ai acoûtumé de toutes autres choſes.

Le lundi, 19. de ce mois, ſe tint une ſeconde Congregation ſur cet afaire chez Monſieur le Cardinal de Sainte-Severine, en laquelle fûmes préſens les mêmes ſix, que nous avions été en la premiere, qui ſe tint chez le même ſeigneur Cardinal de Sainte-Severine le mercredi 14. de ce mois, de laquelle je rendis compte à V. M. par la lettre du 17. Au commencement donc de cette ſeconde Congregation, Monſieur le Cardinal Sainte-Severine nous dit, comme lui & Monſieur le Cardinal Bellarmin, là préſent, avoient fait raport au Pape, le jeudi auparavant, de ce qui avoit été réſolu en la premiere Congregation, que nous avions tenue ledit mercredi 14. de ce mois; & qu'au reſte S. S. n'avoit point été d'avis, qu'on traitât de la diſpenſe, ne lui ſemblant point la devoir donner, ſi premierement Madame votre ſœur ne ſe convertiſſoit. Mais d'autant que ledit ſeigneur Duc avoit baillé depuis une écriture, que nous devions avoir vûe, lui, Cardinal Sainte-Severine, nous avoit apellez pour la ſeconde fois, pour aviſer enſemble, ſi, par la lecture de ladite écriture, nous aurions trouvé quelque choſe de plus que ce que nous avions réſolu en ladite premiere Congregation. Et fut répondu par tous, l'un après l'autre, que ladite écriture ne changeoit rien de ladite premiere réſolution; d'autant que cette écriture tendoit principalement à la diſpenſe, de laquelle nous ne pouvions déliberer. A la fin, leſdits ſeigneurs Cardinaux Sainte-Severine & Bellarmin ayant entendu, que pour autres choſes je voulois aller au Pape

le lendemain, ils me chargerent de prier le Pape de la part de tous, de nous dire, quelle réponſe nous aurions à faire à Monſieur le Duc de Bar. J'en parlai donc au Pape le lendemain; & S. S. me dit, qu'il lui ſembloit, qu'il faloit parler clairement audit ſeigneur Duc, & lui dire, comme nous avions déliberé ſur ſon fait, avec deſir de trouver moyen de le contenter; mais qu'il ne s'en étoit pû trouver; & qu'il faloit faire tout ce qui ſeroit au monde poſſible, pour faire Catholique Madame: qui étoit le ſeul remede à tous ces maux. Je louai la franchiſe & rondeur de S. S. & le deſir de la converſion de cette Princeſſe. Et après cela, pour eſſayer d'avoir mieux, & pour l'induire à permetre, que la Congregation délibérât ſur la diſpenſe; j'ajoûtai, que comme ſerviteur & créature de S. S. j'eûſſe deſiré, qu'il ne prît point ſur ſoi l'envie de n'avoir voulu qu'on déliberât, ſi S. S. pouvoit & devoit donner la diſpenſe; & que S. S. pour ſa plus grande décharge & juſtification, pourroit, s'il lui ſembloit, augmenter le nombre des Cardinaux, & des Théologiens & Canoniſtes de cette Congregation; & ainſi s'en laver les mains, quelque réſolution qu'on y prît, ſoit à l'afirmative, ou à la négative. Et quand bien on y concluroit, que la diſpenſe ſe pourroit & devroit donner, S. S. pourroit encore qualifier & conditionner ladite diſpenſe, de telle ſorte qu'il en demeureroit encore plus juſtifié envers Dieu & le monde. Il me repliqua, que quand il auroit à donner cette diſpenſe, il voudroit, que tout le College des Cardinaux y paſsât, & en déliberât; mais qu'il ne ſe pouvoit induire à croire, qu'il dût jamais donner cette diſpenſe en quelque façon que ce fût, ſi

préalablement la Princeſſe ne ſe déclaroit Catholique : & entre autres raiſons, qu'il allegua, que j'ai autrefois écrites à V. M. il dit, que ſi une fois il avoit donné la diſpenſe, cette Princeſſe eſtimant par ce moyen être miſe en repos, ne voudroit plus ouïr parler de ſe faire Catholique ; & les Princes de Lorraine en deviendroient auſſi plus négligens à y faire leur devoir : Qu'il deſiroit infiniment cette converſion ; & pour la procurer, feroit tout ce que nous trouverions expedient ; écriroit à la Princeſſe, lui envoyeroit qui nous voudrions, & même le Cardinal *Bellarmino*, ſi nous l'eſtimions à propos ; & ſi le Grand-Duc & la Grand-Ducheſſe avoient quelque perſonne confidente, & propre à cet effet, il l'envoyeroit auſſi. Que s'il étoit beſoin, S. S. y iroit elle-même : proteſtant de ne le dire point par forme de parler, comme l'on fait quelquefois en telles afirmations ; ains pour ce qu'il y étoit ainſi diſpoſé en cœur, & prêt à l'executer.

Et comme S. S. parla réſolument en ceci, auſſi quant à la façon d'adoucir encore plus la réponſe, & à la perſonne par qui il la feroit faire, il prit tems à y penſer : & ne fut faite ladite réponſe à Monſieur le Duc de Bar, que mardi au matin, 27. de ce mois, que Monſieur le Cardinal Bellarmin la lui alla faire de la part de S. S. au Couvent de la Trinité du Mont, où ledit ſeigneur Duc a toujours logé. La teneur de la réponſe ſera envoyée à Votre Majeſté par Monſieur de Sillery, comme il m'a dit qu'il feroit.

L'après-dînée dudit mardi 27. Monſieur le Duc de Bar, avec le ſieur de Gleſenoue [1], au-

1 Gleſenoue, Secretaire de Charles III. Duc de Lorraine.

trement de Marinville, & M. de Sillery, vinrent chez moi, & déliberâmes bien longuement enſemble ſur les remontrances, que Monſieur le Duc de Bar avoit à faire, & les arrêtâmes en la façon que nous eſtimâmes la meilleure, pour le reſpect & révérence de S. S. pour le contentement & ſatisfaction de V. M. & pour la conſolation & ſoulagement de mondit ſieur le Duc. Et ledit ſieur de Gleſenoue partit, pour aller faire leſdites remontrances à Monſieur le Cardinal Bellarmin, qui loge au Palais chez le Pape; demeurant encore une bonne piece de tems chez moi mondit ſieur le Duc de Bar, après le partement dudit Gleſenoue.

Après que ledit ſeigneur Duc & M. de Sillery furent partis de chez moi, étant jà aſſez tard, je m'en allai chez le Pape, pour remercier S. S. de ce que le jour précédent il lui avoit plû propoſer en Conſiſtoire elle-même pour moi l'Evêché de Bayeux, qu'il a plû à V. M. me donner: & comme j'arrivai en l'antichambre, on me dit, que le Pape venoit de commencer les matines pour le lendemain; & quand il les auroit achevées, on lui diroit, que j'étois là. Sa Sainteté demeura long-tems à dire ſes matines, & cependant arriva en l'antichambre Monſieur le Cardinal Bellarmin, qui me dit de lui-même, ſans que je lui parlaſſe de rien, qu'il venoit pour dire au Pape ce que Monſieur le Duc de Bar venoit de lui faire dire par ſon Secretaire; qui étoit, que pour avoir abſolution de ſes péchez, & pour ſe pouvoir communier, & gagner le Jubilé, (ce qu'on lui avoit refuſé, & continuoit-on à lui refuſer) il ofroit & prometoit de quiter & renvoyer Madame publiquement, s'il en étoit beſoin, & en toutes les meilleu-

res façons qu'il faudroit ; & cependant, de ne retourner jamais à elle, s'il n'avoit la diſpenſe : & en outre, que ledit ſeigneur Duc avoit écrit à Votre Majeſté qu'il ne vouloit point ſe damner [2] ; & que s'il ne ſe pouvoit ſauver avec Madame votre ſœur, il la lairroit avec toute autre choſe qu'il ſauroit avoir en ce monde. Ajoûta ledit ſeigneur Cardinal, que ledit ſeigneur Duc faiſant cette ofre & promeſſe, le Pape ne pourroit lui dénier l'abſolution, ni la Communion, ni le Jubilé : de quoi j'aviſai le ſieur de Sillery le ſoir même.

Ce fut tout le contraire de ce qui avoit été arrêté chez moi, environ deux heures auparavant ; & voudrois, qu'il m'eût coûté, je ne ſaurois dire combien, & que je ne fuſſe contraint de vous écrire ceci. Je ne fis jamais mauvais ofice à homme du monde, & ne veux pas commencer à cette heure, mêmement en telle perſonne : mais je paye en ceci le devoir de fidelité que je dois à V. M. ſans avoir intention de nuire à perſonne. Si je diſois à V. M. que je fus étonné d'ouïr ce que ledit ſieur Cardinal me dit, je vous confeſſe, qu'il y en avoit trop de ſujet ; mais au reſte je mentirois : car avant même que ledit ſeigneur Duc de Bar arrivât en cette ville, après que j'eûs vû ſes lettres, & ouï le ſieur de Beauvau qui les porta, je m'imaginai

2 O le ſaint homme ! Il avoit bien voulu ſe damner de gayeté de cœur, en épouſant la ſœur d'Henri IV. ſans diſpenſe : maintenant qu'il en eſt dégoûté ; il veut ſe ſauver en la répudiant, pour en épouſer une autre qui lui plaira davantage. Il eſt tout prêt d'obéir au Pape, ſi le Pape lui veut commander ce qu'il deſire, & autoriſer ſa mauvaiſe foi par un commandement injuſte. Mais *Deus non irridetur*. Voyez la lettre 246. & la note 3.

qu'il venoit avec ce deſſein ; & le dis à M. de Sillery, & les cauſes de mon imagination, comme je les lui ai inculquées pluſieurs fois depuis. Et pendant que cet afaire s'eſt traité, je lui ai dit auſſi pluſieurs fois depuis ; que l'on feroit enfin ces ofres. Mais en une choſe ſe ſont-ils rompez : c'eſt qu'ils croyoient en venant à Rome, que le Pape leur enjoindroit telle choſe, & qu'ils s'en déchargeroient ſur S. S. mais tant s'en faut que S. S. leur ait donné ocaſion de venir à cette extremité, & qu'elle en ait voulu ſubir l'envie ; qu'au contraire tous ceux, qu'elle a commis & députez ſur ce fait, leur ont dit en particulier, & en commun, qu'ils tenoient cela pour impoſſible, & n'entendoient l'y aſtreindre. De façon qu'il a falu, que leſdites ofres ayent été faites du propre mouvement des ofrans.

Le lendemain mercredi au ſoir 28. de ce mois Monſieur le Cardinal *Bellarmino* & moi nous rencontrâmes de nouveau en l'antichambre du Pape, avec autres Cardinaux, à cauſe de la Chapelle des Vêpres, que le Pape devoit tenir à l'heure, pour être la veille de la fête de Saint Pierre. Et l'ayant tiré à part, il me dit, que le Pape, ſur les ſuſdites ofres & promeſſes, n'avoit pû faire de moins, que de permetre audit ſeigneur Duc, de prendre ſecretement un confeſſeur, qui l'abſolût, & lui donnât à communier en quelque Chapelle à part ; & qu'il gagnât le Jubilé en allant aux quatre Egliſes une ſeule fois. Et ainſi ſera fait & advenu ce que je prédis à V. M. par ma premiere lettre du 22. de Mai, que Monſieur le Duc de Bar ſeroit venu pour s'en retourner, non ſeulement ſans diſpenſe, mais auſſi ſans abſolution pour le paſſé, &

ſans gagner le Jubilé ; ou bien pour prometre de renvoyer la ſœur du Roi de France, qu'il avoit épouſée, ſachant bien de quelle Religion elle étoit, & en quel dégré de parenté il lui atouchoit.

Le ſoir dudit jour mercredi, le ſieur de Gleſenoue fut trouver M. de Sillery, & partant d'avec lui vint chez moi, & me raconta ce qu'il avoit remontré à Monſieur le Cardinal *Bellarmino*, ſuivant, diſoit-il, ce qui avoit été arrêté le jour auparavant entre Monſieur le Duc, M. de Sillery, & moi ; & après un long diſcours, fait avec beaucoup d'anxieté, vint tomber ſur ce que Monſieur le Cardinal *Bellarmino* (diſoit-il) après pluſieurs interrogatoires & réponſes, avoit conduit cet afaire en tels termes, qu'il falloit, que Monſieur le Duc, pour gagner le Jubilé, promit de ne retourner point vers Madame, qu'il n'eût la diſpenſe. Et après tout cela voyant que je ne répondois quaſi rien, il me dit, qu'il me prioit de la part de Monſieur le Duc de lui dire ce qu'il me ſembloit ; & qu'il avoit laiſſé M. de Sillery fort penſif. Je pris cette derniere partie, & ſans lui donner à entendre, que perſonne m'eût parlé, je lui dis, que M. de Sillery étoit homme d'entendement & de ſavoir, & qu'il étoit demeuré penſif, pour ce qu'il avoit jugé de lui-même, qu'on ne pourroit avoir acordé à Monſieur le Duc de communier & gagner le Jubilé, qu'il n'eût premierement & expreſſément promis de quiter & renvoyer Madame ; & qu'il avoit été ainſi conclu par deux fois en la Congregation, en laquelle néamnoins tous les ſix conſultans, & même les trois Religieux, qui ne ſont ſi verſez és choſes du monde, avoient reconnu, que Monſieur le

Duc ne le pouvoit faire [3] ; & qu'il ne falloit point exiger telle choſe de lui, & partant qu'ils y aviſaſſent bien.

Le jeudi au ſoir 29. Monſieur le Duc de Bar vint chez moi lui-même, & me parla encore de cela même, me celant ce que je ſavois ſi bien. Je ne voulus entrer en conteſtation avec lui, & me remis à ce que j'en avois dit à M. de Gleſenoue pour le lui raporter [4]. Et ſur ce qu'il me dit, que le Pape vouloit ſavoir le Prêtre, qu'il prendroit pour ſe confeſſer, & recevoir l'abſolution ; je lui dis, que comme ſujet & ſerviteur de V. M. je ne voulois & ne pouvois lui rien dire touchant la moindre choſe de ſa confeſſion ; mais comme perſonne tierce je lui pourrois dire, qu'il me ſembloit, qu'il faloit bien penſer au principal, & à ce qu'il prometroit. Mais quant à cette particularité de nommer au Pape le Prêtre, qui le confeſſeroit, je ne voyois point qu'il y dût faire dificulté, non plus qu'à d'autres telles particularitez, qui n'importoient point ; eſquelles, s'il en faloit venir là, je penſois qu'il ſe faudroit comporter de la façon que le Pape voudroit.

J'eſtime que ledit ſeigneur Duc écrira à V. M. & même lui envoyera quelqu'un de ſes gentilshommes : Tant y a que c'eſt ce qui a été fait en cet afaire juſques ici. De ce qui ſe déliberera ci-après, ſur les diligences, qui ont à ſe faire pour la converſion de Madame, & ſur autres telles choſes, V. M. en ſera avertie. Cependant je prie Dieu, Sire, &c. De Rome, ce 30. Juin 1600.

3 Car ſelon les Canoniſtes, *matrimonium inter Catholicum & hæreticam eſt illicitum quidem, ſed tenet, ſi nihil aliud obſtiterit.* Can. de hæreticis, In illos.

4 *Fruſtra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Proverb. 1.

LETRE

LETRE CCXXXII.

AU ROY.

SIRE,

Je reçûs le 2. de ce mois la lettre qu'il plût à Votre Majeſté m'écrire le 2. Juin, & ai bien noté les raiſons, pour leſquelles V. M. a été contrainte de diferer la publication du Concile de Trente, & le rétabliſſement des Jéſuites : deſquelles je m'aiderai en tems & lieu pour le ſervice de V. M. & pour la ſatisfaction & contentement du Pape, & d'autres, qui ont le même déſir que S. S.

M. de Sillery m'a communiqué la copie de la lettre, que Monſieur de Savoye écrivit de ſa main à V. M. mais pour tout cela on n'a point opinion ici qu'il veuille executer rien de ce qu'il a promis. On le croiroit d'un autre, mais de lui, non. Ceux qui connoiſſent bien ce Prince, tiennent, qu'il ne cherche qu'à gagner tems, pour faire la cueillette, & atendre le Comte de Fuentes, & les forces qui doivent venir d'Eſpagne ; atendre auſſi, que la paix du Roi d'Eſpagne & des Archiducs ſoit faite avec la Reine d'Angleterre ; & que l'hyver, qui a acoûtumé d'avancer en Savoye plutôt qu'ailleurs, empêche V. M. de rien faire contre lui avant le printems prochain.

J'ai horreur de vous ajoûter une autre choſe, que gens de qualité m'ont dit qu'il atend avec plus de déſir & d'eſperance, que tout cela : mais je ne dois & ne puis vous la faire plus longuement. C'eſt le ſuccès & évenement des embu-

ches & aſſaſſinats, qu'il a dreſſez & apoſtez en diverſes façons contre la vie de V. M. dont Dieu vous préſervera, & le confondra, lui, comme il mérite, moyennant la précaution, dont V. M. & vos ſerviteurs uſeront. Ces choſes ne ſe diſent pas par tenans & aboutiſſans. Mais le naturel & la façon de proceder de l'homme les rendent trop vraiſemblables, & méritent que V. M. & tous vos ſerviteurs y prennent garde.

J'ai vu la lettre, qu'il a plû à V. M. écrire à M. de Sillery ſur le fait de l'Evêché de Straſbourg, & par même moyen le grand tort qu'ont ceux, qui vous ayant engagé audit fait, s'y ſont depuis portez, en la maniere qu'ils ont fait. Mondit ſieur de Sillery & moi déliberâmes & arêtâmes enſemble la façon, dont il en devoit parler au Pape. Ce qu'il a fait très-bien, comme il vous en rendra compte. Au demeurant, j'eſpere que la playe ne ſera ſi dangereuſe, comme il ſemble de prime face, d'autant que la jalouſie, que ceux de Strasbourg ont de leur liberté, ſera augmentée par cette Coadjutorie ſi avant que le Coadjuteur n'y entrera jamais; & qu'ils en inclineront d'autant plus vers Votre Majeſté, qui auſſi s'y ſaura aider envers eux, par les voyes qu'elle eſtimera propres & convenables.

Je continuerai la pourſuite des obſeques du feu Roi: & comme j'eſpere de n'y perdre point ma peine, auſſi ne penſai-je pas en venir à bout qu'avec un peu de tems. Et quant aux articles, qui me furent portez par le ſieur *Ermi-nio*, il m'en a toujours ſemblé conformément à ce que nous en commande V. M. laquelle ſera obéïe en cela, comme en toute autre choſe.

Monſieur le Duc de Bar eſt ſur ſon partement de Rome, s'étant jà licencié de N. S. P. M. de Sillery, qui l'y a acompagné, vous écrira ce qui s'y eſt paſſé : & je me contenterai de vous avertir, que Monſieur le Cardinal *Bellarmino* m'a dit depuis ma derniere du 30. de Juin ; que ce qu'on m'avoit dit, que le Pape vouloit ſavoir le Prêtre à qui Monſieur le Duc de Bar ſe confeſſeroit, n'étoit point vrai ; & qu'il n'y avoit eû autre choſe, ſinon que ſur les ofres faites par ledit ſeigneur Duc que j'écrivis à V. M. le Pape avoit dit, que ledit Duc ſe prît donc de lui-même un Confeſſeur tel qu'il voudroit ; & que ſi ledit Confeſſeur le trouvoit en diſpoſition & en état de pouvoir être abſous, & communier, & gagner le Jubilé, il lui donnât l'abſolution, & lui permît la communion, & la participation dudit Jubilé, en faiſant les quatre Egliſes une ſeule fois ; pourvû que ladite abſolution & communion fût faite ſecretement, & ſans que le monde en ſût rien. La cauſe pourquoi il n'a pû être abſous, ni communier, & gagner le Jubilé, ſinon que ſecretement, vient des regles de Pénitencerie, qui portent, que pour permettre à un, qui a fait un péché public, de communier en public, il faut, qu'il faſſe la réparation publiquement, & à la vûe de tout le monde : mais qui promet en ſecret de réparer un jour publiquement la faute publique, qu'il a commiſe, on ne lui permet auſſi de communier cependant, ſinon que ſecretement, juſques à ce qu'il ait fait la réparation publique. Or que ledit ſeigneur Duc ſe ſoit confeſſé depuis, & ait été abſous, & ait communié ſecretement, je le croi comme ſi je l'avois vû ; & penſe que ce fût Dimanche 2. jour de ce mois, &

même d'autant qu'il fut aux quatre Egliſes, où ſe gagne le Jubilé, le lundi 3. de ce mois. Et ainſi a pris fin cet afaire quant au paſſé. Reſte le fait de la diſpenſe pour l'avenir, de laquelle nous ne pouvons nous promettre rien, ſi Madame ne ſe fait Catholique : pour la réduction de laquelle il faut faire tout ce qui ſera poſſible. M. de Sillery vous écrira les diligences, qui s'y préparent de deçà. A tant, Sire, &c. De Rome, ce 8. Juillet 1600.

LETRE CCXXXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Celui qui vous rendra la préſente, eſt le ſieur Veyre, bourgeois & banquier de Lion, lequel a charge de ſolliciter l'afaire de M. Perrin, Sous-dataire de N. S. P. touchant l'Abbaye de S. Léon de Toul, que S. S. lui a donnée. Il a deſiré de moi une lettre à vous, pour ſervir audit ſieur Veyre de plus facile accès ; & à lui, de continuation de la recommandation, que je vous ai faite autrefois de ſon bon droit. A quoi j'ai été induit par ci-devant, & le ſuis encore à préſent par la juſtice, que je ſai être de ſon côté ; & par ſa vertu & mérites, que je connois dès long-tems ; & pour ce que notre nation a tous les jours beſoin de lui, étant par lui vûes & examinées, & par ſon avis admiſes ou rejetées toutes les ſuplications des bénéfices & des diſpenſes, & d'autres telles graces, qui ont à ſe dépêcher en cette Cour. Mais je m'en formaliſe encore plus, pour ce qu'en ce fait il ne s'agit pas tant de l'interêt dudit ſieur Perrin, comme de l'autorité & droits

du S. Siege & de N. S. P. le Pape : & que je ſai, que S. S. recevra grand déplaiſir, ſi on ne lui rend au moins juſtice, pour tant de graces qu'il a faites, & fait tous les jours au Roi, & à ſes ſujets : & que de cela il n'en peut advenir rien de bon pour les afaires & ſervice de S. M. [1] A quoi il eſt digne que Meſſieurs du Conſeil, qui doivent juſtice aux moindres, regardent avec un ſoin particulier : & même d'autant que le tort, qu'on veut faire audit ſieur Sous-dataire, ne ſe pourroit rencontrer en perſonne, qui le puiſſe plus facilement & plus ſouvent ramentevoir au Pape, auquel il parle tous les jours à cauſe de ſon ofice, & des matieres bénéficiales, qui lui en fourniront ocaſion à toutes les fois qu'il voudra. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 22. Juillet 1600.

1 C'eſt bien mal entendre ſes interêts, que de paroître manquer de reconnoiſſance envers celui de qui l'on a reçu beaucoup de graces, & qui en peut faire tous les jours de nouvelles. *Tuto turpius gratiam non referre, quanto honeſtior cauſa referenda.*

LETRE CCXXXIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Le courrier *Valerio* arriva en cette ville le 13. de ce mois, & je reçûs les lettres du Roi, & les vôtres, écrites à Moulins le dernier de Juin : & depuis, eſt arrivé l'ordinaire de Lion avec vos lettres du 7. de ce mois, à toutes leſquelles je répondrai par celle-ci, ſans écrire à S. M. pour cette fois.

Je vois par toutes, que le Roi, & vous, avez fort à cœur l'afaire de Monſieur le Duc de Bar,

comme à la vérité il eſt digne du ſoin de S. M. & du vôtre. Auſſi vous puis-je aſsûrer devant Dieu, que M. de Sillery, & moi, y avons fait tout ce dont nous nous ſommes pû apercevoir, non ſeulement pour le bien de l'afaire en ſoi, & pour le ſervice & contentement du Roi; mais auſſi pour le reſpect dudit ſeigneur Duc, que nous avons ſervi de toute notre puiſſance & afection. Quant au Pape, il ne s'y pouvoit porter avec plus de reſpect envers le Roi, ni avec plus de moderation envers tous. 1. Quelque choſe qu'on ait fait en ce mariage contre les Saints Décrets, & ſon autorité, il n'en fait aucun reſſentiment contre perſonne, & a paſſé le tout par connivence. 2. Quand ce Prince eſt venu ici, S. S. l'a recueilli bénignement, & honoré largement. 3. Il a fait mettre ſon fait en déliberation, & a déclaré à ceux de qui il vouloit avoir l'avis, qu'il le vouloit conſoler, & complaire de tout ce qui ſe pourroit, ſans préjudicier à ſa conſcience, & à ſa réputation. 4. Il lui a fait dire, que ceux qui avoient déliberé ſur ſon fait, trouvoient, qu'il ne pouvoit faire ce que les Saints Décrets & la Diſcipline Eccleſiaſtique requeroient pour pouvoir être abſous du paſſé, communier, & gagner le Jubilé. 5. Quand ledit ſeigneur Prince lui a fait dire que ſi, qu'il le pouvoit, & le vouloit, & l'ofroit à S. S. & la prioit de lui faire droit là-deſſus: S. S. qui ne pouvoit en façon du monde refuſer ces ofres, après en avoit fait remontrer l'importance audit ſeigneur Prince, & qu'il perſiſtoit là-deſſus; a néanmoins tant reſpecté le Roi, que ſans les vouloir accepter, ni s'en mêler, a fait dire audit ſeigneur Prince, qu'il ſe prît donc lui-même un Confeſſeur tel qu'il voudroit; &

ſi ledit Confeſſeur le trouvoit en état & diſpoſition de pouvoir être abſous, & de ſe communier, & participer au Jubilé, qu'il l'abſolût, & donnât la communion, & l'admît à gagner le Jubilé, pourvû que ce fût en lieu privé & ſecret, ſans qu'il fût ſû du monde. Que ſi le Pape n'a donné la diſpenſe, qu'on lui demandoit; il en allegue de très-grandes raiſons, qui méritent qu'on y ait égard; comme auſſi aux diligences, qu'il deſire être faites pour la converſion de Madame. Pour lequel effet il ofre tout ce qu'on trouvera bon & expedient, voir d'aller lui-même vers elle, pour l'inſtruire & catéchiſer, ſi beſoin étoit. Si elle ſe convertit, nous aurons incontinent la diſpenſe: mais ſi elle ne ſe convertit point, je ne la puis eſperer.

Le Roi me commande de contribuer avec Monſieur l'Ambaſſadeur tout ce que je pourrai au fait du Marquiſat. Je l'ai toujours fait en cela, & en toute autre choſe, & le fais & ferai tant que je vivrai: vous aſsûrant, que j'ai le même ſoin de tout ce qui concerne le ſervice du Roi, que je ſaurois avoir ſi j'avois la charge moi-même, & ſeul: & dis à Monſieur l'Ambaſſadeur tout ce qu'il plaît à Dieu m'inſpirer, aprés y avoir profondement penſé, & tout ce que j'en puis aprendre d'ailleurs.

Monſieur de Savoye vous a meshui fait aſſez connoître, qu'il n'a point de conſcience, ni de crainte de Dieu, & moins ſoin de ſon honneur & réputation, ni aucune vergogne des hommes. S'il ſe contentoit de tenir au Roi, & à la Couronne, le tort que chacun ſait, ſans y ajoûter de la moquerie, l'indignation en ſeroit d'autant moindre: mais toutes les belles lettres, qu'il

écrit à Sa Majeſté, & les belles paroles qu'il lui fait dire, ne ſont que pures moqueries & tromperies. Encore n'eſt-ce pas le pis, il faut craindre pis de lui, comme je vous ai écrit cidevant. Et pour vous aſsûrer, vous, & le mettre, lui, en repos, il n'y a autre moyen, que de lui faire rendre au plutôt ce qu'il tient du vôtre. Comme cela ſera fait, il tournera ſes penſées ailleurs. Et vous l'ayant connu pour tel qu'il eſt, ne vous fierez jamais de lui, & n'en atendrez jamais aucune amitié, ni bonne afection.

M. de Sillery a toujours dit conſtamment à ſon Ambaſſadeur, & à tout autre, que le Roi ne rabatroit jamais rien de l'acord, qui avoit été fait: & j'en ſuis bon témoin pour l'avoir ouï. Et cependant, on vous fait dire, que mondit ſieur de Sillery eſt entré en traité avec ſondit Ambaſſadeur, ſur la moderation des conditions. Mais ce menſonge eſt fort peu de choſe, en comparaiſon d'une infinité d'autres plus grands. Si vous le croyez onques plus de rien qu'il die, ou vous faſſe dire, s'il ne vous en apert d'ailleurs; vous en ſerez plus coupables que lui-même [1].

J'ai vû comme le Roi aprouve la façon, dont le Pape a diſpoſé de l'Abbaye de Feuillans; & comme vous voulez vous employer à faire avoir

1 Les Italiens ont un proverbe, qui dit: *Chi t' hà ingannato una volta, ſia maledetto: mà chi t' ha ingannato due, ſia benedetto*: c'eſt-à-dire: *Maudit ſoit celui qui t'a trompé une fois: mais béni ſoit celui qui t'en a trompé deux*: pour donner à entendre, que ceux, qui ſe ſont laiſſé tromper deux fois par le même homme, ſont plus blâmables que lui, pour ne s'en être pas déficz la ſeconde. Comines dit, que c'eſt une grande honte d'être trompé, & de perdre par ſa faute.

à l'Abbé les lettres d'atache, qui lui ſont néceſſaires pour la priſe de poſſeſſion : dont je vous remercie bien humblement pour ledit Abbé, qui prie Dieu pour la ſanté & proſperité de S. M. & pour la vôtre. Quelques Religieux de cette Congregation, qui ont été contraires au feu Abbé, & n'ont ceſſé de le perſecuter, tant qu'il a vécu, ſont fort marris de l'élection, que S. S. a faite, encore qu'elle ne ſe pouvoit faire meilleure : & ſe vantent, qu'ils obtiendront de S. M. qu'elle renoncera à la nomination de cette Abbaye, & la lairra à la diſpoſition de la Congregation, pour y élire un Abbé de trois ans en trois ans ; & que par ce moyen ils contraindront le nouvel Abbé, en leur prochain Chapitre, de réſigner ladite Abbaye entre les mains dudit Chapitre, pour y élire un Abbé triennal. Mais ils ne ſavent ce qu'ils diſent. Et quand le Roi auroit à faire une telle démiſſion & grace, il faudroit, que ce fût en faveur, & à la pourſuite de perſonnes, qui euſſent plus de charité & de bonté, que n'ont ces trois ou quatre, qui s'en paſſionnent trop envieuſement, & qui ſont connus pour être encore aujourd'hui fort mauvais François, & peu contens de l'état préſent du Royaume.

Je vous ai écrit une lettre à part, en recommandation du ſieur Perrin, Sous-dataire du Pape ; laquelle vous ſera rendue par le ſieur Veyre, bourgeois & banquier de Lion. Si vous eſtimez qu'elle puiſſe aider à conſerver ſon bon droit, ſi elle étoit vûe de Meſſieurs du Conſeil, je ne récuſe point que vous ne la faſſiez voir à ceux, envers qui vous eſtimerez, qu'elle pourra profiter de quelque choſe. Vous priant de croire, cependant, que je ne m'en travaille point

que pour le reſpect du Pape, & pour ce que ledit Sous-dataire l'aproche de ſi près.

Suivant la commiſſion, qui eſt venue de Paris, & un Mémoire, qui me fut baillé par celui qui ſollicitoit l'expedition de l'Abbaye de ſaint Eloy de Noyon, j'obtins de N. S. P. qu'encore que ladite Abbaye ſoit taxé à 3000. ducats, toutefois l'expedition n'en coûtera que mille écus: & vous ſuplie de croire, que ſi je l'euſſe pû obtenir à moins, je l'euſſe fait. A tant, &c. De Rome, ce 22. Juillet 1600.

LETRE CCXXXV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Les lettres du Roi, & vôtres, du 14. Juillet, me furent rendues le 28. Je répondrai à l'une & à l'autre par celle-ci.

Le fait de Monſieur le Duc de Bar demeura aux termes que vous aurez vû par mes lettres précédentes, & par celles de M. de Sillery. Quand mondit ſieur de Bar partit d'ici pour Florence, M. Serafin devoit être dépêché par le Pape, au commencement de ce mois, vers Madame, ſœur du Roi, pour l'inviter & exhorter de la part de S. S. à ſe faire catholique, & pour aider à l'inſtruire, avec quelque grand Théologien, dont on acompagneroit ledit ſieur Serafin. Mais tout auſſitôt que mondit ſieur de Bar fut à Florence, il écrivit à M. de Sillery & à moi, & nous fit écrire par Madame la Grand'-Ducheſſe, ſa ſœur, que nous fiſſions avec le Pape, que S. S. ordonnât audit ſieur Serafin, qu'il allât premierement trouver le Roi; & que de là

il paſsât vers madite Dame, ſœur du Roi : ce que M. de Sillery & moi n'aprouvions point, pour quelques conſiderations, dont une partie ſera dans un mémoire à part, que vous trouverez avec la préſente. Mais avant que nous euſſions fait réponſe audit ſeigneur Prince, & à Madame ſa ſœur, ſur ce que deſſus, il nous arriva un ſien gentilhomme, avec des lettres de Monſieur de Lorraine à ſondit fils, par leſquelles il le preſſoit, & lui nous, de faire que M. Serafin ne fût point envoyé, au moins ſitôt; ains qu'on fit envers le Pape, que S. S. procurât, que le Roi envoyât vers Madite Dame, ſa ſœur, M. l'Evêque d'Evreux, pour l'inſtruire & la convertir. De ma part, je n'ai jamais eſtimé, qu'il fût beſoin, que le Pape exhortât le Roi à telle choſe; ni qu'il fût beau ni décent, que les ſerviteurs de S. M. en priaſſent S. S. puiſque S. M. le feroit toujours volontiers d'elle-même, & par ce moyen en raporteroit plus de gré & plus de louange. Toutefois je n'ai pas eſtimé me devoir opoſer plus formellement à ce que les gens dudit ſeigneur Prince ne pourſuiviſſent une lettre du Pape au Roi à cette fin, comme ils la pourſuivent; & c'eſt à quoi l'on en eſt à préſent. Le gentilhomme, qui eſt le ſieur de Beauvau, dit, que tout auſſitôt qu'il aura ladite lettre du Pape au Roi, il s'en ira en poſte trouver ſon Maître, & de là vers le Roi.

Nous avons vû les ſubterfuges de Monſieur de Savoye, & les querelles d'Alleman, qu'il vous ſuſcite, dont je ne m'émerveille nullement, & n'en ai jamais atendu autre choſe. Il y a ici avis de fort bonne part, & du 27. de Juillet, que preſſé par le Roi, il n'avoit enfin pû faire de moins, que de faire déclarer à S. M. par le

ſieur de Roncas [1], que des deux partis il éliſoit de rendre le Marquiſat [2]. Si cet avis eſt vrai, ne croyez pas pourtant qu'il ait aucune volonté de le reſtituer [3]; & ne vous atendez pas de l'avoir que par force. Mais ne pouvant plus entretenir le Roi ſur la généralité de ſes remiſes & défaites, & lui étant forcé de faire quelque déclaration ſur l'un de ces deux partis, deſquels il ne veut acomplir ni l'un, ni l'autre; il s'eſt pris à cetui-ci, comme à celui qui eſt pour lui fournir plus ample matiere de nouvelles cautelles & tergiverſations. Car faiſant ſemblant de vouloir rendre le Marquiſat, il vous fera dire, pour gagner tems, qu'il faut arrêter, avant toutes choſes, la perſonne du Gouverneur, qui y devra être mis, & controuvera quelque fauſſe ocaſion, qu'il dira avoir de tenir pour ennemi ledit futur Gouverneur [4]; & fera durer cette ex-

1 Léonard de Roncas, Secretaire d'Etat du Duc de Savoye, & le principal executeur de ſes ruſes.

2 Par le Traité de Paris, ce Duc avoit la liberté d'opter, ou de la reſtitution du Marquiſat, ou de la ceſſion de la Breſſe, avec la ville & citadelle de Bourg.

3 Il y a un proverbe Eſpagnol, qui dit: *Las galas y joias que no vienen à la boda, no vienen à toda ora*; c'eſt-à-dire: *les parures & les bijoux, que l'Epouſe n'a pas le jour de ſes nôces, lui viennent rarement après.* Il en eſt de même des Traitez & des Acommodemens, que les Princes font entr'eux: ce qu'ils n'executent pas immédiatement après la concluſion de la Paix, ils ne l'acompliſſent jamais: ou s'ils le font, c'eſt à la derniere extremité, & lors qu'on les y contraint de vive force. Le Duc de Savoye fit ſi bien par ſes ruſes, & par ſes tergiverſations, qu'il ne rendit jamais le Marquiſat de Saluces: & que le Roi également las de faire la guerre, & de traiter ſans fin, fut obligé d'accepter la Breſſe, le Bugey, & le Bailliage de Gex en échange.

4 Il étoit dit par le Traité de Paris, que le Gouverneur, que le Roi enverroit au Marquiſat, ſeroit tel,

cuſe le plus longuement qu'il pourra, comme auſſi toutes les autres, juſques à ce que vous viendrez aux mains. Après cette-ci, il fera naître d'autres dificultez ſur les garniſons qu'il faudra mettre és villes & places dudit Marquiſat. Ces dificultez, qui ne ſeront de long-tems vuidées, ſeront ſuivies d'autres nouvelles, comme ſur la repreſentation & vérification des inventaires des pieces d'artillerie, poudres, boulets, & autres munitions de guerre, qui étoient dans les villes & places dudit Marquiſat, lorſqu'il s'en empara; & dira, qu'il eſt raiſonnable qu'il ſache, avant que rendre le Marquiſat, ce qui eſt à faire ſur les infeudations par lui faites audit Marquiſat, & ſur telles autres choſes, qu'il dira devoir être préalablement liquidées. Il s'en dit ici une autre, laquelle ſeule ſufiroit pour entretenir l'afaire des années entieres, non ſeulement des mois: à ſavoir; qu'avant la reſtitution, il eſt raiſonable, que le Roi lui donne des ſûretez; non pas, qu'il atende, qu'après la reſtitution on lui faſſe la guerre avec ce qu'il aura reſtitué [5], & lui faſſe-t-on payer juſques au dernier denier ſans rémiſſion. Il trouvera encore matiere de diferer, que ſi le Pape prononce en ſa faveur

que le Duc n'auroit ocaſion de le tenir pour ennemi. Mais quand il fut queſtion de prendre poſſeſſion de la Citadelle de Carmagnole, le Duc déclara, qu'il aimoit mieux mourir les armes à la main, que d'executer un accord ſi déſavantageux. De ſorte que le Roi fut obligé de rapeller le Gouverneur, qu'il avoit nommé, & qui étoit en chemin, & déclarer la guerre au Duc.

5 Le Duc diſoit que le Roi étant incomparablement le plus fort, la raiſon vouloit qu'il fût le premier à reſtituer, d'autant que lui Duc ne pourroit jamais le faire déguerpir des Places, qu'il voudroit retenir, après qu'on lui auroit tout rendu.

ſur le compromis, S. M. lui rendra ledit Marquiſat.

Je ſai bien que le Roi, par l'acord, article 16. n'eſt pas même tenu de compromettre en la perſonne du Pape, ſinon qu'après que la reſtitution dudit Marquiſat aura été réellement & de fait acomplie [6]: & toutefois il ne lairra de vous faire encore cette demande & dificulté, pour donner toujours couleur à ſon refus, & tirer l'afaire en long le plus qu'il pourra: tout auſſi bien comme il importune le Pape, & le fait encore importuner par les Eſpagnols, d'envoyer vers le Roi, pour faire alterer ledit acord; jaçoit que ledit acord ait été prononcé par le Pape: & que par le dernier article, pour plus grande aſsûrance de l'execution & acompliſſement du Traité en tous les points & articles y contenus, S. M. & ledit Duc de Savoye ſuplioient S. S. que comme, par ſes bonnes & paternelles exhortations, ils ſont entrez en cette voye d'acord; il lui plaiſe auſſi és ocaſions, qui ſe pourront préſenter, interpoſer ſon autorité pour l'entiere & réelle execution des choſes promiſes de part & d'autre, ainſi qu'il eſt contenu audit Traité [7].

6 *Voici l'Article* 16. A été convenu entre Sadite Majeſté, & ledit Sieur Duc, qu'ils conſentiront, comme dès-à-preſent ils conſentent, après que la reſtitution dudit Marquiſat aura été réellement & de fait accompliе, ſi ledit Duc en fait option; que N. S. P. le Pape Clément VIII. juge les différends qui ſont entre Sadite Majeſté, & ledit Sieur Duc, ſuivant ce qu'il a été acordé par le Traité de Vervin.

7 *Article* 18. *& dernier.* Et pour plus grande aſſurance de l'execution du préſent Traité, leſdits Seigneurs Roi, & Duc de Savoye ſuplient Sa Sainteté, que comme, par ſes bonnes & paternelles exhortations, ils ſont entrez en cette voye d'acord, il lui plaiſe comme Pere commun, continuer le ſoin

M. de Sillery s'eſt porté divinement bien, & envers le Pape, & envers Monſieur le Cardinal Aldobrandin, pour empêcher qu'il ne fût par S. S. envoyé, ni écrit au Roi pour tel effet, & s'eſt ſurmonté ſoi-même : mais le bonheur ne l'a point acompagné [8]. Ce qui ſera, comme j'eſpere, réparé par-delà par la prudence, généroſité, conſtance, & fermeté du Roi, & de Meſſieurs de ſon Conſeil, qui ſaurez vous garder de recevoir par là aucun dommage au patrimoine de la Couronne, ni en la réputation du Roi, & de la France. Et poſſible pourrez-vous tirer encore quelque profit de cette Ambaſſade, que Monſieur de Savoye & Meſſieurs les Eſpagnols vous font faire; duquel profit M. de Sillery & moi avons aviſé enſemble : auquel auſſi je me remets de vous l'écrire.

Je ſuis tout aſsûré qu'il ne manquera au Roi, ni à vous, aucune bonne, ſage, magnanime, & reſpectueuſe réponſe [9] envers le Pape ; mais

qu'elle a ci-devant montré à nourrir la Paix entr'eux, & ce faiſant és ocaſions, qui ſe pourroient préſenter, interpoſer ſon autorité pour l'entiere & réelle execution des choſes promiſes de part & d'autre, ainſi & en la forme qu'il eſt contenu au préſent Traité.

8 Quoiqu'un Ambaſſadeur ne réuſſiſſe pas dans toutes ſes tentatives, parce que le ſuccès en dépend des bonnes ou mauvaiſes diſpoſitions, & quelquefois même du caprice du Prince, ou des Miniſtres, avec qui il a à traiter; il ne laiſſe pas de montrer ſon habileté dans la diverſité des expediens, qu'il employe pour parvenir aux fins de ſon Maître. Ceux qui ne lui ont pas réuſſi, ſont ſouvent ceux, qui montrent davantage ſon induſtrie, & qui lui procurent l'eſtime & l'aſection du Prince qu'il ſert, quand ç'en eſt un de bon diſcernement.

9 Le Roi en fit une très-ſage au Patriarche, & telle que ce Prélat n'y trouva rien à repliquer. *Cui à Rege reſponſum*, dit M. de Thou, *magno ſuo cum dolore fieri, ut quidquam quod Pontifici grave ſit, facere cogatur; ſed ini-*

je ne lairrai de vous propoſer, s'il vous ſembleroit bien employé, que quand le Patriarche auroit dit au Roi tout ce qu'il auroit voulu, S. M. après l'avoir atentivement & bénignement écouté, & avant que lui faire aucune réponſe, le

quitate adverſarii neceſſitatem armorum ſatis excuſuri. Neque verò tot indificationes dintius ferri potuiſſe ſine decoris & ſecuritatis publicæ jactura; egregium erga ſe Pontificis animum, quem ſemper expertus ſit, eo uſque ſibi colendum propoſuiſſe, ut nihil regio faſtigio, nihil Franco-Gallico nomine, quod vitæ periculo toties tutatus ſit, indignum admittat. Tum converſo ad Calatagironam ipſum ſermone ſubjecit. Nunc apud te, Illuſtriſſime Patriarcha, cogita quid vicini principes expectare debeant ab eo, à quo regnum Galliæ per belli inteſtini opportunitatem inſidioſe petitum, & Provinciam ac Delfinatum hoſtili ut miſerabiliter infeſtatum norunt; qui minimè ignorant, quid per ſuos Oratores nuper Badenis in publicis Helvetiorum Comitiis (à la diéte générale de Baden) *ad excuſandam Salutiarum principatus invaſionem jactari mandaverit: naturale eſſe patribus, ut liberis proſpiciant; ſibi tam egregiam ſobolem ad Imperatores ac Reges originis principia referentem à Deo non fruſtra conceſſam.* (Comme ſi Dieu commandoit aux Princes d'envahir les Etats d'autrui, pour avoir dequoi ſatisfaire l'ambition de leurs enfans.) *Itaque laudandam patris prudentiam, qui opportunitate tam feliciter uſus ſit. Quando ergo tandem à tali vicino ceteri principes ſecuri degent, qui nullum inſanabili ambitioni modum facit? qui nunquam ſe quieturum oſtendit, niſi ubi quot filios habet, tot regna & imperia vicinis injuriosè erepta in ſingulos tranſtulerit? Neque verò hæc à me dici putes, Illuſtriſſime Patriarcha, quaſi à Vervinienſi pacificatione diſcedendi occaſionem quæram. Eam religioſe coram te juratam pari religione ſervare decrevi. Sed nemo, niſi iniquus ſit rerum æſtimator, de jure meo me propterea decedere oportere dicet, aut Chriſtianam tranquillitatem turbare, quippe qui paratus ſim tam libenter arma deponere, dummodo mihi ſatisfiat, quam invitus ad res meas repetendas bellum ſuſcepi.* Lib. 125. Cette réponſe, & celle que notre Cardinal propoſe ici dans ſa lettre, ſont toutes deux dignes d'être gravées au Temple de mémoire.

priât de lire le proëme, & le ſuſdit dernier article de l'acord : lequel acord S. M. pourroit alors tenir à poſte près de ſoi, traduit en langue Italienne, & le lui bailler à lire ; & qu'après que ledit Patriarche auroit lû ledit proëme & ledit article de l'acord, S. M. lui dit : *Monſieur le Patriarche, vous pourez avoir connu par ci-devant en toutes mes actions & procedures, en quelle révérence j'ai N. S. P le Pape ; & la gratitude, que je lui rends de tant de graces, que j'ai reçûes de lui : auſſi pouvez-vous avoir connu l'eſtime, que je fais de votre perſonne, & la bonne afection, que je vous porte : par ainſi, ſi les propos, que vous venez de me tenir de la part de S. S. ſont conformes à ce que vous venez de lire, & à ce qu'elle a procuré par votre moyen & entremiſe ; je ſuis tout prêt à faire ce que vous venez de me propoſer. Mais ſi ce que vous venez de me dire eſt tout le contraire de ce que vous venez de lire, & de ce que S. S. & vous-même avez fait & procuré, je prie le Pape, & vous-même, de m'en excuſer.* Et quand le Roi après ces mots aura laiſſé bien rougir le Patriarche, comme il ne s'en ſauroit garder, reconnoiſſant combien eſt meſſéant au Pape, de faire porter telle parole au Roi ; & à lui Patriarche, de la porter ; Sa Majeſté pourra entrer en autres propos courtois & gracieux [10], pour ne laiſſer

10 Les reproches amiables agiſſent puiſſamment ſur l'eſprit d'un Ambaſſadeur habile & bien intentionné, quand le Prince qui lui donne audience, les fait faire à propos. La réponſe que Louis XI. fit à l'Ambaſſadeur du Duc de Milan après la défaite du Duc de Bourgogne à Granſon, étoit de cette nature. Dites à votre Maître, lui dit-il en peu de paroles, que je ne veux point des cent mille ducats qu'il m'offre pour m'obliger de ne faire ni paix ni tréve avec le Duc de Bourgogne ; que de la paix

ledit Patriache en confuſion, & pour lui aider à ſe remettre de ſa honte. Et ſi Sa Majeſté vouloit puis après entrer en autres excuſes plus longues, cette-ci ſeroit bien alleguée après la précédente : que Monſieur de Savoye a promis d'opter & éfectuer l'un ou l'autre des deux partis dans le premier jour de Juin, ſans en retrancher, diminuer, ou alterer aucune choſe, ni uſer d'aucune longueur, ou dificulté fondée ſur quelque couleur ou prétexte que ce ſoit : Qu'outre que S. M. ne peut, pour ſon honneur & réputation, & pour la protection qu'il doit à la Couronne, rabatre rien des conditions acordées, comment ſe pourroit-elle aſsûrer plus des promeſſes, que le Duc de Savoye lui feroit ? & le Pape, qui a cet exemple devant les yeux, comment ſe peut-il aſsûrer de rien que ledit Duc lui diſe ? Et de fait, (à préſent que je ſuis retourné en moi-même, après m'être égaré ſur des réponſes que l'on ſaura trop mieux faire par-delà,) je vous dis à bon eſcient, qu'après tant de caſſades & moqueries manifeſtes, vous ne le devez croire de rien, par la bouche de quiconque il

& de la guerre j'en ferai à mon vouloir, mais s'il ſe repent d'avoir laiſſé mon alliance pour prendre celle du Duc de Bourgogne, je ſuis content de retourner comme nous étions. Voilà parler en Maître, & en grand Roi. Un ſeul mot qu'il dit en riant à la Ducheſſe de Savoye, ſa ſœur, lorſqu'elle arriva au Pleſſis lés Tours : *Madame de Bourgogne, ſoyez la bien venue*, fut la plus noble & la plus fine correction fraternelle, qui pût jamais être faite à cette Princeſſe, pour avoir toujours tenu le parti du Duc de Bourgogne contre le Roi ſon frere, à tel point que, ſelon Comines, ledit Duc diſpoſoit de la Maiſon de Savoye comme du ſien. Et depuis cette entrevûe, ajoûte-t-il, ſont demeurez comme bon frere & bonne ſœur juſques à la mort.

parle. Il ne fait point conſcience de mentir au Pape, non plus qu'à vous, & pourvû qu'il gagne tems tout lui eſt un. Quand vous lui auriez rabatu ce qu'il auroit une fois demandé, il ne lairroit demander puis après que vous lui rabatilliez encore d'autres choſes. Auſſi ne penſé-je pas que ce ſoit de la dignité du Roi, d'entrer en juſtification avec les gens de Monſieur de Savoye, touchant les fariboles *, qu'il fait dire [11] par eux à S. M. Le Duc de Savoye ſait bien, qu'il n'étoit en aucun danger à Paris, lors qu'il fit l'acord : il ſait bien auſſi, que le Roi ne veut point faire la guerre au Roi d'Eſpagne, dont il lui déplaît : il ſait pareillement, que ce n'eſt point le feu ſieur de Morfontaine [12] qui a fait la prétendue harangue aux Suiſſes ; & que cette harangue ne fut jamais faite du regne de ce Roi. Et quand il dit toutes ces choſes, il ſait bien qu'il dit faux : & partant elles n'ont point beſoin d'aucune réfutation [13] envers lui, comme s'il étoit trompé ; mais bien de riſée, plutôt d'indignation, ains de la verge de fer. Tant que les choſes ſe diſputeront par paroles, il ſera toujours ſuperieur à vous en inventions, en prétextes en déguiſemens, & en toutes ſortes de malices, & vous n'avancerez rien [14] : mais quand les cho-

* C'eſt-à-dire, *échapatoires, méchantes raiſons, diſcours en l'air.*

11 *A palabras locas*, dit l'Eſpagnol, *orejas ſordas.*

12 François Hotman de Morfontaine, Agent de France en Suiſſe, où il mourut en 1601.

13 Se juſtifier lorſqu'il n'en eſt pas beſoin, c'eſt s'acuſer ſoi-même, & faire croire qu'on eſt coupable de ce dont on eſt acuſé fauſſement.

14 C'eſt perdre ſon tems de gayeté de cœur, & même ſe rendre mépriſable, que de s'amuſer à traiter avec un Prince qui fait gloire de tromper les autres ; & qui ne rougit pas davantage de trom-

ſes ſe debatront par vertu, proueſſe, force, & moyens, il s'y trouvera auſſi court & ſoufreteux comme il eſt abondant au reſte. Il vous couche de toutes les forces Eſpagnoles, juſques à faire dire; que le Roi d'Eſpagne veut venir en perſonne en Italie : choſe du tout éloignée de ſa penſée, & de ſon naturel & diſpoſition. Il ſe fait tant de levées à Milan, & à Naples, & de tout rien, ou fort peu. Les Eſpagnols, à la vérité, aimeront mieux le Marquiſat de Saluces entre les mains du Duc de Savoye, que du Roi : mais au reſte ils ſont & plus ſages & moins injuſtes que lui. Et comme qui leur feroit la guerre, ils tâcheroient à ſe défendre, & à bien rendre : auſſi avant qu'entrer en une guerre ſi injuſte, pour ſervir aux caprices du Duc de Savoye, ils y penſeront cent & cent fois [15]. Auſſi ont-ils aſſez de beſogne taillée ailleurs, & n'ont pas plus d'argent, ni de forces, qu'il ne leur en faut. La peſte leur a partie conſumé, partie diſſipé celles, qui devoient venir avec le Comte de Fuentes. Le Prince Maurice, leur ſujet, leur a taillé en pieces les vieilles Bandes Eſpagnoles qui étoient és Païs-Bas [16]. Cependant, le Duc de

pre un bon Acord, que de déchirer une feuille de papier. Charles-Quint diſoit, qu'un grand Prince, offenſé par un petit, ne devoit point manier la plume, mais l'épée. *No devia papelear, ſino pelear.*

15 Tout fin qu'étoit le Duc de Savoye, il fut; durant tout ce diférend, la dupe des Eſpagnols, qui lui prometoient un ſecours de cinquante mille hommes, à la tête deſquels ſeroit le jeune Roi d'Eſpagne, ſon beaufrere; non point avec intention d'épouſer ſa querelle contre la France, qui étoit alors en meilleur état, que l'Eſpagne; mais ſeulement pour le rendre plus opiniâtre à vouloir retenir le Marquiſat de Saluces.

16 A la bataille de Nieuport, donnée le 2. de Juil-

Savoye, qui ſait bien, qu'ils ne veulent point de guerre avec le Roi, leur a fait dire, longtems y a, que pour lui conſerver le Marquiſat, il n'eſt point beſoin qu'ils entrent en guerre ; & que c'eſt aſſez qu'ils faſſent contenance d'y vouloir entrer, ſi on l'ataque lui. En ſomme, tout ſon cas n'eſt qu'artifices & fraudes, qui ſe diſſiperont quand on viendra au fait & au prendre. Je ne me tiendrois pas, je ne dirai pas pour bon Eccleſiaſtique, mais pour bon Chrétien, ſi je n'aimois la paix : mais plutôt que cette honte & infamie demeurât au nom & en la réputation du Roi, & de la Couronne de France, j'aimerois mieux perdre tout ce que j'ai en ce monde, & cent vies après, ſi je les avois. Mais je m'égare une autre fois, tranſporté de trop de zele, auquel vous pardonnerez s'il vous plaît.

Pour retourner donc à moi-même, & à la réponſe de vos lettres, j'eſtime, que nous devons diférer la demande de l'Indult des Evêchez de Mets, Toul & Verdun, juſques à ce que nous ayons publié le Concile : avec laquelle ocaſion j'eſpere que nous l'emporterons.

Je vous remercie bien humblement de ce que

let de cette même année 1600. L'Archiduc Albert & le Duc d'Aumale, dit Aubery du Maurier, furent bleſſez dans le Combat : François de Mendoze, Amiral d'Aragon, fut pris priſonnier avec pluſieurs autres Chefs, & juſqu'aux Pages de l'Archiduc, que Maurice lui renvoya ſans rançon. Tout le Canon, tout le bagage, & plus de cent Cornettes & drapeaux demeurerent au Vainqueur, qui vit plus de ſix mille ennemis étendus ſur la place. Ce qui fit dire, que la fortune de la Maiſon de Naſſau avoit changé de face, Maurice avant défait l'Archiduc Albert à pareil jour qu'un autre Albert d'Autriche, trois ans auparavant, avoit défait & tué l'Empereur Adolphe de Naſſau à la bataille de Spire.

vous me vouliez faire dépêcher les lettres patentes de main-levée des fruits de l'Evêché de Bayeux, & autres, qui me ſont néceſſaires pour ce regard ; & reconnois en cela votre bonté & conſtance à me bien faire, comme je deſire auſſi de m'en rendre digne, & mêmement par quelque bon ſervice, que je puiſſe vous faire. A tant, &c. De Rome, ce 5. d'Août 1600.

LETRE CCXXXVI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Le 10. de ce mois me furent rendues les lettres du Roi, & vôtre du 25. Juillet, par leſquelles j'ai vû, comme vous aviez eû de divers endroits le même avis, que je vous donnai par mes lettres du 8. Juillet. Ce qui nous doit d'autant plus faire tenir ſur nos gardes, & tâcher d'autant plus courageuſement à ravoir le nôtre au plutôt, pour ôter à cet homme l'eſperance de profiter de ſa méchanceté ; & pour le remettre en tel état, qu'il ne puiſſe & n'oſe plus atenter rien contre nous, comme il y étoit avant qu'il nous eût ravi le Marquiſat, qui lui ſervoit & ſervira, quand nous l'aurons, d'un frein non moins néceſſaire à ſon variable & précipiteux naturel, que profitable à la France. C'eſt pourquoi je ſerois d'avis, que puiſque des deux parties de l'acord fait à Paris, il a choiſi la reſtitution dudit Marquiſat, comme j'ai vû par vos lettres à Monſieur de Sillery du 30. de Juillet ; vous ne condeſcendiez onques plus à aucune variation, qu'il pourroit vouloir faire ; & vous ſouveniez, que nous pourrions un jour avoir encore plus grand beſoin dudit frein qu'à

préſent, ſi d'avanture le Roi d'Eſpagne & l'Infante venoient à mourir ſans enfans. La ville de Saluces n'eſt qu'à une petite journée de Turin, & Carmagnolle n'en eſt qu'à une petite demie journée ; & tout le Marquiſat eſt comme une Citadelle pour les François ſur toute l'Italie, & particulierement ſur le Piémont [1]. C'eſt pourquoi il le veut tout retenir, & que les Eſpagnols le nous envient, & que nous devons d'autant plus le recouvrer, puiſqu'il eſt nôtre, & que le Duc a choiſi ce parti : & n'y a autre moyen de le contenir en ſon devoir, & de le garder, lui & les ſiens, de faire quelque autre eſcapade à l'avenir, ſemblable à celles qu'il a faites depuis douze ans.

Je demanderai au Pape le gratis de l'expedition de l'Abbaye de Preaux pour le fils de Monſieur de Châteauneuf, votre beau-frere [2], & ai bonne eſperance de l'emporter, & de vous en rendre compte en bref.

Madame, ſœur du Roi, m'a écrit ces jours paſſez deux lettres ſur le voyage de Monſieur ſon mari par-deçà. J'envoye au ſieur de Marinville à Florence ma réponſe, & l'ai laiſſée à cachet-volant, afin qu'il la vit, & la fit voir, s'il lui ſembloit, à Monſieur le Duc de Bar, & puis la fit tenir, ſi bon leur ſembloit. Et à toutes avantures j'ai eſtimé vous en devoir envoyer un *dupli-*

1 Quand le Roi de France poſſedoit le Marquiſat de Saluces, il ſe trouvoit poſté au milieu des Etats de Savoye, & tenoit ce Duc comme bloqué dans ſa ville de Turin.

2 Guillaume de Laubepine, Baron de Châteauneuf, qui fut fait Chancelier des Ordres dans le Chapitre, tenu le dernier jour de l'an 1619. Il ſe démit de cette dignité en faveur de ſon fils Charles, Abbé de Preaux, qui fut créé Garde des Sceaux en 1630. & 1650.

cata, que j'ai auſſi laiſſé à cachet-volant, pour le ſoumettre à votre jugement, & me remetre en vous de l'envoyer, quand vous ferez quelque dépêche à madite Dame ; ou de ne l'envoyer point.

Je vous remercie bien humblement de ce qu'il vous a plû me faire dépêcher l'acte de ſerment prêté au Roi, en mon nom, pour l'Evêché de Bayeux, & les lettres d'atache & de main-levée, & la diſpenſe ſur le Vicariat pour M. le Préſident Ruellé. A tant, &c. De Rome, ce 14. d'Août 1600.

LETRE CCXXXVII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Le devoir auquel le Roi s'eſt mis depuis peu de jours, d'avoir raiſon par les armes du tort que le Duc de Savoye tient à S. Majeſté, & à la Couronne, & des moqueries dont ledit Duc a uſé ſi longuement envers S. M. a relevé par-deçà la réputation de S. M. que ſa longue patience avoit aucunement abaiſſée ; & même que chacun s'atend, que comme le Roi a montré ſa longanimité & ſon deſir de conſerver la paix, ayant mis ſi tard la main à l'épée ; auſſi montrera-t-il, ci-après, ſa conſtance & perſeverance, ne s'arrêtant, qu'il n'ait entierement recouvré le ſien, & fait encore payer audit Duc la peine de ſon audace & témérité, pour ſervir d'exemple à l'avenir à tels entrepreneurs, de ne ſe prendre à la France, & moins de ſe moquer d'un ſi grand Roi. Que ſi S. M. prête l'oreille aux propos, qu'on lui fera tenir d'acord & d'acommodement, chacun croit, que ce ſera ſans aucune ſuſpenſion ni retardement des armes priſes

ſes, & ſans plus perdre le tems ni les occaſions de faire progrès ſur l'ennemi : Qu'en traitant, le Roi ne conſentira plus, que la reſtitution dudit Marquiſat ſoit chargée de compromis, ni d'autres telles reſtitutions ; ains qu'elle ſera faite purement & ſimplement, pour être tenu ledit Marquiſat par S. M. & par les Rois ſes ſucceſſeurs, en la façon que le tenoit, jouiſſoit, & poſſédoit le feu Roi Henri III. & la Couronne de France, lorſque ledit Duc l'uſurpa en pleine paix : Qu'en l'acord qui ſe ſera, toutes choſes qui auront à ſe faire y ſeront ſpécifiées particulierement & par le menu : comme, que la reſtitution commencera par la ville de Carmagnolle, & en tel jour, pour éviter aux ſofiſteries & cavillations, dont on a voulu uſer ſur l'interpretation de l'acord fait à Paris au mois de Février dernier : Que S. M. & ceux qui ſeront par elle employez au Traité, ſe ſouviendront en acordant des conditions, combien la France s'eſt mal trouvée d'avoir rendu par la Paix de 1559. tous les Etats de la Maiſon de Savoye [1], que le feu Roi Henri II. tenoit ; &

1 Les Villes & Places, qui furent rendues au Duc de Savoye Emanuel-Philbert, avoient coûté vingt millions d'or à conquerir, & à fortifier : & le Maréchal de Briſſac, qui les avoit conquiſes, ſe faiſoit fort de les faire valoir tous les ans au Roi cinq cens mille écus de revenu, dont trois cens mille entreroient dans ſes coffres, toutes charges payées. Quelques mois avant qu'Henri II. fit cette malheureuſe Paix, Briſſac en ayant eu le preſſentiment, lui dépêcha ſon Secretaire, pour le ſupplier de le mettre, lui, & toutes les Places conquiſes du Piémont, au Ban de France, comme des Rebelles. *Car*, diſoit-il, *ſi je perds tout, Votre Majeſté ne perdra que ce qu'elle veut perdre de gayeté de cœur : au contraire, ſi je conſerve toutes ces Places, & que j'entre victorieux juſques dans le Milanés, & dans l'Etat de Gennes, comme j'ai ſujet de l'eſperer ; tout ſera pour Votre Majeſté, qui de-*

ce mbien mal & ingratement ce Duc en a uſé ; & que ſes enfans & poſterité en pourroient encore uſer pirement, deſcendant d'une mere Eſpagnole [2] ; là où ce Duc deſcendoit d'une Françoiſe, qui le devoit aucunement retenir. Et ſurtout s'aſsûre chacun, que quoi qu'il ſoit acordé & promis, le Roi ne croira plus à aucune parole, ni à aucun écrit dudit Duc, ni d'aucun autre Prince, qui promete des faits dudit Duc : mais ſe fera S. M. reſtituer le ſien actuellement & de fait devant que poſer les armes, ni en ſuſpendre ni intermettre l'exercice.

Un ſcrupule reſte à quelques-uns, qui craignent, que le Roi ne ſe laiſſe aller pour la révérence du Pape, qui lui a envoyé le Patriarche de Conſtantinople, & pourra encore envoyer un Cardinal Légat. Mais on s'aſsûre, que pour cela le Roi ne lairra de tenir bon d'autant que ce que le Pape en fait, eſt par l'importunité des Savoyards & Eſpagnols, deſquels il ne ſe peut bonnement défendre, quand ils le requierent de s'employer pour la paix ; & même d'autant qu'en donnant cette ſatisfaction aux autres, il n'entend obliger le Roi à rien, ni empêcher, qu'il ne réponde ce qu'il eſtimera être pour le bien de la

vtendra ainſi le plus puiſſant Prince de l'Europe. [Livre 10. des Mémoires du Baron de Villars.] Et dans un autre endroit, il dit, que cette Paix de 1559. donna l'audace à beaucoup de gens de lever les cornes contre la France, ſous divers prétextes, qui depuis troublerent ſon repos durant plus de trente ans.

2 Charles-Emanuel, fils d'Emanuel-Philbert, & de Marguerite de Valois, ſœur d'Henri II. avoit épouſé en 1585. l'Infante Catherine, ſeconde fille de Philippe II. Roi d'Eſpagne. Le Procurateur *Battiſta Nani* dit au commencement de ſon Hiſtoire de Veniſe, que ce Duc épouſa avec cette Infante, les interêts & les maximes de cette Couronne.

Couronne, & pour ſon honneur & réputation : & Monſieur le Cardinal Aldobrandin me l'a ainſi dit & aſsûré pluſieurs fois, jaçoit que depuis il nous a montré lui-même, qu'il favoriſe à Savoye, & voudroit le garantir de tout malheur, s'il pouvoit.

Mais quand S. S. l'entendroit autrement, ſe départant de la juſtice & devoir de Pere commun, le Roi ne ſeroit tenu de lui complaire au préjudice de ſa réputation, & à la diminution de ſa Couronne ; ains auroit ocaſion de ſe roidir d'autant plus, & même d'autant qu'ayant bien fait ſes afaires, & ayant montré ſa valeur & bravoure, & ſa puiſſance de plus en plus, il fera toujours bien ſa paix avec S. S. & en ſera plus eſtimé d'elle-même, & de tous autres.

Voilà donc la commune opinion, & le deſir commun des gens de bien non intereſſez ni paſſionnez. Au demeurant, je vous metrai ici quelques propos qui m'ont été tenus, premierement par Monſieur le Cardinal *Baronio*, & puis par Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſur ce mouvement & commencement de guerre, & de la part de N. S. P. Dimanche au ſoir 27. de ce mois, à une heure de nuit, Monſieur le Cardinal *Baronio* m'envoya prier de l'atendre en mon logis le lendemain au matin, pource qu'il avoit à me parler : & étant venu le lendemain au matin me dit, que le Pape étoit merveilleuſement afligé de cette nouvelle guerre, & vouloit faire tout ce qu'il pourroit pour la faire ceſſer, & avoit réſolu d'envoyer ſur les lieux un Cardinal Légat de ſes créatures, qui fût propre pour manier un tel afaire, & non ſuſpect à aucune des Parties : & pour cela S. S. lui avoit commandé de venir conferer avec moi ſur les ſujets,

qui ſeroient plus à propos : Qu'il avoit de lui-même propoſé à S. S. M. le Cardinal *Viſconte* [3], lequel il connoiſſoit dès ſa jeuneſſe, & l'avoit comme élevé : Qu'il n'y avoit rien à redire en lui, ſinon qu'il étoit né Milanois ; mais cela étoit aucunement récompenſé par le peu de fiance que les Eſpagnols avoient toujours montré d'avoir en lui : Que ſi cetui-ci ne nous plaiſoit, il y avoit le Cardinal *Borgheſe*, & le Cardinal *Arrigone*. Quant au Cardinal *Antoniano*, S. S. ne s'en pouvoit paſſer, à cauſe des brefs, en quoi S. S. s'en ſert. Quant à ſes neveux, S. S. craignoit, que cette légation ne ſeroit point de grand fruit, & qu'il y iroit plus de ſa dignité, ſi l'un de ſes neveux s'en étoit retourné ſans rien faire. Me prioit ledit ſeigneur Cardinal *Baronio* de tenir ceci ſecret, & ne le communiquer à perſonne, ſinon qu'à Monſieur l'Ambaſſadeur, afin d'en aviſer enſemble, & lui en rendre réponſe ſur le ſoir, ques nous nous trouverions enſemble aux obſeque de Monſieur le Cardinal *Deza* Eſpagnol [4], qui étoit décédé le jour auparavant.

Je répondis audit ſeigneur Cardinal *Baronio* ſur le champ ce que j'eſtimai être de la révéren-

3 Le Comte de Bethune parle de ce Cardinal avec beaucoup d'eſtime.

4 Le Chevalier Delfin dit, que ce Cardinal étoit d'une humeur très-agréable ; & qu'il ne ſe ſoucioit de rien, que de vivre & de theſauriſer. Ainſi, il n'auroit pas été propre à ſervir de Chef à la Faction Eſpagnole dans les Conclaves. *Venne egli in Roma con gran riputatione... Non mantenne qui egli la ſtima che ne porto. Quell' attitudine, alla pieghevolezza, e quell' atentione che richiede il negotio di Roma, non fu portata né poi qui preſs da lui nel modo che biſognava : e certa ſua tenacità ancora intorno allo ſpendere lo faceva tanto meno ſtimare anche dalla ſua propria natione. L'eſſer nondimeno egli Protettore di Spagna gli faceva havere gran parte nel Sacro Collegio.* Bentivoglio.

ce, que je devois à S. S. & à la perſonne dudit ſeigneur Cardinal ; & que j'en irois traiter tout incontinent avec Monſieur l'Ambaſſadeur, & lui ferois la réponſe là où il m'avoit dit, puiſqu'il l'aimoit mieux recevoir là, que chez lui, où je m'ofrois de la lui porter. Incontinent que ledit ſeigneur Cardinal fut parti de chez moi, je m'en allai trouver M. de Sillery, & lui ayant expoſé ce que Monſieur le Cardinal *Baronio* m'avoit dit, nous arrêtâmes enſemble la réponſe qu'il nous faloit faire : laquelle fut en ſomme, que nous remerciions très-humblement le Pape de l'honneur, qu'il lui plaiſoit nous faire de nous communiquer ce ſien deſſein. Que nous le ſupliions très-humblement de n'envoyer pour cette heure aucun Légat, pour les raiſons qui avoient été repreſentées à S. S. lorſqu'elle parla d'envoyer M. le Patriache au Roi, à cette derniere fois ; & pource que les choſes étant encore ſi crues, le Légat, quel qu'il fût, ne feroit rien : Que ſi S. S. étoit néanmoins réſolue d'en envoyer un contre notre très-humble priere & remontrance, il nous ſembloit, que Monſieur le Cardinal *Borgheſe* 5 ſeroit le plus à propos de tous ceux

5 Le Cardinal *Borgheſe* étoit un bon Légiſte, mais qui n'entendoit rien aux affaires d'Etat, ni par conſéquent à la négociation. C'eſt le jugement qu'en ont fait tous ceux, qui ont parlé de ſon Cardinalat, & de ſon Pontificat, dont les Rois & les Princes furent peu contens. *Juris legumque prudentiæ ſcientiſſimus, ut ea potiſſimùm facultate ſibi blandiretur. Cæterùm neque publicorum negotiorum uſu præſtans, neque cum Principibus, ſummis de rebus agere aſſuetus, Civili conſuetudini parum deditus, ingenio potius ad privatas res, quàm ad publicas gerendas idoneo.* [*And. Maurec. Hiſt. Venet. lib.* 16.] Le Chevalier Delfin, qui étoit Ambaſſadeur à Rome, au tems de la promotion de ce Cardinal, dit que c'étoit un très-digne ſujet ; & qui n'ayant point d'ennemis, pourroit un jour

qui nous avoient été nommez : Que M. le Cardinal *Viſconte* étoit vraiment tel qu'il nous avoit été décrit, & nous n'avions rien à dire de lui que tout bien ; mais lui étant Milanois, & ſujet du Roi d'Eſpagne, il nous ſeroit malaiſé & impoſſible de perſuader au Conſeil du Roi, & aux autres François, ce que nous en ſavions. Je fis cette réponſe audit ſeigneur Cardinal *Baronio*, qui montra s'en contenter, & l'alla porter au Pape le ſoir même.

Au même lieu où ſe faiſoient les obſeques dudit Cardinal Eſpagnol, & où je fis ladite réponſe à Monſieur le Cardinal *Baronio*, Monſieur le Cardinal Aldobrandin me fit dire, qu'il me voudroit parler chez le ſeigneur Jean-François Aldobrandin, où il s'en iroit en partant de là. Je le dis à M. le Cardinal *Baronio*, qui me dit, qu'il croyoit que ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin me vouloit parler de cela même : toutefois que je ne lui diſſe rien de ce qu'il m'avoit dit : ce que je lui promis, & le lui ai tenu, ne ſachant néanmoins pourquoi il ne vouloit, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſût qu'il m'avoit parlé. Quand je fus arrivé chez ledit ſeigneur Jean-François, Monſieur le Cardinal Aldobrandin me dit l'affliction, que le Pape recevoit de cette nouvelle guerre, & le deſir & réſolution, que S. S. avoit priſe de faire tout ce qui lui ſeroit poſſible, pour faire que la choſe n'allât plus avant : Que S. S. me conjuroit de lui dire ce que je penſerois qui s'y pourroit faire. Je lui dis après quelques paroles de civilité, qu'avant que le Roi eût pris

parvenir au Pontificat. Mais pour le reſte, il ne fut pas prophete en ce qu'il ajoûtoit dans ſa Relation, qu'il croyoit certainement, que le Borgheſe avoit, & auroit de très-bonnes intentions envers la Seigneurie & le Gouvernement de Veniſe.

les armes, il étoit aiſé d'y obvier par Monſieur de Savoye, en tenant & executant l'acord, qu'il avoit fait : mais maintenant que S. M. avoit été tirée à la guerre par force, pour la conſervation de ſa réputation, & pour la protection qu'il doit à ſa Couronne ; je ne voyois point aucun prompt remede, & ne penſois pas que Monſieur de Savoye pût jamais avoir la paix aux mêmes conditions ; comme auſſi il n'étoit pas raiſonnable : Que le meilleur que je viſſe pour S. S. c'étoit de laiſſer couler ces deux ou trois mois prochains, & quand l'hiver ſeroit venu, qui arriveroit en Savoye plutôt que par-deçà, S. S. pourroit faire traiter d'acord, ſi bon lui ſembloit, d'autant qu'entre ci & là les Parties auroient jeté une grande partie de leur colere, & de l'ardeur qu'ils avoient en leurs cœurs ; & les grands froids & autres mauvais tems, qui ſurviendroient, atiediroient les factions de la guerre, & pourroient donner lieu aux propos & ouvertures de la Paix. *Oui, mais*, dit-il, *le Pape craint qu'en ces deux ou trois mois il ne ſe faſſe trop de maux, leſquels il voudroit empêcher & prévenir ; & entr'autres, que les Eſpagnols ſe mêlant en ceci pour la defenſe du Duc de Savoye, Paix ne vint à ſe rompre entre les deux Rois.* Je lui repliquai, que quoi qu'on ſût faire, je ne penſois pas que le Roi fût pour acorder aucune ſuſpenſion d'armes, qu'il n'eût le ſien ; & que S. M. vouloit garder la paix avec les Eſpagnols, & avec tous : mais ſi les Eſpagnols d'eux-mêmes ſe metoient de la partie, épouſant une cauſe injuſte ; S. M. rendroit guerre pour guerre à qui guerre lui feroit. Ledit ſeigneur Cardinal dit là-deſſus, que le Roi par la priſe des armes avoit ſatisfait à ce qui étoit de ſon honneur & réputation ; &

qu'il pourroit deſormais prêter l'oreille à quelque bon acord, & cependant faire ſuſpenſion d'armes. Je lui répondis, que ſi S. M. ne continuoit la guerre, & laiſſoit metre de nouveau cet afaire en négociation, non ſeulement il n'auroit point ſatisfait à ſa réputation, mais il la perdroit du tout; & auroit bien mieux valu pour S. M. qu'elle eût porté patiemment l'injure & les moqueries de Monſieur de Savoye, que de commencer à s'en reſſentir par les armes, & puis les poſer là tout à coup à la façon des enfans.

Sur cela arriva M. de Sillery, qui avoit demandé à parler audit ſeigneur Cardinal, & avoit auſſi eu aſſignation au même logis dudit ſeigneur Jean-François. Et après qu'il eut dit audit ſeigneur Cardinal Aldobrandin ce pourquoi il étoit venu, & eu la réponſe; je lui dis le propos, ſur lequel Monſieur le Cardinal, & moi, étions, quand il étoit arrivé: & il fit bon tout ce que j'avois répondu, & m'aida à ſoûtenir, que N. S. P. avoit aſſez fait, d'avoir envoyé M. le Patriarche de Conſtantinople; & qu'il n'y devoit faire autre choſe pour cette heure; & qu'auſſi bien quiconque y ſeroit envoyé, ne ſeroit rien. Ce nonobſtant ledit ſeigneur Cardinal demeura ferme, que le Pape y devoit envoyer de nouveau, & y faire toute autre choſe qui lui ſeroit poſſible, quand ce ne ſeroit que pour ſa juſtification, & pour ôter au monde l'ocaſion de l'acuſer, qu'il voyoit allumer un grand feu de guerre en la Chrétienté, & néanmoins ne s'en remuoit point [6],

6 Les prétextes ne manquent jamais aux Miniſtres des Princes, pour donner une couleur de juſtice, ou de bienſéance, à leurs deſſeins. J'ai toujours remarqué, que les hommes en place acommodoient le bien public à leur interêt particulier, au lieu qu'en bonne juſtice les particuliers devroient s'acommoder à l'interêt public.

& ne montroit point s'en ſoucier. Et ainſi nous nous départimes pour ce ſoir-là dudit jour lundi 28. de ce mois.

Le lendemain au matin, ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin m'envoya un de ſes gentilshommes me dire, qu'il avoit à me parler de la part de S. S. & ſeroit venu, mais qu'il tenoit la Conſulte, qu'on apelle; & deſiroit ſavoir, ſi ce ſeroit ma commodité, qu'il vint l'après-dinée. Je répondis audit gentilhomme, que j'allois faire metre mon caroſſe en ordre, & irois trouver ledit ſeigneur Cardinal incontinent, & le fis ainſi. Je trouvai, qu'il étoit ſorti de ladite Conſulte, & allé chez le Pape, d'où étant revenu, après certaines excuſes, il me dit, que n'ayant pû achever avec moi, le ſoir auparavant, le Pape avoit voulu qu'il achevât. Et après m'avoir dit de nouveau la peine, où S. S. étoit pour ces commencemens de guerre, il me demanda qui me ſembleroit que S. S. dût envoyer ſur les lieux. Je tournai à lui dire, qu'il me ſembloit, qu'il n'y faloit envoyer perſonne pour cette heure; & qu'au reſte, ſi S. S. étoit réſolue d'y envoyer, elle connoiſſoit trop mieux, & lui auſſi, celui qui ſeroit le plus propre, ou le moins importun: car qui que ce fût ne feroit rien pour cette heure. Il me dit, que poſſible ſi feroit; & en tout évenement, le Pape auroit fait ſon devoir, & montré au monde le ſoin qu'il avoit de conſerver la paix, & de prévenir infinis maux, qui étoient pour advenir de la guerre; & que nous ne laiſſaſſions de voir, quels Cardinaux ſeroient les plus à propos. Et ſur cela il ſe leva pour prendre une liſte imprimée de tous les Cardinaux, & commença à lire les Créatures de ce Pape, l'un après l'autre, & me demanda mon avis ſur cha-

cun 7. Je lui dis bien de tous, m'arrêtant principalement ſur *Borgheſe* 8, tant pour garder conſtance en ce qui avoit été fait par le Cardinal *Baronio*; que pource qu'à la vérité je l'eſtime le meilleur. Toutefois il m'en voulut détourner; & à cela, & à quelques autres choſes qui ſeroient longues à raconter, je connus, qu'outre l'afection que nous avons découverte en lui en faveur de Savoye, il procedoit artificieuſement avec moi en cette action 9. Ce qui me ſervit pour mieux me tenir ſur mes gardes.

Après qu'il m'eût lû tous les noms des Créatures de ce Pape, & eu mon avis ſur chacun, il me dit, que pour faire un pas plus avant il me vouloit dire, que N. S. P. étoit en quelque volonté d'y envoyer un de ſes neveux; qui étoit tout le contraire de ce que m'avoit dit Monſieur le Cardinal *Baronio*, auquel je crois plutôt qu'à lui 10. Je lui dis, que cette légation n'étoit pas

7 *De eo quod deſtinaveris non ſunt conſulendi quibus conſultis obſequi debeas*, dit Pline le jeune. De choſe déja déliberée & réſolue, il n'en faut point conſulter ceux dont vous êtes obligé de ſuivre le conſeil.

8 Le Cardinal Borgheſe n'étoit nullement propre à cette légation pour les raiſons alleguées dans la 5. note précédente. Mais le Cardinal d'Oſſat, toujours adroit & clairvoyant, le propoſoit d'autant plus hardiment, qu'il ſavoit que le Cardinal Aldobrandin ne l'accepteroit pas.

9 *Fin contre fin*, dit notre proverbe, *n'eſt pas bon à faire doublure.* Aldobrandin fineſſoit, & d'Oſſat faiſoit ſemblant de ne s'en apercevoir point, *optimum ratus, mutua diſſimulatione, & iiſdem quibus petebatur artibus graſſari.*

10 L'artifice & le menſonge ne vont jamais l'un ſans l'autre. Le Cardinal Baronio étoit un homme de bien, & le Cardinal d'Oſſat avoit raiſon de croire plus volontiers Baronio, qui procedoit toujours rondement.

une charge de neveu ; & que je ſerois marri infiniment pour la révérence & afection, que j'avois au Sang de S. S. qu'un de ſes neveux fût pour cette heure envoyé à une commiſſion, où je ſavois qu'il ne feroit rien : & que ſi S. S. ne vouloit ſuperſeder d'envoyer un Légat, comme toutefois je penſerois être le meilleur ; qu'elle feroit bien d'y dépendre le moins qu'elle pourroit, & ne coucher point de tant en une partie, dont je voyois la perte toute certaine. Et après cette généralité, je deſcendis au particulier, & lui dis, que quant à lui, il étoit trop bien-ſéant & néceſſaire près la perſonne de S. S. & que je m'aſsûrois que S. S. ne penſoit point à lui pour ce regard ; mais que je ſerois encore très-marri, que la perſonne de Monſieur le Cardinal Saint-George, pour avoir l'honneur d'apartenir à S. S. fût profanée en une commiſſion ſi rigoureuſe, dont il ne pourroit ſortir à ſon honneur.

Là-deſſus il me dit, que ſi le Pape avoit à envoyer un de ſes neveux, il l'envoyeroit lui, & non le Cardinal Saint-George ; & m'en dit quelque cauſe [11] : ajoûtant que ſi S. S. lui commandoit d'aller, il ne pourroit manquer de lui obéir ; mais que ce ſeroit bien le commandement le plus mal agréable qu'il pourroit recevoir [12]. Car outre ce que je venois de lui dire, l'aller faire voyage loin de S. S. ne lui tournoit point à compte [13],

11 Le Cardinal Aldobrandin n'en diſoit pas la véritable cauſe, qui étoit la crainte qu'il avoit que le Cardinal de S. Georges, ſon couſin-germain, n'aquît plus d'eſtime & de crédit que lui dans les Cours étrangeres.

12 L'Aldobrandin pouvoit-il parler ainſi ſans rougir à celui qui ſavoit qu'il remuoit Ciel & terre pour ſe faire envoyer Légat aux deux Princes ?

13 Un Premier Miniſtre ne doit jamais perdre de vûe ſon Prince, quelque

pour pluſiurs raiſons & reſpects. Je lui dis alors, que pour le zele & dévotion, que j'avois à ſon ſervice, je ne voudrois pour choſe du monde, que le Pape, ni lui, y euſſent penſé quant à préſent; & que s'il auroit à aller en quelque légation, il faudroit que ce fût pour choſe réuſſible, dont il pût raporter honneur & réputa-

aſſûrance qu'il puiſſe avoir de ſa faveur. Le Prince *Ruygomez de Silva*, le plus habile & le plus heureux courtiſan de ſon tems, écrivit un jour au Duc de *Medina-Celi*, alors Viceroi de Sicile, de ſe bien ſouvenir, qu'il n'y avoit point de plus dangereux froid, que celui qu'on ſouffroit aux épaules, pour lui donner à entendre, que l'abſence eſt une maladie mortelle pour un Courtiſan. Le Duc de Bouillon allant Ambaſſadeur en Angleterre en 1596. vit à Douvres le Comte d'Eſſex que la Reine Eliſabeth envoyoit faire la guerre en Eſpagne. Mais prévoyant, qu'une fois le Comte parti avec la flote, la Reine prendroit ce prétexte pour s'excuſer d'envoyer un prompt ſecours au Roi ſon Maître, qui venoit de perdre Calais; il employa toute ſa rehtorique pour rompre ce voyage: repreſentant au Comte, que ſes rivaux & ſes envieux deſiroient ſon abſence comme l'unique moyen de le ruiner dans l'eſprit de la Reine. *Aſtu emulorum abſentiam ejus ab Aula urgeri, & ſuccæſſum expeditionis, quicunque tandem futurus ſit, procul dubio ipſi exitioſum fore: eo abſente multa accidere poſſe, quæ ei in patriam reditum omnino intercludant, aut hujuſmodi ea futura, ut eorum eventus ei imputari poſſint, quippe qui ambitioni ſuæ ſerviens vires domeſticas longè à patria tranſtulerit.* Hiſtoire de Thou livre 116. L'Amiral-Duc de Joyeuſe fit une grande faute de quitter la Cour, où ſa faveur commençoit à baiſſer, pour aller commander une armée en Guyenne, ne s'apercevant pas que par ſon abſence il hauſſoit le chevet au Duc d'Epernon, ſon rival; car *de abſentes cuydan poco los Reyes*, dit Antonio Perez. Un petit Gentilhomme oiſeleur profita ſi bien de celle du malheureux Maréchal d'Ancre; qui étoit allé en Normandie, qu'en cinq ou ſix jours il trouva moyen de ſucceder à ſa faveur, & d'avoir ſa dépouille. *Occultior, non melior.*

tion ; & qu'elle ne le tint abſent de Rome que pour peu de jours : Que cette-ci n'étoit pour réuſſir, d'un fort long tems, & ne lui pourroit ſervir, que de lui faire perdre une partie de la bonne & grande réputation, qu'il s'étoit aquiſe par le paſſé en tant de ſortes. Enfin nous nous ſéparâmes, en nous priant l'un l'autre de nous entr'excuſer ; & moi le ſupliant particulierement de prendre en bonne part ma franchiſe, qui ne procedoit, aprés mon naturel & acoûtumance, que du zele, que j'avois au ſervice & réputation de S. S. & de lui, ſuivant les obligations que je leur avois.

Je ne puis vous repreſenter le tout ; mais je me partis de lui avec opinion ferme & certaine, qu'il meurt d'envie de cette légation, pouſſé des Savoyards & Eſpagnols, qui l'ont embarqué en une fauſſe eſperance de mariage d'entre une ſienne niéce & le Prince de Savoye, & qui lui donnent à entendre, qu'il viendra incontinent à bout de tout ; & que le Roi fera tout ce qu'il voudra. Et d'autant que le Pape n'eſt pas d'avis, que lui, ni ſon couſin, y aillent, comme me dit naïvement le Cardinal *Baronio*, il vouloit par mon conſentement & avis, s'il l'eût pû embler ou extorquer de moi, faire trouver bon à S. S. ce ſien deſſein [14],

14 Il n'y a point de gens dont il faille ſe défier davantage, que de ceux qui veulent faire leurs affaires, ſous couleur de faire les vôtres. Le Cardinal Aldobrandin mouroit d'envie d'être envoyé Légat pour la Paix de Savoye, en vûe d'obliger ce Duc, dont il prenoit à cœur les interêts ; mais comme le Pape avoit de la répugnance à lui donner cette Légation, à cauſe des difficultez qui s'y rencontroient de la part du Roi de France, Aldobrandin vouloit obtenir par artifice le conſentement de notre Cardinal, pour faire mieux acroire à ſon oncle, que ſa légation ne plairoit pas moins au Roi qu'au Duc.

auquel leſdits Savoyards & Eſpagnols gagneroient, quand bien il auroit perdu ſon tems; d'autant que le mécontentement, que lui & le Pape en recevroient, diminueroit la bonne intelligence, qui a été juſques ici entre le Pape & le Roi.

Hier avant le Conſiſtoire, ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin me dit, qu'il avoit raporté à N. S. P. la conference, que nous avions eue enſemble le jour auparavant, dont S. S. étoit demeurée contente, & s'étoit reſervé à y penſer; & qu'il croyoit, que S. S. parleroit de ces choſes au Conſiſtoire, comme elle fit, de la teneur que vous verrez en un recueil, que j'en fis étant de retour en mon logis, pendant que j'en avois la mémoire fraîche; lequel je vous envoyerai avec la préſente.

Entre autres choſes que je dis à Monſieur le Cardinal *Baronio*, & audit ſeigneur Cardinal Aldobrandin, je leur remontrai, que le Pape en avoit déja fait aſſez, & trop, envoyant M. le Patriarche; & que ſi S. S. vouloit encore montrer au monde un plus grand ſoin, elle pourroit encore faire courir le bruit de vouloir envoyer un Légat, mais tirer la choſe en long, & ne l'envoyer point que juſques à l'hiver, qu'il y auroit eſperance de faire quelque choſe. Je ne ſai, ſi cette harangue & propoſition du Pape tendroit à cela, comme elle y eſt bien diſpoſée & s'y peut fort bien adapter. Nous verrons ce qui en ſuccedera, & vous ſerez avertis de tout. Cependant, puiſque vous avez commencé la guerre, faites-là à bon eſcient, & employez bien ce peu de tems qui vous reſte entre ci & l'hiver; & vous aſsûrez, que ſi vous faites bien vos afaires, vous en ſerez eſtimez & louez de ceux-là même, qui vous vou-

dront retarder [15] ; & que ſelon que les afaires du Roi iront en France, & près de ſa perſonne, ainſi iront-ils à Rome en tout tems, & en Eſpagne même. De façon, qu'après Dieu, le fondement de la réputation & de la proſperité des afaires du Roi aux nations étrangeres, eſt & ſera toujours en ſa prudence & valeur, & en la bonne conduite de ſes afaires auprès de ſa perſonne, & en tous ſes Etats, tant en tems de paix que de guerre.

Comme j'achevois ce que deſſus, eſt venu un Camerier de N. S. P. qui m'a dit de la part de S. S. que quelques Oficiers du Roi ſur le ſel étoient allé, pour ocaſion dudit ſel, prendre priſonniers des ſujets de Sadite Sainteté, aux terres même de l'Etat Eccleſiaſtique, & les avoient tranſportez aux terres du Roi : & ne les vouloient rendre, quelque remontrance qu'en eût fait faire le Vicelégat d'Avignon, ofrant encore de les bien punir & châtier de ce qu'ils pourroient avoir commis : dont S. S. étoit fort fâchée. Si cela eſt ainſi, elle a raiſon, & S. M. doit faire réparer cet atentat au plutôt. A quoi je vous prie de tenir la main. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce dernier d'Août 1600.

15 On eſt toujours du côté des plus forts : & comme dit Comines *paſſim*, ceux qui gagnent ont toujours l'honneur.

LETRE CCXXXVIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, *Valerio* arriva en cette ville le 4. de ce mois, & me rendit votre lettre du 23. d'Août, avec une du Roi, du 12. du mê-

me mois. Par le commencement de votredite lettre, il vous a plû m'avertir, comme vous étiez aux priſes avec Monſieur de Savoye ; ce que nous avions entendu d'ailleurs avant que ledit *Valerio* arrivât ; & je vous en écrivis mon avis, & ce qui s'en diſoit ici par une lettre, que je vous fis par l'ordinaire de Lion le dernier d'Août : les deux premieres pages de laquelle j'employe pour réponſe à ce que vous m'en écrivez, & pour tout l'avis, que je pourrois vous donner ci-après là-deſſus. Et enſuite de ce je loue grandement la réponſe, que vous avez faite à M. le Patriarche de Conſtantinople*, & vous prie de continuer, & ne rien faire pour le reſpect de qui que ce ſoit, ſinon ce que vous jugerez être pour la ſûreté des afaires & ſervice du Roi, pour le bien & grandeur de la Couronne, & pour la réputation de S. M. & du Nom François. Gardez-vous bien auſſi de remetre jamais rien à décider par-deçà touchant cet afaire, ni autre qui touche le Duc de Savoye.

Les Eſpagnols ne ſont point, à mon avis, ſi prêts ni ſi diſpoſez à la guerre, comme ils veulent que nous croyions ; toutefois je ſuis d'avis que nous leur faſſions ce plaiſir de le croire, non pour en faire rien de moins ; mais pour nous préparer mieux en tout évenement, en prenant les choſes au pis [1]. Nous faiſons ici tout ce que

* *Voyez la 9. note de la lettre* 235.

1 Me ſemble folie de ne craindre ſon ennemi. Il y a des Princes qui le tiendroient à honte, & la plûpart ſoutiennent leur opinion pour leur complaire ; & leur ſemble qu'on dira qu'ils auront courageuſement parlé ; mais les ſages tiendront telles paroles à grande folie : & eſt honneur de craindre ce que l'on doit, & d'y bien pourvoir. *Comines.*

nous pouvons envers N. S. P. à ce qu'il empêche, entant qu'il pourra, qu'ils ne ſe mettent point de la partie, & par ce moyen ne rendent les choſes incapables d'acommodement. Et je croi, que S. S. y fait tout ce qu'elle peut pour le bien de la Paix, & prévoyant bien que cela rendroit plus dificile notre acord avec Monſieur de Savoye même, duquel elle montre avoir grande compaſſion. Quoi que leſdits Eſpagnols ſe propoſent de faire, je croi qu'ils ne feront pas grand'choſe avant l'hiver, pendant lequel ils s'éclairciront, ſi les choſes ſeront pour s'acommoder, ou non : & poſſible aideront-ils plus en effet qu'en aparence, à ce qu'elles s'acommodent ; & s'acommoderont ſans doute à toutes conditions juſtes & raiſonnables que vous voudrez, pourvû qu'entre ci-&-là vous ayez bien fait vos afaires, & pris deux ou trois fois autant comme vaut le Marquiſat de Saluces. Et c'eſt le vrai & le ſeul moyen de mettre le Pape hors de peine, & Monſieur de Savoye & ſes adherans au chemin de bien faire, & en repos de ce côté-là.

Nous entendons ici, que ledit Duc de Savoye vous demande pour ôtages, entre autres, M. le Maréchal de Biron [2] : à quoi il montre, qu'il n'a pas encore perdu l'envie de continuer à ſe moquer du Roi & de ſon Conſeil. Il ſeroit beau voir lui bailler l'épée & les armes dont on le bat, & par ce moyen l'enhardir & encourager à nouvelles perfidies, & lui mettre en main ceux qui l'ont le plus ofenſé, & de qui il ſe craint le plus, pour vous les rendre empoiſonnez, & avec la

2 Le Duc de Savoye reſſembloit au Loup de la Fable, qui pour faire la paix avec le Berger, exigea que le Berger lui livrât les chiens, qui gardoient ſes moutons. Après quoi il mangea le pauvre berger & ſes brebis.

mort au corps, comme il feroit ſans doute : tant il eſt impie & téméraire.

Quant au tems & lieu des nôces, vous aurez vû, bientôt après que vous eûtes écrit votredite lettre, comme la dificulté, que vous faiſiez ſur le voyage de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, fut ôtée de fort bonne façon, & en aurez été en repos d'eſprit.

Je ferai pendant l'abſence de M. de Sillery és afaires du Roi tout ce qui me ſera poſſible, comme j'y ſuis obligé de tout droit divin, naturel, & humain, mais la préſence de M. de Sillery étoit fort néceſſaire par deçà, mêmement en ce tems turbulent. Que s'il a à retourner, je vous prie que ce ſoit au plutôt ; ſinon qu'il en ſoit envoyé un autre en ſa place, le plutôt, & le plus habile que faire ſe pourra. Auſſi ſeroit-il bon de faire venir au moins Monſieur le Cardinal de Joyeuſe, lequel eſt pour aporter ici beaucoup non ſeulement d'afection & de zele, mais auſſi de ſufiſance, d'autorité, & de réputation aux afaires & ſervice du Roi & du Royaume [3]. Un homme ſeul n'a point d'aide ni de conſeil, & peut devenir malade, & mêmement étant âgé, & ayant à faire charge de Protecteur & d'Ambaſſadeur, & à ſe trouver és Congregations, & à s'aprêter pour y dire ſon avis en pluſieurs matieres graves [4], & à répondre à une infinité de

3 Le Cardinal d'Oſſat ne perdoit jamais aucune ocaſion de rendre de bons offices au Cardinal de Joyeuſe, ſon bienfaiteur. Ils vivoient tous deux enſemble comme Burrhus & Seneque, *pari in Societate potentiæ concordes, juvantes invicem.*

4 Les plus ſages, dit *Comines*, errent quelquefois, & très-ſouvent. Nous ſommes tous hommes : & qui les voudroit chercher tels que jamais ne failliſſent à parler ſagement, ni que jamais ne s'émuſſent une fois plus que l'autre, il les faudroit cher-

gens, qui demandent audience par-deçà, & qui écrivent de delà.

Quant au voyage de M. Serafin, il eſt tout prêt à le faire, & M. de Sillery, & moi, à y contribuer tout ce que nous pourrons ; mais ceux qui l'ont demandé, changent ſi ſouvent de réſolution, que pour mon regard je ne les entens point. 5.

Les Religieux Feuillans, par leſquels vous m'avez écrit, ne ſont encore arrivez par deçà. Quand j'aurai vû les lettres qu'ils m'aportent de votre part, j'y répondrai incontinent. Cependant, je crois qu'il ſera bon, comme vous dites, d'atendre à vous réſoudre ſur cet afaire, du fait & droit duquel vous pouvez être mieux informez d'ici, que de nul autre lieu du monde, pource que le feu Abbé de Feuillans y eſt décédé, & que la proviſion de l'Abbaye par ſon déceds y a été faite ; & les Concordats auſſi, en vertu deſquels ladite proviſion y a été faite, y ont été faits & formez.

J'oubliai à vous écrire par ma lettre du derni r d'Août, comme j'avois le jour auparavant obtenu de N. S. P. le gratis de l'expedition de l'Abbaye de Preaux, de l'Ordre de S. Benoit, au Dioceſe de Liſieux, pour le fils de Monſieur de Châteauneuf, votre beau-frere.

Au demeurant, depuis la propoſition, que N. S. P. fit en Conſiſtoire le 30. d'Août, de laquelle je vous donnai avis, il prit les avis des Cardinaux de chacun à part, les ayant fait apel-

cher au Ciel : car on ne les trouveroit pas entre les hommes.

5 Ceux qui biaiſent changent facilement de réſolution, par la crainte qu'ils ont toujours de ſe tromper eux-mêmes en voulant tromper les autres.

ler les uns après les autres, ſelon l'ordre de la liſte des Cardinaux ; & je fus apellé auſſi à mon tour comme les autres, & dis mon avis de la teneur, que vous verrez par la copie, que je vous en envoyerai * : & ce jourd'hui en Conſiſtoire que N. S. P. a tenu, il a dit, comme, ayant reçu les avis de tous les Cardinaux ſur la guerre, qui s'étoit mûe pour le Marquiſat de Saluces, il avoit réſolu d'envoyer un Cardinal-Légat ; mais afin que cette légation ſe faſſe avec plus grand fruit, & plus grande réputation du Saint Siege, il vouloit préparer le chemin audit Légat, & faciliter ſa négociation pour certaines choſes, qui étoient préalables & néceſſaires, dont le College des Cardinaux ſeroit averti en tems & lieu. Cela eſt juſtement ce que M. de Sillery & moi voulions, à ſavoir, qu'il n'envoyât point de Légat ; ou bien, qu'il diferât à l'envoyer juſques à l'hiver, comme cette dilation pourra aller bien près de là, pour peu qu'elle dure. Cependant, il veut dépêcher vers Milan le Secretaire *Erminio* [6], qui pourra donner juſques à Turin, & poſſible encore juſques à vous.

Vous trouverez, qu'en l'avis que je donnai au Pape, il y a quelques traits bien hardis, adoucis néanmoins par certaines prémunitions pleines de révérence, laquelle comme je ne veux, ni dois, jamais oublier envers S. S. auſſi étant re-

* Cet avis eſt à la fin de cette lettre.

6 Il s'apelloit *Erminio Valenti*, natif du Bourg de Trevi près de Spolete. *Huomo di commune ſangue, mà di grave preſenza, ſvegliato e deſtro nel ſaper trattare i negotii ; di poche lettere, e Segretario di prattica molto più che di ſtudio, e tale in ſomma nell' altre ſue qualità, ed in riguardo alla porpora, ch'egli poteva eſſer giudicato non indegno più toſto che meritevole.* Il fut fait Cardinal trois ans après. *Mem. de Bentivoglio.*

cherché de dire mon avis, & m'y voyant comme apellé, ſans m'y être ingeré de moi-même, je n'ai voulu manquer de la hardieſſe & courage, qui eſt néceſſaire en toutes grandes actions; ni de la fidelité requiſe en donnant conſeil, ſur choſes mêmement qui importent ſi fort à S. S. à la France, & à toute la Chrétienté: & penſai devoir, par ce moyen, jeter comme un fondement de toutes les raiſons, que j'aurai à lui alleguer, & de toutes les réponſes & repliques, que j'aurai à lui faire ci-après, tant que cet afaire du Marquiſat de Saluces durera.

Le ſeigneur *Lelio Biſcia*, *Clerico di Camera*, a un ſien frere, apellé *Franceſco Biſcia* âgé de 19. ans, lequel étudie en Eſpagne; & à cauſe qu'un de leurs freres eſt décédé ces jours paſſez, il eſt rapellé, & pourra s'en revenir à Rome, dont ils ſont natifs. Pour ce, & pour ces nouveaux mouvemens de guerre, ledit ſeigneur *Lelio* nous a requis, M. de Sillery & moi, de lui faire avoir un paſſeport pour ſondit frere, & pour ſes ſerviteurs & hardes: de quoi nous lui avons donné bonne eſperance, & mêmement moi, avec qui il a plus de familiarité & de plus longtems. Je vous prie donc de nous envoyer ledit paſſeport à M. de Sillery, ou à moi: je vous aſsûre, qu'il n'en ſera point abuſé; & que c'eſt une fort honnête famille.

Je ne répondis point à la lettre du Roi du 12. d'Août, mentionnée au commencement de celle-ci, d'autant que S. M. ne m'y commande, ſinon que de prendre le ſoin de ſes afaires après le partement de M. de Sillery: à quoi j'ai ſatisfait ci deſſus, & répondrai encore à S. M. par ledit ſieur de Sillery.

Le ſieur *Erminio*, Secretaire du Pape ſous

Monſieur le Cardinal Aldobrandin, dont j'ai fait mention ci-deſſus, eſt fort honnête homme, & bien voulu de S. S. & dudit ſeigneur Cardinal; de façon que pour pluſieurs reſpects, l'honneur & les careſſes, que l'on fera à ſa perſonne, ſeront très-bien employez. Quant aux choſes pour leſquelles il va, je n'en ſuis pas autrement averti, & en tout évenement, je m'en remets à ce que je vous en ai écrit ci-devant par ma lettre du premier d'Août, & par la préſente. A tant, &c. De Rome, ce 11. Septembre 1600.

Avis du Cardinal d'Oſſat ſur la guerre de Savoye.

TRES-SAINT PERE,

» Vôtre Sainteté nous a commandé de penſer » aux moyens qu'il y auroit d'éteindre le feu de » guerre, qui s'eſt allumé ces jours paſſez delà les » monts. J'y ai penſé de ma part, ſelon le peu de » talent que Dieu m'a donné; & vous expoſerai » ce que j'en ai trouvé, avec la liberté & fran- » chiſe, que me donne la bénignité & bonté de » V. S. & l'exprès commandement, qu'Elle nous » en a fait: & le ferai, non comme François, & » ſi fort obligé au Roi comme je ſuis; mais com- » me Cardinal & membre du Saint Siege, & » votre créature & ſerviteur très-humble, ne me » propoſant autre choſe, que le bien de l'afaire » en ſoi, c'eſt à dire la Paix; & la réputation » de V. S.

» Comme en toutes maladies l'invention des » remedes dépend principalement de la connoiſ- » ſance des cauſes du mal, & de la compoſition

» & temperament des malades ; ainſi eſtimé-je, » que pour bien trouver les moyens de faire ceſ- » ſer cette guerre, il faut ſavoir la cauſe d'icel- » le, & la complexion & diſpoſition des Par- » ties.

» Quant à la cauſe de la guerre, elle eſt toute » manifeſte. La Couronne de France en l'an 1588. » & tant d'années auparavant, étoit en paiſible » poſſeſſion du Marquiſat de Saluces, quand le » Duc de Savoye, (violant la Paix publique fai- » te en l'an 1559. ſous laquelle nous vivions alors,) » s'en empara de fait & de force, ravilſant ledit » Marquiſat à la Couronne de France, & au Roi » Henri III. ſon couſin-germain, & ſon bienfai- » teur, qui lors étoit en grande affliction, tra- » vaillé par ſes propres ſujets. Et après pluſieurs » choſes intervenues ſur cet atentat, qu'il n'eſt » beſoin de raconter, & même à V. S. qui les » ſait toutes, ledit Duc de Savoye fit enfin un » acord à Paris, en Février dernier ; par lequel il » promit de rendre ledit Marquiſat dans trois » mois, ou bien certaines autres choſes en » échange. Et depuis, étant de retour en ſes » Etats, a confirmé & reconfirmé ſa promeſſe » en pluſieurs façons. Et enfin ayant fait décla- » ration le 27. Juillet dernier de vouloir rendre » le Marquiſat, il n'en a rien voulu faire ; ains » tant auparavant cette derniere déclaration, que » depuis, ne ſe contentant de l'injure & du tort, » qu'il tient à la Couronne de France & à S. M. » Très-Chrétienne, il y a ajoûté pluſieurs proce- » dures & termes de moquerie & de mépris en- » vers le Roi, qui à la fin n'en a plus pû endurer, » & a été contraint de faire ce que tout autre » Prince feroit en tel cas : & peu en euſſent tant » enduré. Voilà donc la cauſe de cette guerre,

» comme ſeroit d'une maladie.

» Quant à la complexion & temperament des » Parties, comme ſi c'étoient des malades, j'eſ- » time, qu'il le faut conſiderer premierement en » Monſieur de Savoye, & aux Eſpagnols, qui le » fomentent ; & puis au Roi : deſquels j'entens » parler quant à ce fait ſeulement, & non quant » au reſte, ne me plaiſant aucunement à bla- » ſonner les Princes, ni les nations.

» Monſieur de Savoye donc eſt de telle comple- » xion, qu'il veut prendre l'autrui, & ſur plus » grands qu'il n'eſt, & ne veut point rendre; » veut encore contracter & faire des acords, pro- » mettre, ſigner, confirmer & reconfirmer, & » ne point tenir, ni rien executer, prenant pour » galanterie de violer la foi: laquelle néanmoins » eſt le lien de la ſocieté humaine, & de toute » paix & concorde. Avec tout cela il penſe de » ſe maintenir en cette façon de proceder par ſon » bel eſprit, fertile en toutes ſortes d'inventions » & de déguiſemens ; & par les forces d'Eſpagne, » & par l'autorité de V. S. ſachant le reſpect & » révérence, que le Roi vous porte, & l'extrê- » me deſir & ſoin que vous avez de conſerver la » paix. Voilà juſtement la diſpoſition & l'aſ- » ſiete en laquelle eſt le Duc de Savoye.

» Quant aux Eſpagnols, ils ſont anciens ému- » lateurs de la Couronne de France, & envieux » de toutes ſes proſperitez, comme de celle qui » les a précédez de tout tems, & qui aujourd'hui » ſert de contrepoids à leur démeſurée grandeur » & puiſſance, & peut empêcher qu'ils n'ache- » vent d'aſſujetir ce peu de Princes & Potentats, » qui reſtent libres de leur domination ; & par- » tant veulent empêcher non ſeulement, que la » France ne s'acroiſſe ; mais auſſi qu'elle ne re-

couvre

» couvre le ſien ; & voudroient la voir ruinée du » tout. Ils ſont puis après fins & cauteleux, pour » déguiſer les matieres, & pour couvrir leur » envie & émulation de divers prétextes ; & en » outre importuns & preſſants, tant envers Vo- » tre Sainteté, qu'envers toute ſorte de gens ; » préſumant que toutes choſes doivent paſſer par » là où il leur ſemble à eux ; & que V. S. même » doit faire à leur mode.

» Et outre que tous les Eſpagnols conviennent » en ceci, il y a maintenant une partie d'eux, & » principalément des Miniſtres d'Italie, qui ſont » mal contens & indignez du Gouvernement » d'Eſpagne, leſquels veulent mettre leur jeune » Roi en beſoin & néceſſité de ſe ſervir d'eux, » & de les priſer & gratifier plus qu'il n'a fait » encore. Et à cette fin lui donnent à entendre, » que tout auſſi-tôt que notre Roi aura le Mar- » quiſat de Saluces, il ſe ruera ſur le Duché de » Milan ; & par ainſi, qu'il le faut empêcher de » recouvrer ledit Marquiſat, & l'arrêter delà les » Monts.

» Quant à la diſpoſition & complexion du » Roi Très-Chrétien, il ſe ſent chargé & obli- » gé par tout droit divin & humain à recouvrer » & maintenir les biens & droits de la Couronne, » & à n'endurer point que ce blâme & infamie » demeure au Nom François, & en la réputation » de S. M. qu'un Duc de Savoye le brave, lui » uſurpant par force & retenant un Etat de telle » importance. En outre, le Roi eſt ſi piqué des » tergiverſations, caſſades, & moqueries, dont » ce Duc lui a uſé ſi licencieuſement & longue- » ment, qu'il croit devoir hazarder ſa propre » perſonne & tous ſes Etats, plutôt que d'en- » durer un tel outrage & un ſi grand mépris.

» Au demeurant, il n'importune V. S. de rien, » & pourvoit à ſon fait de ſoi-même le mieux » qu'il peut, ſe contentant, qu'encore qu'il ait le » droit de ſon côté, toutefois V. S. ne lui faſſe » ni pis ni mieux qu'à ceux qui ont le tort; qui » eſt une équanimité non moindre que la juſtice » de ſa cauſe.

» A préſent, Très-Saint Pere, que nous ſa- » vons la cauſe du mal, & la complexion des » malades, il eſt aiſé à juger des remedes pro- » pres & convenables. Il faut ôter la cauſe du » mal, & redreſſer & corriger la mauvaiſe diſ- » poſition des Parties. Le Duc de Savoye a pris » & ôté par force à la France le Marquiſat; il » faut qu'il lui en faſſe raiſon: il a acordé, pro- » mis, confirmé, & enfin déclaré; il faut qu'il » tienne ſa promeſſe, & qu'il execute ſa derniere » déclaration. Qu'il ne ſe moque plus du Roi, ni » de la foi & juſtice, & ne veuille point un droit » à part pour ſoi, contraire à toutes les loix di- » vines & humaines; mais qu'il chemine par la » voye commune des autres Princes & Potentats » de la Chrétienté, qui gardent leur foi, & par » ce moyen conſervent en paix & repos eux & » leurs ſujets. Qu'il ne préſume point tant de ſon » bel eſprit, qu'il penſe que les autres n'ayent pas » ſeulement le ſens commun, ni même aucun » ſentiment, ni courage. Qu'il ne mépriſe point » la puiſſance voiſine, & tant de fois experimen- » tée, ſe confiant en des ſecours lointains, tar- » difs, & non guere moins peſants & domma- » geables à lui & à ſes Etats. Qu'il ne demande » & n'atende de V. S. que choſes poſſibles, juſ- » tes, & raiſonnables; & ne croye pas, que » Vous, qui étes Pere commun, deviez jamais » épouſer des caprices & perfidies contre la juſti-

» ce & droits du Roi Très-Chrétien, & du pre-
» mier Roi de la Chrétienté.

» Que les Eſpagnols ne le fomentent point en
» une cauſe injuſte ; & pour lui, ni pour leur an-
» cienne envie contre les François, ni pour les
» récens mécontentemens, qu'ils ont les uns des
» autres, ne rompent point la paix qu'ils ont ſi
» chérement achetée avec la France, lors qu'elle
» n'étoit, à beaucoup près, en ſi bon état qu'el-
» le eſt maintenant ; & eux n'ayant depuis rien
» acru, ni mélioré de condition, & pouvant
» aujourd'hui plus perdre que gagner par la guer-
» re, tant en commun, que pour le particulier
» des mal-contens : ains comme les François,
» & les Princes d'Italie, & les autres Potentats
» de la Chrétienté, portent patiemment, que
» les Eſpagnols ayent le plus beau & le meilleur
» d'Italie, & infinis autres Etats dedans & de-
» hors la Chrétienté ; qu'eux Eſpagnols endurent
» auſſi, que les François ayent ce peu qui leur a
» été laiſſé par la Paix de 59. & qui leur ayant
» été ôté en pleine paix, leur doit être rendu
» par tout droit divin & humain, & par le der-
» nier acord & déclaration du Duc de Sa-
» voye.

» Que ſi les Eſpagnols, à qui la paix eſt au-
» jourd'hui auſſi bien pour le moins qu'aux Fran-
» çois, veulent néanmoins la guerre ; qu'ils em-
» ployent leurs armes contre les rebelles & héré-
» tiques des Pays-bas, & contre les Turcs &
» Infideles en Hongrie, puiſque les uns & les
» autres font la guerre à la Maiſon d'Autriche,
» dont le Roi d'Eſpagne eſt le Chef, & doit
» être le protecteur. Autrement leur propre
» aſtuce & cautele les peut & doit admoneſter,
» que leurs artifices & déguiſemens, & leur pret-

» ſe & importunité, n'auront point plus de créan-
» ce & d'éficace, que de raiſon, envers V. S.
» ni envers les autres.

» Quant au Roi Très-Chrétien, qui ne veut
» & ne demande que le ſien, je ne voi point
» qu'en cette complexion & temperament il y
» ait autre choſe à corriger, ni à racoûtrer, ſi-
» non qu'il faut contenter S. M. en la réintegrant
» réellement & de fait en la poſſeſſion du Mar-
» quiſat, & par ce moyen la délivrant & dé-
» chargeant de l'obligation, qu'elle a de faire
» & continuer la guerre, pour repouſſer l'inju-
» re [1], éviter blâme & infamie, & pour main-
» tenir les droits de la Couronne, & ſa propre
» réputation.

» Voilà, Très-Saint Pere, ce qu'il faut faire,
» & à quoi il eſt beſoin de pourvoir, pour faire
» ceſſer la guerre, & n'y a point d'autre moyen.
» Tous les autres moyens, que vous tenterez, non
» ſeulement ne ſerviront de rien pour éteindre ce
» feu, mais ſeront autant de bois & de ſoufre,
» pour l'acroître & augmenter de plus en plus;
» comme ſeroient ſuſpenſion d'armes, compro-
» mis, ſequeſtre, échange, nouveaux traitez &
» acords ſans execution réelle & préſente, & tel-
» les autres choſes jà vieilles & rances, que les
» Savoyards & Eſpagnols vont encore aujour-
» d'hui recuiſant & remâchant: jaçoit que des
» deux Partis acordez à Paris au mois de Février
» dernier, le Duc de Savoye ait purement &
» ſimplement opté & choiſi la reſtitution du
» Marquiſat, par déclaration ſolemnelle & au-

1 Nemo, *dit Lampridius*, provocare audebit, aut facere injuriam ei Regi, quem intelligit expeditum & promtum ad vindicandum. *Chi ſoſtiene la prima ingiuria, inſegna che gli ſia fatta la ſeconda.*

» thentique faite le 27. de Juillet, comme pour » être ladite reſtitution executée incontinent.

» Mais comme ces gens ne manquent jamais de » prétextes, ils ont tâché, long-tems y a, & » tâchent encore à préſent plus que jamais, d'im- » primer en l'eſprit de V. S. & des autres Princes » d'Italie, que reſtituer le Marquiſat à la France, » c'eſt mettre en danger la Religion Catholique, » & la paix & le repos de l'Italie. A quoi com- » me il eſt beſoin de répondre, pour être la Re- » ligion & la paix deux choſes les plus impor- » tantes, qui ſe puiſſent imaginer; auſſi y a-t-il » pluſieurs réponſes très-pertinentes.

» I. Que ce n'eſt point le zele de la Religion, » ni de la paix, qui les fait ainſi parler, ains leur » propre interêt & ambition.

» II. Qu'il eſt & ſera pourvû à la Religion, » parce que les Edits de pacification n'ont jamais » eu, & n'auront ci-après lieu és terres de la » Couronne de France deçà les monts; & parce » que le Roi vous a donné parole, longtems y » a, par moi, & par d'autres, qu'il ne mettra » au Marquiſat aucun Gouverneur ni garniſon, » qui ne ſoient Catholiques; & qu'il eſt encore » aujourd'hui tout prêt à vous en donner toutes » les aſsûrances poſſibles & raiſonnables que vous » ſaurez deſirer. Auſſi eſt-il pourvû à la Paix » d'Italie, comme des autres pays par la Paix » générale faite dernierement à Vervins: outre » qu'il s'en pourra mettre une clauſe en l'acord » qui ſe fera; & par le moyen de ſe défendre, » que les Eſpagnols ont, tant ſéparement, que » conjointement avec les Princes d'Italie, ſi les » François vouloient faire quelque remuement » mal à propos. Et les Eſpagnols feroient & par- » feroient non ſeulement plus juſtement, mais

» auſſi plus généreuſement & honorablement pour
» eux, s'ils diſoient, qu'ils n'entendent empê-
» cher, que les François ne recouvrent le leur ;
» & quand ils voudroient puis après abuſer de ce
» recouvrement, on ſe ſaura bien défendre d'eux,
» & les bien rembarrer.

» III. Tant s'en faut que par la reſtitution du
» Marquiſat on mette en danger le repos d'Italie
» & la Religion, qu'au contraire le danger eſt
» & ſera, ſi on refuſe ou dilaye de rendre ledit
» Marquiſat ; d'autant que le Roi, qui a jà pris
» les armes, ſera contraint de faire la guerre en
» Italie, pour recouvrer ledit Marquiſat, qui y
» eſt ſitué, & de ſe ſervir du ſieur de Leſdiguie-
» res, & des autres de ſa ſecte, qui en ſont les
» plus voiſins, & qui ſavent mieux les êtres &
» les avenues du pays, que nuls autres.

» IV. Il ſe peut dire avec vérité, que quand
» il ſeroit au choix de V. S. & des autres Princes
» d'Italie, vous devriez opter tous, que le Mar-
» quiſat fût rendu au Roi, & que S. M. n'en prît
» point de récompenſe delà les monts ; ſoit que
» vous conſideriez l'état préſent d'Italie, quant
» aux Eſpagnols ; ou celui qui peut advenir.

» Le Roi d'Eſpagne, outre la grande puiſſance
» qu'il a hors l'Italie, tient déja en Italie le plus
» beau & le meilleur : le Duché de Milan, les
» Royaumes de Naples & de Sicile, dont celui de
» Sardaigne n'eſt guere loin ; & en Toſcane,
Porto-Hercole, *Orbitello*, & *Talamone* ; » peut
» faire état de Gennes ; a là auprès *Piombino*, &
» naguerre a acheté, ou eſt après à acheter le
» Marquiſat de Final, & la Seigneurie de *Mona-*
» *co*, & autres lieux ; outre l'adherence, qu'ont
» avec lui pour le moins quatre Ducs d'Italie ; Sa-
» voye, Parme, Modene, & Urbin. Voila dé-

» ja une puiſſance formidable en Italie [2].

» Que ſi le Roi d'Eſpagne, & l'Infante ſa ſœur, » mourant ſans enfans, comme ils n'en ont point » encore ; la Couronne d'Eſpagne, & tous ſes » Etats, venoient à tomber en la Maiſon de Sa- » voye, la puiſſance du Roi d'Eſpagne ſeroit » encore plus grande & plus à craindre en Italie. » Or ſi en l'un ou en l'autre cas, comme la puiſ- » ſance d'Eſpagne eſt aujourd'hui en Italie, ou » comme elle y peut augmenter, il prenoit vo- » lonté au Roi d'Eſpagne, de faire guerre au » Pape, ou à quelque autre Prince d'Italie, com- » bien voudroit alors le Saint Siege, & chacun » des Princes, qui ſeroient aſſaillis, avoir donné, » & que les François euſſent le Marquiſat, & le » moyen prompt de les aider & ſecourir ?

» Oui, mais il n'adviendra jamais, qu'un Roi » d'Eſpagne faſſe la guerre à un Pape, ni à Ro- » me. Je prie Dieu qu'ainſi ſoit, & eſpere que » telle choſe n'adviendra point, au moins du tems » d'un ſi bon & ſi ſaint Pape, comme vous êtes. » Mais nous ne ſommes pas aſſûrez d'avoir tou- » jours un ſi bon Pape, & ne ſavons encore » quel ſera ce jeune Roi ; & moins, quels ſeront » ſes ſucceſſeurs. Toutefois je veux eſperer, » qu'il ne cédera en religion, juſtice, & bonté, » à Charle-Quint ſon ayeul, ni à Philippes II. » ſon pere ; & ai opinion, que V. S. ſe conten- » teroit, qu'il fût auſſi bon Prince, & auſſi » reſpectueux envers le Saint Siege, comme ces

2 Les Italiens ont un axiome qui n'eſt que trop véritable. *Ogni aggrandimento de' Spagnuoli in Italia*, diſent-ils, *è un minoramento di forze all' Italia*; c. d. tout agrandiſſement des Eſpagnols en Italie eſt un amoindriſſement & un affoibliſſement des forces de tous les Princes d'Italie. A meſure que la Rate Eſpagnole vient à s'enfler, elle amaigrit tout le corps de leurs Etats.

» deux ont été. Et toutefois l'armée de Charle-
» Quint, commandée par ſes Lieutenans, & com-
» poſée principalement d'Eſpagnols, aſſiegea &
» prit Rome en 1527. & la ſacagea, ſans excep-
» tion des Egliſes, Monaſteres, Hôpitaux, &
» autres lieux pies; batit, traîna, déchira, em-
» priſonna, & rançonna Cardinaux, Evêques,
» & autres Prélats, Prêtres, & Religieux; ra-
» vit & viola les Religieuſes, & toutes ſortes
» de femmes de bien & d'honneur, vierges, &
» mariées, & veuves [3]; prit le Pape Clement
» VII. & le tint priſonnier au Château-Saint-
» Ange plus de ſix mois, en grand danger de
» ſa vie; d'autant que la peſte ſe mit cependant
» audit Château, de laquelle moururent même
» auprès de lui quelques-uns de ceux qui ſervoient
» à la perſonne de S. S. & ne voulurent jamais
» les Eſpagnols le laiſſer aller, juſqu'à ce que la
» crainte de l'armée du Roi François I. conduite
» par Monſieur de Lautrec, les y contraignit [4].

3 *La infelicità di quella miſera Città*, dit le Nardi au livre 8. de ſon Hiſtoire de Florence, *non fà mestiere di raccendare, eſſendo narrata da altri:* (& particulierement par François Guichardin au 18. livre de ſon hiſtoire d'Italie) *Nè anche ſi potrebbe immaginare, non che raccontare con gl' occhiaſenti: conciosia coſa che queſta gente barbara & crudele, Chriſtiana ſecondo il nome, vinceſſe di crudeltà & d'impietà, & di ogni ſorte di ſcelleratezze il ſacco & lo eſterminio, che fecero gia i Gotti nimici della Imperio Rom. Imperoche eſſi perdonarono à ſagri tempi, & alla vita di tutti color° che in quelli s'erano riffugiti: & queſti militavano ſotto il nome dello Imperio Rom. & del Regno de Chriſto, non perdonarono alle venerande reliquie de' Santi, ne alla pudicitia delle conſegrate à Dio vergini: ſeguitando in queſta loro crudelta molti & molti giorni con ormenti che egli uſavano per cavare danari da quelli, che ſalvando la vita erano rimaſi infelici prigioni.*

4 *Quando Lotreco per liberare Clemente VII. di prigione, & Roma dalle calamità e barbarie che ſoffriva da'*

» Encore ne l'élargirent-ils, qu'après l'avoir ran-
» çonné de quatre cens mille ducats, & s'être
» fait consigner toutes les meilleures forteresses
» de l'Etat Ecclesiastique, & avoir extorqué de
» lui autres conditions vituperables & insuporta-
» bles. Et après tout cela il falut encore, que le
» pauvre Pape, de peur d'être tué par eux, sor-
» tit dudit Château & de Rome, de nuit, & en
» habit de marchand 5.

» Et Phillippe II. fils de Charle-Quint, & pere
» de ce Roi Philippe III. avec son armée con-
» duite par le Duc d'Albe, fit la guerre à Rome
» & à Paul IV. plus de deux ans; & après avoir
» pris plusieurs places & fortereſſes de l'Etat
» Ecclesiastique, assiégea & afama Rome, le
» Pape, les Cardinaux, & tout le Clergé &
» peuple Romain. Et sans l'armée du Roi Henri
» II. envoyée expressément pour la défense du

soldati Cesarei, si neaminò con l'Armata verso il Regno di Napoli, per sottrarre dalle miserie estreme Roma, con la diversione nel regno: per il cui beneficio il popolo Rom. conservandone grata memoria sino à nostri tempi, ogni anno celebra un Anniversario à Lotrecco. Dans un livre intitulé, *Osservazioni sopra l'Istorico Politico indifferente. Art.* 82. *Nota*, qu'au bruit de la marche de Lautrec, l'Armée de l'Empereur quitta Rome, pour aller défendre Naples, qui étoit assiegé par les François. Et sans cette diversion, le Pape couroit risque d'être encore ong-te mps prisonnier.

5 *Egli temendo di qualche variatione per la mala volontà che sapeva havere Don Ugo di Moncada*, dit Guichardin, *uscì segretamente al principio della notte in habito di mercante del Castello.* E une grande page après: *Haveva scritto un brieve à Lautrech, ringraciadolo dell' opere fatte per la sua liberatione: le quali opere erano state di tanto momento à constringere gli Imperiali à determinarsi, che non meno si pretendeva obligato al Rè & quali havrebbe volentieri aspettato, se la necessità non l'haveſſe astretto; perche continuamente gli erano mutate in peggio le conditioni proposte.* Lib. 18.

» Pape, & du Saint Siege, ſous la conduite du » Duc de Guiſe, Rome & le Pape, & tout le » reſte, eût enduré du regne de Philipe II. au- » tant ou plus que de celui de Charle-Quint.

» Voilà donc, Très-Saint Pere, ce qu'ont fait » de fraîche mémoire les deux derniers, & les » deux plus haut louez Rois d'Eſpagne, dont » les exemples ſont encore plus à craindre en » leur poſterité. Que ſi leur puiſſance venoit à » tomber en main d'un Prince ſi fretillant & » remuant, & de ſi peu de foi, comme s'eſt » montré le Duc de Savoye; qu'eſt-ce qu'il n'oſe- » roit atenter contre les Papes, & contre tout au- » tre Prince d'Italie; puiſque n'étant que Duc de » Savoye, il a oſé ataquer en pleine paix la » Couronne de France ſi outrageuſement?

» Les hommes ſages & pourvoyans doivent » penſer non ſeulement à ce qui eſt préſent, » mais à ce qui peut être à l'avenir, & en tems » de paix & proſperité, faire proviſion pour le » tems de guerre & d'adverſité qui peut ſurve- » nir; & ſe ſouvenant des choſes paſſées, diſ- » poſer tellement les préſentes, qu'elles leur » ſervent de précaution & de préſervation pour » les futures [6]. Et ſi aujourd'hui les Princes &

6 *I Principi ſavii hanno riguardo ſempre, non ſolamente alli ſcandoli preſenti, ma a gli futuri; perche prevedendoſi diſcoſto finalmente vi ſi può rimediare; ma aſpettando che s'auvicinino, la medicina non è più à tempo. Come ne' corpi humani è peritia del Medico il preconoſcere i futuri ſintomi, & il progreſſo del male, e con i preſervativi & impedire al poſſibile, che non s'impoſſeſſi il male di tuto il corpo alla morte: coſi ne' ſtati biſogna provedere gl' inconvenienti & i pericoli: e rimediarvi per tempo avanti prendino piede, perche creſcono poi à conditione tale che diſperate ſi provano tutte le cure, & infruttuoſi i rimedii. Non imitari la talpa, che apre gli occhi, quando ella è ſu'l punto del morire.*

» & Potentats d'Italie ſont ſi prudens, comme » ils ſont tenus, ils doivent deſirer, que les » François ne quitent point le Marquiſat pour » d'autres choſes ; ni qu'ils ſe laiſſent releguer » delà les monts, d'où eux & leur poſterité ne » puiſſent au beſoin recevoir ſecours, ſinon que » trop tard, contre ceux qui jà leur tiennent le » pied ſur la gorge.

» Et plus que tous les autres le doivent deſirer » & procurer les Papes, deſquels la grandeur » temporelle a toujours été enviée & empêchée » par les Eſpagnols, & eſt aujourd'hui ſuſpecte » aux Princes mêmes d'Italie ; & au contraire a » toujours été deſirée & procurée par les Fran- » çois. La réverſion & recouvrement du Duché » de Ferrare au Saint Siege eſt choſe toute frai- » che. Je ſuplie V. S. de ſe ſouvenir, ſi en cet- » te ocaſion il y eût aucun Roi ou Prince, qui » s'ofrit à V. S. ou qui vous favoriſât ſeulement » d'un bon ſouhait, autre que le Roi de France. » Ce qui ſera dit non ſeulement ſans reproche, » mais avec proteſtation expreſſe, qu'en cela le » Roi n'entend avoir fait que ſon devoir : & » que nul Prince Chrétien ne fera jamais tant » pour le Saint Siege, & pour l'Egliſe, qu'il » ne ſoit obligé à davantage. Mais puiſque les » Savoyards & Eſpagnols calomnient les Fran- » çois, & les veulent rendre ſuſpects à V. S. & » aux autres Princes d'Italie, nous ſommes en » un de ces cas, auſquels chacun ſe peut louer » avec vérité ſans répréhenſion : de quoi V. S. » ſe peut ſouvenir, que Plutarque a fait un » livre exprès.

» Et ſi je voulois maintenant uſer de ce droit, » que la raiſon, la coûtume, & la néceſſité me » donnent, je pourrois vous ramentevoir les ſe-

» cours prêtez, les Etats donnez, & les renon-
» ciations faites au Saint Siege, par les anciens
» Rois de France, à commencer du Roi Pepin
» & pourrois leur oppoſer les trois, que les
» Eſpagnols ont faits & tiennent encore aujour-
» d'hui au Saint Siege, & à l'Egliſe, tant au
» ſpirituel qu'au temporel [7]. Mais ces choſes
» vous doivent être repreſentées par les Cardi-
» naux Italiens, en la bouche deſquels elles au-
» ront été plus ſéantes. Et ſi d'avanture ils n'en
» avoient fait leur devoir, je m'aſsûre que V. S.
» ſe les repreſentera elle-même ; & partant je
» ne m'y arrêterai davantage, & conclurai ce
» point, en vous diſant, qu'il ſied très-mal aux
» Eſpagnols de vouloir faire peur des François
» au Pape, & au Saint Siege ; & que c'eſt juſte-
» ment comme ſi les loups vouloient faire peur
» des chiens aux brebis * ; & quoi que les Eſpa-
» gnols & Savoyards vous diſent, vous devez
» procurer en toutes façons, que le Marquiſat
» ſoit au plutôt reſtitué aux François, pource
» qu'il eſt juſte en ſoi, pource qu'il eſt expedient
» à la Religion, & au repos & liberté d'Italie,
» & en particulier du Saint Siege ; & qu'en ſom-
» me, c'eſt le ſeul moyen de mettre fin à cette
» nouvelle guerre, & de bien établir & aſsûrer
» la paix, que vous deſirez.

» La Juſtice, Très-Saint Pere, eſt celle qui
» conſerve la paix, & qui fait ceſſer les guerres ;
» comme l'injuſtice au contraire trouble la paix
» & le repos, engendre les guerres & ſéditions,
» & les rend implacables. Ce néanmoins, &
» nonobſtant tout ce que deſſus, le Duc de Sa-

7 Témoin le Tribunal, qu'ils apellent en Sicile *la Monarchia.*

* Voyez la ſeconde note de la lettre précédente.

» voye, & les Eſpagnols, vous propoſent des » conditions injuſtes & iniques, & reconnoiſſant » en eux-mêmes, que le Roi ne les doit point » accepter, veulent vous en faire comme par- » rain, afin que vous les faſſiez ofrir & préſenter » à S. M. de votre part par quelque Légat, eſ- » perant qu'ils les obtiendront par votre autori- » té; ou bien que par le refus ils vous auront » rendu mal-content de S. M. & mis de leur côté.

» Mais outre le devoir que V. S. a d'être & de- » meurer Pere commun, & de tenir la balance » de la Juſtice égale, il vous plaira vous ſou- » venir, que la France eſt aujourd'hui toute vô- » tre : le Roi, les Princes, Seigneurs, gentils- » hommes, les villes, les peuples, & tout ce » qu'il y a de gens. Jamais Pape n'y fut ſi » aimé & révéré comme vous êtes. Et pour » maintenir cette afection & dévotion de toute » la France envers Vous & le Saint Siege, il » n'eſt point beſoin, que vous faſſiez rien con- » tre Savoye, ni contre Eſpagne; c'eſt aſſez » que vous vous mainteniez Pere commun, & » ne faſſiez rien contre la France. Mais ſi l'im- » portunité & malice d'autrui pouvoit tant, » que vos Légats ſe rendiſſent porteurs & pro- » moteurs de conditions iniques en faveur de » Savoye, au dommage & honte de la Couron- » ne & du Royaume de France : (pardonnez- » moi, je vous ſuplie, Très-Saint Pere; car » je ne ſai à quelle ocaſion me réſerver de vous » parler librement & utilement, ſi je ne le fais » à préſent, que V. S. a voulu ſavoir mon avis, » & qu'il y va de tant;) pardonnez-moi, dis- » je, ſi je vous mets en conſideration, qu'outre » que vos Légats n'avanceroient rien pour la » Paix, vous pourriez plus perdre en France,

» que gagner en Savoye, ni épargner au Duc » de Savoye.

» Les choſes d'Etat ſont merveilleuſement ja- » louſes, comme V. S. ſait trop mieux, & ad- » mettent facilement des ſoupçons & des ofen- » ſes & ont beſoin d'être traitées par les entre- » meteurs & moyenneurs de paix avec grande diſ- » diſcretion, neutralité, & circonſpection. Auſſi » ne faut-il point exiger ni demander de perſon- » ne, non pas même de ſes propres ſujets, les » choſes dont on peut juger le refus être cer- » tain [8]. Les Princes ſéculiers complaiſent & » obéiſſent au Pape juſques à un certain terme: » mais comme il y va d'Etats, & de leur hon- » neur & réputation, ils s'en ſavent très-bien » excuſer. Auſſi ſont-ils obligez par tout devoir, » & même de conſcience, à maintenir leur hon- » neur & réputation, & à conſerver les biens » & droits de leurs Couronnes, dont ils n'ont » que l'adminiſtration & l'uſufruit [9] leur vie du-

8 *Indecorum adtrectare quod non obtineretur.* Tacite. *Procuren los Principes*, dit Antonio Perez, *no emprender coſas, de que pueda reſultar la prueva del limite del poder humano.* Quand les Gantois demanderent au Duc de Bourgogne, que chaque métier pût avoir ſa banniere, comme ils avoient acoutumé, il fut contraint de leur acorder toutes leurs demandes, & tels privileges qu'ils vouloient: & dès qu'il eut dit le mot, ils planterent ſur le Marché toutes les banniéres qui jà étoient faites, montrant par-là qu'ils les euſſent priſes outre ſon vouloir, quand il ne les leur eût pas acordées. *Comines.*

9 Aux Etats de Blois de 1577. Jean Bodin, Avocat du Roi au Siege de Laon, ne feignit point de dire, que le fonds du Domaine apartenoit aux Provinces, & que le Roi n'en étoit que ſimple uſager. Le Domaine, *dit Gnill. de Taix dans ſes Mémoires*, eſt tellement annexé à la Couronne, qu'il ne s'en peut nullement ſéparer n'étant pas le domaine du Roi, mais du Royaume;

» rant, pour les laiſſer à leurs ſucceſſeurs en auſſi » bon & meilleur état; qu'ils les ont reçûes de » leurs prédéceſſeurs.

» Les Papes ont été ſi ſoigneux de conſerver » les biens temporels au S. S. qu'ils en ont fait » des conſtitutions terribles, qui ſont gardées » exactement par-deſſus toutes les autres, à ſa- » voir, qu'on ne puiſſe aliener ni inféoder au- » cun bien du Saint Siege, non pas même pour » cauſe de néceſſité ou d'utilité évidente, à peine » d'excommunication à ceux, qui ſeulement en » parleroient; & qu'ils ſoient tenus pour rebelles » du Saint Siege, & leurs biens confiſquez [10].

& quelque guerre, qu'il y ait eu en France, on ne l'a jamais aliené, non pas même pour racheter les Rois priſonniers.

10 *Pius V. ambitionem ſuorum deceſſorum deteſtatus, qui res ac patrimonium Eccleſiæ, quod vocant, indigna in filios, gentiles, ac cognatos ſuos largitate ſæpius alienaſſent, quod ſibi liceret nolebat, ſucceſſoribus ſuis ne liceret, impedire cupiens, & villicationis ſuæ rationem quam ante domini tribunal reddituri ſunt Pontifices, ad ditionum ſive ampliationem, ſive alienationem pertinere exiſtimans, hanc conſtitutionem ſanxit 4. Kal. April. anno 1566. exemplo à Gregorio Nono, Joanne XXII. Paulo II. qui hujuſmodi alienationes prohibuerunt, repetito. Quam poſtea Gregorius XIII. & Sixtus V. novis conſtitutionibus & ſolemni à Cardinalibus ea de re præſtito jurejurando firmarunt.* Hiſtoire de Thou livre 100. Le Procurateur *Battiſta Nani*, parlant de la dévotion du Duché d'Urbin au Saint Siege, dit que le Pape, Urbain VIII. réſiſta aux inſtances que lui faiſoit le Roi d'Eſpagne d'en inveſtir un de ſes neveux, à cauſe des Bulles rigoureuſes de ſes prédéceſſeurs: *mentre per lo Stato d'Urbino oſtavano tante Bolle è cenſure de' predeceſſori, che prohibiſcono alienare i feudi devoluti alla Chieſa, i Barberini comprehendevano ſopraſtar loro l'invidia di molti, e l'odio implacabile di chi ſuccedeſſe nella Sede Romana.* Livre 6. de ſon Hiſtoire de Veniſe. *I Principi*, dit-il au livre 9. *l'eshortarono ad inveſtirne i Nipoti, alcuni credendo obligarlo* (ſurtout

» Et s'il advenoit, qu'ils trouvaſſent grace & » fuſſent réintegrez, que néanmoins ils demeu- » rent à jamais infâmes & incapables de toutes » dignitez & honneurs. Or eſt-il pour le moins » auſſi bien ſéant aux Princes purement ſécu- » liers, de ſe formaliſer & remuer pour les biens » temporels de leurs Etats, comme aux Papes, » deſquels la dignité & autorité eſt plus ſpirituel- » le que temporelle. Auſſi ont-ils, & mêmement » les Rois de France, leurs Ordonnances pour » la conſervation & recouvrement de leur do- » maine, comme le Saint Siege a ſes Bulles; & » à leur Sacre & Couronnement jurent, entr'au- » tres choſes, de conſerver & maintenir les » droits de la Couronne, comme les Papes ju- » rent l'entretenement deſdites Bulles.

» Vôtre Sainteté ne s'ofenſera point, ſi pour » ſa grande louange je lui allégue encore l'exem- » ple d'elle-même, & lui ramentois, comment elle » en uſa après la mort du dernier Duc de Fer- » rare: en laquelle ocaſion vous fites voir clai- » rement à tout le monde, que ceux-là s'étoient » fort trompez, qui vous avoient en opinion de » Prince lent & tardif, & peu réſolu [11]. Votre

les François, qui aimoient la Maiſon Barberine) *altri* (les Eſpagnols, & les petits Princes d'Italie) *collo smembrare quello ſtato, amando, che la Chieſa non tanto ereſceſſe di temporale dominio. Il Pontefice, riſpettando le Bolle ſevere de predeceſſori, & apprendendo di laſciar' alla Caſa più che un quieto dominio, un patrimonio, d'agitationi e travagli, moſtrò di ſtimare i ſuoi congiunti più degni del principato col ricuſarlo, che col ritenerlo.*

[11] La Magiſtrature montre l'homme. Pour bien juger de l'habileté du Pilote, il faut le voir acueilli par la tempête. De même, pour bien connoître un Prince, il faut voir ce qu'il ſait faire dans les grandes ocaſions, & particulierement dans les dangers. *Don Garcia*, Roi d'Aragon, ſurnommé le *Trembleur*, parce que tout

» Sainteté n'atendit pas tant à prendre les armes » après l'ouverture de ce fief, comme le Roi a » atendu après le terme expiré de l'acord fait » avec le Duc de Savoye. Elle ne voulut onques » ſoufrir, que cet afaire fût mis en négociation » [12] une ſeule minute de tems ; ains ſans aucun

le corps lui trembloit, quand il alloit combattre ; méritoit un plus beau ſurnom, lui, qui jettoit la terreur parmi les Mores toutes les fois qu'il leur donnoit bataille. Ce qui montre que le Vulgaire ne juge que par les apparences. Témoin ce que dit Comines de l'entrevûe de Louis XI. & du Connétable de S. Pol, qui ſe fit comme de pair à pair, y ayant une barriere entre-deux. Le Connetable & ſes gens, dit-il, faiſoient gloire de quoi le Roi les craignoit, & le tenoient pour homme craintif : & étoit vrai que par fois il l'étoit : mais il falloit bien qu'il y eût cauſe : car il connoiſſoit bien s'il étoit tems de craindre, ou non. Je lui oſe bien porter cette loüange, que jamais je ne connus ſi ſage homme en adverſité, ni plus adroit à ſe tirer d'un mauvais pas. Peu de gens croyoient que le Cardinal *Montalto* dût jamais parvenir au Pontificat, tant il paroiſſoit ſimple, & peu propre aux affaires, dont il avoit toujours fui l'embaras, content de vivre dans ſa Vigne avec la frugalité d'un Chartreux. Cependant, cet homme que les Courtiſans apelloient par mépris *l'Aſino della Marca*, commença dès le propre jour de ſon élection à ſi bien faire le Pape, que tous les Cardinaux en furent ſurpris, & connurent après coup, que croyant élire un Pape qu'ils gouverneroient à leur mode, ils en avoient élu un qui les gouverneroit à la ſienne. Car ayant invité à ſouper ſix Cardinaux, il leur expliqua ſi magiſtralement ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus* : & les ſuivantes : *Et tibi dabo claves regni cœlorum* : qu'ils comprirent, qu'il prétendoit regner ſeul, & deſpotiquement. Et tout ſon gouvernement roula ſur cet Evangile, ſans en rabattre un jour.

12 Philippe II. ne voulut point recevoir le Pape Gregoire XIII. pour arbitre, & encore moins pour juge, entre les prétendans à la Couronne de Portugal, dont il étoit le principal & le plus fort. Clément VIII. lui ren-

» delai ni interceſſion, prit & employa les armes » ſpirituelles & temporelles, dont s'en enſuivit » le bon ſuccès, que Vous & le Saint Siege en » eûtes. Auſſi m'aſsûré-je, que ſi cette belle Am- » baſſade, qu'on vous vouloit envoyer d'Eſpa- » gne, fût arrivée à tems, vous n'eûſſiez point » acordé la ſuſpenſion d'armes, ni le compro- » mis & ſequeſtre, qu'on vous vouloit deman- » der; ni perdu l'ocaſion de faire au plutôt vos » afaires, & de recouvrer le vôtre: moins eûſ- » ſiez-vous pris Modene pour Ferrare [13], ou » autre telle choſe à la diſcretion des Eſpagnols, » & autres qui s'en vouloient entremetre. Et » jaçoit que je reconnoiſſe, qu'au fait dont il » s'agit aujourd'hui, & en tous autres, la per- » ſonne & l'entremiſe de Votre Sainteté mérite » particulier reſpect & révérence; toutefois la » choſe au reſte ne laiſſe d'être ſemblable: & le » Roi aura toujours raiſon de ſuivre votre exem- » ple, & de vous ſuplier de ne le preſſer ni re- » querir de ce que vous n'avez point trouvé bon » en votre fait propre, & que vous ne feriez » encore aujourd'hui, ſi vous étiez en ſa place.

» Au demeurant, quant aux particularitez, » qui ſe pourroient ajoûter à ce que j'ai dit en » général qu'il faudroit faire, la plûpart de ceux

dit la pareille dans l'affaire de Ferrare. *Voyez la lettre* 125. *& la note* 2.

13 Dans le voyage que fit à Rome Alphonſe II. dernier Duc de Ferrare, ſous le court Pontificat de Gregoire XIV. il propoſa à la Congrégation des Cardinaux nommez pour examiner ſes demandes, de faire un échange des villes de Modene & de Carpi, *ut Pontifex ac Collegium alias ditiones compenſationis titulo acciperet, penſione duabus tertiis partibus aucta, & exſolutis decies centies aureorum millibus.* Mais le Sacré College ne voulut point accepter ſes offres, quoique le Pape les trouvât raiſonnables.

» que j'entends parler, diſent, que V. S. doit en-
» voyer un Légat. Mais quand il le faudroit en-
» voyer, je ne penſe point qu'il en ſoit encore
» tems, étant les choſes ſi crues & bouillantes
» comme elles ſont; & n'y ayant plus que deux
» mois de tems pour guerroyer: leſquels deux
» mois Votre Sainteté pourroit laiſſer écouler
» doucement, avant qu'y envoyer, & même-
» ment y ayant jà envoyé le Patriarche de Con-
» ſtantinople, outre ſon Nonce réſidant près le
» Roi; & pouvant encore faire courir le bruit
» d'y vouloir envoyer un Légat, & de fait l'en-
» voyer au plutôt que faire ſe pourra avec quel-
» que fruit, & avec dignité du ſaint Siege. Pen-
» dant ce délai de deux mois, les Parties auront
» jeté une grande partie de leur colere, & apris
» chacune par experience, ce qu'elles n'ont point
» ſû ni penſé du commencement; & par ce moyen
» ſe pourront trouver plus dociles & plus diſpo-
» ſées à quelque bon acord, ne pouvant même-
» ment faire en hiver aucune faction de guerre
» de grande importance. Pourra auſſi V. S. ce-
» pendant tirer parole aſsûrée du Duc de Savoye,
» & des Eſpagnols, que la reſtitution du Mar-
» quiſat, de laquelle dépend la paix que V. S. de-
» ſire, ſe fera réellement & préſentement, avec
» quelque autre ſatisfaction, qu'il faudra faire au
» Roi, des dommages & interêts que Sa Ma-
» jeſté a ſouferts, pour avoir été contrainte à
» cette guerre. Et ainſi Votre Sainteté envoyera
» lors un Légat, avec eſperance de bon ſuccès,
» & avec réputation du S. Siege.

» Que ſi pour ne pouvoir V. S. réſiſter à l'im-
» portunité de ceux, qui vous preſſent d'envoyer
» au plutôt un Légat, ou pour votre décharge
» en vous-même, & envers le monde, vous vou-

» lez l'envoyer, à toutes avantures, dès main-
» tenant, ſans être premierement aſsûré, com-
» me il faudroit être, que le Marquiſat ſera ren-
» du incontinent; je vous prie de vous diſpoſer à
» patience, pour ne vous fâcher point, quand
» vous entendrez, que le Légat n'aura rien
» avancé, & qu'il aura perdu ſon tems & ſa
» peine.

» Et afin que, ſi le voyage dudit Légat ne ſert
» de rien à l'effet, pour lequel il doit être envoyé,
» il n'empire au moins les choſes, il vous plaira
» l'admoneſter, & lui commander très-expreſſé-
» ment, & ſur tout, qu'il ſe montre & ſoit à la
» vérité neutre, faiſant vraiement tout ce qu'il
» pourra, pour faire aprocher & joindre les Par-
» ties en un bon acord, comme telles entremiſes
» ſe doivent faire à bon eſcient, & de bonne foi.
» Mais qu'il ne ſe rende point porteur ni fauteur
» de condition, qui ſoient en faveur de Savoye,
» & d'Eſpagne, contre France [14], & ne diſe
» point, que ce que le Roi quitera & donnera
» au Duc de Savoye, V. S. le tiendra pour qui-
» té & donné à ſoi-même, comme il a été dit
» & écrit autrefois; ains faſſe comme fit très-
» ſagement & heureuſement Monſieur le Cardi-
» nal de Florence, lequel écoutoit ce que les Par-
» ties avoient à propoſer d'un côté & d'autre, &
» tâchoit de les apointer & mettre d'acord, ſans
» faire pour les uns contre les autres.

» Auſſi, pour n'aigrir de plus en plus les matie-
» res, & ne les rendre incurables, ſera très-à-

14 Il faut que le Médiateur ſe tienne dans une parfaite neutralité, ſans s'échauffer jamais pour aucune des parties, quelque raiſon qu'elle ait, afin que l'accord venant à ſe conclure, il en puiſſe être garant. Car pour être garant, il faut être neutre, & pour être neutre, il faut être déſintereſſé.

» propos, que V. S. admoneſte & exhorte les Eſ-
» pagnols de ſe contenir, & de n'entrer point
» en guerre, pour le moins en ces deux mois qui
» reſtent avant l'hiver, puiſqu'auſſi bien ne pour-
» roient-ils avant l'hiver faire choſe qui fût de
» grand ſoulagement au Duc de Savoye; (lequel
» même a particulierement beſoin d'être un peu
» humilié, pour ſe rendre plus traitable à V. S.
» & aux Eſpagnols mêmes) ni qui récompenſât
» le dommage, qui leur peut advenir de ſe dé-
» clarer cependant, & de faire guerre ouverte
» aux François; & que l'hiver ſurvenant, (ſelon
» que les choſes s'acommoderont, ou demeure-
» ront troubles,) pourra, ſans qu'ils ſubiſſent
» aucun hazard, les éclaircir de ce qu'ils auront
» à faire.

» Quant à la perſonne du Légat, qui devra
» être envoyé, j'en ai ja dit mon avis, premiere-
» ment à Monſieur le Cardinal Baronio, & puis
» à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ſur ceux
» que l'un & l'autre me nommerent, me parlant
» de votre part; m'ayant dès lors ſemblé, qu'il
» n'y en avoit pas un, qui eût moins d'opoſition,
» ni duquel toutes les Parties euſſent moins à ſoup-
» çonner, que de Monſieur le Cardinal Borghe-
» ſe, & n'ayant depuis entendu rien qui m'ait fait
» changer d'opinion.

» C'eſt, Très-Saint Pere, ce que j'ai eſtimé
» vous devoir dire ſur ce qu'il vous plût nous pro-
» poſer au dernier Conſiſtoire. Que ſi V. S. veut
» entendre quelque autre choſe de moi, & qu'il
» lui plaiſe m'en demander, je lui en dirai ce que
» j'en ſaurai ou en eſtimerai. Cependant, ſi en
» quelque partie de mon propos il vous a ſemblé,
» que j'aye encliné à France, je vous ſuplie de
» croire, que ce n'a point été pour être Fran-

» çois ; mais pource que j'ai penſé que la juſtice » étoit de ce côté-là ; & que j'en euſſe dit autant, » quand j'euſſe été d'autre nation, & encore plus » librement, & plus amplement. 6. de Septembre » 1600.

LETRE CCXXXIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, L'ordinaire de Lion arriva en cette ville le 18. de ce mois avec vos lettres du 3. eſquelles j'ai vû le bon ſuccès que Dieu a donné au Roi, en la très-juſte guerre, en laquelle S. M. a été contrainte d'entrer pour la conſervation des biens & droits de ſa Couronne, & de l'honneur de la France, & de ſa propre réputation ; de laquelle proſperité je loue ſa divine bonté, & la prie de nous la continuer, comme j'en ai ferme eſperance.

Je ne penſe pas, que les Eſpagnols nous faſſent grand mal avant l'hiver ; & croi qu'entre-ci & le printems, quelque mine qu'ils faſſent en public, ils ſeront bien aiſes en leur cœur, que Monſieur de Savoye s'acommode ; & le lui conſeilleront en ſecret. Et quelque opinion que vous ayez par-delà du Duc de Lerme [1], tous les

[1] Le Duc de Lerme, étoit un eſprit doux & tranquile, qui n'avoit point d'autre ambition, que de conſerver le poſte de Favori, & de Premier Miniſtre ; & qui regardoit la guerre comme l'écueil de fortune, à cauſe de la médiocrité de ſon génie. Et d'ailleurs, il haiſſoit à mort le Duc de Savoye, & prenoit plaiſir à le mortifier en tout, ſe vantant même d'avoir empêché le Roi ſon Maître, d'épouſer une fille de ce Duc. *Vantandoſi, che ſe gia fraſtornato haveva il matrimonio col Ré d'una figlivola di cárlo ſaprebbe anche al praſente mortificarlo.* Battiſta Nani livre 1. de ſon hiſtoire de Veniſe.

plus clairvoyans de deçà tiennent avec grande probabilité, que la guerre ne fait point pour lui, non plus que pour le Roi ſon Maître; & qu'il ne la veut nullement, ni ceux qui ont été avancez par lui, comme le Viceroi de Naples, ſon beau-frere[2]; & le Comte même de Fuentes, lequel outre cette conſideration dudit Duc de Lerme, ne veut perdre la réputation, qu'il aquit à Cambrai, & aux environs; ni ſe gâter & troubler la plus belle charge, qu'Eſpagnol de ſa ſorte ait jamais eue en Italie. Mais pour tout cela nous ne devons laiſſer de prendre les choſes au pis, & de nous préparer en tout évenement[3].

Quant à l'avis, que vous avez voulu ſavoir de moi, en cas que le Roi d'Eſpagne ſe déclare ouvertement pour Monſieur de Savoye, je vous en fais une lettre à part, laquelle ſera avec la préſente, que j'ai voulu décharger d'autant. Des propoſitions & demandes, que vous fait Monſieur le Patriarche de Conſtantinople, je me remets à ce que je vous écrivis par ma lettre du dernier d'Août, & encore par celle du 11. de ce mois; & à ce que vous en trouverez en l'avis, que je donnai au Pape, dont je vous ai envoyé copie avec la derniere des ſuſdites deux let-

2. Le Comte de Lemos de la Maiſon de *Caſtro* avoit épouſé la ſœur du Duc Lerme, & ſuccedé au Comte d'Olivarés, en cette Viceroyauté.

3 Il eſt auſſi dangereux de s'endormir ſur les bonnes nouvelles, que de s'alarmer des mauvaiſes. En matiére de guerre, il faut abonder en précautions. Nul Prince n'y eſt plus facilement ſurpris, & dépoüillé, que celui qui ne craint rien. Ce qui a fait dire à un ancien Hiſtorien, que le plus ordinaire avant coureur d'un grand deſaſtre, eſt la ſécurité. *Neminem celeriùs opprimi, quàm qui nihil timeret; & frequentiſſimum initium eſſe calamitatis ſecuritatem.* Patercule.

tres; vous priant de le tenir pour dit une fois pour toutes, quand bien je ne vous en écrirai plus rien ci-après.

Je vous remercie d'avoir fait voir au Roi ma lettre du 14. d'Août, & celle que j'écrivis à Madame ſa ſœur : & me ſufit, qu'en l'une & en l'autre S. M. ait reconnu le zele & dévotion, que j'ai à ſon ſervice, & au bien de ſes afaires, & de ceux qui lui apartiennent.

Meſſieurs du Conſeil ont fait une bonne œuvre, d'avoir conſervé à M. Perrin Sous-dataire ſon bon droit, &, par même moyen, au Pape ſon autorité ; & ne ſe pouvoit atendre autre choſe de leur prudence & juſtice. Je vous remercie bien humblement de l'aide, que vous y avez contribuée, & prie Dieu, Monſieur, &c. De Rome, ce 22. Septembre 1600.

LETRE CCXL.

À MONSIEUR DE VILLEROY.

Tous les Articles de cette Lettre ſont autant d'exemples de la prudence & de la moderation, qu'il faut aporter à conſeiller les Princes. On y voit le temperament qu'il faut garder, entre l'afection, qui leur eſt dûe par leurs Miniſtres ; & ce qu'ils doivent eux-mêmes à leur propre réputation envers les Etrangers.

MONSIEUR, Il vous a plû m'écrire par votre lettre du 3. de ce mois, que je ferois ſervice agréable au Roi de lui écrire mon avis de ce qu'il doit faire, ſi le Roi d'Eſpagne prend le

le parti du Duc de Savoye ouvertement. Je vous ferai cette lettre à part de ce que j'en penſe : mais ſi je fais quelque incongruité en choſe, qui n'eſt point de ma profeſſion, vous en ſerez aucunement cauſe, & en ma perſonne vous devrez vous excuſer vous-même [1]. Je ſerois donc d'avis, que quoi que les Eſpagnols ſe déliberent de faire, vous ne devez être les premiers à les aſſaillir, ains atendre à voir ce qu'ils feront, & cependant pourſuivre fort & ferme la guerre de Savoye, ſans diſtraire ailleurs les forces, ſinon autant comme en faudra pour la préſervation & ſûreté des frontieres.

Et quant à ce que leſdits Eſpagnols ſont pour faire, s'ils entrent en cette guerre, nous pouvons dire de deux choſes l'une ; à ſavoir que, ou ils ſe contenteront d'aider au Duc de Savoye, & de mêler leurs forces avec les ſiennes, ſans aſſaillir autrement la France ; ou bien ils ajoûteront encore l'ofenſive de la France à la défenſive de Savoye.

S'ils ſe contentent de défendre Savoye, comme il eſt vraiſemblable qu'ils feront ; je penſe, qu'il ne faudroit point les aſſaillir par ailleurs, mais les bien batre enſemble avec les Savoyards, & employer d'autant plus de forces & moyens en cette guerre de Savoye, puiſque nous aurons à faire non ſeulement contre le Duc de Savoye, mais auſſi contre le Roi d'Eſpagne.

De ce mien avis je penſe avoir pluſieurs raiſons ; deſquelles,

1 *Nam ſuadere Principi quod oporteat, multi laboris.* Tac. Hiſt. 1. *Niuna coſa è più facile, quando gli affari proſperamente ſuccedono, che dar conſiglio; niuna più ardua, che reſolvere trà le difficoltà & i pericoli.* Nani livre 5. de la ſeconde partie de ſon Hiſtoire de Veniſe.

La premiere eſt, qu'il ſera plus juſte envers Dieu & le monde d'en uſer ainſi, d'autant que Dieu & le monde verront, que nous ne ferons que nous défendre des Eſpagnols; & que ce ſeront les Eſpagnols qui ſeront venus contre les François, & non les François contre les Eſpagnols; & que le violement & rupture de la Paix viendra d'eux, & non de nous : de quoi la renommée importera beaucoup envers tous les Princes, Potentats, & peuples Chrétiens [2].

La ſeconde raiſon eſt, qu'il ſera plus utile au Roi & à ſon Royaume, & ſe fera plus grand progrès, & avec moins de dépenſe & de deſordre, & moins de foule des ſujets de S. M. quand toutes les forces du Royaume ſeront employées en un ſeul endroit, & conduites toutes par S. M. que ſi elles étoient diſtraites çà & là, & commandées par divers chefs. Etant au reſte la

2 Bien que les Rois n'ayent point de compte à rendre de leurs actions à d'autre qu'à Dieu, il leur importe néanmoins beaucoup de les juſtifier envers les Princes étrangers, pour y conſerver leur crédit, & le renom des Princes juſtes, ſages, & moderez. (Le Roi, dit Comines, en parlant de ſon Maître, vouloit toujours procéder en grande ſolemnité : parquoi fit tenir les trois Etats à Tours és mois de Mars & d'Avril 1470. & là fit remontrer pluſieurs entrepriſes que le Duc de Bourgogne faiſoit contre la Couronne : entr'autres vouloit contraindre le Comte d'Eu de lui faire homage envers tous & contre tous : ce qui étoit contre l'autorité du Roi. Et fut conclu ſelon l'intention du Roi que ledit Duc ſeroit adjourné à comparoir au Parlement de Paris. Bien ſçavoit le Roi qu'il répondroit orgueilleuſement, ou feroit quelque autre choſe contre l'autorité de la Cour ; parquoi ſon occaſion de lui faire la guerre, en ſeroit toujours plus grande.) A entendre parler les Princes dans leurs manifeſtes, ils ſont tous des Saints, toutes leurs intentions ſont droites, & tout ce qu'ils font, tend à la juſtice, & à la tranquillité publique.

France aujourd'hui ſi aguerrie, que ſi les François n'ont afaire qu'en un ſeul lieu, ils ſe défendront, & conſerveront ce qu'ils ont jà aquis & aquerront ci-aprés ſur le Duc de Savoye, non ſeulement contre les Savoyards & Eſpagnols, mais auſſi contre toute la Chrétienté enſemble.

La troiſiéme raiſon eſt, que le Duc de Savoye, qui ſeul eſt cauſe de la guerre, & du remuement même des Eſpagnols, ſera par ce moyen mieux puni, la guerre ſe faiſant toute ſur le ſien; & lui ayant ſur les bras non ſeulement les François, mais auſſi les Eſpagnols, qui ne lui peſeront guere moins.

La quatriéme raiſon eſt, que par ce moyen les deux Rois s'aigriront moins l'un contre l'autre, & la Paix, à laquelle il faudra venir un jour, quelque guerre qu'on ſe faſſe, s'en fera plus aiſément: & N. S. P. qui ne ceſſera jamais de la procurer, y trouvera moins de dificulté.

J'ajoûterai encore une cinquiéme raiſon; c'eſt que, quand nous voudrions aſſaillir les Eſpagnols, nous ne le pourrions faire utilement, ſi ce n'étoit en ataquant quelqu'une des Provinces, qui ont été cédées & tranſportées par le feu Roi d'Eſpagne à l'Infante ſa fille, & à l'Archiduc Albert: auquel cas nous ferions une choſe injuſte, qui ſeroit repriſe de tout le monde, ne faiſant pas proprement la guerre au Roi d'Eſpagne, qui nous la fait; mais aux Archiducs, avec leſquels nous avons paix faite & jurée, & qui ſont même cauſe, que nous l'avons ou l'avions avec les Eſpagnols [3]; & qui davantage

3 Les Plénipotentiaires de France trouverent de grandes facilitez à traiter la Paix de Vervin, à cauſe de l'im-

nous recherchent de continuer & perſeverer en la Paix, & proteſtent de n'adhérer aucunement à cette guerre ; & qui plus eſt, ſont en état, que nous ne nous ferons point de tort de les en croire.

Car quand bien ils feroient la Paix avec les Anglois, & encore avec les Hollandois & Zelandois, à quoi il y aura trop à faire ; ſi auront-ils beſoin pour un fort longtems d'être bien avec nous ; & n'oſeront penſer qu'à s'établir, & à remedier à infinis maux, que la longueur & rigueur des guerres ont aportez au pays, & à toutes les parties de l'Etat, & en particulier à leur domaine, autorité, & droits : & les peuples mêmes, qui n'en peuvent plus, ne penſeront qu'à ſe repoſer, & à médicamenter leurs maux, & ne voudront ouïr parler de nouvelle guerre. Outre que ſi la Paix ſe fait avec les Hollandois & Zelandois, il eſt vraiſemblable, que ce ſera à condition que les Eſpagnols ſortiront des Pays-bas : à quoi pouſſeront autant ou

patience qu'avoit l'Archiduc Albert d'aller en Eſpagne, pour accomplir ſon mariage avec l'Infante Iſabelle, à qui Philippe II. ſon pere, donnoit en dot les Pays-Bas, & la Franche-Comté. Car Albert ne permit point aux Plénipotentiaires d'Eſpagne, qui n'agiſſoient que par ſes ordres, de diſputer ſur la reſtitution des villes de Calais, Ardres, Monthulin, Dourlans, la Capelle, & le Catelet en Picardie ; & de Blavet en Bretagne. Et il [illegible] d'autant plus volontiers à la France, que Philippe II. ſon beau-pere futur ne les comprenoit point dans ſa renonciation aux Etats de Flandre. Ajoûtez à cela ce que dit Herrera, que l'Archiduc croyoit, qu'il lui étoit plus avantageux de rendre ces ſept villes au Roi de France, que d'y avoir les Eſpagnols pour ſes voiſins. Ce qui montre l'averſion qu'il avoit pour eux ; & l'inclination, qui le portoit à entretenir une bonne & ſincere amitié avec la Couronne de France.

plus les Provinces, qui obéiſſent aux Archiducs, que celles qui ne leur obéiſſent point ; & ainſi nous aurons moins à nous craindre de ce côté-là.

Voilà donc mon avis pour cette heure, en cas que les Eſpagnols ne nous faſſent autre guerre, que de défendre le Duc de Savoye ; ſauf à le changer à l'avenir ſelon les ocaſions, que le tems & les évenemens de la guerre, & la viciſſitude des choſes humaines, pourroient aporter.

Que ſi les Eſpagnols nous aſſailloient en quelque endroit de la France, en ce cas, comme il ſeroit néceſſaire de nous défendre de ce côté-là ; auſſi chacun nous excuſeroit, & loueroit de leur faire tout le pis que nous pourrions, & à couvert, & à découvert ; & de renouveller nos anciennes alliances, & de ſuſciter tout le monde contre eux, & les pourſuivre à outrance.

Auquel cas, je ſerois d'avis que nous fiſſions tout ceci ſans leur faire aucune dénonciation de guerre, de parole, ni par écrit, au contraire de ce que nous fimes la derniere fois ; d'autant que telle dénonciation ne ſerviroit que de les engager davantage à pourſuivre, & de leur ôter le moyen de ſe retirer avec moins de honte, & de rendre l'acord plus dificile ; &, cependant, de vexer & tourmenter par mer & par terre les ſujets de l'une & l'autre Couronne, ſans qu'il en revînt aucun profit au Roi, ni au public.

En ſomme, comme nous ſommes entrez en cette guerre par néceſſité, & Dieu, & le monde, ſait qu'elle eſt juſte de notre côté ; & perſonne ne nous peut imputer les maux qui en adviendront : auſſi la devons-nous continuer avec

la même juſtice & décharge de notre conſcience & de notre honneur ; montrant par effet ce que le Roi a dit par ſa déclaration, que nous n'en voulons point aux Eſpagnols, ni à perſonne qu'à celui, qui nous tient le nôtre, & s'eſt encore moqué de nous. Que ſi les Eſpagnols d'eux-mêmes ſe mettent de la partie, épouſant une cauſe injuſte contre la Paix, qu'ils ont avec nous, il faut, en l'un & en l'autre des deux cas ſuſdits, les recueillir & batre de façon que le profit de la conquête, & l'honneur d'avoir gardé la paix nous demeure ; & à eux le dommage des choſes perdues, & l'infamie d'avoir fauſſé leur foi, & violé la Paix.

Cependant, en l'incertitude où ils nous tiennent de ce qu'ils veulent faire, comme nous ne les devons point aſſaillir, auſſi devons-nous prendre les choſes au pis, & nous préparer en tout évenement, s'ils nous aſſailloient ; & tenir bien munies & bien fournies les places de frontiere de tous les côtez & endroits du Royaume [4], & principalement là où le beſoin en pourroit être plus grand, comme en Provence, où j'eſtime que tant pour ceci, que pour pluſieurs autres reſpects en paix & en guerre, il faudroit, entre autres choſes, ſolliciter & diligenter la conſtruction des galeres, dont on a parlé & écrit tant de fois ; leſquelles ne ſeront jamais ſi-tôt faites, comme la ſûreté, commodité, réputation & autorité de la France le requiert : à faute deſ-

4 A l'exemple de Louis XI. qui, quand le Duc de Bourgogne rentroit dans les terres de France, ne faiſoit que fort bien garnir ſes places au-devant de lui : de ſorte qu'en peu de tems l'Armée du Duc ſe défaiſoit d'elle-même ſans que le Roi mît ſon Etat en péril aucun : qui me ſembloit proceder par grand ſens. *Comines.*

quelles vous voyez, comme aujourd'hui en cette ocaſion du paſſage de la Reine il vous en faut mandier d'uns & d'autres. Et encore avec tout cela êtes-vous en danger de recevoir quelque grand afront en ce voyage : de quoi Dieu nous garde. Cependant, je ne ſerai à mon aiſe, que je n'entende, que la Reine ſoit arrivé à Marſeille.

Il nous faut donc, dis-je, tenir ſur nos gardes, afin que la commodité ſe préſentant aux Eſpagnols de ſurprendre quelque place d'importance ſur nous, ne les pouſsât à une rupture manifeſte, à laquelle ils ne viendroient pas aiſément, ſi le profit n'en valoit le péché.

Auſſi ſera-t-il bon de prendre garde ſoigneuſement, que par leurs brigues & artifices, ou par le vice des choſes paſſées ; non encore poſſible bien gueries du tout, il ne s'excitât dans le Royaume quelque ſédition. Ce que le Roi pourra éviter, en employant les Chefs, dont on ſe pourroit douter, & en apeilant les uns près de ſoi, & envoyant les autres çà & là à diverſes charges, en divers endroits, & diſtans les uns des autres. Outre que la proſperité du Roi, & le progrès qu'il fait & fera ſur les ennemis, lui acroîtra ſon autorité & réputation, non ſeulement envers les Etrangers, mais auſſi dans la France même : de façon qu'il en ſera plus révéré & redouté, & ſes ſujets contenus en leur devoir, & en l'obéiſſance qu'ils lui doivent [5].

5 Celui qui gagne, dit encore *Comines*, devient en réputation & eſtime de ſes gens plus grande que devant ; ſon obeiſſance accroit entre tous ſes ſujets. On lui accorde en cette eſtime tout ce qu'il demande. Et dans un autre chapitre il en donne l'exemple du Duc de Bourgogne, qui après la réduction de la ville de Liége,

Avec cela S. M. de tems en tems pourra encore écrire & envoyer aux Gouverneurs ou Lieutenans généraux des Provinces, & aux Cours de Parlement, & aux principaux Magiſtrats & Seigneurs des pays, pour les admoneſter de veiller ſur ceux, qui ſont ſous eux, & pourvoir à ce que rien ne ſe remue en leurs Gouvernemens, détroits, juriſdictions, terres, & ſeigneuries.

Après que nous aurons ainſi uſé de toute la pourvoyance poſſible, il nous faut remetre le reſte en Dieu, & l'invôquer dévotement en public & en privé, le priant particulierement & expreſſément pour la conſervation de la perſonne du Roi, avec ferme eſperance, qu'il nous le préſervera, & lui donnera tout bon & heureux ſuccès, puiſque le Roi, pour crainte d'Eſpagne, ni de tout le monde enſemble, n'a dû ſubir cette infamie, qu'un Duc de Savoye triomphât du bien & honneur de la Couronne de France, & de la réputation de S. M. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 23. de Septembre 1600.

trouva les Gantois plus ſouples qu'ils n'avoient acoutumé d'être. Il s'en retourna, dit-il, en ſon pays, où il fut recueilli à grande gloire & grande obéiſſance, & ſpécialement de ceux, qui avant qu'il entrât au pays de Liége, étoient comme en rebellion avec quelques autres villes. Car à cette heure le recueillirent comme vainqueur : & furent aportées toutes les bannieres par les plus notables de la ville au-devant de lui juſques à Bruxelles ; & ceux qui les apertoient, vinrent à pied.

LETRE CCXLI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Après vous avoir écrit les deux lettres, qui ſeront avec la préſente, eſt retourné vers moi le même Camerier du Pape, duquel je vous écrivis à la fin de ma lettre du dernier d'Août; & m'a parlé de la part de S. S. du même fait, dont il me parla alors; à ſavoir, de certaine capture de priſonniers faite és terres du Pape par les Oficiers du Roi: diſant que les ſeigneurs du Conſeil de S. M. refuſoient de donner aux Miniſtres de S. S. la ſatisfaction qu'il convenoit, & que j'en écriviſſe à ce qu'elle fût donnée. Je vous prie, qu'elle leur ſoit donnée la plus ample que faire ſe pourra; d'autant plus que dans peu de tems il vous faudra dénier au Pape d'autres choſes, qui vous ſeront demandées de ſa part fort inſtamment.

Vous entendrez par les lettres de M. de Sillery, comme l'importunité & la paſſion a enfin tant gagné, que contre les remontrances, que nous avons faites pluſieurs fois, le Pape vous envoye Légat Monſieur le Cardinal Aldobrandin, lequel partira dans deux jours pour Florence, & y fera les épouſailles de leurs Majeſtez, & puis s'en-ira en poſte droit à Milan, Turin, & à vous. Mais ſi pour tout cela vous vous laiſſiez aller à choſe, qui fût contre le bien de la Couronne, & contre la réputation du Roi: je ne voudrois point être né François. Il eſt vraiſemblable, que le Pape & lui ayent parole de Savoye & d'Eſpagne de la reſtitution actuelle & préſente du Marquiſat, & de la ſatisfaction qui

eſt dûe pour les dommages de la guerre commencée, à faute d'avoir obſervé l'acord de Paris; autrement, il leur a aſſez été proteſté, que nulle légation ne ſerviroit de rien. Ledit ſeigneur Cardinal aura pluſieurs partis en main, & tâchera à vous faire contenter de moins qu'il pourra; mais ſi vous tenez bon, vous aurez toutes les conditions raiſonnables que vous voudrez, & il n'abandonnera jamais l'entrepriſe: que vous ne ſoyez contens du tout. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 24. Septembre 1600.

LETRE CCXLII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Etant venu en cette ville M. le Comte de Brienne [1] pour gagner le Jubilé, & s'y étant rencontré ſur le partement de M. de Sillery, cela lui a fait penſer plus avant: à ſavoir, que ſi M. de Sillery n'avoit point à retourner, & que le Roi ſe voulût ſervir de lui en cette charge; il ſe tiendroit grandement favoriſé & honoré par S. M. & a voulu, que je vous expoſaſſe ce ſien deſir pour le repreſenter à S. M. ce que je n'ai pû, ni dû refuſer, & mêmement n'ayant à y metre rien du mien, ains à vous écrire purement & ſimplement ce qu'il m'a dit. Il dit donc, que comme il a ſervi par ci-devant de tout ſon pouvoir le feu Roi, & le Roi d'à préſent, il deſireroit continuer encore plus que jamais; & ne pouvant maintenant, pour les dettes qu'il a faites pour le ſervice de

1 Charles de Luxembourg, Comte de Brienne & de Ligny, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, & Gouverneur de Mets, & du Pays Meſſin.

la Couronne, aller ſervir en guerre avec l'équipage qu'il faudroit, il ſerviroit volontiers en cette charge : Qu'il entend & parle bien la langue Italienne ; & s'il n'a toute l'experience qu'on pourroit deſirer, la bonne volonté qu'il a de bien ſervir le Roi, & le ſoin & la peine qu'il y prendroit, & la docilité qu'il aporteroit aux bons conſeils de ceux qui ſont plus experimentez, pourroient ſupléer à ce défaut : Qu'il prendroit tel ſecretaire que vous lui voudriez envoyer ; & eſperoit trouver au Pape quelque bonne inclination & diſpoſition envers lui, pour la mémoire que S. S. conſerve de la réſidence faite pardeçà par Monſieur de Luxembourg, ſon oncle [2], comme S. S. le lui montra par ce qu'elle lui dit, & par les careſſes, qu'elle lui fit lors qu'il lui baiſa les pieds. A ce que deſſus, il ajoûte, que comme ce lui ſeroit à lui quelque ſoulagement pour ſes afaires domeſtiques, en l'état où elles ſe trouvent, à cauſe des dépenſes paſſées ; auſſi y pourroit-il avoir quelque commodité pour le ſervice du Roi ; d'autant que ſe trouvant lui tout porté ici, la place en ſeroit d'autant plutôt remplie, & S. M. épargneroit ce qu'il faudroit bailler pour le voyage à un Ambaſſadeur [3], qu'on envoyeroit de delà. C'eſt en ſomme ce qu'il m'a dit plus longuement, que je vous ai expoſé fidelement, ſans y rien ajoûter ni diminuer quant à la ſubſtance, me

2 François de Luxembourg Duc de Piney, qui avoit été Ambaſſadeur d'obédience pour Henri IV. en 1597. *Voyez la lettre* 102. *& la premiere note, comme auſſi la note de la lettre* 157.

3 Ces ſortes de raiſons faiſoient grande impreſſion ſur l'eſprit d'Henri IV. qui étoit très-ménager, & quelquefois plus qu'il ne convenoit à la réputation d'un grand Prince.

remetant du reſte à ce qu'il en plaira au Roi & à vous ; ne voulant vous dire autre choſe là-deſſus, ſinon qu'il eſt vrai qu'il parle bien l'Italien ; & par tous ſes propos ſe montre très-afectionné au ſervice du Roi. Au reſte S. M. & vous, connoiſſez trop mieux ledit ſeigneur Comte, & tout ce qui eſt digne de conſideration en ceci : de façon que ce ſeroit imprudence & préſomption à moi de vous en vouloir informer, n'ayant eu le bien de lui parler ſinon depuis ce peu qu'il y a qu'il eſt ici. A tant, je me recommande bien humblement à votre bonne grace, & prie Dieu, Monſieur, &c. De Rome, ce premier d'Octobre 1600.

LETRE CCXLIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Depuis mes lettres des 5. & 14. d'Août, auſquelles j'ai réponſe de vous, je vous écrivis le dernier d'Août par l'ordinaire ; & le 11. Septembre par *Valerio*, s'en allant avec le ſieur *Erminio*, Secretaire du Pape ; & le 22. 23. & 24. Septembre par l'ordinaire de Lion parti le 24. qui étoit un Dimanche.

Le lendemain lundi 25. M. de Sillery partit pour Florence, comme il vous aura écrit : & ce jour là même N. S. P. tint Conſiſtoire, où il dit, que le Roi l'avoit prié de vouloir envoyer Légat Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ſon neveu, à Florence, pour y faire les épouſailles entre Sa Majeſté, & la Princeſſe Marie de Toſcane, & leur donner la bénédiction nuptiale. Ce que S. S. lui avoit acordé fort volontiers, eſperant que ce mariage ſeroit utile à la

Chrétienté, & qu'il en naîtroit des enfans, qui à l'imitation de Charlemagne chaſſeroient l'héréſie, non ſeulement de la France [1], mais auſſi des autres Royaumes. Et après avoir fait en cet endroit une longue pauſe, ajoûta que pour être ſurvenue la guerre entre S. M. & le Duc de Savoye, il avoit déliberé, jaçoit que l'afaire n'étoit encore mûr, d'envoyer encore Légat ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin vers S. M. & vers les autres Rois & Princes, vers leſquels il ſeroit beſoin de voyager pour l'ocaſion de ladite guerre; afin que tout le monde vît qu'il n'omettoit rien de ce qu'il pouvoit faire pour éteindre ce feu, avant qu'il s'embrasât davantage: ſur quoi il deſiroit ſavoir les avis du College. Les Cardinaux dirent leur avis les uns après les autres ſur le dernier point, ſans toucher au premier, louant tous la réſolution de S. S. & la perſonne de Monſieur le Cardinal Aldobrandin. Mais quant ce vint à mon tour, pour ne faire tort à ce que j'avois dit & conſeillé en ſecret [2]; & auſſi pour ne troubler point la

1 En effet, Louis XIII. fit puiſſamment la guerre aux Huguenots, & les reduiſit au petit pié par la priſe de la Rochelle, qui étoit leur Pantheon & leur citadelle.

2 Rien ne ſied mieux à un Ambaſſadeur, ou Miniſtre publie, que d'être uniforme dans ſes actions, & invariable dans les avis ou conſeils, qu'il a donnez, ſoit à ſon Maitre, ſoit au Prince, auprès duquel il réſide. Cela fait, que ſes ſentimens en ont plus de poids, & que ſon caractere en eſt plus reſpecté. Notre Cardinal dit en cent endroits: *J'ai dit & fait telle ou telle choſe. C'étoit un trait bien hardi; mais je ne m'en repens point.* Etoit-ce par opiniâtreté, ou par entêtement? Non: mais parce qu'il penſoit ſi bien, & ſi profondement, à tout ce qu'il diſoit au Pape, & aux Cardinaux ſes neveux, qu'il n'avoit jamais ſujet de ſe repentir de l'avoir dit. En

fête : je dis ſeulement, ſans toucher au dernier point, ni auſſi ſpécifier le premier, que je louois grandement l'honneur, que S. S. faiſoit au Roi, & lui en rendois graces les plus humbles & les plus amples, qu'il m'étoit poſſible. Après que tous les Cardinaux eurent ainſi dit leur avis, S. S. créa Légat ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin, pour l'une & l'autre des deux fins ſuſdites ; & à la fin du Conſiſtoire, lui donna la croix : & puis tous les Cardinaux en Pontifical acompagnerent ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin juſques hors la porte du *Populo* : lequel étant puis après rentré en la ville en un caroſſe fermé, partit le lendemain mardi 26. pour Florence, & pour ſon autre voyage.

Au même Conſiſtoire, S. S. créa deux autres Légats, à ſavoir, le Cardinal *Bevilaqua* pour Perouſe ; & le Cardinal Farneſe pour Viterbe, & le Patrimoine, qu'on apelle de Saint Pierre.

Le vendredi ſuivant, 29. Septembre, je fus à l'audience, & dis au Pape, qu'ayant plû au Roi, que j'euſſe le ſoin de ſes afaires, en abſence d'Ambaſſadeur ; je n'avois voulu laiſſer paſſer ce jour-là, qui étoit le premier, depuis le partement de M. de Sillery, de l'audience ordinaire des Miniſtres de S. M. non que j'euſſe rien de public à traiter avec S. S. n'ayant reçu aucun commandement ni lettre depuis le partement dudit ſieur de Sillery : mais pour ſavoir premierement, ſi S. S. avoit quelque cho-

effet, on voyoit par l'événement, qu'il avoit dû parler ainſi ; & que s'il eût dit ou fait autrement, ſa négociation n'auroit pas réuſſi, comme elle faiſoit dans les choſes les plus difficiles, & les plus déſeſperées.

ſe à me commander ; & puis la ſuplier pour quelques perſonnes particulieres, en défaut des choſes publiques. S. S. me dit, qu'elle n'avoit rien à me dire, ſinon qu'à me recommander de faire pour la Paix tout ce qui me ſeroit poſſible, & que c'étoit aujourd'hui la choſe qu'il avoit le plus à cœur, & qui lui donnoit plus de ſouci & de peine. Je lui repliquai, que S. S. y avoit fait tout ce qu'elle avoit pû, venant même d'envoyer la perſonne la plus chere & la plus néceſſaire qu'elle eût auprès de ſoi : & puiſque le ſort en étoit jeté, il faloit atendre comme il réuſſiroit ; & qu'au reſte les évenemens de la paix & de la guerre étoient en la main de Dieu, duquel j'eſtimois que nous les devions atendre avec un eſprit tranquille & poſé, après y avoir uſé de toute la pourvoyance poſſible aux hommes.

Après cela, je lui parlai de certains afaires de l'Ordre de Cîteaux, dont le Chef eſt en France ; & pour l'Abbé & les Religieux de S. Vincent de Mets, & pour quelques perſonnes particulieres : & puis fis introduire M. le Comte de Brienne à lui baiſer les pieds, lequel dit être venu expreſſément pour gagner le Jubilé ; & après lui M. le Marquis de Maubec venu à Rome, de Florence, où il a acompagné Monſieur le Grand ; & après eux un grand nombre de gentilshommes, qui étoient auſſi venus de Florence ; & de ceux que mondit ſieur le Grand a menez : à tous leſquels S. S. permit de gagner le Jubilé en un ſeul jour.

Le Pape me demanda, s'ils avoient rencontré Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & ce qu'ils en diſoient. Je lui dis, qu'ils l'avoient rencontré, & ne pouvoient aſſez louer la belle

compagnie, & le bel équipage qu'il menoit. *Tout cela*, dit-il, *ſe donne au Roi de France:* comme s'il eût voulu dire, que pour le Grand-Duc on n'en eût point fait un pas [3] : tant s'en faut qu'on ſe fût mis en telle dépenſe. Je lui dis, que le Roi lui en demeuroit fort obligé; & qu'il ajoûteroit cette faveur à tant d'autres, que S. M. avoit reçûes de S. S. Auquel propos je vous dirai, que M. de Sillery vous doit envoyer de Florence la liſte des Prélats & Seigneurs, que ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin a menez à Florence, & de ceux qu'il retiendra, quand il partira de Florence, pour continuer le chemin de ſa légation pour la Paix: qui ſera cauſe que je ne me metrai point en peine de vous en donner avis. Il a été ordonné audit ſeigneur Cardinal mille écus par jour, outre ſes revenus, & outre une bonne ſomme, qui lui a été donnée pour s'équiper [4].

S. S. me demanda encore, ſi Monſieur le Grand viendroit à Rome. Je ne ſûs que lui répondre, ſinon que je n'en étois point encore bien certain; que juſque-là il s'étoit toujours dit, qu'il y viendroit, & même avant que Monſieur le Cardinal Aldobrandin partit de Rome; & que je ſavois qu'il avoit été ainſi réſolu & ordonné par le Roi : toutefois depuis, comme

3 J'ai marqué en deux ou trois endroits, que Clément VIII. n'aïmoit point la Maiſon de Medicis, & j'en ai dit les raiſons. Et je ne croirai pas même faire un jugement témétaire, quand je dirai, que quelque ſemblant qu'il en fit, il n'étoit point content de ce mariage de la Princeſſe Marie avec Henri IV. parce qu'une ſi haute alliance acroiſſoit & fortifioit une Maiſon, qu'il croyoit être héréditairement ennemie de la ſienne.

4 Autrefois un Cardinal Martin, qui étoit de la très-illuſtre Maiſon de *Cibo*, revint à pied de ſa légation, à ce que raconte S. Bernard.

l'on avoit vû, que mondit ſieur le Grand demeuroit tant à venir ; & que l'ocaſion de naviger ſe pourroit perdre ; on avoit aviſé de ſuplier S. S. de trouver bon, que pour gagner autant de tems, mondit ſieur le Cardinal partit ; & que ledit ſieur le Grand ne lairroit de venir, mais que ce ſeroit en poſte, & pour y être peu, afin d'être de retour à tems près la Reine, quand elle partiroit pour France. Que j'atendois donc de ſavoir ce qu'il feroit. Sur quoi je vous dirai, Monſieur, que ceux qui ont conſeillé Monſieur le Grand de ne venir point à Rome, lui devoient par même moyen conſeiller, d'envoyer incontinent un des ſiens par-deçà, pour faire ſes excuſes, ou m'écrire à moi, que je les fiſſe, afin que par le premier des ſiens qui comparoitroit en cette ville, on ſût ce qu'il faloit atendre : au lieu qu'on a vû venir à troupes ceux qui ſont venus à Florence avec lui, & ſe promener par Rome, & chez le Pape même, ſans que nous ayons ſû que dire ni répondre au Pape de ſa venue. Si M. de Sillery fût arrivé à Florence à tems, il n'en fût point allé ainſi ; ains toutes choſes ſe fuſſent paſſées avec plus d'ordre & de réputation. J'eûſſe volontiers ſupléé de moi-même les excuſes, comme l'on peut & doit faire quelquefois ; mais je n'oſai, pour ne ſavoir au vrai, s'il viendroit ou non ; ni, au cas qu'il ne vînt point, quelles meilleures excuſes il pouvoit alleguer ; ni s'il envoyeroit des lettres du Roi à S. S. Et de fait, je demeurai en ſuſpens de ſa venue à Rome juſques au jeudi enſuivant, 5. de ce mois, que je reçûs de ſes lettres, & de celles de M. de Sillery, du 2. de ce mois, par leſquelles je fus réſolu qu'il ne viendroit point

à Rome, & chargé d'en faire les excuſes. Avec leurs lettres ils m'envoyerent auſſi celles, que le Roi écrivoit, par Monſieur le Grand, au Pape, & à Monſieur le Cardinal de Florence, à Monſieur le Cardinal de S. George, au ſeigneur Jean-François Aldobrandin, & à moi.

Le lendemain vendredi, 6. jour de ce mois, je fus à l'audience, & fis au Pape leſdites excuſes, que S. S. prit en fort bonne part. Après cela, je rendis à S. S. les lettres, que le Roi lui écrivoit; & pource que celle qui étoit de la main de S. M. étoit en créance ſur Monſieur le Grand, je remplis ladite créance, ſelon que lui & M. de Sillery m'avoient écrit, avec ce que Dieu m'inſpira de plus: qui fut en ſomme, que Monſieur le Grand avoit eu commandement du Roi de baiſer les pieds à S. S. de la part de S. M. & de la remercier très-humblement de tant de faveurs & graces, qu'il avoit plû à S. S. lui départir, & même au fait de ſon mariage, pour lequel ledit ſieur le Grand avoit fait ce voyage. 1. En la bonne juſtice, que S. S. lui avoit adminiſtrée ſur la diſſolution du premier: 2. en ayant voulu, que M. le Cardinal Aldobrandin allât Légat pour ſolemniſer les épouſailles de S. M. & donner la bénédiction nuptiale: 3. en ayant acommodé S. M. de ſes galéres: Que S. M. metroit ces faveurs au nombre des autres obligations, qu'elle avoit à S. S. & outre la gratitude & ſervice qu'elle lui en vouloit rendre, elle feroit élever les enfans, qui naîtroient de ce mariage, auquel S. S. avoit tant contribué, en la profeſſion de la Religion Catholique; en l'obſervance & révérence du Saint Siege, & de la perſonne de S. S. & en toute bonne amitié & tous bons ofices envers la Mai-

ſon Aldobrandine ; & fonderoit ſi bien cette bonne intelligence & afection, qu'elle ſeroit pour durer tout autant que la poſterité de S. M. & de la Maiſon Aldobrandine.

Le Pape me répondit, que ce qu'il avoit fait pour le Roi, il l'avoit fait fort volontiers, & ſeroit toujours prêt à complaire à S. M. de tout ce qui ſeroit en ſa puiſſance. Et au reſte, il connoîtroit maintenant en l'afaire, pour lequel alloit le Cardinal Aldobrandin, ſi le Roi vouloit faire quelque choſe pour lui : Qu'il n'y avoit aujourd'hui choſe qu'il eût ſi fort à cœur, que la Paix entre les Princes Chrétiens, & en quoi le Roi le pût plus contenter, qu'en ſe rendant facile à ladite Paix.

Je lui repliquai, que le Roi aimoit ſi fort la paix, que s'il n'eût été tiré par force & comme par les cheveux à la guerre, il n'y fût jamais entré ; & que tout auſſi-tôt que le Duc de Savoye lui auroit fait raiſon des choſes, qu'il retient à la Couronne de France, il n'y auroit plus de guerre du côté de S. M. Mais je priois cependant S. S. de ſe ſouvenir, que des graces, que le Roi avoit reçûes de S. S. il n'en étoit point tenu au Duc de Savoye, qui les eût volontiers détournées & empêchées, s'il eût pû ; & pource il n'étoit non plus raiſonable, que le Duc de Savoye en reçût la récompenſe : Que ſi le Roi devoit & pouvoit récompenſer perſonne du patrimoine de ſa Couronne, dont il n'a que l'adminiſtration ſa vie durant [5] ; il faudroit en faire la récompenſe à S. S. & aux ſiens, &

5 Les Rois de France ne ſont qu'uſufruitiers du patrimoine & des terres de la Couronne, & par conſéquent il ne leur eſt pas permis d'en démembrer aucune piece.

non au Duc de Savqye, qui a fait tout le pis qu'il a pû contre le Roi, & contre le Royaume. *Baſte*, dit le Pape, *le Roi me fera plaiſir de donner la paix au Duc de Savoye, en recevant le ſien.*

Après cela il me dit, qu'Amurat Rais corſaire, qui faiſoit tant de maux aux Chrétiens ſur mer, étoit reçu és ports du Roi en Provence : dont le monde ſe ſcandaliſoit grandement, & même d'autant que les Vénitiens, qui ont plus d'ocaſion de craindre le Turc, ne ſoufroient ſur la Mer Adriatique aucuns corſaires Turcs, ains leur couroient ſus incontinent qu'ils y en ſavoient quelqu'un. Et entr'autres maux, que S. S. me conta que ledit Amurat Rais avoit faits, il me dit, qu'il avoit pris un courier d'Eſpagne, qui portoit à S. S. des lettres du Nonce, qu'elle a près le Roi d'Eſpagne ; & que ledit Amurat avoit vendu ces lettres à un Genevois *, qui les avoit achetées.

Je répondis à S. S. que je ne croyois point, que ledit Amurat fût reçu és ports du Roi, qui étoient fermez & gardez ; mais qu'il y avoit des ports qui ne ſe fermoient point, où il n'y avoit nulles gardes, comme aux Iſles d'Ieres, & en quelques autres lieux : Que lorſque les Eſpagnols nous faiſoient la guerre avant la Paix de Vervin, ils ſe retiroient en ces ports-là malgré nous ; & ainſi en devoit-il être maintenant dudit Amurat, lequel je ſavois détrouſſer auſſi bien les François comme les autres ; & qu'il m'en avoit coûté à moi-même de bonnes aumônes [6], pour aider aux François, qui avoient

* Genois.

6 Un Cardinal, qui n'avoit pas le néceſſaire pour vivre, & qui très-ſouvent l'empruntoit de ſon abſtinence, ne laiſſoit pas de

été dépouillez par lui, en venant à Rome pour le Jubilé. Auſſi ſavois-je, que ledit Amurat avoit été ces jours paſſez en la côte du Royaume de Naples, où il y a ordinairement bon nombre de galeres du Roi d'Eſpagne, & y avoit pris terre & pluſieurs Chrétiens, & même tué en une embuſcade par terre le Prince de *Scalea*; & toutefois je n'avois jamais ſoupçonné les Eſpagnols de l'avoir reçu en leurs ports, ni de conniver envers lui: Qu'on ne devoit non plus dire ni penſer telle choſe de nous. S. S. me dit, qu'il m'en avoit parlé avec ce préſupoſé, que ledit Amurat eût été reçu; que s'il ne l'avoit point été, S. S. en étoit bien aiſe, & n'entendoit blâmer perſonne.

En ſortant de chez le Pape, j'allai chez M. le Cardinal Saint-George, auquel je fis auſſi les excuſes de ce que Monſieur le Grand ne pouvoit venir à Rome; & lui baillai la lettre, que le Roi lui écrivoit. J'en fis autant envers M. le Cardinal de Florence, & envers le ſeigneur Jean-François Aldobrandin: tous leſquels reçûrent ce compliment avec grande demonſtration du ſentiment qu'ils avoient de l'honneur, que le Roi leur faiſoit, & de l'afection qu'ils profeſſent avoir au ſervice de S. M.

Il ne ſera point beſoin que je réponde aux lettres du Roi du 12. d'Août, ni aux vôtres du 12, du même mois, d'autant que j'en avois re-

faire des aumônes conſiderables: tant il étoit perſuade de la néceſſité de ce devoir pour être ſauvé. Voilà, certes, un bel exemple, & tout enſemble un grand reproche, pour des Prélats & des Abbez, riches de quarante ou de cinquante mille écus de rente en bénéfices, qui ne font point l'aumône, & qui n'en payent pas mieux leurs dettes. *Filii hominum uſquequo gravi corde?*

çû le *duplicata* dès le 4. de Septembre par *Valerio*, & y fis réponſe dès le 11. de Septembre par le même *Valerio*, s'en allant avec le ſieur *Erminio*, Secretaire du Pape.

Peu aprés que je fus de retour en mon logis, ledit jour vendredi 6. de ce mois, on m'aporta de Florence un paquet de M. de Sillery, où outre ſes lettres à moi il y en avoit du Roi à lui & à moi du 16. de Septembre, & une vôtre auſſi à moi du même jour ; & une de la main du Roi au Pape, avec ſa copie, & encore avec une copie de la réponſe, que le Roi avoit faite à M. le Patriarche au ſiege de la Charboniere 7 ; & d'une lettre encore, que le ſieur de Jacob vous avoit écrite à vous le premier de Septembre : toutes leſquelles lettres avoient été portées à Florence par un courrier, qui s'y en étoit retourné d'auprès du Roi. Et pource que ledit ſieur Patriarche avoit donné avis de fort bonne heure au Pape de cette ſienne négociation ; & que le Pape même en avoit parlé à M. de Sillery, avant ſon partement pour Florence, ſe plaignant S. S. entr'autres choſes, de ce que le Roi avoit parlé audit Patriarche de quelques autres prétentions, outre le Marquiſat de Saluces ; & pource auſſi que mondit ſieur de Sillery lui avoit fort bien répondu là-deſſus, & ſur tout le reſte, & que S. S. en avoit jà paſſé ſa fâcherie, & n'en parloit plus ; je n'eſtimai point que pour cette dépêche il me falût hâter de retourner à l'audience avant le jour ordinaire de vendredi ſuivant.

Et cependant arriva l'ordinaire de Lion le 9. de ce mois, qui me rendit les lettres, que le Roi,

7 Montmelian & la Charboniere ſont les deux forteresſes de la Savoye.

& vous, m'aviez écrites de Grenoble le 20. de Septembre ; & celle auſſi, que S. M. avoit écrite à M. de Sillery, qui me l'envoya de Florence avec une ſienne du 7. de ce mois.

Le vendredi donc 13. de ce mois, qui étoit hier, j'allai à l'audience : & pource que M. de Sillery, & moi, avons pluſieurs fois fait au Pape toutes les excuſes & juſtifications du Roi touchant cette guerre ; & que S. S. elle-même en croit & ſait en ſon cœur plus qu'elle ne nous en montre au dehors ; & que quant au *Légat*, la pierre en eſt jetée, étant parti Monſieur le Cardinal Aldobrandin, comme dit eſt ; & qu'avant ſon partement mondit ſieur de Sillery & moi avons dit pluſieurs fois à S. S. & audit ſeigneur Cardinal, tout ce qui ſe pouvoit dire pour empêcher cette légation ; comme auſſi pour détourner les Eſpagnols d'épouſer une cauſe ſi injuſte, comme eſt celle de Monſieur de Savoye : je n'eſtimai point en devoir rien dire, ſi le Pape même ne m'en donnoit quelque ocaſion ; mais acompagner ſeulement la reddition de la lettre de la main du Roi d'un peu de paroles, qui ſerviſſent à faire ſavoir à S. S. l'ocaſion & le ſujet de ladite lettre, qui étoit en réponſe de celle, que S. S. avoit écrite à S. M. le 25. d'Août, & que M. le Patriarche lui avoit portée au ſiege de la Charboniere ; & après cela atendre ce que S. S. me diroit là-deſſus. Je le fis donc ainſi, & lui rendis ladite lettre de S. M.

Et d'autant que S. S. ne me répondoit rien, atendant, poſſible, que je lui diſſe quelque autre choſe ; j'ajoûtai, que le Roi avoit envoyé par écrit le diſcours entier de ce qu'il avoit répondu à M. le Patriarche : mais pource que je

ſavois que, bien-tôt après, S. S. en avoit reçu lettres dudit ſieur Patriarche, je ne voulois donner la peine à S. S. de l'ouïr une autre fois. Bien lui voulois-je dire une particularité, que j'avois trouvée audit écrit, que poſſible M. le Patriarche ne lui avoit point écrite, & de laquelle je m'étois fort émerveillé : c'eſt que le Roi lui avoit dit, qu'il lui pouvoit faire voir par écrit, que Monſieur de Savoye avoit baillé pouvoir au ſieur de Jacob, & au Préſident de la Rochete, de traiter avec S. M. avec déclaration, que ni ledit Patriarche, ni les trois Ambaſſadeurs, qui avoient ci-devant traité avec S. M. de la part dudit Duc, ne ſavoient rien des intentions de Son Alteſſe. S. S. montra s'émerveiller de telle choſe, & après avoir demeuré un peu penſif, dit, que maintenant que le Cardinal Aldobrandin traiteroit, on verroit comme tout iroit. Et après que j'eûs un peu exageré cette façon de proceder du Duc de Savoye, je tournai à dire à S. S. que M. le Patriarche ne lui auroit poſſible point écrit cela [8] : & le Pape me confeſſa ingenûment,

8 L'Ambaſſadeur, qui omet volontairement dans ſes dépêches un fait eſſentiel, commet une grande infidelité. Celle du Patriarche, dont le Cardinal d'Oſſat parle ici, étoit d'autant moins excuſable, qu'en ôtant au Pape, ſon Maître, la connoiſſance de la mauvaiſe foi du Duc de Savoye, il empêchoit tacitement le Pape de faire juſtice au Roi de France, qu'il ſavoit avoir tout le bon droit. Sixte V. n'auroit pas pardonné cette faute au Patriarche, ni à tout autre Miniſtre Apoſtolique : mais Clément VIII. voulut bien la diſſimuler, à cauſe qu'elle faiſoit plaiſir au Cardinal Aldobrandin, qui étoit tout dans les interêts du Duc de Savoye. A cette infidelité du Patriarche, il faut opoſer un exemple tout contraire de la fidelité inviolable de notre Cardinal, qui doit ſervir de modele aux Ambaſſadeurs. [Je voudrois (dit-il en parlant du Duc de Bar, que

que non. A quoi je connus ce dont je m'étois douté, que le Patriarche auroit en cela épargné Monſieur de Savoye.

Après cela, je lui dis, que j'avois trouvé audit écrit une autre choſe, dont je m'étois auſſi émerveillé : c'eſt que ledit Duc avoit baillé au ſieur de Foſſeuſe, parent de Monſieur le Connétable, une lettre de créance adreſſante à mondit ſieur le Connétable, & avoit dit audit ſieur de Foſſeuſe, qu'il ne rendroit jamais le Marquiſat ; & que ſi le Roi lui vouloit faire la guerre, il lui donneroit de l'ébatement pour 40. ans. A quoi le Pape me répondit, que ſur cela il me diroit ce qu'il avoit dit pluſieurs fois à M. de Sillery, qu'il n'avoit point entrepris, ni ne vouloit point entreprendre de défendre les actions du Duc de Savoye : mais quoi qu'il fit, il deſiroit de voir la paix entre le Roi & lui, & entre tous les Princes Chrétiens ; & que ſi le Roi ſe vouloit contenter de la raiſon & juſtice, nous l'aurions bientôt : que s'il ne s'en vouloit contenter, il ne feroit point le devoir d'un bon Roi. Je répondis, que S. M. ſe contenteroit de toutes choſes juſtes & raiſonnables. Je lui dis encore, que j'avois trouvé audit écrit une choſe, qui plairoit à S. S. c'eſt que le Roi ayant le Château de Montmélian & la Citadelle de Bourg en Breſſe, il ne refuſeroit de faire la ſuſpenſion d'armes, dont ledit Patriarche le requeroit. *Il*

qui n'alloit pas rondement en beſogne) qu'il m'en eût coûté grand'-choſe, & que je ne fuſſe pas contraint de vous écrire ceci. Je ne fis jamais mauvais office à homme du monde, & ne veu pas commencer à cette heure, ni en telle perſonne : mais je paye en ceci le devoir de la fidelité, que je dois à Votre Majeſté.] *Lettre du* 30. *de Juin* 1600.

Il pourra bien faire, (dit le Pape) *quand il aura pris toute la Savoye. Très-Saint Pere* (dis-je) *il ne le peut faire plutôt, pource que ſans ces deux places, tout le reſte qu'il a pris ne lui ſeroit point aſſûré; & il y auroit perdu tout ce qu'il y a mis juſques ici d'hommes, d'argent, de tems, & de peine.* Je lui voulus expreſſément remémorer & inculquer ceci, afin qu'il le trouve moins mauvais, quand le Roi l'aura dit de même à Monſieur le Cardinal Aldobrandin; & qu'il ſe diſpoſe à patience de bonne heure, & dès à préſent: comme je lui dis auſſi les deux autres choſes précédentes, pour lui faire d'autant plus connoître le naturel & la façon de proceder de Monſieur de Savoye, & le peu de fiance qu'on doit avoir en lui.

Ceci achevé, le Pape me demanda qu'eſt-ce qui ſe faiſoit auprès du Roi? Je lui répondis, que le plus grand penſement du Roi étoit à la guerre; & que je ne lui référois pas volontiers les exploits de guerre, ſachant que S. S. n'y pouvoit prendre plaiſir: néanmoins que ſur ce qu'il lui plaiſoit me demander, je penſois lui pouvoir dire que les 16. & 22. de Septembre, dont étoient datées les lettres, que j'avois reçûes, les choſes étoient en tel état. Et là-deſſus je me mis à lui dire ce que j'avois apris par leſdites lettres de l'état de la guerre: ce que S. S. écouta attentivement, & ne me répondit autre choſe, ſinon qu'il étoit marri particulierement de ce que le Roi employoit le ſieur de Leſdiguiere, qui étoit hérétique. Je lui répondis, que ce n'étoit point en cette qualité-là; mais pour être le plus voiſin de ces lieux-là, & le plus entendu & experimenté au païs: Qu'au reſte, il n'étoit point de ces acariâtres, ains fort civil & mo-

déré ; traitoit fort doucement les Prêtres & les Religieux, & avoit marié à un ſeigneur Catholique ſa fille unique [9], qui devoit un jour ſucceder à tous ſes biens & moyens ; & qu'on avoit eſperance de le voir un jour Catholique [10]. *S'il avoit cette volonté*, dit le Pape, *il y a long-tems qu'il l'auroit miſe en effet.* Je lui repliquai, qu'il y avoit des gentilshommes & du peuple de cette ſecte en Dauphiné plus qu'en nulle autre Province de ce que cette-ci contenoit ; & que s'il ſe déclaroit Catholique, avant qu'on eût pourvû au tout, ils ſe révolteroient, & le Roi n'y ſeroit ſi bien obéi, ni la Religion Catholique en ſi bon état & condition.

Et ſuivant ce propos je lui dis, comme les Egliſes & Monaſteres y étoient maintenus ; & que ceux de Chambery étoient traitez en la ville comme les Pariſiens dans Paris : & que le dernier ordinaire qui étoit arrivé de Lion m'avoit conté, comme il s'étoit trouvé à paſſer le Rhône avec un ſoldat, qui venoit du camp du Roi ; lequel ſoldat lui avoit dit, qu'il ne lui étoit pas ſeulement loiſible de prendre un Raiſin dans les Vignes ; & que ceux qui en prenoient étoient punis fort ſéverement. *Cela* (dit le Pape) *fait craindre, que le Roy n'ait pris cœur à la Savoye.* Et encore que je lui diſſe, que cette moderation & police venoit de la juſtice & bonté de S. M. toutefois je ne fus point marri, que S. S. pen-

9 M. de Leſdiguiere avoit marié ſa fille à Charles de Crequy, Conte de Sault, qui fut depuis Lieutenant Général au Gouvernement du Dauphiné, & Maréchal de France.

10 En effet il ſe fit Catholique en 1621. en execution de la promeſſe, qu'il avoit faite un jour au Cardinal *Ludoviſio*, d'abjurer l'héréſie, quand il ſeroit Pape.

ſât que cela pût être, & qu'elle en parlât ſi doucement : car en tous les ſuſdits propos S. S. ne montra aucun ſigne de colere ni de fâcherie, ains m'ouït parlant, & parla lui-même avec la même douceur, qu'il eût ſû faire de tout autre ſujet.

Aprés tout cela, je lui parlai pour quelques particuliers, & partant de S. S. m'en allai trouver Monſieur le Cardinal Saint-George, & lui rendis compte de ce que deſſus, & ne s'y paſſa autre choſe digne de vous être écrite.

Au demeurant, il eſt malaiſé de ſavoir au vrai ce qui fut réſolu au pour-parler que firent le Duc de Savoye, le Comte de Fuentes, & le Connétable de Caſtille [11] dernierement, en la ville d'Aſt. Tant y a qu'incontinent après qu'ils ſe furent ſéparez, le bruit s'épandit par tout, qu'ils avoient réſolu, que ledit Duc ſeroit ſecouru de toutes les forces, que le Roi d'Eſpagne auroit en Italie & ailleurs. Et je croi facilement, qu'ils fiſſent courir ce bruit (ſoit que l'intention & réſolution des Eſpagnols fût telle ou non) tant pour la réputation, partie de laquelle ils font bien ſouvent en tels bruits, artifices, & déguiſement ; qu'auſſi pour donner ocaſion au Roi d'aller plus retenu, & de ſe contenter de moins en l'acord qu'ils deſirent & pourſuivent auprès du Pape ſi chaudement, qu'ils ont forcé S. S. d'envoyer Légat Monſieur le Cardinal Aldobrandin hors de ſaiſon, & contre toute aparence, à un afaire encore crud & nullement diſpoſé ni préparé à recevoir le remede convenable. Mais le plus ſûr eſt de croire, qu'ils le ſecourront, & de prendre toujours les

11 Ces trois perſonnages étoient les trois plus grands ennemis qu'eût le Roi.

choſes au pis, & faire quelque dépenſe ſans beſoin, plutôt que, pour épargner, encourir un grand danger, dommage, & honte, & vergogne. Et de fait, on lui a jà envoyé deux mille & tant d'Eſpagnols : & le ſeigneur Don Juan de Mendoza [12], qui fut à ce colloque, s'en alla incontinent après embarquer à Gennes, pour paſſer à Naples ſolliciter, comme l'on dit, les ſecours, & paſſa en cette ville, ſans s'y arrêter, le 27. Septembre.

Outre les deux mille Eſpagnols, qui furent envoyez dernierement en Piémont, il s'eſt fait levée ces jours paſſez au Duché de Milan d'environ ſix mille Italiens, ſous deux Colonels, les ſieurs *Theodoro Trivulzio*, & *Bernabo Barbo*, chacun de trois mille, & ſont leſdits ſix mille Italiens du Duché de Milan prêts à marcher, ou marchent déja vers le Piémont. Bien diſent quelques-uns, que c'eſt pour être mis en garniſon en la frontiere de Milan, qui confine avec le Piémont, ſuivant la coûtume commune à tous Princes, de s'armer, quand ils voient la guerre près d'eux, encore qu'elle ne ſe faſſe contre eux [13] ; & qu'en évenement qu'ils ayent à être employez en Piémont par le Duc de Savoye, il faudra qu'il leur baille deux ou trois bonnes places pour ſe loger, eux ne voulant demeurer à la campagne, ni en places foibles, où ils puiſſent facilement être forcez par les Fran-

12 Ce *Don Juan de Mendoza* eſt ſans doute celui, à qui le Duc de Savoye donna le Marquiſat de Saint-Germain en Piémont, & qui fut fait en 1613. Gouverneur du Milanés, ſous le nom du Marquis de l'*Inojoſa*.

13 Un Prince, qui n'arme pas lorſque la guerre eſt chez ſes voiſins, s'expoſe à recevoir la loi de celui des deux Princes, qui ſont en guerre, auquel demeurera la victoire.

çois. Auquel propos je vous dirai, qu'il y a longtems, comme de deux ou trois ans, qu'on nous menace, que ſi nous traitons le Duc de Savoye rigoureuſement ; c'eſt-à-dire, ſi nous voulons avoir le nôtre ; nous le contraindrons de livrer le Marquiſat, & encore d'autres places de Piémont és mains des Eſpagnols. A quoi j'ai acoûtumé de répondre, qu'il n'eſt vraiſemblable, qu'il ſoit ſi ennemi de ſoi-même, & de ſes enfans ; que de ſe mettre en une guerre perpetuelle, & s'ôter le moyen d'être jamais en paix avec la France, & d'abandonner aux François tous les Etats, qu'il a delà les monts, pour avoir délivré aux Eſpagnols le ſeul moyen qu'il a d'avoir paix avec les François. Et quand il ſeroit ſi hors de ſoi, que de venir à cette extrémité, la France ne lui ſauroit deſirer une plus grande punition, pour ne dire vangeance, de tant de maux qu'il lui a faits & procurez, & de ſon ingratitude & peu de foi, que de le voir lui, & ſes enfans, privez des Etats de delà les monts, par les François ; & de ceux de deçà les monts, par les Eſpagnols ; & le tout par ſon fait & ſa faute propre. Qu'outre que nous aurions gagné au change, & n'aurions perdu pour cela l'eſperance de recouvrer un jour notre Marquiſat, nous aurions pour voiſin le Roi d'Eſpagne, quoique plus puiſſant pour le moins auſſi plus ſage, plus conſtant, & plus ſoigneux de garder ſa foi & ſes promeſſes.

Mais pour retourner aux levées, qui ſe font en Italie par le Roi d'Eſpagne, outre les ſuſdits deux Colonels de Milan, qui ont déja leurs gens prêts ; on y a déclaré deux autres Colonels, comme pour lever au Milanés autres ſix mille ſoldats, à ſavoir les ſieurs *Ferrante No-*

va, & *Barſo Ancher* : mais ces deux derniers n'ont encore rien levé, & peut-être que cette-ci ſoit une levée de bouclier. Mais comme j'ai dit ci-deſſus, il faut prendre les choſes au pis, & s'y préparer, comme ſi les ſix mille jà levez devoient aller en Piémont ; & comme ſi les autres ſix mille devoient être levez ci-après en tems & lieu à un beſoin.

A Naples encore on fait levée de huit mille autres ſoldats, & y en a une partie de levez, qu'on a départis en divers lieux par la côte de la Calabre, pour les opoſer au Cicale, qu'on a dit ces jours paſſez devoir venir en ladite côte : & ſe dit, que lorſque ladite levée ſera toute faite, & que le danger dudit Cicale ſera paſſé, lequel on ne craint déja plus pour cette année ; l'on embarquera ſur la fin de ce mois tous ces huit mille en des galeres, pour les porter juſques à Final, & là les metre à terre, pour être conduits auſſi en Piémont par le Prince d'*Avellano*, qui les conduira, outre quatre cens chevaux Albanois, qu'on doit faire marcher dudit Naples vers le Piémont. La ſaiſon, qui eſt déja ſi fort avancée, & la nature du païs de la Savoye, tant par l'âprêté des lieux & de l'hiver, que par la faute des vivres, & de commodité d'y conduire l'artillerie, donne à penſer qu'on ne fera pour cette année paſſer les monts à tous ces gens-ci, quand bien ils iroient en Piémont ; & qu'on les réſervera pour le Printems, au cas qu'entre ci & là l'acord, qu'ils procurent en toutes façons, ne ſe faſſe : dont je me remets à ce que vous en pourrez entendre du jour à la journée, & à ce que le Roi, & tant de bons Capitaines qu'il a auprès, en jugeront trop mieux. Mais cependant je ſerois toujours d'avis de jouer

au plus ſûr, & de faire les proviſions avantageuſes, de façon qu'il nous en reſte d'abondant, plutôt que de nous en trouver courts, & d'être ſurpris.

Le Duc de Savoye a encore envoyé au Duc d'Urbin, pour avoir ſecours de lui, & dit-on qu'il en a eu bonne intention. Toutefois il ne s'y remue encore rien ; & les Eſpagnols ſe vantent, qu'ils auront, outre ce que deſſus, ſix mille Allemans, & dix mille Suiſſes : de quoi ils ne ſont point crûs, ni même de tout ce qui ſe dit de l'Italie. De ce que Monſieur de Savoye peut faire pour cette heure des forces qu'il a, vous en pouvez plus ſavoir par-delà : ici il s'en parle diverſement : Qu'il n'y a aparence, qu'il ſoit pour aller ataquer directement l'armée du Roi, qui eſt en Savoye ; Qu'il ira plutôt aſſieger & prendre Eſſilles, & de là entrer en Dauphiné, & y prendre ce qu'il pourra ; ou bien, ſi les Eſpagnols veulent être de la partie, par même moyen il ataquera la Provence, qui eſt aſſez ouverte ; ou plutôt deſcendra par la Val-d'Aoſte, & tâchera de reprendre ce qu'il pourra, & d'envoyer des gens au ſecours de la Citadelle de Bourg en Breſſe, déſeſperant de pouvoir ſecourir le Château de Montmélian. Et cette derniere opinion eſt la plus commune, & aidée par les derniers avis qui ſont venus de delà. Quoi qu'il ſoit de tout cela, j'eſtime, quant à moi, qu'il ſe trouve maintenant auſſi empêché & perplex, comme il ſe plaiſoit, avant cette guerre, en ſes ſubtilitez & inventions, pour entretenir & amuſer le Roi, afin de gagner l'hiver, & le plus de tems qu'il pourroit ; & qu'il a plus d'eſperance au voyage de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, qu'en ſes forces propres, ni en celles des Eſpagnols.

Sur quoi j'ai à vous dire, que s'il faloit venir à quelque acord, ſi vous ne recouvrez le Marquiſat, quand bien au reſte il vous bailleroit en échange trois ou quatre fois autant de valant delà les monts, le Roi n'auroit point ſa réputation ſauve en Italie, ni en pluſieurs autres païs de la Chrétienté. Car les Eſpagnols, & lui-même, diroient qu'ils l'auroient vaincu, & fait paſſer par là où ils vouloient, & relegué & confiné S. M. & les François delà les monts. Auſſi n'aurions-nous point de telle bride pour arrêter cet homme, & le garder de mal faire, & de machiner contre le Roi, & contre la France: outre les ocaſions, que le tems peut aporter à nos Rois, quand ils auront un pied en Italie. Et puis le Duc de Savoye a déja choiſi de rendre le Marquiſat, & en fit faire ſa déclaration le 27. de Juillet, & vous l'a depuis fait ofrir par le ſieur de Jacob, le premier de Septembre. Et perſonne ne doute plus ici, qu'avant que Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſoit parti, le Pape n'ait eu parole & écriture, tant des Eſpagnols, que dudit Duc, que le Marquiſat ſera rendu au Roi, ſi S. M. ne ſe veut contenter d'en prendre récompenſe en échange: à quoi l'on tâchera premierement. Et m'a été dit, que quand il ſe viendra à la reſtitution du Marquiſat, Monſieur de Savoye entend le délivrer à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, repreſentant le Pape, afin que ce ſoit S. S. ou ſon Légat, qui le rende au Roi; & non le Duc de Savoye, qui eſt plus que le Roi d'Eſpagne: lequel en la reſtitution de Calais, & autres villes, qu'il avoit priſes en guerre à lui dénoncée, fit ſi peu de compte de ſa réputation, qu'il n'uſa point d'un tel circuit: ains reſtitua directement: là où il pouvoit les fai-

re rendre à Monſieur le Cardinal de Florence, Légat du Pape, pour être puis après par lui rendues au Roi.

Cependant, aviſez, qu'en ce circuit & en cette façon de proceder, il y pourroit avoir encore deſſein de quelque forme de ſequeſtre, & de vous impoſer des conditions de la part du Pape, plus rigoureuſes que vous ne voudriez. Car quant à la conſervation de la Religion Catholique, cela n'eſt choſe qui doive déplaire à S. M. ains cela lui pourroit ſervir d'excuſe envers la preſſe & importunité, que lui pourront faire à l'avenir ceux qui ont autre opinion.

Monſieur le Duc de Mantoue fut derniérement à Milan voir le Comte de Fuentes; & depuis a été à Florence, où M. de Sillery l'aura vû: qui ſera cauſe que je ne vous écrirai rien d'une lettre d'un Prélat Mantouan, qu'on fait courir par Rome; en laquelle ſe fait mention de quelques propos tenus par le Comte de Fuentes audit ſeigneur Duc de Mantoue, à l'avantage de notre Roi, & en défaveur du Duc de Savoye. Car ſi leſdits propos ont été vraiment tenus, Son Alteſſe ne les aura celez audit ſieur de Sillery: & quand ainſi ſeroit, il y peut avoir de l'artifice.

Je n'écris point pour cette fois au Roi, mais j'écris à S. M. quand j'écris à vous. L'ordinaire de Lion n'arrive point ici ſitôt, ni ſi ſouvent comme il ſouloit: qui eſt cauſe qu'on ne le peut dépêcher ici ſi-tôt comme nous ferions ſans cela; & que vous aurez plus tard nos lettres que je ne voudrois. A tant, &c. De Rome, ce 14. d'Octobre 1600.

LETRE CCXLIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je viens de vous faire une lettre bien longue, & néanmoins il faut que j'y ajoûte encore cette-ci, pour vous dire, que je loue grandement tout ce qu'il a plû au Roi m'écrire ſur la fin de ſa lettre du 20. Septembre, touchant Madame ſa ſœur, & Monſieur le Duc de Bar. Mais on a tort de vous donner à entendre, que le Pape ait préfix à Monſieur le Duc de Bar un terme, pour faire réſoudre ſa femme, ou de prendre parti. Jamais le Pape n'en parla; ains S. S. & tous ceux, qui ont été employez par elle en cet afaire, ont dit, que le Pape ne pouvoit prendre autre parti. Les choſes ſe ſont paſſées comme je vous les ai écrites en tems & lieu. Monſieur le Duc de Bar peut prendre autant de tems qu'il voudra. Et comme le Pape n'a rien dit par ci-devant de cet afaire, ſinon quand on lui en a parlé, auſſi n'en dira-t-il rien ci-après, ſi on ne retourne à lui en parler. Mais c'eſt Monſieur le Duc de Bar, qui ſe donne de la peine lui-même, & aux autres encore. Il a épouſé ſciemment une Princeſſe, ſa parente au degré prohibé par l'Egliſe, & d'autre Religion, que la ſienne; & puis s'en eſt repenti, & venu à Rome, a promis ce que vous ſavez, non au Pape qui n'en a point voulu ouïr parler; mais au Confeſſeur, qu'il s'eſt choiſi lui-même. Maintenant ne pouvant ſe départir honnêtement de ſa promeſſe, qui eſt ſûe du Pape, & de Monſieur le Cardinal Bellarmin; ni auſſi pour pluſieurs ocaſions, qui le preſſent, per-

verer en ce qu'il a promis ; il eſt parti de Toſcane, & s'en retourne en Lorraine, acompagné de la perplexité, que ſont tous ceux qui font des réſolutions de grande importance contre raiſon, & ſans avoir bien penſé à la ſuite & à la conſéquence [1] : dont s'enſuit encore un autre mal, à ſavoir, que ceux-là mêmes, pour couvrir leurs fautes, ſont contraints de déguiſer les matiéres, & de les faire autres qu'elles ne ſont [2], comme j'ai vû par ladite lettre du Roi. Ce qui m'a contraint de vous dire, contre mon gré, ce qui en eſt, pour vous délivrer d'erreur.

Je n'ai point expédié l'Abbaye de Beauveux en Dauphiné, que le Roi a donnée à M. de la Riviere [3], ſon premier Medecin; & entre-ci & le prochain ordinaire je ferai regarder, ſi elle

1 Les Grands ſont ſi acoûtumez à être flatez, & à ſe flater eux-mêmes, qu'ils comptent toujours ſur la complaiſance qu'on aura pour eux. Ils croyent qu'il eſt auſſi facile au Pape de leur acorder des diſpenſes & des abſolutions, qu'à eux de pecher. Le Pape eſt infaillible & tout-puiſſant, à leur dire, s'il eſt favorable à leurs demandes ; mais ils deviennent les contrôleurs de ſon autorité, s'il leur refuſe ce qu'ils ont tort de demander. J'ai vû des Evêques mettre le Pape au deſſus du Concile, pour devenir Cardinaux, puis le mettre au-deſſous, après avoir perdu l'eſperance de le devenir.

2 Il arrive ſouvent que pour couvrir une faute, on en fait cent autres plus grandes que la premiere. On continue de faillir, pour perſuader qu'on n'a point failli. Les Eſpagnols ont raiſon de dire, qu'une ſotiſe en met toujours beaucoup d'autres à rente.

3 Ce La Riviere étoit celui, qui avoit le plus contribué à la réſolution, que le Roi avoit priſe d'épouſer Madame Gabrielle, autrement dite la Ducheſſe de Beaufort, lui ayant fait acroire, pour faire plaiſir à cette Dame, qu'une carneſité, dont il avoit été très-malade, le rendroit moins habile à la génération.

auroit été expediée. Vous pouvez bien vous aſsûrer, qu'elle ne le ſera ci-aprés, ſinon qu'en faveur dudit ſieur de la Riviere, ou de qui le Roi commandera.

Enfin arriva en cette ville le Religieux de Feuillans, qui me portoit votre lettre du 8. d'Août, & me la rendit le 4. de ce mois. A laquelle ſervira de réponſe un mémoire, que je vous ai envoyé par l'Abbé de Feuillans, qui s'en va par-delà, & paſſera ſur les galeres, qui acompagnent la Reine.

Je vous envoye un Bref, que j'ai obtenu du Pape pour le Roi, afin que ſi je décéde en Cour de Rome, la nomination des bénéfices que j'aurois lors de mon trépas, ſoit ſauve à S. M. 4 A tant, &c. De Rome ce 14. d'Octobre 1600.

4 La diſpoſition de tous les bénéfices, qui vaquent *in Curia*, apartient au Pape, lors que les Princes, qui en ont la nomination, ne ſe trouvent pas munis de parells Breſs, par leſquels le Pape la leur conſerve. En voici la forme. [*Cariſſime in Chriſto filie noſter, Salutem & Apoſt. benedict. Cùm dilectus filius N. Monaſterium . . . . ad quod jus nominationis Majeſtati Tuæ, vigore Concordatorum inter Sedem Apoſt. & claræ memoriæ Franciſcum I. Francorum Regem Chriſt. initorum competit, in Commendam ad ſui vitam ex conceſſione Apoſt. obtineat : Nos, ne N. prædicto fortè apud Sedem Apoſt. decedente, Majeſtas Tua impediatur, quominùs ad dictum Monaſterium nominare poſſit, providere volentes, ſupplicationibus, Majeſtatis Tuæ nomine, Nobis ſuper hoc humiliter porrectis inclinati, eidem M. T. ut ſi contingat Monaſterium præfatum per obitum vel ceſſionem memorati N. aut aliàs, ex illius perſona apud Sedem prad. vacare, nihilominùs de illo ſic vacante nonniſi ad tuam nominationem, Nobis, ſeu Rom. Pontifici pro tempore exiſtenti, & dictæ Sedi faciendam, provideri & diſponi poſſit, aut debeat, auctoritate Apoſt. tenore præſentium concedimus & indulgemus, non obſtantibus conſtitutionibus & ordinationibus*

Apoſt. Beneficiorum Eccleſiaſticorum apud Sedem præd. pro tempore vacantium reſervatoriis, ac aliàs quomodolibet diſponentibus Concordatis prædictis. Quibus omnibus & ſingulis hac vice ſpecialiter & expreſsè derogamus, cæteriſque contrariis quibuſcunque.] *Nota*, que ce droit qu'ont les Papes de nommer à tous les bénéfices nationaux, qui viennent à vaquer en Cour de Rome, fut introduit & établi par le Pape Clément IV. François de nation, contemporain de Saint Louis.

LETRE CCXLV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Les dernieres lettres, que j'ai du Roi, & de vous, ſont du 20. de Septembre, auſquelles j'ai obéi & répondu longtems y a: & n'ayant pour cette heure rien à vous répondre, ni à vous rendre compte d'aucune négociation, je ne ſai que vous écrire, ſinon que le Pape eſt très-deſireux de la Paix; & que le Roi ne lui ſauroit faire plus grand plaiſir, que de s'y diſpoſer. A toutes les fois que S. S. me parle pour quelque cauſe & ocaſion que ce ſoit, elle me commande d'y faire tout ce que je pourrai. Je ne prétens point d'y pouvoir rien: ce nonobſtant vous ſavez, avec quelle afection je vous en ai écrit par ci-devant, & mêmement par mes lettres du dernier d'Août & 11. de Septembre, leſquelles je ſai que vous avez reçûes, par la réponſe que vous fites aux premieres; & par l'aſſurance, que *Valerio* me donne de vous avoir mis en main les dernieres. Par ainſi je ne vous en dirai autre choſe, me tenant toujours à ce que je vous en ai écrit par leſdites deux dépêches, & n'y pouvant ajoûter rien de mieux à mon gré.

Les Eſpagnols continuent toujours leurs levées à Naples, à Milan, & ailleurs, pour le ſecours de Monſieur de Savoye, & ſont bien réſolus de vous donner des afaires, ſi vous ne faites la paix. C'eſt la ſeule choſe d'importance, & qui vous touche, que je vous puiſſe écrire. Tout le reſte ſont nouvelles, que j'ai quaſi honte de vous mander, & pour peu que vous ſoyez ocupé, vous pourrez vous arrêter ici ſans lire plus ourre.

Le Cardinal André d'Auſtriche [1] a été ici ces jours paſſez, pour gagner le Jubilé, & y étant venu inconu, a viſité les Egliſes de même. Toutefois le Pape l'ayant ſu, l'envoya enlever de nuit par Monſieur le Cardinal Saint-George, qui le conduiſit en ſon Palais, & l'y a logé & traité juſques à ſon partement de cette ville, qui fut le lundi au ſoir 23. de ce mois, ſans cependant avoir été viſité ni vu, que de deux ou trois qui le ſervirent.

Le vendredi ſuivant 27. de ce mois arriva auſſi inconnu le Cardinal Dietrichſtein pour la même dévotion du Jubilé, & pour quelques afaires de l'Empereur. Mais il ſe laiſſe viſiter, & eſt logé au Palais du Pape, & eſt venu ce ſoir en la Chapelle, que le Pape a tenue pour les premieres Vêpres de la fête de Touſſaints.

Le ſeigneur *Laurent Salviati*, un des principaux gentilshommes de Florence, a auſſi été en cette ville, ces jours paſſez, envoyé par la Reine, & par le Grand-Duc & Grand'-Ducheſſe, pour remercier le Pape de la faveur & hon-

1 André, fils de Ferdinand, Archiduc d'Inſpruk, qui étoit fils de l'Empereur Ferdinand I. & frere de l'Empereur Maximilien II. *Voyez la derniere note de la lettre 247.*

neur, que S. S. leur avoit fait, leur envoyant Légat Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ſon neveu, pour faire les épouſailles de leurs Majeſtez.

Le Comte *Renato Borromeo*, frere de Monſieur le Cardinal *Borromeo*, a été auſſi envoyé par le Comte de Fuentes au Pape, pour faire avec S. S. les complimens acoûtumez d'être faits par les Grands d'Eſpagne, qui viennent en Italie pour y adminiſtrer telles charges. On dit auſſi, qu'il a charge d'inviter ledit ſieur Cardinal, ſon frere, de retourner à Milan, dont il eſt Archevêque, avec promeſſe qu'il y ſera mieux traité qu'il n'a été du tems du Connétable de Caſtille, lequel eſt ſur le point de s'embarquer à Gennes, pour paſſer en Eſpagne, où ſe dit auſſi que paſſera le Prince de Savoye [2], avec deux de ſes freres. Toutefois le paſſage de ces Princes ne ſe tient pas pour certain.

Valerio arriva en cette ville le 21. d'Octobre, ſans m'aporter aucune lettre, s'excuſant ſur ce

2. Philippe-Emanuel, fils aîné du Duc de Savoye, paſſa effectivement en Eſpagne, où il mourut en 1605. âgé de 18. à 19. ans. Il eſt enterré à l'Eſcurial. Quelques-uns ont écrit, que le Duc de Lerme l'avoit empoiſonné avec une paire de gants. Le Prince Emanuel-Philbert, ſon frere, alla auſſi cinq ans après en Eſpagne, où le Duc de Lerme lui fit avoir audience du Roi ſon Oncle, comme par grace, à la charge qu'il parleroit en ces termes : Sire, le Duc mon pere m'envoye ici pour implorer de ſa part la miſericorde de V. M. ſon âge & & ſes affaires ne lui permettant pas d'y venir en perſonne. Il ſupplie V. M. de vouloir oublier le paſſé, & le rétablir dans l'honneur de ſa bienveillance, qui lui eſt plus cher que tout ce qu'il poſſede au monde. Philbert mourut Viceroi de Sicile en 1622. & & peut-être de poiſon comme ſon frere : car il avoit donné de l'ombrage à Dom Balthaſar de Zunniga & au Comte d'Olivares, tous deux, favoris de Philippe IV.

qu'il ne penſoit paſſer Turin, où il fut dépêché par M. le Patriarche, & par le ſieur *Erminio*, avec une dépêche au Nonce réſidant à Turin. Lequel Nonce le dépêcha vers Monſieur le Cardinal Aldobrandin, qu'il rencontra à Parme; & ledit ſeigneur Cardinal le dépêcha de Plaiſance au Pape. Et hier au ſoir arriva à S. S. un autre courrier, dépêché de Tortone le 22. de ce mois par ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin, après s'être abouché avec le Comte de Fuentes à *Voghera*.

Je ne vous écrirois ce qui ſera en cet article, n'étoit que pour une choſe de peu, ou de rien, il s'en parle fort par Rome, & y fonde-t-on même des préſages. Tout au plus haut du devant de l'Egliſe de S. Louis de Rome, il y a les armoiries de France en une grande pierre ſéparée un peu de la muraille, mais attachée à ladite muraille avec de gros fers larges, les uns plus haut que les autres, entre leſquels il y a des intervalles & des diſtances, qui de loin reſſemblent à des trous. Sur le toit de ladite Egliſe de S. Louis il y a ordinairement des pigeons. Il advint Dimanche dernier 29. de ce mois, qu'un gros oiſeau de proye, qu'on eſtime être un faucon ou un autour, fut vû volant l'après-dinée ſur ladite Egliſe, épiant un pigeon : & ce pigeon s'enfuyant derriere leſdites armories de France, en un de ces trous, qui ſont entre leſdites armoiries & la muraille de l'Egliſe ; ledit oiſeau de proye ſe lança après ledit pigeon, de telle roideur, que ſe trouvant trop petit ledit trou, pour y recevoir une ſi groſſe bête, elle y demeura priſe par ſon corps, ſans pouvoir paſſer avant, comme fit le pigeon, ni tourner en arriere : & lui voit-on une aile, qui s'étant dé-

nouée lui eſt demeurée hors ledit trou. Et y a trois jours qu'en la place devant ladite Egliſe, ſe voit une infinité de gens, qui viennent de tous les endroits de la ville, pour regarder cette aîle, & bâtiſſent là-deſſus des augures & des ſuccès, chacun à ſa fantaiſie. Quant à moi, je n'y entens ni crois autre fineſſe, ſinon que la petiteſſe du trou, & la roideur & groſſeur de l'oiſeau ont engendré cet évenement. Mais ſi cela ſignifioit rien, comme pluſieurs ſe le perſuadent, atendu la rareté de telle ocurrence, advenue dans Rome, Chef de la Chrétienté, & en la face d'une Egliſe, & Egliſe nationale des François, & tout auprès, ains touchant les armoires de France : & atendu encore le tems, qui étoit une fête de Dimanche, heure de Vêpres, en une année de Jubilé, & ſur le commencement d'une guerre : ſi cela (dis-je) ſignifie rien, l'augure ne peut être interprêté qu'à l'avantage de la France ; comme s'il rememoroit au monde, quant au paſſé, que la Couronne de France a toujours été le refuge des autres Etats afligez, & particulierement de l'Egliſe, & du Saint Siege de Rome : l'avertiſſant pour l'avenir, que, quiconque n'a reſpecté, ou ne reſpectera les Fleurs-de-lis, & la Couronne de France, & a oſé, ou oſera ci-après atenter contre ladite Couronne, ou contre ceux, qu'elle a ſous ſa dommination, ou protection, y demeurera pris, mort, & ruiné [3]. Mais je vous

3 Un Ambaſſadeur doit toujours interpréter les préſages à l'avantage de ſon Prince. Et quand il le ſait faire auſſi ingenieuſement, que le Cardinal d'Oſſat fit celui de l'autour ; cela ſert au moins à réprimer la licence des envieux & des ennemis de ſon Maître. L'interpretation des prodiges a ſouvent fait gagner des batailles aux Généraux de l'Armée. Témoin entr'autres ce potier

en ai trop conté, & fait quaſi le novellant. Par ainſi, je ferai ici fin par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, en priant Dieu, qu'il vous donne, Monſieur, &c. De Rome, ce dernier d'Octobre 1600.

de terre, qui voyant ſes ſoldats effrayez d'une éclipſe du ſoleil, tourna ſi bien le prodige contre les Carthaginois, à qui il faiſoit la guerre, qu'il en devint paiſible Roi de Siracuſe. Mes amis, leur dit-il, les éclipſes préſagent toujours le changement de l'état préſent des choſes : Ainſi nous devons eſperer, que nos affaires, qui vont très-mal en Sicile, iront mieux en Afrique ; & que les Carthaginois qui nous ont vaincus dans notre pays, ſeront à leur tour battus & ruinez dans le leur. Ce qui arriva.

LETRE CCXLVI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je vous écrivis le 14. de ce mois tout ce que j'avois négocié & apris depuis le 25. de Septembre, que M. de Sillery partit pour aller à Florence, & delà en France. Depuis je n'ai point reçu de lettres de la Cour, & l'ordinaire de Lion n'eſt venu non plus. Je n'ai pourtant laiſſé d'aller à l'audience les vendredis, pour ſavoir, ſi le Pape auroit rien à me commander, & pour expedier quelques afaires particulieres concernant les Egliſes & Monaſteres de France.

J'y fus donc le vendredi ſuivant 20. de ce mois, & ayant dit au Pape d'entrée, que depuis que j'avois été à ſes pieds, je n'avois reçu lettres de la Cour, & n'avois à traiter avec S. S. pour lors d'aucun afaire d'Etat, il me dit, que ſi avoit bien lui avec moi : & commença à me

lire une lettre, que je tiens pour certain avoir été écrite par le Nonce, qu'il tient près le Duc de Savoye, par laquelle étoit porté, que ceux de Berne & de Geneve avoient prié le Roi de trouver bon, qu'ils fissent l'entrepriſe du Fort de Sainte-Catherine, & que S. M. du commencement ne l'avoit trouvé bon; ains avoit répondu, que ce ſeroit lui, qui la feroit faire par M. le Maréchal de Biron: mais que depuis S. M. s'étoit changée, & leur avoit permis de faire tout ce qu'ils voudroient: & que ſuivant cette permiſſion, ils étoient allez à Tonon & aux environs, & y avoient ſacagé & ruiné les Egliſes, batu & tué les Prêtres, & commis autres ſacrileges & impietez: Qu'un College que S. S. y avoit fait dreſſer à ſes dépens, pour l'entretenement & inſtruction de ceux qui ſe réduiroient à la Religion Catholique, & pluſieurs autres bons commencemens apartenans à la reſtauration de ladite Religion Catholique, avoient été [illegible]ipez & abolis.

Et après qu'il eût lû ce que deſſus, il me dit, que cela l'afligeoit merveilleuſement, tant pour la diſſipation & ruine des Catholiques & de la Religion en ces quartiers-là; que pour ce qu'on lui reprochoit à lui ces calamitez, & prenoit-on de là ocaſion de draper ſur lui. *Et Dieu ſait* (dit-il en mettant la main droite à la poitrine) *ce que j'en pâtis en mon ame. Si on veut faire la guerre au Duc de Savoye, c'eſt une autre choſe; mais de la faire à Dieu, à la Religion, aux Egliſes, Prêtres, Colleges, & Etudians, cela n'eſt tolerable.*

Quand il eut achevé, je lui répondis, que je compatiſſois grandement à la fâcherie de S. S. & que ſi la choſe étoit ainſi comme la lettre la

narroit, la douleur en ſeroit très-juſte, & j'en porterois moi-même ma part : Que je n'en avois rien entendu, ſinon ce que S. S. venoit de m'en faire ſavoir : Que S. S. s'étoit pû apercevoir en cent mille choſes, que le Duc de Savoye étoit merveilleuſement inventif & artificieux : Qu'il pourroit être, que de tout ceci n'en fût rien, ou qu'en étant quelque choſe, ce ne fût à beaucoup près tout ce qu'on lui en écrivoit. Quoi que ç'en fût, S. S. ſe pouvoit & devoit aſsûrer, que le Roi n'y avoit aucune part, & en auroit été marri comme S. S. même : Que Dieu & le monde ſavoit, comme S. M. s'étoit toujours comportée depuis ſa profeſſion de la Religion Catholique ; & chacun voyoit, comme il ſe comportoit en cette guerre même, & ce qu'il avoit fait publier par ſa déclaration ſur la priſe des armes. Qu'outre la conſcience, & le zele, qu'il a à la Religion Catholique qu'il profeſſe, il eſt Prince qui a ſon honneur & réputation en recommandation ; le ſeul reſpect de laquelle, quand il n'y en auroit point de plus grand, le retiendroit toujours en cette ſorte de devoir : & même d'autant qu'il ſait qu'on a trop les yeux ſur lui ; & que ſans autre ocaſion, que de la malveillance, qui pouſſe ſes haineux, on interprête ſes meilleures actions en mauvaiſe part : Que ſi les Bernois & Genevois, qui ne ſont ſujets du Roi, avoient fait ſavoir à S. M. qu'ils voudroient faire la guerre de leur côté au Duc de Savoye, S. M. n'auroit point ocaſion de les détourner de faire la guerre à celui, qui tient tant de tort à la France, & à S. M. & qui a ſuſcité tant d'ennemis & de troubles au Royaume, auquel il étoit le plus obligé : Que ſi les Bernois & Genevois, qui ſont hérétiques, & particuliers

ennemis dudit Duc, avoient fait la guerre à leur mode, & avoient excedé contre Tonon, qu'on avoit dreſſé & bandé à la ruine de Geneve, que le Roi n'en pourroit mais, & perſonne ne s'en devroit émerveiller, encore que nous ayons tous ocaſion d'en être marris : Que le Duc de Savoye étoit lui ſeul cauſe de tous ces maux, & n'en devoit accuſer que ſoi-même ; & s'il eût eu la centiéme partie du ſens & de l'entendement qu'il ſe donne, il eût prévû qu'en ſe comportant, comme il a fait avec le Roi, S. M. ſeroit contrainte de lui faire la guerre ; & que d'autres, avec qui il étoit déja en guerre, en pourroient faire leur profit contre lui : Que de ſe prendre de telles choſes à S. S. & les lui reprocher, comme S. S. diſoit, je ne ſavois qui c'étoit : mais quiconque fût, c'étoit une impudence & audace monſtrueuſe, qui ébranleroit & irriteroit toute autre patience que celle de S. S. à laquelle j'oſois dire ſur cette ocaſion, que s'ils entendoient lui reprocher la réconciliation du Roi à l'Egliſe & au S. Siege, dont ils firent lors tant de mauvais préſages, pour l'empêcher ; que S. S. ne fit, ni ne feroit jamais action plus utile & ſalutaire ni plus néceſſaire à la Chretienté, & à l'Egliſe, & au Saint Siege, que celle-là. Au demeurant, S. S. ſe pouvoit ſouvenir, qu'avant la priſe des armes, Monſieur de Sillery & moi avions prédit à S. S. pluſieurs fois, (ſans toutefois penſer à ce fait particulier de Tonon) que ſi le Roi étoit contraint d'entrer en guerre, la Religion Catholique ſeroit la premiere à en pâtir ; & que c'étoit cela qui cauſoit plus de regret à S. M. & à nous tous. Qu'en ce qui concernoit ce qu'ils oſoient dire contre S. S. je ne me voulois ingérer de lui rien conſeiller ; qu'il y ſauroit trop

mieux pourvoir par ſa prudence : mais pour le regard des calomnies, qu'ils dreſſoient contre le Roi, je ſupliois S. S. de ſe ſouvenir, qu'avant même la guerre, on avoit toujours cherché de détracter de S. M. & que maintenant que nous étions en guerre, on s'y étudioit d'autant plus : Que S. S. auroit tous les jours de ces algarades ; & qu'il devoit faire bonne proviſion de conſtance & de fermeté à ne croire point telles inventions, & à s'aſsûrer, que le Roi avoit plus de preudhommie, de bonté, & de généroſité au bout de ſes ongles, que ceux, qui en parloient mal, depuis le ſommet de la tête juſques à la plante de leurs pieds [1]. S. S. écouta tout ce que deſſus fort patiemment, & ne m'y repliqua autre choſe, ſinon qu'il faloit faire la paix ; & que ſi le Roi ſe vouloit contenter de raiſon nous l'aurions bientôt. Il me ſemble, qu'il n'en croit pas tant, comme on lui en dit, & n'en eſt pas ſi fâché comme il montre : & d'autres, qui l'ont obſervé auſſi-bien que moi, me l'ont ainſi confirmé.

Dans ladite lettre il y avoit de plus, que ceux de Geneve avoient demandé au Roi, au lieu de M. le Maréchal de Biron, le ſieur de Leſdiguiere, ou pour le moins M. de Sancy, qui étoit auſſi des leurs. Sur quoi je dis après ce que deſſus, que ceux qui écrivoient à S. S. étoient mal informez de la qualité des perſonnes, dont ils parloient ; & que le ſieur de Sancy, comme

1 Il ſied toujours bien à à un ſujet d'avoir bonne opinion de ſon Prince ; encore plus à un Miniſtre. Rien n'a fait plus d'honneur à Comines, que tout le bien, qu'il a dit du Roi Louis XI. ſon Maitre, qu'il aſſure avoir été plus ſage, plus liberal, & plus vertueux que tous les Princes qui régnoient de ſon tems.

S. S. l'avoit ſû de Monſieur le Cardinal de Florence, & d'autres, étoit très-bon Catholique [2], & en faiſoit toutes les actions. Et le Pape me montra s'en ſouvenir très-bien, & me dit, qu'en liſant la lettre, il s'étoit émerveillé de ce qu'on écrivoit ainſi dudit ſieur de Sancy. Et j'ajoûtai, que ceux qui avoient ſuggeré cette fable à celui, qui la lui avoit écrite, avoient pour deſſein & pour mire, de tenir S. S. & les ſiens en perpétuel ſoupçon & défiance de la Religion du Roi, & de celle des ſerviteurs de S. M. Mais la clémence incomparable du Roi, ſa foi inviolable, ſa juſtice, ſa franchiſe & bonté, ſa longanimité & patience, avant qu'être entré en cette guerre, & la compaſſion qu'il a de ſes ſujets, & encore de ceux d'autrui, & tant d'autres vertus humaines & charitables, qui reluiſent en lui, montroient aſſez la créance de S. M. comme les actions & procedures du tout contraires de ſes ennemis, arguent, qu'ils n'ont aucune crainte de Dieu, ni vergogne des hommes, & qu'ils ne pourroient pas ſeulement paſſer pour payens tolérables [3]. Que je priois S. S. de ſe ſouvenir,

[2] Car il ne faut pas juger de la catholicité de ce Gentilhomme, par le livre intitulé *Confeſſion catholique du ſieur de Sancy*, qui eſt une Satire impudente, compoſée par l'Hiſtorien d'Aubigné, Huguenot à 24. carats, pour traduire en ridicule M. de Sancy, qui après s'être fait Calviniſte ſous Henri III. retourna au giron de l'Egliſe Romaine après la réconciliation d'Henri IV. avec le Saint Siege.

[3] Témoin la calomnie fabuleuſe que les Eſpagnols ſemerent après la mort de Sixte V. qu'il avoit fait un pact avec le diable pour être élû Pape, & pour l'être ix ans. *Nec contenti Hiſpani*, dit M. de Thou dans le centiéme livre de ſon Hiſtoire, *cum dum viveret exagitaſſe, etiam in mortuum injuriosam ultionem exercuerunt, ſiniſtris de eo toto orbe per libelles, quorum exempla in meas manus inciderunt, ſpartis rumoribus*

qu'elle

qu'elle ne pourroit aujourd'hui faire un plus grand bien à la Religion Catholique, & au Saint Siege, que de tenir, & de montrer de tenir le Roi pour tel qu'il eſt, à ſavoir très-Chrétien & très-Catholique; & de montrer auſſi de bien eſperer de tous ceux, qui ont juſques ici ſuivi, & qui ſuivront ci-après l'exemple de S. M.

Après ces propos, qui ont plus du public, je lui parlai d'autres afaires particulieres, & ſur la fin de l'audience, je fis introduire deux fils de M. de Vitry 4, & quelques autres gentilshommes François, arrivez à Rome depuis peu de tems, à lui baiſer les pieds : leſquels S. S. vit fort volontiers, & les careſſa, & s'ofrit à eux.

Je vous ai dit ci-deſſus, que je tenois pour certain, que le Nonce de Turin avoit écrit la-

nimirum cum hoſte generis humani (quicum illi, ut aïebant, per vetitas artes aſſa intercedebat jam à multo tempore familiaritas) conveniſſe, ut ſi ejus ope Pontifex crearetur, & ſex annos ſedem teneret, iis exactis, ipſe ſe viciſſim tantum beneficium dantis arbitrio permitteret. Ita Sixtum electum toto quinquennio regnaſſe, tot rebus geſtis, quæ humanum captum & imbecillitatem ſuperant, &c. La même impoſture eſt racontée dans le premier chapitre de la *Confeſſion de Sancy*, mais avec des circonſtances de la mort de Sixte ſi notoirement fauſſes, que d'Aubigné en eſt ridicule : par exemple quand il dit que Sixte tomba malade & mourut le dernier jour du cinquiéme an de ſon Pontificat : étant conſtant, qu'il avoit tenu le ſiége cinq ans, quatre mois & trois jours. Ce qui renverſe & détruit tout le ſiſtême du libelle Eſpagnol. Or ſi les Eſpagnols avoient bien oſé déchirer la réputation d'un excellent Pape, parce qu'il s'étoit toujours oppoſé à leurs méchans deſſeins; eſt-ce merveille qu'ils trouvaſſent de jour en jour des calomnies contre Henri IV. pour ſe vanger du Pape Clément VIII. qui l'avoit abſous.

4 C'étoit Louis de l'Hôpital, Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Meaux.

cite lettre : à quoi juger je n'eûs pas grande peine ; d'autant que le même jour au matin, j'avois vu une lettre dudit Nonce à un gentilhomme particulier de ma connoiſſance & amitié, que M. de Sillery devinera bien, par laquelle il lui écrivoit toutes leſdites choſes, & cette-ci de plus, que les ſoldats du ſieur de Leſdiguiere mangeoient chair és jours maigres ; & que par ce moyen leur long ſéjour en Savoye gâteroit & infecteroit le pays de Savoye. Le Pape ne lut point cet article, ſoit qu'il ne fût point en ſa lettre, ou qu'il tint la réponſe pour trop facile : qui fut cauſe auſſi que je ne lui en dis rien. Mais en parlant à Monſieur le Cardinal de S. George, comme nous y allons tous après l'audience du Pape, & lui ayant rendu compte de ce qui s'étoit paſſé entre le Pape & moi ; je lui dis, que j'avois entendu de plus, qu'on avoit écrit encore de Turin, que les ſoldats du ſieur de Leſdiguiere mangeoient de la chair : de quoi je ne m'émerveillois pas tant comme de celui, qui l'avoit écrit ; pource qu'il ne fut jamais qu'en une grande armée, pour Catholique qu'elle fût toute, on n'y mangeât de la chair en tous jours, pource qu'il ne s'y trouve jamais tant d'œufs & de poiſſon qu'ils puiſſent ſufire pour tous : Qu'en la Savoye, qui eſt toute montagnes avec un peu de torrens, on y étoit particulierement contraint : Que ſi l'armée de Monſieur de Savoye paſſoit les monts, elle encheriroit par-deſſus les ſoldats dudit ſieur de Leſdiguiere, & mêmement les Eſpagnols, ains je m'aſsûrois, que ſans avoir paſſé les monts, ils en faiſoient déja plus, quelque part qu'ils fuſſent aſſemblez : Que nous avions vû ici, n'y a pas long-tems, que venant le Viceroi de Naples, pour prêter l'obédience

au Pape de la part du Roi d'Eſpagne, & étant arrivé à *Marino*, lieu maritime, & maiſon de Monſieur le Cardinal Colonne, à une demi journée de Rome, un vendredi au ſoir, encore qu'ils trouvaſſent le ſouper très-bien & très-abondamment aprêté, les Eſpagnols néanmoins voulurent & mangerent de la chair; & falut ſoudainement tuer juſques aux coqs & jars, & autre volatile, qui ne valoit pas mieux: & le lendemain ſamedi au ſoir eux étant arrivez en cette ville, on vit en la cuiſine de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, chez lequel les principaux logeoient tourner les broches chargées de toutes ſortes de chairs. Mais c'eſt trop parlé de cela.

Le Dimanche 22. de ce mois, Frere Jean Regnaud, Religieux Cordelier, & Gardien du Couvent des Cordeliers de Nancy, & Confeſſeur de Monſieur le Duc de Bar, vint par devers moi, & me dit, qu'il venoit d'arriver en poſte, & me rendit une lettre du ſeigneur Duc écrite à *Rimini* le 19. de ce mois, par laquelle, & par la créance que ledit ſeigneur Duc avoit fiée audit Religieux, il montroit deſirer que ſi le Pape ne lui vouloit pour encore octroyer la diſpenſe, qu'au moins il lui fit cependant quelque grace, pour, avec repos de conſcience, ſe pouvoit rendre près Monſieur de Lorraine, ſon pere, au plutôt, afin de travailler à la converſion de Madame. Pour laquelle choſe même il avoit envoyé peu auparavant le ſieur Barnet, ſon Secretaire, auquel avoit été répondu, que Monſieur le Duc n'avoit beſoin de congé ni de grace du Pape, pour retourner en Lorraine, & vaquer à la converſion de Madame: mais ſi mondit ſeigneur le Duc entendoit, que le Pape

lui donnât permiſſion de pécher, quand il ſeroit de retour en Lorraine, S. S. ne le vouloit & ne pouvoit faire; & que ledit ſeigneur Duc ayant ſa conſcience en ſa main, vît d'en bien uſer. Je dis audit Religieux, que S. S. feroit à préſent la même réponſe à quiconque lui en parleroit; & ſur cela ledit Religieux fut environ deux heures à conferer avec moi, ſans que nous y pûſſions prendre aucune ferme réſolution. J'entrai en quelque ſoupçon, que ledit Religieux étoit venu pour quelque autre choſe que celle pour laquelle étoit venu ledit Secretaire Barnet; & même d'autant que le ſieur de Beauvau étoit arrivé un peu de tems avant ledit Religieux, & eſt encore demeuré ici après lui; & que ledit Religieux ne pouvant bonnement repliquer à diverſes réponſes, que je lui diſois que le Pape faiſoit; il me dit par deux ou trois fois, que le Pape avoit grand tort, de tenir ce Prince & toute cette Maiſon ſi longuement en ſuſpens; & qu'il lui devroit donner la diſpenſe, ou bien lui commander de laiſſer ou renvoyer ſa femme [5]. A quoi je ne voulus lui rien repliquer, pour ne lui donner ocaſion de rabiller ſon dire [6]; &

5 Le Duc de Bar couvroit du voile de la Religion, & de la conſcience, le dégoût qu'il avoit de ſa femme, qu'il n'aimoit point, & dont il n'étoit point aimé. Et comme il n'oſoit la renvoyer, de peur de s'attirer l'indignation du Roi, ſon beau-frere; il vouloit engager adroitement le Pape à lui commander de la répudier, pour en rejetter toute la haine ſur lui, & pour avoir la liberté d'épouſer une autre Princeſſe. Mais le Pape étoit plus ſage & plus habile, que le Duc de Bar, & que le Cordelier, ſon Confeſſeur, qui, ſelon le mot ordinaire de Sa Sainteté, vouloient prendre le ſerpent avec la main d'autrui.

6 Le Cardinal Bentivoglio a bien raiſon de dire que les Moines ne ſont guere propres à la négociation

diſſimuler ce que j'avois découvert, longtems y a, qu'ils deſiroient.

Mais le lendemain au matin lundi 23. de ce mois, jour de Conſiſtoire, je réïterai avec le Pape les ofices, que M. de Sillery, & moi, avions faits à S. S. ſur ce ſujet, dès lors que Monſieur le Duc de Bar étoit ici : & S. S. me dit & afirma, que jamais il ne commanderoit telle choſe ; & qu'il s'en étoit bien gardé juſques ici, & s'en garderoit encore moins à l'avenir ; & lairroit cela à la conſcience dudit Duc, ſans lui dire jamais qu'il fit, ou ne fit point. Et le vendredi ſuivant, 27. de ce mois, que je retournai à l'audience, encore que je n'euſſe à traiter autre choſe concernant le public, je parlai encore plus amplement à S. S. de cela même, comme la commodité eſt plus grande en la Chambre, qu'au Conſiſtoire : & S. S. me reconfirma auſſi encore plus expreſſément la même réponſe, & me dit tout ouvertement, qu'il croyoit que cette Princeſſe ne faiſant point d'enfans, ces Princes, qui voyoient que le Roi étoit

des affaires d'Etat. *Le perſone religioſe nelle materie di ſtato non portan con loro quell' attitudine, che dall' humil aria de claustri, & de gli eſercitii ombratili delle ſcuole difficilmente poſſon ricevere.* Frere Jean Regnaud ne voyoit pas les conſéquences de la répudiation qu'il pourſuivoit au nom du Duc de Bar. Le bon Pere de Ville ne vit pas non plus celles du démariage de la Reine de Portugal Marie-Françoiſe-Eliſabeth de Savoye Nemours, duquel il fut l'unique Auteur, & dont, par conſéquent, il porta tout le blâme. Car ce divorce fut ſuivi, peu de jours après, de la rupture du Traité fait, l'année d'auparavant, entre la France & le Portugal, par lequel les deux Rois s'obligeoient réciproquement de n'écouter aucune propoſition de paix particuliere avec l'Eſpagne, & de ne point traiter l'un ſans l'autre.

en chemin d'en avoir bientôt de légitimes, ſe repentoient de ce qu'ils avoient fait : mais comme ils avoient fait telle réſolution ſans ſon aprobation, ains contre ſa prohibition ; auſſi ne vouloit-il point ſe charger de l'envie & haine, qui ſuivroit de ce divorce, ſi on en venoit là ; & en lairroit faire à ceux à qui il touchoit.

En la même audience, parce que ſur le commencement de la ſemaine étoit arrivé le ſieur *Laurent Salviati*, envoyé par la Reine : & par le Grand-Duc & Grand-Ducheſſe, pour remercier le Pape de ce qu'il lui avoit plû envoyer Légat Monſieur le Cardinal Aldobrandin, pour faire les épouſailles de leurs Majeſtez, & leur donner le bénédiction nuptiale : j'eſtimai devoir auſſi uſer de quelque remerciement, atendant que le Roi me le commande, & en écrive à S. S. A quoi encore je fus excité par une lettre, que M. de Sillery m'écrivit par le même ſeigneur *Laurent Salviati*. Je fis donc ledit compliment, que S. S. montra d'ouïr volontiers ; & me dit, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin y avoit été grandement honoré, & s'en étoit parti avec toute la ſatisfaction poſſible.

Après cela, je parlai à S. S. en faveur de l'Evêque, Chapitre, & Clergé de Mande, qui deſiroient certaine expedition, qui leur eſt néceſſaire pour la rédification de l'Egliſe Cathedrale : & pour la confirmation des privileges du Chapitre de l'Egliſe Collegiale de Moulins, qui a été fondée par les Ducs de Bourbon. Pour Madame l'Abbeſſe de S. Pierre de Lion : pour les Religieux Réformez de S. Auguſtin, & pour quelques autres. Et à la fin je préſentai à S. S. un Conſeiller de la Cour de Parlement, fils de

Monſieur le Préſident de Blancmeſnil ; & quelques autres gentilshommes François , nouvellement arrivez , comme il en vient quaſi tous les jours.

Les levées, qui ſe font à Naples, ſont fort ſollicitées du côté de Milan : toutefois encore qu'on s'y ſoit propoſé d'y lever huit mille hommes, on n'en avoit pû mettre enſemble que cinq mille cinq cens juſques au 21. de ce mois, diſtribuez en 54. compagnies. Le Viceroi avoit une fois fait arrêter tous les navires, qui s'étoient trouvez au port & en la côte de Naples, pour porter ces gens de guere à *Vado*, qui eſt un port à trois milles de Savonne ; mais enfin il avoit laiſſé aller leſdits navires , ayant ſû , que les galeres de Naples & de Sicile pourroient être à tems de retour de Levant , pour porter leſdites gens audit port de *Vado* : & même d'autant qu'on juge qu'on ne les pourroit faire embarquer plutôt qu'à la moitié du mois prochain. Ledit Viceroi, ſe trouvant court d'argent, étoit prêt à faire, que la cité de Naples anticipât le don de douze cens mille écus, qu'elle a acoûtumé de faire au Roi d'Eſpagne de deux ans en deux ans.

Dans Rome même, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fait enrôler autant d'Eſpagnols, qui y viennent pour gagner le Jubilé ; & les fait acheminer vers Milan. Ce qui a donné ocaſion à quelques-uns de dire, qu'on faiſoit des levées en cette ville en faveur de Savoye & d'Eſpagne : ce qui n'eſt point vrai , ſinon que de la façon cideſſus dite.

Au Duché d'Urbin on y ſonne le tabourin, mais perſonne ne s'y préſente ; ce qui n'eſt pas d'à cette heure : car en toutes les guerres précé-

dentes ceux de ce pays-là n'allerent jamais volontiers contre la France : & à toute force on y pouſſa une fois quelque ſept ou huit cens hommes, qui s'en retournerent la plûpart, avant qu'avoir fait la moitié du chemin de Piémont.

Vous êtes plus près de Milan que nous, pour ſavoir des levées de Milan. Ici on dit, que le régiment conduit par le ſeigneur *Theodoro Tribultio* étoit paſſé en Piémont, & joint avec les forces du Duc de Savoye, pour paſſer en la Val-d'Aoſte ; & que l'autre régiment, conduit par *Bernabo Barbo*, étoit vers Alexandrie, où le Comte de Fuentes en devoit faire faire la montre, après avoir parlé à Monſieur le Cardinal Aldobrandin à *Voghera* le 19. de ce mois.

J'ai vû une lettre du Nonce réſidant à Turin, du 14. de ce mois, par laquelle il dit, que tout auſſi tôt que Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſera parti d'avec le Duc de Savoye, ledit Duc vouloit partir avec toutes les forces, tant ſiennes, qu'Eſpagnoles, pour aller par ledit Val-d'Aoſte. Or ſoit que ledit Duc veuille aller là, ou ailleurs, il eſt vraiſemblable qu'il entreprendra quelque choſe, lors qu'il jugera que vous y penſerez le moins, à cauſe de l'arrivée dudit ſeigneur Cardinal auprès du Roi, & de la Reine, & des nôces, & de l'hiver même ; & tâchera de vous ſurprendre : mais j'eſpere qu'il e trompera auſſibien en cette fineſſe, comme il s'eſt trompé en tant d'autres.

On nous a entretenus ici quelques jours de ſes tro is enfans mâles, qu'il vouloit envoyer en Eſpagne ; mais cela s'eſt réfroidi depuis. Quant à moi, quoi que d'autres en penſaſſent, je ne

m'en donnois point de peine. Et puiſque le pere eſt de ſi peu de foi, & que la France n'en peut jamais eſperer amitié ni aucune bonne afection ; je les aimerois mieux en Eſpagne, qu'en France, où eux & les leurs ſervent d'autant de ſangſues, d'eſpions, & de ſuborneurs & corrupteurs de l'obéiſſance & bienveillance, que les François doivent à leurs Rois, & au Sang Royal. L'experience toute fraîche nous doit avoir apris, combien eſt choſe dangereuſe de recevoir ſi facilement les Princes étrangers, & leur fier les principaux Gouvernemens des Provinces, & les principales dignitez, tant eccleſiaſtiques, que temporelles.

Ce bon Duc, depuis la priſe des armes, ſe jete tout, en aparence, entre les bras du Pape, & ſe remet à lui de toutes choſes : & les Eſpagnols, & lui, importunent S. S. de le prendre en ſa protection, & de menacer le Roi de l'excommunication, & de toutes ſes forces, ſi S. M. ne ſe déſiſte. Mais j'eſpere tant de la prudence & juſtice du Pape, qu'il ne s'embaraſſera point en une protection ſi injuſte & dangereuſe, en laquelle lui & le Saint Siege ne pourroient ſinon que perdre.

Cette lettre, jà trop longue, ſera la principale, outre laquelle je vous en ferai une autre de paille *, pour la bailler au courrier, afin qu'il l'exhibe, s'il eſt pris : & que les preneurs n'ayent ocaſion d'en chercher d'autres : & en uſerai ainſi

* Le Cardinal ſe ſert de ce mot, à la façon des Juriſconſultes, qui apellent *paleæ* certaines loix, qui ne ſont point en uſage. Feu Monſieur de Lionne, le Secretaire d'Etat, uſoit auſſi de ce mot pour dire des lettres & des dépêches, qui ne contenoient rien d'important. *Litteras rerum vacuas.*

ci-après, tant que le danger durera.

Je viens d'entendre d'un Cardinal, ami intime de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, que ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin s'eſt arrêté à Tortone, où étoit jà arrivé le Comte de Fuentes, & y atendoit-on Monſieur de Savoye; & que ledit ſeigneur Cardinal n'avoit point voulu ſe contenter de les ouïr chacun à part, pour entendre ſéparement leurs intentions, ains avoit voulu qu'ils ſe trouvaſſent enſemble, & priſſent conjointement une bonne réſolution, qu'il pût aporter au Roi, afin que ce que l'un auroit fait à part, l'autre ne le défit puis après; & qu'ils ne ſe pûſſent excuſer ci-après l'un ſur l'autre, comme on a fait par le paſſé: diſant Monſieur de Savoye, qu'il vouloit rendre le Marquiſat: mais que les Eſpagnols ne l'ont point voulu; & les Eſpagnols au contraire, que ce ſont eux, qui ont conſeillé Monſieur de Savoye, de rendre le Marquiſat; mais qu'il ne l'a onques voulu faire *. Si ce ſéjour de Monſieur le Cardinal Aldobrandin à Tortone eſt pour cette fin, il fait ſon profit des bons conſeils, qui lui furent donnez avant qu'il partît de Rome.

Par même moyen j'ai entendu, que, par compoſition, ceux du Château de Montmelian avoient obtenu du Roi un mois de terme, pour atendre s'il leur viendroit ſecours, à la charge de rendre la place à S. M. ſi le ſecours ne leur venoit dedans ledit mois. Ce qui m'a ſervi pour découvrir & réfuter la calomnie des Savoyards & Eſpagnols, leſquels ayant toujours dit & ſoutenu opiniâtrement, que le Roi ne ſauroit prendre cette place de trois ans, diſent

* *Voyez la première note de la lettre* 263.

à préſent, qu'on la lui a vendue pour cent mille écus 7. A tant, &c. De Rome, ce dernier d'Octobre 1600.

7 Ceux qui parlent avec paſſion, ſont très-ſujets à mentir.

LETRE CCXLVII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Les dernieres lettres, que je vous ai écrites, ſont des 14. & dernier d'Octobre. Depuis eſt venu enfin l'ordinaire de Lion, à ſavoir le ſamedi 11. de ce mois, avec votre dépêche du 17. d'Octobre, contenant une lettre du Roi, & une vôtre dudit jour 17. & la copie de la lettre que le Roi écrivit à Monſieur le Cardinal Aldobrandin par le ſieur *Erminio*, & de celle du ſieur *Alfonſe Caſal*, Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne en Suiſſe aux Cantons Catholiques, & des propoſitions dudit Ambaſſadeur & de celui de Savoye en l'aſſemblée de Baden le 4. dudit mois d'Octobre.

Par votre lettre du 17. j'ai vû comme vous aviez reçu les miennes des 11. & 23. Septembre, & le voyage, que le Roi venoit de faire à Beaufort, & ce qui s'étoit paſſé és deux audiences, que S. M. avoit données audit ſieur *Erminio*, & à M. le Patriarche de Conſtantinople les 9. & 15. d'Octobre: & ne vous pourrois aſſez exprimer, combien j'eſtime & loue en mon cœur toutes les réponſes que S. M. a faites audit ſieur *Erminio*, & la prompte réſolution qu'elle prit de lui donner tôt audience, ſans la lui faire atendre. Je deſire qu'elle en ait pû faire autant à M. le Cardinal Aldobrandin: car comme vous ſavez trop

mieux, ouïr bientôt les perſonnes & ne laiſſer cependant de tenir bon au fait de la négociation [1], montre d'un côté franchiſe & rondeur avec courtoiſie & reſpect ; & de l'autre, conſtance & fermeté, avec ſoin & zele du bien & grandeur de ſon Royaume ; & de ſon honneur & réputation.

Quant à l'avis, que vous voulez ſavoir de moi, je penſe vous avoir déja écrit plus d'une fois, que mon avis étoit, que vous recouvraſſiez le Marquiſat en toutes ſortes. Je perſevere en cela même.

I. Pour la réputation du Roi & de la Couronne de France : à laquelle réputation il importe infiniment, que le Duc de Savoye reſtitue à S. M. & à la France ce qu'il a oſé lui ôter par voye de fait & de force, en pleine paix, & de gayeté de cœur. Et quand ledit Duc de Savoye vous auroit donné ailleurs tout ce que vous ſauriez lui demander, il ſemble, que la réputation du Roi & de la Couronne n'y ſeroit point autrement ſauve : d'autant que le Duc de Savoye dira toujours, que quoi que le Roi & toute la France ayent ſû faire, S. A. néanmoins a fait paſſer S. M. par où il a voulu, & qu'il a & tient

1 Prompte audience & prompte expedition fait toujours honneur au Prince qui la donne ; & plaiſir aux Ambaſſadeurs, qui la reçoivent. De nos jours, il y avoit un Pape (c'étoit Innocent X.) dont tous les Miniſtres étrangers ſe plaignoient grandement, à cauſe qu'on ne finiſſoit jamais avec lui, ni avec le Cardinal Panzirol, ſon principal Miniſtre. On diſoit alors, en forme de proverbe courant, qu'à la premiere audience, qu'on avoit du Pape, on croyoit les affaires, dont il s'agiſſoit, à demi faites ; qu'à la ſeconde, on les trouvoit à commencer ; & qu'à la troiſiéme, on perdoit toute eſperance d'en voir jamais la fin. Tant ce Pape étoit lent & irreſolu.

le Marquiſat malgré tous les *Bigarrats* du monde [2] : car ainſi apelle-t-il les François, & autres qui tiennent le parti du Roi. D'autre côté, les Eſpagnols, qui ſe ſont vantez à Rome & ailleurs, que jamais ils ne ſoufriroient, que les François rentraſſent audit Marquiſat, encore qu'aujourd'hui ils conſentent & conſeillent qu'il vous ſoit rendu ; diront ce nonobſtant, & perſuaderont au monde par l'évenement, qu'ils ont donné la loi au Roi, comme ils ſe vantent de la donner au reſte de la Chrétienté : & que pour crainte d'eux, S. M. a quité le patrimoine, que la Couronne de France avoit en Italie, & s'eſt laiſſé avec tous les François releguer delà les monts par un Duc de Savoye. Davantage, tous les Princes d'Italie, de quelque parti qu'ils ſoient, & une infinité de ſeigneurs, gentilshommes, & du menu peuple, qui favoriſent au Roi & à la France, demeureront fort dégoûtez & découragez, & rabatront beaucoup de la grande opinion qu'ils ont du Roi, & de ſa puiſſance, & proſperité, & valeur. Ce point de la réputation, tant envers les ennemis, qu'envers les amis, me ſemble de grande importance, & même d'autant que les grands Etats, comme vous ſavez, ſe maintiennent autant par la réputation [3], que par tout

2 Le Duc de Savoye appelloit les François *Bigarrats* à cauſe des habits bigarrez & des pourpoints tailladez qu'ils portoient en ce tems-là, & ſurtout Henri IV. qui s'habilloit d'une maniere aſſez bizarre, ainſi qu'on le voit dans ſes portraits, & dans les eſtampes qui nous en reſtent.

3 *Magis fama quàm vi ſtant Regum res.* Tac. Annal. 6. *Mediante la reputacion*, dit un Hiſtorien de Philippe II. *ſe an conſervado las Monarquias, i ſe an perdido, en ſiendo perdida. Es la opinion que ſe tiene del Principe, que ſabe tener y mantener ſu grado, que le acredita en paz y guerra, con los ſubditos y*

autre moyen, & quelquefois plus que par vraye force & puiſſance 4.

II. Je ſuis induit à croire, qu'il eſt meilleur, que vous recouvriez ledit Marquiſat, pour infinies ocaſions, que le tems peut aporter au Roi, & à ſes ſucceſſeurs Rois, de faire de belles, honorables, & profitables entrepriſes en Italie, comme ont fait autrefois ſes prédéceſſeurs, ſecourant le Saint Siege, & autres Princes, Potentats, & Républiques, & s'y agrandiſſant ſans faire tort à autrui, ni commetre choſe indigne de bons Rois. Et de fait, nous avons autrefois poſſedé les Royaumes de Naples & de Sicile, & le Duché de Milan, que les Eſpagnols tiennent à préſent : & ſi avons encore eu Gennes & la Corſegue, qu'ils ne tiennent point. Ce que je ne dis pas pour deſir que j'aye que le Roi entreprenne jamais rien contre la Paix ; mais ſeulement, afin qu'il ne ſe prive point du fruit, des moyens, & ocaſions, que Dieu & les hommes lui peuvent préſenter avec le tems : & pource auſſi que c'eſt choſe digne de toute perſonne ſage, & mêmement des grands Rois, de faire en tout tems proviſion, tant contre les adverſitez, qui peuvent ſurvenir 5 ; que pour avancer

eſtranos, y por el reſpetanle los principes, obedecenle ſui vaſallos. Todas las perdidas no igualan à la menor de la fama. Cabrera.

4 *Plura conſilio quàm vi perficiuntur.* T. Annal. 2.

5 Prévoir les maux qui peuvent arriver à un Etat, & préparer les remedes qu'il faut pour en détourner les effets, c'eſt la marque la plus certaine de la fine prudence d'un Prince, ou d'un Premier Miniſtre. Celui qui ne connoit les maux que lors qu'ils naiſſent, n'eſt pas véritablement habile. Le Médecin qui prévient la maladie, eſt bien plus eſtimable, que celui qui la guérit après qu'elle eſt arrivée. Notre Louis XI. fit un coup de Maître, quand il gagna le Seigneur de Leſcut, pour ſéparer par ſon moyen le-

les proſpéritez, que le tems peut ofrir & préſenter.

III. Je fais grande eſtime de ce que le recouvrement du Marquiſat ſervira au Roi d'une bride, pour contenir en devoir le Duc de Savoye, & les Eſpagnols mêmes, qu'ils ne machinent & n'atentent rien contre S. M. ni contre la France, de peur de revanche ſur le Piémont, & ſur le Duché de Milan, par le moyen dudit Marquiſat. Vous avez experimenté, que le voiſinage de la France à la Savoye, & l'experience du paſſé, n'a point été moyen ſuffiſant pour détourner la convoitiſe & ambition de ce Duc, de nous injurier & outrager par la priſe du Marquiſat. Mais quand la France aura recouvré ledit Marquiſat, & que nous pourrons nous revancher, non ſeulement ſur la Savoye, pour la prochaineté de la France; mais auſſi ſur le Piémont, par le moyen du Marquiſat: il ſe gar-

Duc de Bretagne d'avec les Anglois & les Bourguignons, qui, unis avec les Bretons, étoient capables de bouleverſer toute la France. Le Roi, dit Comines, ſe réſolut de tant donner audit Seigneur de Leſcut, qu'il lui ôteroit l'envie de lui pourchaſſer mal, d'autant qu'il n'y avoit ni ſens ni vertu en Bretagne, que ce qui procedoit de lui; & qu'un ſi puiſſant Duc manié par un tel homme étoit à craindre. C'eſt pourquoi je trouve ce traité que le Roi fit très-ſage, bien qu'il fût blâmé de quelques-uns qui ne conſideroient point ſi avant que lui. Il eut bon jugement de la perſonne du Seigneur de Leſcut, diſant qu'il ne viendroit nul péril de lui mettre telle affaire entre les mains, étant homme d'honneur, qui n'avoit jamais voulu avoir intelligence avec les Anglois, ni conſentir que les places de Normandie leur fuſſent baillées... Ainſi fut faite paix finale avec le Duc de Bretagne, par laquelle ce Duc renonçoit à l'alliance qu'il avoit faite avec les Anglois & le Duc de Bourgogne.

dera bien, quelque remuant & fretillant qu'il ſoit, de rien atenter contre le Roi, ni contre ſon Royaume. Les Eſpagnols auſſi, qui vous bravent aujourd'hui, ſe garderont bien après que vous aurez le Marquiſat, de vous faire plus de ces tours : craignant, que vous ne vous ruaſſiez ſur le Milanés, où ils ſavent qu'ils ſont haïs à mort, comme auſſi à Naples & par tout là où ils commandent. Auſſi à préſent qu'ils n'ont plus les dix-ſept Provinces cédées à l'Infante, & à l'Archiduc Albert, ils ne penſent pas que vous ayez moyen de les entamer ailleurs : car les avenues d'Eſpagne ſont trop malaiſées par terre ; & nous n'avons galeres, ni autre équipage, pour leur rien faire par mer. Outre que l'Eſpagne étant aujourd'hui toute unie, a trop de moyens de ſe défendre de qui que ce ſoit : de façon que tout ce qu'ils craignent eſt en Italie. Auſſi voyez-vous, comme ils s'en remuent pour une cauſe injuſte, laiſſant faire au Prince Maurice és Pays-bas ; & au Turc en Hongrie, & au pays de l'Archiduc Ferdinand, couſin & beaufrere du Roi d'Eſpagne, où les Turcs viennent de prendre Caniſe, & n'ont plus rien qui les arrête juſques à Gratz, qui eſt la principale maiſon & habitation dudit Archiduc Ferdinand, & diſtante de Caniſe de ſept lieues d'Allemagne ſeulement. Par ainſi, je ne voi point, que pour choſe du monde vous deviez laiſſer le Marquiſat, lequel, outre la réputation qui importe tant, vous conſerve & facilite les ocaſions, que le tems vous peut préſenter à l'avenir ; & vous aſsûre pour toujours de la varieté & malice de ce dangereux Duc, & de l'ambition & puiſſance des Eſpagnols.

Je ne doute point, qu'en prenant récompen-

ſe de-là les monts, on ne vous donnât pays de plus de revenu, & de moins de dépenſe, que ne ſera le Marquiſat, qu'on vous rendra mêmement tout ruiné & détruit; & que cela ne vous fût auſſi quelque moyen d'encherir au Duc de Savoye les conditions de l'acord. Mais les trois conſiderations de la réputation préſente, & des ocaſions que le tems peut aporter à l'avenir, du moyen de vous aſsûrer dès maintenant des machinations & atentats du Duc de Savoye, & des Eſpagnols, me ſemblent d'un ſi grand poids, en comparaiſon de quelque revenu & épargne de plus; que pour mon regard je ne metrois pas ſeulement en déliberation, ſi je devrois quiter le Marquiſat: tant s'en faut que je m'y pûſſe réſoudre jamais. Un peu de revenu de plus, mêmement en un grand Roi, ne fait pas la réputation; mais la réputation aquiert les revenus & les Etats; & les conſerve & maintient [6]. Auſſi le moindre faux bond, que le Duc vous fera, ſi vous ne le bridez bien par le recouvrement dudit Marquiſat, vous fera plus coûter d'argent en ſix mois, outre les hommes, la peine, &

6 Le Cardinal Mazarin étoit bien du même ſentiment, lors qu'il répondit à la propoſition de *Don Luis de Haro*, de donner au Roi quatre millions au lieu d'Avennes: qu'il n'avoit jamais ouï dire, que l'argent pût faire aucun effet ſur l'eſprit des grands Rois, dans les points, où tout leur interêt conſiſtoit dans la réputation. *Lettre du 5. de Septembre* 1659. Si le Cardinal d'Oſſat eût été du tems de Louis XI. & qu'il eût eu l'honneur d'être de ſon Conſeil, le Prince & le Miniſtre auroient été bien d'acord: mais Henri IV. étoit auſſi ménager de ſon argent, que Louis XI. en étoit prodigue: celui-ci n'épargnoit rien; & l'autre épargnoit tout, *pecuniæ ſuæ quam regni melior cuſtos*. Henri faiſoit comme Parménion; & Louis, comme Alexandre. *Voyez la 9. note de la lettre* 177.

les dange.s, que ne ſauroit monter, en pluſieurs années, le revenu de tout ce qu'il vous pourroit bailler. Mais à tant eſt-ce aſſez parlé de cela.

Par mes deux dernieres dépêches je vous ai donné avis des levées, que les Eſpagnols font au Royaume de Naples. A quoi j'ajoûterai maintenant, que les derniers avis portent, que les galeres dudit Royaume étoient arrivées à Naples; & qu'on y atendoit celles de Sicile, pour y embarquer les gens de guerre diſtribuez ci-devant çà & là par la côte de la mer, leſquels on avoit auſſi à cette fin fait aprocher de ladite ville: Qu'on en avoit jà envoyé ſix cens en ces places principales, que le Roi d'Eſpagne a au Sienois [7]: Qu'on avoit auſſi fait venir à Naples mille Albanois par un aſſez court trajet, qu'il y a d'un certain lieu dudit Royaume en Albanie, pour les monter à cheval, & les faire marcher vers le Piémont par terre; outre autres cinq cens hommes à cheval, qui s'y étoient déja acheminez. Quant aux levées de Milan, je vous en ai auſſi donné avis ci-devant: maintenant on dit, qu'elles ont toutes marché vers le Piémont, & que le Comte de Fuentes y a même envoyé ſes gardes; & que leſdites levées font partie de l'armée, que le Duc de Savoye conduit au ſecours de Montmelian, pour lequel il partit le dernier d'Octobre de Turin, y laiſſant Monſieur le Cardinal Aldobrandin, qui n'en partit que le 2. de ce mois. Les Savoyards & Eſpagnols ſe prometent toutes choſes de cette expedition, & que ledit Duc ſurprendra l'armée du Roi, pendant que les uns s'amuſeront à recevoir ledit ſeigneur Cardinal, d'un côté; & la

7 *Port' Ercole, Telamone, Orbitello & Piombino.*

Reine, d'un autre : & quoi que ce ſoit, qu'il la forcera, & délivrera le Château de Montmelian du ſiege. Je ne ſuis pas marri de la vanterie ; mais je le ſerois bien, ſi le Roi s'étoit trouvé abſent, lorſque ledit Duc aura fait ſes efforts, comme je croi qu'il les ait fait meshui.

Des déliberations du Roi d'Eſpagne, quant à la guerre, je croi qu'il veut à la vérité ſecourir le Duc de Savoye de tout ce qu'il pourra, puis qu'il s'y eſt déja ſi fort engagé : mais qu'il aimeroit mieux un bon acord, avec la reſtitution même dudit Marquiſat de Saluces, que d'entrer en guerre contre le Roi. Je le conjecture ainſi, pource que je le tiens pour un Prince ſage, & bien conſeillé, qui doit connoitre qu'il peut plus perdre en cette guerre, que gagner, & même ſi elle paſſe en Italie [8] ; & doit ſe ſouvenir, qu'il n'a point mélioré de condition depuis la Paix de Vervin, que fit le Roi ſon pere : là où notre Roi, & ſon Royaume, ſont en beaucoup meilleur état qu'ils n'étoient alors : Qu'il a encore aſſez d'afaires ailleurs, ayant la guerre avec les Anglois, Zelandois & Hollandois, outre celle que le Turc fait à ſes plus proches parens de la Maiſon d'Autriche,

8 Dans les Mémoires d'Etat, que Philippe II. laiſſa par écrit à ſon fils, il lui recommandoit expreſſément de faire tout ce qu'il pourroit pour écarter la guerre de tous les Etats, que la Couronne d'Eſpagne poſſede en Italie, où ſa puiſſance eſt en effet plus enviée, & plus en bute à ſes voiſins, que par-tout ailleurs. *Havendo li Spagnoli un aforiſmo politico ereditato da Philippo II. di non tentare mai altrove coſe grandi, ſe non ſtabiliſcono prima quelle d'Italia, ove conoſcono eſſervi molto che perdere, e molti deſideroſi che perdino.* Relation de la Cour d'Eſpagne du Chevalier Pietro Baſadona, Ambaſſadeur de Veniſe auprès de Philippe IV. & depuis Cardinal.

en Hongrie, & en la Stirie, auſquels il doit plutôt ſecours en une cauſe juſte & pie, contre les Infideles ; qu'au Duc de Savoye & en une cauſe injuſte, contre le Roi Très-Chrétien. Et je veux croire, que nonobſtant l'ancienne & perpetuelle émulation entre ces deux Couronnes, & les flateurs, qui ne manquent jamais d'enfler le cœur d'un grand & jeune Roi : ce qu'il ſe remuera ainſi entre nous, ne provient pas tant de ſon propre mouvement, comme de la mauvaiſe impreſſion, que le Duc de Savoye, pas ſes artifices & fauſſes inventions, lui a donnée du Roi, duquel la valeur & proſperité eſt d'ailleurs redoutée par quelques Miniſtres d'Eſpagne [9] mêmement, qui ne ſe peuvent aſſûrer de ſa foi & integrité, pour n'en avoir point en eux-mêmes, & meſurer les autres à leur pied.

Les efforts, qu'il peut faire contre vous avant le Printems, étant déja la ſaiſon ſi avancée, ſeront, qu'il fera marcher vers le Piémont & la Savoye toutes les forces, qu'il aura pû tirer du Milanés & du Royaume de Naples, & d'ailleurs, & les logera le plus près de vous qu'il ſera poſſible, à pluſieurs fins, comme cette nation eſt fort prudente & prévoyante. 1. Pour vous empêcher de faire autre progrès, & vous induire à vous acorder, & à vous contenter de moins en l'acord à faire. 2. Pour épier cependant & prendre l'ocaſion de vous ſurprendre, & de vous embler quelque place : laquelle ocaſion les Eſpagnols & Savoyards atendent de la rigueur

9 Philippe III. & le Duc de Lerme, ſon Favori, n'aimoient point la guerre ; & de plus, ce Duc haïſſoit autant le Duc de Savoye, que ce Prince haiſſoit Henri IV.

même de l'hiver, qui fera à leur avis, que vous vous en douterez moins; & de l'impatience de laquelle ils taxent les François, comme gens, qui ne puiſſent endurer & patienter, ni s'arrêter longuement en un lieu, où ils n'ayent toutes leurs commoditez. 3. Pour n'avoir à amaſſer & à atendre ſes gens au Printems, qu'il faudra ſortir en campagne, ains les avoir tous prêts, & gagner tems, & faire de la beſogne, pendant que vous ferez venir de loin, & aſſemblerez vos forces. Mais je m'aſsûre, que vous ne ſerez moins patiens, ni moins pourvoyans que les Eſpagnols, & rendrez vaines toutes leurs eſperances.

Au demeurant, le Roi a très-bien fait de s'excuſer, envers Monſieur le Duc de Lorraine, de l'inſtance, que Son Alteſſe vouloit que S. M. fit envers le Pape. Car ç'eût été tems & peine perdue, & réveiller les choſes, qu'on doit laiſſer dormir pour un tems.

Je vous remercie bien humblement du paſſeport, qu'il vous a plû de m'envoyer pour le ſieur *Franceſco Biſcia*, frere du ſieur *Lelio Biſcia*, qui en avoit fait inſtance, & s'en ſent fort obligé au Roi, & à vous.

Je n'ai point été à l'audience les deux derniers vendredis 3. & 10. de ce mois, pour n'avoir de vos lettres, ni rien à traiter avec le Pape : mais aux jours de Chapelle & de Conſiſtoire, je m'en ſuis excuſé envers S. S. & envers M. le Cardinal Saint-George, ſon neveu, afin qu'ils ne penſaſſent point que ce fût pour autre choſe 10.

10 C'eſt-à-dire, pour quelque mécontentement ſecret. Soupçon, qu'un Ambaſſadeur prudent doit éviter ſoigneuſement de donner au Prince : auprès duquel il réſide, quand il a tout ſujet d'en être bien ſatisfait.

Le 3. de ce mois, pource que je n'y avois point été, le Pape me fit envoyer par M. le Cardinal S. George la copie d'un mémoire en plainte, qui avoit été préſenté à S. S. à mon avis, par l'Ambaſſadeur de Savoye, pour & au nom du ſieur d'Avulli de Chablais, auquel S. S. deſire que le Roi faſſe reſtituer ſa maiſon, & les autres biens, que ledit ſieur d'Avulli dit lui avoir été pris, jaçoit qu'il n'ait point porté les armes contre S. M. ains ſe ſoit confié en la déclaration faite publier par Sadite Majeſté, & en la ſauvegarde portée par icelle. Je vous envoye ladite copie, & vous prie, après avoir vû ſa plainte, de vous bien informer du fait, & m'écrire la réponſe, que le Roi voudra que je faſſe là-deſſus à S. S.

Il vous plaira auſſi voir la copie, que je vous envoye d'un autre mémoire, que Frere Gabriël Caſtaigne, Religieux de l'Ordre de Saint François des Conventuels, réſidant à Grenoble, a fait préſenter au Pape, écrit de ſa main : auquel mémoire, trop indiſcretement, & en tems mal oportun, & encore contre vérité, il décrie les choſes de la Religion en France, contre la bonne & vraye information, qui en a été donnée au Pape par les Miniſtres du Roi : & contre la bonne eſperance, que S. S. en a conçûe : & ce par l'ambition, que ledit Caſtaigne a d'être employé en la charge de Viſiteur, que je ſai très-bien que le Pape ne lui commetra point [11]. Je reconnois, qu'il y a trop

11 Un Moine ambitieux, qui vouloit ſe procurer de l'emploi dans ſon Ordre, aux dépens de la réputation de ſon Prince, étoit mal propre à réformer les autres. La méchante idée qu'il donnoit au Pape du Gou-

de confidentiaires en France : mais tant s'en faut, que pour cela il n'y ait point de Meſſe, & que les Sacremens n'y ſoient point adminiſtrez ; que tout au contraire on y tient des confidentiaires pour cela : & même que ceux qui tirent les fruits des bénéfices, veulent, que la Meſſe y ſoit célébrée, & les Sacremens adminiſtrez : autrement ils n'y tiendroient point des confidentiaires, qui leur coûtent quelque choſe.

L'Abbé de S. Martin, de la Maiſon de Rendan, partit de cette ville ſur le commencement de la ſemaine paſſée, pour s'en aller demeurer en Lombardie, comme il me dit ; & a pris le chemin de Notre-Dame de Lorete, où il a mené cette femme prétendue démoniaque.

Il y a quelque mauvais ménage entre le Pape & le Duc d'Urbin, pour des traites de bleds, que quelques-uns faiſoient de l'Etat Eccleſiaſtique, qu'ils alloient vendre à Senigaille, lieu & port dudit Duc d'Urbin. Et pource que S. S. a fait mettre aux confins d'entre lui & le Duc quelques ſoldats Corſes, pour empêcher & arrêter ceux qui tranſporteroient leſdits bleds ; ledit Duc d'Urbin a auſſi redoublé les garniſons de là auprès. Ce qui a été cauſe, que S. S. fait lever ſourdement quelques gens en la Marque d'Ancone, ſans ſonner le tabourin, ni faire autre bruit. Mais je ne penſe pas que cela aille plus avant, tant le naturel du Pape, & la condition de ce tems, & le reſpect auſſi, à mon avis,

vernement de France, en devoit donner une encore plus mauvaiſe de ſa perſonne a un Pontife auſſi judicieux & clairvoyant que l'étoit Clément VIII. C'eſt à ce broüillon de Moine qu'il falloit dire : Comment voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere, vous qui ne voyez pas une poutre devant le vôtre.

dudit Duc d'Urbin, ſont éloignez de ſuſciter quelque nouveau trouble.

Le Gouverneur, que les Genois tiennent en l'Iſle de Corſegue, a donné avis à ſes Maîtres, que le Cicale, Capitaine de la mer du Turc, a été vû paſſer à vûe de la Sardaigne avec quarante galéres : dont les Savoyards & Eſpagnols ont pris ocaſion de dire, contre vérité, & contre toute aparence, que c'étoit le Roi, qui faiſoit venir ledit Cicale en la côte de Provence [12].

L'on tient en cette Cour, & chez le Pape même, que l'Empereur eſt devenu fou du tout, & commence-t-on jà à parler de nouvelle élection, où le Roi n'eſt point oublié. Mais comme telle choſe pourroit réuſſir au bien commun de la Chrétienté, auſſi ne ſai-je ſi ce ſeroit le meilleur pour le particulier de notre France. [13].

12 Plus les calomnies ſont atroces, moins on doit les croire. Le Pape Clément VIII. ayant ſouï tranquilement les plaintes de certains Religieux, qui lui diſoient, que le livre du Pere Molina de la Grace & du libre Arbitre contenoit 70. héréſies : A cela, répondit-il, je connois qu'il eſt Catholique, & que tout ce qu'on dit de lui eſt menſonge. Si vous me diſiez qu'il y a deux ou trois héréſies dans ſon livre, je le pourrois croire. Cette particularité eſt raportée en ces propres termes dans l'Apologie du Comte-Duc d'Olivares.

13 Dans la ſituation d'affaires, où étoit alors la France, épuiſée par une longue guerre civile, & pleine encore de ſujets, que la ligue avoit eſpagnoliſez ; il ne lui auroit pas été avantageux, que ſon Roi eût été élû Empereur. Et ſi Henri IV. connoiſſoit bien ſes vrais interêts, je ne crois pas qu'il le deſirât ; car il avoit aſſez de beſogne en France, pour n'en pas aller chercher ailleurs. L'Union de la Dignité Imperiale à la Royauté d'Eſpagne en la perſonne de Charles-Quint, lui nuiſit plus, au ſentiment des meilleurs Politiques, qu'elle ne ſervit à l'agrandir. Car avec l'Empire il fut obligé d'épouſer toutes les querelles de

Mardi

Mardi au ſoir, 7. de ce mois, le Cardinal André d'Autriche, qui partant dernierement de cette ville, étoit allé à Naples, fut de retour ici malade, & mourut [14] la nuit d'entre le ſamedi 11. & le dimanche 12. de ce mois.

Peu de jours après que les enfans de M. de Vitry furent arrivez en cette ville, l'aîné fut ſurpris d'une maladie avec létargie, dont il eſt mort quatorze jours après, nonobſtant qu'on ait fait tout ce qu'il a été poſſible pour le conſerver. Son gouverneur en eſt fort deſolé, & ne ſait comment le faire entendre à M. de Vitry le pere. A tant, &c. De Rome, ce 15. de Novembre 1600.

Religion & d'Etat, que le tems & l'ocaſion firent naſtre parmi cette multitude de Princes Catholiques, Lutheriens, & Calviniſtes: De ſorte qu'il fut tellement occupé des affaires d'autrui, qu'il n'eut preſque jamais le loiſir de vaquer aux ſiennes.

[14] Agé de 42. ans, dix mois 17. jours. Il fut enterré dans l'Egliſe des Allemans, où le Marquis de Burgaw, ſon frere, lui fit dreſſer un tombeau. Ce fut le Pape qui reçut ſa derniere confeſſion, & qui lui donna le Viatique. *Il Papa volle, che nella Chieſa nominata dell' Anima, che apatiene alla Natione Alemanna, foſſero celebrate al Cardinale le ſolite eſſequie Cardinalitie, con farvi aggiongere di più ancora una Oratione funebre, che fu recitata in ſua lode.* Bentiv. Il eſt à remarquer ici, que ce Cardinal & le Marquis de Burgaw, bien que fils légitimes de Ferdinand Archiduc d'Inſpruk, ne portoient point le titre d'Archiducs, parce que leur mere, nommée Philippine de Vvelſer, n'étoit fille que d'un ſimple gentilhomme d'Ausbourg. *Ab Imperio & provinciarum ſuarum Ordinibus ſucceſſione (paterna) indigni habiti, quippe ubi clandeſtina matrimonia pro conturberniis* (pour concubinage) *habentur, nullaque conjugiorum, licet in Eccleſia celebraterum religio reputatur, quibus pietatis paterna, aut eorum, qui parentis loco ſunt, autoritas non acceſſerit.* Hiſtoire de Thou, livre 112.

LETRE CCXLVIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Par ma derniere lettre, du 15. de Novembre, je répondis à la vôtre du 17. d'Octobre. Le vendredi ſuivant, 17. dudit mois de Novembre, je fus à l'audience, où je n'avois point été les deux vendredis précédens, comme je vous ai écrit par ma derniere: & dès le commencement je dis au Pape, comme j'avois, deux jours auparavant, reçu ladite dépêche, par laquelle on m'aviſoit de l'arrivée auprès du Roi du ſieur *Erminio*, & des audiences, que M. le Patriarche & lui avoient eues de S. M. les 9. & 15. d'Octobre: mais S. S. ayant été avertie par eux du tout, & par courrier exprès, que je ſavois être arrivé pluſieurs jours auparavant, il n'étoit point beſoin que je l'en entretinſſe: & mêmement n'ayant moi aucun commandement de traiter d'autre choſe qui y apartînt. Auſſi ne ſe paſſa autre choſe là-deſſus, pource que S. S. ne me donna point occaſion de lui en parler plus avant, & que je n'avois à le requerir de rien, ni à prendre aucune concluſion ſur cela.

Paſſant donc outre à d'autres choſes, je lui dis comme j'avois reçu lettres de M. de Sillery, écrites le 27. d'Octobre à Antibe, où la Reine étoit arrivée ce jour-là; & que S. M. deſiroit avoir de S. S. permiſſion d'entrer és Monaſteres de France, tant de Religieux, que de Religieuſes. Sa Sainteté me répondit, que pour cette heure il lui bailleroit permiſſion d'entrer és Monaſteres de Religieuſes, & puis en ceux de Reli-

gieux, ſi le Roi s'en contentoit : & ſe prit de lui-même à rire de ſa réponſe plus que je ne l'avois vû rire auparavant : & de ma part je n'en ris guere moins [1].

1 Il ne meſſied pas aux Princes de mêler quelquefois le plaiſant avec le ſérieux. Tacite dit que Tibere, tout ſévere & chagrin qu'il étoit, ne laiſſoit pas de couler des mots facétieux dans les diſcours, qu'il faiſoit au Sénat, où d'ailleurs il portoit toute ſa diſſimulation. Pluſieurs grands Princes & Miniſtres n'ont pas tenu à deshonneur de lâcher en tems & lieu des traits d'enjouëment. Le jour de l'entrevûe des Rois de France & d'Angleterre à Pequigny, notre Roi, dit Comines qui y étoit préſent; commença à dire au Roi d'Angleterre, en riant, qu'il falloit qu'il vint à Paris, où il le feſtoyeroit avec les Dames; & qu'il lui bailleroit Monſeigneur le Cardinal de Bourbon pour Confeſſeur, qui l'abſoudroit très-volontiers de ce peché, ſi aucun y en commettoit. Le Roi d'Angleterre le prit à grand plaiſir : car il ſavoit bien que ledit Cardinal étoit bon compagnon. Henri IV. qui reſſembloit fort d'humeur à ce Cardinal, étoit tout rempli de bons mots; mais la fécondité de ſon eſprit faiſoit qu'il ne les ménageoit pas aſſez. Jacques I. Roi d'Angleterre, plaiſantoit auſſi quelquefois, quoi qu'il fût tout Philoſophe. Le Comte de Gondomar, Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès de lui, ſavoit ſi bien confondre le ſérieux avec le divertiſſant, qu'il étoit difficile de diſcerner, s'il négocioit, ou s'il railloit. C'eſt comme en parle *Battiſta Nani* dans ſon Hiſtoire de Veniſe, *livre* 5. Le Cardinal Mazarin uſa une fois très-habilement du privilege de plaiſanter, dans une de ſes Conferences avec *Don Luis de Haro*, à qui il dit en riant, après avoir conteſté long-tems enſemble avec quelque aigreur : Que lors qu'il s'agiſſoit de céder le moindre pouce de terre apartenant au Roi Catholique, il faiſoit comme Madame la Princeſſe de Carignan, qui étant obligée par le teſtament de Madame ſa mere, à partager l'Hôtel de Soiſſons, & d'autres biens, avec la Ducheſſe de Nemours, ſa niece, n'avoit jamais pû s'y réſoudre depuis vingt ans, à cauſe de l'affection, qu'elle avoit pour tout ce qui venoit de ſa mere. Comparaiſon, qui mit *Don Luis* en bonne humeur.

Après cela, je lui parlai pour quelques particuliers, comme il y a toujours quelque requête à faire pour des François, & encore pour d'autres, à qui les Miniſtres du Roi ne doivent manquer, en tant que la diſcretion le peut comporter. Quand j'eûs achevé, S. S. me dit, qu'elle avoit lettres de Monſieur le Cardinal Aldobrandin ; écrites à Lanebourg, par leſquelles il écrivoit, qu'il avoit trouvé audit lieu des gens du Roi, qui lui avoient dit, que S. M. l'atendoit à Chambery, où ledit ſeigneur Cardinal eſperoit arriver le 8 de Novembre. Je lui dis ſur cela, que S. S. pouvoit juger de la vanité & malice de ceux, qui avoient dit, que le Roi feroit naqueter un fort longtems ledit ſeigneur Cardinal, avant qu'il l'ouît. On m'avoit écrit à moi-même (dit-il) que le Roi étoit parti de ces quartiers-là, & avoit diviſé ſon Conſeil en trois parts, & laiſſé les uns à Chambery, & envoyé les autres à Grenoble & à Lion, afin que le Cardinal ne ſût où aller, ni que faire. J'ajoûtai, que ledit ſeigneur Cardinal ſeroit non ſeulement ouï, mais bien vû auprès de S M. & qu'il trouveroit en elle toute révérence & gratitude envers S. S. & toute amitié envers lui, & rondeur & franchiſe au traiter : de façon qu'il ſeroit bientôt réſolu de ce qui ſe pouvoit faire, ou non. S. S. me repliqua, qu'il l'eſperoit ainſi, & que le Roi trouveroit auſſi, que ledit ſeigneur Cardinal traiteroit de même : comme il avoit d'ailleurs interêt de n'arrêter par-delà, que le moins qu'il pourroit, & de s'en retourner par deçà le plutôt qu'il ſeroit poſſible.

Sortant de chez de Pape, j'allai trouver Monſieur le Cardinal Saint-George. Après que je lui eûs dit ce que j'avois traité avec S. S. je le

priai, qu'il plût favoriſer auprés du Pape le Pere Pierre Lomellin, Religieux de l'Ordre de S. Benoiſt, & frere de Monſieur Lomellin, pour lui faire avoir l'Archevêché de Gennes, vacant par le deceds du dernier Archevêque, dont j'avois été averti & requis par une lettre du ſieur Ambroiſe Lomellin, qui m'avoit été rendue le ſoir auparavant. Et ledit ſeigneur Cardinal me promit d'en parler au Pape, & de faire tout bon ofice audit Religieux envers S. S. Pour cela je ne laiſſai d'en parler moi-même au Pape le lundi ſuivant 20. de Novembre, qui fut jour de Conſiſtoire : & S. S. me répondit, qu'il n'étoit pas pour ſe réſoudre ſitôt, en perſonne de qui il colloqueroit cette dignité ; mais qu'en tems & lieu il ſe ſouviendroit de ce ſujet-ci, parmi ceux qui lui avoient été & qui lui ſeroient propoſez, pour y avoir tel égard qu'il conviendroit.

Le 23. de Novembre, je reçûs la lettre, qu'il vous plût m'écrire le 12. par le courrier, que dépêcha en çà Monſieur le Cardinal Aldobrandin : par laquelle j'apris l'arrivée par-delà de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ſa réception, ſon audience, & ſes bons & ſages déportemens, & les autres choſes contenues en ladite lettre : laquelle fut cauſe, que le lendemain, qui étoit un vendredi 24. de Novembre, j'allai à l'audience, que je commençai par expoſer au Pape la réception de ladite lettre, & le ſujet d'icelle en général. Sur quoi je lui dis ne me vouloir étendre, pource que Monſieur le Cardinal Légat le lui auroit écrit lui-même. S. S. ſans atendre autre choſe, me dit, qu'il étoit marri de ce qu'on avoit écrit par-delà, que ledit ſeigneur Cardinal avoit été envoyé à l'inſtan-

ce des Savoyards & Eſpagnols ; mais qu'on verroit bien par la façon de traiter dudit Cardinal, & par toutes autres choſes, comment & à quelle fin il avoit été envoyé. Je lui répondis, que M. de Sillery, & moi, avions toujours fait tout ce que nous avions pû pour conſerver & acroître la bonne intelligence, qui étoit entre S. S. & le Roi, & pour aſsûrer S. M. des bonnes graces de S. S. & de ſa bonne & droite intention. Et quant à ce particulier, je ne ſavois point ſi M. de Sillery l'auroit écrit, ou non : mais pour mon regard, je voulois lui confeſſer ingenûment, que je penſois me ſouvenir d'avoir écrit, que le partement dudit ſeigneur Cardinal avoit été fort preſſé & ſollicité par les Savoyards & Eſpagnols ; & que ſans telle inſtance ſi preſſée, S. S. l'eût diferé pour quelque tems : ce que j'avois toujours crû & croyois encore, & s'étoit dit par tout Rome : ains M. de Sillery, & moi, l'avions dit à S. S. même, & lui avions coté les fins, que ces importuns ſe propoſoient ; à ſavoir, d'obtenir des conditions avantageuſes pour eux, par l'autorité de S. S. ou de diminuer la bienveillance paternelle, qu'il portoit à S. M. & rompre la ſuſdite bonne intelligence, qui étoit entr'eux deux : Que ceci n'avoit pas été écrit, pour exclure la vraye & principale cauſe de cette légation, qui étoit la charité paternelle de S. S. envers ſes enfans, & le deſir de conſerver la paix entre les Princes Chrétiens, qu'elle avoit mêmement procurée & parfaite ; & d'obvier aux maux infinis, qui proviennent des guerres, & mêmement en cette ocaſion du progrès, que le Turc fait ſur la Chrétienté : ains pour excuſer S. S. de ce que par deſſus les remontrances, que ledit ſieur de

Sillery, & moi, lui avions faites pluſieurs fois, afin de n'envoyer aucun Légat, & moins ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin : ou d'atendre quelque tems plus oportun ; elle avoit néanmoins été forcée de l'envoyer avant ſaiſon, par la preſſe extrême, qui lui en avoit été faite [a] : Que cette excuſe néanmoins avoit été énervée par la vanterie du Duc de Savoye, lequel plus de quinze jours avant que le ſieur *Erminio* arrivât au Roi, avoit publié la venue prochaine de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & le fruit qu'il en atendoit pour l'efet de ſes deſſeins & intentions : & toutefois lorſque ledit ſieur *Erminio* partit de Rome, M. de Sillery, & moi, ne ſavions point & ne croyions point, que ledit ſeigneur Cardinal dût aller en France. Mais pour tout cela, le Roi n'étoit jamais entré en défiance des bonnes & droites intentions de S. S. & ledit ſeigneur Cardinal n'avoit laiſſé d'être bien vû, honoré, & révéré par le Roi, & par tous les Princes, ſeigneurs, & gentilshommes de la Cour de S. M. comme S. S. en devoit être informée. Alors S. S. me dit, qu'à la vérité ledit ſeigneur Cardinal avoit été très-honorablement recueilli ; & que par ſes lettres il ſe louoit

a Remarquez l'adreſſe de notre Cardinal, qui de la plainte que le Pape lui fait de ce qu'on avoit écrit à la Cour de France, que le Cardinal Aldobrandin y avoit été envoyé à l'inſtance du Duc de Savoye & des Miniſtres d'Eſpagne ; en tire une conſéquence palpable que le Pape, bien loin d'avoir ſujet de ſe plaindre de M. de Sillery & de lui, doit au contraire leur ſavoir à tous deux très-bon gré de ce qu'ils ont écrit au Roi, ſur cet envoi du Légat, comme d'un bon office, qui rejette tout le blâme du contretems de cette Légation ſur l'importunité du Duc de Savoye & du Gouverneur de Milan. Heureux les Princes qui ſont ſervis par de tels Ambaſſadeurs.

infiniment de la courtoiſie du Roi, & de tous ces Princes & ſeigneurs ; & entr'autres choſes, témoignoit fort amplement la bonne afection & reſpect, que S. M. portoit à S. S. laquelle, en cet endroit, m'aſsûra, qu'elle lui correſpondoit auſſi de façon qu'elle deſiroit au Roi tout le bien & proſperité, qu'elle ſe deſiroit à ſoi-même : dont je la remerciai. Et paſſant outre, je lui dis, que je lui voulois dire une choſe, que ledit ſeigneur Cardinal ne lui auroit point écrite : c'eſt qu'il s'étoit comporté avec tant de prudence, cordialité, & candeur, (qui ſont les mêmes mots, dont vous uſez en votre lettre) que le Roi, & toute ſa Cour, en étoient demeurez très-ſatisfaits & contens ; & que vous en particulier eſperiez, que Dieu béniroit ſa légation : à quoi auſſi ſerviroient tous les gens de bien de tout leur pouvoir. Le Pape prit grand plaiſir à ce propos, & me dit, que mondit ſieur le Cardinal, par ſes lettres, faiſoit ſpéciale mention de vous, & montroit avoir une particuliere eſperance en vous.

Quand ce propos fut achevé, j'en commençai un autre, lui diſant, que j'avois reçu lettres de Bruxelles du 4. de Novembre, (c'étoient lettres de M. de la Boderie) par leſquelles j'étois averti, que le Comte de Solre [3], l'un des principaux ſeigneurs de ce pays-là, & des plus confidens qu'eûſſent l'Archiduc & l'Infante, venoit à Rome, comme pour gagner le Jubilé ſeulement ; mais qu'on penſoit, que ce fût pour traiter avec S. S. de la part de leurs Alteſſes : Qu'en ce qui ne toucheroit point le Roi, ni la France, je n'y avois que faire ; mais ſi d'avan-

3 De la Maiſon de Crouy, Grand-Ecuyer de l'Archiduc.

ture (ce que je ne croyois point) c'étoit choſe contre S. M. ou contre ſon Royaume, je priois S. S. de n'y point ajoûter foi, & moins condeſcendre à aucune requête, qu'ils lui pûſſent faire en tel cas : comme je voulois & pouvois aſſûrer S. S. que le Roi avoit toute bonne afection envers eux, & ne penſoit à rien moins qu'à les inquieter ou moleſter en façon du monde, comme je l'avois ſû naguere ſur certaine ocaſion, qui s'étoit préſentée. Sa Sainteté ne répondit autre choſe, ſinon qu'elle n'avoit rien entendu de ce voyage. Je lui dis encore, qu'auparavant ledit Comte étoit parti de ce pays-là le Docteur Boucher 4, pour venir à Rome viſiter *Limina Apoſtolorum Petri & Pauli*, au nom de l'Evêque de Tournay, qui lui avoit donné un Canonicat en ſon Egliſe. Et là-deſſus j'expoſai à S. S. la violence & rage de cet homme ;

4 Jean Boucher, Docteur de Sorbonne, auparavant Curé de S. Benoiſt, & du Conſeil des Quarante, Auteur d'un livre intitulé, *De juſta Henrici III. abdicatione è Francorum Regno. Lugduni, apud Joannem Pillehotte, Sanctæ Unionis Gallicanæ Bibliopolam. A.* 1591. *Ex præcepto Superiorum.* Le Chancelier de Chiverny parle ainſi de lui dans ſes Mémoires : [M. le Duc de Nemours commandoit alors dans Paris, où les Prédicateurs, entr'autres Boucher, Feuardent, & le Petit Feüillant, retenoient le peuple par les oreilles, & l'animoient contre le Roi ; diſant, que leurs biens & leurs vies n'étoient rien, pourvû qu'ils ne tombaſſent point en la puiſſance d'un Roi hérétique & relaps, & déclaré incapable de la Couronne.] *Relapſum, & hæreticum, tot ſceleribus ac crudelitatibus inſignem ſuſtinetis, & ſtrictum in vos gladium, qui tam terribiliter caput veſtrum demeſſuit, non timetis ? Scilicet hæreticus Gallorum Rex erit, qualis perſeverare nec hypocrita potuit ? Et nos qui nec imperium ſuſtinere potuimus execratum iſtum aſſumemus ? Num potius acerbiſſima morte millies moriamur.* Boucher au penultiéme chap. dudit livre.

les livres qu'il avoit écrits contre le feu Roi [5], & depuis contre la converſion, & contre la vie du Roi à préſent regnant [6]; ſoutenant le parricide atenté par Jean Chaſtel, & exhortant un chacun à parachever ce que cet aſſaſſin avoit commencé; où il avoit encore écrit pluſieurs choſes contre l'autorité & puiſſance du Pape & du Saint Siege, & étoit encore aujourd'hui plus obſtiné & plus violent que jamais: Qu'il y auroit trop de lieu & de raiſon de l'arrêter priſonnier, & de le bien punir de ſes forfaits & blaſphêmes: mais ſi la bonté & clémence de S. S. & la condition du tems, & autres reſpects ne lui conſeilloient point d'uſer en l'endroit de cet homme de la rigueur qu'il méritoit; qu'au moins S. S. lui montrât, en ne l'admetant point à ſes pieds, ou autrement, que telles gens lui déplaiſoient, & ne devoient atendre de S. S. les acueils & graces, qui ſont dues aux gens de bien, pai-

5 Le Préſid. de Thou parle ainſi de ce Docteur & de ſon livre. *Cum hucusque libellis ſuppreſſo nomine ſparſis certatum eſſet, tunc glorioſum ducebatur maledicis illis, & incendio ac carnifice dignis libris nomen ſuum præfigere. Hic fiducia fretus librum ſcripſit Bucherus de juſta Henrici III. abdicatione, nomen ſuum profeſſus apud Nicolaum Nivellium, caracteribus elegantibus expreſſum, neque dum, cum Rex vivere deſiit, conſummatum, quo nam aliud flagitioſus toto illo effrenatæ licentiæ tempore publicatum eſt, eoque fabula impudentiſſimus innumeradictu fœda & auditu horrenda per ſummam calumniam Regi affingebat, propter quæ eum tanquam à communione Eccleſiæ ipſo jure excluſum, omni regni jure excidiſſe, & legitimè abdicatum, ac tandem juſto Dei judicio & impulſu interfectum eſſe colligebat.* Hiſt. lib. 95.

6 Dans les neuf ſermons qu'il avoit prêchez dans l'Egliſe de S. Médéric de Paris, & fait imprimer deux fois: la premiere, à Paris, avec une épître dedicatoire au Cardinal de Plaiſance, Légat en France; & la ſeconde, à Douay en Artois.

ſibles, & moderez. Le Pape me répondit, qu'il ſe ſouvenoit d'avoir autrefois ouï parler de cet homme, & même, que le ſieur Malvaſie, alors Nonce és Pays-bas, lui avoit écrit qu'il diſoit, que le Pape ne pouvoit abſoudre le Roi. Me demanda, s'il étoit arrivé ? Je lui dis que non, que je ſûſſe. *Or bien* (dit-il) *nous verrons.*

Après cela, je lui parlai pour quelques particuliers à l'acoûtumée, & en partant S. S. m'exhorta de faire tout ce que je pourrois pour la Paix ; comme il fait quaſi à toutes les audiences.

Monſieur le Cardinal S. George, auquel j'allai en ſortant de chez le Pape, me dit encore plus au long le récit, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin avoit fait par ſes lettres, des honneurs & faveurs qu'il avoit reçûs du Roi, & de tous les Grands de la Cour ; dont ledit Cardinal S. George ſe reconnoiſſoit grandement obligé en ſon particulier, avec toute la Maiſon Aldobrandine. Auſſi en eſt le bruit épandu en toute cette Cour, & chacun en loue & magnifie S. M. laquelle auſſi ne pouvoit mieux faire, que de recevoir Monſieur le Légat tôt & bien comme elle a fait ; & aux points de la négociation lui complaire autant que le bien de ſes afaires & de ſon Royaume, & ſon honneur & réputation le peut comporter.

Le 26. Novembre je reçûs par l'ordinaire de Lion les deux lettres du 7. du même mois, & les copies de la capitulation du Château de Montmelian, & de la lettre de Monſieur de Savoye au Comte de Brandis 7 ; de la nouvelle

7 Le Comte de Brandis, Gouverneur de Montmelian, homme ſans cœur, & ſans honneur, qui, après avoir promis des merveilles à ſon Maître, rendit honteuſement cette Place, où il avoit encore de quoi tenir plus de quatre mois.

promeſſe touchant ladite capitulation : de la lettre de Monſieur le Cardinal Aldobrandin au Roi, écrite de Turin par Baptiſte Mancin ; & de la réponſe de S. M. audit ſeigneur Cardinal, par le ſieur de Barrault [8] ; Sénéchal de Bazadois. Je répondrai aux points de vos deux lettres, qui me ſembleront en avoir quelque beſoin.

Premierement donc, j'ai été fort aiſe d'entendre, que mes deux lettres du 14. d'Octobre vous euſſent été rendues. Et quant à ce que je vous avois écrit de recouvrer le Marquiſat, quelque acord que vous fiſſiez au reſte, comme je vous l'ai encore écrit par ma derniere ; ç'a été ſelon que j'en puis juger ; & néanmoins j'eſtimerai toujours meilleur ce que le Roi en aura arrêté ; & au moindre ſigne que vous me ferez, je ſervirai S. M. autant en une facon comme en l'autre, ſi j'y puis rien, ou ſi j'aurai à y faire quelque choſe par-deçà. Cependant, par la réſolution, que le Roi a priſe en l'état où les choſes étoient de n'aller point à Marſeille, ains de ſe tenir en ſon camp; il a non ſeulement aſſûré ſes afaires, mais auſſi de beaucoup acrû ſa réputation par-deçà, envers tous ceux, qui conſiderent la grande tentation, qu'il doit avoir eûe, & la force qu'il a falu qu'il ſe ſoit faite à ſoi-même. De ma part, je n'ai point, depuis le commencement de cette guerre, reçu nouvel-

8 Emeric Joubert de Barrault, qui fut depuis Ambaſſadeur en Eſpagne, après le Comte de la Rochepot, & découvrit heureuſement la trahiſon de Nicolas L'Hoſte, Commis de M. de Villeroy. Un jour étant à la Comedie avec le Roi d'Eſpagne, il ſe leva de ſa place, & alla tuer ſur le théâtre un Acteur qui repreſentoit François I. pris à la bataille de Pavie, demandant la vie à un Eſpagnol ; pour aprendre à ces fanfarons à reſpecter la préſence des Ambaſſadeurs de ſon Maître.

le, qui m'ait délivré d'un plus grand ſouci, ni aporté tant de plaiſir & d'aiſe. J'ai bien noté ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne touchant M. de la Rochepot, * juſques au 12. d'Octobre, & m'en ſervirai là où beſoin ſera.

Quant aux déportemens du Nonce, qui réſide en Suiſſe, j'en ferai plainte ce jourd'hui au Pape, en l'audience que j'aurai après-dîner; de laquelle audience, & des choſes que j'aurai apriſes de deçà, je vous ferai une lettre à part. Cependant, je finirai la préſente par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, en priant Dieu, qu'il vous donne, Monſieur, &c. De Rome, ce 1. de Décembre 1600.

* Il eſt parlé de cet Ambaſſadeur dans la lettre 290.

LETRE CCXLIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Sur la fin d'une lettre, que je vous écrivis hier, je mis, que je vous ferois une lettre à part de l'audience, que j'aurois l'après-dînée, & des ocurrences, que j'aurois apriſes. Cette-ci ſera ladite lettre à part.

Je dis donc au Pape, dès le commencement de l'audience, que depuis la derniere fois que je fus à ſes pieds, j'avois reçu de vos lettres du 7. Novembre, par l'ordinaire : Que comme cette lettre étoit venue tard, auſſi n'y avoit-il rien que S. S. n'eût déja entendu d'ailleurs ; comme la capitulation de la fortereſſe de Montmelian, & la réſolution, que le Roi avoit priſe de n'aller à Marſeille, & telles autres choſes : Que je n'y

avois non plus reçu commandement de traiter avec S. S. ſinon que de deux choſes, dont la premiere m'étoit venue fort contre mon opinion, moi ayant toujours tenu le Comte Jean de la Tour, Evêque de Velia, ſon Nonce aux Suiſſes, pour un fort honnête gentilhomme, & Prélat ſage & moderé : & toutefois le Roi me commandoit de faire plainte à S. S. de ce que ſondit Nonce, qui, comme Miniſtre du Pere commun de tous les Princes Chrétiens, devoit demeurer neutre, ſe montroit néanmoins partial pour les Eſpagnols & Savoyards ; faiſant en cela tort à S. S. & donnant ocaſion d'en mal penſer, ſi d'ailleurs nous n'étions aſsûrez de ſa bonne & droite intention. Sa Sainteté, ſans atendre que je lui en diſſe davantage, me répondit, que ceux de cette Maiſon de la Tour avoient toujours été tenus pour Guelfes ; & le feu Cardinal de la Tour, ſon oncle, étant Evêque de Ceneda, avoit été Nonce en France [1] : Que cetui-ci, ſon neveu, étoit de ſoi bien ſage, & avoit eu de S. S. inſtruction & commandement exprès de ne ſe partialiſer pour aucun Prince, mais de viſer toujours à la Paix en commun ; de façon qu'elle s'aſsûroit, que ceci étoit une calomnie, & un effet des ſoupçons & jalouſies, que les Miniſtres de divers Princes concevoient les uns des autres. Je lui repliquai, que bien ſouvent d'une même famille les uns ſont pour un Prince, les autres pour un autre ; & qu'avec le tems, & la viciſſitude des choſes humaines, les hommes changeoient de parti : Que je venois de laiſſer en ſon antichambre l'Ambaſſadeur de

1 Michel de la Tour, mort en France ſous le Pontificat en 1586. Il avoit été Nonce de Pie V.

l'Empereur, qui étoit du même pays du Frioul, & de la même Maiſon de la Tour; & que les interêts de l'Empereur, & du Roi d'Eſpagne, étoient pour le jourd'hui ſi conjoints pour le regard d'un Prince etiers, que qui ſerviroit l'Empereur, ſerviroit en conſéquence le Roi d'Eſpagne: Que poſſible ledit Ambaſſadeur de l'Empereur, outre infinis autres moyens, que les Eſpagnols ont, pourroit avoir halené ce ſien parent, comme il ſe fait. Par ainſi je croyois, qu'il étoit bon, que S. S. y prît garde. Il me répondit, qu'il lui en écriroit, jaçoit qu'il s'aſsûrât qu'il n'en fût de beſoin.

Après cela, je le priai de la part du Roi, de permetre à M. Lomellin de réſigner & vendre ſon état de Clerc de Chambre à perſonne capable & agréable à Sa Béatitude, & me ſervis des raiſons contenues en la lettre à part, qu'il plût à S. M. m'en écrire le 6. de Novembre; y ajoûtant encore de plus ce que Dieu m'inſpira. Sa Sainteté, après avoir un peu gauſſé ſur l'indiſpoſition dudit ſieur Lomellin, comme aurez entendu d'ailleurs qu'il a acoûtumé, quand on lui parle de lui [2]; me répondit, qu'il n'étoit pas ainſi de ces grands états, comme des menus offices, qu'on permetoit de réſigner & vendre. Et comme je lui rediſois les principales raiſons, qui le devoient mouvoir à faire cette grace au Roi, il me dit, qu'il ne m'en vouloit rien prometre pour lors, ains y vouloit penſer. Et puis

2 Il y a des offenſes, que les meilleurs Princes ne pardonnent jamais. Clément VIII. ſe ſouvint toujours de celle que ce Prélat lui avoit faite, en diſant à ceux qui ſollicitoient l'abſolution du Roi, que pour y réuſſir promptement il falloit menacer le Pape d'un ſchiſme en France.

après coup, me dit, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſeroit arrivé depuis que ce commandement m'avoit été fait; & je lui dis qu'oui, & que M. Lomellin n'auroit point failli de faire ſon devoir envers lui. J'eſtime, que S. S. ſe réſoudra à complaire au Roi: mais ce dernier mot de S. S. me donne à penſer, qu'elle aimeroit mieux, en cette ocaſion, acorder cette grace à S. M. par le moyen & interceſſion de mondit ſieur le Cardinal Aldobrandin, qu'autrement; afin d'incliner par même moyen S. M. à complaire & gratifier ledit ſeigneur Cardinal en la négociation, pour laquelle il eſt allé vers S. M. Et à ce propos, je vous lairrai à conſiderer, ſi en autres choſes, qui ſe pourroient préſenter, il ne ſeroit pas à propos, pendant que la négociation durera, que S. M. aille retenue à demander des graces d'importance à S. S. en parlant audit ſeigneur Cardinal Aldobrandin, &autrement. En quoi je voudrois meſurer & eſtimer l'importance, non tant par la choſe en ſoi, comme par la réſiſtance, qui ſe trouve en S. S. ores pour le peu d'inclination qu'il a vers les perſonnes; ores pour le ſcrupule, qu'il trouve és afaires dont on lui fait inſtance. Comme (pour n'aller point querir exemple plus loin) j'eſtime, que ce ſoit moins que rien à un Pape d'admetre cette réſignation, en ne regardant qu'à la choſe en ſoi; mais il eſt ſi peu incliné à la perſonne [3], que la réſiſtance, qu'il ſent en ſoi-

3 Le Pape a pris en ſi grande haine M. Lomellin, qu'il eſt impoſſible d'en obtenir aucune grace pour lui. Il ſe plaint que ce Prélat, non content d'avoir parlé licencieuſement de lui, a écrit en France, que pour avoir quelque faveur du Pape, il falloit le braver & le gourmander. De quoi il eſt ſi cruellement offenſé,

même, lui fait eſtimer que ce ſoit une grande choſe. Quand la négociation publique ſera finie, S. M. pourra plus aiſément complaire aux particuliers en leurs deſirs privez.

Le reſte de mon audience fut auſſi pour des Particuliers, & entr'autres pour le ſieur Du Laurens, ci-devant Avocat du Roi au Parlement de Provence, & à préſent nommé à l'Archevêché d'Ambrun 4 : & pour l'Abbé de Moiſſac, de la Maiſon de Cornuſſon 5, nommé à l'Evêché de Vabres : deſquels je dis à S. S. les qualitez & mérites. Et puis ils furent apellez & introduits aux pieds de S. S. l'un après l'autre, & careſſez par Elle. Avant qu'ils entraſſent, j'avois obtenu pour ledit Abbé de Moiſſac, qu'en payant les droits de l'expedition de l'Evêché, qui n'eſt taxé qu'à mille écus, & encore en pays de réduction, il ſeroit quite de la rétention de l'Abbaye, taxée à 4000. pour laquelle rétention, ſans cette grace, il eût falu, qu'il eût payé entierement, comme s'il eût été nouvellement pourvû de ladite Abbaye. Et après qu'il fut entré, N. S. P. lui dit le bien, que je lui avois dit

que je n'eſpere rien de bon. *Lettre du Duc de Luxembourg au Roi, du 9. de Novembre* 1597.

4 Honoré Du Laurens, frere d'André, Premier Medecin d'Henri IV. C'eſt cet Archevêque, qui ſe trouvant dans une compagnie de Prélats, où l'on diſcouroit des miſeres du tems, dit à l'heure même que le Roi fut tué : [Il eſt impoſſible, qu'en l'état où ſont aujourd'hui les affaires, il n'en prenne mal au Roi. Et à cette heure que nous parlons, il lui arrive peut-être quelque déſaſtre [*Dans la premiere des lettres de Nicolas Paſquier*. André du Laurens, Premier Medecin d'Henri IV. ne vit point ce déſaſtre, étant mort neuf mois auparavant.

5 . . . . . de la Valette-Cornuſſon, neveu du Grand-Maître de Malte de ce nom.

de lui, & de ſa Maiſon, & lui confirma ladite grace.

Le ſieur Du Laurens, avant qu'il allât à l'audience, me dit, qu'il ſeroit bien aiſe, qu'on remît à une autre fois à parler de ſon expedition. Et ainſi fut fait: lui diſant au feſte S. S. le bien, que je lui avois dit de lui, & de tous ſes freres. Qui eſt tout ce que j'avois à vous dire touchant cette audience.

Outre ladite lettre du Roi pour M. Lomellin, j'en ai reçu une autre du même jour 6. Novembre, touchant l'Evêché de Siſteron, à ce qu'il n'en ſoit expedié aucune Bulle ni proviſion ſur une procuration pour réſigner paſſée par l'Evêque; & une lettre de nomination de S. M. en faveur de Nicolas Chandon, Doyen de l'Egliſe de Maſcon. Vous pouvez aſſurer S. M. qu'il n'en paſſera rien, ſans un ſien nouveau commandement.

Au demeurant, le Duc de Savoye continue toujours par-deçà ſes artifices & calomnies, & a fait préſenter ces jours paſſez, par ſes Miniſtres, un Mémoire au Pape, ſous le nom des peuples convertis d'auprès de Geneve, de la teneur que vous verrez en la copie que je vous envoye. Le Pape ne m'en a point parlé, ſoit qu'il n'en ait rien crû, & ſe ſouvienne que je lui ai déja pluſieurs fois répondu à telles calomnies; ou pour quelque autre conſideration. Mais je l'ai ſû, & eu ladite copie d'ailleurs, & n'ai eſtimé en devoir rien dire à S. S. puiſqu'elle ne m'en parloit point.

Auſſi fait-on dire ici, que le Roi tient un gentilhomme en Allemagne, près les Princes Proteſtans, apellé Bongars[6], lequel dit auſdits

6. Jacques Bongars, Orléanois, qui fut employé

Princes Proteſtans, & à ceux de leur ſecte, que le Roi, pour ſa converſion, n'avoit point changé d'opinion en ſon cœur; mais que pour jouir paiſiblement de ſon Royaume, il a façonné ſon exterieur, s'acommodant au tems, & à ce que ſon profit requeroit. Je ne puis croire, que ledit Bongars tienne ce langage ſi contraire à la vérité, & à la bonne foi, dont le Roi doit être recommandé, non ſeulement envers les Catholiques, mais auſſi envers les Proteſtans mêmes, qui autrement ne s'y pourroient fier, & ne voudroient s'employer pour lui. Mais je tiens, que c'eſt une invention Savoyarde & Eſpagnole. J'ai eu cet avis de M. Gauchery, qui eſt ici depuis un mois, & m'a dit, qu'un Allemand, apellé *Schoppius* 7, le lui avoit dit, lequel en avoit reçu lettres d'Allemagne d'un d'Ausbourg, apellé *Mayer*.

A Naples, on eſt toujours après l'embarquement des ſoldats, qu'on a levez en ce Royaume-là, & en a-t-on fait avancer une partie par

près de trente ans dans les négotiations étrangeres. Il nous a laiſſé des lettres écrites en latin, comparables à celles de Ciceron à Atticus, leſquelles ont été traduites en François par un Anonime de Port-royal. Mais comme ces lettres ſont en petit nombre, & que d'ailleurs elles ne contiennent rien de ce qui ſe traitoit en ce tems-là avec les Princes de l'Empire; cela me fait juger, que l'on en a ſuprimé toutes celles qui étoient de négociation, ou de quelque importance, d'autant plus qu'il ne s'en voit aucune à Monſieur de Villeroy qui avoit le département des affaires étrangeres, & de la main duquel il tenoit ſon emploi.

7 Ce *Schoppius*, ou *Scioppius*, étoit un homme de lettres, à qui Bongars écrivoit quelquefois, & qui a fait une Critique de la premiere décade de l'Hiſtoire Belgique du Pere *Famiane Strada*, ſous le titre anagrammatique: INFAMIA FAMIANI.

terre : & outre la quantité, dont je vous ai donné avis ci-devant, on veut tirer des garniſons de Sicile, & dudit Royaume de Naples deux mille Eſpagnols, pour les envoyer au Milanés. On y fond auſſi une grande quantité d'artillerie, pour la guerre de Savoye & de Piémont. Cependant, pluſieurs des ſoldats levez s'enfuient, contre leſquels on a publié des édits fort rigoureux. Il paſſa hier ici un gentilhomme Albanois, envoyé de Milan par le Comte de Fuentes, pour aller à Naples ſoliciter l'acheminement de la Cavalerie Albanoiſe, dont je vous ai écrit ci-devant.

Tant plus on penſe à la ſourde levée de gens, que le Pape fait en la Marque d'Ancone, dont je vous ai donné avis par mes dernieres, tant moins on en ſait la fin & intention de S. S. On ne croit plus que ce ſoit contre le Duc d'Urbin ; mais on dit pluſieurs autres ocaſions, & que c'eſt pour ſecourir l'Archiduc Ferdinand contre les Turcs, & Proteſtans, ou pour aider à prendre Cliſſe *, que les Turcs tiennent en ces quartiers-là ; ou pour envoyer s'emparer de *Saſſuolo*, contre le Duc de Modena [8], qui s'en

* *Voyez ce qui eſt dit de* Cliſſa, *dans les notes de la lettre du* 14. *Mai* 1596.

8 Le Duc de Modene prétendoit que la Seigneurie de *Saſſuolo*, près de Savone, lui étoit dévoluë par la mort du ſeigneur *Marco Pio* ; & les Eſpagnols, ſous la protection de qui la Maiſon d'Eſte vivoit alors, ſe déclarerent pour ce Duc contre Enée Pio, oncle de Marc. *Nota*, que *Saſſuolo* avoit été cédé par le Duc de Ferrare Alphonſe II. à la Maiſon *Pio*, pour la faire renoncer aux prétentions, qu'elle avoit ſur la Principauté de *Carpi*, dont Charles-Quint avoit dépoüillé Albert Pio, pour crime de félonie, & donné l'inveſtiture au Duc de Ferrare Alphonſe I. dont le fils-aîné devoit épouſer Marguerite, fille naturelle de l'Empereur. Ce qui ne s'executa point.

eſt rendu maître depuis quelque tems, comme de fief, qui lui ſoit dévolu : ou pour envoyer ſe ſaiſir de *Tremiti*, qui eſt une petite Iſle apartenante aux Chanoines & Chapitre de S. Jean de Latran, en la côte du Royaume de Naples.

Monſieur le Cardinal de Sourdis arriva en cette ville le 25. de Novembre, & ce jourd'hui a fait ſon entrée, & pris le chapeau. Je lui dis hier, que je me remetois à lui d'avertir le Roi de ſa venue, & de tout ce qui y apartenoit, & que je n'en écrirois autre choſe. Au demeurant, je me ſouviendrai de ce qu'il vous a plû m'en écrire à la fin de l'une de vos deux lettres du 6. Novembre.

Je répons à une lettre, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin m'a écrite, touchant les honneurs extraordinaires, que le Roi lui a faits. Je vous prie de lui faire rendre ma réponſe.

Je viens de recevoir tout maintenant la lettre du Roi, & la vôtre du 16. Novembre, qui m'ont annoncé la bonne nouvelle de la reddition de la forteresſe de Montmelian à S. M. dont je loue Dieu, & le prie de continuer à bénir & faire proſperer les juſtes armes du Roi, & qu'il vous donne à vous, Monſieur, &c. De Rome, ce 2. de Décembre 1600.

LETRE CCL.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Les dernieres lettres, que je vous ai écrites, ſont du 1. & 2. de ce mois. Je fus à l'audience le vendredi 8. & n'ayant à traiter rien de public, je demandai à N. S. P. cer-

taines graces pour des particuliers; comme l'érection d'une Egliſe Collegiale en la ville de Peſenas; un Jubilé particulier pour les Paroiſſes de Saint Louis, & de Saint Yves de Rome; & autres choſes juſques au nombre de dix : deſquelles je vous en dirai une ſeulement. Après que le Château de Montmelian fut aſſiegé par le Roi, & que l'on ſut ici que la batterie ſe commençoit à dreſſer ; on y commença à faire des gagures là-deſſus : (comme c'eſt la coûtume par-deçà de faire telles gagures des choſes, dont l'évenement eſt douteux.) La plus commune fut, que ledit Château tomberoit és mains du Roi pour tout le mois de Novembre : ceux qui favoriſent à la France ſoutenant l'afirmative ; & les Savoyards & Eſpagnols la négative : & ces gagures ſe firent, par pluſieurs jours, en public en la place de la Banque, au vû & ſû des Magiſtrats & de tout Rome. Mais quand la reddition dudit Château au Roi fut ſue & bien aſsûrée, leſdits Savoyards & Eſpagnols qui avoient perdu, au lieu de payer comme ils devoient, & comme euſſent fait ceux de notre parti, & tous autres qui euſſent fait quelque cas de leur foi & parole par écrit, & de leur honneur & réputation; voulant faire déclarer nulles leſdites gagures, ou pour le moins, ſous couleur de pieté, faire apliquer à des lieux pîs les deniers gagez *, tant des gagnans que des perdans, ſuſciterent ſous main le Gouverneur de Rome, qui eſt Milanois, & qui a eu charge de Collecteur en Eſpagne pour le Saint Siege : lequel faiſant deſdites gagures un crime, fit mettre en priſon le mercredi au ſoir 6. jour de ce

* *Dans l'Original, il y a* gagnez.

mois le ſieur *Leonardo Pomaro*, Conſul de la Nation Françoiſe, auquel ils veulent mal particulierement, pour être très-afectionné au ſervice du Roi, & un de ceux qui avoient été des plus chauds à gager. Et pour couvrir la partialité, empriſonna-t-on encore quelque malotru des perdans, qui fut tout auſſi-tôt mis en liberté. Je me plaignis donc au Pape en ladite audience de cette façon de proceder, & le fis de maniere, que ledit Conſul fut délivré le ſoir même dudit vendredi; & qu'il faudra que qui a perdu paye. Je ne vous metrai point ici ce que je dis à S. S. de peur de vous provoquer à colere contre telles gens: mais vous pouvez bien vous aſsûrer, qu'il ne me manqua ni matiere, ni liberté. Auſſi ne m'aperçus-je point que le Pape en eût rien commandé, ni qu'il y eût aucune part. Bien me dit-il, qu'il ſeroit contraint de prohiber toutes ces gagures, d'autant qu'on entreprenoit de gager de toutes ſortes d'afaires; & qu'on tâchoit de metre des eſpions juſques à dans ſon Palais propre, pour pénétrer & découvrir les choſes.

Au demeurant, S. S. ne faillit point de me déclarer à l'accoûtumée le grand deſir qu'elle a de la paix, & que Monſieur le Cardinal Aldobrandin s'en puiſſe retourner bientôt pardeçà. Auſſi ne faillis-je point de l'aſsûrer de la bonne diſpoſition du Roi au repos de la Chrétienté, & à complaire à S. S. en cela, & en toute autre choſe, autant que les droits de ſa Couronne, & ſon honneur & réputation le pourroient permetre; & que S. M. ne tireroit point le traité à la longue, ains reſoudroit bientôt mondit ſieur le Cardinal de ce qu'elle pourroit faire.

Quand je fus deſcendu chez Monſieur le Cardinal S. George, après lui avoir parlé de ce que j'avois dit au Pape. il me ſouvint de le metre en propos du Comte de Solre arrivé naguere à Rome d'auprès l'Archiduc Albert & de l'Infante. Ledit ſeigneur Cardinal me dit, que ledit Comte avoit premierement gagné le Jubilé, inconnu, & puis étoit venu baiſer les pieds au Pape, & par même moyen l'avoit viſité lui : Qu'il ne leur avoit parlé que de ſes dévotions, & de l'extrême regret qu'avoient leurs Alteſſes de cette guerre de Savoye, & deſir, que les choſes s'acommodaſſent au plutôt, & que S. S. continuât à s'y employer de tout ſon pouvoir ; Qu'au reſte ledit Comte voulant aller à Naples, comme il y étoit allé, avoit montré d'en faire conſcience, & de craindre de perdre une partie du fruit du Jubilé, pour lequel ſeul il étoit venu à Rome, s'il alloit paſſer quelques jours en cette curioſité, de voir une ville & pays, que néanmoins il n'avoit onques vûs, & ne ſavoit quand il en recouvreroit la commodité. Je lui dis, que cette ſimplicité & ſcrupuloſité ne ſe trouvoit guere en cette ſaiſon, ni en ces Pays-bas, parmi ceux mêmement qui ſont entretenus & employez par les grands Princes ; & que telles proteſtations dudit Comte pourroient donner à penſer au contraire [1] à quelqu'un plus ſoupçonneux que moi, qu'il n'eût à traiter quelques grands afaires avec

[1] J'ai dit, que les voyages de dévotion que font les Grands, ſont très-ſouvent des voyages de politique. Ainſi il eſt toujours bon d'y faire atention, & de s'en défier. Ce n'eſt pas honte d'être ſoupçonneux, dit Comines, & d'avoir l'œil ſur ceux qui vont & viennent ; mais c'eſt grande honte d'être trompé ; & de perdre par ſa faute.

le

le Viceroi de Naples : Que pourvû que ce ne fût choſe, qui touchât au ſervice du Roi, je ne me ſouciois de ſavoir ce qu'il traiteroit à Naples, ni ce qu'il pourroit avoir traité à Rome. Bien lui voulois-je dire, qu'il avoit été écrit d'Anvers, que ledit Comte avoit charge de leurs Alteſſes de ſuplier le Pape, de s'employer envers les Suiſſes, à ce qu'ils donnaſſent le paſſage par leurs terres a deux ou trois mille Eſpagnols, qui devoient être envoyez à leurs Alteſſes. Sur quoi j'eſtimois être de mon devoir de lui dire, pour le remontrer au Pape, que Monſieur de Savoye étoit ſi artificieux, qu'il pourroit avoir trainé cette négociation pour faire paſſer leſdits Eſpagnols, ou partie d'iceux, pour ſoi-même en la Breſſe, au ſecours de la Citadelle de Bourg; & qu'il ſeroit bon de ſe prendre garde, que S. S. penſant employer ſon crédit & autorité contre les Zélandois & Hollandois, ne l'employât contre le Roi : dont pourroient enſuivre les inconveniens, que ledit ſeigneur Cardinal pouvoit juger de lui-même, ſans que je m'y arrêtaſſe davantage. Il ne repliqua autre choſe, ſinon qu'il m'avoit dit tout ce que ledit Comte avoit traité ici.

Hier vendredi 15. je ne fus point à l'audience, n'ayant rien à traiter de public, ni aſſez de matiere des afaires des particuliers pour la remplir, & m'en excuſai le matin, qui fut Conſiſtoire, tant envers le Pape, qu'envers M. le Cardinal Saint-George.

Je viendrai donc maintenant aux ocurrences de deçà, & commencerai par ajoûter à ce qui a été dit ci-deſſus dudit Comte de Solre, que j'ai entendu, qu'il eſt encore venu avec charge de demander au Pape, de la part de leurs Alteſſes,

permiſſion de lever certaines décimes ſur le Clergé des Provinces, qui leur obéiſſent ; & qu'il a été écrit de Naples, qu'il avoit fort longuement négocié avec le Viceroi. Je penſe, qu'entr'autres choſes les Archiducs cherchent d'être aidez des levées, qui ſe ſont faites à Naples, en cas mêmement d'acord entre le Roi & Monſieur de Savoye.

Quant au Docteur Boucher, dont je vous avois écrit la premiere fois, que je vous fis mention dudit Comte de Solre, il n'eſt point arrivé à Rome, ſoit qu'il ait eu par les chemins quelque remors de conſcience ; ou qu'il lui ſoit ſurvenu quelque malheur longtems y a mérité.

Par les dernieres lettres, qui ſont venues de Naples, du 12. de ce mois, j'ai ſû, qu'outre les gens de guerre, qu'on a fait acheminer par ci-devant peu à peu vers le Milanés & le Piémont, le grand embarquement ſe devoit faire le 13. mais qu'il n'y avoit que neuf galeres de prêtes, & dix navires : Que le Viceroi avoit recherché le Général des galeres de Malthe, de le vouloir acommoder en ce beſoin des galeres de Malthe, qui étoient au port de Naples, de retour de Marſeille : mais ledit Général s'en étoit excuſé, diſant ne le pouvoir faire ſans exprès commandement du Grand-Maître de leur Ordre : Qu'on y étoit encore après à y lever de nouveau deux mille hommes de pied : Qu'outre les compagnies à cheval d'Albanois, dont je vous ai écrit ci-devant, on y avoit commandé à la Cavalerie du Royaume de ſe tenir prête pour marcher, quand il leur ſeroit ordonné.

Vous êtes plus près de Milan & de Piémont que nous ne ſommes ici, & en devez entendre plus ſouvent des nouvelles. Je ne lairrai pour-

tant de vous dire, que l'on écrit ici de Milan, qu'on faiſoit marcher de nouveau vers le Piémont mille Eſpagnols, outre les précédents, & pluſieurs charetes de munitions de guerre, qu'on avoit tirées du Château ; & qu'on y avoit réſolu de faire dix compagnies de gens à cheval, à ſavoir, ſix d'arquebuſiers, & quatre de lanciers ; & qu'un hôpital de malades, qu'on faiſoit en Alexandrie, ſe feroit à la ſuite de l'armée : & à cette fin avoient été débourſez douze mille écus, pour faire proviſion de matelas. Et de Turin on écrit, que l'on étoit après à fortifier cette ville-là, & les autres du Piémont ; & que les Eſpagnols, qui étoient à Carmagnolle, étoient après à entrer dans le Château par force, ſi on ne les y laiſſoit entrer de gré ; & que le Duc de Savoye avoit fait prendre priſonnier le Comte de Montmajour [2], frere du Comte de Brandis, qui a rendu Montmelian au Roi.

Au demeurant, les Eſpagnols ont enfin obtenu, qu'un Religieux Jacobin, Barcelonois,

2 Le Comte de Montmajour, auſſi lâche que ſon frere de Brandis, avoit rendu la ville de Bourg, dont il étoit Gouverneur au bout d'un jour, quoique le Maréchal de Biron, qui s'entendoit avec le Duc de Savoye, l'eût averti ſecretement de l'ordre qu'il avoit d'aſſieger ſa place ; afin qu'il ſe mît ſi bien en défenſe, que l'entrepriſe manquât. Biron n'y perdit qu'un ſeul homme. Cette reddition de Montmélian & de Bourg montre aſſez, que *Vittorio Siri* a parlé avec fondement, lors qu'il a dit, que le Duc Charles-Emanuel, qui ſe piquoit d'être ſi habile, & ſi pénétrant, & qui véritablement l'étoit & paſſoit pour tel; a été blâmé d'avoir eu peu de diſcernement dans le choix, qu'il faiſoit des Gouverneurs, pour avoir confié la garde des clefs de ſon Etat à des ſujets qui n'y étoient nullement propres. *Vol. 7. delle Memorie recondite.*

apellé Raymond de Pegnafort [3], ſera canoniſé, & ſe fera ladite canoniſation ſur la fin de ce mois, ou au commencement du prochain. Poſſible, ils ont preſſé que ce fût en ce tems-ci, plutôt qu'en autre, afin que n'y ayant point en cette Cour d'Ambaſſadeur de France, celui d'Eſpagne pût aſſiſter à cette cérémonie: comme à cette fin ils tenterent de faire, que Monſieur le Marquis de Piſany s'abſtint d'aſſiſter à la canoniſation de *San-Diego* [4], du tems du Pape Sixte, dont il vous peut ſouvenir. Mais à préſent que nous n'avons point ici d'Ambaſſadeur, l'aſſiſtance de celui d'Eſpagne ne nous préjudiciera de rien, ains pourra être tirée en argument & preuve de la précédence du Roi. Qui ſera cauſe que je n'aurai à en parler en ſorte du monde, ni à en faire aucun ſemblant.

Vous ayant écrit ce que deſſus, eſt arrivé l'ordinaire de Lion, qui m'a aporté une lettre du 26. de Novembre, à laquelle je répondrai tout de ſuite.

Les lettres, que vous acuſez tout au commen-

3 *Raymundo de Pegnafuerte*, Général de l'Ordre de S. Dominique. C'eſt lui qui nous a donné les Decretales de Gregoire IX. qui pour cela ſont apellées encore aujourd'hui, *La Compilation de Raymond*

4 *San-Diego d'Alcala de Henares*, canoniſé en 1588. 125 ans après ſa mort. Après pluſieurs conteſtations entre le Marquis de Piſany, & le Comte d'Olivares, Ambaſſadeur d'Eſpagne, il fut arrêté, que le Comte n'aſſiſteroit point à la cérémonie de cette canoniſation; & que le Cardinal Deza y feroit pour lui la fonction d'Ambaſſadeur. *Tandem negotium hoc modo compoſitum eſt: Legatus Hiſpaniæ ad facellum non veniret, ſed Cardinalis Deza ejus munere fungeretur, eaque faceret, quæ feciſſet Legatus: Gallus verò conſuetum locum retineret.* Gicarella dans la Vie de Sixte V. 1588.

cement m'avoir écrites des 17. d'Octobre, 7. 12. & 16. de Novembre, m'ont été rendues, comme vous aurez vû par mes précédentes. J'ai bien noté, pourquoi le Roi a disposé de la garde du Château de Montmelian, comme il a fait, & m'en servirai envers le Pape, & envers tous autres que besoin sera, pour répondre aux calomnies de ceux, qui en parlent contre vérité. Le mémoire aussi, que vous m'avez envoyé de ce que le Roi avoit fait depuis la reddition dudit Château jusques au 25. de Novembre, qu'il fut de retour à Chambery, me servira non seulement pour mon particulier contentement, mais encore plus pour celui de tous ceux, qui sont afectionnez au service de S. M. lesquels ont un merveilleux plaisir d'entendre le progrès de ses prosperitez, & d'être détrompez d'une infinité de faux bruits, que les Espagnols & Savoyards font courir de tems en tems.

M. de Sillery est arrivé tout à propos auprès du Roi, pour servir S. M. & vous soulager en la négociation, qui a à se faire avec Monsieur le Légat, & les députez de Monsieur de Savoye. Car outre la grande connoissance qu'il a de toute sorte d'afaires, il possede celles de Rome & de Savoye en toute perfection : & parmi tant d'autres bons & grands services, qu'il a faits ici, ç'a été un coup de maître à lui de vous avoir, d'une fort belle façon, remis les afaires par-delà, où vous les pouvez faire avec tout avantage : outre la réputation qui vient au Roi, de ce que de tous côtez on le va suplier, & recevoir les conditions de S. M. 5 Aussi prévit-il bien le pré-

5 *Multis legationibus amiri, argumentum est felicitatis.* Rien ne fait plus d'honneur à un Prince, &

judice, que vous m'écrivez, que le Roi reçoit de la légation, & du pourparler de paix : & pour cela, & pour autres conſiderations, il fit tout ce qui lui fut poſſible pour l'éviter, ou au moins retarder : mais vous avez été aſſez avertis des cauſes de la précipitation, & avez très-ſagement fait d'en uſer comme vous m'écrivez.

La députation, que Monſieur de Savoye a faite, quelque couleur qu'on lui donne, eſt conforme à ſa procedure précédente, & à celle de tous ceux, qui ne vont rondement en beſogne, & qui n'ont envie de bien faire ; leſquels pour un même afaire n'envoyent jamais mêmes députez [6], ains toujours des gens nouveaux, comme l'a très-bien remarqué notre Philippe de Comines [7]. Permettez-moi donc, je vous

ne montre davantage ſa puiſſance, que d'avoir à ſa Cour des Ambaſſadeurs de tous les autres. Alexandre averti, qu'il y en avoit de divers endroits du monde, qui l'atendoient à Babilone, ſe hâta d'y aller, quoiqu'il en fût détourné par ſes devins, lui ſemblant qu'il alloit préſider à l'aſſemblée de tout l'Univers. *Tanquam conventum univerſi orbis aſturus*, dit Quinte-Curſe. C'eſt pour cela même, que le Pape Alexandre VII. dès la premiere année de ſon Pontificat, fit propoſer aux Rois de France & d'Eſpagne, d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Rome, pour y traiter la Paix générale en ſa préſence.

6 C'eſt pour cette raiſon, qu'à la Conférence de Saint Jean de Luz, Don Louis de Haro employa le Secretaire d'Etat *Don Pedro Coloma*, au lieu de Pimentel, qui traitant à Paris avec le Cardinal Mazarin avoit promis beaucoup de choſes, que le Roi d'Eſpagne ne vouloit pas tenir.

7 Quand ces Ambaſſadeurs étoient partis, un mois après, plus ou moins, le Roi [Louis XI.] envoyoit à Londres, & toujours perſonages qui n'y avoient point encore été ; afin que ſi les précédens avoient fait quelque ouverture, dont l'effet ne s'en fût point enſuivi, les derniers n'en fûſſent que répondre. *Livre 6. de ſes Mém. ch. 2.*

prie, qu'à ce propos je vous diſe, poſſible trop familierement, que je vous aime & priſe grandement de ce que vous vous défiez de l'intention dudit Duc à la paix, & n'êtes d'avis qu'on lui croie que ſur bons gages [8]. Pour cela mê-

8 Il n'y a peut-être jamais eu de negociation, qui ait paſſé par autant de differentes mains, que celle du Marquiſat de Saluces entre Henri IV. & ce Duc. Tous les artifices, tous les détours, tous les expediens, bons & mauvais, dont un eſprit fécond en malice, en chicane, en équivoques, & en cavillations, ſe peut aviſer, y furent mis en œuvre par le Duc. En 1599. il envoya pour cette affaire le Comte de Touſaine à Rome; & ſur la fin de la même année, il vint lui-même à Paris, où il fit le Traité de Février ſuivant, par lequel il promettoit de donner en échange du Marquiſat, la Breſſe, avec la Ville & Citadelle de Bourg, Barcelonette, la Perouſe, & Pignerol avec ſon territoire: ou de rendre le Marquiſat dans le premier de Juin ſuivant. Mais dès qu'il fut de retour en Savoye, il commença à éluder l'execution de ſon Traité, envoyant en même tems Roncas, ſon Secretaire d'Etat, en France, pour demander un délai; & *Domenico Belli*, ſon Chancelier, en Eſpagne, pour y ſolliciter un ſecours d'hommes & d'argent contre le Roi de France, avec qui il diſoit n'avoir fait le Traité de Paris, que pour ſe tirer du danger, qu'il couroit d'y être arrêté. Après avoir obtenu le délai, qu'il avoit demandé, il fit demander par le Marquis de Lullins, ſon Ambaſſadeur, l'inveſtiture du Marquiſat pour un de ſes fils: mais comme cette propoſition fut rejettée, il renvoya Roncas au Roi, avec des promeſſes de le rendre ſous les conditions exprimées dans le Traité de Paris. Là-deſſus, le Roi nomma les Préſidens de Sillery & Jannin, pour terminer cette affaire avec les deux Ambaſſadeurs du Duc, & Roncas. Tous cinq convinrent enſemble des articles, qui reſtoient à regler: il n'y avoit donc plus qu'à les ſigner: mais Roncas, qui ſavoit les intentions de ſon Maître, dit qu'il falloit que le Duc les vit auparavant. Le Roi y conſentit: Roncas les porta au Duc, & le Duc, au lieu de renvoyer Roncas, ainſi que le Roi s'y atendoit; n'envoya qu'un courrier, avec un ordre verbal à ſes Am-

me, il eſt beſoin que nonobſtant l'hiver, le Roi tienne enſemble de bonnes & grandes forces, comme ledit Duc & les Eſpagnols en vont toujours accumulant : & je ne prens point plaiſir d'entendre d'ailleurs, qu'il leur vient des Suiſſes ; & qu'il n'en vient point au Roi, qui en pourroit avoir auſſitôt, & en plus grande quantité, quelque épargne de dépenſe que nous y prétendions. L'épargne & le gain, comme vous ſavez trop mieux, eſt en la victoire, & à conſerver l'aquis, & aller toujours conquêtant & pays & réputation [9], comme j'eſpere que S.M.

baſſadeurs, ou Députez, de ſigner. Ils ſignerent, & le Roi, pour ſatisfaire au Traité de Paris, qui portoit, que Sa Majeſté ne donneroit le Gouvernement du Marquiſat à perſonne, que le Duc eût ſujet de tenir pour ſon ennemi, nomma le ſieur du Paſſage, qui étant beaufrere du Comte de la Roque, Grand-Ecuyer de Savoye, devoit être plus agréable que tout autre au Duc. Cependant, le Duc refuſa de ratifier les articles ſignez par ſes Miniſtres, déclarant, qu'il n'executeroit jamais un Traité ſi déſavavantageux : Et voilà ce qui obligea le Roi de lui faire la guerre, dont il eſt amplement parlé dans les lettres précédentes & ſuivantes, ainſi que des négociations faites par le Cardinal Aldobrandin, pour la terminer par un bon & durable acommodement.

9 *Cuncta in victoria* Tac. Annal. 1. *Chi più ſpende*, dit l'Italien, *meno ſpende*. c. d. celui qui dépenſe davantage, eſt le plus ménager. Notre Louis XI. le croyoit bien ainſi. Il faiſoit ſes armées ſi groſſes, dit *Comines*, qu'il ſe trouvoit peu de gens pour les combattre : il étoit bien garni d'artillerie, & mieux que jamais Roi de France : & quand il avoit pris des places, il y mettoit tant de gens & d'artillerie, que c'étoit choſe impoſſible de les reprendre ſur lui. Et s'il y avoit dans quelque forte place un Capitaine, qui eût pouvoir de la bailler pour argent, & qui voulût traiter avec lui, il pouvoit être ſûr qu'il avoit trouvé marchand, & quelque grande ſomme qu'on lui deman-

fera ; & que l'oſtination & cautelle de ſon ennemi tourneront à la juſtification & bonheur des armes de S. M.

Je ſuis merveilleuſement aiſe de la bonne réponſe, que vous m'avez faite à ce que le Pape m'avoit dit & lû des choſes de Tonon, & de ceux de Berne & de Geneve : & la ferai bien ſonner, Dieu aidant, en la premiere audience que j'aurai de S. S.

Quant à l'afaire de Monſieur le Duc de Bar, je vous en ai écrit par ci-devant ce qui en eſt, & la diſpoſition du Pape ; & ne ſuis point d'avis d'en parler pour cette heure, tant pour ce que nous n'y avancerions rien ; que pource qu'il me ſemble expedient, que pendant que la négociation de la paix ſera en pied, nous ne devons faire inſtance au Pape, ni à Monſieur le Légat, de choſe d'importance, ou qui ſoit contre ſon cœur. Car quand bien il s'induiroit à le faire, je craindrois qu'il ne voulût vous le vendre trop cher [10], & vous faire rabatre des conditions de l'acord.

Les complimens, qui en atendant ſe pouvoient faire envers S. S. pour les faveurs faites au Roi en la célébration des nôces de leurs Ma-

dât, liberalement l'acordoit. Voilà certes un grand Roi, & le plus grand de tous les Valois.

10 C'eſt ainſi que dans la négociation de la Paix des Pirenées, le Cardinal Mazarin vendit fort cher à Don Louis de Haro le rétabliſſement de feu Monſieur le Prince en France : & ſi cher, que Don Louis voyant combien ce ſeul point coûtoit au Roi d'Eſpagne, ſe garda bien de vouloir rien demander au Cardinal en faveur du Duc de Lorraine, qui avoit perdu tous ſes Etats au ſervice de S. M. Catholique ; de peur que le Cardinal ne mît à trop haut prix la Ducheſſe de Bar, dont ce Duc demandoit inſtamment la reſtitution.

jeſtez, ont par moi été faits ; & je les rafraîchirai à ma premiere audience, en diſant à S. S. l'ofre, que Monſieur le Légat a faite à S. M. de paſſer juſques à Lion, pour y bénir de nouveau les nôces de leurs Majeſtez [11]. Auſſi l'aſſûrerai-je de la bonne inclination du Roi à la paix, ſous les honnêtes & juſtes conditions, que vous me cotez tout à la fin de votre lettre. A tant, &c. De Rome, ce 16. Décembre 1600.

11 Il eſt bon de remarquer en paſſant, que le Roi ayant fait convier le Doge de Veniſe à ſes nôces, par le Préſident de Villiers, ſon Ambaſſadeur ; le Sénat pour l'en remercier, lui envoya deux Ambaſſadeurs extraordinaires, ſavoir *Leonardo Donato*, & *Giovanni Delfino*, tous deux Procurateurs de Saint Marc, & que ce fut à l'ocaſion de ce mariage, que le Roi, comme par un heureux préſage de ſa poſterité future, fut agregé au Corps de la Nobleſſe Vénitienne, avec tous ſes enfans à naître, & tous leurs deſcendans. De ſorte que le Roi Louis XIII. a été le premier de la Maiſon de Bourbon, qui fût né Noble Vénitien. Et c'eſt, à mon avis, la raiſon pourquoi Henri IV. montrant le Dauphin nouveau né à l'Ambaſſadeur de Veniſe, *Marino Cavelli*, qui venoit le féliciter ſur ſa naiſſance : [Monſieur l'Ambaſſadeur, lui dit-il, la fête eſt pour vous, auſſi-bien que pour moi : car cet enfant ſera, un jour le meilleur ami de votre République.]

ANNE'E M. D. CI.

LETRE CCLI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Par mes dernieres lettres, qui ſont du 16. de Décembre, je vous donnai avis, comme ce jour-là même j'avois reçu les vôtres du 26. de Novembre : & répondant à ce qui me ſembla en avoir beſoin ; je vous cotai ſur la fin ce dont je voulois parler au Pape en la prochaine audience. Le premier jour de vendredi qui ſuivit après, à ſavoir le 22. dudit mois, fut occupé en un Conſiſtoire à demi public, touchant la canoniſation de S. Raymond de Pegnafort, Barcelonois, dont je vous fis mention en madite derniere : lequel Conſiſtoire dura juſques à 21. heure. De façon qu'avant que nous fuſſions de retour chez nous, & qu'on eût dîné, il fut près de nuit. Et pour cela, & que je n'avois rien qui preſsât, je n'eſtimai point devoir aller donner peine au Pape : & mêmement devant être las, tant pour avoir harangué lui-même audit Conſiſtoire fort bien & longuement ; que pour avoir ouï les avis non ſeulement de tous les Cardinaux, mais auſſi de tous les Patriarches, Archevêques & Evêques, qui lors étoient à Rome, & ſe trouverent & parlerent audit Conſiſtoire. Et le ſecond vendredi après, qui fut le 29. dudit mois de Décembre, N. S. P. avoit la goute aux mains, & ne donna point d'audience.

Puis donc que je n'ai point à vous rendre

compte d'aucune négociation, ni à répondre à aucune lettre, je paſſerai aux ocurrences de deçà. Par lettres de Naples du 19. de Décembre nous entendîmes ici, comme ce jour-là même on avoit embarqué les ſoldats levez en ce Royaume-là, pour les envoyer en Piémont; & que tout auſſitôt qu'ils furent embarquez, il ſe leva une tempête ſi grande, que trois navires, où il y avoit quatre cens ſoldats, périrent avec leſdits ſoldats dans le port même.

Un des gentilshommes de Monſieur le Cardinal d'Eſte m'a dit, que le Comte de Fuentes avoit recherché le Duc de Modena, d'aider le Roi ſon maitre de deux mille hommes des Etats dudit Duc: dont ledit Duc étoit fort fâché, ne pouvant acorder ni refuſer cette demande, ſans ſe déclarer plus avant qu'il ne vouloit. Nous verrons ce qui en ſera, & je vous en donnerai avis. Et encore que la choſe ſoit aſſez vraiſemblable, les Eſpagnols voulant découvrir les intentions des Princes, & en engager de leur côté le plus qu'ils pourront; ſi eſt-ce que je n'ai laiſſé de penſer, qu'on me pouvoit avoir tenu ce propos expreſſément, encore qu'il n'en fût rien, pour me donner à croire, que ledit Duc de Modena n'étoit pas ſi enclin aux ſuſdits Eſpagnols, qu'il leur eût voulu complaire de ce ſecours.

Par ma lettre du 2. de Décembre, je vous donnai avis de certain langage, qu'on diſoit ici avoir été tenu par le ſieur de Bongars aux Princes & Proteſtans d'Allemagne touchant la converſion du Roi. Et pource que depuis on s'ofrit à m'en faire voir les lettres, j'acceptai l'ofre; & me furent miſes en main pluſieurs lettres en latin, écrites à un homme de lettres Allemand, apellé *Gaſpar Schoppius*, qui eſt ici: les unes par ledit

Bongars ; & d'autres par un apellé Velſer, qui demeure à Ausbourg. Par toutes ces lettres j'ai apris, que ce *Schoppius* a été Huguenot ; & qu'après s'être converti en cette ville, il écrivit à de ſes amis Huguenots, & entr'autres audit Bongars, des lettres âpres & injurieuſes, & plus propres à les irriter & endurcir en leur opinion, qu'à les gagner & convertir : dont ledit Bongars ſe piqua aucunement, & lui répondit aſſez bruſquement, mais non ſans beaucoup de reſpect & de modeſtie. Et en toutes ces lettres il ne ſe trouve un ſeul mot touchant le ſuſdit langage, ni qui en aproche. De façon que la production de ſes lettres a été ſa juſtification envers moi, pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velſer, je trouve, que celles, que ledit Bongars écrivoit audit *Schoppius*, paſſoient par les mains dudit Velſer, qui les ouvroit & liſoit, & puis les envoyoit audit *Schoppius*. Et y en a une dudit Velſer audit *Schoppius*, par laquelle il ſuggere audit *Schoppius*, qu'en repliquant audit Bongars il lui reproche la converſion de ſon Roi, & comme ledit Bongars ſur icelle a tenu tel & tel langage aux Princes Proteſtans d'Allemagne. Mais il ſe voit, que ce Velſer eſt ennemi dudit Bongars, & partial de la Maiſon d'Autriche : comme ledit *Schoppius* étoit entretenu par feu M. le Cardinal *Madruccio*, qui étoit ſi fort de ladite Maiſon, que le feu Roi d'Eſpagne lui avoit fié le ſecret du Conclave [1]

1 *Haveva egli* (Lud. Madrucci) *portato con ſe la voce, cioi la notitia de i ſenſi più intimi che il Rè Philippo II. riteneva all' hora intorno à ſoggetti delegere al grado Pontificale. E qualche volta Madrucci s'era ſervito di quell' autorità con ſi grand' eccesſo, che molti l'havevano chiamato più tiranno, che moderatore de' Conclavi. Ma in*

plutôt qu'à ſes Ambaſſadeurs propres, ni aux Cardinaux Eſpagnols naturels. De façon que je tiens, que cette imputation & charge miſe ſus audit Bongars eſt une pure calomnie [2], controuvée pour nuire au Roi principalement. Mais

ogni modo era gran Cardinale, e per chiarezza di ſangue, e per gravita di coſtumi. Mémoires du Cardinal Bentivoglio.

2 Pour moi, *dit le ſavant M. Bayle*, je trouve aſſez vrai-ſemblable ce que Velſer vouloit que l'on reprochât à Bongars. Il n'y avoit preſque perſonne parmi ceux de la Religion, qui pendant les premieres années du cathôliciſme de Henri IV. fût perſuadé que ce Prince eût changé de ſentimens. Son Envoyé en Allemagne n'étoit pas trop homme à s'imaginer, qu'à l'âge qu'avoit Henri IV. on puiſſe commencer à croire la tranſubſtantiation & ce qui s'enſuit. Il eſt donc probable, qu'il n'auroit pas crû mentir en diſant, que la converſion de ſon Maître avoit été un ouvrage de pure néceſſité, & ſemblable au *riſus Sardonius*, qui ne paſſe pas les lévres. Mais ſuppoſons qu'il en jugeât autrement : doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un menſonge officieux, pour empêcher que les Proteſtans d'Allemagne, ne ſe réfroidiſſent entierement envers Henri IV ? Doit-on croire, que pour les tenir attachez aux intérêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire conſidemment, quoiqu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toujours dans le fond de l'ame bon Huguenot ? C'eſt comme quand Du Bellay faiſoit acroire aux mêmes Princes, que François I. ne s'éloignoit pas de la Réforme. Mais (me dira-t-on) Du Bellay étoit Papiſte, & Bongars, étoit de la Religion ? Tant qu'il vous plaira, répondrai-je, mais un Ambaſſadeur Proteſtant eſt fait comme un autre ; il ſe ſert comme les autres des adreſſes de la Politique : & s'il ſe laiſſe duper, ce n'eſt pas par zele, ou par ſcrupule de conſcience. Prenez bien garde, que de la maniere qu'on juge des choſes, Bongars n'eût rien fait contre les devoirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons ſervices à ſon Maître par les inſinuations dont il s'agit. L'importanee étoit de prendre bien garde que les Eſpagnols n'en ſûſſent rien. *Dans ſon Dictionnaire au mot* Bongars *note F.*

comme on ne peut empêcher les malveillans de parler, auſſi peut-on bien les démentir par bonnes & louables actions, comme a fait le Roi juſques ici, & fera toujours à l'avenir de bien en mieux : & créve qui s'en fâchera.

La ſourde levée, qui ſe faiſoit en la Marque d'Ancone ſans tambour, n'a eu aucun effet ; & tient-on à préſent, que c'étoit pour prendre ſur le Turc en Dalmatie une forteresſe apellée *Scutari*, moyennant certaine intelligence, qu'on y avoit pratiquée, laquelle a été découverte, & les pauvres Chrétiens, qui en étoient, executez à mort.

L'Archevêché de Gennes, dont j'avois parlé pour un frere de M. Lomellin, a été expedié en Conſiſtoire pour M. *Spinola*, Genois, Vicelégat à Bologne : Prélat, à la vérité, de grande nobleſſe, vertu, & valeur, & en qui cette dignité eſt très-bien employée.

La Porte ſainte ne fut point fermée la veille de Noel, comme eſt de coûtume, d'autant que l'année paſſée elle ne pût être ouverte [3] que le

3 Le Jéſuite Auteur du livre intitulé, *Numiſmata Pontificum Romanorum*, dit qu'Alexandre VI. fut le premier Pape qui ouvrit la Porte Sainte, autrement dite la Porte d'Or. Paul Piaſecki en décrit ainſi la cérémonie, à laquelle il dit qu'il étoit préſent en 1599. *Pontifex conſidens mitratus in loco ad hoc parato, malleo argenteo inaurato percuſſit murum, quo obſtructa erat Porta Sancta, decinens : Aperite mihi portam juſtitiæ. Et iterans malleo idlum dixit : Introibo in domum tuam, Domine. Tertiò demum pulſavit aiens : Aperite portas, quoniam Dominus nobiſcum eſt. Tunc tradito malleo ſummo Pœnitentiario, mitra depoſita, recitavit precationem : Actiones noſtras, Domine aſpirando præveni. Et ea dicta iterum conſidens, legit Pſalmum 99. Jubilate Deo omnis terra. Interim fabri demoliebantur murum portæ. Et cùm fuit aperta, Pontifex, mitra depoſita eam ſubivit cruntiane*

dernier jour de l'an ; & que N. S. P. a voulu donner l'an entier à la dévotion des gens de bien. Mais pour lui être venue la goute aux mains le jour même de Noel, il ne l'a pû fermer le dernier jour de l'an, comme il vouloit. On penſe, qu'il la pourra fermer la veille des Rois : comme la canoniſation du Saint Eſpagnol avoit auſſi été deſtinée pour le jour des Rois, à cauſe que ledit Saint mourut en ſemblable jour. Mais l'une & l'autre de ces deux actions dépendra de l'état, auquel ſe trouvera alors S. S. Je prie Dieu, qu'il ſoit très-bon, & qu'il vous donne à vous, Monſieur, le bon an, & en parfaite ſanté très-longue & très-heureuſe vie. De Rome, ce 2. de Janvier 1601.

verſus : hæc eſt dies quam fecit Dominus. Cui reſpondebant Cantores : exultemus & lætemur in ea. Deinde ſubjunxit precationem : Deus, qui per Moyſen famulum tuum populo Iſraëlitico annum Jubilæi & remiſſionis inſtituiſti, concede nobis famulis tuis annum Jubilæi hujus tua autoritate inſtitutum, quo Portam hanc populo tuo ad preces Tuæ Majeſtati offerendas ingredienti ſolenniter aperiri voluiſti, feliciter inchoare, ut in eo venia & indulgentia plena remiſſionis omnium delictorum obtenta, cùm dies vocationis noſtræ advenerit, ad cæleſtem gloriam perfruendam, tua miſericordiæ auxilio perducamur. Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, &c. *Aperta Porta apud S. Petrum, ad baſilicas S. Mariæ Majoris, S. Joannis in Laterano, & S. Pauli extra portam Oſtienſem, Cardinales titulos earum gerentes iverunt, & ibi portas ſimiles Sanctas eodem ritu aperierunt.* Dans ſa Chronique. *Voyez la lettre* 254. *note* 22.

LETRE CCLII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je vous écrivis le 2. de ce mois, déliberé de faire partir l'ordinaire pour Lion, ſuivant l'Arrêt donné au Conſeil du Roi au mois de Septembre dernier, que les ordinaires ſeroient dépêchez à Lion & à Rome les premier & quinziéme jour de chaque mois: comme je l'ai toujours depuis fait garder ici. Mais pour cette fois je me ſuis laiſſé aller à donner cinq ou ſix jours aux prieres des Expeditionnaires, qui me remontrerent au commencement de ce mois, qu'à cauſe des Fêtes, & de l'indiſpoſition du Pape, ils n'avoient rien de prêt: & que le courrier n'auroit à beaucoup près pour faire ſon voyage. Et ainſi j'ai diferé juſques à ce jourd'hui à expedier ledit ordinaire qui partira cette nuit. Cependant, je reçûs le 3. de ce mois par le courrier de Monſieur le Cardinal Aldobrandin la lettre du Roi du 23. Décembre, touchant les deux nominations à l'Evêché de Saluces, & la vôtre du 22. par laquelle vous vous remetez à celle, que vous m'aviez écrite le jour auparavant par l'ordinaire de Lion, qui n'eſt encore arrivé, & n'en avons point de nouvelles.

Je loue Dieu de la bonne ſanté, amitié, & contentement reciproque du Roi & de la Reine, & le prie, qu'il lui plaiſe les leur conſerver & acroitre de bien en mieux; & qu'il leur donne dans cette année, qui commence un ſiecle nouveau, un beau Daufin. La volonté de S. M. touchant ledit Evêché de Saluces ſera par

moi ſuivie comme en toute autre choſe : mais il ne faut pas s'atendre, que le Pape y pourvoye tandis que le diferend du Marquiſat durera entre le Roi & Monſieur de Savoye.

La goute lui dure encore aux mains & en un pied ; de ſorte que la Porte ſainte eſt encore ouverte, & la canoniſation du Saint Eſpagnol ſurſiſe, juſques à ce que S. S. ſe trouve mieux : ce qui eſt cauſe auſſi qu'hier vendredi je ne fus point à l'audience.

Pendant le ſuſdit délai de notre ordinaire de Lion ſont venues lettres de Naples du 2. de ce mois, qui portent, que le 29. du paſſé la mer ſe montrant tranquille, on y embarqua de nouveau les quatre mille hommes, & les mit-on hors du port : mais la nuit ſuivante la mer ſe troubla ſi fort, qu'on fut contraint de les ramener au port, & les deſembarquer, & renfermer au Lazaret. Dont le Viceroi ſe montroit fort fâché ; & même d'autant que le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, tient des gens près de lui, pour ſolliciter cet embarquement ; & a écrit audit Viceroi, que s'il ne peut envoyer les ſoldats levez tous enſemble, qu'il les lui envoye un à un. Les ſuſdits ſolliciteurs & lettres dudit Comte de Fuentes ont tant fait, que ledit Viceroi s'eſt enfin contenté, qu'on y levât quatre cens hommes à cheval Albanois, auſquels il a donné terme de quarante jours, pour s'aprêter & équiper.

Il y avoit avis audit Naples, que le Cicale ne retourneroit de tout cet hiver à Conſtantinople, & paſſeroit l'hiver aux mers de deçà. Ce que les Eſpagnols atribuent au Roi, comme ſi S. M. en avoit requis le Turc : tout de même qu'ils firent courir le bruit, que c'étoit S. M.

qui avoit procuré ſa venue par-deçà * ; & ſuivant leur coûtume de rejeter toujours ſur nous toutes les choſes odieuſes ; ſans s'apercevoir cependant, qu'ils nous aprennent à être mauvais, & à leur procurer du mal, ſi nous étions diſpoſez à faire notre profit de leur malice, & des calomnies, qu'ils nous metent ſus ; & à nous revancher du mal & de la guerre, qu'ils nous font ſans cauſe, & de gayeté de cœur.

De Piémont on écrit, qu'il y étoit arrivé quatre mille Suiſſes par le Milanés ; & que Monſieur de Savoye avoit commandé, qu'on les lui amenât avec de l'artillerie & munitions, & qu'il demeureroit toujours ferme à *Hina* contre toute aparence. Ce qui fait penſer à pluſieurs, qui connoiſſent ſon naturel, qu'il couve quelque aſſaſſin, après lequel il penſe faire de beaux jeux. Mais Dieu fera que non ſeulement il ſe morfondra & demeurera perclus en ces neiges ; mais qu'il ſe ruinera & s'enſevelira en ſes pernicieux & damnables deſſeins. Cependant, les ſiens font courir des bruits, que le ſieur de Leſdiguiere a été bien batu par lui, & que l'on oira bientôt parler d'une grande ſoulevation, qui ſe doit faire en France. Mais je ne croi point le premier ; & eſpere, que s'il ſe fait quelque mouvement plus grand en France, ce ſera contre lui, & contre ſes adherans, pour le ſervice du Roi, & pour la conſervation & acroiſſement du Royaume.

Le Comte de la Tour eſt arrivé en cette ville depuis peu de jours, envoyé par l'Archiduc Ferdinand, pour prier le Pape de lui donner ſecours, & de lui en procurer encore des autres Princes, pour reprendre la ville de Caniſe, que

* *Voyez la lettre 247.*

les Turcs lui prirent dernierement. Mais s'il eſt vrai ce qui a été écrit de Prague, que l'Empereur envoye des Reiſtres pour Monſieur de Savoye contre le Roi, ce n'eſt pas la voye d'ôter au Turc ce qu'il tient, ni même de ſe défendre de lui; & moins d'impetrer ſecours des autres Princes, & de les faire entrer en ligue avec la Maiſon d'Autriche contre le Turc: dont ils ont fait ſi grande inſtance, & le Pape même, ces jours paſſez.

Il y a cinq ou ſix jours que le ſieur de Beauvau, que je vous ai écrit ci-devant être demeuré ici, me dit, qu'il étoit arrivé ici un gentilhomme pour y réſider, & faire les afaires de Monſieur de Lorraine; & que ce gentilhomme eſt Piémontois de nation, & retourné depuis peu de tems d'Eſpagne, où il a demeuré 18. ou 20. ans, & y a fait les afaires de Son Alteſſe par l'eſpace de ſix ans: & montroit de ſoi-même ledit ſieur de Beauvau, s'émerveiller, qu'en un tems ſi ſoupçonneux, non ſeulement pour le regard de Savoye, mais auſſi d'Eſpagne, Son Alteſſe eût envoyé à Rome, pour faire ſes afaires, un Piémontois ayant demeuré ſi longuement en Eſpagne, & qui en étoit revenu tout fraîchement. Je lui demandai le nom, & il me le dit, mais je l'ai oublié [1]: je le raprendrai bientôt. Il me dit, que ledit gentilhomme me devoit venir voir: mais je ne l'ai point encore vû. Me voye-t-il, ou non, je le fais bien éclairer; & préviendrai auprès du Pape, & de Monſieur le Cardinal S. George, ſa négociation, en cas qu'il fût venu pour quelque mal. A tant, &c. De Rome, ce 6. de Janvier 1601.

1 Il s'apelloit *Baretti*.

LETRE CCLIII.

AU ROY.

SIRE,

La lettre, qu'il plût à Votre Majeſté m'écrire le 21. de Décembre, me fut rendue le 10. de ce mois, avec le Mémoire contenant les deux partis, que V. M. avoit fait propoſer à Monſieur le Légat le 20. dudit mois de Décembre. Et d'autant qu'à deux jours de là échéoit le jour de mon audience, & que je me doutai, que N. S. P. trouveroit à redire és articles deſdits deux partis, je me préparai diligemment, afin de pouvoir répondre à S. S. pour la juſtification d'un chacun d'iceux.

J'allai donc à l'audience vendredi 12. de ce mois, & d'entrée je dis à S. S. que c'étoit la premiere fois que j'étois venu à ſes pieds en cette nouvelle année; & que cela m'admoneſtoit de commencer mon audience par prier Dieu, qu'il lui donnât le bon an. *C'eſt le Roi de France*, dit-il, *qui me peut & me doit donner le bon an. Je puis dire, qu'il ne m'a demandé choſe que je n'aye faite pour lui; & toutefois il n'a rien fait pour moi de tout ce que je lui ai demandé: & ſi ne lui ai-je rien demandé, qui ne fût à l'honneur & gloire de Dieu, & au bien de la Chrétienté; & profitable à lui-même, & à tout ſon Royaume, comme eſt la paix que je deſire, & lui demande ſur toutes choſes pour pluſieurs reſpects; mais particulierement pour le danger, où la Chrétienté ſe trouve par l'invaſion du Turc, qui va toujours conquerant & croiſſant de plus en*

plus. Et néanmoins il fait des demandes expreſſires, voulant qu'on lui paye les dépens qu'il a faits en cette guerre. Et l'autre fois que la Savoye fût rendue par le Roi Henri II. lui paya-t-on les dépens [1] *? Et dernierement que la paix fut faite à Vervin, capitula-t-on ſur les dépens ? En après, il veut retenir Montmélian, & demande tant d'autres choſes. Je ne ſai qu'en dire, ni qu'en penſer.*

A cette plainte de S. S. ſi reſſenſitive, j'eſtimai devoir répondre le plus doucement & le plus reſpectueuſement qu'il me ſeroit poſſible, ſans aigrir, ni auſſi nourrir ſon reſſentiment : & lui dis, que je ſavois, (& avoit été dit & écrit à S. S. pluſieurs fois) que V. M. s'eſtimoit & profeſſoit grandement obligée à Sa Sainteté, & lui en rendroit toute gratitude, obſervance, & révérence ; comme elle en vouloit auſſi rendre tout ſervice à la perſonne de S. S. & au Saint Siege, en toutes les ocaſions, qui s'en préſenteroient : reconnoiſſoit auſſi n'avoir pû faire juſques ici, pour la malice du tems, & l'état des choſes, tout ce qu'elle deſiroit pour le contentement de S. S. & quoi qu'elle ſût & pût faire à l'avenir, confeſſeroit toujours n'avoir fait, à beaucoup près, ce qui étoit dû à Notre Mere

1 Henri II. étoit d'autant plus en droit de demander le rembourſement de ſes dépens, que les villes & forteresſes qu'il rendit, lui avoient coûté plus de vingt millions d'or à conquerir & à fortifier. Et s'il ne le demanda pas, c'eſt une ſeconde faute qu'il fit, & dont il n'étoit pas moins blâmable, que de la premiere ; je veux dire, de la reſtitution d'un pays, qu'il pouvoit juſtement retenir, & que le Roi d'Eſpagne n'auroit jamais pû lui ôter. Ainſi, la faute d'Henri II. n'étoit pas un exemple, qu'Henri IV. dût imiter, ni le Pape alléguer.

Sainte Egliſe, au Saint Siege, & à la perſonne de S. S. Que V. M. en avoit toujours ainſi parlé & écrit, & n'en parleroit jamais autrement : mais moi, qui étoit votre ſujet & ſerviteur ſi obligé, & à qui V. M. avoit confié ſes afaires, & qui avois l'honneur de les traiter, étois tenu de lui dire, pour ſa conſolation, & pour votre juſtification, que comme j'étois témoin de ſa bonté, bénignité, & paternelle bienveillance en votre endroit ; auſſi me ſouvenois-je très-bien de pluſieurs choſes de très-grande importance demandées par S. S. que V. M. avoit faites & exécutées, & dont elle-même vous avoit loué grandement : Que je me ſouvenois encore d'autres choſes que S. S. n'avoit point demandées, & néanmoins V. M. les avoit faites & ofertes fort libéralement & promptement : dont S. S. vous avoit remercié très-afectueuſement : Que de tout cela je n'en voulois rien ſpécifier. Mais pource qu'il ſe parloit d'acord & de paix entre V. M. & le Duc de Savoye, & qu'on prétendoit que V. M. n'en avoit toute l'inclination qu'on deſiroit ; je ne devois omettre, que le dernier acord fait à Paris entre vous deux, avoit été fait par V. M. pour le ſeul reſpect de S. S. comme il ſe voyoit par le commencement & par la fin dudit acord, & pour ce que V. M. s'y étoit fait pluſieurs grands & intolerables préjudices : & au lieu de recouvrer le Marquiſat purement & ſimplement, comme il étoit poſſedé par la Couronne de France, quand le Duc de Savoye le prit en pleine paix, s'étoit contentée, pour la révérence de S. S. de le recevoir avec condition & charge de compromis, & d'y metre certaine ſorte de Gouverneurs & de garniſons *, & avec

* Voyez les notes de la lettre du 5. d'Août 1600.

telles autres : Que nonobſtant tout cela, le Duc de Savoye, violant ſa foi, n'avoit voulu garder ledit acord ſi avantageux pour lui ; & mépriſant l'interpoſition de l'autorité de S. S. & ſes ſaints & ſalutaires records, avoit forcé V. M. après en avoir trop enduré, de prendre les armes pour le recouvrement des biens de ſa Couronne, & pour la conſervation de ſon honneur & réputation : & étoit cauſe de tous les maux, qui en étoient avenus à ſes ſujets, & à la Chrétienté, par la priſe de Caniſe ; & de la peine & fâcherie que S. S. en prenoit : Que c'étoit lui Duc de Savoye, qui n'avoit rien fait de ce que S. S. lui avoit demandé : ce qui étoit néanmoins pour ſon propre profit & honneur. Et maintenant qu'il s'en étoit mal trouvé, au lieu de reconnoître ſa faute, & de s'acommoder, il tâchoit d'aigrir S. S. contre V. M. & la vexoit & tourmentoit continuellement par ſes lettres, & par ſes Miniſtres, ſans lui laiſſer une heure de repos : & vouloit, & quaſi obtenoit, que de ſon inconſtance & perfidie, & de ſa coulpe en tant d'autres choſes, V. M. en eût le reproche [2]. Mais que ce n'étoit pas le moyen de mériter, ni d'obtenir la paix d'un Roi ſi généreux & magnanime, qui ne ſe vouloit & ne ſe pouvoit avoir par ces façons-là, comme on l'avoit vû en ſes plus grandes adverſitez ; lorſque tant de

[2] Il arrive preſque toujours, que lorſqu'un grand Prince eſt en querelle, ou en guerre, avec un autre, qui lui eſt bien inferieur en puiſſance, on donne le tort au plus fort, quelque bon droit qu'il ait ; parce que toute la compaſſion eſt du côté du plus foible. *De ordinario*, dit le Mariana, *ſiempre favoreemos la parte mas flaca, y aun el que es mas poderoſo en qualquier diferencia, pueſto che tenga mejor derecho, ſiempre parece que haze agravia.*

Princes

Princes & ſeigneurs étrangers & domeſtiques s'étoient bandez contre lui : Que ledit Duc étoit réduit en tel état par les François, d'un côté ; & par les Eſpagnols, d'autre ; que toute paix lui étoit bonne, non ſeulement celle, que V. M. lui vouloit donner : Qu'il devoit réputer à grande grace, & ſe tenir heureux, que V. M. lui voulût rendre la Savoye, la Breſſe, & autres païs qu'elle avoit conquis en une guerre ſi juſte ; & qui, outre les fruits & revenus, qui s'en peuvent tirer, aſsûroient & remparoient à V. M. le Dauphiné, le Lionnois, & le Duché de Bourgogne ; & qui contiendroient en ofice les Piémontois, Milanois, Genevois, Bernois, & autres Suiſſes, la Franche-Comté, & juſques aux Païs-bas incluſivement : leſquels païs nouvellement conquis étoient en outre ſi aiſez à maïntenir par un Roi de France, que quand tout le Piémont & toutes les Eſpagnes ſe diſtilleroient pour les ravir, on ne les pourroit jamais ôter par force à la France, ſi le monde ne venoit à ſe renverſer du tout. Et de fait, je n'avois trouvé homme d'entendement & d'afaires, qui eût voulu croire, que V. M. fût pour rendre leſdits païs, à quelque condition, ni pour quelque reſpect que ce fût ; atendu, outre ce que deſſus, les comportemens de l'homme, & le peu de foi qui s'en peut atendre pour l'avenir, & l'obſtination préſente ; & que la France s'eſt ſi mal trouvée d'avoir autrefois ſi facilement rendu ces mêmes païs [3]. Auſſi m'écrivoit V. M. (& encore

3 Henri II. n'eut pas le tems de ſe repentir de cette reſtitution, étant mort trois mois après la concluſion de la Paix de Cateau-Cambreſi : mais Henri III. ſon fils, éprouva ſi ſouvent l'ingratitude & la mauvaiſe foi du Duc Emanuel-Philbert qui ne ceſſa jamais de cabaler avec

à S. S. même) que ſans le reſpect & révérence de S. S. elle n'en ſeroit deſcendue aux termes, où l'on en étoit : tant s'en faloit qu'on eût ocaſion de ſe douloir de V. M. laquelle, en l'acord de Paris, n'avoit point voulu demander reſtitution de fruits, ni parler d'aucune ſomme d'argent, comme elle pouvoit juſtement. Mais à préſent, voyant que ce Prince n'avoit tenu compte de la promeſſe, qu'il avoit faite de rendre le Marquiſat, ni de S. S. ni de perſonne ; & qu'il avoit contraint V. M à faire une ſi grande dépenſe, & à hazarder la vie de tant de Princes, Seigneurs, gentilshommes, & autres, & la ſienne propre ; perſonne ne devoit trouver mauvais, que V. M. demandât une partie de ce que les loix lui adjugent. Leſquelles, comme Sa Sainteté ſavoit trop mieux, nous enſeignoient, que reſtituer n'eſt pas rendre ſimplement la choſe ; ains faire encore raiſon des fruits & des dépens, & de tout autre juſte interêt : de façon que celui, auquel la choſe eſt reſtituée, ait, par même moyen, tout ce qu'il auroit, ſi on lui eût rendu la choſe en tems & lieu ; ains tout ce qu'il auroit, ſi la choſe ne lui eût onques été priſe : Que ce n'étoit point choſe nouvelle, qu'és Traitez de Paix on remboursât les dépens ; & s'il n'avoit été fait en ce dont S. S. avoit fait mention, les guerres avoient été d'une autre nature. Mais cette-ci n'avoit eu aucun prétexte du côté dudit Duc, ſinon qu'une ſeule perfidie, & le mépris de ſa foi, & de Dieu, & des hom-

le Roi d'Eſpagne contre la France ; qu'il eut tout ſujet de ſe reprocher la faute, qu'il avoit faite au commencement de ſon regne, de rendre encore à ce Duc les villes de Pignerol, de Savillan, & de la Perouſe, qui étant les clefs du Dauphiné & du Piémont, tenoient les Savoyards & les Eſpagnols en bride.

mes, & de ſon propre honneur & réputation : Qu'en outre, S. S. ſe pouvoit ſouvenir, comme les choſes étant encore en entier, M. de Sillery lui avoit pluſieurs fois prédit, & comme proteſté, que ſi Monſieur de Savoye n'obſervoit ledit acord, & contraignoit S. M. à prendre les armes, il n'en ſeroit point quite pour rendre ſimplement le Marquiſat ; & qu'il faudroit faire raiſon des dépens, & d'autres choſes : Que je ſavois, que ledit ſieur de Sillery en avoit autant dit à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & à l'Ambaſſadeur même de Savoye réſidant près S. S. comme il avoit encore été prédit en votre Cour à ceux que le Duc y tenoit. Et pour fin, le Duc ne devoit s'arrêter à cela, puiſque la dépenſe d'un mois de guerre monteroit plus à lui, & aux Eſpagnols, que ne feroit la ſomme que V. M. demandoit.

Quant à la rétention de Montmélian pour ce peu de tems, nous en avions exemple en cette même Maiſon de Savoye, & en la Paix même de l'an 1559. par laquelle avoient été laiſſées au Roi Henri II. les places de Turin, Quiers, Chivas, Villeneuve-d'Aſt, & Pignerol [4] : Qu'alors néanmoins ledit Roi Henri II. n'avoit point tant d'ocaſion de défiance, n'ayant pour lors les Ducs de Savoye pris aucun Etat de la Couron-

4 Il étoit dit par l'article 35. de cette Paix, que le Roi Très-Chrétien retiendroit les villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas, & Villeneuve-d'Aſt, en otme de gages, juſques à ce que le Duc de Savoye lui eût fait raiſon pour la Comté de Nice, qui eſt un membre de la Provence ; pour l'Aſtoſan, aporté pour dot à la Maiſon d'Orleans par Valentine de Milan ; & pour d'autres terres & ſeigneuries, échuës par ſucceſſion à Louiſe de Savoye, mere de François I.

ne de France, en pleine paix, ni autrement, ni ſi manifeſtement violé leur foi, & mépriſé les Rois de France. Mais ce Duc avoit bien montré, qu'on ne pouvoit contracter aſſez cautement & ſûrement avec lui, & qu'il ne lui falloit croire ſans bons gages : & même puiſque, pour mauvaiſe cauſe qu'il eût, les Eſpagnols le fomentoient & défendoient. Ce qui donnoit à penſer à V. M. qu'après cette paix qui ſe procure, il pourroit prendre audit Duc un autre caprice de la rompre, comme il a rompu les autres ; & que les Eſpagnols le voudroient encore aider de même. De façon que non ſeulement V. M. mais auſſi S. S. & tous ceux, qui aimoient la paix & le repos de la Chrétienté, avoient ocaſion de deſirer, qu'en l'acord qui ſe feroit, intervinſſent le plus de ſûretez que faire ſe pourroit. Et néanmoins V. M. ne demandoit à tenir ladite place que pour trois ans, & en laiſſeroit à Son Alteſſe le revenu : jaçoit que V. M. fût conſeillée de la demander pour plus long-tems, & que le tems expiré, elle fût démolie, comme faite contre l'intention de ladite Paix de 59. Mais pour complaire à S. S. & à Monſieur le Cardinal Légat, ſon neveu, elle auroit paſſé par deſſus toute autre conſideration.

S. S. en ſa replique ſe montra plus moderée, diſant, qu'elle ne vouloit point dire, que V. M. n'eût raiſon de mouvoir les armes : mais à préſent qu'on vous vouloit rendre le vôtre, la guerre ne ſeroit plus juſte deſormais ; & qu'on laiſsât dire qui voudroit au contraire : Qu'il faloit regarder à Dieu, & au bien de la Chrétienté, & avoir encore compaſſion de lui, qui enduroit infiniment ; & lui ſembloit, qu'il avoit des dagues aux flancs juſques à ce que la Paix fût faite.

Je ne voulus point dupliquer ſur cela, ni entrer en juſtification des autres articles du premier parti, puiſque le Pape ne m'avoit parlé que de ces deux, à ſavoir, des dépens, & de Montmélian. Mais d'autant que le ſecond parti fait grandement pour la juſtification de V. M. & que S. S. n'en avoit fait aucune mention; j'eſtimai m'en devoir aider, pour plus ample réponſe à ſa plainte, & plus éficace conſolation de ſa douleur: & lui dis, que par le ſecond parti que S. S. auroit entendu, elle pouvoit connoître le grand deſir, que V. M. avoit de lui complaire, & de délivrer la Chrétienté des maux de cette guerre, puiſque V. M. ſe contentoit de prendre récompenſe du Marquiſat és païs les plus éloignez du Piémont & de l'Italie: Qu'en ce ſecond parti ne ſe parloit plus de Pignerol & ſon territoire, ni de Barcelonete & ſon Vicariat, ni des Vallées de Sture & de Perouſe, & de leurs apartenances & dépendances; ains de lieux, dont les noms n'étoient pas ſeulement connus ni ouïs en Italie, ſi ce n'étoit de la Breſſe: Que c'étoit bien éclaircir le monde, que V. M. n'avoit point intention de faire la guerre au Duché de Milan, ni en autre endroit d'Italie, comme on avoit fauſſement controuvé [5], & pris cette invention pour prétexte de fomenter la mauvaiſe cauſe de

5 *Sueſſanus* (le Duc de Seſſe Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome) *ubi de Regis in Sabandia ſucceſſibus cognovit, à Sabando interpellatus, viciſſim Pontificem interpellaverat, daret operam, ut pax nuper Vervinii facta à cunctis partibus ſervaretur, neque pateretur, prætextu proprii repetendi alienas ditiones à ſuſpecto toti Italiæ Rege invadi: jam ubique jactari, pro recuperando in ſpeciem Saluciarum principatu bellum ſuſceptum, revera imperium Mediolanenſe, & Regnum Neapolitanum eo prætextu peti.* Hiſtoire de Thou, livre 125.

ce Duc. De ſorte que ſi ce parti ou l'autre n'étoit accepté, il faudroit croire, que ce pauvre Prince, & ceux, qui deſormais l'aſſiſteroient, ſeroient tombez en ſens réprouvé ; & que Dieu vouloit de plus en plus juſtifier les armes & les conquêtes de V. M. & ruiner du tout ſes ennemis. *Oui, mais*, dit le Pape, *vous voulez fermer aux Eſpagnols le paſſage de la Comté de Bourgogne & des Pais-bas* [6], *& ne leur voulez point acorder une liſiere, qu'ils demandent ſans aucune forteresſe.* Je lui répondis ce que V. M. m'avoit écrit qu'elle leur permetroit le paſſage libre, quand ils le demanderoient, & leur en feroit une promeſſe : Que s'ils gardoient la paix avec V. M. le paſſage ne leur ſeroit jamais refuſé : Que s'ils vous faiſoient la guerre, la réſervation de cette liſiere ne leur ſerviroit de rien.

6 C'étoit une des conditions qu'exigeoit du Légat, le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, qui attiſoit le feu de cette guerre. *Aldobrandinus Cardinali in itinere Mediolani Fantanum convenit, quem præcipuum hujus belli incentorem ſciebat, à patruo, ut id faceret, cautè monitus, quippe qui animo provideret ſi inconſulto Fontano legatus ad Regem pergeret, de pace colloquium fruſtrà inſtitui, & niſi communicatis cum eo conſiliis res geratur exitu negotium caritarum. Igitur à Fontano, qui jam magno numero copias undique collegerat, & nihil niſi bellum ſpirabat. . . . hoc reſponſum tulit, Philippum arma poſiturum, modò Galli à Saluciarum principatu omnino arcerentur, neque pedem in Italia ponerent.* Enfin le Légat demandant encore une réponſe plus claire & plus poſitive, ſans quoi il proteſtoit qu'il ne pourſuivroit point ſon voyage vers le Roi Trés-Chrétien; le Comte promit de licencier ſon armée auſſi-tôt que le Cardinal & le Duc de Savoye ſeroient convenus des conditions de paix, afin que le Duc n'eût plus moyen de s'en dédire ; *ſed ea lege, ut Regi Gallorum in compenſationem conceſſo Breſſa comitatu, commodo loco liberum in Belgium tranſituris Philippi copiis iter compateret.* Ibid.

J'ajoûtai, qu'ils ſeroit malaiſé, quand on voudroit, de convenir des bornes & limites de ce chemin en toute ſa longueur ; & quand on en auroit convenu, elle ne ſerviroit que d'ocaſion & matiere de diſcorde & de diſſenſion : parce qu'il ſe trouveroit de mauvaiſes gens, étrangers & voiſins, qui gâteroient ce chemin, y faiſant des foſſes & des trous de long & de large ; y couchant & traverſant des arbres entiers ; y chariant & laiſſant de groſſes pierres & des ordures, & toute ſorte d'empêchemens. Et quoique pour cette heure les Eſpagnols ſe contentaſſent de n'y avoir aucune forteresſe, ſi eſt-ce qu'avec le tems, ils voudroient y en bâtir, ſous divers prétextes, & les François ne le voudroient endurer : dont s'enſuivroit une nouvelle guerre. De façon que ce que V. M. ofroit, valoit beaucoup mieux pour les Eſpagnols, que ce qu'ils demandoient, & ſi j'étois en leur place, je l'aimerois mieux ainſi. Auſſi en l'échange contenu en l'acord de Paris, il ne s'étoit point parlé d'aucune telle liſiére, ni même du paſſage : & juſques à cette heure je n'avois onques ouï ni lû, que parmi les Etats d'autrui, il y eût jamais eu un chemin apartenant à quelque nation étrangere & lointaine [7] ; & que c'étoit une nouveauté & fantaiſie vraiment Eſpagnole.

Sa Sainteté ne repliqua à tout cela autre cho-

7 Si le Cardinal d'Oſſat eût vécu ſous le regne de Louis XIV. il eût vû cette nouveauté en Lorraine, où le Duc Charles IV. céda par le Traité de Février 1661. la ſouveraineté du chemin de la Côte de Deſme à Sa Majeſté Très-Chrétienne, pour aller de Mets en Alſace ſur ſes terres, ſans toucher à celles du Duc. Et ce chemin commençoit depuis les confins du pays Meſſin, entre Mets & Vic, juſques à Phalsbourg incluſivement. *Articles* 13. *&* 14. *de ce Traité.*

ſe, ſinon qu'il deſiroit la paix en toutes façons, & qu'il exhortoit, prioit, & conjuroit V. M. de la faire en quelque ſorte que ce fût. Et moi n'eſtimant devoir plus continuer ce propos, lui préſentai ſur ce point la lettre, que V. M. lui écrivoit de ſa main, en réponſe de celle, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin vous avoit rendue de la part de S. S. le 16. de Décembre. J'avois déliberé, en allant à l'audiance, de la commencer par préſenter ladite lettre : mais la plainte, que S. S. me fit dès l'entrée, me renverſa l'ordre que je m'étois propoſé. Après donc que je lui eûs baillé ladite lettre en cet endroit, & que je lui eûs parlé conformément au contenu d'icelle ; je lui dis ce que Monſieur de Villeroy m'avoit écrit par ſes lettres du 26. de Novembre & 21. de Décembre, en réponſe des calomnies, qu'on avoit dites & écrites à S. S. touchant les choſes de Tonon, de Geneve, & de Berne, & lui baillai l'ateſtation du Pere Recteur du College des Jéſuites audit Tonon, priant S. S. de ne croire ci-après telles choſes, & d'obſerver, comme ſes propres Miniſtres lui écrivoient des choſes fauſſes, trompez par vos ennemis. Auſſi lui dis-je la permiſſion, que V. M. avoit donnée au Pere *Lorenzo Maggio*, d'aller viſiter les Colleges de ſon Ordre, qui ſont en Languedoc & en Guienne ; & comme V. M. avoit donné au ſieur d'Avully mainlevée de ſa maiſon & biens : de toutes leſquelles choſes S. S. montra recevoir grande conſolation. Et pour fin, je le ſupliai de vouloir prolonger le Jubilé de Sainte-Croix d'Orleans [8] juſ-

8 Le Roi & la nouvelle Reine y allerent gagner le Jubilé. *Rex*, dit M. de Thou, *Aurelianum contendit*,

ques à quinze jours après Pâques : & lui baillai la lettre, que V. M. lui en écrivoit. A quoi il montra incliner, & j'en pourſuivrai l'expedition.

Partant de chez le Pape, j'allai à Monſieur le Cardinal S. George, lequel me parla des mêmes choſes, que le Pape m'avoit dites, mais fort doucement & humblement : & je lui fis les mêmes réponſes, que j'avois faites à S. S. Il me parla encore de trois autres : la premiere fut, qu'au lieu de diminuer les demandes, à meſure qu'on alloit traitant d'acord, on les avoit augmentées ; & qu'outre que cette procedure en ſoi ne pouvoit être trouvée bonne, elle ôtoit le crédit à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & donnoit à parler aux Savoyards & Eſpagnols du peu de compte qu'on tenoit de lui ; & qu'on avoit fait plus pour un Religieux Cordelier, que pour lui [9] : de quoi toutefois ledit ſeigneur Cardinal n'avoit rien écrit par-deçà ; mais qu'on l'avoit entendu par autre voye. Je lui répondis, que je n'avois rien entendu de tel, & ne croyois point, que de votre part on eût acrû les demandes ; combien que l'opiniâtreté & obſtination de Monſieur de Savoye, qui donnoit tems &

it propitiatorii anni indulgentiis hoc anno toti Orbi, ac peculiariter in Gallia Urbi Catholicæ Religioni devotæ, & ob id variis cladibus per ſuperiora bella adflictæ conceſſis participaret. Ibi dum eſſet, baſilicæ ingentis (l'Egliſe de Sainte Croix) *altero bello civili fere ſolo æquatæ, cujus rudera ad horrorem & renovanda antiqua odia religiæ videbantur, inſtaurandæ fundamenta jecit, & veſtigalibus aliquot in eam rem aſſignatis.* Lib. 125.

9 Cette plainte découvroit la jalouſie, que le Cardinal Aldobrandin avoit du Patriarche *Calatagirone*, qui véritablement étoit un perſonage très-agréable à la Cour de France. *Voyez la lettre* 197. *& les notes* 5. 7. *&* 8.

ocaſion à V. M. d'aller toujours conquerant ſur lui, pourroit avoir mérité, qu'on lui encherît d'autant plus les conditions ; comme auſſi la dépenſe, & les travaux & dangers, que V. M. ſoûtenoit, alloient toujours en augmentant, à meſure que la guerre duroit, & que ledit Duc tardoit à vous faire raiſon : Que les Eſpagnols & Savoyards ne manqueroient jamais de calomnies : & M. de Sillery, & moi, avions bien prévû, qu'ils ne procuroient cette légation à autre fin, que pour obtenir par ce moyen des conditions iniques & préjudiciables à la Couronne de France, & à l'honneur & réputation de V. M. ou au moins mettre en mauvais ménage le Pape & V. M. Que nous l'avions ainſi prédit à S. S. & audit ſeigneur Cardinal Aldobrandin pluſieurs fois ; Que nous les avions priez très-inſtamment de n'y entendre point : Que j'avois dit en ſerviteur à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, que ce n'étoit point légation d'un neveu du Pape * : Qu'on n'étoit plus aux termes où les choſes étoient, quand l'acord de Paris ſe fit par l'autorité de S. S. & entremiſe de M. le Patriarche ; Que j'avois dit moi-même à S. S. ce qu'elle pouvoit auſſi avoir conſideré d'elle-même, que les Princes ſéculiers obéiſſent & complaiſent aux Papes juſques à un certain terme ; mais quand il ſe traite de leurs Etats, & de leur réputation, ils ont raiſon de s'en excuſer, & de ne point récompenſer leurs ennemis des obligations, que quelques-uns peuvent avoir au S. Siege : Que ſi Monſieur le Cardinal n'obtenoit tout ce qu'il vouloit, la faute venoit du

* *Voyez la lettre* 237. *& l'Avis ſur la guerre de Savoye, qui eſt après la* 238.

Duc de Savoye, & des choſes mêmes, qui ne ſe pouvoient faire ainſi, comme il deſiroit. Joint qu'il étoit de ſa prudence & équité de ſe contenter de la raiſon, & de ce qui ſe pouvoit obtenir.

La ſeconde choſe, dont ledit ſeigneur Cardinal S. George me parla, fut de la démolition du Fort de Sainte-Catherine [10], que V. M. vouloit être faite en l'un & en l'autre des deux partis; jaçoit que ledit Fort eût été fait contre Geneve ſeulement, & n'importât de rien à la France. Je lui dis, que je m'étois bien imaginé de moi-même, que les Savoyards & Eſpagnols ſe ſeroient ſervis de ce point, pour faire trouver mauvais au Pape tous les deux partis; & que j'avois déja vû, qu'ils avoient fait mettre és gazetes des nouvellans, que ceux de Geneve avoient prié V. M. de mettre en ſes conditions

10 Après que le Roi ſe fut rendu maître de ce Fort, Monſieur de Roſny le fit ſauter par des fournaux: ce qui fâcha beaucoup le Légat Aldobrandin, qui ſoûtenoit, que le Chancelier de Belliévre, & Monſieur de Villeroy, lui avoient promis poſitivement, que le Roi ne feroit démolir aucune des places priſes ſur le Duc. M. de Thou en convient, mais le Duc de Savoye avoit manqué ſi ſouvent de parole au Roi, que le Roi étoit en droit de ne lui plus tenir la ſienne après tant de bons ſuceès qui avoient changé la face des affaires depuis ce premier engagement. *Convenerat initio*, dit-il, *ut Monmeliana Arx, & S. Catharinæ propugnaculum viciſſim à Rege integrum reſtitueretur: verùm alias atque alias nectente moras Sabaudo, Rex qui munitionem illam in tractu tranſeuntibus ex Sabaudia in Sequanos Hiſpanorum copiis deſtinato relictam rebus ſuis offiecre videret, Genevenſium, quorum cervicibus impoſita erat, precibus victus eam deſtrui mandavit. Quod tanta celeritate factum, Genevenſibus in id operam ſuam animosè commodantibus, ut deſtructionis illius nuncius conſilii de loco dirnendo capti famam præveneriti* lib. 125.

la démolition dudit Fort, & vous avoient promis une bonne ſomme d'argent, ſi ladite démolition s'en enſuivoit. Mais la vérité étoit, que ce Fort avoit été fait autant contre la France, que contre Geneve ; & contre l'intention de la Paix de 1559. & partant il importoit à la France, qu'il fût ruiné, & importeroit encore plus, ſi ſuivant le ſecond parti la récompenſe du Marquiſat vous étoit donnée delà le Rhône. Joint que ce qui importoit à la ville de Geneve, importoit auſſi aucunement à la Couronne de France ; non pour afection qu'on portât à cette ville, qui par la contagion de l'héréſie avoit cauſé tant de maux à ce pauvre Royaume ; mais pource que c'étoit le ſeul paſſage, que la France eût, pour faire venir des Suiſſes [11], quand il s'en préſentoit ocaſion ; & ne vouloit ni devoit endurer, que ce paſſage lui fût fermé : & qu'on voyoit par cette condition même la modeſtie de V. M. qui mettoit en condition ce qu'elle avoit pû faire de ſon autorité, incontinent qu'elle fut dans ce Fort : au moins à l'imitation de votre ennemi ; qui avoit démentelé la fortereſſe de Cental, qui n'étoit pas même du Marquiſat,

11 Le Roi étant dans le voiſinage de Geneve, le Sénat de cette ville lui envoya des députez le ſupplier de leur continuer la protection que le Roi ſon prédéceſſeur leur avoit acordée, & de faire abattre avant que de ſortir de la Province, un Fort [1], qui ne nuiſoit pas moins à la Couronne de France, qu'à leur ville. La parole fut portée par Théodore de Beze leur plus ancien Miniſtre, alors âgé de plus de 80. ans, *qui ſenili facundia cauſſam Genevenſium Regi plurimùm commendavit, eamque ad regni non ſolùm exiſtimationem, ſed etiam & ſecuritatem pertinere multis verbis oſtendit, ac poſtremò navata patri matrique olim opera memoriam renovavit.* Ibid.

ains de la Provence ; & qu'il ſavoit bien qu'il faudroit rendre un jour, quand bien le Marquiſat lui demeureroit par échange, ou autrement. Auſſi venois-je d'entendre, qu'encore aujourd'hui il démoliſſoit au Marquiſat ce qu'il lui plaiſoit : comme tout fraîchement il avoit démentelé auprès d'Aſſel en la Val-de-Maire un certain Fort, dont j'ai oublié le nom : mais qu'il aparoiſſoit encore autant ou plus de l'intention de V. M. par ce qu'elle ne demandoit point, que le Fort des Alinges qu'elle tient auſſi-bien, & qui n'incommode moins la ville de Geneve, fût démoli ; d'autant qu'il eſt plus loin de la France, & du chemin, par où les Suiſſes ont à paſſer, que n'eſt le Fort de Sainte Catherine.

La troiſiéme choſe, dont ledit ſeigneur Cardinal me parla, fut de Cental, Demont, Roqueſparviére, & Château-Dauphin, que le Duc de Savoye voudroit avoir, outre le Marquiſat, pour la Breſſe, Beugey & Valromey. Mais je lui dis, que ces places n'avoient jamais été du Marquiſat ; ains étoient de tout tems, les unes du Dauphiné ; les autres de la Provence, comme il avoit été reconnu par ledit Duc en l'acord dernier fait à Paris [12], par lequel il avoit promis de les rendre en tout cas, jaçoit qu'il retînt le Marquiſat, ou en baillât la récompenſe lors acordée : Qu'il

12 Dans l'article 6. de ce Traité, il eſt dit : Que les Villes & Places de Cental, Demont, Roqueſparviére, Château-Dauphin, & autres, tenuës par le Duc, apartenantes au Roi : & pareillement celles que S. M. poſſede en Breſſe, Savoye, & ailleurs, apartenantes audit Duc, ſeront reſpectivement renduës au même tems, que la reſtitution du Marquiſat ſe fera : & en cas de permutation, celles de Breſſe & Barcelonete demeureront à Sa Majeſté, & les autres ſeront remiſes de part & d'autre.

ſe traitoit de récompenſer le Marquiſat, (qui étoit encore trop à un Duc de Savoye, qui n'avoit plus de Savoye,) & non de récompenſer le Dauphiné ni la Provence. Que le Roi de France n'étoit point réduit à telle condition, qu'un Prince de Piémont, qui venoit de recevoir garniſon à Turin même, lui dût faire tenir propos d'aliener la Provence & le Dauphiné. Joint que des places, que ledit Duc voudroit lui être quitées, il y en avoit qui apartiennent à des ſeigneurs particuliers, vaſſaux de V. M. leſquels n'avoient point mérité, que V. M. leur ôtât le leur, pour le donner à ſon plus capital ennemi; non plus que lui n'avoit point mérité, que pour l'acommoder, V. M. ſe mît en peine de récompenſer envers ſes vaſſaux ce qu'il leur avoit ôté, & leur vouloit retenir. Et ainſi ſe paſſerent ces deux audiances dudit jour 12. de ce mois, ſur les lettres, qu'il avoit plû à V. M. m'écrire le 21. de Décembre : qui ſera auſſi tout le ſujet de la préſente. A tant, Sire, &c. De Rome, ce 18. Janvier 1601.

LETRE CCLIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Après vous avoir écrit le 2. & 6. de ce mois, arriva l'ordinaire de Lion le 10. qui me rendit une lettre du Roi du 21. & trois vôtres des 6. 18. & 21. Décembre. J'ai déja répondu à celle du Roi, par une ocaſion qui ſe préſenta il y a quatre jours; & maintenant je répondrai aux vôtres par cet ordinaire, & puis vous écrirai à l'acoûtumée de ce qui ſe dit pardeçà. Je vous remercie très-afectueuſement des avis, qu'il vous plaît me donner par celle du 6.

écrite à Luiſante près le Fort Sainte-Catherine, de l'état où lors étoient les choſes, & du déceds du pauvre Monſieur Lomellin, que Dieu abſolve.

J'ai reçu toutes les lettres, que vous me cotez au commencement de celle du 18. comme vous aurez vû par mes réponſes : & ai été fort aiſe d'entendre, que les miennes auſſi vous euſſent été rendues, & tout ce qu'il vous a plû m'écrire de l'arrivée du Roi & de Monſieur le Légat à Lion, & de la ſolemnité & conſommation du mariage de leurs Majeſtez, que Dieu maintienne longuement en leur bonne amitié, & au contentement qu'ils ont l'un de l'autre ; & leur donne bientôt lignée digne d'eux & du Royaume Très-Chrétien.

Les dificultez, que vous trouvez au traité de la Paix, ne m'ont point été nouvelles, atendu le naturel des gens, à qui nous avons afaire : & les conſiderations, que vous avez faites ſur tout cet afaire, ſont dignes de votre prudence & prévoyance, & du zele, que vous avez toujours eu au bien public. Sur quoi je ne vous puis dire autre choſe, ſinon qu'après que nous nous ſerons mis en devoir de faire la paix à conditions juſtes & raiſonnables, ſi elles ne ſont point acceptées, Dieu & le monde verra, qu'il n'aura tenu à nous, que l'acord ne s'en ſoit enſuivi, & favoriſera de plus en plus les armes de S. M.

Par ladite lettre, que j'ai écrite depuis quatre jours au Roi, vous aurez vû, avec combien de paſſion N. S. P. deſire la paix ; & qu'il ne ſera jamais à ſon aiſe juſques à ce qu'il entende qu'elle ſoit faite : & vous tout tant que vous êtes par-delà, ne lui ſauriez faire un plus grand plai-

ſir en ce monde, que de vous y diſpoſer, & aider à la faire, comme il me dit à toutes les fois que je lui parle. Par madite lettre au Roi je répondis à pluſieurs choſes de celles qui étoient en vos lettres : qui ſera cauſe que cette réponſe en ſera d'autant plus briéve.

Ce que vous m'avez répondu touchant le Docteur Boucher eſt du tout conforme à mon naturel, & à mes perſuaſions : & partant j'en uſerai ainſi. Il n'eſt point comparu ici juſques à préſent, & m'a-t-on dit qu'il étoit demeuré malade à Cologne. Le Comte de Solre eſt encore ici, & avoit hier après-diner envoyé chez moi, pour me venir voir, comme il viſite les autres Cardinaux : mais j'avois à aller à l'audiance.

Ma lettre du 2. de ce mois vous aura éclairci de ce que vous vouliez ſavoir touchant la ſeconde levée, qui ſe faiſoit en la Marque d'Ancone, & à préſent eſt reduite à rien. Auſſi y aurez-vous vû, comme de moi-même j'avois déja juſtifié le ſieur Bongars de l'imputation, qu'on lui avoit miſe ſus, & ſur la production même de ſes parties adverſes.

Je rendis moi-même les lettres du Roi à Monſieur le Cardinal de Florence, & lui parlai en conformité du contenu en icelles ; & vous remercie bien humblement de ce qu'il vous plaît faire pour les ſieurs *Bartholomeo Beneſe* & Perrin, que je vous avois recommandez.

Après tant d'embarquemens & débarquemens des ſoldats levez au Royaume de Naples, enfin ils ſe rembarquerent pour la derniere fois le 5. de ce mois, & eûrent le tems propice : de façon qu'en quatre ou cinq jours ils arriverent à

Gennes. On ne laiſſe pourtant de faire encore audit Royaume de Naples autres proviſions de guerre, pour les envoyer en Piémont, ou au Milanés. Entre autres choſes, le Comte de Fuentes avoit écrit au Viceroi, que de chaque Compagnie d'hommes-d'armes & de chevaux legers, il en prît vingt-cinq, & les envoyât à Milan.

De Piémont on écrit, que le Duc étoit arrivé à Turin le 2. de ce mois, & y avoit diſtribué ce qu'il avoit amené de ſon armée morfondue en divers lieux de Piémont, & du Marquiſat : dont tous ces peuples étoient fort afligez. Il faiſoit même état de mettre cinq cens Suiſſes en Turin, s'ils n'y étoient déja. Mais vous êtes plus près de-là, que nous ne ſommes ici.

Cependant, on ne fait que parler de nouvelles levées, que les Eſpagnols projettent en divers lieux. On a écrit de Gennes par le dernier ordinaire, que le Comte de Fuentes avoit envoyé querir à Gennes *Giovan-Geronimo Doria*, & lui avoit baillé charge de lever en l'Etat Genevois * 3000. hommes de pied. Une perſonne publique, qui réſide près l'Empereur, a écrit par-deçà, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, réſidant en la même Cour, avoit obtenu lettres patentes, pour lever quatre ou cinq mille Lanſquenets. On m'a dit, que les 2000. demandez au Duc de Modena ne s'obtiendroient point. Il eſt ſorti un bruit de chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en cette Cour, que ſi la Paix ne ſe fait point; le Duc d'Urbin [1] ira Gouverneur à Mi-

* *Genois.*

1 François-Marie, dernier Duc d'Urbin.

lan ; & le Comte de Fuentes en Piémont, à conduire l'armée du Roi ſon maître.

Je vous écrivis par ma lettre du 6. de ce mois, comme ils faiſoient courir le bruit, qu'on oiroit bientôt parler d'une grande ſoulevation, qui ſe feroit en France. Depuis ils ont dit, que le Duc d'Aumale avoit failli à prendre Amiens. J'ai autrefois obſervé, que des choſes, qui n'étoient encore qu'en deſſein ſeulement, ſe diſoient loin comme faites, par ceux qui ſavent quelque choſe du projet. Ce Prince-là d'Aumale n'a plus à perdre que ſa perſonne, & a autrefois commandé en ladite ville d'Amiens, en laquelle peut être reſté encore quelque choſe de la contagion Eſpagnole. Par ainſi les Eſpagnols pourroient s'en vouloir ſervir à tel effet, & ne ſera que bon d'avertir, qu'on y prenne garde à toutes avantures, comme auſſi en toutes autres villes de frontiere.

Ils font encore courir un autre bruit, que le Roi a voulu forcer quelque endroit des Suiſſes, pour paſſer au Milanés ; & qu'il leur a déclaré la guerre : mais perſonne ne les en croit, & je ne me puis imaginer à quoi ils ſe veulent ſervir de cette intention.

L'homme de Monſieur de Lorraine, dont je vous écrivis par ma lettre du 6. de ce mois s'apelle *Baretti*, & me vint voir le 16. de ce mois, & me rendit une lettre de Monſieur le Cardinal de Lorraine, qui me le recommande. Il dit avoir été envoyé par ledit ſeigneur Cardinal, pour avertir le Pape d'un nouvel acord, qu'il a fait touchant l'Evêché de Strasbourg *,

* *Voyez la ſeconde note de la lettre* 34. *où il eſt parlé de deux accords faits entre les deux Evêques.*

dont il me dit auſſi, que ledit ſeigneur Cardinal avoit fait rendre compte au Roi.

La Porte ſainte fut fermée le ſamedi 13. de ce mois [2], & ainſi fut mis fin au Jubilé. La canoniſation du Saint Eſpagnol ne ſe fera point ſi-tôt [3].

Le prétendu Dom Sebaſtien, Roi de Portugal [4], que les Vénitiens avoient laiſſé aller,

2 Le Piaſecxi dit qu'elle fut fermée le dernier jour de l'an 1600. Mais il paroit par les lettres 251. 252. & 254. de notre Cardinal, que cet Hiſtorien s'eſt trompé en ce fait, ainſi qu'en celui de l'ouverture, qui, à ſon dire, ſe fit la veille de Noël de 1599. *pridie ſen in Vigilia natalis Chriſti iſtiuſmet anni*; quoique la Porte Sainte n'eût été ouverte que le dernier jour de l'an, comme il eſt marqué formellement dans la lettre 251.

3 La canoniſation de Sa^n Raymundo Pennafort ſe fi^t le 29. d'Avril ſuivant. *Voyez la lettre* 270.

4 En 1602. un Fidalgue Portugais de la Maiſon de Caſtro, publia un Livre, par lequel il tâche de prouver, que ce même Sebaſtien qui fut fait priſonnier à Veniſe & à Florence, étoit véritablement Dom Sebaſtien, Roi de Portugal. Ce Livre eſt intitulé: *Diſcurſo da vida do ſempre bem vindo & appericido Rey Dom Sebaſtiam.* Si ce que cet Auteur lui fait dire eſt vraiement de lui, il diſoit des choſes, dont le vrai Sebaſtien auroit pû ſe faire honneur. *Dom Chriſtovam*, ſecond fils de *Dom Antonio*, Prieur de *Crato*, Roi de Portugal, lui ayant fait demander ce Prieuré, qui eſt la plus riche Commanderie que l'Ordre de Malte poſſede en Portugal: [Dites-lui, répondit-il, que je prétens leur donner, à lui, & à Dom Manuel, ſon frere, des choſes bien plus conſiderables; mais qu'il faut auparavant les faire Chevaliers, afin que leur titre réponde mieux à leur naiſſance.] Durant ſa détention à Veniſe; ayant demandé qu'on lui fit un petit Crucifix d'or, propre à porter au cou, & l'orfevre ayant oublié d'y faire une couronne d'épines: Voilà, (dit-il à deux Religieux, qui le lui aporterent) un grand défaut que j'y trouve: a-t-on jamais vû le Chriſt ſur la croix ſans couronne? L'Hiſtorien *Geronimo de Zurita* ne décide rien touchant

comme vous aurez entendu, a été fait priſonnier par le Grand-Duc vers Livorne *. Et comme on ne loue point la ſimplicité de ce pauvre homme, d'être allé paſſer en ces quartiers-là; auſſi blâme-t-on grandement Son Alteſſe de ce fait, qui ne lui profitera pas tant envers les Eſpagnols, comme il lui nuira envers le commun des autres.

Le courrier de Gennes venant en cette ville a été dévaliſé de toutes les lettres, qu'on lui a trouvées, & ne ſait-on qui l'a fait, ni pourquoi. Tant y a que cela a été fait ſur les terres de Gennes même.

Je fus hier à l'audiance, où furent retouchées certaines choſes de celles, qui avoient été dites en la précédente : & je parlai dudit homme de Monſieur de Lorraine, pour prévenir s'il vouloit parler de rien qui pût préjudicier aux afaires ou volontez du Roi ; & priai Sa Sainteté d'obſerver la levée, que l'Empereur permetoit en ſes terres contre notre Roi, pour s'en ſouvenir, quand on la prieroit de perſuader à S. M. d'envoyer ſecours audit Empereur, & d'entrer en ligue pour lui contre le Turc. S. S. me confirma la prolongation du Jubilé pour Sainte-Croix d'Orleans, & m'acorda quelques autres graces pour des particuliers, comme il y en a toujours à demander pour uns, & pour autres. De Rome, ce 20. de Janvier 1601.

ce Dom Sebaſtien. *Sanè* dit M. de Thou, *Hieronimus Zurita Inculentus rerum Hiſpanienſium ſcriptor, ut virum doctum & Inquiſitionis Officio inſervientem decebat, ita de hoc portento verba facit, ut neque rem prorſus negare, neque plena aſſeveratione confirmare videatur.* Lib. 126.

* *Voyez la fin des lettres* 261. *&* 274.

LETRE CCLV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

Cette lettre n'eſt point dans les autres Editions.

MONSIEUR, Le ſieur *Horatio Rucellai* vient de m'avertir, qu'il veut dépêcher en Cour, pour ſes afaires particulieres, un courrier exprès; & que ſi je veux uſer de cette commodité pour écrire, il chargera ledit courrier de mes lettres. Ce qu'acceptant je vous dirai ſeulement, que depuis mes dernieres, qui furent des 18. & 20. de ce mois, je reçûs la vôtre du 4. le 22. & celle du 8. avec le mémoire, qui l'accompagnoit, me fut rendue avant hier 25. J'ai bien noté & conſideré tout ce que vous m'y écrivez: & quant à l'excuſe qu'il faut faire touchant la démolition du Fort Sainte-Catherine, vous aurez vû par ma lettre du 18. que j'en étois tout prêt, avant que recevoir vos dernieres, & m'en ſuis ja aidé aux ocaſions, qui s'en ſont préſentées, comme je continuerai ci-après, Dieu aidant.

Le Pape partit de cette ville mercredi 24. pour aller prendre l'air à *Porto*. C'eſt pourquoi, il n'y eut point d'audiance hier vendredi 26. Il eſt venu un extraordinaire de Milan avec lettres du 22. qui portent entr'autres choſes, que le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes s'étoient abouchez à *Somo* [1] qui eſt un lieu ſur le Po, à

1 C'eſt dans cette entrevûe, que Laſin acheva de conclure le Traité du Maréchal-Duc de Biron, avec le Roi d'Eſpagne. Traité qui ſervit depuis à faire le procès à ce Maréchal. J'aurai lieu d'en parler ailleurs. Quant aux Vénitiens, ils prirent l'alarme de l'entrevûe de Some, apréhendant, que la Paix de Savoye ne fût le commencement d'une guerre en Italie, *Suſpicionem aucte-*

cinq milles de Pavie. Ils font courir le bruit de guerre plus que jamais : mais les conditions auſquelles le Roi eſt condeſcendu, ſont ſi avantageuſes pour eux, qu'ils ſeroient trop mal conſeillez, de ne pas prendre S. M. au mot. Et ſi d'avanture ils ne le font, j'ai opinion, qu'ils s'en trouveront mal. Cependant, le Turc ne laiſſe de faire la guerre en hiver, contre ſa coûtume, & gagne toujours pays; contre lequel les armes chrétiennes ſeroient trop mieux employées à la défenſe de la Chrétienté.

Le Grand-Duc envoye deux à trois cens hommes, avec des munitions de guerre, à Caſal de Montferrat, pour le ſecours du Duc de Mantoue, en cas que le Duc de Savoye voulût, après notre Paix, ſe ruer, avec les gens qu'il a enſemble, ſur le Montferrat, qu'il prétend lui apartenir [2].

rat, dit le Moroſin, *poſt pacem initam ad Sommam, inter Titinum ac Tortonam oppidum, Aldobrandini, Sabaudi, ac Fontani colloquium, in quo quid conſultum, actum, decretum, magno ac inſueto obtectum ſilentio cognoſci non poterat, licet ad leges pacis firmandas atque exequendas eò convenisſe vulgaretur. His permotus Senatus Urbium atque arcium Magiſtratibus literas dederat, ut in iis cuſtodiendis majorem operam ac ſtudium impenderent. Franciſcum Martinengium, Levioris Equitatûs Præfectum, Bergomum ingredi juſſerat, Joan. Bapt. Montium, præditaſtis Ducem, Brixiam miſerat, præſidia auxerat*, &c. Hiſt. Ven. lib. 16.

2 I. Parceque le Montferrat avoit été promis au Comte de Savoye Amé V. pour la dot d'Yolande Paléologue ſa femme, en cas que la ligne maſculine des Paléologues vint à manquer. 2. Parce que les cent mille écus de la dot d'Yolande n'avoient jamais été payez, & que par le contrat il étoit dit, qu'on donneroit au Comte Amé des terres en Montferrat, ſi ladite dot ne lui étoit pas payée dans le tems preſcrit. 3. Parce que le Marquis de Montferrat ayant perdu tout ſon pays dans la guerre qu'il eut avec Philippe, Duc de Mi-

Quand l'embarquement des levées fut fait à Naples le 5. de ce mois, comme je vous ai écrit, il n'y eut aſſez de vaiſſeaux pour toutes: & reſterent en arriere 14. Compagnies, dont huit furent embarquées le 16. en trois navires, qui furent arrêtez au Port: & depuis y ſont arrivées ſix galeres de Sicile. De Rome, ce ſamedi 27. de Janvier 1601.

lan, puis l'ayant recouvré par la puiſſance des armes d'Amé VIII. premier Duc de Savoye, le Marquis en avoit fait, foi & hommage à ce Duc ſon protecteur. A quoi Charles-Emanuel ajoûtoit la ceſſion faite par Blanche Marie de Montferrat, au Duc de Savoye Charles II. ſon fils, du droit qu'elle avoit ſur une partie du Marquiſat, en vertu de ſa dot non payée, dont la ſomme & les interêts montoient, du tems de Charles-Emanuel, à ſept cens mille ducats.

LETRE CCLVI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Depuis mes lettres des 18. & 20. de Janvier, qui vous furent portées par le dernier ordinaire, je reçûs vos lettres des 4. & 8. du même mois, dont je vous donnai avis par une mienne du 27. qui vous ſera rendue par un courrier exprès, que le ſieur *Horatio Rucellai* a envoyé par delà, ſur l'ocaſion de la mort de M. l'Evêque de Carcaſſonne, ſon frere, advenue le 28.

Le 2. de ce mois au ſoir arriva l'ordinaire de Lion avec votre dépêche du 14. Janvier; & en même tems arriva auſſi le ſieur *Erminio*, qui m'envoya hier à midi une autre votre dépêche du 17. Par l'une & l'autre de ces deux dépêches, j'ai vû comme il a plû au Roi faire la

paix avec le Duc de Savoye : mais à voir la face des choſes de deçà, il ſemble que le Duc ne l'ait point faite avec le Roi. Car outre que le Pape n'en a fait ni fait faire aucun ſigne d'alegreſſe, ni le moindre ſemblant du monde, ledit ſieur *Erminio*, qui, en venant, a parlé & traité longuement avec le Duc de Savoye, & le Comte de Fuentes [1], ne dit point qu'il y ait paix, & ſe montre tout fâché, ſoit qu'il le feigne, ou non. D'autre côté, les Savoyards & Eſpagnols diſent tout haut, qu'il n'y a point de paix; & quoi qu'on diſe, il ne ſera jamais laiſſé au Roi, pour le Marquiſat, autre choſe que la Breſſe ſeule [2]. Davantage, j'ai été aujourd'hui chez Monſieur le Cardinal S. George, & ai fait avec lui ofice & compliment, que le Roi me commandoit de faire avec le Pape, par ſa lettre du 17. de Janvier, n'ayant pû avoir audiance de S. S. à cauſe de ſa goute; & ai trouvé

1 *Herminius à Sabaudo in ſpeciem ſtomachoſiore hoc reſponſum tulit, Arconatum & Alimium capite temeritatem luituros, quod contra expreſſum enixæ voluntatis ſuæ mandatum conditionibus ſubſcripſiſſent. Fontanus deſpicienti ſimilis pacem ſe minime curare dixit, neque vero ſe ejus conditionibus teneri; copias, quas penes ſe habeat, magno ſumptu paratas, nequaquam juxta conditiones, ſed arbitrio ſuo dimiſſurum.* Hiſtoire de Thou livre 125.

2 Le Roi voulut avoir encore, & eut auſſi pour les frais de la guerre, le Beugey, le Valromey, & le Baillage de Gex : Et c'eſt au ſujet de cette augmentation, qui fut acordée par le Cardinal Aldobrandin, & ſignée, à ſa priere, par les Commiſſaires du Duc, qui véritablement le firent ſans ſon ordre; que le Duc & le Comte de Fuentes differerent le plus qu'ils purent de ratifier ce Traité : le premier, parce qu'il vouloit faire valoir la choſe au Roi d'Eſpagne, ſon beau-frere, pour en tirer quelque récompenſe; & l'autre, parcequ'il trouvoit ſon avantage à continuer la guerre, où il avoit été toujours très-heureux.

ledit

ledit ſeigneur Cardinal S. George ſi froid & taciturne, contre ſa coûtume, & j'oſerai dire, contre toute civilité, & encore contre ſon devoir, qu'il ne m'a pas répondu un ſeul mot audit compliment [3], que le Roi me commandoit de faire avec le Pape; non pas même qu'il le raporteroit à S. S. Et après avoir été quelque tems ſans mot dire, il m'a demandé des conditions de la Paix. Je lui ai dit, qu'il les devoir ſavoir mieux que moi, & néanmoins que je lui en dirois le ſommaire; ce que j'ai fait: à quoi il n'a rien repliqué. Mais à un peu de là, *il faudra*, dit-il, *que le Duc de Savoye ſigne ces conditions. Comment*, dis-je, *on m'a dit, que lui & le Comte de Fuentes les avoient ſignées, quand le ſieur Erminio eſt paſſé devers eux*, & lui ſans me répondre ne ſi, ne non: *faudra-t-il*, dit-il, *que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne les ſignent encore? Il n'eſt pas néceſſaire*, dis-je, *puiſque c'eſt avec le Duc de Savoye que nous en avons: mais Monſieur le Cardinal Aldobrandin ayant voulu, en s'en allant, traiter avec leſdits Duc & Comte conjointement, il a ſemblé à quelqu'un, que ledit ſeigneur Cardinal voudroit auſſi, que l'un & l'autre ſignaſſent à préſent que la choſe étoit faite du conſentement de tous deux.* Ceci (qui eſt tout ce qui s'eſt paſſé entre ledit ſeigneur Cardinal & moi, digne de vous être écrit) m'a fait penſer, que ledit Duc de Savoye & le Comte de Fuentes ayant reconnu la facilité & l'im-

3 Comme il y a un ſilence qui vient de reſpect, il y en a auſſi un qui vient de mépris, ou de colere, que Tacite appelle *contumax ſilentium*. Antoine Perez dit que les plus aigres plaintes ſont celles qu'on fait en ſe taiſant. *Terribles quexas las que ſe dan callando.* Ce qui quadre au mot de Tacite: *quale magna ira ſilentium eſt.*

patience de vos quartiers, pourroient avoir fait des dificultez ſur l'acord, avec intention de vous en faire rabatre encore davantage ; ains avec eſperance, que ſous le bruit de cet acord ſigné, la plûpart des forces du Roi ſe ſépareront, s'en courant chacun chez ſoi ; & que le ſiege de la Citadelle de Bourg ſe relâcheroit, ſous eſperance qu'elle ſe donneroit à nous d'elle-même dans un mois après ledit acord ; & que cependant ils l'avitailleront, & muniront de gens, & de toutes autres choſes néceſſaires ; & avec tant de forces qu'ils ont enſemble près de vous, ſe rueront ſur vos conquêtes, & les recouvreront toutes, ſi ce n'étoit Montmélian, avant que le Roi eût remis ſus une forte armée. Ce ſoupçon m'eſt encore augmenté par ce que j'ai vû dans vos lettres, que le Roi s'en vouloit aller dans trois jours à Paris ; & par ce que dans les articles de l'acord il y a, que, dès le jour & date du Traité, il y devoit avoir Paix & commerce libre entre les ſujets & païs de l'un & de l'autre Prince. Ce qui leur donneroit commodité de faire tout ce qu'ils voudroient. A cela fait, que depuis vos articles ſignez, il ſe fait plus de bruit & de préparatifs de guerre, qu'auparavant, tant à Naples, qu'à Milan, & en Piémont. Mais ſur tout j'ai pour ſuſpecte la perfidie du Duc, & l'impudence de ceux, qui la lui fomentent ſi ouvertement en une cauſe manifeſtement injuſte ; & ne puis entendre, qu'il ait plus d'égard aux ſeings de ſes députez, qu'au ſien propre ; ni plus de reſpect à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, qu'à un Roi de France, avec lequel il traita lui-même, & qu'il devoit connoître pour Prince, qui avoir du cœur & du moyen, pour en avoir ſa raiſon, comme il le lui a bien montré depuis.

Voilà ce qui m'eſt venu en penſement de ce côté-là. Mais je ne laiſſe pour cela de penſer d'un autre côté, qu'ils ont obtenu plus qu'ils n'eûſſent oſé eſperer d'un Roi de France, & de Henri IV. irrité, victorieux, & ſaiſi : & quelque peu de foi qu'il y ait en eux, ne voudront remetre en doute le certain pour l'incertain : Que les propos qu'ils tiennent, & les bruits qu'ils font courir, peuvent être des effets de leur ruſe & vanité acoûtumée, qui ne va jamais rondement en beſogne, & crie & brave pour ſe faire tenir, lors qu'elle a moins d'envie de ſe batre. Ils voudroient faire croire au Pape, qu'il leur eſt fort obligé, de ce que par ſon moyen ils ſont parvenus au comble de leurs deſirs, d'avoir extorqué à la Couronne de France un de ſes plus beaux fleurons, qui leur étoit comme une paille dans l'œil ; & chaſſé les François d'Italie, pour faire deſormais à leur plaiſir de la plus belle & la plus noble partie du monde.

Quant au ſilence du Pape, il peut venir tant de ce que les articles de la Paix ne ſont encore ratifiez, & qu'il y a terme d'un mois pour les ratifier ; qu'auſſi de ce que, cependant, il peut avoir quelque deſſein & Traité ſecret avec les Eſpagnols & Savoyards, pour faire employer les forces, qu'ils ont enſemble, contre le Turc, au ſecours de l'Archiduc Ferdinand, & au recouvrement de Caniſe : & même d'autant que le Milanés & le Piémont, où ſont leſdites forces, ne ſont guere loin des païs dudit Archiduc Ferdinand : comme auſſi la contenance du ſieur *Erminio*, & la taciturnité du Cardinal Saint-George, peuvent venir des défenſes, que le Pape leur aura faites de parler de la Paix en ſorte du monde avec qui que ce ſoit. En cette in-

certitude donc, s'il plaira à Monſieur le Duc de Savoye nous donner la Paix, ou non, je n'en entrerai point en autre diſcours, & avec votre congé, paſſerai au reſte.

Si l'on me parle du changement advenu au Château des Alinges par la faute du ſieur de Saint-Aubin, j'en répondrai en la façon qu'il vous a plû m'écrire. Celui, de qui vous avez eû l'avis dudit changement, eſt tout à Monſieur de Savoye, & pourroit être que l'avis ne contint vérité ; tout ainſi que l'on controuve toujours ici des calomnies : comme, que le Roi a été ces jours paſſez à Geneve, & y a fort careſſé les Miniſtres 4 ; que le ſieur de Leſdiguiere a fait la cene dans Lion, dont Monſieur le Légat a été fort alteré.

Le Pape étant allé prendre l'air à *Porto* le 24. de Janvier, comme je vous écrivis par ma lettre du 27. retourna en cette ville le lundi 29. pour ſe trouver à la chapelle de ſa création le mardi 30. auquel jour commença la dixiéme année de ſon Pontificat. Mais la goute lui étant ſurvenue la nuit en un genou, il ne put s'y trouver, & on la fit ſans lui. Auſſi ne put-il ſe trouver & donner les chandelles à la Chapelle de Notre-Dame, le 2. de ce mois, & toucha à moi, qui y célébrois la Meſſe ce jour-là, à les

4 Le Roi étant au ſiége du Fort de Sainte Catherine, au mois de Décembre 1600. y avoit été harangué au nom de la Ville de Geneve, par Théodore de Beze, ſon plus ancien Miniſtre, acompagné de quelques autres Députez, envoyez pour lui demander la continuation de ſa protection. Ce qu'il leur avoit promis, à l'exemple des Rois ſes prédéceſſeurs. Voilà toutes les careſſes, qu'il leur avoit faites, & rien davantage. De tout tems la calomnie a tout envenimé.

donner. Cette indiſpoſition du Pape fut auſſi cauſe, que je n'eûs audiance ledit jour, qui étoit un vendredi ; ni le jour d'hier, pour lequel je l'avois fait demander ſamedi au ſoir, pour faire envers S. S. l'ofice, que S. M. me commandoit par ſa lettre du 17. de Janvier.

Par lettres de Naples, du 30. de Janvier, nous avons apris, que ce qui y reſtoit des gens levez à embarquer, s'étoit embarqué és ſix galeres de Sicile, commandées par *Dom Pietro de Leva* ; de l'arrivée deſquelles je vous avois donné avis, & n'atendoient que tems propre pour faire voile. Auſſi écrit-on, qu'on y ſonnoit toujours le tabourin pour lever encore des gens, mais que perſonne ne s'y préſentoit : Qu'on y conſtruiſoit bon nombre de galeres, pour en avoir d'autant plus pour infeſter la Provence ; & que c'étoit le Prince *Doria* qui avoit donné ce conſeil. Je deſirerois, que le Roi, ſi nous avons la Paix, employât à la confection d'un bon nombre de galeres, à Marſeille & à Toulon, la ſomme qu'il auroit dépenſée en un, deux, ou trois mois de guerre : qui ſeroit une choſe de grande sûreté, commodité, ornement, & réputation à la Couronne de France ; & metroit fin à la honte que c'eſt à un ſi grand Royaume, flanqué de deux mers, de n'avoir de quoi ſe défendre par mer contre les pirates & corſaires : tant s'en faut que contre les Princes.

Le Duc d'Urbin ayant été prié par le Comte de Fuentes, de faire levée en ſon Etat pour le ſervice du Roi d'Eſpagne, a dépêché un ſien gentilhomme vers ledit Comte, & penſe-t-on que ce ſoit pour s'en excuſer ; atendu qu'il ſe fait, que lors même que le Roi ne s'étoit en-

core déclaré Catholique, ceux de l'Etat d'Urbin ne ſe voulurent enrôler pour aller contre lui : & de ſept à huit cens qu'on y contraignit à coups de bâtons, il s'en enfuit par les chemins plus des deux tiers, avant qu'ils arrivaſſent en Piémont.

Le Duc de Mantoue ſe tient toujours ſur ſes gardes pour le Duché de Monferrat. Auſſi a le Duc de Parme renforcé ſes garniſons ſur les frontieres vers le Piémont & Milan, & s'en eſt allé tenir à Plaiſance.

L'homme de Monſieur de Lorraine, apellé *Baretti*, eſt encore ici, prêt à s'en retourner, comme il dit. Le Comte Sigiſmond *de la Torre*, envoyé par l'Archiduc Ferdinand, pour l'ocaſion [5], dont je vous écrivis, par ma lettre du 6. de Janvier, m'eſt venu voir comme un des autres Cardinaux, & puis m'a viſité pour la ſeconde fois, comme faiſant les afaires du Roi. Il eſt frere du Nonce, qui eſt en Suiſſe, & une leur ſœur eſt mariée à l'Ambaſſadeur de l'Empereur réſidant ici, lequel eſt encore leur parent, & de la même Maiſon *de la Torre* : ce qui me rend d'autant plus vraiſemblable ce que vous m'avez écrit ci-devant dudit Nonce.

Auſſi m'eſt venu voir l'Abbé Richardot [6], fils

5 *De auxiliis præcipuè ſollicitatus fuerat Pontifex à Sigiſmundo Turriano, limitis illius regulo, Proteſtantibus infeſtiſſimo, cautione addita, ne illi in ullam belli Turcici partem cum dignitate & imperio admitterentur. Is dum ultrò citròque impigrè commeat, juxta Goritium* (Gortz en Frioul) *Iguæ fluvio plerumque vadoſo, ſed tunc Junio incunte forte exundante, dum tranaret, currus everſo, cum numeroſo famulitio quod ſequebatur, hauſtus periit, & ſpei de tanti apparatus ſucceſſu conceptæ triſte omen fuit.* Hiſtoire de Thou, liv. 126.

6 Jean Richardot, fils de Jean, Préſident du Conſeil

du Préſident Richardot, lequel Abbé eſt venu réſider cette Cour, en qualité d'Agent de l'Archiduc Albert & de l'Infante.

Le Duc de Savoye a demandé ces jours paſſez, & obtenu du Pape, que tous les ſoldats & gens de guerre de ſon armée puiſſent être abſous, une fois en leur vie, & une autre fois en leur mort, de toutes ſortes de péchez, & de tout cas réſervez au Saint Siege : & en fut le bref mis és mains de Monſieur le Cardinal *Deti*, pour l'envoyer : lequel Cardinal *Deti* eſt parent de N. S. P. & fut laiſſé pour Viceprotecteur en la Protection de Savoye par Monſieur le Cardinal Aldobrandin, Protecteur en chef. Ce qui eſt toujours joindre de plus en plus ledit Duc avec les parens du Pape. Cette demande dudit Duc, que tous & chacun ſes ſoldats puiſſent être abſous de tous cas & en la vie, & en la mort, m'a donné à penſer, non ſeulement pour ce qu'il ſemble, que les gens de guerre dudit Duc ayent à combatre contre des Turcs, & autres Infideles, en une très-juſte & ſainte guerre : mais auſſi pour quelque méchant & malheureux deſſein, qu'il peut avoir, & vouloir employer & allaiter quelque miſerable : & m'a réduit en mémoire, que le feu Roi, après la mort du dernier Cardinal de Guiſe, ſe voulut ſervir d'un ſemblable bref, qu'il avoit obtenu pour ſa perſonne propre. Le Pape ne connoît pas Monſieur de Savoye ſi bien comme nous le connoiſ-

d'Artois, & Premier Miniſtre de l'Archiduc Albert ; & petit neveu de François Richardot, Evêque d'Arras. L'année ſuivante, il fut nommé à cet Evêché par l'Archiduc & l'Infante, & ſacré à Rome ; puis en 1609. il fut transferé à l'Archevêché de Cambrai, où il mourut en 1614.

ſons. S'il le connoiſſoit, il lui auroit refuſé cette demande, comme on m'a dit, qu'il l'avoit refuſée au Roi d'Eſpagne, qui l'avoit demandée pour ſes gens de guerre employez aux Indes, pour la propagation, comme il diſoit, de la Foi Chrétienne. Mais auſſi le Roi d'Eſpagne n'a pas pour Protecteur un neveu du Pape, & moins deux.

Tout homme d'afaire s'atend, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin, retournant triomphant de faire la paix, ſi paix ſera, procurera une promotion aux Quatre-tems prochains, qui écherront aux 14. 16. & 17. de Mars, & même d'autant qu'il y a neuf lieux déja vacans, du nombre de 70. Cardinaux, porté par la Bulle de Sixte V. il faudroit de bonne heure aviſer à celui, ou ceux, que le Roi deſirera, ſi davanture il n'en a déja été parlé par-delà à Monſieur le Cardinal Aldobrandin; & vous ſouvenir de l'inſtance, que vous avez fait faire pour le ſeigneur Dom Alexandre de la Mirandole, avant tout autre: ce que toute cette Maiſon ſait & s'y atend.

Auſſi vous parlera-t-on d'envoyer ſecours pour la Maiſon d'Autriche contre le Turc, & poſſible auſſi d'entrer en ligue; ſur quoi vous vous ſouviendrez du bon ofice, que vient de vous faire le Roi d'Eſpagne, qui eſt la principale ſouche de cette Maiſon, pour vous aider envers Monſieur de Savoye à avoir le Marquiſat, que ledit Duc avoit promis de vous rendre; & auſſi du ſecours, que l'Empereur, qui eſt la principale branche de ladite Maiſon, vous envoyoit à même fin. A quoi vous ajoûterez, s'il vous plaît, qu'un de ces jours, bientôt, la Reine d'Angleterre peut mourir; & en ce cas vous

aurez afaire de vos forces, pour aider audit Roi d'Eſpagne à ſe faire Roi d'Angleterre *, comme il y tend de toutes ſes forces ; & les pratiques & menées en ſont dreſſées, il y a pluſieurs années.

J'ai oublié ci-deſſus, avant qu'entrer en ces ocurrences, à vous dire, que le pouvoir expédié par le Duc de Savoye à ſes députez, où il s'intitule *Marquis de Saluces*, & dit, que ſon intention a toujours viſé à la conſervation de la Paix 7 ; & qu'il n'a tenu à lui, que tous les Traitez ci-devant faits, ne ſe ſoient éfectuez enſuite d'icelle ; m'a ſemblé digne de lui, & du reſte de ſes actions : & je ne m'émerveillerai jamais, que qui fait comme lui, parle & écrive de même. En ſomme, telles gens ſe peuvent bien rompre & ruiner, mais non redreſſer, ni corriger ; & n'en atendez autre choſe : & ſur tout ne vous fiez jamais de lui, ni en guerre, ni en paix. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 4. Février 1601.

* Cela eſt dit par ironie.

7 Il n'y a point de Princes, qui ayent plus ſouvent à la bouche des propos de paix, ni qui feignent mieux de la deſirer, que ceux qui ne peuvent la ſouffrir. Liſez les Préfaces des Traitez de Paix, il n'y a rien de plus beau, rien de plus cordial, rien qui montre plus de compaſſion de la miſere des peuples : mais ſi vous liſez les Articles, vous trouverez à chaque ligne des équivoques, des termes captieux, & des clauſes frauduleuſes, qui ſont autant de ſemences de guerre, & de préparatifs pour la recommencer.

LETRE CCLVII.

» Le ſujet de cette lettre eſt le Traité de Lion » du 17. Janvier 1601. par lequel le Duc de Sa- » voye, en échange du Marquiſat de Saluces, » cede & délaiſſe à Henri IV. & à ſes ſucceſſeurs

» Rois de France, la Breſſe, le Beugey, le Val-
» romey, avec la Baronnie & le Baillage de
» Gex, & toutes ſes apartenances & dépendan-
» ces. Ce Traité avoit été ſigné par François
» d'Arconat, Comte de Touſaine; & par René
» de Lucinge, ſeigneur des Alymes, tous deux
» Commiſſaires & députez du Duc, en vertu
» d'un ordre de ce Prince du 8. de Janvier,
» qui leur enjoignoit d'obéir au Légat Aldo-
» brandin, comme à lui-même; & de ſigner
» tout ce qu'il leur ordonneroit. Mais en obéiſ-
» ſant au Légat, qui véritablement, en cette
» ocaſion, préféra ſa propre gloire aux interêts
» du Duc, de la foi duquel il ſe défioit; ils
» avoient déſobéi à leur maître, qui avoit ſuſ-
» pendu l'ordre du 8. de Janvier par un autre
» commandement de ne point ſigner, juſqu'à ce
» qu'il en eût pris conſeil du Comte de Fuentes.
» Voilà ſur quoi étoit fondé le refus, que le
» Duc & ce Comte faiſoient de ratifier ce dernier
» Traité, & ce qu'il importe de ſavoir ici, pour
» mieux entendre le contenu de cette lettre, &
» des ſuivantes, & pour juger plus ſainement des
» raiſons des deux Parties.

AU ROY.

SIRE,

Par la lettre qu'il plut à Votre Majeſté m'écrire le 17. Janvier, j'ai vû comme il vous a plû donner la paix à Monſieur de Savoye. En quoi je reconnois votre généroſité & bonté, & le reſpect que V. M. a eu à N. S. P. le Pape, & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ſon neveu. Mais il ſe dit par tout Rome, que Son Alteſſe

ne veut point de cette Paix, & y en a pluſieurs ſignes, que j'écris plus amplement à Monſieur de Villeroy. Tant y a qu'il eſt déja arrivé ici un gentilhomme de la part du Comte de Fuentes ſur ce ſujet, & ce ſoir en arrive un autre dudit Duc. De façon qu'il ſe verra bientôt, ſi c'eſt pour aprouver ou improuver ladite Paix. Si elle tient, j'en loue Dieu, & avec toute humilité m'en conjouïs avec Votre Majeſté, laquelle par ce moyen, hors des hazards & travaux de la guerre, pourra vivre deſormais en plus grande ſûreté & repos, & ſoulager ſon pauvre peuple, & tous les états de ſon Royaume [1], qui ſont fort chargez à l'ocaſion des guerres paſſées, tant civiles qu'étrangeres; & vaquer à redreſſer la Religion, la Juſtice, la Police, la Diſcipline militaire, les Finances, & autres choſes qui en ont beſoin; & achever de purger les mauvaiſes humeurs, qui ſont reſtées de la contagion & corruption des années paſſées, & aſsûrer le repos de la France & l'autorité Royale, non ſeulement pour ſon tems, mais auſſi pour ſa poſtérité: dont je prie Dieu vous faire la grace; comme étant les principaux fruits qui ſe doivent atendre & ſe peuvent recueillir de cette Paix. Quand nous ſerons éclaircis, ſi elle

1 On ne ſauroit trop prôner aux Princes l'obligation de ſoulager leurs peuples: car c'en eſt une, qui tout indiſpenſable qu'elle eſt, n'entre guere ſouvent dans leurs méditations. Quelques-uns en font de profondes ſur les moyens d'amplifier leur autorité, ſans en faire jamais une ſeule ſur la néceſſité de la moderer, pour empêcher, qu'elle ne dégénere en opreſſion. Ils meurent preſque tous avec le regret d'avoir omis ce devoir; mais leurs ſucceſſeurs n'en ſont pas plus ſoigneux d'y ſatisfaire. L'on imite ce qu'ils ont fait durant leur regne, & l'on oublie tout ce qu'ils ont dit à leur mort.

tiendra, ou non, alors je ne manquerai de ſatisfaire au commandement de V. M. lui écrivant de quelle façon le Pape & toute la Cour de Rome l'auront reçûe, & les conditions d'icelle. Cependant, ne pouvant faire avec la perſonne de S. S. à cauſe de ſa goute, le compliment, que V. M. me commandoit par ſadite lettre ſur l'ocaſion de cet acord; je le fis dès hier avec Monſieur le Cardinal Saint-George ſon neveu, qui le voit tous les jours; pour ne laiſſer envieillir cet ofice: & ne manquerai de le faire encore de nouveau avec S. S. même, en la premiere audiance que j'aurai d'elle, Dieu aidant. A tant, je prie Dieu, Sire, &c. De Rome ce 5. Février 1601.

LETRE CCLVIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Pour répondre à la lettre, qu'il vous plût m'écrire de votre main le 14. Janvier, je vous dirai, que comme je tiens à grand'-faveur & honneur la condoleance confidente, qu'il vous a plû faire avec moi; auſſi l'avez-vous colloquée en un cœur, qui eſt diſpoſé & paſſionné de même, & qui ne peut ſe contenter d'apeller interêt, ou ambition, que les François ayent dit à Monſieur le Légat, que le Roi n'avoit aucun moyen de continuer la guerre, quand bien il eût été vrai; ains l'eſtime & apelle traliſon [1]. Si la Paix qui fut traitée

[1] Le Cardinal d'Oſſat a raiſon d'apeller *trahiſon* les diſcours, que certains François avoient tenu au Légat Aldobrandin, ſur le mauvais état des affaires du Royaume: car en effet, c'eſt trahir ſon Prince, que de découvrir ſon impuiſſance aux Miniſtres des Princes Etran-

& conclue à Vervins ſe fût traité auprès du Roi, elle ne ſe fût point faite, ou bien n'eût été ſi profitable & honorable pour S. M. & pour ſon Royaume [2]. Sur quoi je fais cette obſervation, qu'une autre fois, ſi nous avions à traiter choſes ſemblables, il faudroit aſſigner aux députez un lieu diſtant de la Cour, & retiré, auquel perſonne n'allât que ceux que le Roi y envoyeroit. J'eſtime infiniment Monſieur de Sillery, d'être demeuré ferme & conſtant en l'alliete, en laquelle je l'ai toujours vû, & reçois grande conſolation du témoignage qu'il vous a plû m'en rendre. Quand nous ſaurons ici, ſi cette Paix tiendra, ou non, je vous écrirai ce qui s'en dit, & ce qu'on y ajoûtera ci-après. Quant à moi, comme je vous en ai écrit mon avis, lorſque les choſes étoient encore en entier; auſſi deſormais, puiſque ç'en eſt fait, je ne manquerai, ſi elle dure, de la louer pour la plus utile &

gers, particulierement lorſqu'il eſt en guerre contre un autre que ſes voiſins ont interêt de défendre, & de ſecourir. Rien n'étoit plus capable de roidir le Pape, & les Princes d'Italie, à vouloir que le Marquiſat de Saluces demeurât au Duc de Savoye, que de dire au neveu d'un Pape, qui protegeoit ſecretement ce Duc, que le Roi ne pouvoit plus continuer la guerre, qu'il avoit commencée. Comines donne un bon conſeil pour obvier aux mots, que fait la langue des Malcontens auprès des Ambaſſadeurs des Princes Etrangers. [Si les Ambaſſadeurs, dit-il, dans un chap. de ſes Mémoires, viennent de Princes ſuſpects, on les doit bien traiter, & honorablement recueillir, comme envoyer au-devant d'eux, & les faire bien loger: mais ordonner gens ſûrs & ſages pour les acompagner. Car on ſait par là ceux qui vont vers eux, & garde-t-on les gens legers & malcontens de leur porter nouvelles.]

2 On a dit de la Paix de Vervins, que les Eſpagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

avantageuſe pour nous que je pourrai : mais de la metre en réputation, il ſeroit impoſſible, en Italie mêmement [3]. Encore y aura-t-il bien de la peine à la faire paſſer pour utile, envers ceux qui tiennent, qu'à un grand Etat, & à tout grand Prince, l'utilité, qui n'eſt acompagnée de réputation, n'eſt pas même utile. Les conſiderations, que je touche en ma lettre au Roi, peſent à la vérité beaucoup en mon endroit : pourvû que nous ſachions tirer de la Paix tous ces profits-là, qui nous ſont plus néceſſaires, qu'ils ne ſe trouveront dificiles, ſi nous nous y apliquons un peu ſérieuſement.

Je vous remercie de ce que vous voulez tenir la main à ce qu'il ſoit bientôt envoyé un Ambaſſadeur, pour réſider en cette Cour, & vous prie de l'avertir, quand il ſera déclaré, d'envoyer

3 Comme c'étoit l'interêt du Roi d'Eſpagne, de fermer aux François l'entrée en Italie, pour n'y avoir point de contrepoids : c'étoit auſſi l'interêt du Roi de France d'y avoir une porte ouverte, pour contrecarrer l'Eſpagnol, & pour ſe faire reſpecter & craindre des Princes d'Italie, par la commodité, qu'il auroit euë de les attaquer, ou de les défendre. Quant au Grand-Duc, il fut très-fâché de cette Paix, juſques-là qu'il offrit à Henri IV. de la rompre, ſe faiſant fort d'y faire aquieſcer tacitement le Pape même, en donnant deux cens mille écus, argent comptant, au Cardinal Aldobrandin, qui, voyant aprocher la fin du Pontificat de ſon oncle, ſe hâtoit de s'enrichir le plus qu'il pouvoit. Le Duc de Nevers, de la Maiſon de Mantouë, fut encore plus fâché du délaiſſement du Marquiſat de Saluces au Duc de Savoye, prévoyant, que ſi la ſucceſſion du Duché de Mantouë lui venoit un jour, ainſi qu'il advint 27. ans après ; le Roi de France n'auroit plus la même commodité d'envoyer du ſecours en Italie, dont la porte lui ſeroit fermée par le Duc de Savoye, qui, comme beaufrere du Roi d'Eſpagne, dépendoit entierement de cette Couronne.

tout auſſi-tôt quelque honnête homme, pour lui trouver & lui faire acommoder un logis : à quoi il y aura fort à faire ; & mêmement s'il ſe fait promotion avant qu'il arrive par-deçà.

Je n'ai pû à cauſe de l'indiſpoſition du Pape, parler à S. S. de la prolongation du Jubilé, qui fut concédé à M. d'Alincourt pour Pontoiſe ; ce ſera pour la premiere audiance. On m'a promis le bref de la prolongation du Jubilé d'Orleans pour ce ſoir : & j'eſpere, que vous l'aurez avec la préſente.

M. le Préſident Ruellé m'a infiniment obligé en un voyage, qu'il a fait pour moi à Bayeux, où il a mieux fait pour moi, que je n'eûſſe pû faire moi-même. Je vous ſuplie de lui montrer de votre part, que vous l'avez agréable. Cependant, je me recommande bien humblement à votre bonne grace. De Rome, ce 5. de Février 1601.

LETRE CCLIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Les Expéditionaires m'ayant requis de leur donner encore deux jours depuis ma derniere lettre écrite, je m'y ſuis laiſſé aller plus facilement, pour cependant aprendre quelque choſe de l'intention de nos Savoyards & Eſpagnols. Or tant plus je vois avant, tant plus je découvre, qu'elle eſt très-mauvaiſe & trompeuſe. Le Comte de Fuentes [1] a envoyé

[1] Le Comte de Fuentes étoit celui de tous les Miniſtres du Roi d'Eſpagne en Italie, qui fomentoit davantage l'humeur turbulente du Duc de Savoye, qui lui inſpiroit de jour en jour de nouveaux ſentimens de haine contre le Roi de France, qu'il haïſſoit lui-même à tel

au Pape un Eſpagnol, apellé *Diego Salinas*, ſon ſergent-major, lequel après avoir parlé & traité avec S. S. eſt paſſé à Naples. Le Duc de Savoye a envoyé le ſieur *Domenico Belli*, ſon Chancelier, qui arriva hier au ſoir, & ſa grande qualité m'a fait douter, qu'il ne venoit point pour aporter au Pape la ratification de l'acord, comme quelques-uns penſent. Ce jourd'hui au matin ils ont fait une longue conſultation chez l'Ambaſſadeur de Savoye, où s'eſt trouvé l'Ambaſſadeur d'Eſpagne : & après diner leſdits Chancelier & Ambaſſadeur de Savoye ont été à l'audiance. Chacun tient, que de la part deſdits Duc & Comte eſt remontré au Pape, que cet acord eſt trop avantageux pour la France, & qu'ils ne le peuvent ratifier ; & prient S. S. de ſe vouloir in-

point, qu'il diſoit ſouvent, qu'il mourroit content, s'il mouroit en lui faiſant la guerre. Quelques années après, Henri IV. ayant été tué, il en aprit la nouvelle avec tant de joye, qu'étant minuit lors que le Courrier arriva, il fit lever ſon Confeſſeur, & tous ſes domeſtiques, pour la leur annoncer. Et Don Juan Vitrian, qui dit avoir apris cette particularité du Confeſſeur même, qui étoit un Jéſuite, avouë que le Comte, en cette occaſion, s'étoit ſi fort oublié, que ſelon le récit de ce Pere, il ſembloit, qu'il eût perdu l'eſprit. *Tan alegre*, dit-il, *como impenſada nueva de tal fuerte ocupò ſu cabeça, que parecio in-*

chirle el lugar del ſeſo, y dejarle ſin el, loco de plazer. A la fin du chapitre 190. de ſon Commentaire ſur les Mémoires de Comines. Au reſte la joye du Comte fut très-courte : car il mourut le 22. de Juillet de la même année. Ce que j'ai remarqué être arrivé très-ſouvent aux perſonnes, qui avoient été ennemis irréconciliables. Témoin le Connétable de Saint-Pol & le dernier Duc de Bourgogne, qui l'avoit lâchement livré à Louis XI. Henri III. & les Guiſes : la Reine Marie de Medicis, le Cardinal de Richelieu, & le feu Roi ; Dom Alphonſe VI. Roi de Portugal, & la Reine ſon épouſe.

terpoſer envers S. M. à ce qu'elle rabate de ſes conditions, & ajoûte aux leurs : & que S. S. vous doit dépêcher de nouveau le ſieur *Ermi-nio*, pour demander ce rabais. Or comme S. S. prend ces choſes, & de ce qu'elle en fera, je ne vous en puis rien dire. Mais moi je les prens de cette façon, qu'eux ne pouvant plus conſerver la Citadelle de Bourg, & connoiſſant la facilité & impatience Françoiſe, ont fait faire l'acord avec intention de ſéparer par ce moyen vos forces, & vous renvoyer loin de vos conquêtes, & puis avec toutes les forces qu'ils ont toutes prêtes, forcer les paſſages, & ayant avitaillé & préſidié ladite Citadelle, reprendre tout ce qu'ils pourront, avant que le Roi ſe ſoit raprêté. Et afin de faire paſſer les monts à leurs ſoldats & gens de guerre avec moins de peur, & plus de facilité, ils ont forgé à Milan ſur le voyage du Roi vers Paris, que c'étoit pour une grande ſédition & carnage advenu en ladite ville de Paris entre les Catholiques & les Huguenots ; & à préſent viennent entretenir & amuſer le Pape, pour cependant faire leur fait ; & ſi la voye de la force ouverte ne leur ſuccedoit, tirer par voye de négociation en long l'execution de l'acord, & gagner le Printems, comme le Duc, par ſes cavillations ſur l'acord de Paris, cherchoit de gagner l'hiver. Voilà ce que j'en ſoupçonne. Et de fait, tout auſſi-tôt que je vis en vos lettres, que le Roi s'en vouloit aller à Paris, je m'en émerveillai grandement, me ſemblant, que cela ne ſe devoit point faire, avant que la ratification fût arrivée ; & que la Citadelle de Bourg eût été rendue ; quand bien vous eûſſiez acordé avec un Prince qui ne vous eût jamais trompez : parce que la prudence commune le

porte ainſi, & qu'en telles choſes on doit toujours regarder non ſeulement à ce qui ſe doit, mais auſſi à ce qui ſe peut faire. Mais vous ayant afaire à un Prince ſi perfide, je m'étonne que vous ayez ſi-tôt deſemparé ces quartiers. Et à la vérité, s'il vous en arrive mal, ce ne ſera point lui qui vous aura trompez à cette fois; ce ſera vous-mêmes. La premiére tromperie eſt du trompeur, mais la ſeconde eſt à bon droit imputée au trompé [2]. Dieu veuille que je ſois trompé moi-même en ces conjectures.

Quoi que je vienne de vous écrire, il n'eſt pas que je ne penſe, que le Roi, allant à Paris, aura pourvû à ſon fait en tout évenement: & s'il y fût allé après une rupture de paix, je n'en ſerois en peine, eſtimant que ſes forces ſe ſeroient contenues enſemble pour continuer la guerre: Mais après un acord, & le *Te Deum* chanté, cela me fait craindre, que quoi que S. M. ait ordonné, la plus grand'-part s'en courra chez ſoi. En ſomme, je me ſens diverſement agité & emporté çà & là, ſans ſavoir à quoi m'en tenir. Mais quoi qu'il en arrive, je ne me repentirai jamais de m'être méfié de la foi du Duc de Savoye [3]. J'écris un mot touchant

2 Quand on a été trompé une fois, c'eſt un avertiſſement de ſe tenir ſi bien ſur ſes gardes, qu'on ne le ſoit pas une ſeconde. *Improbè Neptunum accuſat, qui iterum naufragium facit*, dit un Ancien.

3 Notre Cardinal avoit bien raiſon: car ce Duc avoit trompé le Roi tant de fois, que pour bien juger de lui, & de ſes intentions, il en falloit toujours mal penſer. L'Abbé *Vitt. Siri* l'apelle dans ſon Mémoire, turbulent, ambitieux à l'excès, inconſtant, déloyal, & ſanguinaire. *Battiſta Nani* parle toujours de lui, comme d'un Prince ambitieux, inquiet, entreprenant, & qui n'enviſageoit dans toutes ſes actions, que ſon ſeul interêt, meſurant à la même aulne le profit & la gloire. L'E-

ma penſion à Monſieur de Roſny. Je vous ſuplie bien humblement de lui faire rendre ma lettre, & a votre commodité lui en dire un mot. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 6. Février 1601.

vêque Polonois Piaſecki en fait le même portrait : *Carolus Emannel, Sabaudiæ Dux, ſeptuagenarius morte obitâ quievit, in vita nunquam quietus, & nunc Hiſpani, nunc Galli partes ſecutus, quò ipſum vel cupido bellorum, vel ſpecies commodi pertrahebat.* Piaſecii Chronica.

LETRE CCLX.

AU ROY.

SIRE,

Je répondis le 5. de ce mois par l'ordinaire à la lettre, qu'il avoit plû à Votre Majeſté m'écrire le 17. Janvier par le ſieur *Erminio*. Par cette-ci répondrai à celle, qu'il vous plû m'écrire le 20. par Rabi maître de vos courriers à Rome, laquelle je reçûs le 11. de ce mois. Premierement donc j'ai bien noté les points dont Monſieur le Cardinal Aldobrandin vous parla en ſa derniere audiance, & ceux auſſi, dont V. M. lui parla, & les réponſes, que vous vous entrefites l'un à l'autre : & ne manquerai, quand il ſera ici de retour, de ſolliciter, & de parler au Pape de tout ce que V. M. deſire, & de vous rendre compte de tout ce qui s'y paſſera.

Cependant, j'ai envoyé au ſeigneur *Aleſſandro Pico* le paquet de V. M. qui s'adreſſoit à lui, & lui ai écrit conformément à ce qu'il vous a plû m'en commander. Auſſi ai-je rendu vos lettres à Meſſieurs les Cardinaux de *Florence*,

Baronio, *Juſtiniano*, *d'Eſte*, & *Ruſticucci*, & leur ai parlé conformément au contenu de leurſdites lettres : leſquels tous s'en ſont tenus grandement honorez, & en baiſent très-humblement les mains à V. M. avec grande démonſtration de deſirer vous faire ſervice aux ocaſions, qui s'en préſenteront. Le préſent, que V. M. veut faire à Monſieur le Cardinal *Baronio*, ſera très-bien employé, & digne de la ſplendeur de V. M. & du bel & excellent œuvre, qu'il vous a dédié.

L'avis de la groſſeſſe de la Reine a aporté un merveilleux plaiſir à tous les gens de bien de deçà, & ſpécialement à vos ſujets & ſerviteurs [1], qui en louons tous Dieu de tout notre cœur, & le prions de conduire le fruit à ſa perfection ; eſperant, que par la fécondité de Vos Majeſtez il acroitra de plus en plus votre autorité, & comblera vos proſperitez, & aſsûrera le repos & tranquillité de votre Royaume pour pluſieurs ſiecles, & remplira la France de toutes ſortes de bénédictions.

Outre ladite lettre de V. M. du 20. Janvier, j'en reçûs depuis une autre du 30. laquelle me fut rendue par un courrier exprès le 16. de ce mois : par laquelle V. M. me commande d'arê-

1 La joye de la groſſeſſe de la Reine, fut d'autant plus grande, que les trois Rois, précédens n'avoient point laiſſé d'enfans mâles ; & que la fécondité de la Reine faiſoit revivre dans la Maiſon Royale les eſperances de la ſucceſſion. M. de Thou dans ſon Hiſtoire dit que le Docteur François Suarez ayant fini le diſcours qu'il fit à la Reine au nom du Clergé d'Avignon, par lui ſouhaiter un Dauphin dans l'année, elle lui répondit avec un tranſport de joye convenable aux vœux de la France : je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il me ſoit fait ſelon votre parole. *Livre* 125.

ter l'expedition de la réſignation, qu'on étoit après à faire de l'Abbaye d'Aiſnay de Lion. Ce que je fis dès le ſoir même, que je reçûs ladite lettre : & trouvai qu'il n'y avoit que quelque commencement d'expedition, qui ne peut empêcher, que ladite Abbaye n'ait vaqué par la mort de l'Abbé, qui vouloit réſigner ; & que celui, à qui V. M. l'a donnée par mort, n'en jouiſſe.

Au demeurant, Monſieur de Savoye ne tient pas plus de compte du Traité accordé & ſigné à Lion par ſes Députez, & par Monſieur le Cardinal Aldobrandin, que de celui qu'il fit & ſigna lui-même à Paris, au mois de Février l'année paſſée ; & tient à préſent la même procedure qu'il fit alors. Car comme après qu'il fut de retour en ſon païs, il vous écrivit, & fit dire par les ſiens, qu'il perſeveroit en la même volonté d'auparavant ; auſſi a-t-il fait dire au Pape par le ſieur *Domenico Belli* ſon Chanceller, & lui fait dire à toutes les ocaſions, par ſon Ambaſſadeur réſidant ici, qu'encore que les articles acordez lui ſoient trop préjudiciables, ce nonobſtant il les veut ratifier, executer, & obſerver du tout, quand ce ne ſeroit que pour le reſpect de S. S. & de Monſieur le Cardinal Légat ſon neveu : mais que les Eſpagnols, avec leſquels il faut par néceſſité qu'il demeure conjoint, ne s'en contentent point, & le lui ont défendu : que S. S. faſſe envers eux, & envers le Roi d'Eſpagne, qu'ils s'en contentent, & que lui de ſa part il eſt & ſera toujours prêt à ratifier & executer le tout. En quoi il ſe moque de S. S. comme il faiſoit alors de V. M. Car l'abouchement, qu'il alla faire dernierement à *Somo* ſur le Pô près Pavie avec le Comte de Fuentes, après les arti-

cles acordez, ne fut que pour inſtruire ledit Comte des prétextes & excuſes, dont il pouvoit & devoit uſer au nom du Roi d'Eſpagne, ſon maître, envers le Pape; & pour le prier de les envoyer expoſer à S. S. par perſonne confidente : & puis a dépêché ou fait dépêcher vers le Roi d'Eſpagne, pour l'inſtruire & préparer de même, & le prier de tenir bon, & de continuer à faire les proviſions de guerre, & l'aſsûrer, qu'il lui feroit avoir bon marché de V. M. qui l'avoit ſurpris au mois d'Août dernier. Il a encore tiré en la même contagion le Duc de Seſſe, Ambaſſadeur d'Eſpagne réſidant ici, auquel la Paix de Vervins ne plût jamais, & qui étoit d'avis qu'on fît plutôt paix avec la Reine d'Angleterre, & qu'on lui livrât Calais [2], plutôt que de le rendre à V. M. Et quand le Pape a voulu envoyer un Prélat vers le Roi d'Eſpagne, en faveur de la Paix, ledit Duc de Seſſe lui a dit, qu'il n'étoit point beſoin, que S. S. fît cette dépenſe; & qu'il dépêcheroit lui-même vers le Roi ſon maître, pour lui porter les brefs de S. S. & pour pouvoir mieux perſuader la guerre, a dépêché en Eſpagne le Secretaire Ximene [3], jaçoit qu'il en eût beſoin près de ſoi, étant ledit Ximenez ſecretaire de l'Ambaſſade. Et comme après le tems expiré de l'acord de

2 Les Eſpagnols auroient fait volontiers la paix avec la Reine d'Angleterre; mais le Comte d'Eſſex, ſon Favori, & leur ancien ennemi, n'y voulut jamais entendre, de peur qu'Eliſabeth ne leur rendît, en échange de Calais, les villes, qu'elle tenoit en Hollande, & en Zelande. Ce qui auroit pû ruiner l'établiſſement des Provinces-Unies. En cela, le Comte agît en bon Politique.

3 Pedro Ximenez de Morillo.

Paris, ledit Duc de Savoye tâcha d'avoir prolongation du délai, & de metre l'afaire en négociation [4] pour toujours gagner tems, & jetter V. M. en l'hiver, auquel il ne peut être aſſailli : auſſi à préſent il ſe parle de faire prolonger le mois dans lequel il faloit ratifier, ſous couleur que la réponſe d'Eſpagne, laquelle on fera expreſſément diferer le plus qu'on pourra, ne peut être venue ſi-tôt : le tout pour gagner le Printems, & vous aſſaillir avec plus d'avantage. Auſſi fait-il metre des expediens en avant, ſemblables à ceux qu'il faiſoit propoſer alors : & dit, que ſi V. M. ne veut ſoufrir, qu'on bâtiſſe des Forts au paſſage réſervé ; qu'au moins elle quite la protection de Geneve, laquelle par ce moyen ſera tout auſſi-tôt priſe par lui : & lors le paſſage ſera aſsûré par cette autre voye, ſans qu'il ſoit beſoin de faire des Forts au paſſage réſervé. Ce prétexte eſt plauſible au Pape, & à ceux qui ſont des plus fendans Catholiques. Et de fait, les Miniſtres d'Eſpagne & de Savoye ont apoſté le Cardinal de Como, & quelques autres, qui ſont allé remontrer à S. S. qu'il importoit infiniment à la Religion Catholique, & à l'autorité du Saint Siege, que le paſſage des Eſpagnols & Italiens ne ſoit point fermé en ce païs-là, ſi près de Geneve & des Suiſſes hérétiques. Ledit Duc fait encore parler d'alliances, & de bailler en fief la Breſſe & les autres pays cédez en récompenſe du Marquiſat, comme il faiſoit dudit Marquiſat après le même acord de Paris. Et à mon avis,

4 Quand deux Princes ſont en differend, le plus foible doit toujours entrer en négociation, pour amuſer le plus fort. C'eſt ce que faiſoit alors le Duc de Savoye, qui ſurpaſſoit autant Henri IV. en fineſſe & en artifices, qu'Henri le ſurpaſſoit en puiſſance.

Sire, ſi V. M. eût fait la réponſe qu'on deſiroit, quand Monſieur le Cardinal Aldobrandin vous parla du mariage de Monſeigneur le Duc de Vendôme avec une fille dudit Duc de Savoye, il vous eût fait un autre interrogatoire : à ſçavoir s'il vous plairoit de lui donner en fief & l'inveſtir de la Breſſe & autres pays. Ce que je conjecture, parce que le Gouverneur de Rome, Milanois, & paſſionné pour Eſpagne de ſoi-même, & comme eſperant d'être fait Cardinal [5] par ce moyen, m'étant venu voir ſous couleur de viſite commune, & dûe à tout Cardinal une fois l'an, après pluſieurs autres propos de loin me demanda, s'il n'étoit pas vrai, que V. M. vouloit inveſtir mondit ſeigneur de Vendôme deſdits pays. Je lui répondis tant pour la vérité, que pour leur en ôter toute eſperance, que je n'en avois point ouï parler, & ne le croyois point ; pource que par les articles de l'acord il étoit porté, que leſdits pays ſeroient & demeureroient unis & incorporez à la Couronne de France, & ſeroient réputez domaine & patrimoine de la Couronne, & n'en pourroient être ſéparez pour ocaſion que ce ſoit [6]. Et en outre, qu'un pays

5 Il fut fait Cardinal en 1604. *Voyez la note 4. de la lettre au Roi du 9. de Mai 1600.*

6 L'article 4. de ce Traité eſt conçu en ces termes : Ledit Duc cede auſſi, tranſporte & délaiſſe audit Seigneur Roi la Baronnie & Bailliage de Gex, &c. Le tout à condition, que leſdits pays cédez ſeront & demeureront unis & incorporez à la Couronne de France, & ſeront réputez domaine & patrimoine de la Couronne, & n'en pourront être ſéparez pour ocaſion que ce ſoit.] Sur quoi eſt à remarquer la malignité de ce Prélat Milanois, qui demandoit inſidieuſement à notre Cardinal, s'il n'étoit pas vrai, que le Roi voulût donner l'inveſtiture de la Breſſe au Duc de Vendôme, ſon fils-naturel : croyant tirer de lui quelque réponſe, dont le Duc de

de

de nouvelle conquête, dont les vaſſaux & peuples ne pourroient ſi-tôt laiſſer les habitudes de Savoye, & prendre celles de France, & étant auſſi frontiere, devoit être tenu & régi ſous la main & autorité de V. M. immédiatement, & non par le moyen d'aucun vaſſal & feudataire. Il y a plus, Sire, c'eſt que pendant tout ce que deſſus, les Eſpagnols font toujours à Naples & à Milan, & ailleurs, amas de gens & de forces plus que jamais, non ſeulement pour ſervir par terre, mais auſſi par mer, faiſant conſtruire à Naples bon nombre de galeres, comme j'en ai déja donné avis par-delà; outre tant qu'ils en ont déja: & faiſant grande proviſion de biſcuit, & d'autres telles choſes néceſſaires à une armée navale: & ce pour infeſter la Provence, qu'ils menacent déja de mettre à feu & à ſang, dès le commencement. Vos ſerviteurs de deçà, & tous ceux qui ſont afectionnez à la France, ont un très-grand regret de ce qu'ils entendent ici, qu'à la fumée de ce trompeux acord, nous avons laiſſé perdre l'ocaſion de prendre la Citadelle de Bourg, qui ne nous pouvoit échaper, ayant ſoufert qu'il en ſoit ſorti, & qu'il y ſoit entré des perſonnes, & des choſes, qui ne devoient; & que c'eſt ce qui a plus ouvert le chemin, & don-

Savoye, avec qui il eſt viſible qu'il s'entendoit, pourroit autoriſer ſon refus de ratifier le Traité de Lion. Car ſi le Cardinal n'eût répondu, comme il fit, c'eſt-à-dire, en levant le doute de toute inveſtiture; le Duc & les Eſpagnols n'eûſſent pas manqué de prendre ce prétexte, pour ne point executer ce Traité, auquel ils eûſſent dit, que le Roi contrevenoit le premier, en voulant inveſtir un bâtard d'un pays, qui ne lui étoit cédé, qu'à condition d'être uni & incorporé à la Couronne de France, & de n'en pouvoir jamais être ſéparé. *Fruſtra paratur rete ante oculos pennatorum.*

né courage à la perfidie naturelle du Duc de Savoye. Et ne ſe contentent point voſdits ſerviteurs d'ici, de ce que nous diſons l'avoir ainſi permis pour complaire à Monſieur le Légat : d'autant que lui, ni le Pape même, n'ont point de quoi garantir cette perte ; & qu'il leur étoit expedient à eux-mêmes, de ne point recevoir cette courtoiſie de nous : pource que ſi la Citadelle de Bourg eût été priſe, non ſeulement V. M. & le Duc de Savoye, & les Eſpagnols, ſeroient à préſent hors d'afaires pour ce regard, & la guerre finie ; mais auſſi S. S. & Monſieur le Légat, ſon neveu, ſeroient hors de la peine, où ils ſe trouvent, & hors du danger qu'ils courent d'être moquez de ceux, qui leur ſont peu afectionnez, & d'y laiſſer trop de leur réputation. Je ſai, que S. S. fait & fera tout ce qu'elle pourra envers le Roi d'Eſpagne, & envers le Duc de Savoye, à ce qu'ils ratifient & obſervent la Paix acordée : mais ils ne reſpectent point le Pape en effet, comme fait V. M. & hormis les révérences & les belles paroles, ils ne feront rien en ſubſtance pour S. S. ſinon autant que leur propre profit & ambition les y conviera ; ou que la néceſſité les y contraindra. C'eſt votre valeur & bonheur, Sire, qui les peut & doit ramener à la raiſon, en remetant ſus vos forces au plutôt, & ne ſe laiſſant donner paroles à qui que ce ſoit, & n'octroyant point à vos ennemis la commodité du tems, & du printems prochain, & recouvrant au plutôt l'avantage que nous avions ſur ladite Citadelle ; & ne croyant jamais à parole ni à écriture de Savoye, & ne vous deſarmant, ni arrêtant jamais, que vous n'ayez tout votre compte ; & cependant muniſſant au plutôt la Provence, qui eſt la plus néceſſaire, &

la plus expoſée au danger.

Mais je lairrai ce propos meshui trop long, pour vous dire un peu de l'audiance, que j'eus vendredi dernier 16. de ce mois : en laquelle je fis à la perſonne du Pape, ſur la concluſion de la Paix, l'ofice que j'avois fait avec Monſieur le Cardinal Saint-George le 4. ſuivant ce qu'il avoit plû à V. M. me commander par ſa lettre du 17. de Janvier, laquelle lettre étant merveilleuſement bien faite, & ne pouvant par moi être récitée ſi bien, & d'ailleurs ne contenant rien que S. S. ne dût voir, j'eſtimai la lui devoir lire. A laquelle il prit très-grand plaiſir, & en loua grandement V. M. atribuant à votre perſonne la louange entiere de la concluſion de la Paix, & de tout ce qui s'y étoit fait de bon ; & vous eſtimant le meilleur de tous ceux, avec qui il en avoit été traité.

Après ce compliment, je lui dis, qu'outre la lettre du 17. de Janvier, j'en avois encore une du 20. par laquelle il avoit plû à V. M. me faire part de certaines choſes, qui s'étoient paſſées en la derniere audiance, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin avoit eûe de V. M. mais que je les voulois réſerver à quand ledit ſieur Cardinal ſeroit arrivé par-deçà. Et puis pour eſſayer de tirer de lui les dificultez, que Monſieur de Savoye & les Eſpagnols faiſoient ſur la ratification de la Paix ; je lui dis, qu'il ſe diſoit par tout Rome, qu'il n'y avoit point de Paix, & que ce ſeroit la ſeconde fois, que nous l'aurions faite avec le Duc de Savoye, & lui non avec nous. Sa Sainteté, qui eſt fort retenue à parler, ne me répondit ſinon, qu'il y avoit quelque choſe, mais qu'il eſperoit en Dieu, que nous aurions la Paix : & qu'il avoit renvoyé *Er-*

minio, & écrit des brefs très-afectionnez à plusieurs & en divers lieux : avoit aussi commandé au Cardinal Aldobrandin de passer là où il faloit; & que Dieu savoit le soin & sollicitude qu'il en avoit. Et moi ne me contentant de cette généralité, & desirant entendre quelque chose de plus particulier, je lui dis, qu'entr'autres choses on disoit, que les Espagnols vouloient contre l'acord, qu'il leur fût loisible de faire bâtir des Forts au passage, qui avoit été réservé. Ce qui rendroit vaine & inutile, ains dommageable à V. M. la cession desdits pays, qui sont tout ouverts sans aucune forteresse, que celle de Bourg : Que V. M. pourroit sur cette leur proposition, demander, par même raison & moyen, un pareil passage par le Marquisat de Saluces, & pouvoir d'y construire des Forts. Que si l'on répondoit, que V. M. n'avoit point des Etats en Italie au-deçà dudit Marquisat, pour lesquels vous eussiez besoin de vous réserver un passage : je repliquois, que le Duc de Savoye, avec lequel seul nous contractions, & qui se réservoit le passage, n'avoit non plus aucun Etat entre les pays cédez & le Comté de Bourgogne, jusques auquel il s'étoit réservé ledit passage. Et si ledit Duc vouloit dire, que si avoient bien les Espagnols, pour lesquels il se mouvoit à retenir ledit passage; je lui pouvois répondre, que les Princes d'Italie, & principalement le Saint Siege, avoient aussi des Etats au-deçà, & fort près du Marquisat de Saluces, comme le Ferrarois, & l'Exarcat de Ravenne; & que V. M. avoit autant ou plus de raison de se mouvoir à demander ledit passage bien fortifié, pour venir au besoin secourir les Etats du Saint Siege, & même ledit Exarcat, & le Ferrarois, qui avoient

été donnez par les Rois de France Pepin & Charlemagne, & pour venir continuer aux Papes, préſent & futurs, le ſervice, ſecours, & protection, que les Rois de France leur avoient toujours rendue ; & de fraîche mémoire, du tems de Clément VII. & Paul IV. contre l'ayeul paternel, & contre le pere du jeune Roi d'Eſpagne d'à préſent. Sa Sainteté ſe prit à rire [7], ſans autrement s'ouvrir, mais ſeulement tourna à dire, qu'il eſperoit, que la Paix tiendroit. Ce que je croi qu'il me diſoit plus pour n'aigrir les matieres, que pour aucune certitude qu'il en puiſſe avoir. Quant à moi, je tiens pour choſe certaine, que le Duc de Savoye ne ratifiera point, que par force : & quand bien il ratifiera, je ne croi point qu'il vienne à l'execution, ſinon par la même force. En ſomme, quoi qu'il faſſe, je penſe, qu'il ne ſe faudra jamais fier, ni atendre rien de bon de lui, ni en guerre, ni en paix. Et en cette vérité infaillible, je finirai cette trop longue lettre, après avoir prié Dieu, comme je fais de tout mon cœur, qu'il vous donne, Sire, &c. De Rome, ce 20. de Février 1601.

7 Ce qui faiſoit rire le Pape, c'étoit la bote que le Cardinal d'Oſſat portoit aux Eſpagnols, en lui renouvellant le ſouvenir des maux que Charles-Quint & Philippe II. avoient faits aux Papes Clément VII. & Paul IV.

LETRE CCLXI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Avec la lettre du Roi, du 20. de Janvier, je reçûs la vôtre du 23. l'on-

ziéme de ce mois : & depuis je reçûs le 16. celle que vous m'écrivites par l'ordinaire le dernier de Janvier ; & encore une troiſiéme, que vous m'écrivites par le courrier Raimond extraordinaire, le 3. de ce mois. Auſquelles je répondrai par cette-ci, ſans faire redite de ce que j'ai déja écrit en la réponſe, que j'ai faite au Roi : laquelle je vous prie de lire avant que l'envoyer à S. M. En l'audiance que j'eûs vendredi 16. de ce mois, outre ce dont j'ai rendu compte au Roi, je parlai au Pape de quelques autres choſes, comme de n'accorder point l'union de l'Abbaye d'Aune, de l'Ordre de Cîteaux, Diocéſe de Liege, à la Menſe Epiſcopale dudit Liege : de laquelle vous avoit été écrit par l'Abbé de Clervaux. Et à l'ocaſion de cette Abbaye, je lui parlai encore d'autres, que j'entendois qu'on vouloit faire unir en autres pays, & en laiſſai à S. S. le mémoire, que j'en avois dreſſé, de la teneur, que vous verrez par la copie, que je vous en envoye : par laquelle vous pourrez voir, comme je prie S. S. de la part du Roi, de ne point unir, ni à cette heure, ni jamais, en quelque pays que ce ſoit, aucune Abbaye, qui dépende de quelque Chef d'Ordre, qui ſoit en France. Sa Sainteté m'y fit très-bonne réponſe ; & j'ai ſû depuis, qu'il a envoyé le Mémoire à Monſieur le Dataire, afin, à mon avis, que ledit ſieur Dataire ne laiſſe paſſer aucune telle union.

Quand Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſera venu, je ne faudrai de ſolliciter l'afaire de M. Benoît, nommé à l'Evêché de Troyes ; & tous les autres, dont il a plû au Roi m'écrire.

Sa Majeſté a fait un très-bon choix de Mon-

ſieur le Connétable, de vous, de M. de Sillery, & de M. le Préſident Jannin, pour faciliter l'execution du Traité de l'acord. Mais par la lettre, que j'écris au Roi, vous verrez à quoi vous en êtes, outre ce que vous en aurez apris d'ailleurs; qui eſt en ſomme, que le Traité rédigé par écrit, & ſigné par les Députez, & par Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ne ſera point executé par le Duc de Savoye, quelque avantageux & honorable qu'il ſoit pour lui, & pour les Eſpagnols; leſquels (quoi que vous en penſiez, vous fondant ſur la raiſon & ſur le devoir) ſont réſolus de fomenter cette ſienne perfidie, auſſi bien comme ils ont fait les précédentes. Mais le Traité, que ledit Duc avoit fait en ſon eſprit, eſt déja tout executé: car il vouloit vous faire déſarmer, & mettre au large ſa Citadelle de Bourg, & en faire ſortir toutes les bouches inutiles, & qui pouvoient émouvoir le Gouverneur & les ſoldats à compaſſion, & leur cauſer encore de l'épouvantement: & vouloit de plus y mettre des vivres, & autres commoditez. Or tout cela eſt fait, comme j'entens par ceux de ſon parti, qui s'en vantent, & ſe moquent de nous: dont je ſuis plus marri & honteux, que je ne vous puis écrire: aprehendant en outre les grands maux, qui ſont pour en advenir, deſquels ne vous garantira pas le Légat, ſur lequel on m'a dit que vous vous excuſez par-delà. Et Dieu nous garde, que pour un écu, que nous avons penſé épargner en nous déſarmant ſitôt, il ne nous en faille dépendre plus de cent mille. Et à la vérité, ſi je l'oſe dire, il ne faloit point tant vous hâter: quand bien vous euſſiez contracté avec le Prince le plus loyal, véritable, & conſtant en promeſſes, qui ſoit au

monde. Mais ayant afaire avec le Duc de Savoye, qui s'eſt tant donné à connoître à vous, je ne ſai quel enchantement vous a précipitez. Pardonnez-moi, je vous ſuplie, & croyez que je ne loge point tant de préſomption chez moi, que je penſe être entendu en telles choſes plus que le moindre, qui ſoit à la ſuite du Roi: mais en récompenſe de mon ignorance en autres choſes, je penſe être fort ſavant à ne croire point à Monſieur de Savoye, ni à pas un autre, qui diſe ou promete que le Duc de Savoye fera. Et comme j'eſtime, que M. de Sillery me pleigeroit de cette ſcience, s'il en étoit beſoin; auſſi me ſouviens-je très-bien de vous avoir écrit plus d'une fois, & entr'autres dès le dernier d'Août, qu'il ne faloit plus croire à ce moqueur; ni pour quelque propos d'acord qui ſe tînt, faire aucune ſuſpenſion d'armes, ni perdre aucun tems, ni ocaſion de faire progrès ſur lui; & quoi qu'enfin fût acordé & promis, ne croire plus à aucune parole, ni à aucun ſien écrit, ni d'aucun autre Prince, qui promît des faits de cet ennemi: mais que, atendu la perfidie précédente, S. M. ſe devoit faire faire raiſon actuellement & de fait, avant que poſer les armes, ni en ſuſpendre, ni intermettre l'exercice. Et pour ce que dès-lors je prévoyois l'importunité, que vous recevriez de deçà, je vous en préparai par la même lettre du dernier d'Août, & vous en écrivis l'antidote bien au long, ſans en rien oublier. Je ſai bien, que des choſes faites, je ferois plus cautement de m'en taire: mais je ſens bien auſſi en moi-même, que ſi je n'en déchargeois mon cœur, j'en creverois. Ci-après je me diſpoſerai à patience, puiſqu'ainſi va; mais pour cette fois elle m'eſt échapée, dont je vous prie m'excuſer.

Quant aux ocurrences d'ici, j'ai écrit, en répondant au Roi, comme les Eſpagnols continuent les proviſions & préparatifs de guerre auſſi fort que jamais, & menacent la Provence ſi ouvertement, qu'il s'eſt trouvé ici un de leurs adherans, qui a voulu gager contre un François, qu'avant qu'il ſoit paſſé trois mois, ils auront pris un des meilleurs ports de la Provence. Par ainſi, il ſera bon d'y pourvoir au plutôt.

A Naples, depuis y avoir ſû la concluſion de la Paix, on a débourſé argent aux Capitaines Albanois, qui y font les levées de gens à cheval; & a-t-on avancé à chacun deſdits Capitaines deux mille écus comptant, & baillé aſſignation pour autres cinq mille écus. A Milan auſſi, on a fait de nouveau ſix Capitaines de chevau-legers, & avancé à chacun ſix mille écus: & huit Capitaines d'arquebuſiers à cheval, & fait payer à chacun trois mille écus.

Ceux que le Comte de Fuentes & le Duc de Savoye avoient envoyez, pour s'excuſer envers le Pape touchant la Paix, s'en ſont retournez. Et ne fut point vrai, que *Diego Salinas* fût paſſé à Naples; mais bien un autre Eſpagnol, apellé *Don-Sanchez*, qui avoit auſſi été envoyé par ledit Comte de Fuentes, en compagnie dudit *Salinas*.

Le Comte de Fuentes a envoyé bientôt après en cette Cour deux Sénateurs, & le Fiſcal de Milan, pour mettre fin au diférend de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, qui étoit entre Monſieur le Cardinal Borromeo, Archevêque de Milan, & les Oficiers du Roi d'Eſpagne; dont les articles avoient déja été acordez à Milan, moyennant le ſiege & le dais du Gouverneur de Milan, que le Pape permet être remis au chœur de l'Egliſe.

Cathedrale, dont le feu Cardinal Borromeo, lors Archevêque de Milan, l'avoit fait lever. Et croi, que les Eſpagnols ont choiſi ce tems pour envoyer ces députez, & donnez ce contentement au Pape, afin de s'en ſervir d'un léniment & adouciſſement du déplaiſir, que S. S. reçoit des dificultez, qu'ils font ſur la Paix dernierement acordée.

Comme les ſoldats portez de Naples eurent pris terre, le même Comte de Fuentes envoya prier le Duc de Mantoue de trouver bon, qu'ils alaſſent hiverner au Montferrat. Ce que ledit Duc n'a oſé refuſer, de peur que pis ne lui en advint, voyant une ſi groſſe armée ſi près de lui, & ſachant l'inimitié, que lui porte le Duc de Savoye, pour qui ces tragedies ſe jouent. Et je vous laiſſe à penſer, comment ledit Duc de Mantoue eſt diſpoſé en ſon cœur, ſe ſouvenant de la prétention, que le Duc de Savoye a audit Montferrat; & de la demande, que ledit Comte de Fuentes lui fit dernierement de la Citadelle de Caſal, pour la lui garder au nom du Roi d'Eſpagne.

Les Eſpagnols avoient, longtems y a, garniſon à *Piombino*, comme en un lieu, qui s'étoit mis en leur protection. Depuis quelque tems ils ont aquis ledit *Piombino* tout-à-fait, & en ont donné récompenſe au Seigneur dans le Royaume de Naples; & traitent déja de bâtir une autre fortereſſe près de là. Et pour ce que cette Place de *Piombino* eſt en Toſcane, ſur la mer, au-deçà de Piſe, Monſieur le Grand-Duc de Toſcane en eſt entré en grande jalouſie; & ce d'autant plus, qu'on prétend que l'Iſle d'Elbe, qu'il tient en engagement, dépend de ladite Place, & fait part de la Seigneurie de *Piom-*

bino [1]. D'autre côté, le même Grand-Duc a pris ceſſion du Duc de Modene, d'un lieu apellé *la Graffignara*, près du Ferrarois, où ledit Duc de Modene n'a plus rien ; & près auſſi de Luques : lequel lieu de *Graffignara* les Luquois poſſedent, & prétendent leur apartenir : & a ledit Grand-Duc envoyé en prendre poſſeſſion : dont les Luquois ſont fort irritez, & ont envoyé au Roi d'Eſpagne, qui leur a promis toute protection. Ledit Grand-Duc a renforcé ſes garniſons, tant du côté de *Piombino*, que de la *Graffagniana* ; & leve des gens, & même dans les terres du Pape, bien que ſecretement, & par voye de Capitaines, qui donnent ſous main quelques arres aux ſoldats, & les envoyent en l'Etat dudit Grand-Duc : dont S. S. eſt ofenſée, & fait proceder contre quelques-uns. Cette défiance & crainte des Eſpagnols, que ledit Grand-Duc montre ſi ouvertement ; & cette aquiſition de la *Graffagniana* faite & découverte ſi hors de ſaiſon, ne prometent rien de bon audit Grand-Duc, atendu mêmement le peu d'afection, que ſes plus proches voiſins lui portent ; & qu'il a fort ofenſé les Vénitiens, par l'empriſonnement du prétendu Roi de Portugal, qu'ils venoient

1 En 1548. Don Diego de Mendoza, Gouverneur de Sienne pour l'Empereur, ôta *Piombino* aux Appiani, qui en étoient les anciens & légitimes Seigneurs. Et cela ſe fit à l'inſtigation de Coſme, Duc de Florence, qui prêta eent cinquante mille écus à l'Empereur, pour fortifier & munir cette Place, à la charge que ſon argent lui ſeroit rendu dans un certain tems, ou la Place miſe entre ſes mains. En effet, elle lui fut conſignée ; mais dix ans après, Philippe II. la retira de Coſme, & la rendit au jeune Seigneur Appiano, qui ſe mit avec toute ſa Maiſon ſous la protection d'Eſpagne. Et depuis, les Eſpagnols acquirent *Piombino*, comme dit ici le Cardinal d'Oſſat.

de délivrer * ; & que le Roi, quelque alliance qu'il y ait, & quand bien nous aurions la Paix, n'a point de moyen, pour le préſent, de le ſecourir par terre, pour n'avoir point de paſſages ; & moins par mer, pour n'avoir point de galeres ; ni commodité de ſe défendre lui-même par mer, ſi ce n'eſt en atendant l'armée navale des ennemis au bord de la mer, & devinant où elle poura aller ſurgir. Qui eſt un de mes anciens regrets, & un des plus notables & honteux manquemens du premier Royaume de Chrétienté, flanqué des deux mers, & ſitué par la nature, au plus beau & avantageux endroit de l'Europe, pour faire, & pour aider, & empêcher toutes grandes entrepriſes, tant par mer, que par terre. A tant, &c. De Rome, ce 21. de Février 1601.

* *V. la lettre* 254.

LETRE CCLXII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Cette lettre, que je m'en vais vous faire ne ſera point un ouvrage volontaire, ains forcé & contraint, & du tout contre mon naturel ; que je ne puis néanmoins & ne dois ometre, d'autant qu'il apartient au ſervice du Roi, & à quelque mienne telle quelle juſtification. Un Capucin, apellé frere Hilaire de Grenoble [1] ; vint à moi le 7. de ce mois, qui

1 Son nom de famille étoit TRAVAIL. Il quitta le froc, & ſe fit Prêtre ſéculier. Enfin, il fut compu ſif à Paris le 10. de Mai 1617. pour avoir atenté à la vie de la Reine-Mere. Le Maréchal de Baſſompierre dans ſon Jour-

étoit un mercredi, & me rendit une lettre de la main du Roi du 19. d'Octobre, par laquelle S. M. me commandoit de toute ſon afection de vouloir embraſſer les afaires, dont il me parloit, à ce qu'il les pût traiter tant avec S. S. qu'avec le Sacré College des Cardinaux, & autres Prélats: qui ſont les mêmes paroles de ladite lettre. Après que j'eûs fait audit Religieux l'acueil & careſſes, que je devois à ſon habit, & à la lettre du Roi, je lui dis que ce jour-là j'étois fort ocupé à ouïr ceux qui me venoient informer pour la Congregation du Concile, qui ſe devoit tenir le lendemain, & à lire & conſiderer les écritures qu'ils me laiſſeroient; & que s'il lui plaiſoit diferer à un autre jour, je l'oirois autant qu'il voudroit, & le ſervirois de tout mon pouvoir. Il retourna le vendredi après-diner 9. de ce mois, & après que je l'eûs fait ſeoir, il me dit pluſieurs choſes, leſquelles tendoient toutes à me faire croire, qu'il avoit très-bonne opinion de la Religion du Roi, & étoit ſon très-afectionné ſerviteur: Que S. M. auſſi avoit toute fiance en lui, l'employoit en ſes afaires les plus ſecrets & importans, croyoit à ſes admonitions, & ſe conduiſoit grandement par ſes conſeils: Que c'étoit lui, qui avoit été cauſe du bon acueil, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin avoit reçu du Roi, & que S. M. lui avoit quité ſon logis à Chambery. Cet exemple me fit douter aucunement des généralitez précédentes, d'autant que je ſai, que la courtoiſie de S. M. & le reſpect, qu'il porte à N. S. P. & ſon profit propre, lui dictoient aſſez le bon acueil

nal dit ſeulement: *Du Travail fut roné*; ſans dire pour-quoi. *Année* 1617.

& honneur qu'il devoit faire audit ſieur Légat : & un bon & diſcret ſerviteur du Roi, quand bien il auroit donné tel conſeil à S. M. ne s'en vanteroit point ; ains au contraire diroit, que le tout auroit été fait du propre mouvement de S. M. afin qu'on lui en ſût plus de gré. En après, il me dit, que c'étoit lui, qui avoit admoneſté le Roi, lorſque ledit ſeigneur Légat aprochoit d'un côté, & la Reine d'un autre ; d'envoyer hors de ſa ſuite Mademoiſelle d'Entragues, afin que ledit ſeigneur Cardinal Légat n'en prît ſcandale, ni la Reine jalouſie. S'il eût commencé par cet exemple, ſon habit & ſa profeſſion me l'eût pû faire croire : mais pource que je tenois déja, & tiens le premier exemple pour faux, & que je ſai d'ailleurs, combien le Roi eſt diſcret de ſoi ; & conſiderant les circonſtances du tems & des lieux, & des perſonnes & des choſes, je doutai encore de ce ſecond exemple. Joint qu'en tout évenement il étoit plus ſéant, comme dit eſt, à un bon ſerviteur du Roi, tel qu'il ſe fait, de s'en taire, & d'en laiſſer la louange à la bonté & prudence de S. M. même. Mais ce que deſſus eſt peu de choſe en comparaiſon de ce qui s'enſuit. Il me dit donc de plus, que c'étoit lui, qui avoit conſeillé au Roi de marier ladite Damoiſelle, & de recouvrer de Monſieur d'Entragues, ſon pere, un écrit, qu'il diſoit que le Roi lui avoit fait de ſa main [2], avant

2 C'étoit une promeſſe, que le Roi avoit donnée par écrit à cette Demoiſelle, de l'épouſer, ſi dans l'année elle lui faiſoit un fils. Ce ſont les termes de la promeſſe. M. de Thou dit qu'elle étoit écrite & ſignée de la main du Roi, & outre cela munie de la ſignature de pluſieurs ſeigneurs de ſa Cour. *Schidula manu Regis ſcripta ac ſubſcripta, inſuper & aliorum procerum & Officialium ſubſcriptionibus, ut rumor erat, firma-*

que ladite Damoiſelle lui fût rien ; & qu'il avoit fait, par le commandement du Roi, pluſieurs allées & venues pour le mariage d'elle, & pour le recouvrement dudit écrit : mais qu'il avoit laiſſé ces deux ouvrages imparfaits, pour faire ce voyage de Rome ; & qu'à ſon retour par-delà il les paracheveroit. Je ne vous oſerois mettre ici le contenu dudit prétendu écrit, qu'il me récita ; car le penſer ſeulement me fait horreur, comme choſe, qui, ſi elle étoit vraye, & qu'il n'y fût bien-tôt pourvû, ſufiroit pour remetre la France en plus grande combuſtion que jamais. Et ſur cela, il me montra & bailla à lire deux lettres, à lui Capucin écrites, comme il diſoit, de la propre main de ladite Damoiſelle ; en l'une deſquelles eſt faite mention dudit prétendu écrit, qu'elle fera voir à Monſieur de Nevers, dit-elle, s'il veut entendre au mariage de lui & d'elle. En me contant ſeſdites allées & venues : pour me montrer la grande privauté qu'il avoit avec le Roi, il lui échapa pluſieurs fois, qu'en parlant à S. M. il lui diſoit, *Mon Roi, il faut que tu faſſes ceci, & il faut que tu faſſes cela* 3 : & en parlant à ladite Damoiſelle, il lui diſoit, *Marquiſe ma mie,*

ta, qua ſpem de matrimonio Rex aliquando Henricæ fecerat, & quam ad excuſandam cum Rege conſuetudinem Henrica imprudenter paſſim jactabat. Hiſt. lib. 132. Cette promeſſe a été plus de deux ans entre les mains de mon biſayeul Maternel Antoine Philippe Chevillard, Tréſorier Général de la Gendarmerie Françoiſe, couſin-germain de Marie Touchet, mere de la Marquiſe de Verneüil.

3 Un Capucin tutoier un Roi ! la plus outrée liberté ne peut jamais aller plus loin : Un Capucin ſe vanter de dire, *tu*, à ſon Roi, pour donner une haute idée de ſon crédit, & de ſa privauté ! Quel nom donner à cette impudence ? *Ex homine hunc natum dicas ?*

ſais-tu, cela n'eſt pas bon, il ne faut pas que tu faſſes cela: tu dois faire ainſi & ainſi 4. Pendant qu'il me faiſoit ces beaux contes, je diſois en moi-même: *voilà un Capucin bien vain & leger, & une tête pleine de vent & de fumée. Mais quand bien tout ce qu'il me dit ſeroit vrai, n'y auroit-il point encore de la méchanceté & de la trahiſon? mon Dieu, pourquoi me parle-t-il de cet écrit, puiſque ce n'eſt point choſe, dont il faille traiter à Rome, ni en laquelle je puiſſe rien faire, ni qui ſe doive dire à homme du monde, ſinon qu'à celui qui auroit à ſervir à le recouvrer? Et ces deux lettres qu'il m'a baillées à lire, & qu'il devoit avoir brûlées incontinent après les avoir lûes, pourquoi les a-t il gardées, puiſque de les garder il n'en peut advenir aucun bien, ains trop de mal? & ayant fait cette premiere faute de les garder, à quelle fin en a-t-il fait une autre plus grande, de les porter en Italie & à Rome? pourquoi les montre-t-il à moi-même, quelque fidele & aſſûré ſerviteur du Roi que je ſois? enfin quelle folie eſt-ce à un Capucin de dire, tu, au Roi? & quelle vanité de le réciter à un*

4 Si ce bon Capucin oſoit parler ainſi a la Marquiſe de Verneüil, qui étoit la plus inſolente, & la plus hautaine Dame de la Cour; ne pourroit-on pas, avec quelque aparence de raiſon, le ſoupçonner d'avoir été lui-même l'Amant de cette Dame? Certes, une ſi grande familiarité n'eſt jamais fort éloignée du deſir de la joüiſſance: & la vanité de cet homme ne permet pas de croire que, que la difficulté de la choſe vînt de ſa pudeur. La Marquiſe, outre ce confident, avoit pour Confeſſeur un autre Capucin de même trempe, nommé le Pere Arcange; qui, au lieu de travailler à ſa converſion, conduiſoit ſes intrigues, qui aboutirent enfin à une conſpiration contre le Roi, & contre le Dauphin, à la place duquel elle prétendoit mettre ſon fils Henri, qui de nos jours eſt mort Duc de Verneüil.

Cardinal à Rome ? & ſi d'avanture il ment, quel excès de vanité eſt-ce de ſe vanter, & mentir de ſa honte ? Voilà, Monſieur, les conſiderations, que je faiſois en moi-même, pendant qu'il me récitoit ſes beaux faits & geſtes.

Quand il eſtima avoir bien fondé envers moi, par ce que deſſus, l'autorité qu'il avoit auprès du Roi, il me dit qu'il y avoit quelques Capucins Italiens en France, qui avoient été ſoupçonnez d'avoir voulu tuer le Roi ; & que S. M. deſiroit qu'ils ſortiſſent de ſon Royaume ; & qu'il vouloit faire cela avec Monſieur le Cardinal Sainte-Severine, Protecteur de leur Ordre, ſans en parler au Pape, pour ne ſcandaliſer ſa Religion, puiſque la volonté du Roi ſe pouvoit acomplir à moins. Je lui répondis là-deſſus, qu'il n'auroit pas grande peine à cela : Que le Pape & les Généraux des Ordres nous avoient toujours dit & écrit, que s'il y avoit quelques Religieux, qui ne plûſſent au Roi, ils les feroient incontinent ſortir du Royaume, en les nommant ſans aucune expreſſion de cauſe, de laquelle ils ne s'enquerroient nullement. En une choſe s'arrêta-t-il plus qu'en nulle autre, & s'y échaufa terriblement. C'eſt qu'il avoit entendu, que le Pape vouloit faire Cardinal le Pere *Monopoli* 5 Capucin, que vous avez vû avec

5 *Monopoli* fut fait Cardinal dans la promotion du 9. de Juin 1604. Le Comte de Bethune rendant compte au Roi de cette promotion : [Le Cardinal Monopoli, dit-il, eſt connu pour ſa pieté, & ſon grand ſavoir. Il m'a témoigné de conſerver chere-ment le ſouvenir des careſſes, que le Roi lui fit à Lion, au voyage du Cardinal Aldobrandin, où il dit, que Sa Majeſté montra de l'eſtimer plus qu'il ne valoit. Il ſe porta fort bien en l'affaire de l'abſolution de Monſieur le Duc de Bar, depuis,

Monſieur le Cardinal Aldobrandin ; & que ſi cela advenoit, ce ſeroit la ruine de leur Ordre : & fut longtems à mépriſer ledit *Monopoli*, ajoûtant, qu'il ne ſavoit point cette nouvelle quand il étoit parti d'auprès du Roi ; que s'il l'eût ſûe, il eût fait faire par le Roi ceci & cela : mais qu'il penſoit y être encore à tems, & feroit parler le Roi ſi haut, que... & s'arrêta là-deſſus : & dit & redit tant de fois, qu'il feroit parler le Roi ſi haut, ſi haut, ſi haut, que je ne pouvois m'imaginer autre choſe, ſinon que le Roi dénonceroit la guerre au Pape, en cas que S. S. fit Cardinal ledit Pere *Monopoli*. Me-

qu'il fut bien informé du fait.] *Il Padre Anſelmo, Capuccino, Predicatore del Papa, che ſi chiamava il P. Monopoli, per eſſer nato in quella Città del Regno di Napoli. La ſua dottrina efficace, e la ſua attione auſtera è l'Apoſtolico zelo, col quale anvertiva, correggeva, e minacciava anche molto liberamente la Corte, facevano ricevere le ſue prediche ſempre con molta laude, ed inſieme con molto frutto. Non haveva coltura nè politezza nel dire, ma ſuppliva con la dottrina. Erano molto più i ſenſi, che le parole, ed in ſomma egli ſtava tutto nella ſoſtanza, e ſi curava poco de gl'ornamenti. Dal Papa era molto ben veduto e ſtimato, e crebbe in ſomma l'affetto e la ſtima verſo di lui, che nell' ultima creatione delli 18. egli fu promoſſo al Cardinalato.* Memorie del Cardinale Bentivoglio, lib. 1. *F. Anſelmus Marzatus, Monopolitanus*, dit M. de Thou, *in tennitate Capucinorum educatus, cùm ſe diu fruſtra excuſaſſet, & ſplendorem illum vitæ latenti minime convenire diceret; ea dignitate quanquam invitus eſt ornatus.* lib. 131. Dans le Conclave ſuivant, ce ſcélerat de frere Hilaire eût l'impudence de l'acuſer de pluſieurs crimes atroces, & ce pauvre Cardinal en fut ſi honteux, qu'il ſe retira de Rome, & alla mourir à la Campagne. Feu Monſieur le Cardinal Bagni me l'a dit ainſi. Patin dans ſon *Patiniana. Il Monopoli moſtravaſi tutto auſtero e d'habito, & di faccia, e di voce, e di parole, e d'attioni, e purch'egli apparisſe dotto, non ſi curava d'apparir eloquente.* Bentivoglio, lib. 2.

dit néanmoins, qu'il n'en vouloit point parler au Pape directement, ni expreſſément ; mais qu'il lui diroit bien quelques choſes apartenantes au bien de leur Ordre, par leſquelles S. S. conjecturoit & concluroit en ſoi-même, qu'il ne devoit faire ledit *Monopoli* Cardinal. Voilà en ſomme les trois matieres, dont il me parla, me diſant lui-même, que des deux dernieres il n'en vouloit point parler au Pape. Quant à la premiere, vous jugerez aſſez, s'il s'en peut parler à S. S. ni près, ni loin, ſans une horrible trahiſon ; de ſorte donc qu'il ne me dit rien de ce qu'il avoit à traiter avec S. S. & avec le College des Cardinaux, & avec autres Prélats. Dont il s'enſuit auſſi, qu'il ne ſe vouloit ſervir de moi, ſinon que pour avoir audiance du Pape, & pour s'autoriſer de mon nom à traiter choſes à moi inconnues, & poſſible dommageables au ſervice du Roi.

Quand il m'eut tenu en ce que deſſus une groſſe heure & demie, ou plutôt deux heures, je lui répondis un peu en moine, mais bien fort contre mon naturel ; que j'étois bien aiſe de connoitre & avoir ouï un Pere ſi bien perſuadé de la religion du Roi, & ſi afectionné & confident à S. M. que je le ſervirois très-volontiers en tout ce qui apartiendroit au ſervice de notre Prince, & au bien du Royaume ; & ſi je pouvois faire quelque choſe pour ſon Ordre, ou pour ſa perſonne en particulier, je m'y ofrois ſemblablement.

Le lendemain 10. de ce mois, il m'envoya un billet, par lequel il m'écrivoit, qu'on lui avoit dit, que le tems le plus propre pour ſon audiance ſeroit le Dimanche après-dîner, pour n'être jour ordinaire d'audiance : de quoi il m'a-

voit voulu donner avis, à ce qu'à mon avеu, (ce ſont ſes mots) il pût avoir audiance le lendemain, qui étoit Dimanche. Moi qui me ſouvenois, que l'audiance m'avoit été refuſée à moi-même le jour auparavant, qui étoit vendredi; & qu'en ce jour de vendredi ni au ſamedi, qui ſont jours d'audiance pour les Miniſtres des Rois & autres Princes; le Pape ne leur avoit point donné d'audiance, j'eſtimai que S. S. ne commenceroit point à donner audiance par un Capucin: & pour cela n'envoyai point demander audiance pour lui, & d'autant moins que je penſai, que ſi le Pape tenoit Conſiſtoire le lundi, qui n'étoit qu'un jour après, je parlerois moi-même au Maître de chambre du Pape, pour lui faire avoir audiance. Je lui fis ſavoir, que pour bonnes conſiderations je n'eſtimois point devoir demander audiance pour le Dimanche, atendu que, le vendredi, & le ſamedi, le Pape n'avoit point donné audiance à pas un Ambaſſadeur; mais que ſi S. S. tenoit Conſiſtoire le lundi, je demanderois moi-même l'audiance pour lui. Monſieur le Capucin ſe fâcha fort de cela, comme il me fut raporté; & par cela je connus d'autant plus ſa préſomption & folie.

Le Dimanche S. S. fit ſignifier le Conſiſtoire pour le lendemain lundi; & ledit jour de lundi au matin avant que je partiſſe de chez moi pour ledit Conſiſtoire, le ſieur de Beauvau de Lorraine, qui demeura ici après le partement de Monſieur le Duc de Bar, me vint faire ſouvenir de demander l'audiance pour ledit Capucin. Je lui dis, que je l'avois ainſi déliberé, & que je n'y faudrois point: & m'allai imaginant, que ce gentilhomme & ledit Capucin avoient

conferé enſemble ſur des choſes de Lorraine, & particulierement ſur le fait de Monſieur le Duc & Madame la Ducheſſe de Bar ; & que ce devoit être une des choſes, dont ledit Capucin vouloit traiter.

Quand le Pape fut deſcendu en la ſalle du Conſiſtoire, je parlai à ſon Maitre de chambre, & lui dis, comme il y avoit un Religieux Capucin François, qui m'avoit été recommandé par le Roi, & deſiroit avoir audiance de S. S. que je le priois de la lui faire avoir le plutôt que faire ſe pourroit. Ledit Maître de chambre me dit, qu'il y avoit environ deux mois que le Pape n'avoit donné audiance, ſinon qu'aux deux extraordinaires, qui avoient été envoyez par le Comte de Fuentes, & par le Duc de Savoye ; & qu'il y avoit pluſieurs Cardinaux, Ambaſſadeurs, & autres, qui l'avoient demandée : laquelle, après la tenue du Conſiſtoire, ne ſe pourroit plus honnêtement refuſer ni diferer ; qu'il ne penſoit point pouvoir faire donner audiance audit Capucin de toute cette ſemaine là ; mais que la ſuivante il feroit tous ſes éforts pour la lui faire avoir. Je me contentai de cela, ſans lui repliquer autre choſe, ſinon que je le priois, que ce fût au plutôt que faire ſe pourroit.

Ledit Capucin envoya incontinent après le Conſiſtoire, ſavoir la réponſe que j'avois eûe, laquelle je lui mandai de bonne foi comme elle m'avoit été faite. Et lors il ſe mit en très-grande colere, comme ſi je lui euſſe fait tous les torts du monde ; & l'Archevêque d'Urbin [6], qui eſt un très-honorable Prélat, s'étant rencontré

6 *Franceſco Malaſpina.*

avec lui l'après-dinée, il ſe plaignit fort aigrement de moi audit Archevêque, & brava, comme vous pouvez penſer, en gouverneur du Roi, qui dit, *tu*, à Sa Majeſté. Car ledit Archevêque, qui me vint voir ſur le ſoir, fut ſi modeſte, qu'il ne m'en voulut point réciter les particularitez; & je ne l'en recherchai point auſſi. Mais il me dit ſeulement en général, que ledit Capucin étoit en grande colere contre moi; & en particulier, qu'il avoit dit, qu'il auroit bien moyen d'avoir audiance par autre voye que par moi; & que lui Archevêque d'Urbin l'avoit diſſuadé d'y employer d'autre, puiſque nous faiſions tous deux pour le Roi. Je remerciai ledit ſieur Archevêque, & lui dis, que je ne connoiſſois point ce Capucin pour Agent de S. M. quelque charge qu'il ſe vantât d'avoir d'elle; & néanmoins, que j'avois demandé audiance pour lui, comme j'euſſe ſû faire pour moi-même; & s'il la pouvoit avoir par autre voye, que je n'en ſerois point marri.

Le lendemain au matin mardi 12. de ce mois, j'envoyai vers ledit Capucin mon Auditeur, qui eſt un fort honnête homme & doux; & lui dis, qu'il trouveroit un homme en grand'-colere, pour n'avoir eû audiance du Pape auſſitôt qu'il ſe l'étoit imaginé; & qu'il aviſât de ne lui point augmenter ſa paſſion, ains de lui parler avec toute douceur, quelque choſe qu'il ouit de lui; & ſur tout, qu'il ne ſortît point des termes, que je lui preſcrivois, qui étoient: que j'avois entendu, qu'il étoit fâché de ce qu'il n'avoit point eu audiance du Pape ſi-tôt comme il eût deſiré: Que ce n'étoit point ma faute, de moi, qui, en demandant audiance pour lui, avois procedé avec plus de diligence & de reſ-

pect, que je ne faiſois quand je la demandois pour moi : car ordinairement les Cardinaux & Ambaſſadeurs l'envoyent demander au Maître de chambre par un eſtafier, ou par un de leurs gentilshommes tout au plus ; & pour lui je l'avois demandée moi-même : Que puiſqu'il ne ſe contentoit de la réponſe, & diſoit, qu'il avoit d'autres moyens d'avoir audiance, je le priois d'en uſer, & que je n'en prendrois aucune jalouſie ni déplaiſir ; ains ſerois bien aiſe de ſa bonne & briéve expedition, & de tout autre contentement, qui lui ſauroit advenir. Le Capucin répondant à mon Auditeur : qui lui avoit parlé ſi doucement, pratiqua le proverbe, *Oignez, vilain, il vous poindra* [7] ; & lui dit pluſieurs ſotiſes, qui ne valent pas le réciter. Mais je vous dirai ſeulement deux menaces, dont il uſa : l'une eſt, qu'il retourneroit bien-tôt près le Roi, & feroit bien entendre à S. M. comment ſes afaires étoient adminiſtrez à Rome : l'autre, que le Roi le renvoyeroit encore pardeçà, & qu'il porteroit des lettres de S. M. mais que ce ne ſeroit point à moi.

Monſieur, vous jugerez aſſez de cette inſolence capucine [8]. Quant à moi, je ne vous en dirai autre choſe, me contentant de lui en avoir dit mon avis à lui-même, qui me vint voir le lendemain mercredi au matin 13. de ce mois, ayant mis de l'eau en ſon vin, & ſe montrant auſſi parjure cette fois-ci, comme il s'étoit montré vain & leger la premiere. D'une choſe m'aſſûré-je bien, que s'il lui reſte quelque étincel-

7 *Ruſticus ungentem pungit ; ſi pungitur, ungit.*

8 Le Cardinal d'Oſſat pouvoit bien dire en ſoi-même : *Hoc ſcio pro certo, quòd ſi cum ſtercore certo, Vinco, ſeu vincor, ſemper ego maculor.*

le de ſens & de jugement, il ne me tiendra jamais pour homme qui croye, que mon bien être, ou mon mal être auprès du Roi dépende de lui; ni qui ait un ſeul poil de crainte de tous les Capucins & Moines, qui ſont hors ou dedans le monde. Ordinairement les paſſions ofuſquent l'entendement, & pour cela s'apellent *perturbations*; mais un peu de colere, qui me vint d'être menacé par un Capucin, m'illumina le mien [9], & me repreſenta, que quoi que le Roi m'eût écrit, je pouvois avoir fait mal d'avoir demandé audiance pour un tel fou, & qui ne m'avoit communiqué ce dont il devoit traiter avec le Pape, avec lequel il pourroit faire quelque eſcapade, comme il avoit fait avec moi; & quand il n'auroit point de mauvaiſe volonté, (de quoi toutefois je ne me pouvois aſsûrer;) ſa légereté & vanité lui pourroit faire faire une auſſi grande faute comme la malice même, ainſi qu'il advenoit trop de fois.

Quand il penſa m'avoir aucunement apaiſé par ſes parjures, & par ſon hypocriſie, il me dit, qu'il vouloit parler au Pape de la diſpenſe de Monſieur le Duc & de Madame la Ducheſſe de Bar; s'étant, poſſible, aperçu avec le ſieur de Beauvau, que je m'en étois douté. Et la premiere raiſon qu'il m'allegua, fut, que S. S. ne devoit ſavoir mauvais gré de ce mariage à ce Prince, d'autant qu'il avoit été intimidé, & avoit contracté ce mariage par crainte. Je lui dis, que c'étoit mal commencé, & que cela bleſſoit

9 *Algunas vezes*, dit un Politique Eſpagnol, *acierta el enojo le que no acertara la mcdeſia, y ſirve la ira de dar color a la prudencia.* c. d. Quelquefois le reſſentiment opere mieux que la modeſtie, & la colere ſert à reveiller la prudence. *Oportet iram juſtitiæ cauſſa ſumere.*

l'honneur

l'honneur du Roi [10], & étoit faux ; & que M. de Sillery, & moi, avions répondu à cette calomnie ; & que le Pape croyoit & ſavoit le contraire. Il eut honte, & me dit, qu'il feroit un ſommaire par écrit de ce qu'il vouloit dire, & me le montreroit ; & ainſi s'en alla, & je ne l'ai point vû depuis. Mais je dis l'après dinée au ſieur de Beauvau, qu'il aviſât bien à ce qu'il faiſoit ; & que ce Capucin entonnoit mal, quiconque lui eût donné le ton : & lui ajoûtai, que le Roi avoit recommandé cet afaire de toute ſon afection à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, qui lui avoit promis d'y faire tout bon ofice ; & qu'il ſeroit bon de réſerver cet afaire juſques à la venue dudit ſeigneur Cardinal, qui ne pouvoit guere plus tarder ; & qu'alors nous y ferions tous.

J'ai depuis ſû des nouvelles dudit Capucin, & comme il a cherché d'avoir audiance du Pape par autre voye, & entr'autres par Monſieur le Dataire, qui ne s'étant contenté d'avoir parlé au Maître de chambre, en parla au Pape même, comme il en a toute commodité, lui portant à ſigner tous les jours. Mais il ne l'a ſû avoir juſques à hier mecredi 21. de ce mois. De façon qu'il a apris, que je lui avois dit vérité, & qu'il n'eſt pas ſi aiſé d'avoir audiance du Pape, comme de ſon Gardien. Auquel propos je vous dirai que le Maître de chambre me dit le vendredi 16. de ce mois, que je fus à l'audiance, que Monſieur le Cardinal *Geſualdo*, qui eſt Doyen du College des Cardinaux, & qui eſt preſſé de s'en retourner à Naples, dont il eſt

10 Ce fou de Capucin ſe vantoit d'être l'Agent du Roi, mais ſes dits & ſes faits montroient qu'il étoit l'Agent du Duc de Bar.

Archevêque, avoit demandé audiance avec grande inſtance ; mais qu'il ne l'avoit pû avoir, & ne l'auroit encore de deux jours. J'ai encore ſû, que cependant il eſt allé voir un grand nombre de Cardinaux, & qu'il s'eſt vanté avec d'autres, que moi, d'avoir été cauſe & moyen du bon acueil, & des honneurs, que le Roi a faits à Monſieur le Cardinal Aldobrandin ; & d'avoir fait releguer de la Cour la ſuſdite Damoiſelle : Qu'il a parlé des choſes de la Paix, comme s'il y eût été employé : & toutefois il étoit parti de ces quartiers-là dès le mois d'Octobre, & ne ſavoit rien de ladite Paix, ſinon autant comme je lui en dis la premiere fois qu'il me vint voir : Qu'il s'eſt vanté d'avoir lettres de créance du Roi au Pape, ce qui eſt faux : d'avoir encore pluſieurs blancs-ſignez de S. M. ce que je ne ſai point : mais s'il en avoit, ils ſeroient fort mal colloquez : Qu'il veut faire pluſieurs ſerviteurs au Roi en cette Cour : Que M. de Sillery avoit manqué en cela, & n'y entendoit rien, & moi encore moins : Qu'il vouloit faire metre ici un Ambaſſadeur, qui ſçauroit bien continuer ce qu'il y auroit commencé. Et de fait, je ſçai qu'il s'eſt enquis fort ſoigneuſement de quelques Prélats de cette Cour, qu'on pourroit atirer au ſervice du Roi : laquelle action n'avoit en ſoi rien de mal, s'il la ſçavoit conduire. Il s'enquit auſſi fort ſoigneuſement de mon Auditeur même, s'il y avoit point encore quelque Ambaſſadeur arrêté pour venir réſider pardeçà, & lui parla même du Comte de Brienne. Il s'eſt encore vanté d'avoir traité pour le Roi de grands afaires en venant ſon chemin, & même en Toſcane. Cette derniere vanterie me fait craindre, & croire, que pour s'avantager envers

le Grand'-Duc & la Grand'-Ducheſſe ; & leur faire croire, que la Reine & eux lui ſont fort obligez, il leur aura dit, qu'il avoit fait envoyer hors de la Cour ladite Damoiſelle, & qu'il eſt après à faire que le Roi la marie, pour en diſtraire du tout S. M. & qu'il recouvre l'écrit dont a été parlé ci-deſſus : & à ce propos, pour s'en faire croire, leur aura montré les deux lettres, qu'il me bailla à lire à moi : & en cet inſtant me vient en penſement, que c'eſt pour cela qu'il les a portées en Italie. A votre avis, ne leur aura-t-il pas annoncé une bonne nouvelle, qui les aura mis en repos pour un long tems ? N'aura-t-il pas fait un bon ſervice au Roi ? Mais ſi vous ſçaviez la bonne guide qu'il a priſe, pour lui donner adreſſe par Rome, c'eſt un autre Capucin, apellé frere Chérubin, Savoyard, de Saint-Jean de Maurienne, duquel Monſieur de Savoye, & ſes Miniſtres, ſe ſont toujours ſervis en toutes les calomnies, qu'ils ont forgées contre le Roi, quant à la Religion, & aux choſes de Geneve, de Tonon, & des peuples nouvellement convertis auprès de Geneve. Cetui-ci, qui eſt un homme groſſier en aparence, & malicieux en effet, lui aplaudit en toutes ſes vanteries, & tire de lui ce qui eſt & ce qui n'eſt pas.

Voilà, Monſieur, ce dont il m'eſt ſouvenu de ce beau Pere. Ce que je vous ai voulu écrire, non tant pour prévenir les mauvais ofices, qu'il dit me vouloir faire auprès du Roi, leſquels je ne crains point ; comme pour vous donner à connoître l'homme, & vous prier de ſuplier S. M. de ma part, qu'elle aviſe de mieux connoître les hommes, & mêmement Moines, avant que leur commetre choſes d'importance, pour

être mêmement traitées en Italie, & à Rome, où il y a plus de fineſſe, qu'en tout le reſte du monde. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce jeudi 22. de Février 1601.

LETRE CCLXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Le dernier ordinaire, qui partit d'ici pour Lion, vous porta de mes lettres des 20. 21. 22. & 23. Février. Depuis je fus à l'audiance le 2. de ce mois, plus pour aprendre ce que le Pape penſoit du ſuccès & évenement de l'acord fait à Lion par Monſieur le Cardinal Aldobrandin, ſon neveu, que pour autre choſe, afin d'en avertir le Roi. S. S. me dit, qu'elle en avoit bonne eſperance. Et ſur ce que je lui repliquai, que du côté du Duc de Savoye, & des Eſpagnols qui le fomentoient; il ne ſe voyoit aucun ſigne de paix, ains tous préparatifs & propos de guerre; il tourna à me dire, qu'il eſperoit que la Paix ſortiroit ſon effet. Et après avoir demeuré un peu de tems ſans dire mot, il ajoûta: *Je ne vous dis pas que je le ſçache, mais bien vous dis-je, que j'en eſpere bien. Très-ſaint Pere*, lui dis-je, *je ne doute point, que V. S. qui comme Vicaire de Jeſus-Chriſt eſt continuellement aſſiſtée du Saint Eſprit, ne ſonde bien ſes eſperances; mais nous autres, qui avons été ci-devant deçûs par le Duc de Savoye, & avons connu ſon naturel, du tout eloigné de la paix & du repos, ne pouvons nous garder de ſoupçonner, qu'il cherche à préſent de tirer au long l'execution & la ratification de cet acord, pour gagner le printems qui s'aproche; comme après que le*

terme de l'accord de Paris fut expiré il cherchoit de gagner l'hiver. Oui, dit le Pape, *il trouva ce qu'il cherchoit ; car il fut lui-meme ſurpris de l'hiver, après que le Roi eût fait une bonne partie de ce qu'il vouloit. Or je vous dis, qu'il ſe traite à bon eſcient avec les Eſpagnols ; & ſi le Roi d'Eſpagne veut la paix, il faudra bien, que le Duc de Savoye ſe taiſe.* Voilà, Monſieur, ce que je pûs tirer de S. S. pour cette fois-là.

Le lundi-gras 5. jour de ce mois, qui étoit trois jours après ladite audiance, arriva au Pape ſur l'heure du diner un courrier de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & deux heures après il m'envoya ſon Maître de chambre, qui me dit, que S. S. m'avoit voulu faire part de l'avis, qu'elle venoit de recevoir, que le Roi d'Eſpagne avoit envoyé ſon conſentement, que l'acord fût executé : & qu'elle ne voyoit point qu'il y eût plus aucun empêchement, que la Paix n'allât avant, & que les François & les Eſpagnols ne demeuraſſent bons amis enſemble. Sur quoi je fis le très-humble remerciement & la démonſtration de joye que j'eſtimai être convenables à une telle nouvelle, & à moi envoyée par S. S. combien que j'ai toujours entendu mal volontiers, qu'on penſât ſeulement que la tenue d'un acord fait avec un Roi de France dût dépendre d'un Roi d'Eſpagne. Depuis, je ſûs comme en même tems que Monſieur le Cardinal Aldobrandin avoit envoyé ledit courrier au Pape, il avoit auſſi envoyé le Comte *Ottavio Taſſone* [1] au Duc de Savoye, pour retirer de lui la ratification & la porter au Roi.

1 Ce Comte *Taſſone* fut celui dont le Cardinal Aldobrandin ſe ſervit très-heureuſement à tromper le Comte de Fuentes, qui pour s'excuſer envers ce Cardinal

Pour tout cela, les Savoyards & Eſpagnols ne laiſſent de ſe vanter par tout Rome, qu'il y auroit guerre. Et quand on leur opoſoit ledit conſentement du Roi d'Eſpagne, ils répondoient diverſement : les uns, que ce conſentement avoit été prêté ſur le premier avis, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin lui fit donner de l'acord par le Nonce du Pape réſidant en Eſpagne ; mais quand le Roi d'Eſpagne auroit vû les lettres des Duc de Savoye, Comte de Fuentes, & Duc de Seſſe, il parleroit & feroit bien autrement : les autres diſoient, que ledit conſentement étoit conditionné, moyennant que le Roi rabatît des conditions de l'acord ceci & cela. Et encore que je ſçache, long-tems y a, qu'il ne ſe faut arrêter à tels bruits, ſi eſt-ce que je m'en voulus éclaircir avec le Pape, & avec Monſieur le Cardinal Saint-George, en ma premiere audiance, qui fut le vendredi ſuivant 9. de ce mois ; & apris de S. S. & dudit ſeigneur Cardinal, que ledit conſentement étoit pur & ſimple, ſans aucune reſtriction, ni condition, & prêté, après que le Roi d'Eſpagne avoit vû & entendu les articles de l'acord [2], & tout ce que ſes Miniſtres d'I-

de tous les empêchemens qu'il aportoit à l'execution & ratification de la Paix de Savoye, diſoit, que toutes les difficultez, qui s'y rencontroient venoient de l'irreſolution du Duc de Savoye, & des folles eſperances dont il ſe flatoit. *Son Alteſſe*, reprit le Taſſone, *a pourtant dit en ſecret à Monſieur le Cardinal, que tous les délais & toutes les chicanes ſurvennes en cette affaire partoient de la main de Votre Excellence.* Ah le fourbe ! (s'écria le Comte qui par ſa crédulité donna dans le paneau que lui tendoit le Cardinal) c'eſt lui ſeul qui a tout gâté, & qui juſqu'ici a trompé le Pape & Monſieur le Cardinal.

2 Le Duc de Lerme reprocha, depuis, ce ſervice au Nonce *Ginnaſio*, alléguant,

talie & le Duc de Savoye lui avoient écrit là-deſſus.

Mais pour ce qu'il ſembloit à chacun, que la ratification du Duc de Savoye tardoit trop à venir, le monde ne laiſſoit de douter de ſon intention, juſques à hier environ midi qu'arriva en cette ville le Chevalier Clément, envoyé par Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & aporta la nouvelle, que le Duc de Savoye avoit ratifié: dont le Pape reçut un plaiſir merveilleux; & m'en envoya aviſer par le ſieur *Giacomo Saneſe* [3], Secretaire de la Conſulte, & frere dudit Chevalier Clément: & deſcendit en l'Egliſe Saint Pierre, acompagné des Cardinaux, qui logent au Palais, & fit chanter le *Te Deum*. Et tant

qu'il avoit tant fait auprès du Roi d'Eſpagne, qu'à ſon grand déſavantage il avoit conſenti à la derniere Paix, que le Roi de France avoit faite avec le Duc de Savoye, par l'entremiſe du Cardinal Aldobrandin; de peur que ce Cardinal n'y perdit l'honneur & la réputation, ayant entrepris une choſe, qui ne lui auroit point réuſſi. A quoi le Pape fit répondre enſuite par ſon Nonce, que, bien loin de ſe tenir obligé de cette paix au Duc, le Pape croyoit avoir obligé le Roi, ſon Maître, & lui particulierement, à qui il importoit plus qu'à tout autre, d'avoir la paix avec la France. *Lettre du Comte de Bethune au Roy du 29. de Décembre 1603.*

3 Clément VIII. le fit Cardinal dans la promotion du 9. Juin 1604. *Attione*, dit le Bentivoglio dans ſes Mémoires, *chè torno à poco honore d'Aldobrandino, perche non poteva eſſer da lui portato à quel grado alcun ſoggetto, non ſolo più oſcuro di ſangue, ma nè più rozzo d'aſpetto, nè più ruſtico di maniere, nè più debole d'ingegno, e d'ogni altro più comune talento.* Le Comte de Bethune parle ainſi de lui dans une de ſes dépêches: [Il a montré d'affectionner les affaires de France, ayant été fort employé en la négociation de l'abſolution du Roi, même avant que M. d'Evreux fût envoyé ici pour ladite abſolution. Comme il eſt frere du Cavalier Clément, qui poſſede le Cardinal Aldobrandin, il ſera bien à propos de le gratifier d'une particuliere affection.]

que le jour dura, l'artillerie du Château Saint Ange ne ceſſa de tirer, & le ſoir furent faits feux de joye, tant audit Château qu'au Palais, & chez les principaux oficiers de S. S. comme le Gouverneur de Rome, & l'Auditeur de la Chambre, & chez les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Savoye, & pluſieurs Cardinaux. A quoi, pour pluſieurs bons reſpects, je ne voulus manquer de ma part, ayant entendu comme les préparatifs s'en faiſoient eſdits lieux : & même d'autant que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit venu vers moi ſur le ſoir, qui me dit, qu'il avoit reçu lettres de Monſieur le Cardinal Aldobrandin & du Comte de Fuentes, qui lui écrivoient, que le Duc de Savoye avoit ratifié l'acord fait dernierement à Lion par ledit ſeigneur Cardinal. Et jaçoit qu'entre les deux Rois ne fût, graces à Dieu intervenue juſques ici aucune rupture, néanmoins pour la conjonction, qui étoit entre le Roi ſon Maitre & le Duc de Savoye, ſi cette guerre n'eût été aſſoupie, il eût pû advenir quelque détourbier de la bonne intelligence & amitié qui étoit entre leurs Majeſtez : il avoit voulu venir vers moi ſur l'ocaſion de cette bonne nouvelle, pour ſe réjouir avec moi de ce que par ledit acord toute ocaſion de tel détourbier étoit ôtée : Je lui fis pareillement la réponſe, que j'eſtimai être convenable à un tel compliment ; & de façon que je ne penſe point m'être laiſſé vaincre d'honnêteté & courtoiſie. Ce jourd'hui eſt venu auſſi l'Ambaſſadeur de Savoye me viſiter ſur la même ocaſion de la Paix, & s'en eſt fort réjoui avec moi, qui l'ai traité de même ; & après le partement de ce courrier je les irai voir tous deux.

A ce matin le Pape eſt allé faire les ſept Egli-

ſes pour d'autant plus remercier Dieu de la Paix, & croi qu'un de ces jours il en fera une chapelle expreſſément. Vous aurez eû ladite ratification long-tems avant que la préſente arive à vous ; & à mon avis, ne vous y ſerez fiez, ſinon autant que la foi de Monſieur de Savoye mérite, & aurez atendu les effets & l'execution réelle & actuelle des choſes promiſes, avant que renvoyer pas un ſoldat, ni laiſſer entrer aucune commodité dans la Citadelle de Bourg, ni dégarnir la Provence, vû les grandes forces, qui ſont à vos portes, & le Printems qui s'en vient les favoiſer. Juſques ici on a toujours cherché de les acroître, & à Milan, & à Naples, comme j'ai ſû par les dernieres lettres qui en ſont venues. Nous verrons s'ils ceſſeront deſormais, & à quoi on les voudra employer.

Le Grand-Duc continue toujours en ſes ſoupçons [4], & ſe prépare en tout évenement [5]. Et

4 Notre Cardinal croyoit, que ce ſoupçon du Grand-Duc étoit mal fondé : mais le Sénateur André Moroſin ſemble avoir crû le contraire. *Clementem ac Petrum Aldobrandinum nepotem*, dit-il, *à bello in Hetruriam movendo minimè alienos fore rumor erat, exulcerato amborum in Medicæos animo, quòd in Florentiæ turbinibus Silveſtro Aldobrandino, Clementis patri, mors illata fuiſſet, in Pontificiſque animo vetus in libertatem adciſcendæ Urbis, ac in Reip. formam redigendæ, ſuique Pontificatûs inſignem memoriam poſteris relinquendi conſilium jamdiu coqui videbatur.* Hiſt. Ven. lib. 16. ad ann. 1601. *Voyez la note 6. de la lettre du 16. de Février* 1598.

5 Quand un Prince arme, la raiſon d'Etat veut que touſſes voiſins arment auſſi, pour n'être point pris au dépourvû, ainſi qu'il eſt arrivé très-ſouvent à ceux, qui ne s'étoient pas mis en défenſe. Et quand même un Prince ſeroit bien aſſuré, que ce n'eſt point à lui, que ſon voiſin veut faire la guerre, il ne doit pas laiſſer d'armer pour ſa propre réputation. Car ayant les armes à la main, il eſt en état de ſe faire conſiderer & rechercher par

ſon Ambaſſadeur m'étant venu trouver un de ces jours, par le commandement de Son Alteſſe, je lui ai dit le commandement que j'avois eû du Roi, de faire ofice envers le Pape pour la ſéparation des forces aſſemblées en Italie, afin que chacun pût jouir du fruit de la Paix ſans ombre, ni jalouſie; & que S. M. avoit fait expreſſément appoſer cette clauſe en l'acord, principalement pour la conſideration de Son Alteſſe, & que comme ce commandement m'avoit été fait dès le 17. Janvier, avec la lettre même, qui portoit le commandement de remercier S. S. ſur la concluſion de la Paix: auſſi l'avois-je accompli par même moyen, & tournerois faire ledit ofice à toutes les fois que bon ſembleroit.

Au demeurant la nouvelle eſt venue ici, comme je croi auſſi qu'elle vous aura été écrite de deſſus les lieux, que la Reine d'Eſpagne eſt groſſe; de quoi je ſuis fort aiſe, quand ce ne ſeroit, que pour rabatre un peu de l'orgueil & de l'outrecuidance du Duc de Savoye, qui avoit déja devoré par eſperance la ſucceſſion & grandeur de la Couronne d'Eſpagne. Elle eſt groſſe de trois mois, & outre que le Pape me l'aſsûra en ma derniere audiance, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne me le dit hier après avoir acompli * avec moi ſur ladite nouvelle de la ratification; & m'ajoûta, qu'on n'en avoit voulu rien dire, juſques à ce qu'elle avoit été trois mois, ſans avoir ſes mois. J'ai d'ailleurs entendu, que le Roi

les deux Princes qui ſont en guerre, & d'empêcher, que le plus foible ne ſoit dépoüillé par le plus fort. Ce qui lui fait toujours beaucoup d'honneur.

* Les Italiens diſent, *compir con uno*, pour dire, *lui faire compliment de felicitation, ou de condoleance.*

& la Reine d'Eſpagne avoient fait de grands vœux pour avoir des enfans, & qu'à préſent leſdits vœux leur ſemblant exceſſifs, ils en ont fait demander la moderation & commutation au Pape: & j'ai été aviſé de cette circonſtance de ſi bon lieu, que je la tiens pour certaine.

Si Monſieur le Cardinal Aldobrandin eût pû être ici pour mecredi prochain, 14. de ce mois, & jour de Quatre-Tems, il y eût pû avoir promotion de Cardinaux. Mais je ne penſe pas, qu'il s'en faſſe en ſon abſence. Toutefois je ne lairrai pour cela de parler à toute avanture à S. S. mecredi au matin de ceux que le Roi deſire. On croit que S. S. diferera d'en faire juſques à la Pentecôte prochaine; mais qu'il pourra promouvoir mecredi, l'Archiduc Leopold tout ſeul. Si ainſi eſt, il y en aura peu qui lui doivent porter envie, puiſqu'il eſt Prince de la Maiſon d'Autriche, & frere de la Reine d'Eſpagne.

Monſieur le Cardinal de Sourdis me dit le jour des cendres 7. de ce mois, qu'il vouloit s'en retourner en France, où ſes afaires le rapelloient. Je lui dis, que pour mon regard je n'avois rien à lui dire là-deſſus: mais comme ſerviteur du Roi je lui voulois dire, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin, en la derniere audiance qu'il avoit eûe de S. M. l'avoit priée de faire, que les Cardinaux François, qui étoient en France, vinſſent réſider à Rome; lui remontrant qu'ils y ſeroient plus utiles au ſervice de S. M. & plus dignement qu'ailleurs, pour les raiſons qu'il lui repreſenta; & que Sa Majeſté, par ſa réponſe, le lui avoit tacitement acordé. Par où il ſembloit qu'à plus forte raiſon S. M. entendoit, que ceux qui étoient déja à Rome y

demeuraſſent par proviſion juſques à ce qu'il fût autrement ordonné ; & que pour le moins il devoit atendre le retour de mondit ſieur le Cardinal Aldobrandin, & voir ce qu'il lui en diroit. Sur quoi il me répondit, qu'il ne ſerviroit de rien le Roi par-deçà ; & que ſi Monſieur le Cardinal Aldobrandin ne demeuroit trop à venir, il l'atendroit : mais au reſte qu'il n'avoit point de moyen de s'entretenir à Rome, & quand il en auroit, s'il plaiſoit à S. M. qu'il revint, il reviendroit.

Le 4. de ce mois arriva ici l'ordinaire de Lion, qui me rendit la vôtre du 17. de Février, par laquelle il vous a plû me donner avis de la réception de mes lettres des 18. & 20. de Janvier, & de ce qui étoit arrivé par-delà depuis le 5. juſques audit jour 17. A la plus grand'-part de laquelle ſervira de réponſe ce que je vous ai écrit ci-deſſus. Et y ai obſervé, que vous aviez bien prévû, que les Eſpagnols ſeroient plus ſages que Monſieur de Savoye, duquel s'ils eûſſent voulu ſuivre le conſeil & l'inſtance, il en fût allé tout autrement. Avec ladite lettre je reçûs les 300. écus, que le ſieur Orlandin me fit tenir, pour être baillez au ſieur *Marcheſetto* [6], qui fit l'oraiſon en latin lorſque vous remerciiez Dieu de la Paix. Tout auſſi-tôt que Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſera arrivé par-deçà, j'obtiendrai de lui permiſſion, que ledit *Marcheſetto*, puiſſe les recevoir, & les lui baillerai au même gropp * couſu & ſcellé, qui m'a été délivré, &

[6] *Giacomo Marchiſetto*, Secretaire du Cardinal Pierre Aldobrandin, pour les lettres latines. Il eſt encore parlé de ce Secretaire & de ſon Oraiſon latine dans les lettres 267. & 284.

* *Gruppo* veut dire en Italien, *un paquet, un peloton.*

tout tel qu'on me l'a baillé.

Je reçûs auſſi avec votredite lettre l'extrait de celle, que le ſieur de Bongars vous écrivit le 24. de Janvier : lequel vous a répondu conformément à la juſtification, que j'avois moi-même faite de lui, comme vous aurez vû la ſeconde fois, que je vous en écrivis. De façon que je n'ai autre choſe à vous repliquer là-deſſus. Et ferai ici fin de la préſente, après m'être recommandé, comme je fais bien humblement, à votre bonne grace. De Rome, ce lundi 12. Mars 1601.

LETRE CCLXIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je vous ai écrit deux diverſes fois, que par autres deux fois le Pape m'avoit donné intention d'amplier le Jubilé de Pontoiſe, comme nous deſirions ; mais quand il a falu expedier ladite ampliation, les Secretaires & autres oficiers y ont fait tant de dificultez, qu'ils ont détourné cette volonté de S. S. comme je vis vendredi dernier, que je lui en parlai pour la troiſiéme fois : & faudra que nous nous contentions de la façon qu'il eſt, dont je ſuis plus marri pour cette varieté que pour le reſte. Toujours faudra-t-il refaire le bref, à cauſe des ſix mois, qui devoient commencer à la fin de la précédente année ; ce qui ne ſe peut plus faire. Je le ferai acommoder le mieux qu'il ſera poſſible. Ils font les rencheris depuis quelques mois, tant que c'eſt merveille. Je vous aſſûre l'avoir demandé depuis 4. ou 5. mois autant de fois pour mon Dioceſe ; mais je ne l'ai en-

core pû obtenir, ſous ce prétexte, que le Pape vouloit tenir une Congregation, & y faire déliberer comme il avoit à l'octroyer à pluſieurs, qui le lui demandoient : & vendredi dernier il me dit, qu'avant la mi-carême il s'en réſoudroit.

Le Comte *Ludovico l'Anguiſciola*, Camérier de N. S. P. qui porta le bonnet à Monſieur le Cardinal de Sourdis, me vint trouver avant hier, & après m'avoir amplement déclaré l'afection, qu'il a au ſervice du Roi & au bien de la France, me dit, que pour acroître davantage ſa ſervitude, il deſiroit être honoré de l'Evêché de Carcaſſone, en faiſant à Monſieur le Connétable la condition auſſi bonne, que ſauroit faire un autre licitement, par voye de penſion, ou autrement, d'autant qu'il avoit du patrimoine honnêtement, & ne vouloit qu'entrer par ce moyen plus avant au ſervice de S. M. me priant de m'y employer & de lui aider [1]. A quoi je lui répondis, que je ne pouvois faire autre choſe, que vous en écrire, afin que ſi la choſe étoit en entier, & qu'au reſte il vous ſemblât d'en devoir parler au Roi, & à Monſieur le Connétable, il vous plût nous faire cet honneur à lui & à moi ; dont il ſe contenta. Je remets donc le tout à votre diſcrétion, ſans y ajoûter autre choſe, ſinon que ce gentilhomme me ſemble fort bon, comme il eſt extrait de fort ancienne nobleſſe ; & qu'il ſeroit bon, que le Roi obligeât quelques telles perſonnes de deçà.

L'Ambaſſadeur de l'Empereur, & celui de

1 Le Comte *dell' Anguiſciola* ne pût jamais obtenir cet Evêché, qui fut donné en 1604. à Chriſtophe de Leſtang, qui avoit été Evêque de Lodeve, puis d'Aulet.

l'Archiduc Ferdinand, me ſont venu voir ce matin, comme ceux d'Eſpagne & de Savoye y vinrent, & tous pour ſe conjoüir avec moi de la Paix.

Au propos de l'Evêché de Carcaſſone, j'ai oublié à vous écrire, que la premiere fois que je parlai au Pape, aprés la mort du feu Evêque de Carcaſſone, je priai S. S. d'atendre la priere, que le Roi lui voudroit faire ſur les bénéfices, que le défunt avoit à la nomination de S. M. S. S. me dit, qu'il avoit jà diſpoſé d'une Abbaye en faveur d'un neveu du défunt, & en avoit écrit au Roi. Et quant à l'Evêché il en pourroit auſſi diſpoſer par les Concordats. Je lui dis, qu'il y avoit plus de vingt ans, que le défunt en avoit pris récompenſe, & l'avoit laiſſé *pro derelicto* ; & que S. S. avoit été priée pluſieurs fois d'en pourvoir un autre, qui avoit été nommé par S. M. Et outre cette conſideration, je lui repreſentai, qu'és lieux de frontiere, & telles places importantes, les Rois avoient grand interêt d'y avoir des Evêques très-confidens ; & que pour cela le Docteur Rebuffe tenoit qu'en tel cas, quand bien les Evêchez vaqueroient *in Curia*, le Roi néanmoins devoit avoir ſa nomination ſauve, comme ſeroit, dit ledit Rebuffe, de la ville de Carcaſſone, l'aportant & nommant expreſſément pour exemple [2]. A quoi S. S. ne me repliqua rien, mais ſe plaignit de

2 *Si Archiepiſcopatus, vel Epiſcopatus, in Curia vacans eſſet in partibus limitrophis regni, nullus ad eum recipi deberet ſine Regis conſenſu, ſicut Narbonæ & Carcaſſonæ.* Rebuffe *de Regia ad prælaturas nominatione faciendâ. §. 1. verbo*, provideri, *in Concordatis.* Et gloſſ. 3. l. 2. cod. *de feudis limitrophis, lib. 2. quia illud privilegium cenſetur ſemper exceptum.*

ſes prédeceſſeurs Papes, qui n'avoient ſi bien gardé leurs droits en telles vacations, comme ils pouvoient & devoient. Qui étoit, à mon avis, quelque langage, que d'autres lui avoient tenu ſur cette ocaſion. Tant y a qu'il n'y fera, comme je crois, autre choſe, juſques à ce que le Roi en aura écrit. Auſſi ne manquai-je à lui repliquer, que la courtoiſie, dont les Papes & les Rois uſoient entr'eux étoit très-expediente, & aucunement néceſſaire pour entretenir la bonne intelligence & amitié, qui doit être entr'eux, & ſans laquelle ne ſe pouvoit rien faire de bon par eux.

Je vous remercie bien humblement de ce qu'il vous a plû écrire au Roi, & à Monſieur de Roſny, pour me faire achever de payer la penſion de l'année paſſée, dont j'ai grand beſoin. A tant, &c. De Rome, ce 13. Mars 1601.

LETRE CCLXV.

AU ROY.

SIRE,

J'ai reçu la dépêche, qu'il a plû à Votre Majeſté me faire, pour l'expedition de l'Abbaye des Religieuſes de S. Pierre de Rheims, en faveur de Damoiſelle Renée de Lorraine[1], par réſignation de Dame Renée de Lorraine ſa tante, dont je parlai à N. S. P. vendredi dernier 9. de ce mois, & lui préſentai lettres, que V. M. lui en écrivoit, & celles de Madame de Guiſe. Sa Sainteté du commencement fut fort ébahie d'en-

1 Renée de Lorraine, fille d'Henri Duc de Guiſe, tué à Blois en 1588. & de Catherine de Cleves, & niéce de Renée, fille de Claude, Duc de Guiſe, & d'Antoinette de Bourbon.

tendre qu'on la requît de faire Abbeſſe une fille, qui ne pouvoit pas ſeulement être Religieuſe profeſſe, n'ayant encore 16. ans acomplis, là où il faut par le Concile de Trente, qu'une Religieuſe, qu'on veut faire Abbeſſe, ſoit âgée de 40. ans, & ait fait profeſſion huit ans auparavant: & me répondit, qu'il ne ſavoit que faire à cela. Je lui repliquai, que c'étoit une Princeſſe d'une maiſon très-catholique, & dévote au Saint-Siége: qu'elle avoit l'honneur d'être votre parente, & que V. M. en ſuplioit S. S. Que ladite Damoiſelle avoit porté l'habit dès ſon enfance, & avoit été nourrie & acoutumée en l'obſervance de la régle de cet Ordre par ladite Dame ſa tante [2], & étoit déſirée de toutes les Religieuſes de ce Monaſtére pour leur Superieure: Qu'en telles perſonnes, & en tel cas, on n'avoit acoutumé de garder la rigueur des ſaints decrets; & que S. S. pourroit en pourvoyant à cette Abbaye de la perſonne de ladite Damoiſelle, apoſer un decret à la proviſion, que ladite Damoiſelle, pendant ſon bas âge, & juſques à un certain tems, que S. S. arbitreroit, ne pourroit rien faire, quant au régime ſpirituel de ladite Abbaye, ſans l'avis & conſentement de ladite Dame ſa tante, & après elle, de la Prieure, ou plus ancienne Religieuſe; & que je ſuplios S. S. d'y penſer, & d'en conferer avec les oficiers de la Daterie, & autres verſez en telles matieres; & qu'il ſe trouveroit quelque moyen de gratifier V. M. & ladite Maiſon de Lorraine, ſans que pour cela il en advint aucun inconvenient ni déſordre en l'adminiſtration de ladite Abbaye. Et S. S. me répondit, qu'elle y penſe-

2 Cette Abbeſſe étant morte au mois d'Avril 1602. ſa niéce lui ſucceda au mois d'Août ſuivant. Elle mourut au mois de Juin de 1626.

roit, & en communiqueroit avec leſdits oficiers. Je ne manquerai de le lui ramentevoir de tems en tems, & d'y faire tout ce qui me ſera poſſible.

Auſſi ai-je reçu les lettres, qu'il a plû à V. M. m'écrire touchant l'Abbaye d'Ainay, en faveur de Meſſire Guillaume Fouquet [5]: & comme j'ai déja écrit à V. M. j'ai empêché, que le projet de la réſignation, commencée du vivant de l'Abbé défunt, ne fût point achevé après ſa mort, comme on y étoit après. Maintenant, pour en faire pourvoir ledit Fouquet, il eſt beſoin des lettres de nomination de V. M. & d'autres pieces, que j'écris au ſieur de la Varenne, leſquelles je n'ai point encore eûes, mais ſeulement les lettres de recommandation à N. S. P. pour obtenir la diſpenſe de l'âge dudit Fouquet: à quoi auſſi je ne faudrai de faire tout devoir.

J'ai encore reçu les lettres, qu'il a plû à V. M. m'écrire en faveur du Chevalier & Commandeur Brito, Portugais, & ai déja fait office envers le Pape pour lui: dont j'eſpere qu'il recevra le fruit, que V. M. lui en deſire, & mêmement que je ne faudrai de continuer & redoubler ſemblables ofices à toutes les fois que beſoin ſera.

Il m'a encore été rendu depuis deux jours une autre lettre de V. M. touchant la revente d'une partie du revenu temporel des Evêchez & des Chapitres de Leſcar & Oleron en votre pays ſou-

5 Guillaume Fouquet, fils de Guillaume, Seigneur de la Varenne, Gouverneur de la ville & château d'Angers. En 1616. Charles Miron ſe démit de cet Evêché en ſa faveur, & y rentra en 1621, après ſa mort, non point par regrès, mais par une ſeconde nomination du Roi, & par de nouvelles Bulles, obtenues du Pape. Choſe aſſez ſinguliere.

verain de Bearn, auquel afaire je travaillerai auſſi après l'avoir bien digeré en moi-même, d'autant qu'il le faut traiter fort délicatement, pour la mention qui s'y fait des biens d'Egliſe vendus à V. M. que S. S. n'entendra guere volontiers. J'y procederai de la plus douce façon, dont je me pourrai aviſer. Et ayant écrit de vos principaux affaires à Monſieur de Villeroy, je finirai la préſente, en priant Dieu, qu'il vous donne, Sire, &c. De Rome ce 13. Mars 1601.

LETRE CCLXVI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je reçûs le 17. de ce mois vos deux lettres du 4. avec le paquet du Roi, que Monſieur de Freſne vous avoit adreſſé, & la copie de la lettre, que Monſieur de Savoye avoit écrite à Monſieur le Connétable. La dépêche, que je vous fis par le précédent ordinaire, & la lettre, que je viens d'écrire au Roi, (laquelle je vous prie lire avant que l'envoyer à S. M.) ſerviront de réponſe à la plus longue de vos deux lettres, excepté à ce que vous m'y avez écrit ſur la fin en chifre touchant le ſieur *Aleſſandro Pico*, & l'Archevêque de Piſe [1]. Et quant au dernier, je ne vous puis informer mieux de ce qui s'eſt paſſé, qu'en vous envoyant la

1 Il y avoit pluſieurs années, que le Grand-Duc de Toſcane demandoit un Chapeau pour l'Archevêque de Piſe; mais le Pape n'ayant eu nul égard à ſa recommandation, ſoit que ce ſujet ne lui fût pas agréable, ou pour quelque autre raiſon ſecrete; le Grand-Duc s'aviſa de le faire recommander par la nouvelle Reine de France, ſa niéce. Ce qui ne réuſſit pas mieux. *Voyez la 2. note de la lettre* 80.

copie de la lettre, que la Reine m'en écrivit ; & de celle, que je lui récrivis, comme je vous les envoye. Quant au premier, je l'entens tout de même que vous, & eſt très-néceſſaire d'en uſer ainſi pour le ſervice & réputation du Roi : & quand il ſe viendra au fait & au prendre, je m'en ferai bien entendre au Pape, & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin. Et que mon intention ait été telle, avant même que recevoir votredite lettre, vous l'aurez pû voir par la lettre, que je vous écrivis le 4. de Février. Voilà donc quant à votre plus longue lettre dudit jour 4. de ce mois.

Quant à la courte, qui concerne l'Abbaye du Jard pour un des enfans [2] de M. de Sillery, je ne vous en puis écrire mieux qu'en la façon que j'en écrivis à mondit ſieur de Sillery même par le précédent ordinaire ; & pour ce je vous envoye encore l'article. Je ſuis ſerviteur de tous les gens de bien & de mérite, bons ſerviteurs du Roi, encore que je ne les aye onques vûs. Et pour le regard de mondit ſieur de Sillery, que j'ai eu l'honneur de pratiquer ſi longuement, & de connoître ſi avant & de ſi près ſa vertu & valeur, & ſon zele au ſervice du Roi, & au bien de notre patrie, je l'ai en ſinguliere eſtime, & lui porte une particuliere révérence & amitié, avec un extrême deſir de lui faire ſervice toute ma vie. Mais on ne ſauroit faire trouver bonne à Rome cette ſienne cauſe, & mêmement y étant le ſieur *Horatio Rucellai* [3], qui eſt des plus

2 Nicolas François Brulart de Sillery.

3 L'Abbaye du Jard étoit tenue par l'Evêque de Carcaſſone, frere de ce Gentilhomme, qui étoit d'ailleurs un des plus intimes amis de notre Cardinal. *Voyez ſon éloge dans la lettre du 25. d'Octobre 95.*

habiles hommes du monde : qui fut cauſe que je lui écrivis de la façon que vous verrez par ledit extrait.

Le Capucin, dont je vous écrivis le 22. Février, continue ſes vanitez & folies par Rome, tranchant toujours de l'intention du Roi, comme connue de lui ſeul en toutes choſes. Il s'eſt vanté à quelques Prélats, ces jours paſſez, qu'il a charge de S. M. de porter au Cardinalat certains ſujets, deſquels il dit que je ne ſai rien, ni autre que lui : & je ſuis tout aſsûré qu'il n'en eſt rien.

Quand j'ai voulu faire dépêcher le Bref du Jubilé de Pontoiſe, en la façon que je vous écrivis dernierement, il s'eſt trouvé, qu'à l'inſtance de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, il en avoit été dépêché un autre outre le premier. Leque ſecond eſt du 25. de Janvier, & contient une ampliation du premier pour toute la Normandie. De façon que je n'aurai plus rien à y faire.

Par le précédent ordinaire je vous écrivis en faveur du Comte *Ludovico l'Anguiſciola* ; & depuis, comme j'étois chez Monſieur le Cardinal Saint-George, il me recommanda ledit Comte pour le même effet. Qui m'a donné ocaſion de vous rafraichir ici ma précédente recommandation.

Le Pape écrit au Roi un Bref en faveur du ſieur Perrin, Sous dataire, lequel a deſiré auſſi que je vous en écriviſſe, & vous priaſſe, comme je fais bien humblement, qu'il vous plaiſe continuer à favoriſer la juſtice de ſa cauſe. C'eſt grand'-pitié du peu de juſtice qui s'en rend. Et que feroit-on à un, qui ne ſeroit près du Pape, & qui ne parleroit tous les jours à S. S. ? J'ai

commandement de demander au Pape, pour le Roi, pouvoir de nommer à tous les Evêchez, Abbayes, & Prieurez electifs, qui ſont en tout ce pays de la Protection de S. M. qui eſt une très-grande choſe, & de la pure grace & liberalité du Pape : & toutefois en même-tems nous refuſons, ou dilayons de laiſſer paſſer la proviſion, qu'il a faite d'une petite Abbadiote qui ne vaut pas le parler : & encore qu'il ne demande que juſtice, ſi eſt-ce qu'il en a ja écrit pluſieurs fois en vain. Ce n'eſt pas le moyen d'obtenir une grande & ſinguliere grace de quelqu'un, que de l'ofenſer en lui déniant une petite choſe de juſtice, & l'intereſſant en ſa propre autorité ; & ofenſer encore ceux, par les mains deſquels elle a à paſſer, & qui la peuvent avancer ou traverſer. Auſſi vous prédis-je bien, que cela nous ſera un grand empêchement à obtenir ledit Indult. A quoi j'ai tant plus de regret, que nous laiſſons perdre de ſi belles & grandes ocaſions au loin, pour n'oſer ou ne vouloir dire à quelque petit courtiſaneau de nefles préſent, qu'il ait patience en ſa mauvaiſe cauſe ; & que le Roi ne veut point perdre la bonne grace du Pape, ni les commoditez, qu'il en peut retirer, pour lui conſerver à lui une choſe, qui ne lui apartient point [4], & en priver celui à qui elle eſt, & quant & quant le Pape, de ſon autorité & droits. A tant, &c. De Rome, ce 27. Mars 1601.

4 *Privatæ res ſemper officere, officientque publicis.* Tite-Live. Les Courtiſans n'entrent jamais dans les raiſons de l'Etat, ils ſacrifient tout à leur interêt particulier. *Horum quis eſt*, (dit agréablement *Pontus de Thiard* Evêque de Châlons en Bourgogne, dans une de ſes lettres) *qui non malit rempub. turbari, quàm comam ſuam? qui non ſollicitior ſit de capitis ſui decore, quàm de ſalute generis humani?*

LETRE CCLXVII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je reçûs, le 6. de ce mois, la lettre, qu'il vous plût m'écrire de Lion le 17. Mars avec la copie de la publication de la Paix, & des articles acordez le 16. Mars, pour l'execution d'icelle; & la copie de l'arrêt prononcé contre le Comte d'Eſſex en Angleterre, dont je vous remercie bien humblement; comme auſſi de l'avis, qu'il vous a plû me donner bien particulierement de tout ce qui s'étoit fait par-delà depuis que le Comte *Ottavio Taſſone* *, & le ſieur Bourſier, Secretaire de Monſieur de Savoye, étoient arrivez, juſques au jour & date de votredite lettre. J'ai la même opinion que vous, quant aux deux cauſes, que vous m'écrivez avoir contraint le Duc à ratifier le traité de la paix. Lui & le Comte de Fuentes ont fait tout ce dont ils ſe ſont pû aviſer, pour engager & néceſſiter le Roi d'Eſpagne à la guerre [1]; mais il a mieux été conſeillé près que loin.

* *Voyez la premiere note de la lettre* 263.

1 André Moroſin dit, que ce Comte entretenoit la guerre, plutôt pour s'y enrichir (car il avoit très-peu de bien de patrimoine) que pour acquerir de la gloire; & que comme il étendit plus loin les confins du Milanés, il rendit auſſi la Domination d'Eſpagne plus odieuſe aux Italiens, & ſur tout aux Vénitiens. *Petrus Guimannus Toletanus Fontanus, Inſubrum prorex, cùm magnas copias in armis haberet, non ſolùm Venetis, ſed aliis minoribus in Italia principibus ſuſpicionem injecit, quaſi rerum novandarum occaſionem quæreret. Nam diſturbandæ Venetorum cum Rætis nuper contractæ fœderationi* (en 1603.) *edicta ſevera Mediolani condidit, quibus commercii libertatem utriſque incommodam reddebat, & loco deſignato ſeptem*

Tant y a que les forces aſſemblées au Milanés, & aux environs, ne ſont encore ſéparées, ains juſques ici, on n'a ceſſé de les acroître, avec toutes autres proviſions de guerre. Bien dit-on depuis peu de jours, qu'il eſt venu un courrier d'Eſpagne au Comte de Fuentes, pour le faire déſarmer, & qu'il commence : mais cela n'eſt pas encore bien certain ; & le ſieur de Leſdiguiere le ſçaura par de là plutôt que nous pardeçà ; duquel vous en ſerez avertis. J'ai été bien aiſe d'entendre, que mes lettres des 20. 21. & 23. Février vous eûſſent été renduës, & que vous eûſſiez envoyé au Roi, entr'autres, celle que je vous avois écrite touchant le Capucin de Grenoble, lequel eſt toujours ici, auſſi vain, menteur & fou que jamais. Je ne le voi point ; mais il y a des gens, qui me font ſçavoir de ſes nouvelles par fois.

Avant hier lundi, 9. de ce mois, le Pere *Monopoli*, Capucin, que vous avez vû par-delà avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin, me vint voir, & me dit, que M. de Sillery lui avoit dit à ſon partement, & pluſieurs autres fois auparavant, qu'il n'ordonnât rien du Pere Brulart Capucin [2],

à Novecomo milliaribus in rupe, quæ hinc inde Clavenam & Fellinam valles deſpicit, Arcem quinque regalibus propugnaculis firmatam erexit, ac de ſuo nomine apellavit (le Fort de Fuentes ſur un rocher qui commande à l'entrée de la Valteline & de la Vallée de Chiavenne) *nequicquam frementibus vicinis.* De Thou ad ann. 1605. *Voyez la note* 15. *de la lettre* 284.

2 Le Pere Jean Brulart, qui n'étoit guere plus ſage que Frere Hilaire de Grenoble C'eſt pourquoi le Préſident de Sillery l'avoit fait envoyer en Italie, pour ſe délivrer, lui, & toute leur famille, de la préſence d'un homme, qui les deshonoroit par ſes folies. Cela m'a été dit pluſieurs fois par M. Noël Brulart de Vaux, neveu du Chancelier & du Commandeur de Sillery.

ſon

ſon frere, ſans mon avis; & que retournant de France, qu'il avoit trouvé, que celui qui, en ſon abſence, avoit fait l'ofice de Procureur Général de l'Ordre, avoit acordé à Monſieur le Cardinal de Sourdis, que ledit Pere Brulart, qui eſt en la Province de Veniſe, s'en retournât en France avec ledit ſeigneur Cardinal; & avoit écrit audit Pere Brulart, qu'il s'en allât à Savone l'atendre, pour là s'embarquer quand ledit ſeigneur Cardinal y paſſeroit en s'en retournant de Rome en France. Et ſur ce que ledit Pere *Monopoli* avoit remontré à ſondit ſubſtitut, qu'il ne devoit avoir acordé telle choſe, puiſqu'il ſçavoit, qu'on avoit fait venir ledit Pere Brulart en Italie, à la requête du Roi, & des plus proches parens dudit Brulart; ledit ſubſtitut lui avoit répondu, qu'il avoit dit tout cela à Monſieur le Cardinal de Sourdis, pour s'excuſer envers lui; mais que ledit ſeigneur Cardinal avoit pris ſur ſoi, & l'avoit aſſuré pluſieurs fois, qu'il le feroit trouver bon à S. M. Sur quoi ledit Pere *Monopoli* me demandoit mon avis. Je lui dis pluſieurs choſes là-deſſus, dont la concluſion fut, que le Roi ſçavoit mieux ſes intentions, & ce qui étoit expedient au public de ſon Royaume, que nul autre; & que M. de Sillery aimoit ſondit frere, & lui deſiroit autant de bien que pas un autre. Par ainſi il me ſembloit, qu'en choſe faite par autorité de S. M. & par l'avis de mondit ſieur de Sillery, il ne faloit rien changer ſans leur ſçû, puiſqu'il n'y avoit aucune néceſſité, qui preſsât, ni utilité évidente, qui y conviât les Superieurs de l'Ordre: auquel au contraire étoit très-utile de complaire au Roi, & à ſes meilleurs conſeillers, en choſes juſtes & raiſonables. Ledit Pere *Monopoli* ſe réſolut d'écrire

audit Pere Brulart, qu'il ne bougeât pour cette heure ; après m'avoir dit, que ſi Monſieur le Cardinal Sourdis en crioit, il lui diroit, que j'avois été de cet avis ; & que je lui eûs répondu, qu'il le dit hardiment, & que je l'avouerois toujours. Je vous prie de conferer de ceci avec M. de Sillery, & en ſçavoir la volonté du Roi.

Le jour de ma derniere audiance, je parlai à Monſieur le Cardinal Aldobrandin du ſieur *Marcheſetto*, qui fit à Lion l'Oraiſon latine le jour qu'on rendit graces ſolemnelles à Dieu de la Paix : afin que ledit ſeigneur Cardinal trouvât bon, que je lui baillaſſe & qu'il prît les 300. écus, que S. M. lui avoit ordonnez, & que vous m'aviez envoyez. Et ſur le refus, que ledit ſeigneur Cardinal m'en fit, je l'en priai & repriai de la part du Roi, & en mon particulier le lui demandant en grace ; mais je ne le pus obtenir, & trouvai, qu'il étoit aigri contre lui, non ſeulement pour ce que ledit *Marcheſetto* avoit pris les 300. écus ſans ſa permiſſion ; mais auſſi pour ce qu'il avoit donné à quelqu'un de vous copie de ladite Oraiſon, & moyen de la faire imprimer ſans le ſçû dudit ſeigneur Cardinal 3. Lequel m'ayant encore dit, que ledit *Marcheſetto* n'étoit arrivé à Rome, étant demeuré malade à Milan ; je lui dis, ſans acepter ſon

3 Le Cardinal Aldobrandin étoit ſans doute fâché de l'impreſſion de l'Oraiſon prononcée par le *Marcheſetto*, parce qu'il jugeoit bien, que les Eſpagnols, avec qui il avoit beſoin de le ménager, ne liroient pas avec plaiſir les loüanges que ſon Secretaire donnoit à Henri IV. qu'il exaltoit par deſſus tous les autres Rois. Mais il ſe gardoit bien de dire cette raiſon au Cardinal d'Oſſat. *Voyez les lettres* 271. & 284.

refus, que j'atendrois à l'en preſſer davantage, quand ledit *Marcheſetto* ſeroit arrivé; eſperant qu'il n'en refuſeroit le Roi, ni moi-même, quand il n'y auroit autre reſpect, que la ſervitude que j'avois avec lui.

Il y a par deçà un Docteur en Theologie, Religieux de l'Ordre de Saint Benoît, & du Monaſtere de Saint Denis près de Paris, apellé Frere Jacques le Boſſu, qui pendant les troubles paſſez ſervoit ici M. le Duc de Mercœur. Lequel Docteur a près de ce Duc un ſien neveu, qui naguere lui donna avis de Vienne en Autriche du deceds d'un autre, qui étoit à la ſuite dudit ſeigneur de Mercœur, & avoit un bénéfice en Bretagne, intitulé, la Commanderie du Saint-Eſprit d'Auray, de l'Ordre de Notre-Dame des Teutons, Dioceſe de Vannes: & me pria ledit Docteur de demander au Pape ledit bénéfice pour ſon neveu, avec certaine penſion pour lui. Ce que je fis fort volontiers ſuivant mon naturel, qui a toujours été enclin à faire plaiſir à chacun; & l'exemple du Roi, qui nous admoneſte aſſez de ne nous ſouvenir des maux paſſez: & l'obtins de S. S. en la façon que ledit Docteur deſiroit. Maintenant il m'a requis de vous écrire à ce qu'il vous plaiſe tenir la main, que ſondit neveu ne ſoit troublé en la jouiſſance dudit bénéfice, & d'en faire écrire par le Roi ſi beſoin étoit. Je vous ſuplie donc, Monſieur, de lui départir votre faveur & protection, entant que la juſtice ſera pour lui, & pour le garantir ſeulement du tort, qu'on lui voudroit faire.

Il y a encore un Chevalier Napolitain, apellé *Gio: Roberto Villano*, lequel étoit au ſervice du dernier Duc de Ferrare, & fait profeſſion

de ſçavoir & metre en execution pluſieurs grands ſecrets importans, principalement au fait de la guerre, dont il a dreſſé un mémoire par articles. Il voudroit aller ſervir le Roi, & m'a requis d'envoyer une ſienne lettre à S. M. avec leſdits articles, & une autre lettre qu'en écrit auſſi à S. M. Monſieur le Cardinal d'Eſte, lequel m'a témoigné, qu'il eſt vrai, que ledit Chevalier étoit au ſervice dudit feu Duc de Ferrare, & eſtimé de Son Alteſſe. Je vous envoye donc leſdits articles & lettres : & quand vous m'y aurez fait réponſe, je la lui ferai ſçavoir. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 11. d'Avril 1601.

LETRE CCLXVIII.

AU ROY.

SIRE,

A la fin de ma derniere lettre, qui fut du 27. Mars j'écrivis à Votre Majeſté, qu'on n'atendoit ici Monſieur le Cardinal Aldobrandin qu'au 6. ou 7. de ce mois ; & la vérité eſt, qu'il ſe diſoit ainſi chez le Pape même, & par ceux qui ſont domeſtiques & faiſoient les afaires dudit ſeigneur Cardinal. Toutefois ledit ſeigneur Cardinal arriva en cette ville deux jours après, à ſçavoir le jeudi 29. Mars à trois heures, s'étant dérobé de ſon train à Notre-Dame de Lorete, & ayant pris la poſte avec deux des ſiens ſeulement. Tout ce ſoir-là ſe paſſa avec le Pape ; & le lendemain au matin, il ne ſe laiſſa voir qu'environ les onze heures de France, & commençoit-on à dire, qu'on ne le pourroit voir

que juſques au jour de ſon entrée ; comme eſt bien la coutume de ne faire, ni recevoir les viſitations en tel cas, qu'après l'entrée. Mais il ne put ſe garantir de tant de gens de grande qualité, qui demandoient à le voir, & à lui dire deux mots ſeulement : & entr'autres nous étant de 25. à 30. Cardinaux, qui étions allez ce matin-là, pour ouïr le ſermon qu'on faiſoit chez le Pape, & pour acompagner S. S. à l'Egliſe de S. Pierre, où il a acoutumé de deſcendre tous les vendredis de Mars. Après laquelle cérémonie nous allâmes en deux troupes voir ledit ſeigneur Cardinal, & lui dimes chacun deux mots, remetant le reſte à une autre fois.

Le mardi ſuivant 3. jour de ce mois lui fut faite l'entrée fort ſolemnelle, tout le College des Cardinaux en corps l'étant allé recevoir à la porte du *Populo* avec toute la Cour & Nobleſſe de Rome, & l'ayant conduit au Palais, où il fut reçu du Pape en Conſiſtoire public. Ce matin-là nous lui dîmes encore chacun quelques mots ; & pour mon regard je diferai de négocier avec lui, pour plus grande commodité, ſienne & mienne, juſques au jour de l'audiance, qui n'étoit qu'à deux jours de là, à ſçavoir le vendredi 6. de ce mois.

Je fus donc ce jour-là à l'audiance, premierement du Pape, & puis dudit ſeigneur Cardinal : & d'entrée je me conjouis avec S. S. de l'heureux retour dudit ſeigneur Cardinal, & puis de celui du Comte *Ottavio Taſſone*, qui étoit arrivé le lundi 2. de ce mois ; & de la bonne diſpoſition à l'execution de la Paix, que ledit Comte *Ottavio* avoit trouvée en Monſieur le Connétable, & és autres ſeigneurs, que V. M. avoit laiſſez près de lui, nonobſtant que la ratifica-

tion de Monſieur de Savoye eût tant tardé, & que la conſignation de la Citadelle de Bourg eût été faite par force & néceſſité extrême, & non de gré ; & que les Eſpagnols ne ceſſaſſent de toujours acroître & augmenter leurs forces au Duché de Milan, & aux environs. Sur quoi je pris ocaſion de ſuplier S. S. comme j'avois fait en mon audiance précédente, qu'il lui plût interpoſer ſon autorité à ce que leſdites forces fuſſent ſéparées, ou envoyées hors l'Italie, comme il avoit été promis & acordé par l'article 24. de l'acord. Sa Sainteté me répondit, que ce n'étoit de ces forces-là tout ce qu'on en diſoit : Qu'après qu'on en auroit tiré ſix mille hommes qu'on vouloit envoyer à l'Archiduc Ferdinand ; & autres ſix mille à l'Archiduc Albert ; le reſte ne ſeroit pas grand' choſe : Qu'il ſçavoit bien, que pluſieurs en étoient entrez en grand ſoupçon, & s'en metoient en dépenſe ; comme auſſi n'ignoroit-il point, qu'on ne l'épargnoit point lui-même, & qu'on le ſoupçonnoit auſſi d'être de la partie : mais que ceux-là l'entendoient très-mal ; & qu'il ne pouvoit aſſez s'émerveiller, qu'il ſe trouvât homme de bon ſens, qui pût croire, qu'il eût eû ſi grand ſoin d'éteindre le feu de la guerre delà les monts, pour l'allumer au milieu de l'Italie. Que les Vénitiens lui en avoient fait parler par leur Ambaſſadeur [1], & qu'il les en avoit éclaircis ; & ſi d'autres lui en eûſſent fait tenir propos, il les eût éclaircis de même.

Après que je lui eûs répondu en peu de mots là-deſſus, en loüant ſes bonnes & ſaintes intentions, je paſſai à d'autres choſes, & lui dis qu'en

1 *Giovanni Mocenigo*, dont j'ai déja parlé en pluſieurs notes.

la derniere audiance, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin avoit euë de V. M. vous l'aviez prié de faire ofice envers S. S. pour certaines graces, que vous deſiriez obtenir d'elle : Que juſques-là je n'en avois pas même parlé audit ſeigneur Cardinal, & moins en voulois-je traiter pour lors avec S. S. mais quand je ſerois avec ledit ſeigneur Cardinal au partir de S. S. je les lui voulois ramentevoir, afin qu'il les lui exposât comme il les avoit entenduës de la bouche propre de V. M. & cependant je la ſupliois de ſe rendre encline & propice aux requêtes & prieres de V. M. Il me repliqua, que V. M. avoit auſſi promis audit Cardinal de faire certaines choſes, & qu'il vouloit ſommer V. M. de ſa parole, me ſpécifiant trois choſes : à ſavoir, la publication du Concile, le rétabliſſement des Jéſuites, & une plus grande ſollicitude à la reſtitution de la Religion Catholique au païs de Bearn. Je lui répondis, que V. M. étoit réſoluë de faire publier le Concile, & que j'en avois vû la minute de l'Edit : comme auſſi vouloit-elle faire un réglement touchant les Jéſuites ; & que ces deux choſes euſſent déja été faites ſans la guerre, dont le Duc de Savoye avoit été cauſe. Quant au troiſiéme point, la Religion Catholique avoit jà été remiſe en Bearn [a], & s'y avan-

a La Religion Catholique avoit été rétablie en pluſieurs endroits du Bearn, dès l'année 1599. & les Evêques, & autres Eccleſiaſtiques remis en fonction par un Edit vérifié au Parlement de Pau. Mais ils n'étoient pas encore rétablis en leurs biens, que la Reine Jeanne avoit confiſquez & réunis à ſon domaine, trente ans auparavant. Par un autre Edit, qui fut vérifié au même Parlement en 1608. le Roi donna main-levée aux Evêques & Chapitres d'Aqs, Aire, & Tarbe, & aux Abbez de

çoit tous les jours autant que la nature des choſes & la qualité du tems pouvoient comporter. Et comme il falloit louër le zele & l'ardeur de ceux à qui le tems duroit, & qui deſiroient de voir au plutôt une pleine & entiere réduction en l'état, auquel les choſes étoient avant l'héréſie ; auſſi étoit-ce choſe certaine, que de précipiter les remedes ; & de tailler & couper en la façon que quelques-uns voudroient, aporteroit autant & plus de dommage au rétabliſſement de la Religion Catholique, qu'au repos & tranquillité du païs.

De-là je paſſai à d'autres faits particuliers, & entr'autres lui dis comme j'avois entendu, qu'on recommençoit à faire inſtance à S. S. de l'érection de Nancy en Evêché ; & que je deſirois lui rafraîchir auſſi la mémoire de ce que je lui avois autrefois remontré là-deſſus. Ce que je fis, lui diſant une partie de ce que j'en écrivis à V. M. par ma derniere dépêche du 27. Mars ; & concluant qu'il plût à S. S. de ſurſeoir juſques à ce qu'elle eût ouï plus amplement l'interêt de V. M. & des Evêques & Chapitres, au dommage & détriment deſquels on pourchaſſoit cette érection. Ce qu'il m'acorda.

Sortant d'avec S. S. j'allai droit à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & étant ce la premiere fois que je m'étois trouvé ſeul avec lui depuis ſon retour, je me conjouis avec lui un peu.

Saint-Pé & Pontaut, & au Chapitre du Saint-Eſprit de de Bayonne, de tous les biens, qui leur apartenoient en Bearn. Louis XIII. acheva le reſte par ſon Edit de 1617. & par le voyage, qu'il fit à Pau, en 1620. où il convoqua les Etats du pays, dans la tenue deſquels les Evêques & les Abbez reprirent leur ancien rang, & rentrerent en poſſeſſion de tous leurs droits.

plus expreſſément de ce qu'il étoit retourné en bonne ſanté, & en meilleur point qu'il n'étoit quand il partit d'ici; & de ce qu'il étoit venu à bout d'un afaire très-dificile, & impoſſible à tout autre qu'à lui. A quoi j'ajoûtai que j'avois encore à me conjouir avec lui de la part d'une plus haute main, V. M. m'ayant commandé, que tout auſſi-tôt qu'il ſeroit de retour à Rome, je m'en allaſſe conjouir avec lui en votre nom, & puis lui ramenteuſe les derniers mots, que V. M. lui avoit dits, lors qu'il prit congé d'elle, qui étoient que le Pape & lui pourroient faire état, que V. M. employeroit toujours ſon Royaume, & ſon propre ſang pour le ſervice du S. Siege Apoſtolique, & pour le contentement de la Maiſon Aldobrandine, quand il s'en preſenteroit ocaſion: Que V. M. le prioit auſſi de ſe ſouvenir de la correſpondance & amitié, qu'il vous avoit promiſe de la part de S. S. & de la ſienne. Je pris l'ocaſion & la matiere de ce compliment d'un article de la lettre qu'il plut à V. M. m'écrire de Lion le 20. Janvier, ſur les derniers propos, qui avoient été tenus entre vous deux. Il me répondit, que j'étois témoin moi-même de l'afection, qu'il avoit toujours euë au ſervice de V. M. & comme il l'avoit montrée au fait de l'abſolution, & en tout ce qui s'étoit préſenté depuis, avant qu'il allât en France: Que cette afection & dévotion lui étoit grandement accrûë en ce voyage de France, où il avoit reçu plus de faveurs & honneurs de V. M. que ne fit jamais Légat aucun [3] quel qu'il ſoit: Qu'il s'en

[3] Selon le ſtile & la pratique de France, il faut que les Légats *à latere*, préſentent leurs facultez au Parlement de Paris, pour y être vérifiées par Arrêt: faute

ſouviendroit toute ſa vie pour vous en rendre très-humble ſervice en toutes ocaſions : Qu'il ne manqueroit point d'écrire à V. M. & de lui rendre compte de ſon arrivée par-deçà, & cependant, que je l'avertiſſe en quoi il pourroit ſervir V. M. & qu'il s'y employeroit de tout ſon pouvoir & afection.

Après ce compliment, je lui dis ce que j'avois traité avec le Pape, & il me fit quaſi les mêmes réponſes, que m'avoit fait S. S. & quand je fus parvenu à l'endroit, auquel j'avois dit au Pape, que je parlerois audit ſeigneur de certaines graces, que V. M. deſiroit obtenir de S. S. par ſon moyen & interceſſion ; je récitai audit ſeigneur Cardinal cela même, que j'avois dit au Pape. Et venant au fait, je lui dis, que je lui avois voulu laiſſer francs & libres les huit jours paſſez, ſans lui parler d'afaires, pour n'interrompre les complimens, qu'il auroit à recevoir & à faire ; mais qu'alors j'avois eſtimé ne devoir plus diferer, ſans toutefois le vouloir charger de trop de choſes à la fois : & me contenterois, pour ce commencement, d'interceder envers N. S. P. pour l'Indult, dont V. M. lui avoit parlé, de nommer aux Evêchez de Mets, Toul & Verdun, & aux Abbayes & Prieurez électifs, qui ſont eſ-

dequoi ils ne peuvent exercer leur Légation. Henri IV. dérogeant pour cette fois à l'uſage, permit au Cardinal Aldobrandin de faire les fonctions de la ſienne, ſans paſſer par les mains du Parlement. Ce qui étoit ſans exemple. Et c'eſt de cette diſtinction, dont l'Aldobrandin ſe glorifie ici, comme d'un honneur, que nos Rois n'avoient jamais fait à pas un Légat. *In Galliam venturo* (Aldobrandino) *ampliſſima mandata Kal. Octob. Romæ apud S. Marcum data, pleraque contra regni libertates, quæ proinde in Senatu minimè publicata ſunt.* De Thou, livre 125.

dites villes, & au païs de la Protection de V. M. en ces quartiers-là, & pareillement au païs de Breſſe, Beugey, Valromey, & au Baillage de Gex, nouvellement cédez à Votre Majeſté par le Duc de Savoye; & de plus la confirmation des nominations, que vous aviez faites, tant à l'Evêché de Saluces, par mort du dernier Evêque, qu'aux Abbayes de Stafarde & de Hautecombe, par réſignation des Abbez commendataires deſdites deux Abbayes. De toutes leſquelles choſes je lui parlai au long, conformément à un mémoire, que je lui en laiſſai par écrit adreſſant à S. S. duquel je vous envoye copie. Auquel mémoire néanmoins je ne voulus point faire mention de l'Abbaye de Hautecombe, me contentant d'en parler de vive voix, pour n'être cette demande ſi bien fondée que les précédentes. J'eſtimai devoir commencer par ledit Indult, comme choſe très-importante à V. M. & connexe aucunement avec le voyage & négociation, que ledit ſeigneur Cardinal venoit de parachever; & auſſi d'en devoir uſer de cette façon, & montrer, que V. M. deſiroit obtenir cette grace & les autres par ſon moyen; & que ce fût lui qui en portât la parole, & en requît S. S. & lui en préſentât le mémoire, que j'en avois dreſſé; combien que je ſois bien réſolu d'en parler au Pape moi-même, après que ledit ſeigneur Cardinal aura commencé; & crois auſſi qu'il en ſera beſoin plus d'une fois. Il me promit de s'y employer, me diſant cependant, qu'il y auroit de l'empêchement de la part de Monſieur de Savoye pour le regard de l'Evêché de Saluces, & deſdites Abbayes de Stafarde & de Hautecombe, qui étoient és pays qui demeurent à Son Alteſſe; laquelle auſſi avoit nommé à quelque Abbaye de Breſſe.

Le ſoir du même vendredi, après que je fus retourné de l'audiance, je reçûs la dépêche de V. M. du 3. de Mars, en réponſe de mes lettres du 27. de Janvier, 4. 5. & 6. de Février, par laquelle j'ai vû & noté la diférence qu'il y a, de la réſolution & propos d'un grand, puiſſant, & magnanime Roi, valeureux & heureux Capitaine, à la foibleſſe & ſoupçons de nous pauvres gens de robe longue & d'Égliſe, qui néanmoins ſommes dignes de quelque excuſe en ce fait, non ſeulement pour notre infirmité, & profeſſion du tout éloignée de la militaire; mais encore plus pour le zele, que nous avons au ſervice & réputation de V. M. & au bien de la patrie, qui nous rend ainſi ſoupçonneux, avec la mauvaiſe opinion & impreſſion, que le Duc de Savoye & les Eſpagnols nous ont donnée de leur foi & procedure par le paſſé, & les grands préparatifs de guerre & menaces, que nous avons vûes & ouïes, voyons & oyons encore à préſent, nonobſtant la publication & ratification de la Paix. Je ſuivrai les commandemens & intentions de V. M. touchant les Cardinaux à demander, & l'Archevêque de Piſe, comme en toutes autres choſes.

Au demeurant, les dernieres lettres de Milan, qui étoient du 28. de Mars, portoient, que le Comte de Fuentes continuoit toujours de plus en plus à faire des gens, & à fondre & monter de l'artillerie, à faire proviſion de chevaux & de bœufs pour la tirer, de petards, pionniers, & telles autres choſes de guerre; & que le Duc de Savoye faiſant ſemblant de licencier ſes gens, les lui envoyoit tous. Mais depuis trois ou quatre jours il ſe dit, que par un courrier venu d'Eſpagne, il a été commandé audit Comte de Fuen-

tes de ſéparer & renvoyer l'armée, excepté ce qui doit être envoyé aux Archiducs Albert & Ferdinand. Le tems nous éclaircira bientôt de ce qui en doit être.

Le jeudi 5. de ce mois arriverent en cette ville les Ambaſſadeurs du Roi de Perſe, venant de la Cour de l'Empereur, dont V. M. aura été avertie par le ſieur Ancel 4, de ce pourquoi ils ſont envoyez, & comme ils ſont deux, un Anglois & un Perſien 5. Il leur fut fait une belle entrée, & le Pape les loge & les traite en *Borgo*, aſſez près de S. Pierre, en un palais à part. Ils n'ont point encore eu audiance du Pape, à cauſe qu'ils ne ſont point d'acord de leur rang, & prétendent chacun de devoir précéder ſon compagnon; qui fut cauſe qu'un peu avant leur entrée ils firent à coups de poing en une maiſon, où ils atendoient ceux, qui leur venoient au devant. Et quand après l'entrée, ils furent en leur logis, ils s'entreheurterent encore bien rudement en montant l'eſcalier de leurdit logis. On eſt après à les acorder, à quoi on ſe trouve

4 Guillaume Ancel, Maître d'Hôtel chez le Roi, réſidant auprès de l'Empereur Rodolphe II. *Variis legationibus in Germania defunctus, & inde ad Imperii Principes Orator deſtinatus.* Hiſt. de Thou, liv. 116.

5 Le Perſien s'apelloit *Luſcinati Beg*, & l'Anglois *Antoine Shyrley*. Paul Piaſecki dit, qu'ils étoient envoyez à l'Empereur, & aux autres Princes Chrétiens, pour traiter d'une ligue contre le Turc, & offrit la liberté du commerce, & l'exercice de la Religion Catholique en Perſe; mais que la Chrétienté ne tira aucun fruit de cette alliance, le Sophi de Perſe faiſant la guerre ou la paix avec les Turcs, ſelon qu'il y trouve ſon avantage. Il ajoûte, que cette Ambaſſade, & un autre, que ce Roi envoya à Rome en 1609. ſervirent ſeulement à introduire en Perſe un nombre de Religieux Carmes & Jacobins, que le Pape y envoya avec ces Ambaſſadeurs.

bien empêché. Il ſe pourra trouver quelqu'un qui leur dira, que puiſqu'eux, qui ne ſont que deux, & envoyez par un même Prince, & pour une même fin, ne ſe peuvent acorder entr'eux, il ſera malaiſé, qu'ils uniſſent enſemble tant de Princes Chrétiens, & autres, pour ruiner l'Empire du Turc.

J'étois ici de la préſente, quand eſt venu à moi le ſieur Antoine Faure [6], Préſident au Conſeil de Genevois, ſéant à Annecy pour Monſieur de Nemours, lequel Préſident étoit en cette Cour, long-tems y a, pour le ſervice de Madame de Nemours, en un procès, qu'elle a en Rote contre le Duc de Modena; & pour ce qu'il me ſouvenoit d'un mot, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin m'avoit dit, que le Duc de Savoye avoit nommé quelqu'un en Breſſe, & que ledit Préſident eſt de ce païs de Breſſe, & a pleine connoiſſance des pays, qui ont été dernieremrnt cédez à V. M. je lui ai demandé, ſi avant la ceſſion Monſieur de Savoye nommoit aux Abbayes & Prieurez Conventuels & électifs de ce pays-là. Il m'a dit qu'oui, & qu'encore dernierement en une impetration d'un Prieuré ſimple pour un ſien parent, il avoit falu avoir la nomination de Son Alteſſe: Qu'il avoit bien entendu, qu'en cette Cour on ſe plaignoit des nominations de Monſieur de Savoye, & qu'on les recevoit mal volontiers; mais que du côté de Son Alteſſe on avoit toujours allegué des Indults, & s'en étoit-on fait acroire. Or ſi ainſi eſt, que ledit Duc eût droit de nommer, ce droit eſt paſſé à V. M. par ſa ceſſion, ſans

6 Pere du célébre Vaugelas de l'Académie Françoiſe, & Auteur du *Code Fabrien*.

qu'il ait été beſoin que le Pape y mît la main : & en tout événement, quand il n'auroit eu droit, la poſſeſſion de nommer, en laquelle il étoit, eſt paſſée à V. M. Et quand ſon Indult, s'il en avoit, auroit été perſonnel, & ne s'étendroit plus outre que ſa perſonne ; le Pape ne pourroit aujourd'hui honnêtement refuſer à un Roi de France une grace & courtoiſie, qu'il eût concedée à un Duc de Savoye, ou à un Comte de Breſſe. Et ſi j'eûſſe ſçû ce fait, quand j'en fis le mémoire, que je baillai à Monſieur le Cardinal Aldobrandin vendredi paſſé, j'en eûſſe fait mon principal fondement, & me fuſſe contenté de demander tout au plus une ſimple confirmation du droit de nommer, qu'avoit Monſieur de Savoye avant la ceſſion ; & ne manquerai deſormais, quand j'en parlerai, de m'en aider, comme je chercherai auſſi d'en ſçavoir encore mieux la vérité par-deçà. Mais pour ce qu'on pourroit ne la chercher ici, il ſera bon qu'il plaiſe à V. M. de commander, qu'on recherche diligemment ſur les lieux, comment on en a uſé ci-devant ; & qu'on parle aux principaux bénéficiers, & qu'on ſe faſſe montrer leurs proviſions de Rome, pour voir s'il s'y fait mention de la nomination du Duc ; & qu'on voye encore aux greffes des inſinuations, s'il y en a, ou és autres lieux, où leurs proviſions peuvent être enregiſtrées : & ſi le Duc expedioit lettres d'atache, & comment on y a procedé par le paſſé, & qu'on leve les actes, & faſſe-t-on faire copies bien collationnées, & en la plus authentique forme que faire ſe pourra, deſdites proviſions, où ſe trouvera faite mention de la nomination du Duc de Savoye ; & qu'on en envoye autant par-deçà pour en ſervir V. M.

Sera bon auſſi de faire recherche des bénéfices, qui auront été fondez par les Ducs de Savoye, Comtes de Breſſe, & autres tels, dont le droit de préſentation ſera dévolu à V. M. laquelle, par ce moyen, outre, & ſans le droit de nomination, y pourroit préſenter par droit de patronat, qu'on apelle. La choſe vaut bien, qu'il en ſoit baillé commiſſion expreſſe à quelque homme de bien, qui en uſe fidelement pour le ſervice de V. M. & diſcretement & moderement, & ſans foule pour le regard des particuliers; & même en ces commencemens, qu'il eſt non-ſeulement juſte & raiſonnable, comme toujours, mais auſſi utile, expedient, & néceſſaire pour la réputation de V. M. & de la Couronne, & de la Nation Françoiſe; & pour capter la bienveillance & dévotion de ſes nouveaux ſujets, qu'ils ſoient traitez & maniez avec toute douceur, équité, & modération [7], de ceux qui

7 *Novum imperium inchoantibus utilis clementiæ fama.* Par le mot de *clémence* Tacite ne veut pas dire ſeulement, que le Prince doit s'abſtenir de toute cruauté; mais auſſi qu'il doit éviter, autant qu'il eſt poſſible, de charger ſes peuples de nouveaux impôts; & faire enſorte que les anciens ſoient leves ſans violence, & ſans avarice. La clémence dont uſe le Prince envers les particuliers qui l'ont offenſé, eſt une clémence paſſagere, & qui dans toute la durée d'un long regne s'étend à très-peu de perſonnes, parce qu'il y en a très-peu qui oſent l'offenſer; mais l'épargne qu'il fait de la ſubſtance de ſon peuple eſt une clémence générale & perpetuelle, qui lui gagne autant de cœurs qu'il a de ſujets. Tibere, par exemple, étoit cruel envers les Grands, qui lui donnoient de l'ombrage; mais clément envers le peuple, pour qui il n'épargnoit aucune dépenſe durant la cherté des vivres. Notre Louis XI. dont pluſieurs Hiſtoriens ont dit tant de mal, reſſembloit fort à Tibere: il ne pardonnoit preſque jamais aux Grands, qui l'offenſoient, mais il aimoit ſon peuple. Si Dieu, dit Comines, lui eût fait

y commanderont ou qui y auront quelque charge, pour grande ou petite qu'elle ſoit.. A tant, Sire, &c. De Rome 11. d'Avril 1601.

J'ai retenu cette lettre juſques à ce ſoir du jeudi 12. d'Avril: & cependant eſt venu l'ordinaire de Milan, avec lettres du 4. de ce mois, qui portent, que quoi qu'on ait dit ici depuis quelques jours, le Comte de Fuentes continuë d'armer & d'acroître le nombre de ſes gens, & des autres proviſions de guerre, plus que jamais; & entr'autres choſes, a fait faire pluſieurs milliers de faucilles pour ſeyer des bleds.

la grace de vivre encore cinq ou ſix ans, il eût fait beaucoup de bien à ſon Royaume. Et s'il preſſoit ſes ſujets, toutefois il n'eût point ſouffert qu'un autre l'eût fait, ni privé, ni étrange.... Car il étoit maître, avec lequel il falloit charier droit.... Il n'a fait mal à nul, qui ne lui eût fait quelque offenſe. *En divers endroits de ſes Mémoires.* Le Medecin Guy Patin en juge autrement que Comines, quand il dit que ce Prince a été le plus ſpirituel & le plus méchant de tous nos Rois, & qu'Henri IV. en a été le meilleur. Celui-ci, à la vérité, étoit un meilleur homme, mais l'autre étoit un meilleur Prince: & ſans uſer de flaterie, dit encore ſon hiſtorien, en lui y avoit trop plus de choſes apartenantes à office de Roi & de Prince qu'en nul des autres qui regnoient de ſon tems. *Henricum amicum habere maluiſſes, inimicum magis timuiſſes Ludovicum.*

LETRE CCLXIX.

AU ROY.

SIRE,

Par ma lettre du 11. de ce mois, je rendis compte à Votre Majeſté, entr'autres choſes,

comme j'avois traité le vendredi 6. avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin des Indults, que V. M. deſire obtenir du Pape, pour nommer aux Evêchez, Abbayes, & Prieurez Conventuels & électifs de Mets, Toul, & Verdun; & des pays de Breſſe, Beugey, Valromey, & Baillage de Gex; & comme j'en avois laiſſé audit ſeigneur Cardinal un Mémoire par écrit, adreſſant au Pape, pour le préſenter à S. S. après qu'il en auroit fait l'ofice de bouche. Par la préſente je continuerai à vous rendre compte de ce que j'y ai fait depuis.

La prochaine audiance, en laquelle je voulois parler moi-même au Pape, tomboit au vendredi 13. l'après-dinée; & pour ce, je fus trouver ledit ſeigneur Cardinal au matin, pour ſçavoir s'il avoit fait ledit ofice, & ce que le Pape lui avoit répondu. Il me dit, qu'il en avoit parlé au Pape, & l'avoit trouvé un peu dificile, d'autant que les villes de Mets, Toul, & Verdun, étant ſeulement ſous la protection, & non ſous la ſouveraineté de V. M. S. S. ne voudroit faire préjudice à l'Empire. Je lui repliquai, que je me ſouvenois, que du tems du Pape Gregoire XIII. & depuis, il avoit été jugé à Rome, par l'avis d'un bon nombre de Cardinaux, que les Evêchez de Mets, Toul, & Verdun, n'étoient point compris és Concordats d'Allemagne; & que leurs Chanoines & Chapitres n'avoient point droit d'élection: comme de fait, les élections faites à diverſes fois par le Chapitre de Verdun, avoient été déclarées nulles, & les Papes y avoient pourvû d'autres perſonnes, que de ceux qui avoient été élûs par ledit Chapitre. Dont il s'enſuivoit, que le Pape octroyant à V. M. ledit Indult, ne feroit

aucun préjudice à l'Empire, ni à autre pour ce regard : & pour tous autres reſpects & conſiderations qu'on pourroit alleguer, ou s'imaginer, il y ſeroit obvié & pourvû amplement, en appoſant une clauſe à l'Indult, que telle conceſſion s'entendoit, *ſans préjudice de l'Empire, & pour autant de tems que ladite protection dureroit* : laquelle clauſe je m'aſsûrois que V. M. ne trouveroit point mauvaiſe. A quoi ledit ſeigneur Cardinal ne ſçût répondre autre choſe, ſinon, que j'en parlaſſe moi-même à S. S. Ce que je voulois faire déja ſans cela, & y étois réſolu dès le commencement, comme je l'écrivis à V. M. par madite lettre du 11. de ce mois: mais j'avois eſtimé devoir faire commencer cette inſtance par ledit ſeigneur Cardinal, pour ce que V. M. l'avoit requis elle-même de s'y employer, & qu'il vous l'avoit promis ; & pour lui montrer d'autant plus de confiance, & par ce moyen l'obliger à mieux faire.

Et de fait, le jour même dudit vendredi, 13. de ce mois, l'après-dinée, je commençai par-là mon audiance, & dis au Pape premierement ce que j'avois fait avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin ; & puis les cauſes, que V. M. avoit de deſirer & d'eſperer de S. S. cette grace, conformément au Mémoire que j'en avois baillé à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & dont j'envoyai dernierement copie à V. M. Ajoûtant, que pour le regard des pays nouvellement cédez à V. M. par Monſieur de Savoye, j'avois apris depuis que j'eûs baillé ledit Mémoire, que Monſieur de Savoye en avoit Indult ; & qu'il étoit en poſſeſſion d'y nommer. Sa Sainteté me répondit, que l'experience avoit montré, que les Papes précédens eûſſent mieux fait de

ne donner point aux Princes ſéculiers la faculté de nommer aux Evêchez, & autres Prélatures; & que l'autorité du Saint Siege en étoit grandement diminuée, & leſdits Princes en avoient abuſé, & leurs pays en avoient empiré, & mêmement en France; & que, pour ces conſiderations, il y vouloit bien penſer avant qu'acorder ce que V. M. lui demandoit: & s'arrêta en cette généralité, ſans deſcendre au particulier du Pays-Meſſin, ni de la Breſſe, ni parler du préjudice de l'Empire, ni de rien qui y touchât. Je lui repliquai, que ſi les choſes étoient à commencer, poſſible y pourroit-on mieux penſer; mais elles en étant venu ſi avant, il ſembloit, que là où il y avoit pareille ou plus forte raiſon d'acorder telles graces, on ne les devoit plus dénier: Que s'il plaiſoit à S. S. de rememorer en ſoi-même, comme les nominations avoient été introduites en France, il trouveroit, que ce n'étoit point les Rois de France qui les avoient demandées, ains qu'elles leur avoient été ofertes, afin qu'ils ſe départiſſent de la protection de la Pragmatique Sanction, & des élections, deſquelles les Chapitres & Couvents de France étoient en poſſeſſion ſuivant le Droit Canon, & nonobſtant les réſervations, que les Papes s'étoient faites depuis des proviſions des Egliſes Cathedrales, & des Abbayes & des Prieurez Conventuels & électifs. Qu'au reſte, ſans entrer en défenſe, ni en excuſe de nos Rois paſſez, je le pouvois aſſûrer, & S. S. ſe pouvoit ſouvenir, que depuis cinq ou ſix ans que vos nominations ont été reçûes à Rome, V. M. n'avoit nommé aux Evêchez, que perſonnes dignes, & de grand mérite, comme elle vouloit continuer toujours ci-après de bien en

mieux : de ſorte que S. S. en auroit tout contentement, & n'auroit jamais aucun regret de vous avoir acordé cette requête. Après cela, j'ajoûtai, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin m'avoit dit, que S. S. ne vouloit faire préjudice à l'Empire pour le regard du Pays-Meſſin, & la réponſe que je lui avois faite, & la clauſe qu'on pouvoit appoſer à l'Indult. Et S. S. paſſant ſous ſilence tout le reſte de ma replique, répondit ſeulement à ce dernier point, en diſant, que nous n'étions pas encore ſur la façon de coucher l'Indult, mais ſur la déliberation, s'il le faloit conceder, ou non ; & qu'avant que s'y réſoudre, il y vouloit penſer bien, bien, bien. Je n'eſtimai point le devoir preſſer plus avant pour cette fois, ni ajoûter autre choſe, ſinon, que perſonne ne pourroit trouver mauvais, que S. S. y voulût penſer ; & que j'eſperois, qu'après y avoir bien penſé, elle complairoit à V. M.

C'eſt tout ce qui ſe paſſa entre lui & moi, quant à ce point, & me ſembla, qu'il y avoit fort peu d'inclination ; & qu'il y aura bien à faire à lui arracher cet Indult des mains, ſi ce n'eſt par le moyen de la publication du Concile, qu'il a fort à cœur, comme il doit.

Après je parlai à S. S. de ce que les Eſpagnols augmentent toujours leurs forces au Milanés, au lieu de les ſéparer, ou conduire hors l'Italie, comme il fut convenu & promis par l'article 24. de l'acord de Lion : & S. S. me fit les mêmes réponſes, qu'elle m'avoit faites les autres fois, à ſçavoir, que ce n'étoit pas tout ce qu'on en diſoit, & qu'il n'en faloit rien craindre. De là je vins aux afaires des particuliers, dont il y a toujours quelques-uns qui ont quelque grace à demander.

Ayant fait avec le Pape, je deſcendis chez Monſieur le Cardinal Aldobrandin, auquel je dis, comme depuis que je lui avois parlé, le vendredi auparavant, des Indults, que V. M. deſiroit, j'avois apris comme Monſieur de Savoye nommoit aux bénéfices électifs des pays, qu'il venoit de vous céder, & qu'en ce cas V. M. lui auroit ſuccedé en ce droit, comme en tous autres. Ledit ſeigneur Cardinal me répondit, que le Duc de Savoye prétendoit bien de pouvoir nommer, comme tous les Princes tâchent d'uſurper ce qu'ils peuvent ſur le S. Siege; mais qu'à la vérité il n'avoit point l'Indult, ou autre droit de nomination, ſi ce n'étoit en quelques fondations particulieres: & ſes nominations n'étoient point admiſes à Rome; mais le Pape lui complaiſoit bien ſouvent en pourvoyant les perſonnes par lui nommées, non toutefois en vertu de ſa nomination, de laquelle ne ſe faiſoit aucune mention és bulles des proviſions. Je lui repliquai que cela conſiſtoit en fait; mais qu'il m'avoit été aſsûré par perſonnes, qui le pouvoient bien ſçavoir, que ledit Duc nommoit; & que ſans ſa nomination, perſonne n'étoit reçu à prendre poſſeſſion: Que V. M. ſeroit conſeillée de continuer en ſa poſſeſſion de nommer, en laquelle étoit ledit Duc: & partant il ſeroit bon, pour obvier à tous diférends, que le Pape concedât à V. M. la faculté de nommer; & que lui Cardinal Aldobrandin la procurât de tout ſon pouvoir, ſuivant l'intention, qu'il vous en avoit donnée la derniere fois, que vous aviez parlé enſemble.

Il pourroit être, Sire, qu'il fût ainſi comme me diſoit ledit Cardinal Aldobrandin. Car ſans

aller querir des éxemples plus loin, je voi tous les jours, qu'encore que nos Concordats ne donnent point à nos Rois droit de nommer aux Abbayes de Religieuſes, ſi eſt-ce que vos prédéceſſeurs y ont nommé, & vous même y nommez, & les Religieuſes par vous nommées ſont pourvûës. Mais vos nominations ne ſont point ici acceptées, que par vos Ambaſſadeurs, qui y metent l'*Expediatur*; & ne s'en fait aucune mention és bulles des proviſions : ains les ſolliciteurs des expeditions renvoyent en France aux parties voſdites lettres de nomination avec les bulles des proviſions.

Je ferai ici tout ce que je pourrai pour ſçavoir la vérité de la façon dont on en a uſé ci-devant pour le regard de Monſieur de Savoye, & ferai regarder aux regiſtres des proviſions, & mêmement depuis trois ans en çà, qu'il s'eſt de plus en plus inſinué en cette Cour. Ce que je n'ai pû encore faire voir à cauſe de la Semaine-ſainte & des fêtes, auſquelles on a vaqué aux dévotions. Joint qu'il m'y faut faire proceder fort ſecretement, & par perſonnes interpoſées. Mais le meilleur & le plus sûr eſt de ſe faire montrer ſur les lieux par-delà les bulles obtenues par les Abbez, & autres tels bénéficiers, & voir comme elles ſont conçûes. De quoi auſſi j'écrivis dernierement à V. M. par ma lettre de l'onziéme de ce mois. Il ſera bon encore de ſçavoir deſdits bénéficiers, s'ils ont été nommez, ou non; & retirer copies collationnées des nominations, ſoit qu'il ſoit fait mention de la nomination és bulles du Pape, ou non. Non pour autre intention, qu'afin que V. M. ne ſoit en cela de pire condition, qu'étoit ledit Duc, au cas que V. M. ne pût obte-

nir du Pape l'Indult, dont il ſe traite. Outre que telle recherche, & la réſolution de ne vouloir ſe paſſer à moins que ce qu'avoit ledit Duc, pourra même ſervir à impetrer enfin ledit Indult.

Quand je fus de retour en mon logis ledit jour de vendredi 13. de ce mois, j'y trouvai la dépêche de V. M. du 16. de Mars, en laquelle, outre la lettre, qui s'adreſſoit à moi, j'en trouvai deux de la main de V. M. l'une au Pape, & l'autre à Monſieur le Cardinal Aldobrandin; toutes deux en remerciement de la Paix, qu'ils avoient procurée, & contenant chacune ſur la fin une clauſe de créance ſur moi, touchant l'amas des forces, que les Eſpagnols augmentent tous les jours, comme je voi par les copies, qu'il vous avoit plû m'en envoyer. Quand j'eûs bien lû & conſideré le tout, je me réſolus d'aller trouver le Pape dès le lendemain, & de lui rendre ſa lettre, & faire envers lui les ofices, que V. M. me commandoit par la mienne; & ce d'autant plus, qu'outre qu'il étoit bon, que le Pape ſçût au plutôt vos intentions, ſi j'eûſſe laiſſé paſſer ledit jour ſuivant, nous allions entrer en la Semaine-ſainte, en laquelle on ne demande audiance au Pape, ſi ce n'étoit pour quelque grand cas extraordinaire, qui n'endurât point de dilation.

Le lendemain donc ſamedi 14. de ce mois, & veille des Rameaux, ſur le ſoir, quand je penſai, que le Pape auroit fini les audiances ordinaires de ce jour-là, je m'en allai au Palais ſans faire demander audiance, comme eſt la coûtume; & arrivé en l'antichambre du Pape, je lui fis dire, que j'avois un mot à lui dire. Je fus introduit incontinent; & tout auſſi-tôt qu'il me

me vit, il me demanda ſi je venois pour quelque choſe de mal. Je lui dis, que non ; ains pour tout bien, & en particulier, pour remercier S. S. & lui rendre une lettre de la part & de la main de V. M. Et après lui avoir dit, comme j'avois reçu cette dépêche depuis l'audiance du jour précédent, je lui baillai ladite lettre, & lui fis le remercîment de la part de V. M. conformément au contenu de ladite lettre ; & puis lui expoſai la créance avec tout reſpect pour le regard de S. S. mais au reſte avec les mots les plus exprès & ſignificatifs, que j'avois trouvez en la lettre, qu'il vous avoit plû m'écrire. Je lui dis donc, que ma créance portoit, que V. M. avoit donné la paix au Duc de Savoye pour complaire à S. S. & à Monſieur le Cardinal, ſon neveu, & à conditions qui avoient déplû à tous les autres Princes d'Italie, & à une grande partie des meilleurs François : Que par le 24. article du Traité il étoit porté, que les forces aſſemblées à l'ocaſion de cette guerre, tant en France qu'en Italie, ſeroient ſéparées & licenciées dans un mois après la publication du Traité ; Que V. M. ſans atendre le commencement du mois avoit ſatisfait au contenu de cet article dès le lendemain de la concluſion & ſouſcription du Traité ; & avoit donné ordre à tout ce qui apartenoit à l'execution de tout le reſte, & laiſſé à Lion Monſieur le Connétable, & autres principaux oficiers, pour faire executer le tout ; & étoit diſpoſée à garder la paix pour toujours, & à vivre en bonne amitié avec tous ſes voiſins : Que ce nonobſtant V. M. étoit avertie, que les forces aſſemblées au Milanés & au Piémont, à l'ocaſion de la guerre paſſée, non ſeulement n'étoient point ſéparées, ni conduites hors l'Italie,

mais s'augmentoient tous les jours ; & même depuis que le mois après la publication faite à Milan & à Turin étoit passé. Ce qui tenoit tout le monde en soupçon & en trouble, n'étant vraisemblable, qu'ils fissent une si grande dépense sans dessein de s'ataquer à quelqu'un : Que continuant le Comte de Fuentes & le Duc de Savoye à faire des gens & autres provisions de guerre, V. M. ne le pourroit comporter guére plus longuement : & s'il y avoit tant soi peu d'aparence, que les apareils se fissent contre la France, V. M. ne leur donneroit point la peine de faire tout le chemin ; ains elle en feroit la meilleure partie pour leur aller au devant ; & seroit un exercice fort agréable à la Noblesse Françoise, qui brûle d'ardeur d'être employée : Que s'ils s'adressoient contre quelque autre de ceux, qui sont compris au Traité de Vervin, ce seroit enfreindre la paix, & remuer tout le reste ; & d'une guerre entre France & Savoye, que S. S. venoit d'assoupir, en exciter une commune & générale, où tous lesdits compris pourroient entrer, & mêmement les Princes d'Italie, qui sembloient être menacez de plus près ; avec une bonne partie desquels V. M. avoit tant d'alliance & d'amitié, qu'elle ne pourroit les abandonner. Par ainsi V. M. suplioit S. S. de prévenir ces inconveniens, & par son autorité pourvoir à la séparation desdites forces le plutôt que faire se pourroit.

Le Pape me répondit, qu'il avoit déja commencé ce dont V. M. le requeroit, & y étoit toujours après, sollicitant, que lesdites forces fussent au plutôt envoyées partie à l'Archiduc Albert, & partie à l'Archiduc Ferdinand ; & qu'il continueroit : & au reste, que V. M. se

pouvoit aſsûrer, que de ces forces, dont on parloit tant, il n'en viendroit aucun inconvenient, & en metre ſon eſprit en répos.

Monſieur le Cardinal Aldobrandin, à qui incontinent après je baillai auſſi ſa lettre, & fis ſon remerciment, & expoſai la même créance de la part de V. M. me dit en ſubſtance la même choſe: & ajoûta, que lors qu'on le rechercha à Lion de metre ledit article 24. concernant la ſéparation & licenciement des forces, il dit, qu'il ſe contentoit de le metre pour faire plaiſir à ceux, qui l'en requeroient; mais qu'il leur proteſta, que ladite ſéparation des forces aſſemblées au Milanés ne ſe pourroit faire ſi-tôt; & qu'au contraire le Pape, & lui, vouloient & devoient procurer & ſolliciter, que ladite armée du Milanés fût acruë & augmentée, pour en envoyer les plus grands ſecours que faire ſe pourroit, aux Pays-Bas, & à l'Archiduc Ferdinand.

C'eſt tout ce que V. M. me commandoit de faire avec le Pape & avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin, par ſadite lettre du 16. de Mars, pour achever de répondre à laquelle, je dirai à V. M. que je n'ai rien entendu de cette Ligue, qu'on vous écrit, que le Cardinal Dietrichſtein avoit eu charge de traiter en Allemagne au préjudice de V. M. & que je metrai peine d'en découvrir la vérité. Je ne ſçai non plus ſur quoi ſe fonde l'Archiduc Albert, croyant que la Reine d'Angleterre entendra plus volontiers à la Paix à cauſe du remuëment fait en Angleterre par le Comte d'Eſſex, & de la punition qui en a été faite [1]: car cet événement même peut réduire

1 Le Comte d'Eſſex, favori de la Reine Eliſabeth, fut décapité à Londres en 1601. Il étoit acuſé de s'être voulu faire Roi d'Irlande; d'avoir uſurpé l'autorité royale, en

en mémoire à cette Princeſſe, que toute la Maiſon d'Autriche cherche, long-tems y a, & cherchera ſans ceſſe, tant en paix qu'en guerre, de la faire aſſaſſiner ; & que les aſſaſſinats ſe trameront & s'executeront plus aiſément parmi la liberté du commerce, & des allées & venuës, qui ſe font en paix, que ne font en tems de guerre, & même quand il faut paſſer la mer, pour aller en une telle Iſle.

Au demeurant, il ne ſe parle ici quaſi d'autre choſe que de cette armée du Milanés ; que le Comte de Fuentes va toujours augmentant. Et le ſieur *Carlo Doria* eſt arrivé d'Eſpagne à Gennes depuis peu de jours, qui a porté commandement du Roi d'Eſpagne qu'on armât & mît en ordre toutes les galeres, qui ſont à lui ou à ſa dévotion, tant à Gennes, qu'à Naples & en Sicile. A quoi on commença à travailler incontinent à Gennes, & y armoit-on même la Royale, qui n'a acoutumé de voguer, ſinon

eréant des Chevaliers dans les terres de ſa Comté ; & d'avoir fait des railleries piquantes de la Reine. Mais tout cela venoit de ſes envieux. Ce qu'il y a de certain, eſt qu'il mépriſoit la beauté de la Reine, qui s'en piquoit beaucoup, comme ſont toujours les Dames de ce rang. Et j'ai lû dans la Chronique de Paul Piaſecki, Evêque & Sénateur Polonois, que le Comte, à ſon retour d'Irlande, étant entré bruſquement dans la chambre de la Reine, tandis qu'elle étoit encore à ſa toilette, *diſcincta & incompta*, c'eſt-à-dire, deshabillée & ſans parure ; elle en fut ſi outrée, qu'elle lui commanda de ſe retirer, & de ne plus retourner au Palais, ſans y être apellé, lui qui auparavant avoit l'entrée libre chez elle à toutes heures. Après quoi ſes ennemis, devenus plus hardis contre un ſeigneur, dont ils redoutoient la vengeance, s'il revenoit en faveur, l'acuſerent de conſpiration, & de tant d'autres crimes, que la Reine le fit juger, puis executer à mort.

lors que le Roi d'Eſpagne, ou ſon Général des Galeres, vont ſur mer en perſonne. De ce qu'on en veut faire, outre le ſecours qu'on doit envoyer aux Archiducs Albert & Ferdinand, de ſix mille hommes à chacun; les gens en vont diſcourant & devinant à leur fantaiſie [2]. Si c'étoit contre quelque Prince d'Italie qu'ils vouluſſent employer ces forces, ce ſeroit contre le Grand-Duc; mais la prudence & la bonté du Pape ne permet de croire, que ce ſoit contre autre Prince d'Italie, ni même contre aucun Prince Chrétien: & néanmoins ſe peut tenir pour certain, que quelle que ſoit l'entrepriſe, le Pape la ſçait & l'aprouve. Dont s'enſuit aucunement, qu'elle ſoit contre les Hérétiques, ou contre les Turcs. Si c'eſt contre les Hérétiques, il eſt plus vraiſemblable que ce ſoit contre Geneve, que contre nuls autres, pour les raiſons que j'ai autrefois écrites à V. M. com-

2 *Varia*, dit André Moroſin, *de luſubrum apparatuum incrementis diſſipabantur, ac licet Hiſpanos exercitum partim in Belgium, partim in Croatiam miſſuros plerique arbitrarentur; non tamen deerant, qui tantum copiarum non fruſtra, neque oſcitanter cogi putarent. Quidam ad Genevam invadendam comparari, quo & Pontificis & Sabandi voluntati ſatisfacerent. Verùm id non ita facile fuſſu erat, quòd civitas Henrici Galliarum Regis tutelâ conquieſceret, nihilque ei adverſum, niſi irritatis Gallorum armis, tentari poſſet. Erant, qui dicerent ad ingentem Hiſpaniarum Regis potentiam Italis Principibus oſtentandam, tantum virium colligi, altè jam Hiſpana genti inſidentibus animo, quæ nonnulli Italiæ Principes, ad eorum ſpiritus coërcendos, egiſſent. . . . quæ ad Galliæ regnum propè lapſum fulciendum Venti egiſſent; Henricum, cunctis ſilentibus, Galliæ Regem à Senatu primò ſalutatum narrabant: obverſabantur animis à Ferdinando Magno Hetruriæ Duce ſubſidia in Galliam miſſa, Mariæ neptis cum Henrico nuptiæ.* Hiſt. Ven. ann. 1601.

bien qu'on a parlé de la Valteline, qui confine avec le Milanés, & eſt fort infectée d'héréſie. Mais cette Vallée eſt poſſedée des Griſons, auſquels s'ataquer ne ſeroit, poſſible, pas expedient aux Eſpagnols. Si c'eſt contre les Turcs, c'eſt contre Alger, dont il ſe parle déja aſſez, ou contre les places & pays, que le Turc a en la côte de la Mer Adriatique du côté opoſé à l'Italie, comme ſont les places de *la Vallona*, *Scutari*, *Caſtelnuovo*, & le pays d'Albanie, & autres : & ce dernier de la Côte Adriatique eſt plus vraiſemblable, que celui d'Alger, comme étant le plus près d'Italie, où ſont les forces dont eſt queſtion ; & plus près auſſi du pays de l'Archiduc Ferdinand, où les ſecours doivent aller. A quoi fait auſſi que le Pape, pour le regard de ce dernier, pourra & voudra être de la partie, ce qu'il ne fait pour Alger. Et déja il a fait publier, que le ſecours d'hommes, qu'il veut envoyer à l'Archiduc Ferdinand, s'ira embarquer en la Mer Adriatique aux ports de l'Etat Eccleſiaſtique. De façon qu'au lieu d'envoyer ces ſecours tout droit au pays dudit Archiduc Ferdinand, comme le Pape veut que chacun entende ; on les pourroit faire paſſer par leſdits lieux tenus par le Turc. J'envoye à V. M. un exemplaire imprimé de ladite publication, que le Pape fit faire dès le commencement de la Semaine-ſainte ſous le nom du ſieur Jean-François Aldobrandin. C'eſt ainſi que l'on va diſcourant ; mais il pourra être que de tout cela il n'en ſera rien. Cependant, V. M. eſt haut louée de la ſurabondance de foi, & de l'aſsûrance, qu'elle a montrée en faiſant rendre au Duc de Savoye Montmélian & autres places, & élargir les places de la Savoye, nonobſtant la proximi-

té & l'acroiſſement de cet Armée Eſpagnole, contraire au 24. article de la Paix : de quoi vos ſerviteurs de deçà font leur profit pour le ſervice & réputation de V. M.

Le Marquis d'Eſte, envoyé par Monſieur de Savoye, arriva en cette ville le lundi-ſaint 16. d'Avril au ſoir, & eut audiance le mecredi au matin 18. La cauſe de ſon voyage, comme il dit, a été pour remercier le Pape de la Paix, qu'il lui a plû procurer : mais étant lui aujourd'hui la premiere perſonne qu'ait le Duc de Savoye [3] ; on ne peut croire qu'il l'ait envoyé pour cela ſeulement ; atendu mêmement que Son Alteſſe même en fit remercier Monſieur le Cardinal Aldobrandin auprès de Pavie ; & que le Chancelier *Belli* fut envoyé à S. S. depuis la Paix. On en dit donc une autre cauſe, à ſçavoir, qu'il avoit été envoyé pour ſe plaindre au Pape de ce que Montmélian n'étoit encore rendu, lors qu'il partit d'auprès du Duc, qui fut le 7. de ce mois. Mais cette cauſe n'eſt eſtimée ſufiſante, pour ce que ledit Duc a ici un Ambaſſadeur réſidant, qui en eût bien fait ſon devoir. Je trouve donc fort vraiſemblable ce que d'autres m'ont dit, & que j'avois penſé de moi-même, que ledit Marquis ait été envoyé, pour perſuader au Pape, que leſdites forces, (toutes autres entrepriſes poſtpoſées) ſoient employées en celle de Geneve. Choſe que le Duc de Savoye deſire ſur toutes les choſes du monde. Avec cela, il peut avoir donné audit Marquis d'autres commiſſions fantaſtiques, conformes à ſon naturel. Entr'autres ledit Marquis a porté au Pape des infor-

3 Ce Marquis avoit épouſé une fille naturelle du Duc, de laquelle ſont deſcendus les Seigneurs de Lens & de Dronero. Il s'apelloit *Dom Philippe d'Eſte.*

mations & un long procès verbal d'une mine, qu'ils disent avoir trouvée sous le château de Chambery, & avoir été faite expressément par le sieur de la Boisse 4, afin de faire sauter ledit Château, quand le Duc de Savoye y seroit; comme ledit sieur de la Boisse avoit pensé, que Son Alteſſe y iroit en bref pour y donner ordre aux afaires. Cette invention de ladite mine m'a été dite à moi-même en la façon que dessus par les dits Marquis d'Este & Ambassadeur résidant, qui me vinrent voir le lundi de Pâques 23. de ce mois, comme ils ont visité tous les Cardinaux. Je leur répondis en riant, de façon qu'ils eurent un peu de honte, s'apercevant que je ne le croyois point, & que j'en réservois plus au dedans que je n'en metois dehors.

Les Ambassadeurs du Roi de Perse ont demeuré long tems à avoir audiance du Pape, pour n'être d'acord de leur précédence, comme ils ne le sont point encore. Qui a été cause, qu'enfin le Pape leur a donné audiance séparément, à sçavoir hier au soir à l'Anglois; & ce soir au Persien; & par cet ordre l'Anglois est tacitement déclaré le principal 5. Il envoya der-

4 *Pierre d'Escodèca de la Boëſſe*, Gentilhomme Huguenot, fait au mois de Mars précédent Gouverneur de la Citadelle de Bourg en Bresse. *Voyez la lettre 276.*

5 Selon les regles, le Persien devoit être reconnu pour le principal, n'étant pas vraisemblable, que le Roi de Perse eût préféré l'Anglois à son propre sujet, de la fidelité duquel il devoit se tenir plus assuré, que de celle d'un Etranger. En effet, celui-ci abusa de son Ambassade, où non content de s'enrichir des présens, qu'il reçut de l'Empereur, du Pape, & du Roi d'Espagne, il ne fit point scrupule de retenir & de garder pour soi ceux, que le Sophi envoyoit aux Princes Chrétiens, dont il recherchoit l'alliance.

nierement au Pape une lettre & certains articles, pour juſtifier ſa précédence, dont j'envoye copie à V. M. Quant à leur charge, je ne vous en ai ci-devant écrit, (qui ſeroit toutefois le principal) pour ce que le ſieur Ancel, que V. M. tient près l'Empereur la vous a déja écrite, puiſqu'il m'en fit part à moi dès lors que ces Ambaſſadeurs étoient encore à la Cour de l'Empereur. Qui ſera l'endroit où je metrai fin à cette trop longue lettre, en priant Dieu, Sire, &c. De Rome, ce jeudi 26. d'Avril 1601.

LETRE CCLXX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, La lettre, qu'il vous plût m'écrire de Clugny le 22. de Mars, me fut renduë le 13. d'Avril; & celle, que vous m'écrivîtes de Paris le 9. d'Avril, me fut renduë le 27. J'ai été très-aiſe d'entendre, que vous fuſſiez retourné près le Roi, & que vous eûſſiez trouvé leurs Majeſtez en très-bonne ſanté: & prie Dieu, qu'il les y maintienne très-longuement & très-heureuſement. Ma dépêche du 9. de Mars arriva à Paris bien à point, puiſque vous la reçûtes le même jour que vous y arrivâtes.

Par la lettre, que j'écris au Roi, vous verrez, comme je fis l'ofice, que S. M. a voulu être réïteré envers le Pape, ſur la continuation & acroiſſement de l'Armée Eſpagnole au Duché de Milan; lequel à la vérité, le pouvoit omettre pour les raiſons, que vous avez très-ſagement cotées, jugeant des intentions du Pape,

& du Roi d'Eſpagne [1], comme il faloit ; & comme j'eſpere que l'événement le montrera bien-tôt. Mais outre que ledit ofice a été fait avec dignité du côté du Roi, & aura ſervi à toutes avantures, pour y faire tant mieux penſer ceux, envers qui il a été fait ; il a encore

1 Les intentions du Pape & du Roi d'Eſpagne étoient bonnes. Ils deſiroient tous deux également la paix, & le Comte de Fuentes avoit déja reçu l'ordre du Roi Catholique de ſigner & executer le Traité de Lion, moyennant la reſtitution de toutes les places priſes au Duc de Savoye. Mais comme le Duc de Lerme Premier Miniſtre d'Eſpagne avoit bien prévû que cet ordre ne manqueroit pas de chagriner le Comte, qui ſouhaitoit paſſionnément la continuation de la guerre, qui le rendoit plus néceſſaire à ſon Maître ; il y avoit fait ajoûter la clauſe ſuivante, *que pour cela ledit Comte ne ſeroit point obligé de licencier les troupes qu'il avoit actuellement ſur pied, ſa Majeſté voulant les employer en d'autres expéditions* : par où le Comte demeura ſatisfait. *Quod Lermæi conſilio*, dit M. de Thou, *in Fontani gratiam additum, cui ab armis ægrè diſceſſuro copias quam primum dimittendi, ſicuti pactis perſcriptum erat, neceſſitatem imponi nolebat ; & ad magnitudinem ſuam in Hiſpania firmandam conducere arbitrabatur, ſi virum generoſum procul à conſpectu Principis in Italia cum aliqua dignitate potius diverſari pateretur, quàm æmulum in Aula ſemper ante oculos habere cogeretur. Hoc accepto reſponſo, cum Fontanus abundè deſiderio ſuo ſatisfactum videret, libera copiarum adminiſtratione ſibi relicta, & Sabaudus præciſa omni auxiliorum ſpe neceſſitati ſibi parendum intelligeret, Aldobrandinus negotium confectum ratus, cum Fontano in viam ſe dedit, ut cum Sabaudo Papiam uſque proceſſuro colloqueretur, qui tandem ad Ticini in Padum confluentem comparuit, & in naviculam qua Legatus vehebatur, ſua relicta, protinus inſiliit, poſtque commutata utrinque honeſtatis verba, ad extremum pro navata in pace procuranda feliciter opera, ſubtriſti vultu, atque ita frigidè gratias egit, ut Legatus facilè intelligeret, id potius Pontificiæ quam ſuſtinebat dignitatis ex officio datum, quàm quod ullo beneficio ob id ſe ab ipſo devinctum agnoſceret.* Livre 125.

porté grande conſolation aux Vénitiens, au Grand-Duc, & à d'autres Princes d'Italie; & réputation à S. M. de Prince de bonne amitié, & ſecourable envers ſes amis, alliez, & confederez: comme auſſi en reſtituant, incontinent après ledit ofice, Montmelian, & autres places, & ouvrant les paſſages de la Savoye, nonobſtant ladite Armée Eſpagnole, & qu'il ſoit déſarmé; il a donné à tout le monde un très-grand témoignage de la foi, qui ſurabonde en lui; & de la confiance & aſſûrance qu'il a en ſes forces & moyens, & en ſa propre valeur. J'ai bien noté tout ce qui étoit en chifre à ce propos, & reconnois les défauts de la perſonne, dont il s'y parle, & en ſuis marri: mais c'eſt à ceux qui ont plus de généroſité, bonté, & prudence, d'en plus fournir, & ſuporter juſques à un certain termes les imperfections de leurs amis.

Je ſuivrai exactement l'intention du Roi quant aux Cardinaux, que S. M. deſire être faits par ſon interceſſion, comme en toutes autres choſes; & m'émerveille, comme vous, de ce que le ſieur *Dom Aleſſandro Pico* n'a rien répondu à la derniere lettre du Roi, non plus qu'à celle que je lui écrivis dès le 12. de Février, en lui envoyant celle de S. M. Je me doute, que lui & ſon frere ſe ſoient fâchez de ce que pour une choſe, qu'ils tenoient pour toute aſsûrée, il faloit qu'il fit un voyage en France, & ſe mît en grande dépenſe, pour y comparoir convenablement à ſon extraction & qualité: Joint que, lorſque la Reine partit de Toſcane pour France, il s'étoit préſenté, & encore une ſienne ſœur pour acompagner S. M. & me ſemble avoir entendu, je ne ſçai de qui, que leur bonne volonté ne fut recueillie de nous, comme ils pen-

ſoient que leur Maiſon avoit mérité. Auquel propos je vous dirai, que ſur la fin de la ſemaine paſſée il ſe leva un bruit, qu'ils avoient reçu dans la Mirandole garniſon Eſpagnole, comme vous ſçavez qu'ils ont eu longuement de Françoiſe : lequel bruit je ne tiens point pour vrai ; mais je n'eſtime pas qu'il ſoit à négliger, pouvant être, que les Eſpagnols trament cette toile aujourd'hui que nous n'avons plus rien en Italie ; & qu'ils peuvent être trop bien informez du peu de reconnoiſſance que cette Maiſon a reçûë de nous ; quant ce ne ſeroit que par la *Signora Hippolita Pica* leur ſœur, veuve du feu ſieur *Alfonſo Picolomini* [2], laquelle eſt ordinairement avec la Ducheſſe de Seſſe, femme de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne réſidant en cette Cour.

Monſieur le Cardinal de Sourdis eut le paquet du Roi le même jour & heure que j'eûs le mien, à ſçavoir, le vendredi 27. d'Avril. Le lendemain ſamedi nous nous vîmes, & lui dis qu'outre ce que le Roi lui écrivoit par ſa lettre, S. M. me commandoit à moi de le prier de ſa part, de ne partir pour encore de Rome ; & m'ajoûtoit, que ce ſeroit le moyen d'obtenir d'elle les graces & bienfaits, dont il avoit beſoin ; & que s'il prenoit autre conſeil, S. M. lui en ſçauroit très-mauvais gré. Et après lui avoir dit de la part du Roi leſdites paroles formelles, qui étoient

2 Celui qui fut décapité à Florence en 1591. Il avoit été proſcrit en 1590. à Veniſe, par un Arrêt du Conſeil de Dix, pour quantité de vols, & de meurtres, qu'il avoit faits dans les terres de la République. Gregoire XIV. le dépoüilla de ſa Terre de Montemarciano, & la donna à Hercule Sfondrat, ſon neveu, avec le titre de Duc de Montemarciano. Il eſt parlé de ce *Picolomini* dans la troiſiéme des lettres de M. d'Oſſat au Roi Henri III.

en votre lettre, je me mis à lui parler & conſeiller en ſerviteur ſien, & en la meilleure façon que je ſçûs & pûs, concluant, qu'il n'y avoit pas ſeulement lieu d'en déliberer. Et ſur ce qu'il me dit, qu'il avoit déja pris congé de la plûpart & vendu ſes meubles, & qu'il n'avoit moyen de s'entretenir ici, ſinon que ce peu qui lui reſtoit pour faire ſon voyage; & que ſon Evêché pâtiroit en ſon abſence, & telles autres choſes: je lui dis, qu'il ſe devoit ſervir de tout cela, non pour s'en aller contre le commandement du Roi, mais pour montrer & repreſenter à S. M. l'obéiſſance, qu'il lui vouloit rendre: & néanmoins s'il en vouloit encore ſçavoir l'avis de quelque autre, je m'aſſûrois, qu'il ne trouveroit homme d'entendement, qui ne lui conſeillât de même [3]. Il me repliqua, qu'il en parleroit au Pape, & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin. Je lui dis, que le Pape même ſeroit de cet avis. Le Dimanche après nous nous trouvâmes encore enſemble, où tout ce que deſſus fut par moi dit de nouveau. Hier lundi au matin nous en parlâmes encore avant le Conſiſtoire; & je continuai toujours à dire & maintenir, qu'il n'en devoit pas même déliberer; comme j'en dis autant à Monſieur le Cardinal Bellarmin, & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, auſquels il en avoit parlé, & qui m'en mirent en propos. De ce qu'il fera, je ne le ſçau-

3 Le Cardinal de Sourdis étoit un fou auſſi incapable d'être conſeillé, que de conſeiller les autres: *neque aliemis conſiliis regi, neque ſua expedire.* On l'apelloit a Rome par alluſion a ſon Archevêché de Bordeaux, *il Cardinale di Bordello.* Sobriquet qui lui convenoit d'autant mieux, qu'outre ſes debauches, il devoit ſon chapeau à ſa couſine Gabrielle d'Eſtrées. *Voyez la 3. note de la lettre 175.*

rois encore dire, & ne m'en puis assûrer; mais je vous avertirai bien de ce qu'il aura fait.

Ceux qui ont donné avis au Roi, que Monsieur de Lorraine avoit obtenu du Pape l'érection de Nancy en Evêché, ne sont pas bien avisez eux-mêmes, comme vous aurez sçu par les lettres que vous aurez reçûës de moi, depuis que vous eûtes écrit celles ausquelles je répons. Qui sera cause que je ne m'étendrai autrement sur ce point, vous ayant assez donné à connoître par mesdites lettres, mon opinion & disposition touchant cette érection.

L'Evêque de Campagne [4], neveu de feu Monsieur le Cardinal de Mondevi, a eu la lettre du Roi; & la premiere fois que je le verrai, je lui dirai ce que S. M. me commande par vous, & le servirai de tout ce que je pourrai. A tant ai-je répondu à vos lettres.

Au demeurant, outre ce que j'ai écrit au Roi de l'audiance du vendredi 13. d'Avril, je parlai au Pape, & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, de ce que le Pere *Monopoli* m'avoit dit du Pere Brulart Capucin, & frere de Monsieur de Sillery; & ils trouverent bonne la réponse que je lui avois faite, & qu'il n'y fût rien innové sans le sçû & consentement du Roi. Ledit Pere *Monopoli* voulut que j'en parlasse pour se pouvoir garantir de l'autorité de Monsieur le Cardinal de Sourdis.

Et pour ce que la lettre, que j'écris au Roi, ne va que jusques à jeudi au soir 26. d'Avril & que je fus le lendemain à l'audiance; je vous

4 *Marco Laureo*, Evêque de Campagna, dans une Province du Royaume de Naples apellée *Basilicata*: neveu du Cardinal *Vincenzo Laureo*, autrement dit le Cardinal de Montdevis.

metrai ici, que je trouvai le Pape fort joyeux de ce que Montmélian, & quelques autres lieux, avoient été rendus. Sur quoi je ne faillis pas auſſi de me prévaloir de cette ocaſion, pour lui faire d'autant plus connoître la foi & l'aſſûrance de S. M. laquelle auſſi il loüa grandement. Et comme après cela, je lui voulus parler de cette mine, qu'on lui avoit raporté avoir été trouvée ſous le Château de Chambery, il me dit, qu'il n'étoit rien de cette mine-là, & qu'il le ſçavoit bien. Qui fut cauſe que je ne paſſai outre à lui dire ce que j'avois aprêté pour réfuter cette calomnie. Je ne ſçai, s'il me le dit ainſi, pour aſſoupir ce propos, ou qu'à la vérité il ne croye point aux informations, que le Marquis d'Eſte me dit en avoir aportées à S. S. lui-même. Et paſſant à d'autres choſes, je lui dis, que S. S. ayant pris tems à déliberer ſur les Indults, que le Roi deſiroit, je ne voulois lui en parler pour lors; mais que je le priois bien de ſe réſoudre ſur les faits particuliers de l'Evêché de Saluces, & de l'Abbaye de Stafarde, en admetant les nominations, que le Roi en avoit faites de cetui-là par mort: & de cette-ci par réſignation; en pourvoyant les nommez par S. M. puiſque lors deſdites nominations le Marquiſat étoit du Roi, qui ne l'avoit encore cédé au Duc de Savoye. S. S. me répondit, que le Marquiſat de Saluces étant tenu par le Duc de Savoye, lorſque le Roi fit ces deux nominations, & lui étant depuis demeuré par l'acord, S. S. ne pouvoit honnêtement, & ne devoit de pleine autorité admetre à préſent les nominations du Roi, & pourvoir les nommez, ſans premierement le faire ſçavoir au Duc de Savoye, & entendre ce qu'il voudroit dire là-deſſus; & qu'elle en parleroit au

Marquis d'Eſte, & à l'Ambaſſadeur réſidant du Duc de Savoye. Et me ſemblant, qu'il y avoit de l'aparence en la réponſe de S. S. je ne lui repliquai autre choſe, ſinon que je la ſupliois donc de leur en parler. Je ſéparai de ces deux l'Abbaye de Hautecombe, de laquelle je lui parlai après: & il me dit, que ladite Abbaye étant en païs qui étoit & eſt au Duc de Savoye, la nomination du Roi ne pouvoit de rien ſervir à ceux qui l'avoient obtenue, & qu'il s'en falloit adreſſer au Duc: Que néanmoins, s'il y pouvoit aider de quelque choſe, il parleroit encore de cette Abbaye aux gens du Duc. De quoi auſſi je le ſupliai, le remerciant très-humblement de la grace, à laquelle il lui plaiſoit s'offrir. Monſieur le Cardinal Aldobrandin, auquel j'en parlai en ſortant du Pape, me dit, qu'il feroit ce qu'il pourroit pour les deux premieres: mais quant à l'Abbaye de Hautecombe, de laquelle lui avoit parlé auſſi à Lion le ſieur Alexandre d'Elbene, il tenoit la choſe pour impoſſible [5], d'autant qu'aux premiers mécontentemens, que le Duc de Savoye avoit déja de ceux d'Elbene, ils avoient ajoûté cetui-ci de nouveau, qu'en ſon affliction ils avoient demandé au Roi la nomination de ladite Abbaye par réſignation, tout auſſi-tôt qu'ils avoient vû la Savoye occupée par S. M.

Quant aux autres choſes d'ici, ſamedi, 28. d'Avril, ſe publia par cette Cour, que le Pape avoit donné à un Prélat de cette Cour, appel-

5 L'abbaye de Hautecombe fut donnée par Henri IV. à Alphonſe d'Elbene, qui fut depuis Evêque d'Alby, après la mort d'un autre Alphonſe, ſon oncle paternel, dont il etoit Coadjuteur: mais cette nomination ne fut point admiſe en Cour de Rome.

ſé *Innocentio Bufalo* [6], l'Evêché de Camerino, & qu'il l'avoit deſtiné Nonce en France. Toutefois le Pape, ni le Cardinal Aldobrandin ne m'en dirent rien le jour auparavant que je fus à l'audiance. Il eſt gentilhomme Romain, & doüé de fort belles qualitez, ne dépendant que du Pape, & exercé és choſes de cette Cour, & à gouverner des villes en l'Etat Eccleſiaſtique.

Dimanche, 29. d'Avril, fut enfin canoniſé le Saint Eſpagnol, dont je vous ai autrefois écrit *. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne s'y trouva point en qualité d'Ambaſſadeur; mais il étoit en un certain lieu derriere une tapiſſerie, regardant la cérémonie. Monſieur le Cardinal Farneſe [7] fit au Pape, au nom du Roi d'Eſpagne, la requête de la canoniſation que les Ambaſſadeurs ont acoûtumé de faire.

Monſieur le Cardinal Dietrichſtein eſt ſur le point d'arriver en cette ville, retournant d'Allemagne, s'il n'eſt déja arrivé: & demain doit arriver le ſieur *Veniero* [8], Ambaſſadeur extraordinaire, pour ocaſion de cette Armée Eſpagnole, qu'on ne laiſſe d'acroitre toujours au Milanés. A tant, &c. De Rome, ce mardi, 1. de Mai 1601.

6 Clément VIII. le fit Cardinal dans la promotion de 1604.

* *Voyez les lettres* 250. 251. *&* 254.

7 Edoüard Farneſe, Créature de Grezoire XIV. Le Chevalier Delfin dit en la Relation de ſon Ambaſſade de Rome, que ce Cardinal étoit un Ange du Paradis pour ſa bonté.

8 *Marco Veniero*, perſonnage éloquent & habile à manier de grandes affaires. Il avoit été *Bailo* à Conſtantinople. C'eſt le titre que les Vénitiens donnent à leur Ambaſſadeur à la Porte.

LETRE CCLXXI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, J'ai vû par votre lettre de Clugny du 22. Mars la réponſe que le Roi vous avoit faite ſur la lettre, que je vous avois écrite touchant le Capucin Hilaire de Grenoble, & votre avis là-deſſus, lequel j'ai trouvé très-bon, & en euſſe uſé ainſi de moi-même pour les conſiderations pour vous très-ſagement déduites. Quand vous l'aurez par-delà, vous en ferez comme il vous plaira, & le plus ſourdement que vous pourrez. Mais ici il nous faut garder de faire parler le monde plus qu'en nul autre lieu. Il eſt même bon, qu'il s'en aille hardiment & ſans peur; & pour cela je n'ai fait aucun ſemblant avec perſonne du monde de rien. Il y a pluſieurs jours que je n'ai ouï parler de lui; mais par la premiere commodité je vous en ſçaurai dire ce qui en ſera.

Toute cette Cour eſt pleine de bruit, que de nouveau il s'eſt trouvé quelqu'un qui a voulu attenter à la perſonne du Roi [1]; & j'en ai vû des lettres écrites de Paris & de Lion. A tous ceux qui m'en ont demandé, j'ai répondu que

1 L'année précédente, Jean Rodolphe Camerarius, l'un des principaux Sénateurs de Nuremberg, avoit fait un horoſcope du Roi, par lequel il l'avertiſſoit, qu'en l'âge de 59. ans il étoit menacé d'un accident violent. Mais ce Camerarius ſe méprit en ſon calcul : car Henri IV. n'alla pas juſques à 59. ans, ayant été tué dans la 57. année de ſon âge. [Nicolas Paſquier, dans une lettre écrite à M. d'Ambleville, contenant un détail de tous les pronoſtiques, qui précéderent la mort de ce bon Prince.

je n'en ſçavois ni n'en croyois rien ; & que j'avois lettres de S. M. & de ſes Secretaires d'Etat, qui n'en faiſoient aucune mention. En telles ocurrences, je croirois, qu'il ſeroit expedient d'en écrire par-deçà aux Miniſtres du Roi, non ce qui en ſeroit, (car il ne ſeroit pas toujours utile ; [2] mais ce que vous voudriez qu'on y répondit aux Grands, qui en demandent ; comme encore hier Monſieur le Cardinal Aldobrandin m'en demanda au Conſiſtoire. Il y en a qui conjoignent ce deſſein avec le remuement advenu en même tems en Angleterre, & avec l'amas de tant de gens au Milanés, duquel on ne ſçait la fin [3] : comme ſi le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes s'en fuſſent vouſu ſervir, pour, après le coup, faire de beaux jeux en France, pendant que d'autres euſſent joüé la tragedie en Angleterre, ſans que l'un Royaume eût pû ſecourir l'autre.

Je vous remercie bien-humblement de ce qu'il vous a plû me répondre à ce que je vous avois écrit de l'Evêché de Carcaſſonne pour le Comte Louis de l'Anguiſciole, lequel ſe recom-

2 Le Prince eſt quelquefois obligé de tromper ſes Ambaſſadeurs, pour rendre ſon ſecret plus impénétrable. Car lors qu'ils ne le ſavent pas, ils répondent avec plus d'aſſurance à ceux qui les veulent ſonder.

3 Les ſoupçons acompagnent naturellement les affaires d'Etat. Le moyen de n'être point ſurpris eſt de prendre toujours les choſes au pis, comme faiſoit notre Louis XI. qui par ſa défiance vint à bout de tous ſes ennemis. Volontiers, dit Comines, ceux qui font les choſes en crainte, y donnent les bonnes proviſions, & plus ſouvent gagnent que ceux qui y procedent avec grand orgueïl. Les jalouſies d'Etat ſont ſi gliſſantes, qu'il y a toujours que'que choſe à radouber, comme aux navires & aux femmes. *Du Villars dans ſes Mémoires.*

mande encore, & m'a été de nouveau recommandé par des Seigneurs, qui nous veulent bien.

Auſſi vous remercié-je de tout mon cœur de la faveur, qu'il vous plait me prêter pour être payé de la penſion de l'année paſſée, de laquelle ſi je n'avois grand beſoin, je ne voudrois en avoir ſonné mot. Mais Monſieur le Préſident Ruellé vous pourra dire comme je ſuis de l'Evêché de Bayeux, & du Prieuré de Belleſme. Et quant à l'Abbaye de Nant en Roüergue, elle ne m'a rendu les charges déduites, en toute une année que deux cens vingt-cinq écus en ſous rendus à Lion, pour leſquels faire venir à Rome il me coûtera encore quelques écus.

En la derniere audiance, que j'eûs de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, vendredi 27. d'Avril, je lui parlai pour la troiſiéme fois de me permettre de bailler au ſieur *Marcheſetto*, & à lui de prendre les 300. écus, que le Roi lui avoit ordonnez, & qu'on m'avoit envoyez à cette fin: & l'en priai de la part du Roi, & le lui demandai en grace en mon nom. Mais je ne le pus obtenir, & le trouvai plus aigri que jamais contre ledit ſieur *Marcheſetto*, juſque-là qu'il me dit qu'il étoit ſur le point de le chaſſer de ſa maiſon *, & pour cela, & pour autres choſes faites auparavant & depuis. De façon qu'il ne lui en faut plus parler, quand ce ne ſeroit pour autre reſpect, que pour ne nuire audit *Marcheſetto*. Auquel néanmoins je veux parler, pour le connoître & l'aider de tout ce que je pourrai toute ma vie; & pour ſçavoir de lui quel moyen il y auroit de ſe ſervir de cette petite commodité, ſans qu'on en ſçût rien. Que ſi après avoir

* *Voyez la lettre 267.*

tenté toutes voies, il ne s'en peut rien faire pour lui : je ferai rendre par-delà leſdits 300. écus, qui ſont encore en un petit ſac, qu'on appelle group, couſu, ſellé & cacheté, tout tel qu'on me le bailla. Qui eſt tout ce que j'ai voulu ſéparer d'une autre plus longue lettre que je vous ai écrite ce jourd'hui même : & ſur ce, je ſalue vos bonnes graces, Monſieur. De Rome, ce premier de Mai 1601.

LETRE CCLXXII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Après que je vous eûs écrit par le précédent ordinaire mes lettres des 26. d'Avril & premier de ce mois, qui étoit un mardi, le Pape partit de cette ville le lendemain, pour aller à *Freſcati*, d'où il ne retourna que mardi au ſoir 8. de ce mois. C'eſt pourquoi je ne fus point à l'audiance le vendredi 4. Le matin du vendredi 11. fut Conſiſtoire : & pour ce que je devois aller l'après-dinée à l'audiance du Pape, & que je voulois parler à S. S. de la diſpenſe du mariage de Monſieur le Duc de Bar, & de Madame ſœur du Roi, dont S. M. parla à Monſieur le Cardinal Aldobrandin en la derniere audiance, qu'il eut d'elle, je demandai audit ſieur Cardinal, s'il en avoit parlé au Pape. Il me dit que oui ; mais qu'il étoit d'avis que nous en conferaſſions enſemble lui & moi, avant que j'en parlaſſe à S. S. & que pour ce jour-là je pourrois omettre ce point avec le Pape, & en conferer avec lui Cardinal, quand j'aurois eu l'audiance de S. S. : à quoi je m'acommodai. Je lui dis encore, que je voulois auſſi parler au Pape de

pourvoir à l'Evêché de Troyes de la perſonne de M. Benoît, Confeſſeur du Roi, dont S.M. lui avoit auſſi parlé : & il me dit qu'il en avoit auſſi parlé, & que j'en pourrois parler au Pape le jour même.

L'après-dinée donc dudit jour vendredi 11. de ce mois comme je fûs arrivé en la préſence du Pape, il commença à parler le premier, & me dit qu'avant qu'entrer en autre propos, il me vouloit dire, qu'encore que le Duc de Savoye eût rendu Châteaudaufin, & razé le Fort de Bechedaufin, & acompli de ſa part tout ce qui avoit été promis; ſi eſt-ce qu'on ne lui rendoit point à lui ce qui avoit été promis de lui rendre après ladite reſtitution de Châteaudaufin, & démolition de Bechedaufin : Que les choſes ayant été ſi bien acheminées juſques ici, S. S. deſiroit, que ce qui reſtoit s'executât de même, & que perſonne n'eût ocaſion de ſe plaindre du Roi, ni de ſes Miniſtres, & que j'en écriviſſe à S. M. & y fiſſe tout le meilleur ofice que je pourrois. Je lui répondis, que S. S. & tout le monde ſçavoit la profeſſion, que le Roi avoit toujours faite de garder ſa foi : Que j'avois crû juſques-là, que tout eût été rendu de part & d'autre ; & comme je ne ſçavois les cauſes de ce retardement, que S. S. venoit de me dire ; auſſi m'aſurois-je bien qu'il y en avoit quelqu'une que S. S. aprouveroit : Que j'atendois de jour en jour l'ordinaire de Lion, par lequel j'en pourrois aprendre quelque choſe ; & cependant je ne manquerois d'en écrire & obéir aux commandemens de S. S. Ce que faiſant je vous dis à vous Monſieur, que mon avis ſeroit, s'il n'y a cauſe juſte & légitime de retenir, que l'on rendît au plutôt ce qui reſte à rendre, en continuant la bonne foi & l'aſſûrance que nous avons juſ-

ques ici montrée. Ce que je m'assûre aussi être de l'intention du Roi, & de l'avis de tous les gens de bien qui sont près de S. M. Que si on a cause juste & légitime de retenir, qu'on la dit librement & ouvertement, & qu'on la fit entendre au Pape, auquel Monsieur de Savoye adresse toujours ses plaintes, non seulement de ce qui est; mais aussi trop souvent de ce qui n'est point.

Monsieur le Cardinal Aldobrandin vouloit, que pour ceci je vous dépêchasse un courier exprès; mais étant si près de l'expedition de l'ordinaire, auquel je pourrai donner quelque avantage pour mieux courir, j'ai estimé qu'un courrier exprès ne le devanceroit de guere. Voilà donc le premier point de cette audiance, lequel vint du Pape, & non de moi.

Le second point, qui fut le premier de ma part, fut touchant l'Evêché de Saluces, & les Abbayes de Stafarde & de Hautecombe, dont je lui avois parlé en l'audiance précédente, comme je vous en rendis compte par ma lettre du premier de ce mois; mais je ne lui en avois point laissé memoire par écrit à part, depuis celui que je lui avois baillé pour les Indults des Païs Messin & de Bresse: & partant je lui en donnai un à part pour ces trois pieces, de la teneur qu'il vous plaira voir par la copie, que je vous en envoye. Et S. S. me dit, qu'il en parleroit à l'Ambassadeur de Savoye; & que l'office dont il m'avoit parlé, que je ferois envers le Roi pour la restitution de ce qui restoit à rendre, pourroit aider à obtenir dudit Duc ce qu'on en desiroit.

Après cela, je ramentûs à S. S. le long-tems qu'il y avoit, que le Roi l'avoit prié & suplié d'expedier l'Evêché de Troyes en la personne

de Mr. Benoit, ſon Confeſſeur, Docteur en Théologie, & bien mérité de la Religion Catholique; & que dernierement, que Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſe licencioit de S. M. elle le pria très-afectueuſement de s'employer envers S. S. pour cette expedition: comme auſſi elle m'avoit commandé par ſes lettres, d'en faire ſouvenir ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin, & d'en faire très-humble & preſſée inſtance à S. S. laquelle je ſuppliois donc de vouloir enfin contenter S. M. & conſoler ce bon perſonage, qui avoit employé toute ſa vie au ſalut des ames, & à conſerver la Religion Catholique, & réfuter les héréſies: & en laiſſai à S. S. un mémoire par écrit, que l'Expeditionaire, qui a la ſollicitation de cette afaire, avoit dreſſé: lequel mémoire S. S. prit, ſans me répondre autre choſe, ſinon qu'il y penſeroit.

Je lui parlai puis après de ce que le Roi deſiroit, que S. S. ordonnât au nouveau Nonce, de pourvoir à ce que les Prêcheurs en France prêchaſſent avec la diſcretion & moderation requiſes, ſans s'ingerer aux afaires d'Etat, dont ils ne ſçavoient les motifs [1]; ni tenir propos ten-

1 Il ne ſied pas mieux aux Prédicateurs de parler des affaires du Gouvernement Politique, où ils n'entendent rien la plûpart, qu'aux Politiques, de décider en matiere de Foi & de Religion. Les affaires d'Etat ſont ſi délicates, & ſi chatoüilleuſes, qu'il eſt toujours dangereux d'en parler devant le peuple, qui n'eſt preſque jamais content du Gouvernement. *Omni populo*, dit Plutarque, *ineſt malignum quiddam & querulum in imperantes.* Tous les Prédicateurs ont bon zele, je l'avouë; mais comme ce zele n'eſt pas toujours acompagné de ſcience & de prudence, il eſt de l'interêt public, que ceux qui ſont habiles, s'abſtiennent, par modeſtie, de faire entrer ces matieres dans leurs ſermons, pour impoſer aux autres la néceſſité de ſe tenir dans les bornes de la doctrine évan-

dans

dans à ſédition : & lui en laiſſai auſſi un mémoire par écrit, duquel vous aurez copie avec la préſente. Et S. S. me dit, qu'elle l'ordonneroit ainſi au Nonce nouveau, qui eſt celui-même, dont je vous écrivis par ma lettre du 1. de ce mois: & S. S. m'en parla à ce propos, me diſant qu'il l'avoit choiſi tel, qu'il n'y pouvoit tomber ſoupçon d'aucune dépendance d'autre Prince, que de S. S. ni par nativité, puis qu'il étoit né Romain; ni par bénéfice, ou autre bienfait, lui n'ayant rente ni revenu hors l'Etat Eccleſiaſtique: Qu'au reſte il eſt étoit doüé des qualitez requiſes; ſi on ne vouloit dire, qu'il n'étoit aſſez vieux [2]: mais qu'il l'avoit voulu choiſir

gelique, qui recommande par-tout la paix & l'obéiſſance. Dans les dernieres années du regne d'Henri III. & dans les premieres d'Henri IV. les Docteurs Aubry, Boucher, Pelletier, Lincestre, Roſe, Feu-ardent, & pluſieurs de cette Camarine, avoient tellement profané le Miniſtere de la Parole, que la Chaire de la Vérité étoit devenuë en France la Tribune de l'impoſture & de la calomnie; & que le peuple, empoiſonné par les oreilles, n'adoroit plus d'autre Croix, que celle de Lorraine. C'eſt pourquoi il étoit abſolument néceſſaire de réprimer cette licence phariſienne, & de rétablir la bonne diſcipline dans un Miniſtere ſacré, que l'eſprit de révolte avoit converti en myſtere d'iniquité.

grand mérite, & qu'il eſt capable de ſoutenir la dignité des emplois, qui lui ſont conſiez, on ne doit point regarder à ſon âge. Ciceron dit, que c'eſt une prérogative de la ſageſſe, de diſpenſer des loix de l'âge les perſonnes, en qui elle ſe rencontre avec la jeuneſſe. *Tanta ſemper fuit prærogativa virtutis, ut in quibus hæc emineret, horum ætatem non ſibi expectandam conſirent.* Et ce fut bien à propos, que le Comte d'Olivarés, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, fût s'aider de ce privilege, lors qu'il dit à Sixte V. qui s'étonnoit, que l'on lui eût envoyé un Ambaſſadeur à barbe naiſſante: [Saint Pere, le Roi mon Maître ne ſavoit pas, que la barbe fit le mérite; car il vous auroit envoyé, pour un Ambaſſadeur

[2] Quand un homme a un

d'âge vigoureux, pour porter la peine, ayant à l'envoyer à la Cour de France, qui n'eſt point ſédentaite [3], comme celle de Rome & de Veniſe; & comme ſont encore d'autres de quelques Rois. Je lui dis, qu'il avoit fait un bon choix; & que ledit Nonce, & pour cela, & quand il n'y auroit que le reſpect de S. S. ſeroit toujours bien reçu près de S. M. & honoré comme il apartenoit à ſa dignité. A choſe faite, je penſai qu'il faloit ainſi répondre. Outre que je croi que S. S. aura bien choiſi. S'ils m'en eûſſent parlé avant la réſolution, je me fuſſe ſouvenu de ce que le Roi m'avoit écrit touchant M. d'Arles.

Des afaires du Roi je vins aux requêtes des particuliers, pour expeditions de bénéfices, &

quelque vieux bouquin, au lieu d'un cavalier de ma ſorte.]

3 La Cour de France eſt une Cour ambulante, & toujours en action; & les Miniſtres, qu'on y envoye, ont beſoin de ſanté, de vigueur, d'activité, & de vigilance: autrement ils y ſont inutiles à leurs Maîtres. Hugues Grotius n'y fit jamais rien qui vaille durant ſa très-longue Ambaſſade, quoiqu'il fût le plus ſavant homme de ſon tems; parce que l'amour extrême, qu'il avoit pour l'étude, l'avoit rendu ſi ſédentaire, qu'il ſembloit avoir ſa bibliotheque pour priſon. De ſorte que n'allant point à la Cour non plus qu'un Chartreux, il n'aprenoit rien de tout ce qui s'y paſſoit, & n'écrivoit au Chancelier de Suede, Oxenſtern, ſon Patron, que des lettres de paille; (c'eſt un mot de notre Cardinal) & comme dit Tacite, *literas verbis magnificis, rerum vacuas*: c'eſt-à-dire, des dépêches pleines de beaux termes, & vuides de tout ce qu'il importe de mander aux Princes, & aux Miniſtres d'Etat. La Cour de France ne ſe ſeroit pas mieux acommodée de ce Prince d'Aremberg, que l'Archiduc Albert envoya à celle d'Angleterre en 1604. lequel étoit ſi gros, que ne pouvant monter, il falloit, que le Roi Jacques deſcendît dans une ſale baſſe, ou dans un jardin, pour lui donner audiance.

d'autres graces, à l'acoûtumée. Et au ſortir de l'audiance, S. S. tourna à me dire, que je me ſouvinſſe de faire bon ofice pour la reſtitution des places, que Monſieur de Savoye avoit à recouvrer. Ce que je lui promis ; & le lui ai tenu, comme il eſt contenu ci-deſſus.

Je parlai au Cardinal Aldobrandin de toutes les choſes ſuſdites, comme eſt la coûtume de lui dire les choſes, qu'on a traitées avec le Pape ; mais je traitai principalement de la diſpenſe dudit mariage, & lui montrai par vives raiſons, que le Pape la pouvoit & devoit donner * : & en cas que S. S. en fit dificulté, comme elle a fait juſques à préſent ; elle ne pouvoit refuſer au Roi, & à Monſieur de Lorraine, & à toute cette Maiſon, d'en faire déliberer par une Congregation de Cardinaux, tels & en ſi grand nombre, qu'il lui plairoit, & acompagnez encore d'autant de conſultans Théologiens & Canoniſtes, que S. S. voudroit : Que ſi la Congregation réſolvoit, que le Pape pouvoit & devoit donner ladite diſpenſe, S. S. qui étoit pere, & devoit abonder en charité plus que nul autre, y devroit incliner d'autant plus, & pourroit faire cette grace ſans aucun ſcrupule de conſcience : Que ſi la Congregation réſolvoit autrement, le Roi, & Monſieur de Lorraine, auroient patience, & S. S. ſe ſeroit déchargée envers eux. C'eſt le point, Monſieur, que je veux preſſer, à ſçavoir, que le Pape mete la choſe en déliberation de gens de bien, & entendus en telles matieres. Ce qu'il ne peut honnêtement refuſer, & mêmement à un Roi de France, & à toute la Maiſon de Lorraine. Et je vous aſsûre vous, que

* *Voyez la lettre* 317. *& Mémoire Latin qui y eſt joint, les deux premiers articles du*

s'il le fait nous l'avons gagné ; comme il vous peut ſouvenir, que je vous écrivis dès lors que Monſieur le Duc de Bar étoit ici, que nous eûſſions emporté ladite diſpenſe, ſi S. S. nous eût permis d'en déliberer : mais il ne voulut qu'on déliberât, ſinon ſur ce que mondit ſieur le Duc demandoit à gagner le Jubilé. Et croi que pour conforter la pourſuite, que j'en ferai dès la premiere audiance, que j'aurai du Pape, & en toutes les ſuivantes, il ſera bon, que le Roi en écrive à S. S. une bonne lettre, la ſupliant, en cas qu'elle ne veuille après un ſi long tems acorder préſentement la diſpenſe, qu'au moins il mete la choſe en déliberation, en une Congregation, compoſée d'autant & de telles perſonnes, qu'elle aviſera : & ſuis d'avis, que nous ne quitions jamais cette pourſuite ; car la choſe eſt ſi raiſonnable, qu'il faudra qu'il y condeſcende enfin. Bien eſt vrai, que ſi Madame ſe vouloit faire catholique, comme elle doit pour infinis reſpects ; elle délivreroit le Pape, & nous, de toutes ces peines, & S. S. ſans autre inſtance, lui envoyeroit incontinent ſa diſpenſe toute parfumée. Monſieur le Cardinal Aldobrandin, pour retourner à lui, fit quelques dificultez, auſquelles je lui répondis pleinement, étant dès long-tems informé & préparé de tout ce qui ſe peut alleguer contre ladite diſpenſe, & des réponſes qu'il y faut faire. Et ſur la fin il me dit, que le Roi lui avoit dit, que ſi on vouloit envoyer la diſpenſe à lui, il prometroit de ne la jamais délivrer aux parties, juſques à ce que madite Dame ſeroit catholique. Je lui dis, que S. M. me l'avoit encore écrit à moi, & qu'il en ſeroit ainſi uſé, & autrement en la meilleure façon, que S. S. aviſeroit. En ſomme, nous de-

meurâmes-là, que j'en parlerois au Pape en la premiere audiance, ce que je ferai, Dieu aidant, & ai déja tout prêt le mémoire par écrit, que je lui veux laiſſer; duquel je vous envoyerai copie, quand je l'aurai baillé à S. S.

A la fin, je lui préſentai l'Evêque de Campagne, parent de feu M. le Cardinal de Montdevy, que le Roi me recommanda dernierement; & intercedai pour lui, à ce que ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin lui aidât envers le Pape, pour obtenir de S. S. quelque bénéfice ou penſion, d'autant que ſon Evêché eſt chargé de penſions, & n'eſt de revenu ſufiſant pour l'entretenir.

Auſſi lui préſentai-je le Pere Etienne Lemaire, de Marſeille, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & Provincial de la Province de Toulouſe, & fait Vicaire Général de tout l'Ordre par le Pape, après le deceds du Général, à l'interceſſion de M. de Sillery, & mienne: lequel eſt arrivé en cette ville depuis dix jours, & a donné fort bonne opinion de ſoi tant au Pape, qu'aux autres, qui l'ont vû, & parlé à lui.

Au demeurant, l'armée du Roi d'Eſpagne au Milanés, & aux environs, eſt toujours en pied, & tient encore le monde en ſuſpens & en doute de ce qu'on en veut faire. Bien dit-on, que les Suiſſes ont été licenciez; mais on ne s'acorde point s'ils ſont partis, ou non. Le Comte de Fuentes avoit fait proclamer à ſon de trompe, que tous les ſoldats & gens de guerre eûſſent à ſe retirer chacun en ſon quartier, & à ſe tenir prêts; & à deux jours de là en avoit fait un autre, que tous les hommes à pied eûſſent à ſe tenir prêts pour marcher avec une chemiſe ſeulement, quand & la part qu'il leur ſeroit comman-

dé. Les galeres de Naples partirent il y a environ quinze jours, pour s'aller joindre à celles de Sicile & de Malte, pour toutes enſemble, courir ſur la Caravane, qui doit aller d'Afrique à Conſtantinople, porter les tributs & préſens au Turc. N. S. P. incontinent après les fêtes de Pâques commença à faire lever les gens, qu'il veut envoyer au ſecours de l'Archiduc Ferdinand, & ſe voyent enrôler pluſieurs François venans de la guerre de Savoye.

Le Marquis d'Eſte partit le mercredi 9. de ce mois pour s'en retourner vers Monſieur de Savoye.

Il ne ſe fait encore rien ici touchant l'érection de Nancy en Evêché: tant s'en faut, que l'érection en ſoit acordée par le Pape, comme l'on vous avoit écrit de Lorraine. Bien eſt vrai, que Monſieur le Duc & Monſieur le Cardinal de Lorraine m'en ont écrit la ſeconde fois; mais j'ai répondu à leur Agent, comme j'avois fait à la premiere, que le Roi & les Chapitres y ont interêt, ſans le conſentement deſquels il ne ſe peut rien faire; & que je ſerois contraint de l'empêcher moi-même. Ce qui a donné à penſer par-delà, que ladite érection fût acordée, eſt que Monſieur de Lorraine fait bâtir une Egliſe pour ſervir de Cathedrale, en cas qu'il l'obtienne, & a déja arrêté avec les Evêques, qui ſont tous à ſa dévotion, quelles Paroiſſes on afectera au futur Evêché, s'il ſe peut obtenir.

Le Cardinal Dietrichſtein arriva le jour même, que je vous écrivis ma derniere lettre du premier de ce mois, & eſt prêt à s'en retourner. De l'ocaſion de ſa venue il s'en parle diverſement: tant y a que c'eſt l'Empereur qui l'envoye, & eſt choſe qui ſe paſſe entre le Pa-

pe & l'Empereur, ſoit pour l'entrepriſe à laquelle doivent être employez les ſecours, que le Pape & le Roi d'Eſpagne veulent envoyer en ces quartiers-là ; ſoit pour rompre l'élection d'un Roi des Romains, dont l'Empereur n'entend pas volontiers les propos 4, qu'on en tient ; ſoit pour la Tranſilvanie, qui eſt de nouveau troublée à l'Empereur, ou pour quelque autre telle choſe.

Monſieur le Cardinal Sourdis partit de cette ville pour France le lundi 7. jour de ce mois, il y a juſtement aujourd'hui huit jours. Je me remets à lui de vous faire entendre les cauſes de cette ſienne réſolution, m'étant moi-même commandé de n'en écrire point, ni en bien, ni en mal.

Depuis ma derniere lettre, j'en ai reçu une du ſeigneur *Don Aleſſandro Pico*, du 15. d'Avril, en laquelle il ne fait aucune mention de celle, que je lui écrivis le 12. de Février, en lui envoyant celle du Roi. Madite lettre fut baillée chez la *Signora Hippolita Pica*, ſa ſœur, comme j'en avois uſé toujours auparavant, & n'en étoit jamais advenu faute : & ne ſuis pas hors de ſoupçon, qu'il diſſimule d'avoir reçu madite lettre, & celle du Roi, pour n'avoir point à faire le voyage de France, dont il étoit prié ; & qu'il a pris l'ocaſion que vous voyez de m'é-

4 Plus un Prince eſt incapable de gouverner, plus il eſt jaloux de ſon autorité. Car il prend pour des reproches de ſon inſuffiſance toutes les propoſitions qu'on lui fait de lui donner un Collegue. L'Empereur Rodolphe, qui regnoit alors, n'avoit que des freres qu'il n'aimoit point, & qui ne l'aimoient point auſſi. C'eſt pourquoi il ne voulut jamais conſentir, que pas un d'eux fût élû Roi des Romains. *Voyez la fin de la lettre* 247. où il eſt dit qu'il étoit devenu fou.

crire la lettre, dont je vous envoye copie, quand il a vû que le tems s'aprochoit, auquel il faudroit que je fiſſe ofice pour lui : comme à la vérité je veux & dois faire, & le Roi a trop plus que de raiſon de me l'avoir commandé, y allant un peu de ſa réputation, que ce jeune ſeigneur étant de la Maiſon, dont il eſt, ſoit avancé par le moyen & autorité de S. M. & même aprés qu'elle s'en eſt tant de fois & ſi expreſſément déclarée.

Monſieur le Patriarche de Conſtantinople a enfin eu l'Evêché de *Patti* en Sicile, & en fut pourvû en Conſiſtoire le dernier jour d'Avril, le Pape même le propoſant avec grande loüange dudit ſieur Patriarche.

Monſignor Bufalo, qui doit aller Nonce en France bien-tôt, partira au commencement de Juin. Il me vint voir dès le mardi 2. jour de ce mois, le lendemain que je vous eûs écrit ma derniere lettre, & me le dit lui-même, me requerant de lui conſeiller ce qui me ſembloit à propos pour bien adminiſtrer ſa charge. Je lui dis fort volontiers & fidelement ce que Dieu m'inſpira, l'avertiſſant de certaine ſorte de choſes & de perſonnes, dont j'eſtimois qu'il devoit ſe garder : & enfin le priai d'en demander à Monſieur le Cardinal de Florence, & audit ſieur Patriarche, qui avoient été long-tems en France, & avoient obſervé & apris comme il s'y faloit gouverner, pour y bien faire le ſervice du Pape, & le bien de la Religion Catholique. Ce jour-là même ſecond de ce mois, Monſieur le Cardinal Aldobrandin, lequel je fus voir parce qu'il devoit aller le lendemain après le Pape à *Freſcati*, me parla de l'élection, que le Pape avoit faite de ce Prélat pour Nonce en France,

& m'en dit beaucoup de bien, & qu'ils avoient été à l'école enſemble, & qu'il venoit d'être ſon Lieutenant au Gouvernement de Fermo; & qu'il étoit parent de Monſieur le Cardinal *Bandini*: lequel Cardinal *Bandini* me l'a auſſi fait dire par un ſien qu'il tient à Rome, lui étant Légat en la Marque d'Ancone. Ledit ſieur *Bufalo* fut envoyé à Malte par le Pape, lors qu'il y avoit un grand diférend * entre feu Monſieur le Grand-Maître Verdale & une partie des Chevaliers, & s'y porta fort bien, & en raporta loüange, & même de pluſieurs Chevaliers François.

Comme l'on change de Nonce en France, auſſi fait-on en Savoye, & envoye-t-on *Monſignor Tartarino*, Evêque de Forli. Il m'eſt venu voir: & je lui ai dit entr'autres choſes, que le Prince, auprès duquel il alloit réſider, avoit beſoin de conſeils pacifiques, & moderez; & que lui Nonce avoit beſoin d'aller retenu à croire des choſes fauſſes qu'on lui diroit, en la Cour de Savoye, de notre Roi & de la France, expreſſément afin qu'il les écrivît au Pape. En quoi l'Archevêque de Bari, ſon prédéceſſeur, avoit trop ſouvent failli, comme j'avois fait voir à S. S. pluſieurs fois tout le contraire de ce que ledit Archevêque lui avoit écrit: de quoi ledit Nonce futur me remercia. Nous verrons comme il réüſſira en l'execution.

Le Seigneur *Veniero*, Ambaſſadeur extraordinaire de la Seigneurie de Veniſe, arriva ici le 2. de ce mois, & fut à l'audiance à *Frascati* le Dimanche 6. On tient, que la principale ocaſion de ſa venuë ſoit pour l'armée du Mila-

* J'ai parlé de ce differend dans une des notes de la lettre 26.

nés [5] ; mais qu'il ait encore charge de parler de leur Patriarche, qu'ils ne veulent point envoyer à l'examen à Rome ; & des décimes que le Pape veut impoſer ſur le Clergé pour la guerre du Turc, qu'ils ne veulent être exigées en leur Etat ; & peut encore y avoir quelque autre choſe qu'on ne ſçait point.

Les Ambaſſadeurs du Roi de Perſe ſont dépêchez par le Pape, qui leur fit donner par le Patriarche *Biondo*, ſon Maître-d'hôtel, jeudi au ſoir 10. de ce mois, mille écus d'or encore à chacun ; & à leurs Truchemens deux cens auſſi pour chacun : & leur fit dire, qu'ils s'en pourroient aller quand il leur plairoit. Ils ſont encore ici, & ne ſe ſont jamais pû acorder de leur précédence, & ſe veulent mal de mort, s'ils ne ſont plus que fins & ſimulez. Et comme ils ont eu leurs audiances & leur traitement ſéparément, auſſi dit-on qu'ils s'en iront ſéparément ; & que l'Anglois partira le premier. Quant à celui, qui eſt Perſien de nation, on dit que partant d'ici il ira tout droit en Eſpagne ; & que de-là il s'en retournera en Perſe. De l'Anglois,

5 André Moroſin dit, que cette Ambaſſade extraordinaire ne plaiſoit point à Clément VIII. & que pour la rompre, il avoit fait écrire au Sénat de Veniſe, par le Mocenigo, leur Ambaſſadeur ordinaire auprès de lui, que l'Armée du Milanés ſeroit hors de la Lombardie, avant que le Venier fût arrivé à Rome ; & qu'ainſi il étoit inutile qu'il y vint. *Marci Venerii legatio*, dit-il, *parum Clemente grata fuiſſe videbatur, vel quod argui ſe negligentiæ in Pontificio munere adminiſtrando ſuſpicaretur ; vel quod indè occulta, ambitionis plena, concordiæque adverſa conſilia animo agitare exiſtimaturos mortales vereretur. Mocenico igitur inquit non opus ea legatione fuiſſe ; antequam Venerius Romam accedat, exercitum ab Inſubria dimiſſum iri.*

on ne ſçait ce qu'il fera. Monſieur le Cardinal de Sourdis me dit le 5. de ce mois, que ledit Anglois l'étoit allé voir, & lui avoit demandé ſon avis, s'il devoit aller vers le Roi, ou non, & que lui Cardinal lui avoit répondu, qu'il me le demanderoit à moi : & me l'ayant demandé ledit ſeigneur Cardinal le jour même, je lui répondis, que le Roi ne m'avoit rien fait entendre là-deſſus, & que je n'en pouvois auſſi rien dire ni conſeiller ; & m'en remetois audit Ambaſſadeur Anglois, qu'il en fît comme bon lui ſembleroit. Je répondis ainſi, 1. Pour la vérité, & que je ſuis acoûtumé de laiſſer faire nature, quand je ne ſçai ſi les choſes ſont bonnes ou mauvaiſes. 2. Pour ne vouloir donner occaſion audit Anglois de s'excuſer ſur moi d'être allé en France, ou de n'y être point allé, & d'en cauſer en Rome même avec d'autres, & même avec les Eſpagnols, leſquels je ſçai avoir pratiqué avec lui fort étroitement. En après, je me ſouvenois que le Roi avoit été averti de Prague, par Monſieur Ancel, de tout le fait de ces Ambaſſadeurs & du voyage qu'ils ſe propoſoient de faire ; comme ledit ſieur Ancel m'en avoit donné avis à moi-même : & me ſouvenois auſſi, que ſi S. M. eût eu fort à cœur, que ces Ambaſſadeurs allaſſent ou n'allaſſent point vers elle, il y avoit eu du tems aſſez pour m'en commander quelque choſe ; & puiſqu'elle ne l'avoit fait, je ne devois m'ingerer à en dire une choſe plus qu'autre. D'ailleurs, je penſois d'un côté, que pour cette telle quelle paix, que nos Rois paſſez ont laiſſée à S. M. avec le Turc, il étoit poſſible bon pour le regard dudit Turc, qu'il ſçût que ceux qui ſont envoyés aux Princes Chrétiens, pour les liguer contre lui, n'ayent

oſé s'en adreſſer à S. M. Et d'autre côté, il ſembloit, que pour le regard des Princes Chrétiens, il étoit de quelque réputation au Roi d'être invité, après le Pape & l'Empereur, à une entrepriſe ſi ſpécieuſe comme eſt cette-ci. Par ainſi je n'en voulois dire autre choſe. De cela l'euſſé-je bien réſolu, que ſi leſdits Ambaſſadeurs devoient aller au Roi, ils y devoient aller plutôt qu'à celui d'Eſpagne; & que s'ils pervertiſſoient cet ordre, je ne ſérois point d'avis qu'ils fuſſent admis par le Roi, après avoir été en Eſpagne; atendu mêmement que pour aller de Rome en Eſpagne, il faut ou paſſer en France, ou la cotoyer. Et pourroit être que les Eſpagnols, qui ſont toujours atentifs à l'ambition & à la malice, auroient en ceci joüé ſous main quelque tour de paſſe-paſſe. Mais quoi qu'ils puiſſent avoir fait, je ne penſe pas que nous y perdions guere, cette Ambaſſade n'étant pas choſe, de quoi on puiſſe eſperer grand effet, & ſervant aux Princes, où elle va, plutôt de dépenſe & de détourbier, que d'autre choſe. A tant, &c. De Rome, ce lundi 14. Mai 1601.

LETRE CCLXXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je vous ai rendu compte, par une autre lettre que je vous ai écrite ce jourd'hui même, de tout ce que j'avois fait & apris depuis ma derniere lettre du premier de ce mois juſques à ce jourd'hui, excepté de ce que je reçûs hier au ſoir votre dépêché du premier de ce mois, contenant une bien longue lettre du Roi, & une de votre main: laquelle dépêche a

donné ocaſion à la préſente, qui ſera d'autant plus courte, que toute cette matinée a été par moi employée au Conſiſtoire, que N. S. P. a tenu; & qu'il faut qne je dépêche l'ordinaire cette nuit, pour ſatisfaire en partie à la diligence, dont Monſieur le Cardinal Aldobrandin a deſiré que j'uſaſſe, ainſi que vous aurez vû en ma lettre précédente.

La premiere choſe, que le Pape fait, étant arrivé en la ſale du Conſiſtoire, c'eſt de donner audiance aux Cardinaux, ſelon leur rang & ordre. Cette commodité a fait que, ſans atendre l'audiance de vendredi prochain, à laquelle je me réſerve pour les autres choſes, je lui ai parlé du Jubilé, que le Roi deſire obtenir pour Paris; & lui ai dit, comme Sa Majeſté lui en écrivoit, & repreſenté ce qu'elle me commandoit. S. S. m'a répondu, qu'il avoit fait déliberer, en une Congregation expreſſe de Cardinaux, de ce qu'il avoit à répondre à tant de Princes & Nations, qui lui demandoient le Jubilé; & qu'il y avoit été pris réſolution contraire au deſir de S. M. & ne ſçavoit comme il pourroit lui complaire. Je lui ai repliqué, qu'il n'y avoit qu'un Roi de France, ni qu'un Paris au monde; & que cette grace, que S. S. feroit à S. M. & à la ville capitale du premier Royaume de Chrétienté, ne pourroit être tirée à conſéquence par ceux, qui le voudroient importuner de choſe ſemblable. Il m'a dit, qu'il y penſeroit; & je lui ai dit, que je laiſſerois à ſon Maître de chambre la lettre, que S. M. lui en écrivoit: ce que j'ai fait. Je vous ai écrit ci-devant, à autre propos, que S. S. & ſes oficiers s'étoient fort reſtreints pour le regard dudit Jubilé, depuis quelque tems en çà; de façon que, comme je ne ſuis pas hors

d'eſperance de l'obtenir, auſſi ne vous en puiſſe point aſſûrer. Bien vous aſſûré-je d'y faire mon devoir, & tous mes efforts, & que s'expediant ledit Jubilé, je tiendrai la main, que l'expedition ſoit conforme à l'intention du Roi en toutes ſes circonſtances. J'ai auſſi baillé à Monſieur le Cardinal Aldobrandin la lettre, que le Roi lui en écrivoit; & l'ai prié d'y faire bon o fice envers S. S. ce qu'il m'a promis.

Des autres choſes, que le Roi me commande, j'en parlerai à la prochaine audiance, Dieu aidant: comme des deux hommes, que l'on avoit dit à S. S. qu'Ebraïm Baſſa, ou le Turc même, envoyoit à S. M. & de la recommandation, que le Roi a faite à M. de Breves de ceux de l'Iſle & Forteresſe de Scio; & du compliment, que S. M. veut être fait envers S. S. pour le regard de Monſieur l'Evêque de Modena, qui retourne de ſa charge de Nonce.

Quant à la Protection d'Eſpagne, je n'en ai rien entendu depuis que j'en écrivis par delà, quoique j'aye toujours été aux écoutes, pour en aprendre quelque choſe: & faudra que j'atende quelque bonne ocaſion, s'il faut que j'en parle aux dénommez en la lettre du Roi, pour la qualité & condition de la choſe. Mais quant à Geneve, & aux Jeſuites de Cahors, j'en parlerai au moindre beſoin, que je verrai qu'il en ſoit, & à la premiere ocaſion qu'on m'en donnera, pour petite qu'elle ſoit.

Pour le regard du Cardinal Farneſe, & Angleterre, ſi à ce que je vous en écrivis vous ajoûtez l'aide du Roi, qu'ils vous demandent tacitement, en montrant le deſir qu'ils ont, qu'il s'en acorde avec le Roi d'Eſpagne, & que tous deux y procedent conjointement; vous ne vous

en émerveillerez plus tant. Oüi, mais la merveille ne ſera pas moindre, de ce qu'ils eſperent que le Roi concoure en un parent & ſerviteur du Roi d'Eſpagne. Il eſt vrai : auſſi voyez-vous comme ils y viennent de loin, eſperant s'expliquer avec le temps, & vous le faire trouver bon, pour le reſpect du Pape allié avec la Maiſon de Parme, & qui a obligé, & peut encore obliger le Roi en pluſieurs façons ; & pour la protection, que la Couronne de France a autrefois eûe de ladite Maiſon de Parme, dont ils vous diront, que cette Maiſon a toujours retenu en ſon cœur, & retient encore la mémoire & la gratitude. Ajoûteront, que les hommes parvenus à quelque grande Principauté, changent leurs premieres penſées & afections, & meſurent toutes choſes au pied de l'interêt de leur état préſent ; & que le nouveau Roi d'Angleterre ne penſera plus à Eſpagne, ni à autre choſe qu'à s'établir, & à être bien avec ſes voiſins, & même avec la France, qui lui peut plus profiter & nuire, que nul autre Pontentat du monde. Enfin, quand vous n'aprouverez aucune de ces conjectures, & qu'il ne vous viendra en l'eſprit autre raiſon, pour apuyer leur eſperance, comme ils s'en peuvent imaginer d'autres ; ſouvenez-vous, qu'il n'y a rien au monde plus trompeux que le deſir & l'eſperance, & même d'un grand objet. Vous ſçavez la faute, que firent contr'eux-mêmes les Eſpagnols, qui ſont ſi habiles gens, en propoſant aux François de la Ligue leur Infante avec leur Erneſt, & puis avec Monſieur de Guiſe d'aujourd'hui : qui ne vint que de trop de convoitiſe, & d'eſperance, qui les trompa, & leur fit perdre ce que plus ils deſiroient [1]. Au de-

[1] Les plus habiles Politiques conviennent, que ſi les

meurant, je ne manquerai de me conduire en ceci comme S. M. me le commande, comme je ferai auſſi pour le regard de l'érection de Nancy en Evêché : de quoi je vous ai jà écrit par mon autre lettre de ce jourd'hui. Et ſur ce, Monſieur, &c. De Rome, ce 14. de May 1601.

Eſpagnols euſſent propoſé d'abord aux Etats de 1593. le mariage de leur Infante avec le jeune Duc de Guiſe, tandis que le Duc de Mayenne étoit abſent, & broüillé avec tous les Princes de ſa Maiſon ; & que le Roi héſitoit encore à ſe convertir; Guiſe auroit été élû Roi ſolidairement avec l'Infante : au lieu que pour avoir voulu mettre la Couronne de France ſur deux têtes de la Maiſon d'Autriche, ſavoir, l'Infante, & l'Archiduc Erneſt; ils laiſſerent échaper une ocaſion de ruiner les Bourbons, qui ne leur eſt jamais revenue depuis. Monſieur de Rohan l'un des plus grands hommes de ce ſiecle, ſoit pour le cabinet, ou pour la guerre, n'atribuë cette faute qu'à la di.corde des Princes Lorrains, qui s'entr'arachoient tous un ſi *friant morceau*, voulant tous épouſer l'Infante : mais il en impute une autre, du moins auſſi grande à Philippe II. [C'eſt, dit-il, que s'il eût voulu ſe contenter de diſſiper le Royaume de France, au lieu de ſe l'aquerir tout entier, il en fût venu à bout.] Et c'eſt la ſeule faute, qu'il a commiſe contre ſon interêt en cette affaire. Car s'il eût conſideré l'afection, que cette Nation porte à ſes Rois, & l'horreur qu'elle a de la Domination Eſpagnole ; il ne ſe fût pas opiniâtré à vouloir ſurmonter des choſes immenſes, & ſe fût contenté de partager le Royaume à diverſes perſonnes : puis ſur les differends, qui ont acoûtumé d'ariver entre les uſurpateurs ; il lui eût été beaucoup plus aiſé d'aquerir par pieces ce qu'il a voulu emporter tout d'un coup En tout cas, ce lui eût été un aſſez grand gain de ſéparer ce grand Royaume, qui, uni comme il eſt, s'opoſe par tout aux deſſeins de l'Eſpagne. *Dans le Diſcours de la Ligue.*

LETRE CCLXXIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, J'ajoûterai ce mot de ma main à deux autres lettres, que je vous ai écrites ce jourd'hui, pour vous dire, que comme la Pentecôte aprochera, j'entens faire inſtance au Pape, & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, pour la promotion à la dignité de Cardinal du ſeigneur *Dom Aleſſandro Pico*, & de Monſieur l'Evêque d'Evreux.

Le ſieur de Beauvau, autrement d'Auvilliers, de Lorraine, me parlant, un ſamedi cinquiéme jour de ce mois, du Capucin Hilaire de Grenoble, avec lequel il a converſé fort privément, & ont eſſayé enſemble d'obtenir la diſpenſe, contre ce que j'avois dit audit de Beauvau, qu'il faloit atendre Monſieur le Cardinal Aldobrandin; me dit, dis-je, que ledit Capucin avoit bien d'autres afaires, que ladite diſpenſe; & qu'il avoit des lettres de Madame la Marquiſe; & fut long-tems à chercher en ſa mémoire cette Marquiſe; & après avoir demeuré & penſé *un pezzo*, il dit, la Marquiſe d'Entragues. Je n'oſai lui demander, quelles lettres, ni même faire ſemblant de l'avoir entendu. Je vous laiſſe à penſer, ſi ce Capucin n'a pas bien choiſi ſon dépoſitaire, & qu'eſt-ce qu'il peut avoir fait ailleurs. Pour tout cela je ne me départs point de ma premiere réſolution, de ne faire autre choſe contre lui, que de lui ôter crédit, en diſant, que c'eſt un homme vain & menteur, qui dit avoir charge du Roi de négocier en cette Cour, & n'en a point. Quand il ſera en France, vous en ſe-

rez comme il vous ſemblera : & la premiere choſe, ſi j'en ſuis crû, ſera de le faire foüiller, & lui prendre ſes lettres, & telles autres choſes qu'il peut avoir.

Le Curé de Saint André des Arcs, apellé Chriſtophe Aubry, qui fut chargé du fait de la Barre [1], exécuté à Me'un, mourut la nuit d'entre le jeudi 10. & le vendredi 11. de ce mois, & fut enterré à la Trinité du Mont. Je voudrois, que tous ceux qui ont jamais eû, ou ſont pour avoir de telles penſées, fuſſent en repos comme lui; car il en ſeroit mieux à eux-mêmes non ſeulement, mais au reſte du monde.

L'on tient ici pour tout certain, que le prétendu Roi de Portugal a été livré aux Eſpagnols, & qu'il a été tranſporté à Naples [2]: de

1 Barriére ayant apris à Paris, que le Roi venoit de ſe faire catholique, faiſoit ſcrupule d'attenter à ſa vie; mais Aubry, lui leva ce ſcrupule, en lui perſuadant, que la converſion du Roi étoit ſimulée; & qu'il n'y avoit point d'autre moyen de conſerver la Religion Catholique, que celui de le tuer. *Ad Chriſtophorum Aubrium introductus*, dit M. de Thou, *ſcrupulo ſe attineri dixit, quia reſciverit Navarrum Catholicæ religioni nomen dediſſe, an in eodem propoſito perſeverare debeat. Ille verò nutantem erigit, & Regis profeſſionem quaſi ſimulatam elevans, non aliter quàm ſublata ea peſte religionem in tuto collocari poſſe multis verbis confirmat, laudataque ejus egregia in Dei cauſſam voluntate, ad Varadam tunc Jeſuitici Sodalitii rectorem deducit, qui eaſdem ob cauſſas ſcrupulo omni adempto ipſum ad facinus perficiendum denuò animavit, in idque illum per ſacerdotem ex eodem ſodalitio rei ignarum ſacra confeſſione, & ſumpto viatico muniendum curavit.* Livre 107. Aubry & Varade n'étoient-ils pas deux diables?

2 Le Grand-Duc avoit envoyé le mois précédent, ce prétendu Sebaſtien au Vice-roi de Naples, qui le fit enfermer dans un des Châteaux de la Ville. André Moroſin dit, que ce mal-

quoi pluſieurs hommes ſages s'émerveillent fort, & moi auſſi, qui néanmoins ne ſuis pas de ceux-là. Et pour n'en dire pis, ferai ici fin par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, en priant Dieu, qu'il vous donne, Monſieur, &c. De Rome, ce 14. de May 1601.

heureux ſut envoyé aux galeres; & qu'enſuite, il avoüa qu'il étoit Sicilien, & qu'il s'apelloit *Marco Tullao Caſiozonio.* [*Poſcenti Philippo (III.) à Ferdinando Magno Duce traditus, Neapolim perductus ad tranſtra ablegatur. Ibi faſſum ferunt, ſe ex Siciliæ Civitate Taberna ortum, Marci Tullai Caſiozonii nomen ſortitum, atque indè in Hiſpaniam tranſmiſſum fuiſſe. Hic exitus fabulæ fidi Sebaſtiani fuit.* Hiſt. Ven. lib. 16.] M. de Thou raconte la choſe autrement que le Moroſin qui confond ce Sicilien, avec le prétendu Roi Sebaſtien. Car il en fait deux hommes bien differens, diſant que Sebaſtien, après être arrivé par mer en Sicile, envoya en Portugal un Calabrois, natif de Coſence, nommé *Marco Tullio Cetizoni*, pour y porter la nouvelle de ſes avantures, & déclarer au peuple de Lisbonne qu'il ſe préparoit à y retourner inceſſamment. *Præmiſſo Marco Tullio Cetizone, Coſentino, qui de incolumitate ſua nuncium in Luſitaniam, tanto tempore* (depuis 22. ans) *rege indigena vacuam perferret.* lib. 120.

LETRE CCLXXV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Sans que j'aye ici rien fait ni dit contre notre Capucin, il s'eſt de ſoi-même rendu odieux à ſes Superieurs, & à tout le Couvent de Rome, par ſes menſonges, vanitez, médiſances, & autres inſolences. Le Pere *Monopoli*, Procureur-Général de cet Ordre, me vint voir un jeudi 17. de ce mois, & après m'avoir dit, comme il avoit ſuivi mon

conſeil, de ne point laiſſer retourner en France le Pere Brulart, frere de M. de Sillery, juſques à ce que le Roi en auroit déclaré ſa volonté ; & que je l'en eûs remercié : il me demanda, ſi je connoiſſois Frere Hilaire de Grenoble. Je lui répondis, que je le connoiſſois trop ; & lui dis quelques vanitez & inſolences de l'homme de celles qui ſe pouvoient dire : & il m'en dit auſſi de ſon côté d'autres, leſquelles, pour la plûpart, tendoient toutes à perſuader au monde, que le Roi ne reſpire que par lui ; & qu'il a l'ame de Sa Majeſté toute à ſa diſpoſition, & la porte en ſa main. Je n'eûs pas grand'-peine à lui perſuader le contraire ; car il s'étoit déja aperçu de ſoi-même, que ce n'étoit tout que vanitez ; & même d'autant que ledit Hilaire s'étoit auſſi vanté d'avoir dit au Pape, & ouï de S. S. des choſes, qui n'étoient point vrayes, & ne pouvoient être. Après que nous nous en fûmes dit d'un côté & d'autre, il vint au point pour lequel il étoit venu vers moi, me diſant, qu'il vouloit envoyer ledit Frere Hilaire hors de Rome, & l'envoyer non en France, mais en quelque leur monaſtere d'Italie ; & que lui ayant fait entendre cette ſienne volonté, il avoit montré une obedience de Monſieur le Cardinal *Santa-Severina*, leur Protecteur, par laquelle il lui permettoit de s'en retourner en France rendre compte au Roi de ce qu'il avoit négocié en cette Cour pour S. M. Que ſur cela lui Pere *Monopoli* étoit allé vers ledit ſeigneur Cardinal *Santa-Severina*, pour lui faire révoquer cette obedience, & lui remontrer les cauſes & raiſons, pour leſquelles ledit Frere Hilaire ne devoit être envoyé en France, ains retenu en Italie ; mais que ledit ſeigneur Cardinal lui avoit répondu,

qu'il avoit promis à Monſieur le Cardinal de Sourdis, de permettre audit Pere Hilaire de s'en retourner en France pour ledit effet ; & auſſi pour faire la paix du Marquis d'Alegre avec Monſieur le Connétable, & autres de la Maiſon de Montmorency [1], & enſuite d'icelle, impetrer du Roi la grace & rémiſſion dudit Marquis ; Que lui Pere *Monopoli* ſe doutant que cette-ci étoit une des vanitez dudit Frere Hilaire, étoit venu vers moi, pour me prier de lui aider à détromper ledit ſeigneur Cardinal, leur Protecteur, & faire qu'il révoquât ladite obedience. Je lui répondis, que bien volontiers je lui aiderois à détromper ledit Cardinal ; mais de le prier de révoquer ſon obedience, je le priois de m'en excuſer : Que je trouvois fort bon, que cet homme fût au plutôt envoyé de Rome ; mais j'aimois autant qu'il s'en retournât en France, comme qu'il demeurât en Italie. C'eſt ce que je lui dis à lui, & vous dis à vous, afin que vous ayez moyen de le châtier, & de lui prendre les lettres, dont je vous ai écrit ci-devant.

J'ai depuis parlé à Monſieur le Cardinal *Santa Severina*, pour déroger foi à la vanité de l'homme ; mais je ne lui ai autrement parlé de ladite obedience, ni montré d'en avoir rien entendu. Je demandai audit Pere *Monopoli*, s'il n'y auroit point moyen de mettre la main ſur ſes

1 Le Marquis d'Alégre avoit aſſaſſiné en 1593. François de Montmorency-Halot, dont le Connétable, ſon proche parent, pourſuivoit vivement la vangeance quoique ce Marquis eût levé la Fierte de Saint Romain à Roüen, & eût été par conſéquent abſous par ce Parlement. Car la veuve & la fille de Halot avoient eu le crédit au Conſeil Privé de faire déclarer le Marquis criminel de Leze-Majeſté, &, comme tel, exclus du privilege de la Fierte.

papiers, pour averer la fauſſeté des inſtructions & blancs-ſignez, qu'il ſe vante avoir du Roi, pour les envoyer à S. M. par moi: (ce que je metois en avant, pour, ſous ce prétexte, pouvoir avoir & vous envoyer leſdites lettres.) Il me dit, qu'il avoit penſé, pour autre fin, de faire metre la main ſur ſes papiers; mais qu'un autre Religieux, qu'on tient avec lui, avoit dit, qu'il les portoit tous ſur lui, en diverſes poches & pochetes, qu'il avoit en ſes vêtemens: outre que ledit compagnon avoit vû un jour, que ledit Frere Hilaire avoit rompu & jetté au feu pluſieurs papiers de diverſes ſortes, comme s'il ſe fût douté, qu'on le dût un jour foüiller. Voilà, Monſieur, en quoi les choſes en ſont à préſent, & moi aquité de la promeſſe, que je vous avois faite dernierement, de vous faire ſavoir de ſes nouvelles, dont en voici une pour achever cette page. C'eſt que ledit Pere *Monopoli* me dit, que ledit Frere Hilaire n'ayant pû obtenir de ſes Superieurs licence de prêcher, d'autant qu'il a été hérétique; étoit allé voir l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & l'avoit prié d'interceder pour lui envers Monſieur le Cardinal *Santa-Severina*, leur Protecteur, à ce qu'il lui donnât ladite licence; & que lui *Monopoli* l'ayant ſçû, dit au compagnon du Frere Hilaire, comme en riant: Qu'il dît audit Frere Hilaire, que le monde ſe ſcandaliſoit fort de ce que lui, qui étoit plus que couſin-germain, ains plus que frere du Roi de France, alloit traiter avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & cherchoit d'obtenir des graces & faveurs par ſon moyen & interceſſion. Mais ce ſeroit trop de paſſer à la troiſiéme page pour une créature ſi vaine & ſi folle. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 28. Mai 1601.

LETRE CCLXXVI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Depuis que je vous eûs écrit le 14. de ce mois par l'ordinaire, je fus le vendredi ſuivant 18. à l'audiance, & dis à N. S. P. comme j'avois reçu le dimanche 13. de ce mois lettres du Roi, par leſquelles Sa Majeſté me commandoit de dire à S. S. que ces deux hommes, qu'on avoit dit à S. S. qu'Ebraïm Baſſa, ou le Turc même, envoyoit vers S. M. n'étoient point comparus, ni perſonne de leur part; & que S. M. n'en avoit rien entendu du tout: & quand on en envoyeroit, ſi les envoyez étoient ſes ſujets, & de la condition que S. S. m'avoit dit, S. M. ſe comporteroit envers eux comme ſon honneur & le devoir de Prince Très-Chrétien l'obligeoit de faire: Que j'aſsûraſſe auſſi S. S. que S. M. recommanderoit très-volontiers au ſieur de Breves, ſon Ambaſſadeur, les Chrétiens de l'Iſle & Fortereſſe de Scio; & cependant avoit trouvé bon, que j'en eûſſe écrit audit Ambaſſadeur. *Cela eſt bon*, dit le Pape; *mais je ne puis vous celer, ni diferer à vous dire, que je ſuis très-marri & fort afligé en moi-même de ce qu'outre qu'on mit dernierement un Capitaine Huguenot en la Citadelle de Bourg en Breſſe, comme s'il n'y avoit pas Catholique en France, duquel le Roi ſe pût fier* [1]; *tout auſſi-tôt que le Duc de*

1 Le Maréchal de Biron étoit celui qui, par ſes lettres, & par ſes émiſſaires, ſouffloit aux oreilles du Pape, & des Cardinaux, pour les aigrir contre le Roi, dont il étoit mécontent. Biron, dit Etienne Paſquier, ſe prometoit que le Roi uniroit le Gouvernement de la Breſſe

Savoye a eû fait rendre au Roi Châteaudaufin, on y a mis un heretique, lequel chaſſa incontinent le Curé de ſa maiſon paroiſſiale, & y logea un Miniſtre prédicant. Vous ſçavez, dit-il en continuant ſon propos, *combien cela eſt pernicieux, & odieux à Dieu & au monde; & que les Edits de la liberté de Religion faits en France n'ont jamais eû lieu és pais, que les Rois de France ont eûs deçà les monts; & que le Roi d'à-préſent m'a fait promettre pluſieurs fois, que quand le Marquiſat lui ſeroit reſtitué, il n'y mettroit autre Gouverneur que Catholique. Et encore que je veux croire, que ce dernier mal ſoit advenu ſans le ſçû du Roi, ſi eſt-ce que la plûpart du monde ne lairra de croire & de dire tout autrement: & ceux qui en penſeront le moins mal, diront, qu'il n'eſt obéi, ni reſpecté. Je vous prie de lui écrire, que je le prie de faire ceſſer ce ſcandale au plutôt, comme il eſt obligé en conſcience, & en juſtice, & pour ſon honneur & réputation. En quoi il me fera bien à moi un très-grand plaiſir; mais il ſe fera encore un plus grand bien à ſoi-même.*

Je lui répondis, que je n'avois rien entendu

avec le ſien de la Bourgogne pour le voiſinage des deux Provinces. Quoi faiſant, il ſe pourroit choiſir tel Capitaine qu'il voudroit pour garde, tant de la ville que de la Citadelle de Bourg, qui lui ſeroit un gage très-aſſuré de ſon futur mariage avec la troiſiéme fille du Duc de Savoye, ſe rendant néceſſaire aux deux Princes.... Toutefois, contre ſon opinion, le Roi lui refuſa ce Gouvernement, diſant qu'il l'avoit deſtiné à Boüeſſe pour l'aſſurance qu'il avoit de ſa valeur & de ſa fidelité. Par où le Roi faiſoit paroître qu'il avoit eu quelque vent des nouvelles pratiques de Biron. Comme Boüeſſe étoit Huguenot, Biron commença de trompeter, que cette Citadelle ne lui avoit été refuſée qu'en haine de la Religion Catholique, qui fut depuis le refrain général & ordinaire de ſes doléances.

de

de tout cela, & qu'il pourroit être qu'on l'eût inventé, comme du côté de Turin il ſoufloit toujours un très-mauvais vent de menſonge & de calomnie contre l'honneur du Roi & de la France, comme j'avois pluſieurs fois fait voir & toucher à S. S. en diverſes ocaſions. Et quand il y auroit quelque choſe de vrai, il ne falloit point en croire tant comme l'on en diſoit: car je ſçavois qu'és lieux mêmes, où pour la néceſſité du tems l'exercice de cette ſecte étoit toleré, il n'étoit permis de chaſſer les Prêtres, & moins les Curez de leurs logis, & moins d'y loger les Miniſtres; & que les premiers articles de tous les Edits de pacification avoient toujours été en faveur de la Religion Catholique, & des perſonnes & biens eccleſiaſtiques; & qu'il n'y avoit pas plus d'un an que le ſieur de Leſdiguiere même avoit été en perſonne, pour, avec les Commiſſaires du Roi, faire metre par tout le Dauphiné la Meſſe, & tout autre exercice de la Religion Catholique, & les perſonnes eccleſiaſtiques en leurs bénéfices, Egliſes, maiſons, biens, & fonctions. Et quoi qu'il eût été fait audit lieu de Châteaudaufin contre le devoir, S. S. ſe devoit & pouvoit aſsûrer, que c'étoit contre l'intention du Roi; & que S. M. feroit au plutôt réparer tout ce qui auroit été fait contre ſes Edits, & montreroit en cela & en toute autre choſe, combien il a chere ſa conſcience, & ſon honneur & réputation, & le contentement de S. S. & qu'il ſçait bien ſe faire reſpecter & obéir prés & loin. Voilà, Monſieur, ce qui ſe paſſa entre le Pape & moi ſur ce point. Quant à ce que je pourrois remontrer à S. M. là-deſſus, elle le ſçait trop mieux, comme faites-vous auſſi; mais je ne me puis tenir de vous dire ce mot, que ſi les

choſes dont le Pape ſe plaint ſont vrayes; & ce Capitaine Huguenot, qui a fait cette innovation aux portes de l'Italie, à la vûë du Pape & de ce Saint Siege; & leurs Miniſtres, ne ſçauroient en mille ans profiter tant à leur ſecte, comme ils nuiſent en une ſeule heure à la réputation du Roi & de la France, envers cette Cour, & envers toute l'Italie, & autres nations Catholiques; & que le Roi ne pourroit mieux faire pour ſon ſervice, & pour les afaires qu'il a & pourra encore ci-après avoir en cette Cour, que d'ôter au plutôt cette ſcandaleuſe nouveauté.

La 3. choſe dont je lui parlai, fut de l'Evêque de Modena, qui avoit pris congé du Roi par lettres de Lion, & du contentement que S. M. avoit reçu des comportemens dudit ſieur Evêque en ſa charge de Nonce; & du regret qu'elle avoit à ſon partement, & deſir qu'il eût un ſucceſſeur auſſi ſage, circonſpect, & moderé comme il avoit été. A quoi S. S. me montra prendre plaiſir, & prit de là ocaſion de me parler de nouveau de celui qu'il a choiſi, pour ſucceder audit ſieur Evêque de Modena en ladite charge de Nonce; tendant à montrer l'opinion qu'il avoit que le Roi, & vous tous, ne demeureriez point moins contens de cetui-ci, que de l'Evêque de Modena.

La 4. fut du Jubilé d'Orleans que S. M. venoit de gagner, & de celui de Paris, dont S. M. lui avoit écrit, & moi parlé le lundi auparavant en la ſale du Conſiſtoire. Et pour ce qu'il m'avoit montré ledit jour de lundi y faire quelque dificulté, je lui alleguai pluſieurs raiſons, pour leſquelles il devoit acorder ledit Jubilé de Paris; leſquelles ſont briévement & ſommairement compriſes en un mémoire, que je lui en laiſſai

par écrit, duquel je vous envoye copie. Et pour cela ne vous en dirai autre choſe, ſinon qu'il y en a aſſez pour lui faire acorder une choſe plus dificile. Auſſi à la vérité montra S. S. ſe mouvoir des conſiderations, que je lui avois repreſentées: me dit néanmoins, qu'il en vouloit conferer avec les Cardinaux de la Congregation, en laquelle avoit été réſolu qu'il n'en donneroit plus.

La 5. choſe dont je lui parlai, fut de l'Evêché de Troyes pour M. Benoît, lui ramentevant comme je lui en avois jà parlé, & laiſſé un mémoire en mon audiance précédente, & lui montrant que je deſirois ſçavoir, s'il y avoit pris quelque bonne réſolution. Il me dit, qu'il avoit penſé de commetre au Nonce, qui devoit partir, de s'informer bien de tout cet afaire, quand il ſeroit par-delà; & ſelon que ledit Nonce auroit trouvé, il ſe réſoudroit puis après. Monſieur le Cardinal Aldobrandin me dit, qu'il eſperoit que cet afaire ſeroit expedié au contentement du Roi.

La 6. fut de la diſpenſe de mariage d'entre Monſieur le Duc de Bar & Madame ſœur du Roi, dont je vous ai écrit par mes dernieres que j'avois auparavant conferé avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin. S. S. tout auſſi-tôt me dit, qu'on avoit fait ce mariage non ſeulement contre les ſaints décrets, mais auſſi contre ſon expreſſe prohibition; & que depuis que ledit Duc de Bar fut ici on n'avoit rien fait de ce qui avoit été arrêté: Qu'on n'avoit point renvoyé certaines femmes, qui étoient auprès de la Princeſſe, & empêchoient ſa converſion; ni fait aller par-delà M. Serafin [2], ni aucune autre devoir pour

2 La belle humeur de l'Auditeur Serafin auroit été plus

la réduction de cette Princeſſe. Je lui repliquai, que je lui confeſſois, & lui avois toujours reconnu, qu'on avoit grandement failli à faire ce mariage ſans la diſpenſe de S. S. mais que le péché en étoit fait, & ne ſe pouvoit plus révoquer: Que l'on s'en repentoit & en avoit-on déja fait une bien longue pénitence: Que N. S. Jeſus-Chriſt diſoit en l'Evangile, que ceux qui ſe portent bien n'ont beſoin de médecin, ains les malades; & qu'il étoit venu pour appeller non les juſtes, mais les pécheurs [3]. Auſſi avoit-il donné à l'Egliſe la puiſſance d'abſoudre & de délier les ames du péché, pour en uſer envers les repentans, qui ſe reconnoiſſoient & en demandoient pardon: Qu'il avoit choiſi pour ſon Vicaire en terre S. Pierre, qui l'avoit renié trois fois, afin que, par ſa propre infirmité & coulpe, il aprît à avoir compaſſion des autres pécheurs, & à les pardonner & abſoudre: Qu'au reſte, Madame ſœur du Roi avoit été griévement & longuement malade, & en grand danger de mourir. Qu'elle en avoit été débile long-tems après, & n'étoit pas même à cette heure remiſe en ſa premiere ſanté & vigueur: Qu'étant en cet état, il ne lui faloit parler de choſe qui fût pour empirer ſon mal, & moins chaſſer d'auprès d'elle

propre à convertir la Ducheſſe de Bar, que toute la Sorbonne enſemble. S'il eût eu ſeulement trois conferences avec elle, toute opiniâtre & endurcie qu'elle étoit, elle n'eût jamais pû réſiſter à la force de ſon génie. En fait de converſion d'hérétiques, il faut gagner le cœur pour gagner l'eſprit: il faut trouver moyen de leur plaire, *propter duritiam cordis eorum*, pour les diſpoſer à vouloir écouter la vérité.

3 *Non eſt opus valentibus Medico, ſed malè habentibus. Miſericordiam volo, & non ſacrificium. Non enim veni vocare juſtos, ſed peccatores.* Mat. 9.

les perſonnes, qui lui étoient les plus agréables, & qui ſçavoient ſes complexions & apetits, & qui lui étoient les plus néceſſaires pour ſon ſervice ordinaire, & pour le recouvrement de ſa ſanté. Ces propos l'adoucirent un peu ; toutefois pour cela il ne laiſſa de perſiſter au refus de la diſpenſe. Sur quoi je pris ocaſion de le ſuplier, (comme je vous ai ci-devant écrit que j'avois déliberé en moi-même,) qu'il lui plût de mettre la choſe en déliberation, & en faire une Congregation, compoſée d'autant & de tels Cardinaux & Conſultans, Theologiens & Canoniſtes qu'il lui plairoit ; & s'ils trouvoient que la diſpenſe ne ſe pouvoit, ou ne ſe devoit donner, le Roi, & Monſieur de Lorraine avec toute ſa Maiſon ſe diſpoſeroient à patience : Que s'ils trouvoient qu'elle ſe pût & ſe dût donner, S. S. qui eſt le Pere commun, en qui la charité doit abonder plus qu'en nul autre, n'auroit ocaſion de la refuſer, ni d'en faire aucun ſcrupule, & en ſeroit déchargée devant Dieu & le monde. Pour tout cela il ne voulut pas ſeulement acorder de mettre la choſe en déliberation : & moi ſans vouloir plus avant pour cette fois-là enfoncer la matiere, lui dis qu'elle y penſeroit, & lui en laiſſai par écrit un brief mémoire, que j'avois porté quant & moi à cette fin ; duquel je vous envoye copie.

Après les ſuſdites choſes, dont j'avois commandement du Roi, je parlai à S. S. pour quelques particuliers, à l'acoûtumée ; & ſur la fin fis introduire l'Evêque de Campagne, parent de feu Monſieur le Cardinal de Mondevy qui lui baiſa les pieds, & lui fit de bouche la requête dont il avoit beſoin, & la lui préſenta en écrit, laquelle je fortifiai de mon interceſſion & prie-

re. Et S. S. donna intention de le vouloir gratifier aux ocaſions ; & depuis renvoya ladite requête à M. le Dataire, pour l'en faire ſouvenir, quand l'ocaſion s'en préſenteroit.

Voilà donc quant à l'audiance dudit jour 18. de ce mois : Depuis j'y retournai vendredi dernier 25. & le trouvai tenant une lettre en ſa main écrite de Turin à Rome, de la teneur que vous verrez par ſa copie ; laquelle lettre il me lut, & puis me la bailla, ſe plaignant griévement, comme il avoit fait huit jours auparavant, de ce que les ſujets du Roi introduiſoient l'exercice de Geneve deçà les monts, où il n'avoit jamais été toleré ; & me chargeant très-expreſſément d'en écrire à S. M. *à laquelle*, dit-il, *j'en écrirois moi-même ; mais je ne ſçaurois lui en écrire ſans plus d'aigreur que je ne voudrois.* Je lui fis les mêmes réponſes que j'avois faites la premiere fois, & l'apaiſai le mieux que je pûs. Et après qu'il fut remis, & que ce propos fâcheux fut achevé, je lui ramentûs comme déja par deux fois je lui avois parlé de la part du Roi du Jubilé pour Paris, & à la derniere lui en avois laiſſé un mémoire par écrit : Que je le ſupliois de commander, que ledit Jubilé fût expedié pour les conſiderations qui étoient déduites audit mémoire. Il me dit, qu'il ne pouvoit faire de moins que d'en parler aux Cardinaux, qui avoient auparavant déliberé ſur le général de tous ceux qui demandoient ledit Jubilé, & avoient arrêté, qu'il n'en feroit point donné du tout. Je le priai de leur en vouloir donc parler à ſa premiere commodité, m'aſſûrant, que S. S. & eux auroient égard aux raiſons particulieres & propres, qui étoient repreſentées par ledit mémoire.

Je lui ramentûs auſſi, comme en mon audiance premiere je lui avois parlé, de la part du Roi & de Monſieur de Lorraine, de la diſpenſe dudit mariage, & lui en avois laiſſé un mémoire par écrit; & que je deſirois ſçavoir, s'il en avoit arrêté quelque choſe. Il me répondit, qu'il y vouloit encore penſer, ſans autrement entrer en aucune contradiction; & me ſembla beaucoup adouci, en comparaiſon des autres fois.

Auſſi lui parlai-je, à l'acoûtumée, pour des Particuliers, & entr'autres, pour une petite fille 4 de M. Marion, Avocat du Roi en la Cour de Parlement 5, qu'on deſire être faite Coadjutrice de l'Abbeſſe du Monaſtere de Port-Royal, Ordre de Cîteaux au Dioceſe de Paris. Qui eſt un afaire bien dificile, pour le bas âge auquel eſt ladite fille. Et S. S. n'y a point encore pris réſolution. J'y ai fait & ferai tout ce qui me ſera poſſible pour l'obtenir.

Je priai auſſi Monſieur le Cardinal Aldobrandin très-afectueuſement, pour ledit Jubilé, & pour la diſpenſe, & encore pour cet afaire de M. Marion; & de ſe ſouvenir de faire mettre en l'Inſtruction du Nonce l'article pour l'afaire de M. Benoît; & de parler avec l'Ambaſſadeur

4 C'étoit Angelique Arnauld fille d'Antoine, Avocat au Parlement de Paris, & de Catherine Marion, fille de l'Avocat Général. Elle fut faite Coadjutrice de cette Abbaye à onze ans. A 17. elle la réforma, & la rendit élective & triennale. A 27. ou 28. elle fut choiſie pour réformer l'Abbaye de Maubuiſſon, où elle fut quatre ou cinq ans. Enfin, ſa mere, ſes ſœurs, & ſes niéces, ſe firent toutes Religieuſes au Monaſtere de Port-Royal du Faubourg ſaint Jacques de Paris, au nombre de douze.

5 Simon Marion auparavant Préſident aux Enquêtes.

de Savoye, pour les proviſions de l'Evêché de Saluces, & des Abbayes de Stafarde & de Hautecombe, en faveur de ceux qui ont été nommez par le Roi. Ce qu'il me promit de faire. Mais il me ſemble voir, que de ces trois proviſions nous n'en obtiendrons pas une, ſi ce n'eſt celle de Stafarde, qui a le moins de dificulté. C'eſt le ſommaire de ce que j'ai négocié.

Quant aux ocurrences de deçà, l'Armée du Milanés eſt toujours au même état, excepté, que les Suiſſes ont été renvoyez; & à Gennes étoient arrivées les ſept galeres, que le ſeigneur *Carlo Doria* avoit laiſſées en Eſpagne, & avoient porté grande quantité d'armes, & un million & demi d'or: lequel, jaçoit qu'il apartienne à des particuliers, on penſe néanmoins, qu'il ſera employé au ſervice du Roi d'Eſpagne, avec lequel leſdits particuliers en feront parti. Leſdites galeres, & les autres du Roi d'Eſpagne, & celles du Pape, & de la Religion de Malte, ſeront employées, à ce que l'on dit, à quelque entrepriſe contre le Turc, ſoit conjointement avec les forces de terre, ou ſeparément. On continuë à Rome les levées pour le ſecours de l'Archiduc Ferdinand; & avoit-on enrôlé des ſoldats François en diverſes compagnies, juſques au nombre de deux ou trois cens en tout. Maintenant on dit, qu'on ne veut point de François, & leur veut-on faire rendre l'argent d'un mois, qui leur a été avancé, ou partie: ce qui n'eſt point juſte; & je ſuis après à empêcher cette injuſtice.

Le ſieur *Baretti*, Agent de Monſieur de Lorraine, vouloit faire traiter en la Congregation des matieres Conſiſtoriales l'afaire de l'érection de Nancy en Evêché; & je lui ai tourné dire,

que s'il le faiſoit, je m'y opoſerois au nom du Roi; & que ce contraſte entre nous pourroit préjudicier à l'afaire de la diſpenſe, qui eſt commencé, & que nous pourſuivons d'un commun acord. Par ainſi, qu'il ſeroit bon de ſuperſeder la pourſuite de ladite érection: ce qu'il m'a promis de faire. S'il tient ſa promeſſe, je n'y ferai autre choſe; mais à la premiere fois qu'il en fera traiter, je formerai mon opoſition.

Le Cardinal Dietrichſtein partit de cette ville, pour s'en retourner vers l'Empereur, la nuit du mecredi 23. de ce mois, venant au jeudi 24. On pénſe que la principale cauſe, pour laquelle il étoit venu, ait été pour remontrer au Pape, comme l'Empereur eſt recherché de la Paix avec le Turc; & que ſi S. S. ne lui donnoit, & procuroit des autres Princes Chrétiens, quelque notable ſecours, pour pouvoir ſe défendre, & ofenſer ledit Turc, il ſeroit contraint de s'acorder: & que le Pape ait admoneſté l'Empereur, par ledit Cardinal, de tenir bon; & promis de contribuer & faire contribuer tout ce qu'il pourra. L'Ambaſſadeur de l'Empereur doit ſuivre bientôt ledit Cardinal Dietrichſtein, & emmener ſa femme, jaçoit qu'il diſe voùloir retourner. Le Nonce pour France doit auſſi partir dans huit jours.

J'ai écrit ci-devant, comme les Ambaſſadeurs du Roi de Perſe avoient été licenciez; ce qui eſt vrai: toutefois ils ne ſont encore partis. Et jaçoit que le Perſien eût arrêté d'aller par mer droit en Eſpagne, toutefois il a changé d'avis, & veut aller premierement en France, rendre au Roi une lettre, qu'il a du Roi de Perſe, ſon maître. Il me vint voir vendredi, 25. de ce mois, & me le dit ainſi par Interpréte, me priant

de lui vouloir donner un paſſeport pour la France, & une letre adreſſante au Roi, quand il partiroit. Je vous ai écrit ci-devant, que je ne m'étois jamais laiſſé échaper aucun mot, par lequel on pût conjecturer, que j'eſtimaſſe que ces Ambaſſadeurs dûſſent, ou ne dûſſent point aller vers le Roi, pour les conſiderations, que je vous repreſentai. Je gardai cela même en répondant audit Ambaſſadeur Perſien: car je ne lui dis une ſeule parole, par laquelle il pût juger, que je trouvaſſe bonne ou mauvaiſe cette ſienne déliberation d'aller vers le Roi: mais ſans toucher à rien de tel, je lui répondis gracieuſement, que je le ſervirois du paſſeport, & de la lettre, qu'il me demandoit; n'eſtimant point que je les lui dûſſe refuſer; car c'eût été déclarer ne vouloir point qu'il y allât, & faire mal penſer & mal parler le monde. Quand il ſera prêt à partir, s'il envoye pour ledit paſſeport & lettre, je la lui donnerai. Cependant, je vous ai voulu avertir de ce que deſſus. Il me dit, qu'il feroit le chemin de Lion tout droit par Turin & par la Savoye. Vous aviſerez, s'il ſera bon, que le Roi écrive aux Gouverneurs des principales villes où il aura à paſſer, qu'il y ſoit reçu, honoré, & careſſé, afin qu'il ſe puiſſe loüer de la France. Quand il ſera à la Cour, je croi qu'il le faudra faire loger, traiter, & accommoder de coches ou caroſſes tant qu'il y ſera, comme ont fait le Pape & l'Empereur, outre le preſent, qu'ils lui ont fait à la fin.

Le lendemain ſamedi 26. vint auſſi me voir l'autre Ambaſſadeur dudit Roi de Perſe, & Angloïs de nation, ſoit à l'imitation ou émulation de l'autre; ou que, ſans cela, il eût jà volonté de ce faire: & me dit, qu'il étoit fort ſervi-

teur du Roi, & qu'il l'avoit ſervi és guerres paſſées ; Qu'il vouloit auſſi être le mien, ainſi parloit-il, & venoit s'ofrir à moi pour tel : Qu'au reſte, pour les traverſes, qu'on lui avoit données en cette Cour, il s'en vouloit retourner en Perſe, ſans paſſer outre, pour en retirer un ſien frere, qu'il y avoit laiſſé : Qu'auſſi bien n'avoit-il point d'iclination d'aller en Eſpagne. Quant à l'Angleterre, il avoit commandement de la Reine de n'y point aller ; en France il lui ſembloit ne devoir point aller, pour ne préjudicier au ſervice du Roi, qui étoit en paix avec le Turc, & pour n'être cauſe, que les ſujets de S. M. trafiquans és terres & païs des Turcs, y fuſſent maltraitez. Je gardai le même ſtile, en répondant à cetui-ci, que j'avois fait envers l'autre, ne me laiſſant rien entendre en ſorte du monde, que je trouvaſſe bon, que lui ou l'autre allât ou laiſsât d'aller vers le Roi. Au demeurant, je répondis à toutes autres choſes le plus gracieuſement qu'il me fut poſſible ; de facon qu'il ne me ſçauroit avoir paſſé en courtoiſie, non plus que ſurpris au reſte, en cas qu'il eût voulu découvrir ce que j'en penſois. Il me dit, qu'il m'envoyeroit certains papiers concernant ſa charge ; ce qu'il a fait : & j'en ai fait copier le principal, qui eſt ce qu'il dit au Pape de la part du Roi de Perſe ; & vous en envoye la copie, comme je ferai des autres de moindre importance, par le premier ordinaire, qui partira après cetui-ci. Ledit Anglois ſe montroit à moi fort aliené des Eſpagnols ; mais je ſçai, qu'ils l'ont fort pratiqué & confeſſé, & lui ont fait de belles ofres, pour l'avoir de leur côté, tant en leur ancien deſſein d'Angleterre, qu'en ces choſes de Perſe contre le Turc. Et pour-

roit être, que lui qui eſt hors de ſon païs, & fort nécelliteux, prendroit apointement d'eux, qui donnent plus volontiers pour mal-faire, que pour aucune autre choſe : & me doute, qu'en l'écrit, dont je vous envoye copie, & en l'article, qui commence, *Tertio, che vi ſia confederatione*, il lui ont fait ajoûter contre nous la clauſe, qui commence, *Et acciò queſta confederatione*. Cela ſçai-je très-bien, qu'il confera avec le Pere *Perſonio*, Jeſuite Anglois, & avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, avant qu'avoir audiance du Pape ; combien que je veux croire, qu'il en fut recherché par eux, & non qu'il les recherchât le premier.

Dernierement, que je vous répondis à ce que vous vous émerveilliez du Cardinal Farneſe, touchant le Royaume d'Angleterre, j'oubliai à vous dire, qu'il y a quelques années, qu'à la ſuggeſtion du même Pere *Perſonio*, lequel eſt Recteur du College des Anglois en cette ville de Rome, & dévot du Roi d'Eſpagne, s'il en fut onques ; le Pape créa en Angleterre un certain Archiprêtre [6] ; auquel on veut que tous les Eccleſiaſtiques, & encore tous les autres Catholiques d'Angleterre, répondent & croyent : & par ce moyen on penſe faire ce qu'on voudra de la plus grande partie des Catholiques d'Angleterre. Il vous plaira donc ajoûter ce moyen aux autres, qu'on ſe fantaſtique en l'eſprit ; & puis épiloguer en vous-même, que le Pape, notre Roi, & le Roi d'Eſpagne, & ce qui dépend d'eux, avec les Catholiques d'Angleterre : tout cela, dis-je, bien joint enſemble par imagination, (comme un grand deſir promet toujours

6. George Blakuell.

aſſez & trop) eſt ſufiſant pour embarquer en de bien grandes eſperances.

L'inſtance que j'ai faites ces jours paſſez, & mêmement vendredi, au Pape & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, pour le Jubilé de Paris, a été cauſe, que S. S. dès hier fit ſignifier aux Cardinaux de la Congregation, qu'après le Conſiſtoire de ce matin il leur vouloit parler, & déliberer avec eux. De quoi ayant été averti, comme j'entrois en la ſale du Conſiſtoire, j'ai eû tems de parler auſdits Cardinaux un à un, & leur recommander cette afaire avant que le Pape vînt: comme j'en ai auſſi parlé au Pape même, quand je ſuis allé à mon tour pour l'audiance à la chaire de S. S. Leſdits Cardinaux ſont, *Santa-Severina*, *Florence*, *Baronio*, *Antoniano*, *Bellarmino*, *Aldobrandino*, & *San Giorgio*. Ils m'ont tous montré inclination à complaire au Roi, excepté *Bellarmino*, qui m'a dit ouvertement, qu'il n'en étoit point d'avis, jaçoit qu'il eût vû le mémoire, que j'en avois baillé au Pape, que S. S. a fait courir par les mains deſdits Cardinaux. J'ai envoyé vers Monſieur le Cardinal Aldobrandin, pour ſçavoir ce qui avoit été réſolu en ladite Congregation: lequel m'a mandé, qu'il avoit été arrêté, que S. M. ſeroit contentée quant au Jubilé: mais quant au tems de ſix mois, il avoit été jugé un peu trop long, & qu'on en rabatroit quelque choſe, comme il me diroit à moi la premiere fois, que nous nous verrions. Je l'irai voir dès demain, & ferai faire l'expedition au plutôt. Cependant, j'eſtime que nous aurons pour le moins quatre mois.

L'ordinaire de Lion n'eſt point encore arrivé, jaçoit que le tems en ſoit paſſé. L'homme de M. de la Varenne à Lion en veut metre l'expe-

dition de trois en trois ſemaines, contre la coutume, qui a toujours été en bon tems, de l'expedier de quinze en quinze jours; & contre la promeſſe, que ledit ſieur de la Varenne fit en plein Conſeil du Roi, pour ôter la maitriſe des courriers au ſieur Orlandin; & contre le ſervice du Roi, auquel importe bien ſouvent une heure, non ſeulement une ſemaine; & contre le fruit de la Paix, que Dieu nous a donnée, & l'ouverture qui nous eſt faite du droit chemin de Lion à Rome; & contre la commodité du tráfic & commerce, qui s'en vont reprendre leurs erres. Je vous prie de n'endurer point cette nouveauté ſi préjudiciable au public. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 28. de May 1601.

LETRE CCLXXVII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Quand il eût plû au Roi me faire faire Cardinal, ſans que je l'en eûſſe jamais requis directement, ni indirectement, il m'ordonna de ſa grace quatre mille écus de penſion par an, pour m'aider à maintenir cette dignité, & m'en fit payer à l'Epargne la premiere année 1599. de façon que je n'y perdis que le port & les changes de Paris juſques à Rome. En la ſeconde année 1600. j'en fus aſſigné ſur la recette de Paris, & n'en ai été payé que des trois quartiers premiers. Quant à cette troiſiéme année 1601. celui qui a pris la peine d'en ſolliciter l'aſſignation m'a écrit, qu'encore qu'il eût mon blanc-ſigné dés le commencement de cette année, ſi eſt-ce que le 12. de Mai, duquel jour

il m'écrivit, il n'en avoit encore assignation, & ne la lui vouloit on point donner sinon que sur la recette de Tours. Cette nouvelle, Monsieur, m'est venue non seulement contre mon besoin & nécessité, mais aussi contre mon opinion & expectation : car encore que je ne me fonde guere sur des esperances, & qu'au contraire j'aye toujours craint d'être, par le moyen du Cardinalat, condamné à une perpetuelle & honteuse pauvreté [1] ; si est-ce que je n'étois pas allé si avant, que de penser, qu'en tems de paix, & en un tems, auquel le Roi me fait faire ses afaires à Rome, & que je lui épargne cependant ce qu'un Ambassadeur lui eût dépensé ; & en tems encore auquel je fais l'ofice de Protecteur, avec beaucoup de peine, & sans aucun émolument, comme je n'en desire & ne m'en apartient point aussi : je n'avois, dis-je, été si prévoyant, que de penser qu'en ces trois tems joints & considerez ensemble, & durant le même besoin & nécessité, on me diminueroit ladite pension, & en quantité, & encore en com-

1 Il n'y a point de souffrance plus douloureuse, que celle d'avoir à soutenir une dignité éminente avec un petit revenu. Mais ce qui afligeoit encore davantage notre Cardinal, & qu'il ne disoit pas ; c'est que la pauvreté, dans laquelle son Maître le laissoit languir, donnoit lieu de croire aux Ministres Etrangers, & aux Cardinaux Nationaux, que la Cour de France ne tenoit pas grand compte de sa personne, ni de ses services, puisqu'on ne lui donnoit pas seulement de quoi se meubler, ni de quoi s'entretenir décemment. *Nec enim credi potest virtuti*, dit un ancien Ministre d'Etat, *quæ sequestratur a præmio.* Cassiodor. lib. 1. Var. cap. 3. Il y a plus de trente ans que j'en fais l'experience : mais je m'en console par l'esperance que j'ai, que la postérité me fera justice ; & que l'on dira de moi, *fama meliore quàm fortuna : & cui gloriæ fuit bene tolerata paupertas.*

modité du lieu de l'aſſignation. Mais à préſent que je voi qu'au plus fort de ce peu de ſervice, que je puis faire au Roi, on me diminue ſa liberalité, qui m'eſt encore plus néceſſaire qu'auparavant; je vous confeſſe ingenûment, que je n'en puis bien eſperer pour l'avenir. Et pour cela je ſuis contraint de vous en écrire bien expreſſément pour une bonne fois, vous priant de m'en excuſer, & ne vous en tenir point pour importuné. J'ai fort penſé & repenſé à cette diminution & changement d'aſſignation en un tel tems, & n'en ai ſçû trouver aucune cauſe vraiſemblable, ſinon que le Roi, & Meſſieurs des Finances, peuvent avoir opinion que j'aye d'ailleurs de quoi m'entretenir à Rome, & y maintenir la dignité de Cardinal; & mêmement depuis qu'il plût à S. M. me donner l'Evêché de Bayeux; & partant qu'il ſoit meshui tems de ſoulager les Finances du Roi de toute ladite penſion, ou de partie d'icelle. Sur quoi, Monſieur, je vous dirai, que s'il étoit ainſi, que j'eûſſe de quoi m'entretenir à Rome en Cardinal, je réputerois à grand honneur d'y ſervir le Roi ſans aucune penſion de S. M. ni grande, ni petite, quand bien je n'aurois onques reçu bénéfice, ni autre bienfait de S. M. & tiendrois ma peine, & tout mon bien & ma vie pour très-bien employée en ſervant S. M. & ma patrie: & encore après tout cela je ne penſerois point, que le Roi me fût tenu de rien, ni avoir fait qu'une partie de mon devoir. Mais je n'ai point de moyen de m'entretenir à Rome depuis que je ſuis Cardinal, ſi le Roi ne me continue ſa liberalité. Qu'ainſi ſoit, vous croirez aiſément qu'un Cardinal, mêmement François, ne ſe peut tolerablement maintenir à Rome, où aborde & abon-

de une infinité de François, s'il n'y reçoit pour chacun an la ſomme de huit mille écus pour le moins : & encore cela ſe doit entendre après qu'il eſt bien meublé : ce que je ne ſuis pas. Or eſt-il que depuis un an & plus, que j'ai ledit Evêché de Bayeux, j'ai dépenſé pour cet Evêché plus de neuf cens écus, à ſçavoir, cinq cens pour payer le droit de la Régale à Meſſieurs de la Sainte Chapelle de Paris, & de la Chambre des Comptes ; & le reſte en pluſieurs voyages, & autres dépenſes, qu'il a falu faire en ces commencemens, pour y bien établir & ordonner les choſes tant au ſpirituel qu'au temporel ; & n'en ai encore reçu que quatre cens écus ; de façon qu'il s'en faut plus de cinq cens écus, que j'aye reçu rien de quitte dudit Evêché de Bayeux. Monſieur le Préſident Ruellé, que vous connoiſſez pour perſonnage très-digne de foi, vous témoignera, que je vous dis la vérité, tant en la dépenſe qu'en la recette. Quant à l'Abbaye de S. Pierre de Nant en Roüergue, au Dioceſe de Vabres, en 22. mois qu'il y a que je l'ai, je n'en ai reçu que deux cens cinquante cinq écus en ſous, rendus à Lion au banc des *Bonviſi*, au mois d'Avril dernier. A quoi vous voyez, Monſieur, comme tout compté & rabatu, de deux bénéfices, que j'ai à la nomination du Roi, je n'en ai encore rien reçu de quite, ains y ai dépenſé de la penſion même, qu'il a plû au Roi m'ordonner ; & qu'il y a bien loin de recevoir rien, & encore dépenſer d'ailleurs, à recevoir huit mille écus, qu'il faut pour le moins à un Cardinal François, qui réſide à Rome. A quoi auſſi voyez-vous encore, s'il y a eu ocaſion de me diminuer ladite penſion, & d'en changer l'aſſignation de Paris à Tours, où je ne connois

perſonne ; & même moi, n'ayant aucun patrimoine, ni aucune rente ni revenu en temporel, ni eu jamais ſoin ni moyen de réſerver & metre enſemble quelque ſomme d'argent, pour ſupléer à tels manquemens [2]. *Oui ; mais il vous eſt dû dudit Evêché & de ladite Abbaye, & vous en recevrez beaucoup d'argent à la fois.* Je voudrois bien, Monſieur, qu'il fût ainſi ; mais outre que quand ainſi ſeroit, j'endurerois cependant trop de néceſſité & de honte : il ne m'eſt rien dû de ladite Abbaye. Et quant à l'Evêché, le même Monſieur le Préſident Ruellé vous dira, qu'il n'a trouvé à en afermer les fruits & revenus, & qu'il les a falu bailler en recette, & faudra atendre que les fruits ſoient vendus petit à petit : de ſorte que je n'en ſçaurois être ſecouru promtement, ni de grande ſomme, comme j'en aurois beſoin. Outre que les fruits ne ſe trouveront à vendre, & les faudra donner pour fort peu de choſe. Et je vous aſsûre, que je penſerois avoir fait aſſez, ſi-non ſeulement de l'Evêché de Bayeux, mais de tous les bénéfices que j'ai, j'en pouvois tirer à l'avenir pour chacun an quatre mille écus quites & portez à Rome, qui eſt la moitié de ce qu'il me faut, rendu à Rome, ſi j'ai à y demeurer. Voilà, Monſieur, comme ni pour le paſſé, ni pour l'avenir, je ne me puis paſſer, tant que le Roi me tiendra à Rome, de ce bien, qu'il a plû à S. M. m'ordonner, ſi pour décharger des Finances, elle n'aimoit mieux me gratifier pour ce peu de tems, que j'ai à vivre, étant déja âgé de 64. ans, d'une ou de deux Abbayes [3], qui me rendiſſent au-

2 Que pouvoit épargner un Cardinal à qui manquoit le néceſſaire : *Cui modica facultates, dignitas ſumptuoſa.*

3 Si le Cardinal d'Oſſat eût vécu ſous le regne de Louis

tant, toutes charges faites; comme S. M. le pourroit faire ſans aucun haſard; puiſque par le bref, que je vous ai envoyé ci-devant, S. M. eſt aſsûrée, qu'encore que je meure en Cour de Rome, ſa nomination lui ſera ſauve. Par ainſi il ſembleroit convenable, qu'il plût à S. M. de faire l'une ou l'autre de ces deux choſes, non pour aucun ſervice que je lui aye fait, ni pour aucun mien mérite; mais pour ſa bonté, & pour garder conſtance, & pour quelque ſienne réputation en cette Cour 4, où outre le Pape, & le College des Cardinaux, & tant d'autres Prélats, il y a des Ambaſſadeurs & autres notables perſonages de tous les endroits de la Chrétienté, qui ont les yeux ſur nous 5. Que ſi S. M. n'eſt conſeillée de faire l'un ni l'autre, (comme auſſi ne préſumé-je point de l'avoir mérité, ni de l'endevoir importuner;) je la ſuplie, quand elle

XIV. & qu'il eût été ſon Miniſtre, il auroit eu cinquante mille écus de revenu en bénéfices, ou en penſions.

4 La réputation des Princes dépend en partie, de la magnificence des Ambaſſadeurs, & des Miniſtres, qu'ils tiennent dans les Cours Etrangeres. C'eſt pourquoi feu Monſieur de Pompone, ne trouva pas à propos de retrancher le train des Ambaſſadeurs de France à Nimégue: parce que, diſoit-il, ce ſeroit égaler en quelque choſe les Ambaſſadeurs des plus grands Rois, à ceux des plus petits Princes, le Vulgaire ne jugeant de la dignité des perſonnes, que par le nombre des gens, qui les acompagnent. *Mémoires de la Paix de Nimégue du Chevalier Temple. Cum publicos mores*, dit Pline le Conſul, *atque etiam leges civitatis intueor, quæ vel inprimis cenſus hominum ſpectandos arbitrantur, ne id quidem prætereundum videtur.*

5 Plus un Roi eſt grand & puiſſant, plus on regarde à la ſplendeur extérieure de ſes Ambaſſadeurs: mais particuliérement à Rome, qui eſt une ville & une Cour faſtueuſe, & de tout tems acoûtumée à la magnificence des cérémonies, des entrées, & des autres ſpectacles.

aura ici un Ambaſſadeur, & ce qu'elle jugera utile au bien de ſes afaires, me permetre de m'en aller réſider en l'Evêché, qu'il lui a plû me donner : & quand j'y ſerai, comme je veux croire, que ledit Evêché me nourrira ſur les lieux ; auſſi vous aſsûré-je bien, que je ne demanderai ni deſirerai penſion, ni aucun autre bénéfice. Que ſi nonobſtant tout ce que deſſus, S. M. me détenoit ici plus longuement, ſans que j'euſſe de quoi m'y entretenir en Cardinal, je n'en partirois jà ſans ſon congé ; mais je ſens bien en moi-même, que cela m'abregeroit mes jours, & m'y feroit mourir bien-tôt de néceſſité, de regret, & de honte. Ce que je vous ſuplie lire à S. M. & remontrer à qui beſoin ſera, en continuation de tant d'autres biens, qu'il vous a plû me faire, & m'excuſer de cette importunité, de laquelle je ſuis auſſi marri, comme de la néceſſité même, qui m'y a contraint. A tant, Monſieur, &c. De Rome ce 7. de Juin 1601.

LETRE CCLXXVIII.

AU ROY.

SIRE,

Depuis que j'eûs écrit à Monſieur de Villeroi le 28. de Mai, je reçûs le 30. la dépêche de Votre Majeſté du 13. avec les lettres que V. M. écrivoit de ſa main au Pape, & à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, en réponſe de leurs lettres, & des brefs de S. S. que l'Evêque de Modena vous avoit envoyez de Lion par ſon neveu & par ſon Secretaire. Et le vendredi enſuivant, qui fût le premier jour de ce mois, je

fus à l'audiance, & préſentai au Pape les lettres de V. M. & lui expoſai la créance, qu'il vous avoit plû me commander, en lui rememorant premierement ce que V. M. avoit répondu audit Evêque de Modena ſur la publication du Concile & rétabliſſement des Jéſuites, & ſur le Gouverneur de la Citadelle & ville de Bourg en Breſſe; & puis ajoûtant ce que V. M. me commandoit de dire de plus à S. S. laquelle après avoir écouté le tout, me répondit, qu'il y avoit ſi long-tems que V. M. avoit promis de faire publier le Concile, qu'il ſeroit meshui plus que tems de l'executer: Que cette publication tourneroit non ſeulement à l'honneur de Dieu, & à l'édification de l'Egliſe; mais auſſi au profit & embelliſſement de la France, & à votre grande utilité & réputation. Et néanmoins il voyoit que de tems en tems on prenoit nouveaux délais, & uſoit-on de nouvelles excuſes: & cela lui donnoit à penſer, qu'il y avoit de mauvaiſes gens, qui détournoient votre bonne volonté, & tâchoient à gagner toujours tems, afin qu'il ne s'en fit rien du tout à l'avenir: tellement que s'il ne voyoit déſormais des effets, il ne pourroit plus croire à paroles. Je lui repliquai, qu'outre l'information, que S. S. avoit d'ailleurs de votre bonne volonté, je lui pouvois aſsûrer, que V. M. avoit une vraye & ſincere intention de contenter S. S. de la publication du Concile; & que j'avois vû copie de l'Edit, qui en avoit été dreſſé, comme je lui avois dit autrefois; & ſans la guerre derniere à laquelle le Duc de Savoye avoit donné l'ocaſion que S. S. ſçavoit, le Concile ſeroit jà publié, & en grande partie établi & executé: Que la publication du Concile, comme auſſi le rétabliſſement

des Jéſuites, étoit choſe, qui ne ſe devoit entreprendre, ſinon qu'en pleine, entiere, & sûre paix ; atendu que non ſeulement les Hérétiques, mais auſſi une grande partie des Catholiques y étoient contraires, comme S. S. en étoit jà informée ; & comme auſſi ſe pouvoit-elle ſouvenir, que les Rois paſſez, eſquels ne pouvoit tomber aucun ſoupçon, n'avoient jamais pû venir à bout de la publication dudit Concile ; Que juſques ici on n'avoit pû tenir la Paix pour aſsûrée, atendu la perplexité, en laquelle le Comte de Fuentes avoit tenu les eſprits des Princes & d'autres, en mettant enſemble tant de forces, & faiſant tous préparatifs de guerre : atendu auſſi que le Roi d'Eſpagne n'avoit encore juré la Paix de Vervin [1], quelque inſtance qui lui en eût été faite ; & le mauvais & cruel traitement, que recevoient les François en Eſpagne, y étant gehennez & meurtris contre la liberté du commerce promiſe & acordée en ladite Paix de Vervin, & nonobſtant les remontrances par pluſieurs fois réïterées audit Roi d'Eſpagne, & à ceux de ſon Conſeil, par votre Ambaſſadeur réſidant en Eſpagne, & par V. M. même, & par vos Conſeillers à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne réſidant auprès de V. M. & atendu encore les entrepriſes commencées, ou pour le moins continuées depuis la ratification de la Paix ſur les villes de

1 Henri IV. ne ſe ſoucioit guére du ſerment, & de la ratification du Roi d'Eſpagne, l'Archiduc Albert lui ayant rendu toutes les Places qui devoient être reſtituées en vertu de la Paix de Vervin. Philippe III. ne faiſoit tort qu'à lui-même, en ne la jurant pas ; parce qu'il donnoit ocaſion au Roi de France de le regarder, & même de le traiter encore comme un ennemi, qui atendoit celle de recommencer la guerre.

Marſeille & de Mets, d'où que vinſſent leſdites entrepriſes, deſquelles V. M. ne ſe plaignoit point & n'en acuſoit perſonne: mais la choſe (d'où qu'elle vint, de près ou de loin, de dedans ou de dehors) parloit aſſez d'elle-même, & montroit évidemment, que juſques ici la paix & le repos de la France n'avoient point été aſsûrez: Que toutes les choſes ſuſdites étant vrayes, certaines, & publiques, S. S. n'avoit à craindre que ce fuſſent excuſes controuvées, ni qu'on lui donnât des paroles, comme ſi on lui diſoit des choſes, qui ne ſe viſſent point, & qu'il ne pût ſçavoir d'ailleurs que de nous. A cela il répondit, que du fait du Comte de Fuentes V. M. en étoit meshui éclaircie; & que par les avis qu'il avoit d'Eſpagne il s'imaginoit, que le Roi d'Eſpagne avoit juré la Paix de Vervin [2], lors que nous parlions. Quant à ce maltraitement des François en Eſpagne, il ne ſçavoit que c'étoit: ſinon qu'il avoit entendu, que le Commerce ayant été prohibé aux Zelandois & Hollandois en Eſpagne, les François leur prêtoient le nom, & y portoient & vendoient leurs marchandiſes. Quant aux entrepriſes ſur Marſeille & Mets, il vouloit croire, que c'étoient des faux bruits, ou choſes vieilles commencées pendant les guerres, & aprés la paix délaiſſées. Je lui dis quant auſdites entrepriſes, que je lui avois déja dit, que V. M. ne s'en plaignoit point, & n'en acuſoit perſonne; mais moi comme créature & ſerviteur de S. S. ne le devois point laiſ-

2 Philippe II. l'avoit bien ſignée, mais il ne l'avoit pas jurée, parce qu'il étoit trop malade, lorſqu'il en reçut les nouvelles, pour faire cet acte avec les cérémonies acoûtumées, au lieu deſquelles il eut à regler celles de ſes funerailles.

ſer en erreur ; ains lui devois dire, qu'elles étoient vrayes & certaines ; & qu'il y avoit eu des hommes juſticiez & executez à mort [3], tant pour l'une que pour l'autre. Alors il me demanda que c'étoit, & d'où cela venoit ; & moi, (pour ne manquer à une ſi belle ocaſion de lui faire connoître, que les Eſpagnols le trompoient, & qu'une autre fois il ne devoit s'aſsûrer d'eux, & moins prometre pour eux, comme il venoit de prometre à V. M. à la Seigneurie de Veniſe, & au Grand-Duc ;) je lui dis fort volontiers ce que j'avois entendu de l'une & de l'autre, & ne fis dificulté de lui nommer le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes en celle de Marſeille ; & le Comte de Mansfelt & l'Archiduc Albert en celle de Mets. Sa Sainteté, comme ne faiſant dificulté que ſur l'Archiduc Albert, dit, que ce Prince avoit d'autres os à ronger. Je lui répondis, qu'il les avoit voirement ; mais que je ne laiſſois de le croire de lui auſſi bien que des autres ; d'autant qu'outre la confeſſion des complices, & la paſſion de toute la Maiſon d'Autriche contre la France, &

3 André Moroſin parle de l'entrepriſe faite ſur la ville de Marſeille, auſſi affirmativement que notre Cardinal. *Ita diſcuſſa*, dit-il, *in Italia belli ſuſpicio, vel quòd in ea novi nihil moliri Hiſpani unquam cogitaſſent ; vel quòd acrius, ac ſibi perſuaſerant, obſiſtentes Principes inveniſſent ; vel tandem (uti poſtea vulgatum, ac pro certo habitum) quòd ſpe ingenti* MASSILIÆ OCCUPANDÆ, *ſitu ad invadendam Galliam, atque ad conglutinandas Philippi Provincias, Italiamque muniendam peropportuno, dejecti fuerint ; facinoris autoribus, Henrici juſſu, ſupremo ſupplicio affectis.* [Hiſt. Ven. anno 1601.] Voilà comme le Cardinal François, & le Sénateur Vénitien, ſont d'acord enſemble ſur ce fait, ainſi que beaucoup d'autres, qui ſont dans les lettres de l'un, & dans l'Hiſtoire de l'autre.

particulierement

particulierement contre V. M. c'eſt alors que ſe font les bons coups, quand il ſemble, que ceux qui les font, ont moins d'ocaſion d'y penſer [4]. Et ce Prince avoit une couleur pour Mets, & les autres n'en avoient point pour Marſeille. Car eux prétendant, que Mets eſt de l'Empire; & lui étant frere de l'Empereur, & Prince de l'Empire : ſi la choſe lui eût réüſſi, il eût dit à un beſoin, qu'il l'avoit fait juſtement pour l'Empereur & pour l'Empire. Sa Sainteté, comme cédant à cette raiſon, dit : *Et vous autres François le travaillez auſſi, allant au ſecours des Zelandois & Hollandois, tant à pied qu'à cheval. C'eſt-là, Très-Saint Pere*, lui dis-je, *un autre prétexte qu'il eût pris de plus; & c'eſt une raiſon de plus, que V. S. m'aprend, pour me faire croire davantage cette entrepriſe. Mais je ne dois ometre de dire à V. S. que ce prétexte ne lui eût pû ſervir, y ayant autant ou plus de François en ſon camp, qu'en celui des Etats, & Monſieur le Prince de Joinville* [5], *qui a l'honneur d'apartenir a S. M. étant allé tout fraichement le ſervir, comme il m'a été aſſuré depuis peu de tems.* Et ſur cela j'ajoûtai, que les François, fretillans de leur naturel, & acoûtumez à la guerre depuis quarante ans en çà, ne pouvoient demeurer en leurs maiſons en paix, & alloient trouver la

4 C'eſt ce qui a fait dire à Trajan Bocalin, que lors qu'on avoit la guerre avec les Eſpagnols, il ſufiſoit de fermer les portes des Villes à la clef; mais que pour ſe mettre à couvert de leurs ſurpriſes, & de leurs atentats durant la Paix, il faloit tout fermer avec la clef, & le cadenat.

5 Claude de Lorraine, Prince de Joinville, qui fut depuis Duc de Chevreuſe, & Grand-Chambellan de France. Il étoit ſecond fils d'Henri, Duc de Guiſe, tué aux Etats de Blois de 1588.

guerre là où elle étoit, & y ſervir ceux auſquels ils avoient plus d'inclination, ou avec leſquels ils avoient ſimilitude de Religion, ou de ſecte & d'opinion. Que ſans aller plus loin, S. S. avoit à Rome des ſoldats François, qui s'étoient venu ofrir à ſon ſervice, & étoient bien marris d'être renvoyez. *Baſte*, dit le Pape, *il faut que le Roi faſſe publier le Concile, & remetre les Jéſuites au plutôt, & qu'il en difere plus. Auſſi fera-t-il*, dis-je, *Très-ſaint Pere, le plutôt qu'il lui ſera poſſible; & ſuplie V. S. de n'en point douter.*

Ce point étant ainſi expedié, je lui dis, qu'il n'y avoit qu'un autre vendredi juſques à la Pentecôte, & que j'avois penſé n'atendre point juſques-là à lui parler de promotion de Cardinaux: Que je ne préſumois point de m'enquerir, ſi S. S. en feroit ou non, ni auſſi de la preſſer d'en faire, ſi elle n'y inclinoit. Bien voulois-je lui ramentevoir, & la ſuplier de la part de V. M. que ſi elle en faiſoit, il lui plût vous gratifier de deux perſonnages, que V. M. avoit elle-même nommez à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, à ſçavoir, le ſeigneur *Aleſſandro Pico*, & Monſieur l'Evêque d'Évreux: Que V. M. les deſiroit tous deux; mais quand S. S. n'en pourroit faire qu'un à la prochaine fois, pour n'en faire qu'un autre pour Eſpagne, V. M. deſiroit qu'elle honorât de cette dignité ledit ſeigneur *Aleſſandro Pico*, pour lequel avoit été faite inſtance premierement, & auquel V. M. en avoit donné intention avant tout autre, depuis la derniere promotion; comme auſſi au Prince de la Mirande, ſon frere, & à toute cette Maiſon, laquelle avoit toujours été dévote à la Couronne de France; & ſi fort, qu'il ſembloit, que V. M.

ne pût maintenir ſa réputation en Italie, ſi elle n'obtenoit cette grace de S. S. pour un perſonnage ſi bien qualifié en ſa perſonne, & extrait d'une Maiſon ſi illuſtre, & ſi afectionnée à la France. Le Pape me répondit, que nous n'étions pas encore en ces termes; & quant au ſeigneur *Aleſſandro Pico*, comme V. M. conſideroit ce qui faiſoit pour elle, auſſi devoit-elle conſiderer ce qui étoit expedient au Saint Siege, & avec qui ledit ſeigneur Alexandre étoit allié; & que la Mirande étoit trop près de Ferrare. Je lui repliquai, que V. M. deſiroit le bien du Saint Siege, & de la Maiſon Aldobrandine, comme le ſien propre, & eſtimoit que la promotion dudit ſeigneur Alexandre l'obligeroit lui & toute cette Maiſon à ſervir d'autant plus fidelement le Saint Siege, & la perſonne de S. S. & toute la Maiſon Aldobrandine, de laquelle il s'eſtimeroit & ſeroit vraiment créature. Qu'outre cette obligation, qui l'admoneſteroit de ſon devoir, V. M. vouloit entrer pleige pour lui, qu'il ſeroit toute ſa vie très-fidele & très-devot ſerviteur de S. S. & de tous les ſiens; & pour cette conſideration, outre les autres ocaſions, que V. M. avoit de lui bien faire, lui donneroit des bénéfices en France, qui ſeroient autant de gages de ſa fidelité: Que V. M. en vouloit faire autant de Monſieur le Cardinal d'Eſte, & aſsûrer l'un & l'autre au ſervice, non ſeulement du Saint Siege, mais auſſi de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & de tous les ſiens. Et comme les Rois ont les mains longues, ſi davanture ces deux Cardinaux s'oublioient de leur devoir, (ce que V. M. ne pouvoit croire,) ils n'auroient perſonne plus contraire que leur ſeroit V. M. Que je ne diſois point ceci de moi-même, ains

V. M. me l'avoit écrit expreſſément dès le 20. Janvier, pour le dire en tems & lieu à S. S. laquelle pourroit encore ſçavoir de Monſieur le Cardinal Aldobrandin, que V. M. lui en avoit dit autant elle-même. A quoi je ſupliois S. S. ne trouver mauvais, que de moi-même j'ajoûtaſſe une autre conſideration, comme ſon très-humble ſerviteur & créature: c'eſt, que comme S. S. conſideroit ce qui pourroit advenir, ſi elle faiſoit Cardinal ledit ſeigneur Alexandre; il étoit auſſi digne de ſa ſapience de conſiderer ce qui pourroit advenir, ſi elle refuſoit de le faire: Qu'outre que V. M. en recevroit un très-grand déplaiſir, toute la Maiſon *Pica* en reſteroit grandement dégoûtée; & leurs alliez, pour doute deſquels S. S. auroit laiſſé de le faire, n'en amanderoient point de volonté envers S. S. & les ſiens. Davantage, ce ſeigneur-ci étant jeune & qualifié comme il eſt, & ſe pouvant prometre l'interceſſion de V. M. & de tout autre Roi de France à venir, pourroit être, ains ſeroit un jour fait Cardinal par quelque autre Pape; & en ce cas Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & les ſiens, ne pourroient pas s'en prometre toute la ſervitude qu'il leur auroit toute ſa vie, ſi S. S. l'avoit élevé à cette dignité, comme V. M. l'en ſuplioit très-humblement, & le vouloit compter pour un François fait Cardinal à ſa requête. Sa Sainteté ne repliqua autre choſe à cela, ſinon qu'elle ne regardoit à ſon particulier & aux ſiens, mais au bien public ſeulement, & à ce qui étoit pour la ſûreté & utilité du Saint Siege, & des choſes qui en dépendoient; & au reſte qu'il y avoit du tems aſſez pour penſer, quels Cardinaux il faudroit faire.

Je ne penſai devoir ajoûter autre choſe pour

lors quant audit ſeigneur Alexandre ; mais pour ne laiſſer imparfait le propos de la promotion, & pour obéïr aux commandemens de la Reine, je lui ramentûs l'inſtance, que je lui avois faite au commencement du Carême paſſé de la part de ladite Dame Reine, laquelle auſſi ſuplioit S. S. de ſe ſouvenir de M. l'Archevêque de Piſe. Et afin que l'inſtance de la Reine ne pût en rien préjudicier à ceux que V. M. demandoit ; j'ajoûtai incontinent, que ladite Dame Reine étoit aimée de V. M. autant que femme le pouvoit être de ſon mari ; & que vous ſeriez bien aiſe qu'elle fût gratifiée de ſa requête : mais en matiere de Cardinaux, V. M. & elle, n'aviez rien de mêlé enſemble ; & que ſi S. S. faiſoit en cela quelque choſe pour la Reine, V. M. entendoit, que ce fût ſans diminution ni préjudice aucun du nombre des ſujets, que V. M. lui demandoit. Le Pape ſe prit à rire bien fort, & dit, qu'il y auroit du tems à penſer pour l'Archevêque de Piſe, auſſi bien que pour les autres.

Après cela, je remerciai S. S. de la réſolution, qu'elle avoit priſe de contenter V. M. au fait du Jubilé de Paris, & la priai d'en commander l'expedition. Ce qu'elle m'acorda. Je lui parlai encore de certain tort, qui étoit fait à des ſoldats François, & lui en laiſſai un mémoire par écrit de la teneur portée par la copie, que j'en envoye, où ſe voit de quoi étoit queſtion ; outre ce que je difere à en dire ci-bas, après que j'aurai rendu compte à V. M. des audiances. S. S. me dit, qu'elle n'avoit rien ſçû du tort que je venois de lui dire touchant leſdits ſoldats François, & qu'elle commanderoit au Cardinal Aldobrandin d'y donner ordre.

Quand j'eûs fait avec le Pape, j'allai trouver

Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & lui baillai la lettre de la main de V. M. & traitai avec lui les mêmes choſes : & comme il me faiſoit les mêmes réponſes, je lui fis auſſi les mêmes repliques, & ne s'y paſſa autre choſe.

J'oubliois à dire à V. M. que l'un & l'autre me parlerent, avec grande afection, de cet exercice de huguenoterie, qui a été introduit au Châteaudaufin, & ſcandaliſe toute cette Cour, & toute l'Italie, & préjudicie grandement aux afaires, que V. M. a par-deçà, & à ſa réputation. De façon que V. M. fera beaucoup pour ſoi en pluſieurs ſortes de le faire ôter de là ; & entr'autres choſes fera grand déplaiſir au Duc de Savoye, & à ſes ſemblables, de leur ôter cette matiere de calomnie, à laquelle ils ſe plaiſent ſur toutes les choſes du monde, & ne pourroient avoir un plus grand crevecœur, que de voir V. M. bien faire, & principalement és choſes de la Religion Catholique. C'eſt donc le ſommaire de ce qui ſe paſſa en l'audiance dudit jour premier de ce mois de Juin, à laquelle je retournai vendredi dernier 8. de ce mois : & encore que par la précédente j'eûſſe ocaſion de croire, que S. S. ne feroit point de promotion à cette Pentecôte prochaine ; ſi eſt-ce que je ne voulus ometre de lui en reparler à toutes avantures, n'y ayant plus aucun jour d'audiance juſques aux Quatre-Tems. Et comme je commençois à lui en parler, il me dit, que je ne m'en miſſe point en peine, & qu'il y auroit du tems aſſez pour en parler, & pour y penſer. Je lui dis, que je n'avois aucune nouvelle inſtance à lui faire ſur cela, & que j'avois penſé de lui ramentevoir ſeulement ce que je lui en avois dit en l'audiance précédente. Il me repli-

qua, qu'il ſe ſouvenoit très-bien de tout ce que je lui en avois dit, & que je m'aſſûraſſe, qu'il y auroit du tems aſſez; & ainſi je n'en parlai plus. Et croi fermement, qu'il ne fera point de promotion en ces Quatre-Tems prochains, ſi ce n'étoit de l'Archiduc Leopold, frere de l'Archiduc Ferdinand, & de la Reine d'Eſpagne, qu'il pourroit promouvoir tout ſeul, pour l'honorer davantage. Je le remerciai, de ce qu'il avoit commandé l'expedition du Jubilé de Paris, dont j'avois vû la minute. Et pour ce que j'avois trouvé, que S. S. ne le donnoit que pour trois mois, je la ſupliai de le vouloir acorder au moins pour quatre mois : mais il s'en excuſa.

Après cela, je lui dis, que j'avois commandement de lui ramentevoir de tems en tems la diſpenſe de mariage d'entre Monſieur le Duc de Bar, & Madame votre ſœur. *Et moi*, dit-il, *je ramentois au Roi la publication du Concile, & le rétabliſſement des Peres Jéſuites.* Qui étoit aſſez me ſignifier, que ſi V. M. veut être contentée de ladite diſpenſe, & de telles autres choſes, comme des Indults, pour nommer aux Evêchez de Mets, Toul, & Verdun, & autres, il faut lui complaire deſdites choſes; & qu'autrement il n'en fera rien. Que ſi j'étois digne d'interpoſer mon avis en ceci, il me ſembleroit, puiſqu'il vous met en chemin, qu'il ſeroit bon de publier le Concile au plutôt que faire ſe pourroit, comme ſans cela, V. M. y eſt obligée; & puis lui faire inſtance & preſſe de ladite diſpenſe & Indult, & ne parler au reſte des Jéſuites, qu'il n'eût fait de ſon côté.

Je lui parlai encore de l'élection, qui ſe devoit faire le lendemain, du Général de l'Ordre

de S. Dominique, lui demandant certaines diſpenſes, pour augmenter le nombre des vœux des Religieux François. Je lui demandai auſſi la diſpenſe d'âge pour un fils de M. de Saint-Luc, & pour un fils de M. de Chemerault, que V. M. a nommez à certaines Abbayes.

De toutes leſdites choſes je parlai auſſi à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, & en outre de l'Evêché de Saluces, & de l'Abbaye de Stafarde; & lui dis, comme le Duc de Savoye avoit écrit à V. M. en faveur de l'Abbé de la Mante, touchant l'Abbaye d'Ambournay, au pays de Breſſe; & que ſi la juſtice & la civilité n'avoient lieu pour leſdits Evêché, & Abbaye de Stafarde, qu'on fit au moins à la pareille. Ledit Cardinal trouva bon cela, & dit, qu'il en traiteroit avec l'Ambaſſadeur de Savoye.

Juſques ici j'ai rendu compte à V. M. de ce que j'avois traité depuis mes dernieres lettres, tant ſur la derniere dépêche de V. M. du 13. de Mai, que ſur d'autres, que j'avois reçûës auparavant. Maintenant je répondrai à ce qui reſte de ladite dépêche, qui aura beſoin de réponſe.

La pourſuite de l'érection de Nancy en Evêché demeure ſuſpenduë, comme j'ai écrit ci-devant à V. M. & tant qu'on n'y fera autre choſe, je n'y ferai rien auſſi; mais tout auſſi-tôt qu'on recommencera à pourſuivre, je formerai mon opoſition.

Je laiſſe dormir la pourſuite, que j'avois commencée, touchant leſdits Indults pour nommer au Pays-Meſſin, & en la Breſſe; à cauſe que le Pape a pris tems à déliberer; & que je vois, que S. S. n'en fera rien, que le Concile de Trente ne ſoit publié. Et ne faudrai de ſer-

vir la Religion de S. Jean de Jeruſalem en ce que V. M. me commande, & en toute autre choſe, que je pourai faire pour cet Ordre. Comme auſſi ſervirai-je M. de S. Denis, frere de Monſieur de Guiſe, en toutes les meilleures façons qu'il me ſera poſſible.

De parler plus à Monſieur le Cardinal Aldobrandin du ſieur *Marcheſetto*, outre que j'y perdrois mon tems, je nuirois audit *Marcheſetto*, & ſerois cauſe, que ledit ſeigneur Cardinal lui donneroit congé; comme ledit Cardinal me dit être en termes de faire la derniere fois que je lui en parlai. Qui ſeroit la ruine de ce pauvre homme de lettres, auquel il me reſte ſeulement de parler, pour ſçavoir de lui, s'il y auroit moyen qu'il ſe prévalût de la liberalité de V. M. ſans qu'il lui en pût advenir aucun mal.

Le Docteur le Boſſu ſe ſent infiniment obligé à V. M. de la bénignité, dont il vous plait uſer envers lui; & m'a dit, qu'il prie Dieu ſept fois le jour pour V. M. Et pour ce qu'il a eu avis, que la Commanderie d'Auvrai en Bretagne, que le Pape, à ma requête, donna à ſon neveu, avec penſion en faveur dudit Docteur, a été donnée par V. M. à un apellé Richard Baron, jaçoit qu'elle ne ſoit, comme l'on prétend, à votre collation, ni nomination; il deſireroit, qu'il plût à V. M. déclarer, que ſi ainſi eſt, elle n'entend, qu'il ſoit préjudicié à la proviſion de N. S. P. & que ſondit neveu & lui ſoient moleſtez.

A tant ai-je répondu à tous les points de ladite dépêche du 13. de Mai, qui en avoient beſoin. Reſte à donner avis à V. M. de ce qui ſe paſſe en ces quartiers. Je commencerai donc par les ſoldats François, dont j'ai fait mention

ci-deſſus. Les Capitaines, qui eurent charge du ſeigneur Jean François Aldobrandin de faire des compagnies pour le ſecours de l'Archiduc Ferdinand contre le Turc, enrôlerent des ſoldats François, qui étoient venus à Rome, au bruit deſdites levées, au nombre de deux à trois cent en tout, en diverſes compagnies; & leur ayant avancé un mois, les firent ſervir au corps de garde, & à ce que bon leur ſembla. Et un mois après, le ſeigneur Jean-François, mû de je ne ſçai quel eſprit, fit dire auſdits Capitaines, qu'il ne vouloit point mener de François; & leſdits Capitaines vouloient contraindre les ſoldats François de leur rendre ce qu'ils avoient avancé: ce qui étoit injuſte. J'en parlai audit ſeigneur Jean-François Aldobrandin, qui me reconnut, que leſdits ſoldats ne devoient rien rendre, puiſqu'il ne tenoit à eux qu'ils ne ſerviſſent; & me promit, qu'il tiendroit la main, qu'il ne leur fût fait tort. Au demeurant, il me dit, que jà dès le commencement il avoit dit auſdits Capitaines, qu'ils ne priſſent point de ſoldats François: mais leſdits Capitaines le nient très-bien, & diſent, que s'il leur eût défendu, ils ſe fuſſent bien gardez de contrevenir à ſon commandement. Et fait contre lui ſa déclararion propre imprimée, par laquelle ſont invitez à cette expedition tous bons Chrétiens, & honorables ſoldats, ſans qu'il y faſſe diſtinction de nation: comme auſſi a-t-on retenu eſdites compagnies les Savoyards & Bourguignons de la Comté, outre un bon nombre d'Eſpagnols, qui s'en ſont fuis avec la paye; ce que pas un François n'a point eſſayé. Quant à moi, en parlant audit ſeigneur Jean-François, je me contentai d'avoir obtenu, que leſdits ſoldats François ne ſeroient

contraints de rien rendre ; & ne penſai pas être de la dignité de la France, ni de la mienne particuliere, de la ſuplier, qu'il ſe voulût ſervir deſdits ſoldats François, puiſqu'ils avoient été reçûs, enrôlez, & employez. Mais m'ayant depuis quelques-uns deſdits ſoldats François porté un Mémoire adreſſant à moi, qui leur avoit été fait par un de leurs Capitaines, ou Sergent de bande, tendant à ce qu'on voulût, ſe ſervir d'eux, je le mis en meilleure forme, & l'envoyai, ainſi réformé, à Monſieur le Cardinal Aldobrandin : lequel en ayant déliberé avec ledit ſeigneur Jean-François, ils perſiſterent néanmoins à ne s'en vouloir point ſervir, contre pluſieurs bonnes conſiderations contenuës audit Mémoire, dont je vous envoye copie, auſquelles ils devoient avoir égard, au moins pour l'amour d'eux-mêmes, & pour le beſoin, qu'ils en peuvent avoir bien-tôt ; & même pour ne donner à V. M. une ſi juſte excuſe de leur dénier le ſecours, qu'ils vous demandent pour cete même guerre. Me promit au reſte ledit ſeigneur Cardinal, tant de ſa part, que de celle dudit ſeigneur Jean-François, que leſdits ſoldats François ne ſeroient moleſtez par les Capitaines, pour l'argent qui leur avoit été avancé. Ce nonobſtant, vinrent ſe plaindre à moi deux deſdits ſoldats François, le premier jour de ce mois, qui étoit un vendredi au matin, qu'on leur avoit ôté leurs épées, & à l'un ſon collet & ſon pourpoint, pour l'argent qui leur avoit été avancé. Et pour ce que je devois aller à l'audiance l'après-dinée, je dreſſai un Mémoire là-deſſus, pour le laiſſer au Pape, comme je fis après lui avoir parlé de ce fait avec quelque reſſentiment. Et ce fut lors, & à ce propos, que le Pape me

dit ce que j'ai mis ci-deſſus, qu'il n'avoit rien ſçû ni entendu de tout ce qui s'étoit paſſé pour le regard deſdits ſoldats François. J'envoye auſſi copie de ce Mémoire. Monſieur le Cardinal Aldobrandin ſe montra fort fâché de cette inſolence, qui avoit été faite auſdits ſoldats François; & en ma préſence commanda, qu'on allât querir l'Auditeur de camp, c'eſt-à-dire le Juge, qui doit aller en cette expedition, pour juger des cauſes & differends, qui naîtront entre ceux de l'armée: lequel Auditeur me vint trouver le ſoir, de la part dudit ſeigneur Cardinal, & me dit, qu'il avoit commandement de faire rendre aux ſoldats ce qui leur avoit été ôté & qu'on lui baillât les noms par écrit, & les choſes ôtées. Et de fait, ledit Auditeur envoya le lendemain en mon logis les deux épées, & le collet & pourpoint: mais juſques ici je n'ai ſçû obtenir, que leſdits Capitaines donnaſſent à ces ſoldats licence pour ſe retirer: leſquels pâtiſſent, pour n'avoir cependant dequoi vivre: à quoi je ſuplée aucunement de ce peu que j'ai.

Des deux Ambaſſadeurs du Roi de Perſe, l'Anglois s'en alla le 30. de Mai, lui ayant le Pape envoyé, le jour auparavant, trois cens écus, outre les mille premiers; & fait dire, qu'il partît. Il a dit s'en retourner tout droit vers le Roi de Perſe, & n'a laiſſé guere bon renom à ſon partement, pour avoir abandonné de ſes gens, à qui il devoit; & les avoir abuſez de fauſſes eſperances & promeſſes, qu'ils ſeroient payez par un certain Anglois, qui étoit à Rome, auquel il diſoit avoir laiſſé de l'argent pour ce faire, combien qu'il ne lui eût rien laiſſé [6].

6 J'ai déja dit dans mes notes précédentes, que cet Anglois étoit un inſigne fourbe & fripon. Auſſi ſe garda-

Le Perſien partit le 6. de Juin ; & quoiqu'il m'eût dit vouloit aller vers V. M. on dit, qu'il va droit vers le Roi d'Eſpagne. Le Patriarche *Biondo*, Maître d'hôtel du Pape, vint vers moi, de la part de S. S. le 2. de ce mois, & me dit, que S. S. ne pouvoit trouver bon, que ledit Perſien allât par mer, comme d'autres lui avoient conſeillé ; ains vouloit, qu'il allât par terre, & paſsât en Avignon : & me requeroit de lui vouloir expedier un paſſeport, & écrire aux Seigneurs, qui commandoient és lieux, où ledit Perſien avoit à paſſer ; & me montra un paſſeport en latin, que S. S. lui avoit fait expedier. Je me comportai envers ledit Patriarche, comme j'avois fait envers tous autres, ne montrant point, que je vouluſſe, ou que je ne vouluſſe point, que ledit Perſien allât vers V. M. ni que je me ſouvinſſe, que ledit Perſien m'avoit dit y vouloir aller. Je répondis ſeulement, que fort volontiers j'obéirois à S. S. & ferois un paſſeport pour ledit Perſien tel que je le pouvois faire ; & écrirois à Monſieur de Guiſe[7], & à Monſieur de Vantadour, qui commandoient, l'un en Provence, l'autre en Languedoc, où ledit Perſien auroit à paſſer, en tenant le chemin, que ledit Patriarche venoit de me dire. Et de fait, j'envoyai le ſoir même audit Patriarche ledit paſſeport, & leſdites deux lettres, de la teneur, que V. M. pourra voir par les copies, que j'en envoye.

Le paſſeport, tout à la premiere ligne, porte, comme je l'ai fait, admoneſté, pour ne dire re-

t-il bien de retourner en Perſe, où l'on n'auroit pas manqué de le punir de la rétention des préſens, que ce Roi envoyoit aux Princes Chrétiens.

7 Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, Gouverneur de Provence, & Amiral des Mers du Levant.

quis, par N. S. P. Et leſdites lettres, que j'ai écrites auſdits ſeigneurs Ducs de Guiſe, & de Vantadour, portent le même. Et pour ce que les deux lettres étoient de même teneur, je n'en envoye qu'une copie. Il faut que ledit Ambaſſadeur Perſien ait été détourné par quelques-uns, comme par les Eſpagnols, d'aller vers V. M. lui m'ayant dit d'y vouloir aller. Mais j'ai toujours tenu cela comme indifferent, & ne ſçaurois dire, s'il y eût eû plus de bien, ou de mal. Tant y a que ſi V. M. en veut uſer, ils vous ont aprêté en cela une autre excuſe, pour n'entrer point en la ligue, dont il ſe parle, ains en laiſſer faire ceux, qui ſe renvoyent ces Ambaſſadeurs les uns aux autres. Ledit Ambaſſadeur Perſien m'envoya, le ſoir devant qu'il partît, une lettre à V. M. je croi que ce ſoit la lettre du Roi de Perſe, qu'il me dit avoir à rendre à V. M. Ledit ſieur Patriarche, Maître d'hôtel du Pape, me dit, que ledit Perſien avoit ſçû tant faire en la derniere audiance, que S. S. lui avoit fait donner autres mille écus, outre les premiers; & qu'outre ces donatifs, les deux Ambaſſadeurs lui avoient dépenſé en traitement environ ſix mille écus. Quand ledit Perſien fût à *Pontromoli*, trois de ſes Perſiens s'en retournerent à Rome, diſant ſe vouloir faire Chrétiens: & de fait, on a commencé à les catechiſer.

J'envoye à V. M. le Bref du Jubilé pour Paris, lequel eſt juſtement ſuivant les mémoires, qu'on en avoit envoyez, excepté le terme de ſix mois, qu'on demandoit, & une clauſe extraordinaire de certaines facultez, qu'on vouloit auſſi, laquelle n'a été en aucun Jubilé, & ne la veut-on conceder ici en façon du monde. L'inſtance, que V. M. a faite de ce Jubilé, a

été cauſe, que le Pape en a concedé trois autres, à ſçavoir, au Roi de Pologne, à l'Archiduc Albert, & au Duc de Savoye.

L'année paſſée, V. M. priée par Madame l'Abbeſſe de Fontevrault, ſa tante, fit faire inſtance auprès du Pape, à ce que S. S. permit, que la Fête & l'ofice de Sainte Agnès de Montepulciano fuſſent célébrez en tous les Couvents de l'Ordre de Saint Dominique par toute la Chrétienté. Ce que j'ai enfin obtenu: & le Bref en a été expedié adreſſant à V. M. Je vous l'envoye avec une copie imprimée, me remetant au bon plaiſir de V. M. de garder ledit Bref, ou de l'envoyer à madite Dame de Fontevrault.

En l'Egliſe de S. Pierre de Rome y a deux Chapellenies de Sainte Petronille, fille de Saint Pierre, & tient-on qu'elles ſont de droit patronat des Rois de France; ce que les Chanoines, & autres bénéficiers de ladite Egliſe, tiennent à honneur, & favoriſent en tout ce qu'ils peuvent audit droit de patronat. Et étant dernierement vaqué par mort une deſdites Chapellenies, du revenu d'environ trente écus, me requirent de vouloir conſentir, en abſence d'Ambaſſadeur, à la proviſion, que N. S. P. en feroit à un fort honnête Prêtre, qui a ſervi longuement en ladite Egliſe, apellé Joſeph Dominique: ce que je fis fort volontiers, tant pour conſerver la poſſeſſion de ce droit à V. M. & à ſa Couronne, qu'auſſi pour complaire à ce vénérable Chapitre. Il y a un autre, qui en a obtenu collation du Cardinal de Coſence, Archiprêtre de Saint Pierre, & prétend qu'il n'y a point droit de patronat; & quand il y en auroit, que j'avois beſoin de mandement ſpécial de V. M. pour conſentir à ladite proviſion de N. S. P. Je ferai tout

ce que je pourrai pour trouver de quoi prouver ledit droit de patronat : & ſi és archives de la Couronne il s'en trouvoit quelque choſe, il ſeroit bon d'en envoyer une copie bien & dûement collationnée ; & cependant une ratification du conſentement, que j'ai prêté comme Cardinal François, faiſant les affaires de V. M. & Vice-protecteur. J'envoye une forme de ladite ratification à faire.

Le jour de l'Aſcenſion dernier de Mai, N. S. P. communia de ſa main le ſeigneur Jean-François Aldobrandin, & les principaux, qui doivent aller avec lui en cette expedition de Hongrie [8] ou de Croace & Stirie, & après la meſſe lui bailla l'étendart. Et ledit ſeigneur Jean-François partit le lendemain de bon matin, tirant vers Bologne & Ferrare, & au Frioul ; d'où il paſſera au païs de l'Archiduc Ferdinand, faiſant tout ſon chemin par terre. Le Grand-Duc envoye deux mille hommes de pied payez pour le ſecours dudit Archiduc Ferdinand, ſous un ſien Colonel [9], qui a commandement d'o-

8 Le Piaſecki dit, que cette ſeconde expedition du Général Aldobrandin fut précédée d'un mauvais augure, ſçavoir, de l'acouchement d'un ſoldat Allemand, nommé Daniel Barkmer, qui paſſant auparavant pour homme, déclara pour lors qu'il étoit hermafrodite. *Qui ex concubitu cum alio milite peperit filium, & denuùm examinatus Androgynum ſe eſſe eſt faſſus eſt, quòd antè militem agens celaverat.* In Chronico.

9 Probablement, ce Colonel étoit Dom Jean de Medicis, frere naturel du Grand-Duc, le même Piaſecki le nommant comme collegue du Duc de Mantouë dans le commandement des troupes auxiliaires, envoyées par les Princes d'Italie à l'Archiduc Ferdinand. *A Principibus Italiæ Ferdinandus Archidux obtinuerat quinque millia militum, quibus præerant Dux Mantuæ Vincentius, & Joannes Medicæus.*

béir en tout & par tout audit ſeigneur Jean-François Aldobrandin.

L'Ambaſſadeur de l'Empereur partit de cette ville pour ſa maiſon & pour la Cour de l'Empereur le 5. de ce mois. Le Nonce pour France n'eſt point encore parti, à cauſe d'une fluxion en une de ſes jambes, pour s'être voulu purger avant que partir. Le ſeigneur *Veniero*, Ambaſſadeur extraordinaire de la Seigneurie de Veniſe, ſe licencia du Pape vendredi 8. de ce mois, & partira un jour de cette ſemaine. Auſſi s'en ſont allez deux ſénateurs de Milan, qui avoient été envoyez par le Comte de Fuentes, pour le differend des Juriſdictions Eccleſiaſtique & Seculiere, lequel on tient pour acordé. Et dit-on auſſi que le Cardinal *Borromeo*, Archevêque de Milan, qui s'étoit parti de Milan pour ledit differend, y retournera reſider [10].

Le Marquis d'Alegre, qui a demeuré en cette

10 Ce Cardinal avoit d'ailleurs une puiſſante raiſon, qui l'invitoit à retourner promptement à Milan. C'étoit la célébration de la fête du Cardinal *Carlo Borromeo*, ſon prédéceſſeur, & ſon couſin, que Clément VIII. béatifia, cette année-là, commandant au Clergé, & au Sénat de Milan, de lever ſon corps de terre, pour être expoſé à la vénération du peuple, & de changer les Meſſes de *Requiem*, qui lui étoient dites à ſon anniverſaire, en Meſſe & en Office de Confeſſeur. *Beatum illum appellans, Cæſari Baronio Cardinali præcipit, Mediolanum reſcriberet, ne poſthac teri humanis veſtigiis beati viri ſepulcrum Mediolanenſes ſinerent, venerationis ergo locum, quo corpus conditum fuerat, periſtromate cooperirent, ejus anniverſario die lugubria ſolemnia pro Defunctis minimè celebrarentur; verùm pullo amicto in album mutato, ſtatis Confeſſorum diebus fieri ſolita miſſarum ſolemnia de more peragerentur, uti Caroli cognatorum, Magiſtratuum, totiuſque confluentis urbis interventu efficium eſt.* And. Mauroceu. Hiſt. Ven. anno 1601.

ville de deux à trois ans, s'en eſt allé demeurer, comme il a dit, à Baſle, ou à Beſançon, pour être plus près de France, & recevoir quelque aide de ſes ſœurs.

L'élection du Général de l'Ordre de S. Dominique fut faite la veille de Pentecôte, & fut élû un Eſpagnol, qui auparavant étoit Provincial d'Aragon. A quoi aiderent les François, dont ils ont été louez, & N. S. P. leur en a ſçû bon gré.

Les galéres de Naples, qui étoient allé joindre celles de Sicile & de Malte, pour ſurprendre celles qui portoient les tributs & les préſens de l'Afrique à Conſtantinople, s'en ſont retournées, ſans avoir rien fait: & dit-on, que toutes les galeres du Roi d'Eſpagne, & celles du Pape, de Gennes, & de la Religion de Malte, & du Grand-Duc, ſe doivent joindre de nouveau, pour aller enſemble à quelque autre entrepriſe contre le Turc.

Quant à l'armée du Milanés, V. M. ſçaura ce que le Pape m'en a dit ce jourd'hui par ce qui s'enſuit. Il m'a envoyé querir ce matin, & m'a dit, que je lui avois dit dernierement de la part de V. M. pour excuſer le retardement de la publication du Concile de Trente, & du rétabliſſement des Peres Jéſuites, que c'étoient choſes, qui ne ſe pouvoient faire qu'en paix ferme & aſſûrée; & que le Comte de Fuentes avoit tenu juſques ici les eſprits en ſuſpens, de façon qu'on ne s'étoit pû aſsûrer, s'il y auroit paix, ou non: Que le Roi d'Eſpagne n'avoit encore juré la Paix; & que les François étoient ſi maltraitez en Eſpagne, que V. M. n'en pouvant plus endurer, ſeroit contrainte d'uſer de repreſailles; Que là-deſſus il me vouloit dire, pour l'écrire

à V. M. que quant à l'armée dudit Comte de Fuentes, V. M. en pouvoit meshui être éclaircie, non ſeulement par ce que S. S. vous en avoit écrite, & fait écrire, mais auſſi pource que de ladite armée une partie s'en alloit aux Païsbas; une autre à l'Archiduc Ferdinand; & le reſte aux galéres, qui ſeroient conduites par le Prince Doria. Et quant à la Paix de Vervin, il avoit avis, que le Roi d'Eſpagne l'avoit ſouſcrite & jurée fort volontiers, & amiablement [11]. Et pour le regard des François, qu'on prétendoit avoir été maltraitez, il avoit auſſi avis, que c'étoient certains qui avoient voulu frauder les gabelles vers Seville; mais que de ceux-là, les moins coupables avoient été délivrez & renvoyez en France; les plus coupables avoient été conduits à Vailladolid, où il leur ſeroit acordé pardon & délivrance au moindre mot, que V. M. ou ſon Ambaſſadeur, en diroit: & ainſi il ne ſeroit beſoin d'uſer de repreſailles, ni de faire autre mouvement: Que S. S. avoit très-bonne information de la bonne inclination du Roi d'Eſpagne à la paix & au repos de la Chrétienté, & ſi V. M. y correſpondoit, elle eſperoit de voir entre Vos Majeſtez, non ſeulement paix durable, mais auſſi amitié. Et ſi de ſon vivant il ſurvenoit quelque ocaſion de differend, il s'aſſûroit de l'aſſoupir par ſon entremiſe, ſans qu'il fâlût faire autre mouvement: Qu'il prioit V. M. de s'en aſsûrer, & entr'autres choſes empêcher, qu'il n'allât des François au ſecours des Zelandois & Hollandois; ou s'il y en alloit, montrer au moins par quelque effet, que ç'aura été contre la volonté de V. M. laquelle pouvant

11 Dans la grande Egliſe de Vailladolid, entre les mains du Cardinal Guevarra, Archevêque de Seville.

deſormais être en repos de tous les trois points ſuſdits, pourroit auſſi faire publier le Concile, & rétablir les Jéſuites : qui étoient les deux choſes, que S. S. deſiroit le plus de V. M. & dont il vous prioit de toute ſon affection ; Qu'il vous eût écrit tout ce que deſſus ; mais que n'ayant point de Nonce près V. M. il ne ſçavoit s'il le feroit, & deſiroit que je vous l'écriviſſe de ſa part.

J'ai noté, que comme il avoit très-bien retenu les trois points ſuſdits, auſſi taiſoit-il fort prudemment les entrepriſes ſur les villes de Marſeille & de Mets, deſquelles néanmoins je m'aſsûre qu'il ſe ſouvenoit auſſi-bien pour le moins, que du reſte. Mais auſſi lui avois-je donné ocaſion de les pouvoir taire, les lui ayant dites comme de moi-même, & non comme V. M. s'en plaignant, ni nommant perſonne. J'ai auſſi noté, que le mot de repreſailles lui étoit entré bien avant dans l'eſprit, & de ceux, à qui il le peut avoir communiqué ; & que c'eſt cela principalement qui a été cauſe qu'il m'a fait apeller. Au demeurant, je lui ai répondu, que je ne manquerois de lui obéïr, & de vous faire entendre fidelement tout ce qu'il venoit de me dire : Que S. S. ſe pouvoit aſsûrer, que comme V. M. étoit aujourd'hui le Prince le plus apte & duit à la guerre, auſſi étoit-il le plus diſpoſé à la paix, comme V. M. l'avoit montré en toutes ocaſions, & ſignamment en cette derniere concluſion de paix, s'étant déſarmé poſſible plutôt qu'elle ne devoit ; pour le moins plutôt que je n'eûſſe conſeillé : Que le Roi d'Eſpagne, ni autre, ne vous paſſeroit jamais en courtoiſie & bonne amitié ; comme il ſe voyoit tous les jours en vos propres vaſſaux & ſujets, que ceux,

qui vous avoient été les plus capitaux ennemis, ne laiſſoient de trouver en V. M. la même courtoiſie, faveur, & bonne volonté, & en recevoir les mêmes bienfaits, que ceux qui vous avoient été conſtamment & perpetuellement fideles & obéiſſans, & qui avoient pluſieurs fois hazardé leurs perſonnes & vies pour votre autorité & ſervice: Que S. S. ſe pouvoit auſſi aſsûrer, que V. M. la recevroit toujours pour arbitre de tous differends, qui pourroient naître, ſoit avec ledit Roi d'Eſpagne, ou avec autre Prince: mais que je me doutois, qu'on lui avoit déguiſé les matieres ſur le mauvais traitement reçu par les François en Eſpagne. Car il m'avoit été écrit à moi, qu'on les y avoit gehennez, & fait mourir, combien que pour frauder les gabelles, quand ainſi ſeroit, il n'y écheoit que la perte des Marchandiſes. Quant à des François, qui pouvoient être allez au camp des Zelandois & Hollandois, je lui avois déja dit, que c'étoit contre la volonté de V. M. [12] comme S. S. pouvoit juger d'autrui par ſoi-même, de laquelle les ſujets étoient allé ſervir d'autres Princes contre ſon gré, n'y avoit pas long-tems; ce qu'il m'a confeſſé. Et j'ai ajoûté, qu'il y avoit beaucoup plus de François au camp de l'Archiduc, où même étoit allé depuis peu de tems Monſieur le Prince de Joinville; là où de l'autre côté, il ne ſe trouveroit qu'il y eût perſonne de marque, ſi ce n'étoit un gentilhomme, apellé la Noüe [13], qui avoit été nourri & élevé par ſon

12 C'eſt la réponſe qu'Henri IV. avoit faite auparavant à Dom Juan de Taſſis, Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, & à l'Envoyé de l'Archiduc Albert. Le Miniſtre doit toujours parler conformément à ce que dit ſon Maître.

13 Odet de la Noüe, fils

pere parmi eux : de façon qu'il ſe pouvoit dire autant Hollandois, que François. Sur cela S. S. a dit, qu'il ſçavoit, que ledit Prince étoit avec l'Archiduc ; mais qu'on ſçavoit auſſi comme il y étoit allé. Je lui ai repliqué, que lors qu'il étoit parti, il étoit en la bonne grace de V. M. & toutes ſes querelles apointées; de façon qu'il n'avoit eu aucune contrainte d'y aller. *Oui, mais*, a dit le Pape, *le Roi ne vouloit point qu'il y allât ; mais l'autre lui dit, qu'il y vouloit aller en toutes façons. Je voi bien, Très-Saint Pere*, ai-je dit, *que l'on vous raporte toujours les choſes au déſavantage du Roi ; & qu'on voudroit vous faire croire, que tous ceux qui vont de l'autre côté, y vont du gré de S. M. & ceux qui vont à l'Archiduc, y vont malgré lui. Mais on ne ſçait ſi bien déguiſer les choſes, qu'on n'y voye la malice à travers. Quand ainſi ſeroit, que le Roi n'eût point voulu, que ce Prince y allât ; il ne faiſoit en cela ſinon ce que devoit un bon allié & confederé, qui, metant à part le point de la Religion, n'a jamais reçu que ſecours & ſervice des Etats, en ſa néceſſité ; & des autres il n'en a jamais reçu que déplaiſir & dommage. Mais ſi le Roi étoit ſi contraire au deſir de ce Prince, ne pouvoit-il pas l'arrêter? Et ne l'arrêtant point, ne pouvoit-il pas lui faire ſaiſir ſes biens, & retenir les penſions, que S. M. lui donne ? Que ſi V. S. n'entend rien de tout cela, & ſi ceux-là mêmes, qui lui font ces raports, ne l'ont pas même oſe feindre,*

du célébre la Noüe Bras-de-fer, Gouverneur de Maſtricht, & Genéral des troupes Hollandoiſes ſous Guillaume I. Prince d'Orange. Odet fut Ambaſſadeur Extraordinaire de France en Hollande, ſous le regne de Louis XIII. Bongars dit, qu'il étoit digne fils de ſon pere : *Celeberrimi patris non indignus filius.*

je lui en laiſſerai tirer la concluſion qui lui ſemblera convenable. D'une choſe me crois-je, que le voyage de ce Prince pourra cauſer un de ces jours à V. S. nouvelle ocaſion de telle plainte, d'autant que ſon exemple pourra faire aller de l'autre côté plus de gens qu'il n'y en eſt allé ci-devant. Car d'eſperer plus d'obéiſſance & de reſpect des hérétiques, que des Catholiques, il n'y a pas grande aparence. Le Pape a dit alors, que V. M. pourroit trouver quelque temperament à cela, & même procurer quelque acord entr'eux. Je lui ai dit, que V. M. l'avoit voulu faire dès le commencement, mais que l'Archiduc ne s'en étoit point fié, ne pouvant comprendre la bonté & bonne foi de V. M. & la meſurant au pied du commun des autres Princes [14]; & qu'il me ſouvenoit, qu'il étoit venu ici un des principaux ſeigneurs des Païs-bas, qui avoit reconnu à M. de Sillery, que ſi l'Archiduc eût ſuivi le conſeil de V. M. il s'en fût mieux trouvé, & ſeroit plus à ſon aiſe qu'il n'étoit. *Or ſus*, dit le Pape, *il faut oublier le paſſé, & faire mieux à l'avenir.* Et ainſi s'eſt fini ce propos, comme fera auſſi cette trop longue lettre, priant Dieu, Sire, &c. De Rome, ce lundi 11. de Juin 1601.

14 La bonne foi eſt ſi peu d'uſage parmi les Princes, que celui qui en a, & qui comme tel va rondement en beſogne, leur eſt plus ſuſpect, que tous ceux même, qui les ont déja trompés.

LETRE CCLXXIX.

AU ROY.

SIRE,

Cette lettre ſera toute ſur l'érection de Nancy en Evêché, que Monſieur de Lorraine fait pourſuivre en cette Cour depuis l'année 1598. comme j'en donnai avis à Votre Majeſté dés lors. Par mes deux dernieres dépêches j'ai écrit à V. M. comme ceux qui ſont ici pour Monſieur de Lorraine m'avoient promis de ſurſeoir cette pourſuite, juſques à ce que l'affaire de la diſpenſe du mariage de Monſieur le Duc de Bar, & de Madame votre ſœur, fût expedié. Mais j'ai découvert, que nonobſtant ladite promeſſe on y travailloit bien fort: ce qui fut cauſe que j'en parlai de nouveau au Pape le vendredi 15. de ce mois, non par forme d'opoſition, encore que j'en eûſſe menacé les Agens de Monſieur de Lorraine, au cas qu'ils me manquaſſent de parole; mais en homme, qui deſiroit avoir communication des papiers & écritures concernant cet afaire, pour en rendre compte à V. M. qui m'avoit commandé d'y prendre garde, pour la Protection qu'elle a des Evêchez de Mets, Toul, & Verdun; au préjudice deſquels pourroit tourner l'érection qu'on demandoit de ce nouveau Evêché: & fis tant avec S. S. qu'elle ſe contenta, que leſdites écritures & autres pieces me fuſſent communiquées. Au reſte, elle me dit, qu'elle ne courroit point en cet afaire, & qu'auſſi bien l'Archevêque de Treves s'y opoſoit; & que nous aurions tems de ſournir de nos raiſons

&

& preuves, & que toutes choſes ſeroient bien & mûrement conſiderées & déciſes.

Le lundi 18. au Conſiſtoire, je fis que S. S. commanda à Monſieur le Cardinal de Como, Chef de la Congregation des Matieres Conſiſtoriales, où cet afaire ſe traite, que leſdites écritures me fuſſent envoyées; comme de fait elles me furent aportées le lendemain mardi 19. inſerées par ordre, & reliées en un aſſez gros livre dés ladite année 1598. Auquel livre ſe trouve premierement la requête de Monſieur de Lorraine, avec le renvoi que le Pape fit à ladite Congregation des choſes Conſiſtoriales; & puis une commiſſion de ladite Congregation à Monſieur le Cardinal *Mantica* pour informer des qualitez de la ville de Nancy, & des cauſes de cette érection, & des biens, dont on vouloit doter l'Egliſe Cathedrale à ériger; & d'autres choſes apartenantes à cet afaire: Le mandement expedié par Monſieur de Lorraine au ſieur Jean Poirot, pour ſolliciter cette érection auprès de N. S. P. Deux lettres patentes dudit ſeigneur Duc, par leſquelles il conſent, que les Abbayes de Notre-Dame de Clerlieu & de S. Martin, fondées par les Ducs de Lorraine ſes prédéceſſeurs, ſoient ſuprimées & unies au nouveau Evêché: Le conſentement de Monſieur le Cardinal de Lorraine, à ce que leſdites deux Abbayes, dont il eſt commandataire, & encore l'Abbaye ſéculiere de S. Gorgon, & les Prieurez de S. Dagobert & de Varengeville, dont il eſt pourvû, ſoient auſſi appliquez à la dotation dudit nouveau Evêché. Conſentement encore du Doyen, Chanoines, & Chapitre de ladite Abbaye de S. Gorgon au même fait. Autre conſentement des Doyen, Chanoines, & Chapitre de l'Egliſe Collégiale de

S. Dieu donné, à ce que du nombre de 27. canonicats & prébandes de leur Egliſe, il en ſoit démembré trois à perpetuité, & qu'elles ſoient unies, apliquées & incorporées à la nouvelle Egliſe Cathédrale, qui s'érigera à Nancy. Deux catalogues des bénéfices, qui ſeront diſtraits des Dioceſes de Mets & de Toul, & ſoûmis & aſſujetis au nouveau Dioceſe de Nancy. Les conſentemens prêtez par les Evêques de Toul & de Mets; & par le Chapitre de Toul, à la diſtraction deſdits bénéfices. Les faits poſez & articulez & baillez de la part dudit ſeigneur Duc ſur le fait de ladite érection, avec les noms & ſurnoms des témoins à examiner ſur leſdits faits. Et eſt à noter que toute cette procedure ſe fit en l'année 1598. à Rome, pendant que le Pape étoit à Ferrare, & que Monſieur de Luxembourg & moi l'avions ſuivi, & nous tenions près de lui pour votre ſervice: toutefois pour loin de nous que ladite procedure ſe faiſoit, V. M. ne laiſſa d'en être avertie.

De toutes leſdites pieces, j'en ai choiſi quatre, pour en envoyer copie à V. M. à ſçavoir, la requête de Monſieur de Lorraine, les deux catalogues des bénéfices à diſtraire des Dioceſes de Toul & de Mets; & les faits poſez & articulez de la part de mondit ſieur de Lorraine. Sur leſquelles quatre pieces auſſi j'expoſerai à V. M. en cet endroit certaines conſiderations, qui ſe pourroient repreſenter à N. S. P. pour empêcher cette érection; outre celles que j'eſpere recevoir de delà, après que V. M. aura ordonné à ceux qui ſont ſur les lieux, ou plus près que je ne ſuis, d'en faire & envoyer de bons mémoires.

1. Donc en la requête de Monſieur de Lorraine, je conſidere quatre choſes, qui ſont con-

traires à ſon deſir. La premiere eſt, qu'il demande qu'une Egliſe qui n'eſt point, & qu'il a intention de faire bâtir, ſoit érigée en Cathédrale; ce qui ne ſe doit point faire.

2. Il demande droit de patronat & de preſentation, tant pour cette premiere fois, qu'à perpetuité, & tant pour le regard de l'Evêché, que des dignitez, canonicats, prébandes, & tous autres bénéfices, qui ſeront érigez en ladite Egliſe, jaçoit que des biens eccleſiaſtiques qu'il veut être apliquez à ladite Egliſe, pluſieurs ſoient libres, ſans aucune ſervitude de droit de patronat, qui lui apartienne d'ailleurs. Ce qu'on ne trouve pas bon ici, comme il n'eſt pas auſſi raiſonnable.

3. Il veut agrandir, annoblir, & autoriſer la ville de Nancy, au détriment & diminution des Villes & Egliſes Cathédrales de Mets & de Toul, qui ne ſont point en ſes Etats, ains en la Protection de V. M. Que ſi ces Citez & Evêchez étoient en ſeſdits Etats, la choſe ſeroit plus tolerable; mais lui n'y ayant rien, il n'a point raiſon de demander, que pour lui on dégrade les Citez, Evêchez, & Egliſes Cathédrales de Mets & de Toul, qui ſont hors de ſes terres, & en autre principauté.

4. Il demande, que tout auſſi-tôt que l'Evêché de Nancy ſera érigé, Monſieur le Cardinal, ſon fils, en ſoit Evêque. Ce qui eſt conforme au deſir commun, que les peres ont de procurer du bien à leurs enfans, & à la dignité, extraction & mérite de mondit ſieur le Cardinal, qui n'aura jamais tant de bien, qu'il n'en mérite davantage: mais cela ne s'acorde pas bien avec ce que mondit ſieur de Lorraine dit au 1. & 24. articles de ſes faits, que l'Evêque de Toul, pour la gran-

deur & fréquence de ſa cité & de ſon dioceſe, ne peut ſufire à les bien & commodément régir & gouverner ; & ſi on en démembre les lieux nommez en ſon catalogue, il pourra beaucoup mieux régir & gouverner ſon Egliſe de Toul, & le reſte de ſon dioceſe. Ce qui donnera à penſer à qui bien peſera cette raiſon, que beaucoup moins donc pourra ſufire Monſieur le Cardinal, ſon fils étant mêmement maladif comme il eſt, à bien adminiſtrer les Egliſes, citez & dioceſes de trois Evêchez, Strasbourg, Mets, & Nancy.

Aulli ladite nomination de mondit ſieur le Cardinal au nouveau Evêché, diminue grandement de la force du conſentement par lui prêté au démembrement du dioceſe de ſon Evêché de Mets, & à l'union & incorporation des Abbayes & Prieurez, qu'il a en ſa tête au nouveau Evêché à ériger, comme je le dirai ci-après en lieu plus commode.

Quant au catalogue des bénéfices, qu'on veut démembrer du dioceſe de Toul, eſt à noter premierement le grand nombre, à ſçavoir, cinq Egliſes collégiales, dix-ſept Monaſteres, ſix Prieurez, & ſoixante & dix Paroiſſes, en trois Doyennez de l'Egliſe Cathedrale de Toul ; outre l'Abbaye de S. Gorgon, qu'on n'y a point nommée, jaçoit qu'elle ſoit au dioceſe de Toul, pource quelle eſt exemte de la juriſdiction de l'Evêque de Toul : & ainſi prétendent, qu'elle ne ſoit d aucun dioceſe. Et après eſt à noter, que le conſentement prêté par Meſſire Chriſtophe de la Vallée, Evêque de Toul, n'eſt point conſiderable, d'autant qu'il a été tout le meilleur tems de ſa vie ſerviteur domeſtique de Monſieur de Lorraine, & de Meſſieurs ſes en-

ſans [1], & qu'il leur eſt tenu & obligé de cet Evêché même, qu'il a eu par leur moyen. Et quant à ce que, par ſondit conſentement, il s'eſt réſervé une petite penſion de ſix-vingts ducats par an pour lui & ſes ſucceſſeurs ſur le futur Evêché de Nancy, ſans aucune sûreté, il ſe voit que c'eſt par contenance, & par certaine couverture plutôt que par vraye indemnité des Evêques de Toul d'un ſi grand démembrement & perte de cinq Egliſes collégiales, 17. Monaſteres, ſix Prieurez, & 70. Paroiſſes & dimes & autres profits & émolumens; outre la juriſdiction & autorité, qui en proviennent à l'Evêque. Le conſentement du Chapitre de Toul n'y peut de rien aider, parce qu'il eſt fait à yeux clos, ſans y rien exprimer, ni ſpécifier des ſuſdits bénéfices, & ſans qu'il conteſte que les Doyens en ayent eu connoiſſance particuliere, comme il faudroit.

Le catalogue des bénéfices, qu'on veut éclipſer de l'Evêché de Mets, n'eſt pas du tout ſi numereux, mais tout y eſt néanmoins de trop, un Monaſtere, cinq Prieurez & 45. Paroiſſes. Et le conſentement de Monſieur le Cardinal Evêque de Mets eſt encore moins conſiderable, d'autant qu'outre que ni lui, ni l'Evêque de Toul, n'ont pû faire déterieure la condition de leurs Egliſes, & de leurs ſucceſſeurs, il eſt fils du ſupliant, & frere & oncle de ceux, qui ont à ſucceder au Duché de Lorraine, & au droit de patronat, dont il s'agit; & qu'il ſe voit manifeſte-

1 Il avoit été Précepteur d'Eric Monſieur, Evêque de Verdun, dont il eſt parlé dans les lettres 84. 88. 90. & 99. & avoit ſuccedé au Cardinal de Vaudemond, frere de Louiſe de Lorraine, épouſe d'Henri III. Roi de France. Il mourut en 1607.

ment, que pourvû qu'il eût ſon compte durant ſa vie, il ne s'eſt point ſoucié de conſerver à l'Evêché de Mets, & à ſes ſucceſſeurs Evêques, leur entiere juriſdiction & droits, non pas même de leur reſerver une petite penſion, au moins par contenance, comme a fait l'Evêque de Toul. Le Monaſtere, les cinq Prieurez, & les 45. Paroiſſes, qu'il ſoufre être démembrées du dioceſe de Mets, il ſe les trouvera en l'Evêché de Nancy; comme auſſi fera-t-il ſes trois Abbayes, & deux Prieurez, qu'il conſent y être unis. Et ainſi il n'aura rien perdu quant à lui, ains toute la perte ſera ſur l'Egliſe & les Evêques de Mets, ſes ſucceſſeurs, auſquels ne reſtera rien pour leſdits Monaſtere, Prieurez & Paroiſſes démembrées. Ainſi a-t-il déja privé, entant qu'en lui eſt, l'Egliſe & les Evêques de Mets de la ville de Marſal, la plus forte place qu'ils euſſent, & des ſalines, leur plus utile revenu, les donnant à Monſieur ſon pere ſous autres prétextes & titres que de dévotion. Ainſi autrefois a ledit ſeigneur Duc de Lorraine eu de l'Evêché & Comté de Verdun les bailliages de Clermont & de Hattonchaſtel [2]. Et le pauvre

2 La Ville, Châtellenie & Prévôté de Hattonchaſtel fut engagée en 1540. par Jean, Cardinal de Lorraine, Evêque de Verdun, a faculté de rachat perpetuel, à Antoine, Duc de Lorraine, pour la ſomme de ſix-vingts mille francs monnoye de Lorraine. Puis en 1546. Nicolas de Lorraine, Adminiſtrateur perpetuel de Verdun, fit un échange du plein domaine & propriété de la Seigneurie de Hattonchaſtel, avec la Ducheſſe Doüariere, Chrétienne de Danemarc, Mere & Tutrice de Charles, Duc de Lorraine, qui, en contr'échange, lui remit ladite ſomme de 120000. livres & lui céda & tranſporta la Ville & Forteresſe de Rambercourt. Ce qui fut aprouvé par le Cardinal Jean, & par le Chapitre de l'Egliſe de Verdun. Mais Hattonchaſtel fut réuni avec toutes ſes

Evêque de Toul, qui encore aujourd'hui, & même en ſondit conſentement, s'intitule Evêque & Comte de Toul, & Prince du Saint-Empire, je ne ſçai comment, ni par qui, a été réduit à ce point, qu'il n'a hors les murailles de Toul un pouce de temporel pour ſoûtenir ſon titre de Comté & de Principauté. Et c'eſt une des choſes, de quoi me batent aujourd'hui ici les Agens de Monſieur de Lorraine, diſant que V. M. n'a interêt à cette érection, n'ayant aucune protection, ni autre droit hors les murailles de Toul, & toutes choſes à l'environ étant à Monſieur de Lorraine. Mais quoi qu'il ſoit de cela, il apert de ce que deſſus, que le conſentement de mondit ſieur le Cardinal ne doit être tenu en aucune conſideration. Quant au Chapitre de l'Egliſe de Mets, il n'a point conſenti audit démembrement; & jaçoit que Monſieur le Cardinal en ſon conſentement diſe, qu'il en a déliberé avec les Archidiacres, qui y avoient interêt, & a demandé & obtenu leur conſentement, ſi eſt-ce qu'il n'en apert rien que ſon dire ſimple: & comme ils n'en ont rien voulu bailler par écrit, ſi bien il eſt vraiſemblable, qu'ils en ayent été recherchez, auſſi pourra être qu'ils ne l'avouëront point.

Outre ce que deſſus, eſt à conſiderer és ſuſdits deux catalogues des bénéfices, territoires, & pays, qu'on veut diſtraire & démembrer des dioceſes de Toul & de Mets, le grand interêt qu'y ont ces deux Evêchez, & leurs chapitres & Dignitez, en la diminution de leur juriſdiction, & de leur autorité & droits du ſeau & de

apartenances & dépendances au domaine de cet Evêché, par un Arrêt de la Chambre Royale de Mets du 29. de Mai 1680.

viſitation, & actes, & en la collation des bénéfices, & en la perception des dîmes, fruits, revenus, profits, & émolumens. Et quand il n'y auroit autre interêt que cetui-ci des Egliſes Cathedrales, de leurs Evêques, Dignitez, & Chapitres, ſi ſeroit-il œuvre très-digne de la protection de V. M. que de les conſerver en leur entier, & ne ſoufrir, que de votre tems elles fuſſent diminuées & eſtropiées tant au ſpirituel, qu'au temporel, pour en créer & agrandir des Etrangers en autres Etats que les vôtres; puiſqu'il eſt ainſi, Sire, que le premier devoir de la protection, que Dieu vous a donnée ſur ce pays-là, eſt dû à Dieu & aux perſonnes & biens eccleſiaſtiques, qui lui ſont dédiez. Mais il plaira à V. M. conſiderer, que cet interêt & préjudice ne touche pas ſeulement les Egliſes, Evêques, Chapitres & leurs dignitez, mais paſſant outre bleſſe grandement les Communautez & corps des villes de Toul & de Mets; d'autant que, comme V. M. ſçait trop mieux, la grandeur, opulence, honneur, & réputation des villes conſiſte une grande partie à être fréquentées, & que pluſieurs gens en ayent beſoin, y aillent & viennent, & dépenſent & y laiſſent de leur argent. Or outre que tant plus les Evêques, Chapitres, & leurs dignitez ont de revenu, tant plus en vient & en eſt dépenſé és citez, où ils ont leur réſidence, & tant plus auſſi d'aumônes ils peuvent & doivent faire aux pauvres de la ville: Il y a cela encore, que tant plus le dioceſe eſt grand, tant plus de gens de dehors viennent en la cité, & y dépenſent & y laiſſent du leur, non ſeulement les Eccleſiaſtiques pour la tonſure, pour les Ordres, pour la collation des bénéfices, pour les Synodes, pour le crême, dont ils ont beſoin

tout le long de l'année, pour les procès des titres des bénéfices, & pour autres causes civiles & criminelles, dont les Evêques & leurs Officiaux connoissent entre personnes ecclesiastiques comme ordinaires, & bien souvent encore comme déléguez de Notre Saint Pere le Pape, qui leur adresse de ses rescrits, & les délegue juges en diverses ocasions. Mais les laïcs viennent audites citez, pour y recevoir le sacrement de la Confirmation, pour y obtenir des dispenses, que les Evêques peuvent donner, pour y lever monitoires, y plaider en causes matrimoniales, & purement ecclesiastiques, pour avoir absolution des cas réservez aux Evêques, ou des excommunications & autres censures ecclesiastiques, qu'ils auront encouruës, & pour telles autres choses; comme il faut aujourd'hui, que de Nancy même, dont il se parle, & du Pontamousson, & de toutes les villes & bourgs du Duché de Lorraine, on aille & porte de l'argent en vos villes de Mets, Toul & Verdun. De sorte, Sire, qu'autant de diocese & de ressort qu'on ôtera aux Evêques, Chapitres, & Dignitez de Toul & de Mets, autant ôtera-t-on de grandeur, honneur, richesse & réputation à vos villes & communautez de Toul & de Mets, pour en annoblir, honorer, agrandir & enrichir la ville de Nancy, où V. M. n'est en rien reconnuë. Et les Agens de Monsieur de Lorraine ont grand tort de dire, que V. M. n'a aucun interêt à l'érection, qu'ils demandent. Ce sont, Sire, les moyens d'opolition, qui me semblent se pouvoir tirer de la requête de Monsieur de Lorraine, & des deux catalogues, ou listes des bénéfices & territoires, qu'on veut démembrer des

dioceſes de Toul & de Mets, en atendant qu'on m'en fourniſſe d'autres de delà.

Quant aux faits poſez & articulez par mondit ſieur de Lorraine, pour obtenir ladite érection, & qui ſont la quatriéme partie, dont j'envoye copie à V. M. j'y ai remarqué ci-deſſus quelque choſe, qui ne s'acordoit point bien avec ladite requête. Mais au reſte étant choſes, qui conſiſtent en fait, & dont quelques-unes peuvent être autrement, qu'elles ne ſont afirmées eſdits articles, il ſeroit bon de les faire bien examiner par gens verſez en ces pays-là, & noter s'il y aura des choſes contre vérité, qui importent, & en envoyer de bons mémoires & preuves du contraire.

Au demeurant, je me remets à ce qui ſera aviſé par-delà, ſi on doit moyenner, qu'il ſoit formé opoſition à cette érection par le Chapitre & Dignitez de l'Egliſe de Mets, & par les Communautez des villes de Toul & de Mets; & que le Chapitre & Dignitez de l'Egliſe de Toul révoquent la procuration, qu'ils paſſerent le 6. de Mars 1598. pour conſentir au ſuſdit démembrement. Car il n'y a point eu de conſentement formé par eux, ains eſt ſeulement une procuration paſſée, pour conſentir ici. Et poſſible n'ont-ils jamais vû ledit catalogue, ni ne ſçavent de combien importe ladite procuration, qu'ils ont paſſée, en laquelle auſſi n'y a point un ſeul bénéfice exprimé, ni nommé. Je me remets encore à ce qu'il ſera aviſé de delà, s'il ſeroit à propos de faire encourager encore l'Archevêque de Tréves, lequel s'opoſe à cette érection, comme le Pape m'a dit. Je n'ai point encore ſçû ſes moyens d'opoſition, & tâche de les apprendre. Bien croi-je, qu'étant

les Evêchez de Mets & de Toul ſes ſuffragans, il peut dire, qu'il a interêt à ce que ſes ſufragans ne ſoient diminuez, & amoindris. Mais s'il n'a autre cauſe d'opoſition que celle-là, il ſera fort aiſé de l'apaiſer, & de le metre hors d'interêt, en lui ſoûmetant le nouveau Evêché de Nancy, & le faiſant ſon ſufragant, comme j'entens qu'on veut faire. De façon que ce qui ſera ôté des Evêchez de Mets & de Toul, ledit Archevêque le trouvera en celui de Nancy, qui lui ſera auſſi ſujet, & par ce moyen n'aura rien perdu.

Sur tout ce que deſſus j'atendrai les commandemens de V. M. & cependant, prendrai garde, Dieu aidant, que rien ne paſſe; & à la premiere audiance, que j'aurai du Pape, je lui dirai tout ce que deſſus, ou les principaux points, ſans pour encore former autrement opoſition par écrit, (ce qui ſe pourra toujours faire;) ains comme lui raportant ce que j'ai trouvé eſdites écritures, & lui diſant ce qu'il m'en ſemble, & lui donnant de cet afaire l'impreſſion, qu'il en doit avoir par la vérité & juſtice, & non autrement; comme auſſi lui proteſtai-je derniérement, quand je lui demandai à voir leſdites écritures, que V. M. & ſes Miniſtres & ſerviteurs ne voudroient nullement empêcher le contentement de Monſieur de Lorraine, ains y aider: mais comme V. M. devoit protection aux Egliſes, Evêchez, Chapitres & Dignitez de Mets & de Toul, auſſi ne pouvions-nous & ne devions manquer d'y ſervir V. M. & elles. A tant, je prie Dieu, Sire, &c. De Rome, ce 23. de Juin 1601.

LETRE CCLXXX.

AU ROY.

SIRE,

Je reçûs avant hier au ſoir, 23. de ce mois, la lettre qu'il plût à Votre Majeſté m'écrire le 26. de Mai, & encore une autre du 29. Quant à la premiere, c'eſt la dépêche ordinaire, & en réponſe de la mienne du 26. d'Avril. Je loüe grandement la façon, dont V. M. entend ſe comporter pour le regard des Indults, qu'elle a fait demander à N. S. P. & V. M. aura pû voir par les dépêches, que j'ai faites depuis la premiere demande, que, pour mon regard, j'ai ſuivi ſon intention avant qu'elle me l'eût écrite, en ſurſéant cette pourſuite, & n'ayant fait inſtance que pour l'Evêché de Saluces, & pour l'Abbaye de Stafarde, que je continuë encore. Auſſi ne penſé-je point m'être guére éloigné de l'intention de V. M. touchant l'entrepriſe faite ſur la ville de Mets, de laquelle je n'ai jamais parlé qu'en termes généraux, ſinon au Pape, & encore avec la feüille & le biais, & pour la fin & intention, que j'ai écrite à V. M. On écrit de la Cour de Monſieur de Lorraine, où il y a de très-mauvais François, qu'il n'y a eu aucune entrepriſe à Mets; mais que ç'a été une invention vôtre, pour intervertir la forme ancienne de la juriſdiction de cette ville, & en faire deſormais à votre mode; & que c'eſt choſe que les Rois de France projetoient long-tems y a. J'en ai vû les lettres. De l'armée du Comte de Fuentes, & du délai du Roi d'Eſpagne à

jurer la Paix de Vervin, & du mauvais traitement fait aux François en Eſpagne, je n'ai autre choſe à en dire, que ce que le Pape m'en dit, il y a aujourd'hui quinze jours. De quoi je rendis compte à V. M. tout à la fin de la dépêche, que je lui fis ce jour-là même, qui étoit le 11. de ce mois.

Je prens & prendrai garde ſoigneuſement à ce que l'on deſſeigne par-deçà touchant la ſucceſſion au Royaume d'Angleterre; & reconnois, que c'eſt aujourd'hui quaſi le principal affaire, auquel V. M. & ſes ſerviteurs doivent regarder & ſe préparer. C'eſt une choſe toute aſſûrée, quoi que le Pape croye, que les Eſpagnols y penſent pour eux, & tout ce qu'ils font en Irſand tend à ce but. Quant au Pape, je n'ai point changé d'avis, & me tiens pour encore à ce que j'en ai écrit ci-devant touchant le Cardinal Farneſe; & ai ſçû depuis, qu'un gentilhomme Anglois, appellé *Artus Polo*, domeſtique de Monſieur le Cardinal Farneſe, veut aller d'ici à un an en Angleterre, ſous couleur d'aller voir ſa mere, qui eſt encore en vie; & doit être accompagné d'un autre Anglois, Docteur en Théologie, & Chanoine Théologal à Vicence, en l'Etat de la Seigneurie de Veniſe; lequel a auſſi ſon pere en vie en Angleterre. C'eſt de ce Chanoine même que je l'ai apris, lequel a grande confiance en moi; & m'a dit plus, qu'ils y veulent aller à découvert, & faire la révérence à la Reine, & parler à Cecill [1], & à d'autres

1 Robert Cecill, Secretaire d'Etat, & Grand-Tréſorier d'Angleterre. Il avoit changé de Religion, comme de Maîtres. De Proteſtant ou Calviniſte, qu'il étoit ſous le regne d'Edoüard VI. il ſe fit Catholique ſous celui de Marie, puis Proteſtant ſous celui d'Eliſabeth. Il haïſſoit extrêmement la Couronne de France.

Conſeillers de ladite Reine; & m'a prié, que, quand il en ſera tems, je veüille donner audit ſieur *Polo* une lettre à V. M. à laquelle il deſire faire la révérence en paſſant. Ce que je lui ai promis de faire, pource que ladite lettre ne pourra de rien nuire, & que cette eſperance me ſervira de continuer à aprendre quelque choſe dudit Chanoine, comme il m'a promis de m'écrire de Bologne, où il m'a dit, qu'il alloit demeurer, en atendant qu'il fût tems de faire ledit voyage. Il y a long-tems qu'il m'avoit dit, que ledit ſieur *Polo* étant de la parenté des Rois d'Angleterre, & doüé de pluſieurs vertus, ſeroit pour prétendre & parvenir à ladite ſucceſſion, & pour être marié à l'Arbelle, & que V. M. lui devoit aider, & que je ferois bien de le procurer. Je ne lui ai jamais rejeté cela, mais ſeulement lui ai dit pluſieurs fois, qu'il ſeroit malaiſé de faire Roi d'Angleterre un gentilhomme privé, qui n'eût aucun moyen de ſoi-même, ni porté dans le païs: Que V. M. pourroit bien contribuer à faire Roi un qui ſeroit d'ailleurs fondé & appuyé dans le païs; mais de prendre tout ſur ſoi, qu'il ſeroit mal-aiſé. Et de fait, cela en partie m'a retenu, que je n'en ai jamais écrit à V. M. Joint que ce gentilhomme *Polo* a un frere en Eſpagne, que le Roi d'Eſpagne entretient aux études. Mais ſur cette ocaſion, je vous en écris à préſent ce mot, & même d'autant qu'il apartient à ce pour quoi j'ai commencé ce propos; qui eſt que, combien que ce Chanoine penſe, que ledit *Polo* aille en Angleterre pour briguer pour ſoi; ſi eſt-ce que je ſoupçonne, que lui ne pouvant rien faire pour ſoi, il briguera pour ſon Maître; & même, d'autant que ledit Chanoine m'a dit, que le Maî-

tre ſe contente & deſire, que ce voyage ſe faſſe; & que le Pape l'aprouvera auſſi. Et ainſi V. M. aura cette conjecture de plus, outre celles, que j'ai écrites ci-devant touchant le même Cardinal Farneſe.

L'Evêque de Camerin, deſtiné Nonce auprès de Votre Majeſté, dont l'Evêque de Modena vous avoit écrit, partit de cette ville pour France le 17. de ce mois, mais il s'en va paſſer à Camerin, où il ſera peu de jours. A la premiere audiance, que j'aurai du Pape, je lui dirai l'élection, que Votre Majeſté a faite de Monſieur de Bethune, pour venir réſider Ambaſſadeur auprès de Sa Sainteté. Dont cependant je me réjoüis grandement, & prie Dieu qu'il le conduiſe bien-tôt par-deçà ſain & ſauf.

Quant au ſeigneur *Dom Aleſſandro Pico*, V. M. aura vû par ma derniere dépêche ce que j'ai fait au nom de V. M. pour lui envers le Pape, & envers Monſieur le Cardinal Aldobrandin; qui eſt juſtement conforme à votre intention: mais le Pape ne fit point de promotion aux quatre-tems derniers. Et quant à la diſpoſition dudit ſeigneur *Aleſſandro*, & du Prince ſon frere, V. M. s'il lui plaît, verra ce qu'ils m'en ont écrit par les dernieres lettres, que j'ai reçûës d'eux; dont je vous envoye copie.

Je parlerai à l'Ingenieur *Jean-Robert Villano*, & lui baillerai la lettre, que V. M. lui écrit, l'acompagnant des propos, qu'elle me commande lui tenir de bouche, afin que s'il n'eſt lui bien aſsûré de ſon bâton, il ne ſe mete point en chemin pour aller trouver V. M.

C'eſt la réponſe que j'avois à faire à la dépêche de V. M. du 26. Mai. Quant à la lettre du 29. concernant l'Evêché du Mans, on ne dé-

pêche point à Rome les Evêchez de France ſur des brevets, ains ſur des lettres de nomination, qui s'adreſſent au Pape. Par ainſi il n'y a point de danger, qu'on expedie ledit Evêché pour perſonne, qui n'ait lettres de nomination de V. M. Outre que toutes telles expeditions ont à paſſer par mes mains, & que je me garderai bien de metre la main à choſe telle, qui ne ſoit expreſſément commandée par V. M. comme avec les lettres de nomination il y en a toujours d'autres pour le Protecteur, & pour l'Ambaſſadeur.

Au demeurant, il y a fort peu à écrire des choſes de deçà. Les ſoldats François, dont j'ai écrit ci-devant, eurent enfin chacun leur congé par écrit le 14. de ce mois, & s'en allerent les uns çà, les autres là après m'être venu remercier des plaiſirs, que je leur avois faits.

Le Prêtre pourvû par le Pape, & de mon conſentement, de la Chapelle de Sainte Petronille en l'Egliſe de S. Pierre, dont j'écrivis par l'ordinaire précédent, s'apelle Joſef de Dominicis, Prêtre du dioceſe de Luques, & m'a baillé le mémoire, qui ſera avec la préſente, pour la ratification qu'il deſire de V. M. touchant le conſentement, que j'ai prêté à ſa proviſion, au nom de V. M.

Depuis environ quinze jours eſt arrivé en cette Cour un Ambaſſadeur du Roi de Pologne, pour aſsûrer le Pape, que ledit Roi de Pologne ne ſera point pour le Prince Sigiſmond Battori contre l'Empereur en la Tranſilvanie, pourvû que l'Empereur ne trouble point celui, que ledit Roi de Pologne a établi en la Principauté de la Valachie [2].

2 Après la mort du Cardinal Battor, racontée par le Cardinal d'Oſſat dans ſa lettre du 13. de Janvier

Le ſeigneur *Veniero*, Ambaſſadeur extraordinaire, & le ſeigneur *Mocenigo*, Ambaſſadeur ordinaire de la Seigneurie de Veniſe, furent faits Chevaliers par le Pape le 15. de ce mois : & ledit *Veniero* partit vendredi dernier 22. de ce mois, pour s'en retourner à Veniſe. A tant, Sire, &c. De Rome, ce 25. de Juin 1601.

1600. la Nobleſſe de Tranſilvanie, de longue main ennemie de la Maiſon d'Autriche, rapella le Prince Sigiſmond, qui avoit cédé cette Principauté au Cardinal, ſon couſin, après s'être dédit de la tranſaction, qu'il en avoit faite avec l'Empereur. D'où s'enſuivit une rude guerre entre l'Empereur, & les Tranſilvains. Voilà pourquoi le Roi de Pologne prometoit de ne point aſſiſter ni ſecourir le Prince Sigiſmond, pourvû que l'Empereur ne troublât point le Vaivode, que la Couronne de Pologne avoit mis en Valachie. Ce Vaivode étoit Siméon Mohila, frere de Jérémie, Palatin de Moldavie : tous deux dépoüillez par le Vaivode Michel, qui ſervoit l'Empereur ; & tous deux rétablis par Zimoyski, Grand-Général de Pologne.

LETRE CCLXXXI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Avec la lettre du Roi du 26. Mai, j'en ai reçu une autre de votre main, & de même date, & la liſte des bénéfices, qui ſont és Païs de Breſſe, Beugey & Valromey. Quand il plaira au Roi écrire au Pape touchant l'Evêché de Saluces & l'Abbaye de Stafarde, ce ſera autant d'ocaſion à S. S. d'en faire meilleure & plus briéve expedition : combien que je ne penſe qu'il s'y réſolve ſans le conſentement de Monſieur de Savoye, avec lequel l'Abbé de la Mante, ou ſes parens, pourroient traiter cet affaire pour l'interêt de l'Abbaye d'Ambournay,

qui feroit qu'ils y procederoient avec toute fidelité & effection. Quant à l'Abbaye de Stafarde, le Pape trouve très-bon, que Son Alteſſe en contente Sa Majeſté, & complaiſe à Meſſieurs de la Rochepoſay; mais pour le regard de l'Evêché, il voudroit le donner lui-même, & penſe-t-on que ce ſoit au Pere Juvenal [1] de l'Egliſe neuve, Piémontois. Toutefois ſi le Roi & Monſieur de Savoye s'acordent de la perſonne de Mr. le Docteur Pichot, que S. M. a ci-devant nommé, S. S. ne s'en pourroit bonnement défendre, quoiqu'elle prétende, que ni le Roi, ni Monſieur de Savoye, n'ont eu & n'ont droit de nommer audit Evêché.

Je vous remercie bien-humblement du ſoin qu'il vous plaît avoir de ma penſion, de laquelle vous aurez vû ce que je vous écrivis dernierement. Si la néceſſité ne me contraignoit, je n'en écrirois point; mais je ne reçois rien de mes bénéfices; & quand j'en recevrai, ce ne ſera la moitié de ce qu'il me faut pour m'entretenir à Rome en Cardinal: de façon que je n'ai aucun moyen d'y ſubſiſter, s'il ne plaît à S. M. me continuer ce bien. Et vous aſsûre, que pour ne recevoir ladite penſion toute, & à tems, je pâtis plus que je n'en fais de montre.

Avec tout cela, ſi on ne m'écrit à quoi j'au-

1 *Jean Juvenal Ancina*, natif de Foſſano, de la Congrégation de S. Philippe de Neri. Clément VIII. lui ayant donné à choiſir entre pluſieurs Evêchez qui vaquoient, il accepta celui de Saluces, à cauſe que c'étoit le plus pauvre, le plus pénible, & le plus expoſé aux dangers par la contagion du Calviniſme, qui avoit tout défiguré ce Dioceſe. Il s'eſt parlé ſouvent de le canoniſer.

rai à employer les trois cens écus deſtinez au ſieur *Marcheſetto*, je vous les renvoyerai au même group qu'ils me furent portez, d'où ils ne ſont encore ſortis. Car m'ayant été envoyez pour les bailler à autrui, ma candeur ne pourroit pas même ſouffrir, qu'ils entraſſent ſeulement en payement d'une ſomme, qui me fût bien & loyalement dûe [2], comme ſeroit d'argent prêté *.

S'il plaît au Roi envoyer la ratification, dont j'écrivis par le précédent ordinaire, & écris encore à préſent à S. M. le mémoire qui en eſt envoyé ſervira pour en tirer la ſubſtance de ce qu'on deſire, non pour obliger aux paroles, ni à la formalité, étant le ſtile de France, & mêmement des Rois, tout autre. Le Prêtre, pour qui c'eſt, ne s'eſt contenté dudit mémoire, ains a voulu encore envoyer l'acte & inſtrument de mon conſentement, qui ſervira pour y prendre la date dudit conſentement.

L'ordinaire de Lion ne vient plus que de trois en trois ſemaines, dont vient grand retardement au ſervice du Roi, & au public, & même aux pauvres courriers, qui ont à atendre hors de leurs maiſons plus long-tems, en atendant leur tour. Une ſeule heure peut à telle fois importer grandement aux affaires de S. M. Pour un ſeul jour, pluſieurs bons bénéfices ſe peuvent perdre, & pluſieurs affaires encore pour les marchands, non ſeulement pour une ſemaine. Ceux qui introduiſent cette nouveauté contre leur devoir, &

2 Feu M. de Saint-Romain apelloit ridicules ces ſcrupules du Cardinal d'Oſſat. Auſſi eſt-il mort auſſi riche, que ce grand Cardinal eſt mort pauvre, quoi qu'il fut entré dans les emplois ſans aucun bien de patrimoine.

* *Voyez la fin de la lettre* 292.

contre leur promeſſe, vous veulent faire croire, que ce ſont les marchands, qui ſe plaignent de ce qu'on leur fait écrire trop ſouvent; mais nous ſçavons, que la commodité d'écrire eſt toujours bonne & utile aux marchands & à tous autres; & que quand on dépêche l'ordinaire à ſon tems accoûtumé, on ne fait tort à pas un marchand, ni à aucune autre perſonne; pource qu'on ne contraint perſonne d'écrire, & écrit ſeulement qui veut. Par ainſi je vous prie de n'endurer, que ſous tels prétextes on abuſe de votre patience. Quant à moi, ſi le Roi ne me le commande autrement & bien expreſſément, je dépêcherai d'ici l'ordinaire de quinze en quinze jours à l'acoûtumée, quoi qu'on faſſe à Lion, pendant le peu de tems que j'aurai à faire cette charge; & Monſieur l'Ambaſſadeur en fera puis après ce qu'il lui plaira. Si j'avois un peu plus de tems, je vous envoyerois l'Arrêt du Conſeil du Roi en faveur de M. de la Varenne, & ſes belles promeſſes d'expedier chacun mois deux fois, & les belles lettres qu'il m'écrivit en m'envoyant ledit Arrêt, pleines encore d'autres promeſſes; mais ſi je ne vous les envoye à cette fois, ce ſera à la prochaine, Dieu aidant.

M. Perrin, Souſdataire de N. S. P. le Pape m'a montré ce jourd'hui copie de certaines lettres patentes, où l'on fait parler le Roi en Pape, outre qu'elles ſon contre raiſon & juſtice, obtenues par un Moine, qui prête ſon nom à certaines gens, qui veulent ravir l'Abbaye de Saint Leon de Toul audit Souſdataire. Il eſt vrai auſſi, qu'il m'a montré une ordonnance du Privé Conſeil, que l'impetrant ſera contraint par empriſonnement de ſa perſonne à raporter l'original deſdites lettres. Je vous prie tenir la

main, entant que vous aimez le bien des affaires du Roi, & notre honneur & réputation, que ledit Souſdataire joüiſſe pleinement & paiſiblement de ladite Abbaye, ſoit par Arrêt de pleine maintenue, ou ſi, pour ce qui m'a été écrit en chifre, on aime mieux, par des Lettres patentes du Roi, qui mette fin à cet affaire, & impoſe ſilence à perpetuité audit Moine, & à tout autre. Quand vous auriez à innover quelque choſe, il ne faudroit point commencer par ledit Souſdataire. Je m'aſsûre que vous m'entendez aſſez, & ſera bon que le Roi commande au Gouverneur de Toul, qu'il tienne la main à bon eſcient, que ledit Souſdataire jouiſſe, & que ledit commandement ſoit fort exprès: car j'entens qu'il en eſt beſoin. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 25. de Juin 1601.

LETRE CCLXXXII.

AU ROY.

SIRE,

J'écrivis à Votre Majeſté les 23. & 25. de Juin, & répondis à ſes lettres des 26. & 29. Mai. Depuis je n'allai point à l'audiance vendredi 29. de Juin, pource qu'en ce jour là fut la fête de S. Pierre, & que le Pape célébra ſolemnellement la Meſſe, & fut ocupé tout le long du jour, & que je n'avois rien de preſſé. Mais j'y fus le vendredi ſuivant 6. jour de ce mois, & tout auſſi-tôt que je fus en ſa préſence, avant que je lui euſſe rien dit, il commença à ſe plaindre de nouveau de ce Huguenot, qu'on a mis pour Gouverneur à Châteaudaufin, lequel en

continuant ſes atentats contre la Religion Catholique, a de nouveau ruiné l'autel ou les autels de l'Egliſe dudit lieu, comme diſoit S. S. laquelle ajoûta ne ſe pouvoit aſſez émerveiller, que V. M. comportât un cas ſi énorme contre ſes Edits, & contre ſa promeſſe, contre ſa conſcience, contre ſa réputation, & contre ſon profit; & qu'à l'apetit d'un Capitaineau hérétique, V. M. ſe chargeât de la haine de toute l'Italie, laquelle ſe voyoit à ſes portes préparer le venin dont on la vouloit empoiſonner & ruiner, comme tant d'autres nations, & la France même, en ont été ruinées, & votre propre avancement & grandeur reculez: & voyoit auſſi ſe dreſſer devant ſes yeux une Geneve, & une aſile pour y recepter & receler toutes les ames méchantes, qui ne voudroient ſubir la correction de leurs ſuperieurs, & des ſaints décrets, & des loix. *Quant à moi*, diſoit-il, *je ne puis ſoufrir d'être ſi fort mépriſé, qu'en mon nez on me faſſe un tel eſcorne; & ſi vous me demandez qu'eſt-ce que je ferai, je vous répondrois, que je ferai toutes choſes plutôt que pâtir un tel outrage.*

Je ne pus faire mieux que de me joindre à ſa plainte, & de me plaindre encore moi-même avec lui de ces atentats, & de loüer ſon zele & ſa juſte douleur [1], l'aſsûrant cependant, que ces choſes ſe faiſoient au deſçû & contre l'intention de V. M. laquelle y remedieroit en bref, de ſorte que S. S. en ſeroit entierement & pleinement conſolée: & même j'eſperois de rece-

[1] Il n'y a point de meilleur expedient pour apaiſer un Prince, qui eſt en colere, que d'entrer adroitement dans les raiſons, qu'il en a. Cette complaiſance le rend enſuite plus capable de goûter celles qu'on lui veut dire au contraire.

voir, par le premier ordinaire. réponſe aux premieres lettres, que j'en avois écrites par le commandement de S. S. laquelle je ſupliai auſſi de prendre garde qu'il n'y eût de l'artifice aux raporteurs, qui lui faiſoient d'un même fait ores une circonſtances, ores une autre, de quinze en quinze jours, pour faire durer & renouveller non ſeulement la calomnie contre V. M. mais auſſi l'affliction que S. S. en prenoit; & que poſſible ne ſe plaiſoient-ils pas moins à cette derniere, qu'à la premiere. Outre que je ne pouvois croire toutes ces choſes, ſçachant qu'à la Rochelle, & à Montauban, & en autres telles villes, les Egliſes & autels y étoient redreſſez, & la Meſſe s'y celebroit avec tout autre exercice de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine. Ceci le remit un peu, & commençant à parler plus doucement, me raconta, que, lors qu'il étoit Légat en Pologne, il écrivit une lettre au Roi de Pologne, & la lui envoya par ſon ſecretaire, par laquelle il le prioit de ne point donner de charges & honneurs aux hérétiques [2], l'aſſûrant, qu'après Dieu c'étoit le plus puiſſant moyen de les faire convertir; & que le Roi, ſelon l'uſage du pays, fit lire cette lettre en plein

2 L'Héréſie s'introduiſit en Pologne ſous le regne de Sigiſmond-Auguſte, qui aimoit fort les nouveautez; & par ſa tolerance elle y fit de ſi grands progrès, que le Sénat du Royaume étoit rempli d'hérétiques; & que peu s'en falut, que ceux-ci n'en chaſſaſſent les Sénateurs Eccleſiaſtiques, qui de tout tems y ont tenu le premier rang. Il y avoit même des Evêques, qui favoriſoient ouvertement le Luteraniſme, & Paul Piaſecki en nomme pluſieurs dans ſa Chronique. Ainſi le Royaume avoit beſoin de tomber entre les mains de deux Rois, tels qu'Etienne de Battor, & que Sigiſmond III. qui y firent refleurir la Religion Catholique.

Sénat, & répondit en public, que c'étoit contre les reglemens & coûtumes du Royaume [3]. Mais à quelque tems de là ledit Roi fit apeller ledit Secretaire, & lui parlant à part, lui dit, qu'il trouvoit bon le conſeil du Cardinal Légat, & le vouloit obſerver entant qu'il lui ſeroit poſſible : toutefois qu'il ne lui prometoit point, n'y voulant point engager ſa parole ; mais qu'il eſperoit de lui en faire voir les effets. *Et de fait*, dit S. S. en continuant ſon propos, *ce Roi en a uſé ainſi, & s'en eſt bien trouvé, & m'en a remercié pluſieurs fois : car un grand nombre des Grands ſe ſont convertis, & de ceux, qui ſont demeurez obſtinez, les enfans ſe ſont faits, ou ſe font tous les jours catholiques ; & ainſi le Royaume de Pologne ſe remet de jour en jour, & reprend ſon ancienne forme, ordre, & vigueur : comme fera beaucoup plutôt le Royaume de France, qui n'eſt pas ſi gâté de tant d'héréſies, ſi le Roi en veut faire de même.*

Je l'aſſûrai, que c'étoit l'intention auſſi bien que l'interêt de V. M. & qu'elle travailloit à la converſion des dévoyez, & par cette voye, &

3 Ce Reglement, dont parloit Sigiſmond III. étoit un Edit de Paix, fait en 1572. après la mort de Sigiſmond-Auguſte, par lequel les Proteſtans ou Hérétiques du Royaume avoient obtenu la liberté de vivre dans la Religion, qu'ils profeſſoient. Et cet Edit, qu'ils apelloient *Confédération*, avoit été admis & ſigné par l'Evêque de Cracovie François Krafinski, & confirmé par les Etats du Royaume dans les Interregnes de 1574. & de 1587. & par le ſerment de trois Rois, ſçavoir Henri I. Etienne I. & Sigiſmond III. qui dans la cérémonie de leur Couronnement, avoient promis d'obſerver cet Edit. *Pacem inter diſſidentes de Religione tuebor, nec quempiam offendi vel opprimi cauſa Religionis permittam.* Même Chronique.

par

par d'autres ; & que, graces à Dieu, il s'en convertiſſoit en grande quantité, & des premiers d'entr'eux. Et lui alleguai l'éxemple frais de M. de Freſne-Canaye 4, & d'autres convertis auparavant, & encore de ceux qui ſont pour le ſuivre bien-tôt. Et ainſi ce propos commencé ſi rudement ſe termina aſſez doucement ; & même que je le finis en lui diſant, que j'en écrirois à V. M. comme j'avois fait par tous les ordinaires, depuis que S. S. m'en parla la premiere fois, & l'aſſûrant derechef que V. M. y donneroit ordre bien-tôt, & ôteroit ce ſcandale des yeux de S. S. & de toute l'Italie : comme je vous en ſuplie, Sire, très-humblement, & de toute mon afection, comme de choſe, que j'eſtime être une des meilleures, que V. M. ſçauroit faire aujourd'hui pour ſon ſervice, & pour le bien de ſes afaires.

Après cela, je lui dis comme V. M. par ſes lettres du 26. Mai m'écrivoit, que M. l'Evêque de Modena vous avoit écrit de Lion, comme S. S. avoit fait élection de l'Evêque de Camerin pour lui ſucceder en ſa Nonciature, & vous avoit donné bonne information de ſes vertus & loüables qualitez, conformément à ce que je vous en avois écrit de mon côté : dont V. M. avoit été très-aiſe, & avoit choiſi Monſieur de

4 Philippe de Canaye, Préſident à la Chambre de Caſtres, abjura le Calviniſme, après la diſpute de Religion d'entre l'Evêque d'Evreux & du Pleſſis-Mornay, où celui-ci fut convaincu en préſence du Roi, des Princes, & des Evêques, d'avoir tronqué, alteré, ou fauſſement allegué, dans ſon livre contre la Meſſe, quatre ou cinq cens paſſages, tirez des Peres. Diſpute, où Canaye avoit aſſiſté en qualité de Commiſſaire huguenot, pour vérifier ces paſſages avec les Commiſſaires catholiques.

Bethune [5], frere de Monſieur Roſny, pour venir reſider Ambaſſadeur près S. S. au lieu de M. de Syllery, dont V. M. ſe prometoit que S. S. ne ſeroit moins contente, qu'elle vouloit que vous fuſſiez dudit ſieur Evêque de Camerin. Le Pape me demanda quel homme c'étoit? Je lui répondis, que j'en avois ouï dire grand bien, & premierement, qu'il étoit très-bon catholique, & ſeigneur très-vertueux, très-ſage, & moderé, & au reſte de fort ancienne & illuſtre nobleſſe [6], de préſence honorable [7], & d'une conver-

5 Philippe de Bethune, Comte de Selles & de Charots, Bailli de Mante & de Meulanc, Ambaſſadeur à Rome, où il lui nâquit en 1604. un fils, qui fut tenu ſur les fonts par le Cardinal de Saint-George, neveu du Pape, & par *Donna Leonora Orſini*, Ducheſſe de Sforce; & nommé Henri. Cet Henri fut fait Evêque de Maillezais en 1629. puis Archevêque de Bordeaux en 1646. Monſieur de Bethune retourna à Rome en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, au commencement du Pontificat d'Urbain VIII.

6 A Rome, en Eſpagne, & en Pologne, on regarde fort à la nobleſſe des Ambaſſadeurs: & quand on ſçait que cette qualité leur manque, ils en ſont, moins reſpectez, & ce qu'ils ont à négocier en devient plus difficile.

7 Il eſt preſque néceſſaire qu'un Ambaſſadeur ait une belle préſence, ou du moins, qu'il n'y ait rien dans ſon viſage, ni dans ſon exterieur, qui puiſſe choquer la vûë du Prince, à qui il eſt envoyé. Charles Paſcal dit, qu'un Ambaſſadeur ne doit être ni mutilé, ni chauve, ni couperoſé, ni camus, ni lippu, ni boſſu, ni boiteux, ni ventru, ni pigmée, *ne riſus & ſcommatum occaſionem aſpicientibus præbeat.* [Legati. c. 16.] A la premiere audiance, que le feu Comte de Sandwich, Ambaſſadeur d'Angleterre en Eſpagne, eût de la Reine Regente, le jeune Roi Charles II. aujourdhui regnant, qui étoit avec elle, prit l'épouvante, & s'enfuit, parce que ce Comte avoit je ne ſçai quoi de rude & de tranchant dans le viſage, quoique d'ailleurs il ne fût pas mal fait. Et depuis ce jour-là, il ne fut jamais poſſible de réſoudre ce Prince à lui donner ſa main à baiſer.

ſation fort douce & agréable ; & que j'eſperois qu'il donneroit toute ſatisfaction à S. S. & à Meſſieurs ſes neveux, & à toute cette Cour. De quoi S. S. montra être bien aiſe.

2. Je lui dis, comme M. de Bréves, Ambaſſadeur de V. M. à Conſtantinople, avoit répondus aux lettres, que je lui avois écrites par le commandemeut de S S. en faveur des Chrétiens de l'Iſle de Scio ; & qu'avant que recevoir meſdites lettres, il avoit jà fait ofice pour eux à la Porte, & obtenu une grande partie de ce qu'ils deſiroient ; & que ledit ſieur de Bréves m'avoit envoyé les lettres, qu'ils lui avoient écrites pour le prier de les ſecourir de ſon interceſſion, & une copie du reſcrit qu'il avoit obtenu de ce Seigneur au Sangiaque de Scio en faveur deſdits Chrétiens ; & une lettre de remerciement, que l'Evêque de Scio lui avoit écrite, après avoir reçu le fruit de ladite interceſſion. Et je récitai à S. S. ſommairement le contenu deſdites lettres & copie : dont Sa Sainteté reçût fort grand plaiſir. J'envoye à V. M. leſdites lettres & copie, afin qu'elle voye comme ledit ſieur de Bréves s'y eſt comporté ſelon la ſainte & très-chrétienne intention de V. M.

3. Je dis à S. S. comme ſuivant ce qu'il lui avoit plû m'ordonner, j'avois lû les écritures concernant l'érection de Nancy en Evêché, & lui expoſai ſommairement ce que j'y avois obſervé, conformément à ce que j'en écrivis à V. M. par ma lettre du 23. de Juin, ſans rien oublier de principal. Et S. S. écouta le tout fort atentivement, montrant ne trouver bons pluſieurs des deſirs de Monſieur de Lorraine, ni la facilité de ceux, qui avoient conſenti ſi promptement au démembrement de leurs dioceſes, ju-

riſdiction, & autres droits : & tournant à me dire, qu'il ne courroit point à l'érection, comme ceux-là avoient fait au conſentement ; & que nous verrions ce que diroit l'Archevêque de Tréves, qui s'y opoſoit. Sur quoi je lui dis, qu'on fermeroit la bouche audit Archevêque, en lui ofrant de lui ſoumetre ce nouvean Evêché, comme lui étoient ſujets Mets, Toul & Verdun. A quoi S. S. repliqua, que ce n'étoit pas l'intention de Monſieur de Lorraine. Ce que j'interpretai, que Monſieur de Lorraine vouloit que ſon Evêché fût exemt de la juriſdiction dudit Archevêque, & de tout autre, & fût dépendant immédiatement du Saint Siege : laquelle interprétation S. S. me fit bonne. Et ſi Monſieur de Lorraine perſiſte en cela, l'opoſition dudit Archevêque ſera fort puiſſante. Cependant, je ſuplie V. M. de noter, qu'en madite lettre du 23. de Juin, par laquelle je rends compte à V. M. des écritures concernant cette érection, j'oublie à faire mention de ſix Prieurez, lorſque je parle des bénéfices qu'on veut démembrer de l'Evêché de Toul. Car ce ſont cinq Egliſes collegiates, dix-ſept Monaſteres, ſix Prieurez, & ſeptantes Paroiſſes, qu'on veut ôter à l'Evêché de Toul ſeulement ; ouvre le Monaſtere, cinq Prieurez, & quarante cinq Paroiſſes, qu'on veut éclipſer de l'Evêché de Mets.

4. Je lui parlai de l'Evêché de Saluces pour le Docteur Pichot, & de l'Abbaye de Stafarde pour l'Abbé de la Rochepozay. A quoi il ne me répondit autre choſe, ſinon que l'Ambaſſadeur de Savoye n'avoit jamais rien répondu là-deſſus.

Je parlai encore à S. S. d'autres choſes pour

des particuliers, & entr'autres pour l'Abbé de S. Antoine de Vienne [8], à ce que la collation d'une Commanderie de ſon Ordre, vaquée au dioceſe de Milan, lui fût conſervée contre certains, qui la vouloient impetrer de S. S. & pour ſœur Chriſtophle Vachereau, Religieuſe Profeſſe de l'Ordre de S. Benoît, à ce quelle fut transferée de cet Ordre à celui de S. Auguſtin, pour pouvoir tenir le Prieuré des Filles-Dieu, que Votre Majeſté lui a donné en la ville du Mans. A quoi me fut faite bonne réponſe par S. S. Au partir de laquelle j'allai, à l'acoûtumée, trouver Monſieur le Cardinal Aldobrandin, auquel je dis à peu près les mêmes choſes, que j'avois dite au Pape, & n'oubliai à lui remarquer particulierement l'aiſe, que V. M. avoit eûë de ce que c'étoit lui, qui avoit choiſi l'Evêque de Camerin pour Nonce en France, comme dépendant entierement de lui, & non d'autre. Auſſi le priai-je bien expreſſément de parler à l'Ambaſſadeur de Savoye de l'Evêché de Saluces, & de l'Abbaye de Stafarde, afin qu'il y fût mis une fin meshui, & qu'on ſçût à quoi s'en tenir. Ce qu'il me promit.

C'eſt ce qui ſe paſſa en l'audiance ledit jour de vendredi 6. de ce mois. Au demeurant, je n'ai à répondre à aucune lettre de V. M. ſouloit être dépêché de Lion à Rome de 15. en 15. jours, ne vient plus que de trois en trois ſemaines. Ce qui eſt contre le bien de vos afaires & ſervice, & contre la commodité publique, non ſeulement des marchands & banquiers, mais auſſi de tous vos ſujets, qui ont ordinairement afai-

8 Antoine Toloſani, natif de Caſtelnaudary, perſonnage célébre par ſes écrits, par ſes prédications, & par la fondation de trois Maiſons de ſon Ordre.

re à Rome, pour fait des bénéfices, ou des diſpenſes & d'autres graces; & contre l'ofre & promeſſe que fit en votre Conſeil Privé le ſieur de la Varenne, de faire partir les Courriers de 15. en 15. jours, lorſque par le moyen de ladite ofre & promeſſe, il ſe fit adjuger par ledit Conſeil la charge qu'exerçoit & les émolumens que recevoit Orlandin de Lion. Par ainſi je ſuplie V. M. de commander audit ſieur de la Varenne de tenir ſa promeſſe, & obéïr à l'Arrêt de votre Conſeil, & ne vous arrêter, Sire, à une frivole excuſe, que le commis dudit ſieur de la Varenne met en avant, à ſçavoir que les marchands de Lion ont demandé, que l'expédition deſdits Courriers de Lion à Rome fût miſe de trois en trois ſemaines. Car quand ainſi ſeroit, il ne faloit rien innover contre votre ſervice, & contre le bien public. Mais la vérité eſt, que la commodité d'écrire ſouvent tourne à bien & profit des marchands, & de tous autres; & n'y a perſonne qui s'en doive ou puiſſe plaindre, pource que quand la dépêche des Courriers ſe fait, perſonne n'eſt contraint d'écrire, & écrit ſeulement qui veut. Mais la vraie cauſe, Sire, de cette nouveauté, & du retardement de votre ſervice eſt que ledit ſieur de la Varenne a ofert & promis au Conſeil, & ledit Conſeil acceptant ſes ofres, l'a déclaré être tenu de faire porter de 15. en 15. jours, à ſes frais & dépens, vos dépêches à Rome: & il advient quelquefois, que le port des lettres ne ſuffit pour payer entierement la dépenſe, que le Courrier fait en venant: & lors il faut que ledit ſieur de la Varenne parfaſſe le ſurplus; qui ne peut monter à guere grande choſe. Voilà Sire, la vraie & ſeule cauſe, pour quoi vos dépêches ſont retardées; & toutes les

autres excuſes, qu'on vous alleguera, ſont des inventions, pour couvrir cette épargne.

Le 27. de Juin, je parlai à l'Ingenieur *Jean-Robert Villano*, & lui tins, ains lui lûs les propos, que V. M. me commandoit lui tenir par ſa lettre du 26. de Mai : & puis lui baillai la lettre, que V. M. lui écrivoit. Il me confirma ce qu'il m'avoit dit pluſieurs autres fois, qu'il vouloit perdre ſa tête, ſi tout ce qu'il avoit écrit ne ſe trouvoit véritable : & depuis ne l'ai vû.

A la fin de ma lettre du 25. de Juin, j'écrivis à V. M. comme les deux Ambaſſadeurs de Veniſe, tant l'ordinaire, que l'extraordinaire, avoient été faits Chevaliers par le Pape le 22. de Juin. Depuis j'ai entendu, que ſur ce que le ſieur *Giovan Mocenigo*, Ambaſſadeur ordinaire, étoit déja Chevalier fait par V. M. quelques contemplatifs ont dit, que c'étoit choſe ſans exemple ; & que poſſible le Pape l'avoit fait, pour eſtimer nulle la Chevalerie par vous donnée, ſi ç'avoit été avant l'abſolution de Sa Sainteté [9].

9 Quoique l'Ambaſſadeur *Mocenigo* eût été fait Chevalier par Henri IV. avant qu'Henri eût reçu l'abſolution du Pape, ſa Chevalerie n'en étoit pas moins bonne & légitime, puiſqu'Henri étoit inconteſtablement Roi légitime, depuis le jour du decès d'Henri III. & par conſéquent habile à faire tous les actes & toutes les fonctions de la Royauté. Car le pouvoir de faire des Chevaliers eſt une émination de la ſouveraineté temporelle, & non point de la Religion. D'ailleurs, le *Mocenigo* avoit d'autant plus d'obligation de maintenir & de défendre la validité de ſa premiere Chevalerie, que l'interêt du Roi, qui l'avoit fait Chevalier, étoit indiſſolument conjoint avec celui de la République, qui avoit été la premiere à donner à Henri IV. le titre de Roi Très-Chrétien, & à conjoüir avec lui de ſon avenement à la Couronne, puis à reconnoître, par l'envoi de deux Ambaſſadeurs Extraordinaires, la validité de ſa premiere

Mais ce ſont vaines penſées. Car quand il fut dit au ſieur *Mocenigo*, que le Pape le vouloit faire Chevalier, il dit, qu'il étoit jà Chevalier de la main du Roi de France. Et ayant été déliberé ſur ce, il fut trouvé, que lorſque la Seigneurie de Veniſe envoya quatre Ambaſſadeurs, pour prêter l'obédience au Pape Sixte V. [10] S. S les fit tous quatre Chevaliers, jaçoit que le Roi Henri III. eût jà fait Chevalier à Veniſe même le ſeigneur Foſcari, en la maiſon duquel S. M. logea paſſant à Veniſe à ſon retour de Pologne; & que la Chevalerie du Pape eſt compatible avec celle de tous Princes Chrétiens, qui n'ont point de competence avec S. S. Et que le Pape n'ait point voulu en rien préjudicier à la Chevalerie donnée par V. M. il apert par le bref, qu'il en a fait expedidier audit ſieur *Mocenigo*, auquel bref il fait honorable mention de la Chevalerie par vous donnée, comme il ſe verra par la copie, que j'en enverrai avec la préſente.

Cet acte de Chevalerie me donna à penſer dès lorſqu'il ſe fit, que les diferends d'entre S. S. & cette République devoient être acommodez. Auſſi ai-je entendu depuis, que le Patriarche élû à Veniſe viendra à Rome pour être examiné, comme ſont les autres Evêques d'Italie, avant qu'être promûs à leurs Evêchez: & que S. S.

abſolution; c'eſt-à-dire, de celle, que les Evêques de France lui donnerent à Saint Denis. Partialité, qui avoit extrêmement déplû aux Papes Sixte V. & Clément VIII.

10 Ces quatre Ambaſſadeurs étoient *Giacomo Foſcarini*, *Marc' Antonio Barbara*, Procurateur de ſaint Marc; *Marino Grimani*, qui fut élu Doge en 1595. & *Leonardo Donato*, qui lui ſuccéda au Dogat en 1606.

a remis les décimes, qu'elle avoit impoſées ſur le Clergé de l'Etat de Veniſe, comme ſur les autres Princes d'Italie, pour aider à la guerre contre le Turc. Mais il y en a qui diſent, que ces Seigneurs doivent bailler ſous main à S. S. une ſomme notable, pour être employée en ladite guerre, & qu'ils ſe rembourſeront ſur ledit Clergé de pareille ſomme, & plus grande. De ſorte que le Turc ne pourra leur imputer, qu'ils ayent laiſſé cotiſer le Clergé contre lui, & le Pape neanmoins aura une partie de ce qu'il vouloit.

Au Conſiſtoire, que N. S. P. tint vendredi 6. de ce mois, il publia une déclaration, par laquelle il rafraichit & étend une conſtitution du Pape Sixte V. par laquelle eſt défendu à tous ceux, qui ont des biens immeubles en l'Etat Eccleſiaſtique, de les aliener à ceux de dehors ledit Etat. Cette déclaration ſera imprimée un de ces jours, & je l'enverrai à V. M. L'ocaſion de cette déclaration a été un teſtament, que fit derniérement Monſieur *Vitelli*, Clerc de la Chambre Apoſtolique, par lequel il inſtitua heritier le Grand-Duc de Toſcane. Et dautant qu'au ſervive dudit Grand-Duc y a un fils-naturel dudit teſtateur *Vitelli*, ou a penſé que cette inſtitution d'héritier fût en fraude d'une conſtitution de Pie V. qui défend à toutes perſonnes eccleſiaſtiques de rien laiſſer à leurs bâtards ; & pour faire venir indirectement audit fils-natarel les biens, que ſondit pere ne lui pouvoit laiſſer directement.

L'armée de Milan s'eſt enfin ſeparée, une partie en ayant été envoyée aux Païs-bas, comme V. M. l'a ſû ; & une autre s'étant allé embarquer à Gennes, pour ſervir en l'armée de

mer, qu'on va dreſſant. Le ſeigneur *Carlo Doria*, partit n'aguere de Gennes, tirant à Naples avec un nombre de galeres; & le Prince *Doria*, ſon pere, avec un plus grand nombre partit auſſi de Gennes pour le ſuivre le 5. jour de ce mois; & ſont à preſent à Naples, où l'on y atend encore quelques galeres d'Eſpagne.

Le Grand-Duc y en envoie encore quatre des ſiennes, le Pape cinq, & la Religion de Malte autres cinq: & fait-on compte qu'il y pourra avoir 70. galeres en tout. Le Duc de Parme eſt de la partie, comme le Duc de Mantoüe de celle de l'Archiduc Ferdinand, & s'eſt ledit Duc de Parme embarqué és galeres, qui ſont parties avec le Prince *Doria*, & doit commander aux forces, quand elles auront pris terre, tout ainſi que ledit Prince *Doria* commande ſur mer, comme Général des galeres. Du lieu où ils vont, j'en ai ci-devant écrit diverſes conjectures à V. M. Tant y a que perſonne ne doute, que ce ne ſoit contre le Turc. On porte grand' quantité d'armes, qui donne à penſer qu'on en veut armer des peuples, qu'on eſpere ſe devoir ſoulever à leur arrivée. Le Cardinal Farneſe eſt parti ce matin pour aller gouverner l'Etat de Parme & Plaiſance, en l'abſence dudit Duc, ſon frere.

Votre Majeſté aura été avertie d'Eſpagne, comme le Roi avoit fait inventorier toute l'argenterie d'Eſpagne, tant des Egliſes, que des maiſons particulieres. Maintenan j'entens ici, que ledit Roi, ſous prétexte de ſes expeditions contre le Turc & contre les hérétiques, a obtenu du Pape la moitié de l'argenterie de toutes les Egliſes, & de toutes les perſonnes eccleſiaſti-

ques d'Eſpagne. Je ne vous le donne point encore pour choſe du tout certaine. Bien eſt vrai qu'au mois de Février dernier, S. S. conceda audit Roi d'Eſpagne, de prendre trois millions par chacun an, ſur les huiles & vins des Eccleſiaſtiques qui ſont dix-huit millions en ſix ans; outre pluſieurs autres grandes charges, que leſdits Eccleſiaſtiques d'Eſpagne ſont contraints de porter. Cette charge de trois millions par an, & pour ſix ans, commença au tems de Cregoire XIV. mais le Pape d'à-preſent avoit refuſé de la continuer, juſques audit mois de Février, qu'il la conceda pour autres ſix ans.

Le Duc de Seſſe, Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne, me vint voir jeudi, 5. jour de ce mois, & me laiſſa un mémoire pour un privilege, qu'on deſire que V. M. octroye pour un certain œuvre, que deux Jéſuites veulent faire imprimer; & me laiſſa auſſi une copie imprimée de ſemblable privilege; que le Pape leur a ici concedé. Ledit Ambaſſadeur me requit fort afectueuſement de m'employer envers V. M. pour ledit privilege; & j'eſtime que ce ſera choſe digne de votre généroſité & bonté, de le leur faire expedier, & je vous en ſuplie en toute humilité, & de toute mon afection.

Le Pere Général de l'Ordre de S. Dominique, Eſpagnol, qui fut élû la veille de la Pentecôte, écrit à V. M. une letre, qui ſera avec la preſente. Il veut faire ſon Vicaire & Viſiteur en France le Pere Michaëlis [11], Prieur du Couvent de Toloſe, & Religieux de grande & bonne réputation; & deſire, qu'il plaiſe à V. M. tenir la main, que ledit Michaëlis ſoit obéï en ce

11 Sebaſtien Michaëlis.

qu'il ordonnera pour la diſcipline monaſtique ; & pour le bien de tout l'Ordre. En quoi V. M. fera auſſi choſe digne du nom de Roi Très-Chrétien, qu'elle porte.

Il m'a été dit ce matin, d'aſſez bon lieu, comme j'entrois au Conſiſtoire, que les galeres, parties de Gennes pour Naples, avoient rebrouſſé chemin vers Eſpagne. Je ne l'ai point cru ; mais je ne laiſſe de penſer, qu'on pourroit avoir uſé de ce ſtratagême, pour mieux diſſimuler leur entrepriſe, & prendre plus à dépourvû ceux, où l'on va, comme pourroit être l'Irlande, ou l'Angleterre même ; & que les forces, qui ſont allées par terre aux Païs-bas, & celles-ci de mer, fuſſent ordonnées à même fin : mais tout ceci ne ſont que des penſées ſans autre fondement. Tant y a, qu'on a toujours dit, qu'on atendoit d'autres galeres, & d'autres forces d'Eſpagne ; & pourroit être au contraire, qu'en Eſpagne on atendoit celles-ci. Et puis il s'eſt entendu ſoudainement, que le Duc de Parme, duquel ne s'étoit nullement parlé, s'étoit embarqué ; & le Cardinal Farneſe eſt parti d'ici ſoudainement : & a-t-on même dit, que le Pape ne trouvoit bon cet embarquement du Duc de Parme : qui pourroit être pour mieux feindre & couvrir leur deſſein. Auſſi a-t-on, ce matin en Conſiſtoire, fait un Archevêque pour Armacane en Irlande : de quoi n'étoit pas grand beſoin, ſi ce n'étoit pour quelque deſſein. Le Pouvû eſt Irlandois, & natif de VVaterford, & s'apelle Pierre Lombard, ci-devant Chanoine Prevôt en l'Egliſe de Cambrai. A tant, Sire, &c. De Rome, ce lundi 9. de Juillet 1601.

LETRE CCLXXXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Je vous envoie la copie de l'Arrêt obtenu par Mr. de la Varenne contre le ſieur Orlandin, dont je vous fis mention en mes dernieres letres : & encore que je ne doute point que vous ne l'ayez vû, ſi eſt-ce que je ne laiſſe de vous l'envoyer, pour vous en rafraîchir la mémoire. Auſſi vous envoye-je deux extraits de deux lettres, que ledit ſieur de la Varenne écrivit après cet Arrêt, l'une à Mr. de Sillery, l'autre à moi ; où vous verrez, qu'il prometoit ce qu'il ne tient pas. Son commis a trouvé une cavillation priſe de ces mots, *à la commodité de celles de Marchands*, qui ſe liſent en l'Arrêt : mais il y a bonne réponſe. Premierement, j'eſtime, qu'il faut lire en l'Arrêt, *&*, au lieu de *à*, ainſi : *& pour cet efet, & la commodité de celles des Marchands, &c.* Secondement, encore qu'on liſe, *à*, pour, *&*, il ſe voit par ce qui précede, & par ce qui ſuit, que les courriers doivent être dépêchez de quinze en quinze jours ; & cela demeurant, on peut au reſte, & doit-on auſſi s'acommoder, pour l'heure du partement, à la commodité des marchands. Il y a 24. heures en un jour naturel : on peut faire partir le courrier au ſoir du jour deſtiné pour ſon partement, ou à 2. 4. 6. 8. 10. heures de nuit, voire le faire atendre juſques au matin du lendemain, ſi la commodité des marchands le requiert quelquefois. Encore pourroit-on, comme au tems des foires & payemens, anticiper & retarder d'un jour, en faveur des mar-

chands ; combien qu'en telles ocaſions on a accoûtumé de ſe pourvoir par avantage, qu'on donne aux courriers ordinaires, ou en dépêchant quelque extraordinaire, pour ne cauſer deſordre à l'avenir. Mais de metre en avant, que de quinze jours, qui ſont preſcrits en l'Arrêt par deux fois, on en doive faire trois ſemaines, c'eſt une gloſe de Jacquet, qui gâte le texte, & enſemble préjudicie au ſervice du Roi, & au bien public, pour épargner quelque peu d'argent à ſon maître. Mais c'eſt trop parlé de cela.

Le Capucin de Grenoble partit de cete ville, il y a environ trois ſemaines, tirant vers Paris, avec une obédience de Monſieur le Cardinal Sainte-Severine. Car les Superieurs de l'Ordre ne lui en voulurent point donner. Il eſt allé là où je deſirois ; mais ils vouloient le tenir en Italie, hors de Rome toutefois, & faiſoient bien pour ſon regard, & pour celui de leur Ordre. On m'en a bien dit depuis qu'il eſt parti, & entr'autres choſes, qu'il s'eſt plaint à pluſieurs Cardinaux, que je lui avois gâté tous ſes afaires : Que ſans moi il fût venu à bout de tout : Que je n'entendois rien à traiter affaires : Qu'auſſi bien le Roi m'avoit abandonné, & ne ſe ſervoit plus de moi, qu'en choſes de peu ; & que c'étoit lui, qui avoit le ſecret des choſes d'importance. De tout cela je ne m'en ſoucie rien : mais je ne lui pardonne point ce qu'il a dit à pluſieurs du contenu en la prétenduë lettre ou écriture de la main du Roi.

On dit ici, que Madame, ſœur du Roi, s'en va voir S. M. en compagnie de Monſieur de Lorraine. Si vous la pouviez convertir à cette fois, & bien-tôt, outre le bon œuvre que vous feriez pour l'honneur de Dieu, & pour le bien

de la Religion Catholique, & pour la loüange & réputation du Roi, & confuſion de ſes détracteurs, vous auriez incontinent la diſpenſe, ſans qu'on la vous comptât ici pour rien : & au lieu de cette diſpenſe vous pourriez demander & obtenir, aprés la publication du Concile, l'Indult pour nommer aux Evêchez de Mets, Toul, & Verdun. Autrement on penſera vous avoir ſurpayez, en vous acordant ladite diſpenſe aprés ladite publication.

Je vous recommande de toute mon afection l'expedition du privilege, que demande l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, dont j'écris au Roi, & lui en envoie le mémoire, & la copie de ſemblable privilege, que le Pape a donné. Car comme en guerre & en brigues nous leur devons faire du pis; auſſi en matiere de généroſité & courtoiſie, nous devons être bien aiſes qu'ils nous recherchent, & leur montrer, que nous avons le cœur bon & aimable, & prompt à faire plaiſir. Auſſi vous prie-je d'un petit mot de réponſe à la lettre, que le Pere Général de l'Ordre de S. Dominique écrit au Roi. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 9. Juillet, 1601.

LETRE CCLXXXIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Ma derniere dépêche au Roi, & à vous, fut du 9. de ce mois, depuis laquelle je reçûs le 11. de ce mois la vôtre du 22. de Juin, & le vendredi ſuivant, qui fut le 13. je fus à l'audiance, où dès le commencement je dis au Pape ce qu'il vous avoit plû m'écrire touchant le changement, qu'on prétend

avoir été fait à Châteaudaufin en l'exercice de la Religion, depuis que cette place a été renduë au Roi. A quoi S. S. me répondit, que ce qu'il m'en avoit dit ci-devant étoit trop vérifié ; & qu'il aprenoit tous les jours de nouveaux maux qu'on y faiſoit : Que des gens, qui ne dépendoient nullement de Monſieur de Savoie avoient été voir ſur les lieux, comme les choſes s'y paſſoient, & en avoient fait une relation, de laquelle il avoit commandé qu'on me donnât copie, & que je verrois, que les choſes y alloient toujours en empirant, comme il n'en faloit pas atendre autre choſe, ſi le Roi n'y remedioit bien-tôt : qu'il étoit beſoin que S. M. y remediât au plutôt : Qu'il ne ſufiſoit de dire, que S. M. feroit reparer ce mal, qu'il faloit accourir promtement à éteindre ce feu réellement & de fait : Que pour le regard de la publication du Concile, & du rétabliſſement des Peres Jéſuites, il y avoit long-tems qu'on lui donnoit de belles paroles, ſans venir aux faits ; qu'il craignoit qu'on en fit autant en ceci. Quant à ce que le Roi deſiroit, qu'il ne s'émût des avis, qui ſortiroient de Savoie, S. S. ne croiroit point de leger, & ſçavoit diſtinguer entre perſonnes & perſonnes, & entre choſes & choſes. Et au reſte de quoi s'émouvra-t-il, s'il ne s'émouvoit de telles choſes, où il y va de l'honneur & ſervice de Dieu, de la Religion Catholique, du ſalut des ames, de l'autorité de Saint Siege, & de la conſervation de toute l'Italie ? Je lui repliquai doucement, l'aſſûrant que le Roi donneroit ordre & ſatisferoit, en tems & lieu, à toutes autres choſes, dont il avoit ci-devant donné intention à S. S. & lui ramentûs les empêchemens, que S. M. avoit eus ci-devant, & que la paix venoit ſeule-

ment d'être faite. Et quant à ce fait particulier, S. M. venoit d'en être avertie, & ne ſçavoit encore comme les choſes s'y paſſoient ; & ne pouvoit avoir mieux répondu en ſorte du monde, qu'en diſant, qu'il ſçauroit, & que le deſordre étant tel il le feroit réparer incontinant. C'eſt le ſommaire de ce que je lui répliquai. Et à ce propos je vous dis à vous, Monſieur, que nous n'aurons jamais paix avec le Pape, ni ne ferons nos afaires en cette Cour, & l'Italie n'aura aucune bonne afection envers nous, ni bonne opinion de nous, que premierement nous n'ayons ôté ce ſcandale de devant leurs yeux. Et pour mon regard, quand bien par les Edits de pacification il ſeroit permis de faire la prêche à la huguenote en ce lieu-là, (ce que je ne crois point ;) je ſerois néanmoins d'avis, qu'on l'y fit ceſſer ; & que plutôt on contentât les hérétiques de quelques autres lieux ailleurs delà les monts.

Mais pour retourner à l'audiance, après que ce premier point fut achevé, je dis au Pape ce que vous m'écriviez de la rigueur de Monſieur de Savoie contre les perſonnes & bien de ceux, qu'il eſtime avoir eu quelque inclination au ſervice du Roi ; & du Gouvernement de Savoie donné au ſieur d'Albigny, François renegat. A quoi le Pape répondit, qu'il n'avoit point trouvé bonne cette élection de Gouverneur, & avoit de lui-même fait faire ofice envers Monſieur de Savoie, touchant ledit d'Albigny : mais pour ce qu'il étoit jà déclaré Gouverneur, il ne s'y étoit pû faire autre choſe, & qu'il s'émerveilloit de ce que le Duc de Savoie ſe fioit de cet homme-là. [1]

1 Le Duc s'en défit en 1609. d'une maniere très-conforme à ſon naturel inquiet. Il fit, dit Baſſompier-

Auſſi dis-je au Pape l'avis, que le Roi avoit eu de la paix jurée par le Roi d'Eſpagne, comme la nouvelle en étoit arrivée bien à propos, en tems que S. M. déliberoit avec un bon nombre de ſes oficiers & ſerviteurs, qu'il avoit fait aſſembler à cette fin, comment il pourroit délivrer ſes ſujets des opreſſions, qu'on leur faiſoit en Eſpagne. Et ajoûtai, comme S. M. avoit été aſſûrée par même moyen des bons ofices, que l'Archevêque Sipontino[2], Nonce de S. S. près le Roi d'Eſpagne avoit faits, tant envers ledit Roi, qu'envers les ſeigneurs de ſon Conſeil, pour faire jurer ladite Paix, & délivrer les marchands François: dont S. M. m'avoit commandé de remercier S. S. à la bonté, prudence, & commandemens de laquelle étoient dûs les bons ofices faits par ſon Nonce. Le Pape montra être fort aiſe de ce que ſon Nonce avoit fait, & du témoignage & contentement, que le Roi en avoit reçû; & dit qu'il avoit encore fait faire d'autres ofices, que nous ne ſçavions point, & continueroit tant qu'il vivroit à faire tout ce qu'il pourroit, pour entretenir ces deux

re, pluſieurs grandes oppoſitions au Roi, auſquelles le Roi ayant répondu qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il ſe pût fier en lui, vû que ſon principal Miniſtre, à qui il avoit donné ſa ſœur naturelle en mariage, M. d'Albigny, étoit entierement Eſpagnol. Il manda au Roi que dans peu de jours il lui leveroit de ce côté-là toute ſorte d'ombrage; comme il fit: car huit jours après nous oüimes dire la priſon & enſuite la mort dudit d'Albigny.

Domenico Ginnaſio, qui fut fait Cardinal en 1604. & dont le Comte de Bethune, alors Ambaſſadeur à Rome, parle comme d'un ſujet digne de parvenir au Pontificat. *Ginnaſio* étoit fils du principal Médecin de Clément VIII. & mourut Doyen du Sacré College en 1639. âgé de 92. ans. Témoignage qu'il avoit ſçû profiter des ordonnnances de ſon pere.

Couronnes en bonne paix & intelligence ; & eſperoit qu'il y auroit entre les deux Rois non ſeulement bonne paix, mais encore bonne amitié. *Et pour ce*, dit-il, *je deſire, que le Roi ne trouve point mauvais, ſi quelquefois je m'interpoſe en choſes qui me ſembleront pouvoir aporter quelque préjudice à cette bonne amitié, que je deſire être entr'eux, comme eſt cette-ci des Archiducs, qui ſont une même choſe avec le Roi d'Eſpagne ; & neanmoins les François vont contr'eux, pour les Hollandois & Zélandois, rebelles à Dieu, & à leurs Princes : tellement que la meilleure cavalerie & infanterie qu'ayent leſdits rebelles eſt des François : & toutefois le Roi a experimenté en ſoi-même, combien il fâche à un Prince, quand on donne ſecours à ſes ſujets qui lui font la guerre* [3]. A ceci je fis les mêmes réponſes que j'avois faites ci-devant en d'autres ocaſions, & lui alleguai du nouveau ſes propres ſoldats, qui étoient allez contre ſon gré à la ſolde d'autres Princes. A quoi il repliqua, qu'il avoit fait démonſtration du déplaiſir qu'il en avoit ; & qu'auſſi devroit faire le Roi. Je lui dis, que s'il faiſoit démonſtration contre ceux-ci, qu'il faudroit qu'il en fit auſſi contre les autres François, qui ſont au ſervice & au camp des Archiducs, où il y avoit même deux Princes [4] nez en France, & qui y

3 *Don Bernardino de Mendoça* fit un jour une belle remontrance à notre Roi Henri III. ſur ce ſujet : Il n'y a point d'exemple de plus dangereuſe conſéquence, lui dit-il, que celui que donne un Prince, qui favoriſe & qui aſſiſte des ſujets rebelles au ſien. Par ce ſecours, il fait eſperer aux ſiens de trouver une pareille aſſiſtance, quand ils ſe révolteront contre lui. Souvenez-vous, Sire, que la France qui eſt pleine aujourd'hui de factions, de diviſions, & de gens, qui courent après la nouveauté, n'a pas beſoin de cet allechement.

avoient tout leur bien. Monſieur le Cardinal Aldobrandin, (afin que je mette enſemble tout ce qui apartient à un même fait) alla plus avant quand je lui parlai de ceci, diſant, que le Roi ne devroit pas même ſoufrir, que leſdits Zélandois & Hollandois euſſent un Agent près S. M. atendu que c'étoit une choſe manifeſte qu'ils étoient rebelles, & que ce n'étoit point un Corps & Potentat légitime : Que pendant la guerre de Savoie, cela s'étoit pû diſſimuler, à cauſe que le Roi d'Eſpagne favoriſoit & ſecouroit le Duc de Savoie : mais à preſent il lui ſembloit que cela ne devroit plus avoir lieu. A cela répondis, que pour le regard du ſecours, le Roi n'en avoit point envoyé auſdits Zélandois & Hollandois, & ne leur en envoyeroit point : Qu'il ne les requeroit point auſſi de tenir un Agent près de lui ; mais s'ils lui envoyoient & vouloient tenir quelqu'un près S. M. ce ſeroit choſe trop dure de leur refuſer, atendu ce qui s'eſt paſſé entr'eux avant la Paix faite par S. M. avec le Roi d'Eſpagne, & avec les Archiducs : & perſonne ne devroit trouver mauvaiſe cette ſoufrance de S. M. & même dautant que j'eſtimois, que leur homme ne tenoit point de rang parmi les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Princes & Potentats légitimes : Qu'en matiere d'Ambaſſadeurs, Agens, & d'autres envoyez, on ne regardoit point de ſi près, & qu'on en recevoit de toutes parts, & en ſoufroit-on de toutes ſortes. [5] Premierement, quant à la diverſi-

4. Ces deux Princes étoient le Prince de Joinville & le Duc d'Aumale.

5 En l'année 1695. le Roi d'Eſpagne admit bien à ſa Cour un Cavalier Catelan en qualité d'Ambaſſadeur de la Principauté de Catalogne : & cet Ambaſſadeur joüiſſoit de tous les privileges des Mini-

té de Religion, le Pape venoit de recevoir, de careſſer, & de traiter les Ambaſſadeurs du Roi de Perſe, encore que ce Roi fût un Prince Infidele, & qu'on ne fût guere aſſûré, ſi ceux-ci étoient vrais Ambaſſadeurs : Que le feu Roi d'Eſpagne avoit tenu pluſieurs années de ſes Ambaſſadeurs [6] près la Reine d'Angleterre, & de ceux de ladite Reine près de ſoi : & ſeroit choſe trop longue d'alleguer tant d'autres exemples, qu'il en avoit aujourd'hui [7] Et quant à être lé-

ſtres Etrangers, & tenoit les armes de Catalogue arborées ſur la porte de ſon Hôtel.

6 *Don Gueras de Eſpes, Don Bernardinus de Mendoza.*

7 *Urbanus VIII. poſt multam cum Cardinalium Collegio deliberationem, legatum novi Regis* (Dom Jean IV.) *Michaëlem de Portugallo, Epiſcopum de Lamego, Romam venire, negotiaque illius regni curare permiſit, ex veſiri more Romanæ Curiæ in ſimilibus caſibus obſervato, quod diſſidentibus de regno principibus, ejus, qui regnum poſſidet, legatum admittit, ne interim Religio, & Res Eccleſiaſtica in illa gente, ac etiam Dataria Romana, detrimentum patiatur : cujus exemplum præceſſit ſub Gregorio XIII. qui Regis Poloniæ Stephani Batorei legatum admiſit, quamvis contradixerit Henricus III. Rex Galliæ, eidem regno à Polonis nolens abdicatus ; tum & Imperator Maximilianus II, à multis proceribus Polonis, Stephani electioni adverſantibus, Rexque electus.* Piaſecii Chronica.

Ce Roi Etienne ayant fait écrire aux Vénitiens par *Girolamo Lippomano*, leur Ambaſſadeur à Vienne, qu'il deſiroit entretenir une étroite correſpondance avec eux ; & que s'ils vouloient lui envoyer un Ambaſſadeur ordinaire, il leur en enverroit un auſſi : le Sénat en nomma un en 1582. Mais comme il arrive ſouvent, qu'en obligeant un Prince, l'on en déſoblige un autre. Henri III. s'offenſa de la nomination de cet Ambaſſadeur Vénitien, & ordonna à du Ferrier, ſon Ambaſſadeur, d'en faire des plaintes à la République ; comme d'une choſe, qui lui ôtoit le titre d'un Royaume, qui lui appartenoit encore, pour le donner à Etienne de Battor, qui n'étoit proprement que ſon Viceroi : Exemple, qui inviteroit les autres Princes Chrétiens à le

gitime, ou non, le Potentat, qui envoie l'Ambaſſadeur, ou Agent, les Princes n'avoient point acoûtumé d'y regarder, quand ils voyoient une puiſſance conſiderable ; ains ſans autrement s'enquerir du titre, comme l'on feroit en cas d'achat ou d'échange, s'arrêtoient à la puiſſance & poſſeſſion préſente [8] : Que chacun ſçavoit en quelle conſideration ſont aujourd'hui les Suiſſes, & que nul Prince ne fera difficulté de recevoir de leurs Ambaſſadeurs, ni de leur en envoyer des ſiens ; & toutefois ils étoient révoltez de la Maiſon d'Autriche, auſſi bien que les Hollandois & Zélandois : & n'y avoit autre diférence, ſinon que ceux-ci le ſont depuis moins de tems, & en ſont encore pourſuivis ; & les Suiſſes le ſont depuis un plus long-tems, & ſont laiſſez en paix ; Que s'il falloit juger du titre de chacun Prince, avant que de recevoir les perſonnes par lui envoyées, il y en auroit beaucoup, de qui les Ambaſſadeurs ſeroient renvoyez : mais on n'avoit point acoûtumé d'y regarder, non pas même entre ennemis, qui s'en entr'envoyent

traiter en Roi, en lui envoyant pareillement des Ambaſſadeurs. Mais le Senat répondit à du Ferrier, qu'ils n'avoient jamais eu la penſée de préjudicier aux droits d'Henri, qu'ils aimoient & révéroient uniquement ; mais ſeulement de traiter les affaires, que leur République pouvoit avoir de jour en jour en Pologne, ſoit pour le Commerce, ou autrement ; comme le permetoit le Droit des Gens ; enfin, que loin de donner l'exemple aux autres Princes, ils n'avoient fait que ſuivre celui du Pape, qui avoit reçu l'Ambaſſadeur Etienne, & lui avoit envoyé réciproquement le Pere Antoine Poſſevin, de la Compagnie de Jéſus.

8 Quand ſaint Paul dit, que toute puiſſance vient de Dieu, il ne l'entend pas ſeulement de la puiſſance légitime, mais encore de toute puiſſance, qui, par la permiſſion de Dieu a pris la place de la légitime.

fort ſouvent les uns aux autres. [9] C'eſt ce qui ſe paſſa, pour ce regard, avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin.

Au demeurant, de ce qu'il vous avoit plû m'écrire touchant ce Médecin Marſeillois, qui avoit porté des lettres au Roi de la part du Turc, & d'Ebraïm Baſſa, j'en dis au Pape ce que j'eſtimai lui devoir être agréable, qui étoit quaſi tout, & ne m'y trompai point ; car S. S. y prit plaiſir, & en ſçût bon gré au Roi.

Je n'oubliai auſſi de dire à S. S. ce que vous m'écriviez du voyage, que Madame, ſœur du Roi, s'en alloit faire vers S. M. & de la diſpenſe du mariage d'entre elle & Monſieur le Duc de Bar, lui en faiſant nouvelle inſtance. A laquelle répondit S. S. Que le Roi feroit un œuvre très-digne de Roi Très-Chrétien, de moyenner la converſion de madite Dame, comme je lui diſois, que S. M. vouloit faire ; & qu'outre infinis autres biens, qui proviendroient de ſa réduction, c'étoit le moyen d'avoir la diſpenſe, dont S. M. le requeroit. Car tout auſſi-tôt que madite Dame auroit déclaré vouloir être catholique, il envoyeroit ladite diſpenſe.

Je ne vous parlerai point des graces, que je lui demandai pour des particuliers, mais vous dirai ſeulement, qu'outre les choſes précédentes, j'eſtimai devoir dire à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, comme de moi-même, ce

9 Don Juan d'Autriche ne fit nulle difficulté de recevoir, comme perſonnes publiques, le Vicomte de Gand, & les ſieurs de Raſſinghen, & de Villerval, qui lui furent envoyés par les Etats des Provinces rebelles, à ſon arrivée dans les Pays-Bas, & de conclure avec eux, au nom du Roi d'Eſpagne, ſon frere, ce fameux Traité de 1577. communément apellé *l'Edit perpetuel*.

que vous m'aviez écrit du Nonce, qui eſt à Veniſe. Je lui dis donc, que de tout tems les Ambaſſadeurs, qui ſe trouvoient en la Cour d'un Prince, lorſqu'il y arrivoit un nouveau Ambaſſadeur, avoient acoûtumé d'aller viſiter le nouveau venu, avant qu'être viſitez de lui; & que les Papes avoient toujours trouvé bon, que leurs Nonces en uſaſſent de même, & avoit toujours été obſervé ainſi, mêmement à Veniſe: Que j'entendois néanmoins, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne [10] arrivé à Veniſe depuis l'Evêque de Malfette [11], Nonce de S. S. n'avoit point été viſité par ledit ſieur Nonce; dont ledit Ambaſſadeur ſe reſſentoit, fort réſolu de n'aller point viſiter ledit ſieur Nonce, ſi ledit Nonce, ſuivant la coûtume, ne l'avoit premierement viſité: Que ce diférend me déplaiſoit d'autant plus, que je ſçavois, que le Roi, d'ici à peu de tems, envoyeroit à Veniſe un nouveau Ambaſſadeurs, lequel trouvant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ainſi a heurté, & ſoûtenu par la coûtume ancienne, ſeroit contraint de faire de même, pour garder au Roi ſon rang & ordre, & ne le mettre au-deſſous du Roi d'Eſpagne, au lieu qu'il le précéde en Rome même; Que ces controverſes ne pouvoient aporter rien de bon, & quand elles ne cauſeroient autre mal, elles ſeroient pour empêcher, que le Nonce ne pourroit jamais communiquer avec les Ambaſſadeurs de ces deux Rois, ni eux avec lui, jaçoit que le bien de la Chrétienté, & le ſervice de leurs Majeſtez le requît, comme bien ſouvent il s'en pouvoit préſenter non ſeulement ocaſion, mais auſſi beſoin & néceſſité: Que je n'avois point

10 Cet Ambaſſadeur étoit *Don Franciſco de Vera.*

11 Ce Nonce s'apelloit *Offredo Offredi.*

charge

charge de lui dire ceci, ains le lui disois de moi-même, comme créature du Pape; & jserviteur de S. S. & le sien, pour le zele que j'avois au service du Saint Siege, & au bien commun de la Chrétienté: Que je n'en avois rien dit au Pape, ni n'en voulois point parler à Monsieur le Cardinal Saint-George; ains l'avois voulu proposer à lui seul, afin qu'il en considerât l'importance, & y fit ce qu'il jugeroit être à propos par sa prudence. Il m'en remercia, & me dit qu'il y penseroit, & qu'il se souvenoit d'avoir entendu autrefois, que le Nonce de Venise avoit certaines prétentions, dont il se rafraîchiroit la mémoire. Je lui repliquai, que le Nonce de Venise n'avoit point d'autre prétention, sinon, que lorsque l'Evêque d'Amelia étoit Nonce à Venise, Mr. de Maisse, qui y avoit été plusieurs années Ambassadeur pour le Roi, fit un voyage en France; & étant retourné à Venise bien-tôt après, & le Roi étant jà absous par le Pape, s'atendoit, que ledit sieur Evêque d'Amelia l'allât visiter le premier, comme Ambassadeur nouvellement venu [12], & ledit sieur Evê-

12 M. de Maisse retourna Ambassadeur à Venise en 1595. comme je l'ai marqué dans les notes de la lettre du 8. de Janvier 1595. & l'Evêque d'Amelia n'alla Nonce à Venise qu'en 1596. selon la lettre de notre Cardinal du dernier de Février 1596. & par conséquent cet Ambassadeur ne pouvoit pas prétendre d'être visité le premier par l'Evêque d'Amelia, qui étoit arrivé le dernier. Il y a donc erreur dans la narration de ce fait; comme aussi dans ce que le Cardinal dit, que M. de Maisse retourna à Venise, le Roi étant déja absous par le Pape; car alors le Roi étoit encore à recevoir cette absolution, qui ne lui fut donnée que plus de trois mois après l'arrivée de cet Ambassadeur à Venise. *Quod adjeci, non ut arguerem, sed ne arguerer.*

que Nonce prétendit, que Mr. de Maiſſe n'étoit point nouveau Ambaſſadeur, ains vieux Ambaſſadeur retourné d'un voyage à ſa premiere charge & réſidence. Monſieur le Cardinal Aldobrandin me reconnut, que ce fait étoit vrai; & me dit, qu'il ſçauroit, s'il y auroit encore quelque autre choſe. Poſſible en aura-t-il écrit au Nonce à Veniſe; & j'atendrai à le remetre en ce propos juſques à ce qu'il ſoit paſſé autant de tems, comme il en faut pour avoir la réponſe de Veniſe. J'ai eſtimé en devoir uſer ainſi, & m'en laiſſer entendre audit ſeigneur Cardinal Aldobrandin ſeul, encore que le Roi, ni vous, ne m'en euſſiez rien commandé; & vous rendrai compte de ce que mondit ſeigneur le Cardinal m'en dira ci-après.

A tant vous ai-je écrit ce qui ſe paſſa en l'audiance dudit jour vendredi, 13. de ce mois. Ce qui vous ſervira auſſi de réponſe aux points de votredite dépêche du 22. de Juin, deſquels il y eſt fait mention. Et pour achever de répondre aux autres, qui en auront beſoin, je vous dirai, que pour le regard des Ambaſſadeurs du Roi de Perſe, il vous ſera advenu ce que vous deſiriez, s'en étant le Perſien allé tout droit en Eſpagne, ſans aller au Roi, comme vous aurez vû par ma dépêche du onziéme de Juin, & depuis entendu de ceux, qui ſont au chemin qu'il aura tenu. Auſſi aurez-vous, par même moyen, reçu le Bref du Jubilé pour Paris, que je vous envoyai avec ladite dépêche, & ſçu encore l'expedient, que le Pape avoit pris en l'afaire de Monſieur Benoît, ſur l'envoi du nouveau Nonce par-delà. Mais il court un bruit par-deçà de certain ſermon, que ledit ſieur Benoit fit à Orleans en la preſence du Roi [13],

13 Selon le Cardinal du Perron M. Benoît n'étoit pas

qui nous aura reculez auſſi loin que nous fûmes jamais. Le Pape ne m'en a point parlé, comme auſſi n'eſt-il point venu à propos ; mais il eſt mal-aiſé à croire, qu'on ſe ſoit paſſer de le raporter à S. S. Ledit ſieur Benoit a depuis racoûtré & fait imprimer ledit ſermon : mais avec tout cela il n'eſt pas encore pour plaire ici.

Vous aurez encore vû par mes précédentes dépêches, & par des copies, que je vous ai envoyées des lettres du Prince de la Mirandola & du ſeigneur Dom Alexandre, ſon frere, la profeſſion qu'ils font d'être & vouloir perſeverer à jamais ſerviteurs du Roi : laquelle ils m'ont fait faire encore plus expreſſément de vive voix par un leur gentilhomme, apellé le ſieur *Ottavio Manſi*, Luquois ; & croi qu'ils n'auront manqué d'écrire directement à S. M. Si l'Ambaſſadeur du Roi, qui viendra à Rome, eût fait le chemin de Lombardie? il ne ſe fût guére détourné de paſſer à la Mirandola : mais puiſqu'il a à venir par mer, il n'y ſçauroit paſſer. Ladite ville de la Mirandola eſt beaucoup plus près de Veniſe, qu'elle n'eſt de Rome ; & du tems que nous en avions plus de ſoin qu'à préſent, elle étoit ſous la cure de l'Ambaſſadeur de Veniſe [14], & le payeur de la garniſon, que nos Rois y tenoient, habitoit à Veniſe : d'où Mr. de Freſne-Canaye, après qu'il y ſera établi, pourra faire commodement un voyage à la Mi-

un grand Docteur. *Voyez la 3. note de la lettre 199.*

14 C'eſt en partie pour cette raiſon, que feu Monſieur le Cardinal d'Eſte, Protecteur des affaires de France, recommanda la perſonne & les interêts du Prince *Aleſſandro Pico*, Duc de la Mirandole, ſon beaufrere, qui alloit en Candie, à M. le Préſident de Saint-André.

randola, & en arrivant à Veniſe écrire audit Prince, comme il en a commandement du Roi. Tel chemin pourroit-il faire auſſi en venant, qu'il y pourroit paſſer avant qu'arriver à Veniſe, ſans beaucoup ſe détourner, ſoit qu'il vienne droit à Turin : ou qu'il arrive à Gennes par mer. Et à propos des Ambaſſadeurs, qui doivent venir en Italie, il ſeroit bon, que celui qui a à venir à Rome, y eût un Palais arrêté & meublé devant qu'il arrivât, & mêmement devant venir, comme l'on dit, avec ſa femme & toute ſa famille : autrement ſon arrivée paſſera avec peu de réputation.

J'ai reçu avec votre dite lettre du 22. de Juin les mémoires, qu'il vous a plû m'envoyer touchant les bénéfices de Breſſe, & autres terres priſes en échange de Monſieur de Savoye, qui me confirment en ce que j'en avoit entendu ici d'ailleurs, & en ce que j'en penſois de moi-même. Edits, mémoires, pages 1. & 2. il ſe parle de certains privileges obtenus du Saint Siege par les Ducs de Savoye, & depuis confirmez avec quelque modification du tems du Roi François I. il ſeroit bien d'en avoir une copie, qui pourroit : & ſemble qu'il n'y auroit pas trop à faire, ſelon le dire de l'Abbé d'Ambournay à la fin de l'article, qui commence : *Bien eſt vrai, qu'avant la vacation, &c.*

De l'Angleterre je n'ai rien apris depuis mes dernieres, & prendrai garde à ce qui s'y fera en tant que je pourrai. Je n'ai point reçu la lettre, par laquelle vous dites m'avoir écrit les raiſons, pourquoi on avoit prolongé l'expedition des ordinaires de 15. jours à trois ſemaines, & ne me

alors Ambaſſadeur de France à Veniſe, par une lettre du 6. de Juin 1669.

puis départir de ce que je vous en ai écrit déja par trois fois, vous priant qu'ils ſoient dépêchez de 13. en 15. jours à Lion, auſſi-bien comme ils ſont à Rome. Et ainſi ai-je répondu entierement à tout ce qui avoit beſoin de réponſe en votre lettre du 22. de Juin. Je ne fus point à l'audiance vendredi 20. de ce mois, pour ce que le Pape étoit un peu indiſpoſé de la goûte, & que je n'avois rien à traiter.

A la fin de ma derniere dépêche du 9. de ce mois, j'ajoûtai un poſtcrit, par lequel je vous aviſois, comme il avoit été dit, que les galeres parties de Gennes vers Naples avoient rebrouſſé chemin vers Eſpagne; mais cela ne s'eſt trouvé vrai. Auſſi écrivois-je en madite apoſtille, que je ne l'avois point crû; toutefois que je n'avois laiſſé de penſer que ce pourroit avoir été un ſtratagême pour mieux celer leur entrepriſe. Et de fait, ils en euſſent trompé beaucoup, ſi ayant embarqué leurs gens és galeres, qui ne ſont point bonnes pour la Mer Oceane, ils les euſſent portez juſques au détroit de Gibraltar, & là changé de vaiſſeaux, en prenant de ces gros galions de Portugal, & autres vaiſſeaux de guerre, qu'ils y ont pour l'Ocean, en grand nombre. Si ceux qui ſervent loin les Princes n'écrivoient en telles matieres, que choſes certaines, jamais leurs Maîtres ne ſeroient avertis des ocurrences à tems 15.

15 Un Ambaſſadeur doit être attentif à tout ce qui ſe paſſe dans le lieu de ſa réſidence, pour en donner avis à ſon Maître. Telle choſe lui paroît douteuſe, ou de peu d'importance, qui, jointe avec d'autres avis, que ſon Prince peut avoir reçûs, ou recevoir des autres Miniſtres, qu'il tient dans les Cours Etrangeres, ſera cauſe que le Prince venant à redoubler ſa vigilance, & ſes ſoupçons, découvrira une entrepriſe, qui ſe braſſe contre ſon Etat.

Maintenant donc j'entens, que les galeres parties de Gennes continuerent leur chemin vers Naples, & y ſont arrivées; & que celles qu'on attendoient d'Eſpagne étoient arrivées à Gennes, & devoient ſuivre les autres de bien près, & venir à Naples, où auſſi étoit arrivé *Don Pedro de Toledo*, avec celles qu'il avoit menées en Levant, il y a environ trois mois, d'où il n'a point aporté proye de grande conſideration. On a arrêté à Naples quelque nombre de vaiſſeaux, pour

& qui eſt à la veille d'éclater, s'il ne la prévient. Dans une viſite, que M. de Barrault, Ambaſſadeur de France à Madrid, rendoit au Nonce du Pape, pour lui faire confidence d'une affaire qu'il croyoit être fort ſecrete, il s'aperçut à la réponſe du Nonce, qui la ſçavoit déja par la bouche des Miniſtres d'Eſpagne, qu'il y avoit ſans doute quelque traitre à la Cour de France, qui leur donnoit avis de ce qui s'y déliberoit. Et peu de tems après il vérifia ſon ſoupçon par la découverte qu'il fit de la trahiſon d'un Commis de M. de Villeroy. *Voyez la fin de la 5. note de la lettre 290.* [On m'a aſſûré, (dit le Comte de Bethune, écrivant de Rome à Henri IV.) que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui depuis peu eſt arrivé à la Cour du Duc de Savoye, lui a fait grande inſtance de la part de ſon Maitre, de vouloir fortifier une Place dans ſon pays, le plus près qu'il pourroit de Châteaudauſin. Je ne me rends pas garand de cette nouvelle, Sire, vous la mandant ſeulement pour vous avertir de ce qui ſe dit: mais je tâcherai de pénétrer, par la perquiſition que j'en ferai, ce qui en eſt, le mettant ſur la pierre de couche, pour connoître, ſi la nouvelle eſt de miſe ou non. [Coſme de Medicis, Premier Grand-Duc de Florence, ayant reçu des lettres d'Eſpagne, qui lui aprenoient une nouvelle, que ſon Ambaſſadeur ne lui avoit point mandée, comme ne la trouvant pas aſſez conſiderable: [Mon bon ami, lui écrivit-il, ce cas, qui ſelon vous, n'eſt guére importânt, peut avec d'autres, dont je ne vous rends pas compte, produire de grands effets, que vous ne prévoyez pas.] En effet, il arrive ſouvent, que les plus grandes affaires commencent par des minuties.

s'en ſervir à porter dix mille piques, cinq mille demi-piques, dix mille arquebuſes, quatre mille ſelles, & autant de brides à cheval, douze canons, & vingt-deux petards; & fait-on compte qu'il y pourra avoir de dix à douze mille ſoldats, outre pluſieurs gentilshommes Romains, qui y ſont acourus au bruit de l'embarquement du Duc de Parme: comme auſſi dit-on qu'il y aura bon nombre de ſeigneurs & gentilshommes Napolitains. Il ſe dit auſſi, que le ſeigneur *Dom Virginio Orſino*, neveu du Grand-Duc, s'aprête pour y aller, acompagné d'un bon nombre de gentilshommes de Florence, & du reſte de la Toſcane. Du lieu où l'on va, il ne s'en ſçai rien de certain; mais on penſe que ce ſoit en Albanie, ou en la Grece, jaçoit qu'il y en ait qui parlent de Barbarie [16]. Cependant, nous entendons, que le Turc a fait munir les avenuës de tous ces païs-là. Et de fait, cette entrepriſe eſt tirée ſi fort au long, comme ſont quaſi toujours toutes celles des Eſpagnols, que ce ſera grand cas s'il arrivent à tems, & s'ils font choſe d'importance. En toutes façons, ils cauſeront de grandes miſeres & calamitez aux pauvres Chrétiens, qui ſont ſous la domination du Turc, ſur leſquels tombera la vengeance, comme il en advint l'année paſſée de ceux de l'Iſle de Scio. D'autre côté, j'entens, que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne à

16 Le Piaſecki parle de cette expedition, comme d'une entrepriſe, où les Eſpagnols, & les Italiens acquirent peu de gloire. *Ab Italia*, dit-il, *à Comite Fontano, Mediolani Gubernatore, unà cum Genuenſibus, & Florentiæ Duce, emiſſa fuit claſſis contra Algerim, quæ non multùm præſtitit, nam, nulla excenſione in littus hoſtile facta, in gloria poſt brevem velificationem ad proprios portus rediit.*

Naples, ſe plaignent de cette entrepriſe, diſant que c'eſt ouvrir une autre porte à conſumer au loin l'or & les gens du Roi d'Eſpagne, en tems que ſes Etats en ont trop de beſoin, & mêmement aux païs-bas.

On blâme encore d'ailleurs le Comte de Fuentes, d'avoir retenu huit mois de ſolde à toute cette grande armée, qu'il avoit aſſemblée, & qu'il y a gagné pour ſoi plus d'un million d'or [17]. Les Suiſſes entr'autres ſont demeurez très-mal contens de lui. Tant y a qu'enfin nous enten-

17 Si ce fait eſt vrai, les Italiens ont bien raiſon de dire, que le Viceroi de Sicile ronge; que celui de Naples mange; mais que le Gouverneur de Milan dévore. Cependant, Don Carlos Coloma, hiſtorien très-ſincere, dit que le Comte de Fuentes, au ſortir des Pays-Bas, refuſa tous les riches préſens que lui firent les villes d'Aras, Lille, Tournay, Bruxelles, Valenciennes, & Mons, ſans vouloir jamais accepter autre choſe qu'une garniture d'or d'épée & de bayonnette, relevée en boſſe, où ſes principales victoires étoient repreſentées. 8. *livre de ſon Hiſtoire des Guerres de Flandres.* Trajan Boccalin lui fait encore plus d'honneur que le Coloma ſon compatriote, lui, qui ne parle jamais bien des Eſpagnols. Le ſeigneur Comte de Fuentes (*dit-il dans une des Nouvelles de ſon Ragvagon Politique*) fut reçu dans le dernier Conſiſtoire au Parnaſe, quoiqu'on lui eût fait beaucoup d'oppoſitions, & qu'entr'autres il fût accuſé de s'être plus appliqué, pendant pluſieurs années qu'il avoit gouverné le Duché de Milan, à la pernicieuſe agriculture de ſemer partout la zizanie & la jalouſie, qu'à la conduite des peuples; ce qui avoit fait perdre au Roi ſon Maître la confiance des Potentats d'Italie, dont il devoit lui conſerver l'amitié par toute ſorte d'artifices & de moyens. Mais toutes ces difficultez furent ſurmontées par la preuve convaincante qui fut produite en ſa faveur, qu'un Miniſtre Eſpagnol, ennemi de la rapine, impénétrable à l'avarice, étoit un prodige de nature, qu'on n'avoit jamais vû en Italie. C'eſt pourquoi le Comte fut déclaré très-digne d'être admis au Parnaſſe.

dons, que les Allemans étoient partis du Milánez, & s'en alloient en Croace vers l'Archiduc Ferdinand. Et ainſi le dernier tiers de ladite armée, qui reſtoit près ledit Comte de Fuentes, a été licencié, & ne reſte plus rien de ladite armée, qui doive mouvoir le ſoupçon, qui a ſi long-tems tenu en ſuſpens les eſprits des hommes.

Il y avoit long-tems que je deſirois parler au ſieur *Marcheſetto*, comme je vous avois écrit; mais je n'avois pû juſques au 15. de ce mois, qu'il me vint voir, & me porta un exemplaire de l'oraiſon, qu'il prononça à Lion devant le Roi, ſur la concluſion de l'acord: laquelle il a fait imprimer de nouveau à Ferrare. Il me plût fort, & augmenta la bonne opinion que j'en avois conçûë en liſant ſon oraiſon, lorſque vous me l'envoyâtes. Entr'autres choſes, j'y aperçûs une ardeur au ſervice, & à la loüange & réputation du Roi, qui ne ſe peut exprimer. Ceux qui l'ont acuſé d'en avoir trop dit, l'y ont échaufé davantage; & outre qu'il rend de très-bonnes raiſons de ce qu'il a apellé le Roi le plus grand des Rois [18], & d'autres telles loüanges, qu'il lui a données, il a en cette nouvelle

18 *Ubi, cum ad Regem verba faceret, & ſicut Homerus Agamemnonem, ita eum ille* Regem, Regum *apellaret, adeò Rex hoc titulo delectatus eſt, ut quingentos illi aureos muneri miſerit.* [Janus Nicius in Pinacotheca.] *Nota*, que le Cardinal dit que le *Marcheſetto* avoit apellé Henri IV. le plus grand des Rois, & que Janus Nicius dit, *le Roi des Rois.* Ce qui eſt tout différent. Car le premier titre ſen eſt un de comparaiſon de Prince à Prince; & le ſecond en eſt un qui ne convient qu'à Dieu. Ainſi le Cardinal a raiſon de défendre l'Orateur qui avoit loüé le Roi ſon Maître, & de ſoûtenir qu'il n'avoit rien dit qui ne fût vrai.

édition mis devant ſadite oraiſon une brieve Epître liminaire ſous le nom de l'Imprimeur, en laquelle il ſe loüe grandement de l'humanité & de la liberalité du Roi, & dit, comme S. M. étant encore enfant, traduiſit les Commentaires de Céſar en François [19], ce que peu de gens ſçavoient; & moins l'euſſent ſçû, ſi on n'eût calomnié cet Orateur d'avoir trop loüé S. M. Après que je l'eûs écouté long-tems, parlant des loüanges du Roi, dont il ne ſe pouvoit étancher, & que je lui eûs répondu, & l'eûs loüé lui-même; je lui dis, comme vous m'aviez envoyé les trois cens écus, dont je l'avois fait

19. Il fit cette verſion à l'âge d'onze ans. *Vix undecimum annum natus Julii Cæſaris Commentariorum libros priores vernaculè expreſſit, & in Regia Bibliotheca adhuc ſervantur, paterni ingenii pretioſum monumentum, quo æquanimus patrem, hoc ipſo anno quo ſcribo, ad ſimile audendum Ludovicus filius imbuitur & monetur.* Rodolphus Botereins *in Vita Henrici IV.* Joſeph Scaliger diſoit: Il ne faudroit pas parler mal latin devant le Roi, il l'entendroit fort bien. M. Chreſtien a encore un Céſar traduit en François écrit de la main du Roi. Dans le *Scaligerana*. Ce M. Chreſtien avoit été ſon Précepteur. Il étoit originaire de Bretagne, & fils du premier Médecin d'Henri II. & de la famille du Chancelier de Bretagne François Chreſtien, celui qui fit pendre à Nantes le fameux Pierre Landays, Premier Miniſtre du Duc François II. ſans ſe ſoucier de l'abolition que le Duc lui avoit donnée de tous les crimes dont il étoit ou pourroit être convaincu. M. de Thou dit qu'à ſon nom de *Florent*, il ajoûtoit les prénoms de *Quintus ſeptimus*, pour marquer qu'il étoit né à ſept mois, & le cinquiéme d'entre ſes freres & ſœurs. *Ingenio excelſo & liberali præditus, ut nihil ſerviliter & contra animi ſententiam, ut aliis placeret, quod plerique alii calamo venali hodie faciunt, ſcriberet. Interdum mordacior* (c'étoit peut-être à ſon école que ſon diſciple avoit contracté la mauvaiſe habitude de railler, dont il ne ſe corrigea jamais, quoiqu'elle lui eût aliéné beaucoup de bons ſerviteurs.)

avertir par Rabi, jà dès le commencement, & que j'en avois parlé par trois diverſes fois à Monſieur le Cardinal Aldobrandin, duquel je n'avois pû rien obtenir : & voyant qu'il s'alloit toujours aigriſſant davantage, j'avois réſolu en moi-même de ne plus lui en parler ; mais que je le priois lui de les prendre, & ne ſe priver de cette commodité, ni le Roi du plaiſir, que S. M. en recevroit : Qu'homme du monde ne le ſçauroit que lui & moi, & vous à qui il écriroit trois mots ſeulement pour ma décharge : Que je ne voudrois jamais rechercher lui, ni autre, de faire contre la volonté de ſon maitre, ni de choſes, qui ne fût à faire : mais connoiſſant, que ce n'étoit qu'un caprice par trop incivil & injuſte de ſondit maitre, je le priois & conjurois d'accepter cette liberalité du Roi, que j'eſtimois devoir être un arre de quelque plus grand bien & honneur, que S. M. lui pourroit faire un jour. Il me dit, qu'il avoit un ſien oncle, qui lui avoit ſervi de tuteur & de pere, qu'il me l'envoyeroit, & ſe tiendroit à ce que nous en ferions enſemble. Je le priai de me l'envoyer donc tôt, mais il n'eſt encore venu. S'il tarde plus guére, je l'enyoyerai querir. Tant y a qu'à preſent je tiens, que la liberalité du Roi aura efet, dont je ſuis très-aiſe, & ferai que ce ſoit au plutôt.

L'Ingenieur *Giovan Villano* m'envoia un de ces jours, & depuis vint lui-même, pour eſſayer de tirer argent de moi, pour aller trouver le Roi : & du commencement ne parloit pas de moins que de mille écus. Je lui ramentûs ce qu'il m'avoit dit du commencement, qui étoit encore écrit ſur la fin de ſon mémoire, qu'il ne demandoit rien au Roi, juſques à ce qu'on eût

vû l'experience de ce qu'il ſçauroit faire. Il me repliqua, qu'il feroit l'experience devant moi, quand je voudrois. Je lui répondis, que je n'étois homme de guerre, & ne m'y entendois point; & ne voulois point prendre ſur moi d'aſſûrer à S. M. qu'il étoit ou n'étoit point tel, comme il ſe diſoit. Qu'il ſe ſouvînt de ce que je lui avois dit en lui délivrant la lettre, que le Roi m'avoit envoyée pour lui, & s'il vouloit aller trouver S. M. à la condition que je lui avois déclarée, je lui baillerois une lettre adreſſante à S. M. pour l'acompagner. Autre choſe ne pouvois-je faire. Il me dit, qu'il chercheroit argent ailleurs, & qu'en toutes façons il vouloit aller trouver S. M.

Le Pere Joſef Texeira, Religieux Portugais de l'Ordre de S. Dominique, arriva en cette ville le 14. de ce mois; & étant averti qu'il prît garde à ſoi, dautant que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne le faiſoit chercher, & lui procuroit tout mal, ſe tint caché le 15. & le 16. & partit déguiſé le 17. de grand matin, pour s'en retourner en France [20].

Monſieur le Sacriſtain [21] du Pape, ſur l'oca-

20 M. de Thou parle ainſi de ce bon Religieux: *Apud nos Joſephus Texera à Dominicano Ordine larem fixerat, qui ad rei famam* (du retour de Sebaſtien, Roi de Portugal) *in Bataviam, Angliam, Venetias, Romam, expendigata undique ab amicis ſtipe; excurrere pro lubdo habuit, & cum non ſine vitæ diſcrimine Romæ aliquot dies manſiſſet, mirabilis Regis cupidus ſcriptis in Italia, & poſtquam rediit, in Gallia publicatis tentatus eſt . . . dum ſe ita homo alioqui bonus, inutilibus ſumptibus, & peregrinationibus periculosè ſuſceptis vexat, contracto Lutetiæ ex mœrore morbo, imaginariis pro regni Luſitani recuperatione cogitationibus finem poſtea impoſuit.* lib. 126.

21 *Angelo Rocca*, Auguſtin, Evêque de Tagaſte, patrie de ſaint Auguſtin, *in partibus Infidelium*. Il avoit

ſion de la canoniſation derniere, a compoſé & fait imprimer un livre de la canoniſation des Saints, & en envoye un exemplaire au Roi, avec une ſienne lettre à S. M. Je vous prie, qu'il lui ſoit fait une honnête réponſe, comme il fut fait lorſque, ſur l'occaſion du voyage du Pape à Ferrare, il compoſa & envoya au Roi un autre livre de la coûtume de porter le Saint-Sacrement devant le Pape, lorſqu'il va en voyage [22]. A tant, Monſieur, &c. De Rome ce lundi 23. de Juillet 1601.

une très-belle bibliotheque, apellée de ſon nom, l'*Angelique*, où tous les ſçavans & gens de lettres de Rome avoient la liberté d'entrer tous les jours.

22 Cette cérémonie eſt décrite dans le Chapitre 8. du dernier livre de l'Hiſtoire générale d'*Antonio de Herrera*, qui probablement l'a tirée de ce livre du Sacriſtain du Pape.

LETRE CCLXXXV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Par la lettre, qu'il vous plût m'écrire de votre main le 7. Juillet, j'ai vû, comme il n'avoit été beſoin de lire au Roi, ni faire voir à Meſſieurs du Conſeil la lettre, que je vous avois écrite touchant ma penſion, ayant été pourvû au payement d'icelle, tant pour l'année préſente, que pour les arrerages des précédentes: & reconnois, que cette proviſion eſt venuë, comme toute la penſion même, de la faveur & protection, qu'il vous a plû m'y départir, avant même qu'avoir reçû madite lettre: dont je vous remercie de toute mon afection, comme auſſi d'avoir uſé de madite lettre de la façon que vous avez fait.

J'ai ſenti & obſervé moi-même le premier la rudeſſe des propos, qui m'ont été tenus és audiances précédentes ; mais comme je vous ai dû référer fidellement ce qui s'y eſt paſſé, auſſi me ſemble-t-il, que le Pape y eſt grandement excuſable pour le regard de Châteaudaufin, car il lui va de trop. S'il y avoit quelque ſorte de gens qui ſe vinſſent nicher en quelques-unes des avenuës de France, qui diſſent & prêchaſſent, que le Roi n'eſt point Roi, & que la Couronne même de France, & les Princes du Sang, les Pairs, les Cours de Parlement, les Magiſtrats & Officiers, tant de la Couronne, qu'autres, les Ordonnances, Arrêts, & Jugemens, ne ſont qu'abus, piperie, & abomination ; & qu'il faut exterminer tout celà ; je croi que ces gens vous reveilleroient bien, & que vous vous en remueriez bien encore plus que ne fait S. S. Vous entendez aſſez le reſte ; & ferez beaucoup pour les afaires & réputation de S. M. s'il vous plait tenir la main, comme je m'aſſûre que vous ferez, que cette engeance, qui apporte tant d'indignation au Saint Siege, & à toute l'Italie, ſoit reſſerrée delà les monts. J'ai déja touché un mot en ma derniere audiance à Monſieur le Cardinal Aldobrandin de ladite rudeſſe, & ſi la commodité s'en preſente belle, je ſuis homme pour en dire quelque choſe au Pape même, comme pour ſon ſervice. Mais le principal doit venir de nous, & du contentement, que nous lui donnerons mêmement audit fait de Châteaudaufin,

J'ai été auſſi le premier marri de ce que le Général des Jacobins ait été un Eſpagnol plutôt qu'un François : Mais il faut que je vous dis entre nous deux, que les François en ſont eux-

mêmes la principale cauſe. Car outre la débauche générale qui eſt en France parmi les Ordres des Mandians, ils ne ſe ſoucient point de venir aux Chapitres généraux, comme en ce dernier n'y en avoit pas à peine la moitié de ceux qui pouvoient & devoient y être; & ce peu qui y étoient, étoient diviſez entr'eux, détractant les uns des autres parmi les Italiens & Eſpagnols. Je vous laiſſe à penſer, ſi de cette ſorte il eſt facile de vaincre le grand nombre, le ſoin, la dexterité, les faveurs, les artifices & cautelles des ſuſdits Italiens & Eſpagnols, en choſe, qui va par brigues & menées, & ſe réſout à la pluralité de voix.

L'Archevêque de Montreal [1] en Sicile eſt un fort honorable Prélat, & a un frere Religieux de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem depuis 27. ans, apellé le Chevalier François Torrés, qui n'a jamais reçû aucun bien de ſa Religion. Ledit Archevêque m'a requis d'écrire à Monſieur le Grand-Maitre, pour le prier de vouloir conferer à ſondit frere quelque petite Commanderie, ou penſion, ou membre; ce que j'ai fait. Mais il deſireroit obtenir du Roi par mon moyen une lettre de S. M. à même fin à mondit ſieur le Grand-Maitre, lequel étant François [2] à preſent,

1 *Dom. Loüis de Torres*, que Pie V. envoya à Madrid en 1570. pour faire entrer Philippe II. dans la Ligue des Princes Chrétiens contre le Turc. Négociation, dont il s'aquita ſi habilement, que le Roi, pour récompenſer ſon mérite & ſa vertu, le préſenta depuis pour l'Archevêché de Montreal, qui eſt le plus riche d'Italie. Il paſſa en Eſpagne avec le Seigneur *Leonardo Donato*, qui y alloit pour le même ſujet, en qualité d'Ambaſſadeur de la République de Veniſe.

2 C'étoit alors Alphonſe de Vignacourt, que le Préſident de Thou apelle Adolphe. Elû au mois de Février

& la perſonne qui en ſuplie S. M. de mérite, j'eſtime que ladite lettre ſe peut conceder; & s'il vous ſemble ainſi, & qu'il vous plaiſe me l'envoyer, je la lui délivrerai.

Mr. Perrin m'a montré la copie de la bonne lettre, que le Roi par votre moyen a écrite en ſa faveur au Gouverneur de Toul: dont lui & moi vous ſommes obligez, & vous en remercions bien humblement. Toutefois il eſt toujours moleſté, & a encore beſoin de votre aide & protection.

Je n'ai encore demandé à Monſieur le Cardinal Aldobrandin s'il a penſé à ce que je lui dis dernierement touchant le Nonce. Ç'a été pour lui donner plus de tems. Mais à la premiere fois que nous nous verrons, je le lui demanderai. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 8. d'Août, 1601.

1601. à l'âge de 50. ans: *quod rarò cuiquam multis abhinc annis contigit. Excurſionibus antea contra Turcas clarus, & magnam virtutis prælio Evriaco* (à la bataille d'Ivry) *cui, Regi militanti, interfuit, gloriam promeritus: quaſi fatale eſſet, ut qui Henrici IV. cauſſam cœlo probatam per hæc bella tutatus eſſet, eo Rege principatum illuſtriſſimæ toto orbe militiæ conſequeretur.* Livre 126. de l'Hiſtoire de Thou. *Adrien de Vignacourt*, neveu d'Alphonſe, fut élu Grand-Maître en 1691.

LETRE CCLXXXVI.

AU ROY.

SIRE,

Depuis ma derniere dépêche, qui fut du 23. Juillet, je fus à l'audiance du Pape le 27. dudit mois, & ne me reſtant rien à traiter de ce que

Votre Majeſté m'avoit commandé par ſes dépêches précédentes, je dis à Sa Sainteté les choſes que j'avois trouvées, par leſquelles ſe pouvoit vérifier, que les Rois & Couronne de France avoient droit de patronat és deux chapellenies de la Chapelle de Sainte Petronille en l'Égliſe de Saint Pierre, jaçoit que le titre & la conceſſion des Papes ne s'en trouvât point. Concluant, qu'afin qu'on ne pût débattre le droit du patronat à l'avenir, il ſeroit bon qu'il plût à S. S. en renouveller le titre, dont je la ſuppliois très-humblement : ce que S. S. me promit de faire bien volontier.

Je parlai auſſi à S. S. pour quatre François priſonniers en Tour de None, qui pour avoir dérobé dix-huit paires de ſouliers en une boutique de cordonnier, diſent avoir été condamnez à Ferrare à la galere pour dix ans, & conduits par deçà, pour être menez és galeres de S. S. de laquelle j'obtins qu'il ſeroit écrit à Ferrare, pour faire porter ici leur procès, & voir s'il y auroit lieu de moderer la rigueur de la peine.

Je preſentai auſſi à S. S. Madame de Lignery [1] venuë à N. D. de Lorette par dévotion & par vœu, & delà en cette ville avec un ſien fils âgé de dix-huit ans, & une fille de dix : & S. S. leur fit un acüeil fort benin, & leur conceda de pouvoir gagner le Jubilé, comme s'ils fuſſent venus en l'année ſainte, & encore en viſitant une ſeule fois les quatre Egliſes.

Le jeudi 2. de ce mois je reçûs la dépêche de V. M. du 7. Juillet, & le lendemain vendredi 3. je fus à l'audiance, & balliai au Pape par

1 Femme du ſieur de Lignery, Gentilhomme Charrain, dont il eſt parlé dans les Mémoires du Chancelier de Chiverny, qui l'appelle homme d'eſprit & de faction.

écrit, en un mémoire latin, leſdites preuves de droit-patronat, que je lui avois expoſées de vive voix en l'audiance précédente: & il me dit derechef, qu'il confirmeroit ledit droit-patronat, & que j'en fiſſe dreſſer la ſuplication. Ce que je ferai incontinent après le partement de cet ordinaire. Cependant, j'envoye à V. M. copie du mémoire, que j'en laiſſai à S. S.

Au demeurant, je lui dis, comme j'avois reçu ladite dépêche du 7. Juillet, & lui en recitai ce qui me ſemble être convenable, commençant par le Jubilé de Paris, que V. M. avoit reçu; & par l'en remercier de la part de V. M. & lui en promettre tout bien & contentement. De-là je vins au gentilhomme, que Monſieur de Savoye vous avoit envoyé, & à l'audiance, que V. M. lui avoit donnée, & à la courtoiſe réponſe, qu'il en avoit raportée, & à la réſolution que V. M. avoit faite d'envoyer bien-tôt vers ce Duc, pour lui venir jurer la paix. Ce qui fut ſuivi de l'arrivée prochaine en votre Cour de Monſieur de Lorraine, & de Madame votre ſœur, qui y devoient être dans quatre jours.

Après que j'eûs mis ces choſes devant, comme les aiſées, & par forme d'exorde, je vins à ce qui étoit de négociation, & de plus grande difficulté. Et ſur cette nouvelle du voyage & arrivée prochaine de Monſieur de Lorraine, & de Madame votre ſœur, j'entrai doucement au propos de la diſpenſe, lui diſant, que cette grace eût été bien à propos en cette entrevûë, pour ſervir à V. M. d'un grand & puiſſant moyen, entr'autres, pour perſuader à madite Dame de ſe faire catholique: qui étoit un des plus grands deſirs que V. M. eût en ce monde. Le Pape,

qui n'avoit quaſi rien dit ſur les choſes précédentes, répondit à cette-ci bien expreſſément, que tout auſſi-tôt que Madame ſe ſeroit déclarée catholique, il envoyeroit la diſpenſe ; & que V. M. s'en pouvoit aſſûrer comme ſi elle la tenoit déja en ſa main : Qu'il exhortoit & prioit V. M. de ne laiſſer perdre cette occaſion de la convertir ; & qu'outre infinis autres biens, qui adviendroient de ſa converſion, V. M. en auroit un grand mérite envers Dieu, & loüange & gloire parmi les hommes.

Cela fait, je lui dis ce que V. M. m'écrivoit ſur la publication du Concile, & ſur l'aſſiſtance, que les Zélandois & Hollandois recevoient de quelques François particuliers. A quoi il répondit fort peu ; mais me demanda quel ordre donnoit-on à Châteaudaufin, où il entendoit, que les choſes alloient toujours de mal en pis. Et pour ce que V. M. ne m'en écrivois rien, je ne lui en ſçûs dire autre choſe, ſinon que celui, qui avoit ce lieu en engagement, n'étoit encore arrivé près V. M. laquelle l'attendoit de jour en jour, pour, incontinent après avoir bien ſçû le tout, y donner l'ordre qui ſeroit néceſſaire. A quoi le Pape repliqua, que la choſe valoit bien, que V. M. y eût envoyé expreſſément & en diligence, au premier avis qu'elle en eût de ſa part ; & qu'il attendoit cela de votre piété, généroſité, & affection envers lui ; outre la conſideration de votre propre interêt, & réputation envers ce Saint Siege, & envers toute l'Italie : Que c'étoit la plus grande fâcherie qu'il eût pour le jourd'hui ; & que V. M. en comprenoit une partie, elle en auroit compaſſion, & l'en auroit jà délivré ; ou bien elle ne lui portoit point l'amitié, & dont elle fait

profeſſion, & qu'il a toujours cru. Je ne lui repliquai autre choſe, ſinon que je ſçavois que V. M. lui portoit toute la révérence, gratitude, & affection, que pouvoit porter un bon fils à ſon bon pere : & qu'il ſeroit bien-tôt contenté de ce côté-là, comme je l'en avois aſſûré ci-devant : mais que l'action & execution des choſes n'eſt point capable de la viteſſe de nos deſirs.

C'eſt ce qui ſe paſſa en l'audiance, excepté certains ofices, que je fis pour des perſonnes particulieres, comme il y en a toujours à faire.

Quant aux autres points de la ſuſdite dépêche du 7. de Juillet, deſquels n'eſt point faite mention ci-deſſus, celui qu'envoyoit Monſieur de Bethune, n'eſt encore arrivé ici, & m'a envoyé de Lion ladite dépêche par l'ordinaire. Tant y a que le logis eſt arrêté pour ledit ſieur de Bethune, qui ſera très-bien & très-honorablement logé au palais de *Riario* en la Longare, où, outre le palais, qui eſt très-capable & très-commode, il y a un beau grand jardin, & une vigne de grande étenduë : de façon qu'un Ambaſſadeur de robe-courte, & ayant femme, ne pouvoit être mieux, ni ſi bien logé à Rome que là.

Il me ſemble, que V. M. a très-bien jugé, que le convi a une plus étroite amitié avec le Roi d'Eſpagne, vient du Pape, & ſe réfere au deſſein d'Angleterre, comme à la fin principale, jaçoit qu'il y puiſſe avoir d'autres reſpects moins principaux ; comme d'empêcher, que les François ne ſecourent les Etats & Provinces-Unies des Païs-bas, & que V. M. envoye contre le Turc. J'ai déja écrit, pour le moins en deux dépêches, comme S. S. m'avoit dit à diverſes fois, qu'elle

eſperoit tant faire, que de ſon vivant il y auroit non ſeulement Paix, mais auſſi amitié entre V. M. & le Roi d'Eſpagne. Je tâcherai d'en découvrir ce qui ſe pourra, n'eſtimant pas au reſte, que le Cardinal Aldobrandin ſoit ſi mal aviſé, que de détourner le bien & honneur, que V. M. procure au ſeigneur *Dom Aleſſandro Pico*, pour la fin qui vous eſt venuë en l'eſprit. Car en matiere de Conclave, à quoi il regarde principalement, il y a plus d'ocaſion de ſe défier & craindre des Eſpagnols & de leurs adhérans, que des François.

Il pourroit bien être, que la maladie de Monſieur le Duc de Bar auroit été vraie: mais il y a ocaſion d'en douter, d'autant que le ſieur de Beauvau, qui eſt toujours ici pour ſon Alteſſe, m'a dit pluſieurs fois, & deux bons mois avant que Madame ſoit partie de Lorraine, que mondit ſieur le Duc ne feroit point le voyage avec Monſieur ſon pere, & avec Madame.

Quant aux choſes de deçà, le Pape, guéri de ſa goûte, retourna aux afaires le jeudi 26. Juillet, auquel il tint la Congregation du Saint Ofice, & les jours ſuivans, donna audiance aux Ambaſſadeurs à l'accoutumée.

Par les dernieres lettres, que nous avons ici de Naples, on écrit, que cette armée de mer, qui ſe prépare, ſi long-tems y a, étoit encore à Meſſine en Sicile, vers où s'acheminerent de Naples les Princes *Doria* & Duc de Parme, dès le 19. de Juillet, avec trente-deux galeres. *Dom Pedro de Toledo* les ſuivit deux jours après avec autres treize galeres. Le 24. ledit Prince *Doria* fit partir les galeres de Malte pour Malte même; & ne ſçait-on pourquoi, ſi ce n'eſt pour découvrir. Les dernieres onze galeres venuës d'Eſpagne à Gennes, étoient arrivées à Naples aſſez

mal en ordre ; & après s'être mieux pourvûës, devoient ſuivre les autres. Celles du Grand-Duc de Toſcane retournerent de Naples à Livorne, pour prendre le ſeigneur *Dom Verginio Orſino* ; & furent de retour à Naples le dernier de Juillet, paſſant à la vûë de Naples ſeulement, & tirant vers Sicile, ayant pris, en retournant audit Livorne, une galeote de Barbarie de vingt-cinq bancs.

D'autre côté, les Turcs ſe préparent, & ſe munifient de tous côtez en Albanie. Ils ont fait retirer tous les Chrétiens loin de la mer dans le pays, & ſe fortifient de gens à cheval. Et en Alger on avoit enſerré en des grotes ſous terre plus de dix mille eſclaves attachez de doubles chaines, avec bonne garde, ſelon l'uſage de ce pays-là. Cependant, il eſt venu avis du côté de Raguſe, qu'Ebraïm Baſſa, qui commandoit l'Armée Turqueſque en Hongrie, mourut le 10. Juillet, & qu'on atendoit en ladite armée le Belboly de la Romanie, pour y commander en atendant que le Turc y eût envoyé un Baſſa ; & que c'étoit ainſi que l'a ordonné ledit Ebraïm en l'extrémité de ſa maladie.

Le Comte de Fuentes n'a point encore licencié les gens de cheval, qu'il avoit aſſemblez, & les tient encore enſemble, à la grande foule, mécontentement, & plainte de tout ce pays-là, & de la ville même de Milan.

Le Patriarche de Veniſe eſt arrivé en cette ville, pour contenter le Pape de l'examen, pour lequel S. S. s'eſt ſi fort formaliſée [a] Il eſt venu

[a] Depuis le commencement de l'an 1600. il y avoit un grand differend entre le Pape Clément VIII. & le Sénat de Veniſe, au ſujet du Patriarche, que le Pape vouloit ſe ſoumetre à l'examen comme le ſont tous

ſous la protection de Monſieur le Cardinal Aldobrandin ; & les Venitiens eſperent, qu'il ne ſera point examiné, ſi ce n'eſt par le Pape même en ſa chambre, hors la Congregation de l'examen. A tant, Sire, &c. De Rome ce 6. d'Août 1601.

les Evêques d'Italie. Le Sénat jaloux de ſes immunitez, s'opoſoit d'autant plus vertement à cette prétention, qu'il prévoyoit que cet examen affoibliroit ſon droit de nomination ; & que les Patriarches futurs ayant beſoin d'être confirmez par le Pape, pour obtenir cette dignité, s'en tiendroit plus obligez au Saint Siege qu'à la République. Et d'ailleurs le Sénat trouvoit que c'étoit douter de ſa prudence & de ſa pieté, que de vouloir examiner, s'il avoit fait un bon choix. Enfin, Clément qui ſe payoit de raiſon, & qui connoiſſoit bien auſſi l'humeur des Venitiens, leur fit écrire par leur Ambaſſadeur réſidant à Rome, qu'ils y envoyaſſent le Patriarche élû, & que tout ſe paſſeroit amiablement. En effet il fit plus d'honneur à *Matteo Zane*, qu'ils n'en prétendoient ; il le propoſa lui-même au Conſiſtoire, & le ſacra enſuite de ſes propres mains. Ce qui convertit les plaintes du Sénat en remerciemens. *Voyez la 2. note de la lettre 291.*

LETRE CCLXXXVII.

AU ROY.

SIRE,

La lettre qu'il plût à Votre Majeſté m'écrire le 25. de Juillet me fut renduë le 16. de ce mois, & le lendemain 17. je fus à l'audiance, & dis à N. S. P. la réception de ladite lettre, & la bonne ſanté de V. M. & de la Reine, & comme elle étoit entrée au huitiéme mois de ſa groſſeſſe dès le 20. dudit mois de Juillet, & devoit faire

ſes couches à Fontainebleau : dont S. S. fut fort aiſe, priant Dieu qu'il lui fit la grace d'acoucher d'un mâle, & ajoûtant, qu'il prioit Dieu tous les matins pour elle. De quoi je le remerciai très-humblement, & l'aſſûrai, qu'outre qu'il faiſoit en bon pere, les prieres qu'il faiſoit pour la Couronne de France, & pour ce qui y apartenoit, tournoient au bien du Saint Siege, & de toute la Chrétienté. De cette bonne nouvelle de la Reine je paſſai à une autre du devoir auquel V. M. ſe metoit de faire inſtruire Madame ſa ſœur en la Religion Catholique, & par ce moyen préparer ſa converſion : De quoi auſſi le Pape ſe montra fort joyeux, & loüa le choix que V. M. avoit fait des perſonnes de M. l'Evêque d'Evreux [1], & du Pere Ange de Joyeuſe, pour ladite inſtruction.

Ce que deſſus fut ſuivi de ce que V. M. devoit faire partir dans peu de jours Monſieur de Chevrieres [2] pour venir à Turin y voir jurer la paix au Duc de Savoye ; & Monſieur de Bethune, pour venir réſider Ambaſſadeur près S. S. comme je lui avois dit autrefois de la part de V. M. Et à ce propos ajoûtai, que ledit ſieur de Bethune lui portoit avis de ce qui ſe feroit pû faire juſqu'au jour de ſon partement, pour préparer les perſonnes & les choſes à la publication du Concile, de laquelle V. M. deſiroit contenter S. S. au plutôt que faire ſe pourroit ; & que cependant V. M. avoit envoyé queſir en

1 *Jacques Davy du Perron*, qui fut fait Cardinal en 1604. Comme il avoit été Huguenot, lui-même, il ſembloit être plus propre que tout autre à convertir une Huguenote très-obſtinée.

2 Jacques Mitte, Seigneur de Chevrieres, & de Saint Chaumont en Lionnois, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit.

Languedoc

Languedoc le Pere *Lorenzo Maggio*, pour traiter avec lui du fait des Jéſuites, & y prendre quelque bonne réſolution.

Après cela je lui voulois parler de Châteaudauſin ; mais il me prévint, me demandant, *Et de Châteauſin, quoi?* Je lui dis ce que V. M. m'en écrivoit, que celui, qui avoit ce lieu en engagement avoit été vers V. M. & l'avoit aſsûrée, que les Catholiques & les Eccleſiaſtiques y vivoient en toute liberté de leur Religion & biens; & les autres qui étoient en grand nombre en ces vallées-là, y vivoient comme les habitans des vallées voiſines, qui ſont au Duc de Savoye, & mêmement celles d'Argrogne, de Luſerne, & de la Peroſe, ſans que ledit Duc y faſſe rien, qui néanmoins parloit inceſſamment des autres, comme ſi lui, ſon pere, & ſes ayeux n'avoient enduré ces gens-là, pour n'y avoir pû faire autre choſe. Le Pape me dit, que ce n'étoit pas répondre à propos : Qu'avant que le Duc de Savoye reſtituât à V. M. Châteaudauſin, qui eſt en Italie, il n'y avoit aucun exercice de l'héréſie ; mais que tout auſſitôt qu'il vous fut reſtitué, au lieu d'y mettre un Gouverneur catholique, on y mit un huguenot, qui y avoit fait venir un ou pluſieurs Miniſtres, infectans ce lieu-là, & tous les environs, & qui en vouloit faire une Geneve aux portes d'Italie, & à la vûë du Saint Siege : Qu'il vous avoit prié de faire ceſſer cette nouveauté, & d'ôter ce ſcandale, quand ce ne ſeroit que pour éviter la haine & le mauvais nom, que cela vous aporteroit ; & maintenant au lieu de lui dire que cela étoit ôté, ou le ſeroit bientôt, je lui diſois en ſomme, que les Catholiques y vivoient catholiquement, & les Hérétiques hérétiquement ; ce qui n'étoit point répondre ſelon la demande.

Que c'étoit aujourd'hui la choſe qui plus le fâchoit; qu'il vous prioit de la faire ceſſer au plutôt, ſur tous les plaiſirs que V. M. lui ſçauroit faire jamais: autrement il ne croiroit point, que V. M. l'aimât, ni tînt aucun compte de l'Italie, ni de ce qu'on pourroit dire & penſer d'elle. Je lui dis, que V. M. y avoit envoyé le même perſonage en poſte exprès, pour donner ordre au tout, & que j'eſperois que bientôt nous en aurions bonnes nouvelles.

Ce propos achevé, je lui dis que juſques-là je lui avois dit toutes choſes bonnes & douces; mais qu'il m'en reſtoit quelques-unes, où il y avoit un peu de verjus; Que je n'en avois point voulu faire à deux fois, & le priois de les ouïr bénignement, & les prendre en bonne part. Il me dit, que je diſſe hardiment, & que tout ſeroit bien pris. Et là-deſſus je lui dis ce que les habitans de Geneve vous avoient fait ſçavoir du mauvais traitement, que le Duc de Savoye & ſes Miniſtres leur font; le danger qu'il y avoit que cela n'allumât une nouvelle guerre; & le beſoin que ledit Duc avoit d'être admoneſté par S. S. Il me répondit, qu'il ne manqueroit de faire envers ledit Duc les ofices qui apartiendroient à la conſervation de la paix & du repos public: Que V. M. de ſon côté feroit bien auſſi de tâcher à tenir les choſes en paix, plutôt que ſe mettre pour les uns contre les autres: Que le Duc de Savoye prétend que ces lieux, dont les autres ſe plaignent, ſont à lui [3], & qu'ils ont été uſurpez par les autres en

3 Depuis quelques années, le Duc de Savoye ſollicitoit le Canton de Berne de lui vendre trois Places, aſſiſes ſur le Lac de Geneve, dont il leur offroit 800000. écus, & las de leur refus, il les menaçoit de leur faire la

tems de guerre; & qu'il lui avoit été dit, que ledit Duc avoit dépêché de nouveau quelqu'un vers V. M. pour l'informer de ſes droits.

Je lui dis auſſi, comme de moi-même, que V. M. n'avoit encore reçu aucun effet des eſperances & promeſſes, qui avoient été données à votre Ambaſſadeur en Eſpagne ſur la délivrance de vos ſujets arrêtez & détenus injuſtement; & que ſur cela ſeroit venu mal à propos ce qui s'étoit fait à Vailladolid les 17. & 18. Juillet envers les François, & famille dudit ſieur Ambaſſadeur, dont V. M. ne ſçavoit encore rien, lorſqu'elle m'avoit écrit ladite lettre du 25. Juillet: & m'étendis un peu ſur la ſuperbe, cruauté, & haine inveterée & implacable de la Nation Eſpagnole contre la Françoiſe. Sa Sainteté me répondit, qu'elle eſtimoit, que les François qui avoient été arrêtez à *San-Lucar* près Seville, avoient été délivrez. Et quant à l'accident advenu à Vailladolid, il en étoit marri, & ſon Nonce avoit fait tous bons ofices envers les uns & les autres; & des deux côtez il en avoit écrit & rendu compte à V. M. laquelle n'imputeroit point au Roi d'Eſpagne, ni à ſon Conſeil, la faute de la gent baſſe, qui n'avoit point toute la civilité & diſcretion qu'il ſeroit beſoin.

Reſtoient l'érection de Nancy en Evêché, & la Coadjutorie de l'Evêché de Mets, deſquelles j'eſtimai devoir m'aquiter auſſi, ſans les diferer à une autre fois. Par ainſi, je lui dis de l'une & de

guerre. Si ceux de Berne lui eûſſent vendu ces places, dont Morges en étoit une, Geneve, de toute néceſſité, ſe trouvoit priſe dans les filets du Duc. Voilà de quoi les Genevois s'alarmoient; & ce que le Roi avoit interêt d'empêcher, pour ocuper toujours ce Duc à ronger ſon frein.

l'autre ce que V. M. m'en écrivoit. Et Sa Sainteté me répondit quant à la premiere, qu'elle auroit égard à vos remontrances, & qu'auſſi bien les choſes requiſes en une telle érection n'étoient point prêtes. Et quant à la ſeconde, qu'on ne lui en avoit point parlé; & que ſi on lui en parloit, il ne ſe paſſeroit rien ſans le ſçû de V. M. C'eſt tout ce dont j'avois commandement de parler au Pape par ladite dépêche du 25. Juillet, au reſte de laquelle je répondrai maintenant.

Je n'ai rien à vous écrire pour cette heure touchant la ſucceſſion d'Angleterre : & quand j'en aprendrai quelque choſe, je ne manquerai d'en rendre compte à V. M. & au reſte m'excuſerai de la lettre, que demande le ſieur *Arcus Pol*, qui demeure avec Monſieur le Cardinal Farneſe, pour la conſideration qu'il vous a plû m'écrire. Outre que le moindre ſigne de V. M. me ſera toujours pour un très-exprès commandement.

Quant au Prince de la Mirandola, & au ſeigneur Alexandre ſon frere, je n'en avois rien entendu depuis ce que j'en écrivis dernierement à V. M. mais étant vendredi dernier avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin, il m'en mit en propos de lui-méme ſans que je lui en parlaſſe, & me confirma ce que V. M. m'écrit des penſions du Duc de Modena, & dudit Prince : ajoûtant, que ledit Prince la prend non ſeulement en ſon nom, mais auſſi au nom de ſondit frere: toutefois qu'il ne m'en aſſûroit pas comme de choſe qu'il ſçût certainement; mais qu'il l'avoit entendu de fort bonne part. Au reſte, il ne me cela point la fin, pour laquelle il me le diſoit; ains me dit tout ouvertement, qu'il m'en avoit ouvert le propos pour l'inſtance, que V. M. faiſoit

en faveur de cette Maiſon ; & qu'il faloit bien aviſer, que nous ne fillions la ſoupe au chat ; qui eſt un proverbe, dont on uſe en ce païs. Tout ce que je puis dire à V. M. ſur cela, & ſur l'avis qu'elle me commande de lui en donner, eſt qu'il nous faut faire tout ce que nous pourrons pour en découvrir la vérité : à quoi je travaillerai de ma part. Il peut être que la choſe ſoit comme on l'a dit ; mais il peut être auſſi, que ce ſoit une invention & un bruit épandu à poſte, par quelque perſonne ou perſonnes, qui ne voudroient point que ce jeune ſeigneur fût fait Cardinal par le moyen de V. M. & voudroient que V. M. ſubſtituât quelque autre Italien en ſon lieu. Car l'inſtance faite par V. M. pour lui eſt ſçûë & publiée, je ne ſçai comment : & eſt choſe accoûtumée en ce païs en telles ocaſions de publier de faux bruits contre ceux qui ſont ſur le point d'obtenir telle dignité. Quand nous aurons fait tout ce qui ſera poſſible pour en ſçavoir la vérité, ſi nous ne trouvons la choſe plus que certaine, je ſerois d'avis, que V. M. perſiſtât en ſa demande, & n'abandonnât point ſa pourſuite, ni cette Maiſon : étant choſe certaine, que ſi V. M. les abandonne après avoir déclaré, qu'elle vouloit cetui-ci avant tout autre, ils s'alieneront du tout, & chacun les en excuſera, & nous blâmera : & ceux qui auront inventé ce menſonge, ſe riront toute leur vie de ce qu'il leur ſera ſi bien ſuccedé : là où quand V. M. ſuivant ſa ſinguliere généroſité & bonté perſiſtera en ſa premiere déliberation de favoriſer cette Maiſon, dont les ancêtres ont été ſi dévots à la Couronne de France, elle fera ce qui eſt digne d'elle ; & mettant le droit de ſon côté, mettra ceux-ci en leur tort, s'ils ne font ce qu'ils doivent de leur côté.

Je remercie très-humblement V. M. de la ratification qu'il lui a plû m'envoyer du conſentement par moi prêté à la proviſion de la chapellenie de Sainte Petronille : & la baillerai au pourvû pour s'en prévaloir au procès qu'on a intenté contre lui, & l'aiderai de tout ce qui me ſera poſſible. Et quoi qu'il advienne de celui-ci, nous ſerons ſûrs pour les autres à l'avenir, puiſque le Pape ſe contente de confirmer & renouveller le droit de patronat à la Couronne, comme je l'ai jà écrit à V. M. & comme j'en ſuis après l'expedition.

A tant ai-je répondu à tous les points de la ſuſdite lettre, qui en avoient quelque beſoin, & ne me reſte qu'à donner un peu d'avis à V. M. des ocurrences de deçà. Le ſeigneur Cardinal Aldobrandin, en l'audiance que j'eûs de lui vendredi dernier, après celle du Pape, me fit une grande & extraordinaire déclaration de ſa bonne volonté au ſervice de V. M. juſques à me dire, qu'il le montreroit encore plus après ce Pontificat, qu'il ſeroit plus libre : Que le Pape aimoit grandement V. M. mais parce que les choſes de la Religion ne ſe paſſent en France, & même aux confins de l'Italie, comme il ſeroit à deſirer, & comme il ſemble qu'elles pourroient faire ; S. S. eſt contrainte d'entrer en des aigreurs qu'elle ne voudroit pas : & lui, qui eſt ſon neveu, & qui a le maniement des afaires, ne peut faire de moins, que de ſeconder les volontez & intentions de S. S. Et quand Dieu auroit diſpoſé d'elle, ce ſeroit à celui, qui ſeroit neveu du Pape futur, à conteſter pour telles choſes ; & à lui ne reſteroit plus que le deſir commun, que doit avoir chacun, que les choſes de la Religion aillent bien ; & ſerviroit de tout ſon pouvoir V. M.

laquelle il prioit de faire venir par-deçà Monſieur le Cardinal de Givry, & lui donner quelque moyen de faire ſon voyage, & de s'entretenir à Rome.

Il y a ici avis de Naples par lettres du 14. de ce mois, que l'armée de mer s'étoit enfin réduite à Trépani, qui eſt l'angle & le promontoire de la Sicile le plus près de l'Afrique, dont ladite armée devoit partir toute enſemble le 7. de ce mois, pour aller à ſon entrepriſe, laquelle, ſelon cela, doit être en Barbarie: ſi ce n'étoit quelque ſtratagême pour plus facilement ſurprendre l'Albanie ou la Grece. Auſſi dit-on qu'il ſe fait autres préparatifs en Eſpagne, pour aller de-là tout droit trouver & fortifier cette armée audit païs de Barbarie: & avoit-on fait crier par toutes les côtes de la Sicile, qu'on ne laiſſât partir aucun vaiſſeau, grand ni petit, qui tirât vers Occident, juſques au 20. dudit mois.

Outre la ſuſdite dépêche de V. M. j'ai reçu deux petites lettres de ſa main des 18. de Juillet & 3. de ce mois, tendantes l'une & l'autre à ce que j'empêche, qu'il ne paſſe rien ici touchant le Prieuré de Notre-Dame de Spineval Ordre du Val des Ecoliers, dioceſe de Châlons. A quoi j'ai incontinent donné ordre en la Daterie. Et ſi ce Prieuré eſt à la nomination de V. M. il ne pourra être dépêché ſans l'*expediatur*. A tant, Sire, &c. De Rome, ce 20. d'Août 1601.

LETRE CCLXXXVIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Avec la lettre du Roi du 25. de Juillet, j'ai reçu la vôtre de même date, laquelle me donne plusieurs ocasions de vous remercier, comme je fais bien-humblement : 1. de l'avis, qu'il vous a plû me donner, que la Reine fût entrée au huitiéme mois de sa grosseſſe dès le 20. Juillet ; & que ses couches se devoient faire à Fontainebleau : 2. de ce que vous avez fait remettre l'expedition de l'ordinaire de Lion de 15. en 15. jours. J'ai mis ces deux causes les premieres, pour ce qu'elles concernent le public : 3. de l'ordre, qu'il vous a plû faire mettre au payement de ma pension : ce qui m'accommodera grandement : 4. de la protection, que vous départez au bon droit de Mr. Perrin sousdataire de N. S. P. auquel je voudrois qu'on eût fait avoir un bon arrêt de maintenuë, ou qu'on l'eût rendu paisible en quelque autre façon : de quoi nous recevrions ici beaucoup de bon gré, & de loüange, & honneur.

Je suis obligé à Monsieur le Cardinal de Gondi en mon particulier, outre que je participe, comme François, à ce qu'il a mérité du public par ses longs services : qui est cause, qu'il ne pourroit avoir déplaisir, que je n'y participe, comme à la vérité je fais à l'affliction, qu'il a reçûë sur l'ocasion, qu'il vous a plû m'écrire.

Vous verrez en la letrre, que j'écris au Roi le propos, que me tint dernierement Monsieur le Cardinal Aldobrandin, lequel je ne sçai bonnement à quoi référer, si ce n'est à ce que je lui

avois touché, en mon audiance précédente, de la rudeſſe des réponſes, qui m'avoient été faites auparavant ; & auſſi à quelque défiance, qu'il a depuis ſa Légation, que nous ne le tenions pour bien afectionné à nos afaires.

Je n'ai point écrit en ladite lettre du Roi, comme je parlai audit ſeigneur Cardinal de l'afaire de Monſieur de Bourges touchant l'Archevêché de Sens, dont il me dit qu'il avoit parlé au Pape, & que S. S. lui avoit dit, qu'il ſeroit bon que je parlaſſe aux Cardinaux de l'Inquiſition; & que s'ils s'en contentoient, S.S. l'auroit agreable; ſinon que je verrois qu'il ne tenoit à elle. A quoi je jugeai ſur le champ, qu'on n'en veut rien faire; mais qu'on veut ſe ſervir de moi pour témoin envers le Roi, que l'empêchement vient du Saint Ofice, & non du Pape. Je repliquai, que Monſieur de Bourges avoit toujours été bon catholique; & qu'en France on tenoit, que le refus qu'il recevoit ne provenoit d'ailleurs, que de ce qu'il avoit toujours ſuivi le parti du Roi, & avoit été le premier à l'abſolution, qui fut donnée à S. M. à Saint Denis. Qui fut une faute, ſi faute fut, très-heureuſe & ſalutaire, non ſeulement à la France, mais au Saint Siege même, & à toute la Chrétienté. Ledit ſeigneur Cardinal me dit, que ce n'étoit point pour cela, ains qu'il y avoit d'autres empêchemens & bien grands. J'ajoûtai, que quoi qu'on eût ſçu dire & dépoſer contre lui, tout étoit en haine de cela; & qu'il avoit couru un tems, auquel certaine ſorte de gens penſoient faire un ſacrifice agreable à Dieu, en diſant & faiſant toutes choſes contre ceux qui ſuivoient le parti de S. M. & mêmement contre ceux, qui étoient des premiers auprès d'elle. A quoi ledit ſeigneur Cardinal ne fit autre replique,

ſinon que j'en parlaſſe moi-même au Pape. Ce que je pourrai faire en ma premiere audiance ; mais ce ſera avec plus de deſir, que d'eſperance d'obtenir. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 20. d'Août 1601.

LETRE CCLXXXIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Par la copie de la lettre, que Mr. de la Rochepot avoit écrite au Roi, & par les informations & déclarations par lui envoyées à S. M. j'ai vû bien au long l'afront, qui lui avoit été fait le 18. de Juillet, & comme toutes choſes s'y étoient paſſées. J'euſſe deſiré, que par même moyen il vous eût écrit auſſi le fait de ſes gens, comme il s'étoit paſſé le ſoir du 17. non ſeulement pour ce que le fait en toutes choſes eſt le fondement du droit, & du jugement, qui ſe peut & doit faire de tout ce qui s'en enſuit ; mais auſſi pour ce que ce fait-ci ſe dit en tant de façons, que ne ſçai à laquelle me tenir. Tant y a que quoi que ſeſdites gens euſſent fait, & quelque occaſion que les Grands de cette Cour-là ayent eûë de s'émouvoir, ils ont par trop excedé devant tous hommes de ſain jugement. Auſſi ſont-ils pour cela contraints de déguiſer les matieres, & de les dire & faire tout autres qu'elles ne ſont. Mais la vérité eſt, qu'ils nous portent une haine ſi mortelle, qu'ils ne ſçauroient garder envers nous aucune moderation ; & ſont d'ailleurs ſi préſomptueux & arrogans, qu'ils mépriſent toutes les autres nations. Que ſi j'avois à leur montrer, qu'ils ne ſont point tels qu'ils s'eſtiment, je ne voudrois point d'autres argu-

mens, que les inſolences qu'ils ont ſi longtems endurées être faites par les ruës à Mr. de la Rochepot, & aux ſiens : de la ſoufrance & impunité deſquelles ſont advenus tous ces derniers inconveniens, & en pourront ſurvenir encore d'autres, dont ils ſe trouveront mal. Je ne laiſſe pour tout cela de vous remercier bien humblement, ains vous remercie d'autant plus du privilege, qu'il vous a plû faire expedier ; car il eſt digne de nous de faire mieux qu'eux.

Au demeurant, je me rencontrai jeudi 30. d'Août avec le Pere *Monopoli*, Procureur Général de l'Ordre des Capucins, qui me dit avoir avis, comme notre bon Capucin de Grenoble, dont vous faites mention par votre lettre du 5. d'Août, étoit paſſé en Lorraine, & s'étoit vanté d'avoir gouverné le Pape & les plus Grands de cette Cour : & qu'il étoit envoyé vers le Roi par S. S. & par Monſieur le Cardinal Sainte-Severine, Protecteur de leur Ordre : combien que je vous aſſûre, qu'il partit d'ici comme deſeſperé, ſe plaignant à quelques-uns de ceux, qui plus lui croyoient du Pape, & de chacun ; & diſant, qu'il ne penſoit pas pouvoir jamais arriver vif en France, tant il étoit affligé & deſolé. Vous m'avez cependant fait un grand bien, en m'ôtant le ſcrupule de l'écrit, dont il me parla dès la premiere fois que je lui donnai audiance. Car il me dit, que le gentilhomme dont il s'y parle, prenoit à femme & épouſe par paroles de préſent la Damoiſelle y mentionnée. Ledit Pere *Monopoli* me parla encore d'un diferend qu'il y a entre les Capucins & les Feüillans de Paris. Il diſoit, que les ſiens étoient défavoriſez, & qu'on lui avoit écrit, que depuis que le Roi étoit retourné de Savoye, il ne voyoit plus de ſi bon œil les Capucins,

comme il faiſoit auparavant. Quant au diferend, je m'en remets à la Juſtice : mais quant à l'opinion, que ces bonnes gens ont conçûë du Roi, comme je m'aſſûre qu'elle n'a aucun fondement, & que c'eſt une leur penſée ; auſſi deſirerois-je qu'à la premiere ocaſion, que S. M. en aura, elle leur ôtât ce ſoupçon, en les careſſant, & uſant de ſa courtoiſie & humanité naturelle.

Par ma lettre précédente je vous écrivis, que je parlerois au Pape, en ma premiere audiance, de l'expedition de Monſieur de Bourges touchant l'Archevêché de Sens. Je le fis vendredi dernier, outre ce que j'ai écrit au Roi ; & n'en eûs autre réponſe, que celle que Monſieur le Cardinal Aldobrandin m'avoit faite, à ſçavoir, que je parlaſſe aux Cardinaux de l'Inquiſition, comme je vous écrivis par ma précédente.

Je demandai auſſi audit ſeigneur Cardinal Aldobrandin, s'il avoit été réſolu quelque choſe touchant la viſitation du Nonce de Veniſe, dont je lui avois parlé le vendredi 13. de Juillet, & dont je vous rendis compte à vous par ma lettre du 23. dudit mois, laquelle je préſupoſerai ici, pour n'avoir à vous raconter la choſe dés le commencement. Il me dit, que je lui avois fait plaiſir de l'en faire ſouvenir, & qu'il m'en vouloit parler : Qu'il en avoit parlé au Pape, & que Sa Sainteté lui avoit dit du commencement, qu'il ne vouloit point s'arrêter à ces bayes, & vouloit que le Nonce de Veniſe fît comme avoient fait ceux, qui y avoient été devant lui : ce néanmoins qu'il ſeroit bon, que ledit Cardinal Aldobrandin écrivît audit Nonce, pour ſçavoir en quoi il ſe fondoit ; & que d'ailleurs lui Cardinal s'informât de la façon, dont on en uſoit ailleurs : Que lui

Cardinal Aldobrandin avoit écrit audit Nonce de Veniſe, & s'étoit informé d'ailleurs : Que le Nonce avoit répondu, qu'autrefois les Nonces avoient fait à Veniſe comme les Ambaſſadeurs des Rois, viſitant les premiers les Ambaſſadeurs venus nouvellement, avant qu'être viſitez [2] ; mais que depuis quelque tems en çà ils avoient été viſitez premierement par les Ambaſſadeurs venus nouvellement [3] ; avant que les viſiter ; & que le dernier Ambaſſadeur d'Eſpagne *Don Ignigo de Mendoza*, venu depuis l'Evêque d'Amelia, avoit viſité ledit Evêque d'Amelia Nonce, avant qu'être viſité par lui, jaçoit que du commencement il en fit quelque dificulté ; mais enfin il s'y réſolut conſeillé par le Duc de Seſſe d'ici, qui lui écrivit, que les Princes Chrétiens, pour grands qu'ils ſoient, ne remetent jamais rien de leur autorité, en honorant le Pape, comme ils pourroient faire entr'eux s'ils ne gardoient leurs rangs ; Que M. de Maiſſe, retourné à Veniſe après l'abſolution du Roi, en fit de même : & ainſi le dernier état, pour le regard de Veniſe, étoit tel, que

2 De mon tems cela ſe pratiquoit encore à Veniſe. Le Nonce *Lorenzo Tretti*, Milanois, ne fit nulle difficulté de viſiter le premier M. le Préſident de Saint-André, comme avoient fait le Marquis de la Fuente, Ambaſſadeur d'Eſpagne ; & le Comte de Bigliore, Ambaſſadeur de Savoye ; & les autres Miniſtres Etrangers : Et pareillement, M. de Saint-André alla le premier viſiter le Nonce *Pompeo Vareſe*, qui ſucceda à *Monſignor Tretti*, comme le dernier venu. Ce qui montre, qu'à Veniſe le traitement eſt égal en tout entre les Nonces du Pape, & les Ambaſſadeurs des Rois.

3 *Nota*, que Monſieur d'Oſſat étant allé à Veniſe en 1598. rendit lui-même cet honneur au Nonce du Pape. *Voyez la lettre* 146.

le Nonce du Pape étoit visité le premier par les Ambassadeurs arrivez depuis lui : Que c'étoit donc ce que le Nonce de Venise avoit répondu autant qu'il Cardinal s'en pouvoit souvenir : Qu'au reste lui Cardinal Aldobrandin, s'informant des autres Cours de la Chrétienté, avoit trouvé, qu'en la Cour d'Espagne, de tout tems, les Nonces du Saint Siege, quoique premiers venus, étoient toujours visitez par les Ambassadeurs survenans depuis eux, avant qu'ils visitassent lesdits Ambassadeurs. Quant à la Cour de l'Empereur, il n'y avoit pour cette heure à Rome personne, qui y eût été Nonce ; mais bien en avoit-il trouvé qui lui avoient dit, qu'ils croyoient, qu'en ladite Cour de l'Empereur, on faisoit comme on avoit fait autrefois à Venise ; à sçavoir, que les Ambassadeurs derniers venus y étoient visitez les premiers, tant par les Nonces, que par les autres Ambassadeurs. Quant à la Cour du Roi, il n'avoit rien à m'en dire, puisque nous le pouvions sçavoir mieux que tous les étrangers : que sur le raport, qu'il avoit fait au Pape de tout ce que dessus, il avoit semblé à S. S. de ne devoir point se laisser perdre la possession, en laquelle il se trouvoit à Venise ; & que notre Ambassadeur, qui viendroit à Venise, feroit bien de n'entrer point en ces contestations, puisque, comme avoit très-bien dit le Duc de Selle : un Prince temporel ne remet jamais rien du sien avec le Pape. Je repliquai seulement à cette conclusion, lui disant, que j'estimois la chose en soi si peu, & étois si assûré du respect & révérence, que le Roi, & son Conseil, portoient au Saint Siege, & à la personne de S. S. que je croyois, qu'un Ambassadeur de France n'eût point donné com-

mencement à cette diſpute & conteſtation : mais puiſqu'il ſe trouvoit déja à Veniſe un Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui l'avoit commencé, & s'y étoit aheurté ; il ſembleroit, que notre Roi, qui précede le Roi d'Eſpagne, fût quelque choſe de moins, s'il ſe ſoûmetoit à ce à quoi ledit Roi d'Eſpagne ne ſe veut ſoûmetre. Ledit ſeigneur Cardinal me repliqua, en riant, que notre Roi ne ſe montreroit de rien moindre, mais bien plus grand en dévotion envers le Saint Siege ; & ſeroit cauſe, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui maintenant fait le rétif, feroit ſon devoir puis après 4 : comme les Rois de France ont toujours été les premiers à bien faire au Saint Siege, & à acroitre ſon autorité & ſa puiſſance. Et ainſi ſe termina ce propos, en riant l'un & l'autre de nous deux aſſez longuement de cette gentille reponſe, ſans que j'eſtimaſſe y devoir pour lors répliquer autre choſe, me réſervant à ce que le Roi m'en commandera.

Monſieur le Cardinal *del Monte* 5, qui fut fait

4 La jalouſie, qui eſt de tout tems entre les deux Couronnes, ne permet pas d'eſperer, que jamais l'une veüille ſe regler ſur l'autre. Quand l'une va à droite, l'autre va à gauche. Je n'ai jamais trouvé, que les Ambaſſadeurs des deux Rois ſe fuſſent accordez qu'une ſeule fois, qui fut à Veniſe en 1615. où *Don Alonſo de la Cueva* ayant invectivé au College contre le Duc de Savoye, qui s'obſtinoit à ſoûtenir la guerre contre le Roi d'Eſpagne, ſon beaufrere ; Brulart de Leon, Ambaſſadeur de France, alla peu après, & aparemment de concert avec la Cueva (*ex Quevæ conditto, uti creditum eſt*, dit André Moroſin) faire au Sénat les mêmes plaintes de ce Duc, & demander, ainſi que l'Eſpagnol, que ce Duc fût le premier à déſarmer, comme il avoit été le premier à prendre les armes. Au reſte, quoique ce cas ſoit unique en ſon eſpece, il ne faut pas s'en étonner : car la Régence de France étoit alors auſſi Eſpagnole, que le Conſeil de Madrid.

5 *Franceſco Maria del*

Cardinal à la requête, & comme par réſignation du Grand-Duc, me parla, il y a huit jours, au Conſiſtoire, me remontrant, qu'il y a en cette ville un gentilhomme, apellé le ſeigneur *Fabricio Naro*, riche de dix mille écus de rente, & aparenté & allié des meilleures Maiſons de Rome; lequel a un ſien fils, apellé *Bernardino Naro* [6], page de la Reine: ce que ſon pere & toute leur maiſon tiennent à grand honneur, & ſont très-afectionnez ſerviteurs du Roi & de la Couronne. Ce nonobſtant, il avoit été écrit audit ſeigneur *Fabricio*, qu'on vouloit licencier de la Cour ſondit fils, dont il étoit fort marri: & lui Cardinal, qui étoit auſſi très-humble & très-dévot ſerviteur de leurs Majeſtez [7], craignoit que ce renvoi ne diminuât la dévotion de cette Maiſon, & poſſible d'autres; & mêmement quand on conſidereroit, que les Eſpagnols, au contraire, ſont fort ſoigneux d'entretenir & de gagner les afections de perſonnes beaucoup moindres: Qu'outre les ſervices eſſentiels, qui aux ocaſions ſe peuvent retirer des ſerviteurs bien afectionnez près & loin, il advenoit fort ſouvent à Ro-

Monte, à qui Sixte V. donna le chapeau de Ferdinand, Cardinal de Medicis, devenu Grand-Duc de Toſcane en 1588. par la mort de ſon frere aîné. Le Cardinal de Joyeuſe en parle ainſi: [Le Grand-Duc de Toſcane, dit-il, demande qu'un jeune Prélat, apellé *del Monte*, ſoit mis en ſa place; ce que le Pape ne lui peut honnêtement refuſer, puiſqu'il a réſigné ſon chapeau de Cardinal.] *Lettre du* 12. *de Décembre* 1588.

6 Ce Gentilhomme fut envoyé à la Cour de France par le Pape Urbain VIII. pour s'y plaindre de ſa part de l'invaſion de la Valteline. 1625.

7 C'étoit lui, qui avoit mis le Grand-Duc Ferdinand dans les interêts de la France: de quoi les Eſpagnols ſe vangerent dans deux ou trois Conclaves, où ils lui donnerent toujours l'excluſion.

me, que les Ambaſſadeurs en ſont plus ou moins acompagnez aux actes publics [8]; ce qui ſert ou nuit à la réputation envers le peuple, & encore envers les Grands : Que ce qu'il m'en diſoit, n'étoit point pour aucun interêt qu'il y eût ; mais ſeulement pour le ſervice du Roi : me priant de l'excuſer, s'il s'étoit ingeré trop

8 Le plus grand honneur que les Ambaſſadeurs puiſſent faire aux Princes, qu'ils repreſentent, c'eſt de prendre ſi bien leurs meſures, qu'ils aillent aux audiances, & aux céremonies publiques, acompagnez d'un nombreux cortége de perſonnes de marque & de diſtinction [Quoique le Roi d'Eſpagne ait beaucoup d'Etats en Italie, qui atachent quantité de perſonnes à ſes interêts (c'eſt un Ambaſſadeur de France à Rome, qui parle à Henri IV.) je puis dire, ſans me vanter, qu'à la viſite, que j'ai faite à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & à celle, qu'il m'a renduë, je l'ai ſurmonté en ſuite : Ce que je ne dirois point ici à V. M. pour ne point ſembler y mêler mon interêt, ſans que j'ai eſtimé que cela regarde la réputation de V. M. & de ſes affaires.] *Lettre du Comte de Bethune, du 29. de Décembre 1603.* C'eſt pourquoi, j'ai ouï très-ſouvent blâmer un homme, dont le nom a été célebre depuis trente ans, qui ayant été honoré du titre & du caractere d'Ambaſſadeur de France à la Cour de ..... où il réſidoit auparavant en qualité d'Envoyé, garda cinq ou ſix mois ſes lettres de créance, pour ne pas avoir à ſon entrée publique, ni à ſes viſites de céremonie, quatre cens Gentilshommes ou Officiers de guerre François, qui ſe trouvoient alors en cette Cour, en atendant la commodité de s'embarquer, pour retourner en France : au lieu que s'il eût aimé davantage la gloire du Roi ſon Maître, & la ſienne propre, à laquelle il préféra l'épargne de quelques repas, qu'il eût fallu donner ; il ſe fût tenu très-heureux d'avoir à point nommé une ſi belle ocaſion de faire l'entrée la plus ſolemnelle & la plus pompeuſe, que cette Cour eût jamais vûë. Voilà comme s'eſt enrichi dans les Ambaſſades, (où tous les autres ſe ruinent) un homme, qui n'ayant aucun bien de ſon eſtoc, n'y avoit aporté que la paſſion d'en acquerir.

avant. Je lui dis, que je tenois à faveur & honneur le propos, qu'il lui avoit plû me tenir, & l'en remerciois très-humblement, & écrirois en Cour ce qu'il lui avoit plû m'en dire, & eſperois qu'on y auroit égard. Auſſi vous l'ai-je écrit en autant de mots, ſans y rien ajoûter ni diminuer.

M. Perrin, & le Docteur le Boſſu, vous remercient très-humblement de la protection, qu'il vous plaît départir à la conſervation de leur bon droit; & vous ſuplient de continuer, comme je fais auſſi: & pour fin de la préſente, me recommande bien humblement à votre bonne grace, &c. De Rome ce 3. de Septembre 1601.

LETRE CCXC.

AU ROY.

SIRE,

La derniere dépêche, que je fis à Votre Majeſté, eſt du 20. d'Août, & le 30. du même mois je reçûs celle, qu'il plût à V. M. m'écrire le 5. & vendredi, dernier jour du même mois, je fus à l'audiance, où je dis au Pape ce qui eſt tout au commencement de ladite dépêche dudit jour 5. d'Août, touchant Châteaudaufin. A quoi S. S. me répondit, qu'elle avoit avis, que celui, qui poſſedoit cette place, avoit envoyé ſur le lieu, & avoit fait dire aux Hérétiques, que s'ils vouloient avoir leur exercice libre, il falloit, qu'ils prouvaſſent, que ledit exercice y avoit été autrefois établi & continué en vertu des Edits de pacification: Que d'ailleurs, S. S. étoit bien informée, que les pays de deçà les monts en

avoient toujours été exemts, & expreſſément exceptez par leſdits Edits. Ce nonobſtant, S. S. craignoit, qu'étant hérétiques, tant le poſſeſſeur, que le Gouverneur dudit lieu de Châteaudaufin, ils ne fiſſent faire les preuves, comme ils voudroient; & ne pouvoit eſperer rien de bon par cette voye: Que toute ſon eſperance étoit au commandement abſolu de V. M. laquelle, par conſcience, par raiſon & juſtice, & par interêt & réputation ſienne propre, devoit au plutôt faire ceſſer ce ſcandale: Que ſi V. M. laiſſoit mettre la choſe en diſpute & en procedures, ce ne ſeroit jamais fait; tant cette ſorte de gens ſont ſubtils & malicieux: Qu'il vous prioit & exhortoit de tout ſon cœur de commander abſolument, que cet exercice ne s'y fit plus: & qu'outre le bien, qui d'ailleurs vous en adviendroit, V. M. lui feroit un plaiſir indicible, dont il vous ſçauroit gré toute ſa vie. Monſieur le Cardinal Aldobrandin me dit de plus, qu'on y avoit déja fait faire certaine ateſtation par force; & qu'on avoit voulu faire dépoſer aux Catholiques, que le prêche y avoit été autrefois établi par autorité publique: mais qu'avec toute la force on n'avoit pû tirer cette fauſſeté d'eux; & qu'on avoit ſeulement ateſté, que quelquefois certains ſoldats hérétiques y firent prêcher d'eux-mêmes, ſans aucune autorité publique. Je ne ſçûs que repliquer à ces choſes, qui conſiſtent en fait, & deſquelles ils diſent être bien aſſûrez: & ne dis autre choſe, ſinon, que je l'écrirois à V. M. de laquelle ils devoient atendre toutes choſes raiſonnables, & qui pourroient tourner au contentement de S. S. Ledit ſeigneur Cardinal Aldobrandin me fit bailler certain écrit venu de ces quartiers-là, il y a pluſieurs jours, dont le Pape

m'avoit parlé autrefois, comme je l'ai auſſi touché par mes précédentes dépêches : lequel écrit ſera avec la préſente.

Je dis auſſi à S. S. ce que V. M. m'écrivoit ſur le conſeil par lui donné au Roi de Pologne, lorſqu'il y fut Légat ; & ſur les aprêts, que V. M. faiſoit pour l'inſtruction & converſion de Madame ſa ſœur : à quoi S. S. prit plaiſir.

J'ai rendu compte à V. M. par ma précédente dépêche, comme en l'audiance, que j'eûs le vendredi 17. d'Août, il étoit venu à propos de parler de l'afront, qui fut fait à Monſieur le Comte de la Rochepot [1], votre Ambaſſadeur, le 18. de Juillet, à Vailladolid. Je ne pûs faire de moins que de lui en parler encore en cette derniere audiance, d'autant que les Eſpagnols content ici le fait tout autrement, que je ne l'ai entendu d'ailleurs ; diſant, que les gens de Monſieur de la Rochepot pour quelques paroles, qui leur avoient été dites quelques jours auparavant, s'en allerent le ſoir du 17. de Juillet armez, avec réſolution de ſe venger ſur les premiers, qu'ils trouveroient : & de fait trouverent ſept ou huit perſonnes innocentes, qui ne ſçavoient rien de ce qui leur avoit été dit, entre leſquelles il y avoit des femmes & de petits enfans [2] : Et ce que la Juſtice étoit allée ainſi chez Monſieur l'Am-

1 Antoine de Silly, Damoiſeau de Commercy, Gouverneur d'Anjou, & Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit. La Reine d'Angleterre prenoit plaiſir à exagerer cette inſulte, pour piquer Henri IV. plus au vif, & l'engager, par ce moyen, à recommencer la guerre contre l'Eſpagne. *Négociation de Harlay Beaumont.*

2 La vérité eſt, que les François tuerent deux jeunes Gentilshommes Eſpagnols ; & que le menu peuple avoit inſulté déja pluſieurs fois la perſonne même de l'Ambaſſadeur.

baſſadeur, c'avoit été pour le conſerver lui, & ſa famille, d'être maſſacrez par le peuple, qui s'étoit émû & mis en armes, pour l'indignation conçûë contre les François, à cauſe de la cruauté par eux uſée ſur tant de perſonnes innocentes. J'en parlai donc à S. S. non de la part de V. M. mais de moi-même, & non pour lui en demander raiſon, ni pour m'en plaindre; mais pour l'informer de la vérité, & le détromper, ſi d'avanture il avoit cru autrement. Je lui dis donc comme longtems avant ce dernier accident, Monſieur le Comte de la Rochepot allant par les ruës, ſes gens avoient été ataquez & chargez pluſieurs fois en ſa préſence, & tout auprès de lui; & un jour entr'autres qu'il alloit viſiter Monſieur le Nonce, il fut contraint de ſortir de ſon coche, & mettre la main à l'épée pour les défendre: Qu'une autre fois on lui tua un de ſes laquais par derriere, comme ledit laquais le ſuivoit par la ruë; dont il n'avoit jamais pû avoir juſtice: Que cette licence ſi débordée & impunie étoit venuë à tels termes, que le ſoir du 17. de Juillet étant ſortis quelques gentilshommes de l'Ambaſſadeur de France, pour aller prendre le frais, comme il ſe fait, tout auſſitôt qu'ils comparurent en un certain lieu public, pluſieurs Eſpagnols ſe mirent à crier contre eux, & à les injurier, les apellant *Franceſes vellacos*, *borrachos*, *Luteranos* [3]: de quoi les François irritez,

3 En 1679. les Gondoliers de Veniſe, gens brutaux & féroces, inſulterent de gayeté de cœur deux eſtafiers de Monſieur Amelot de Gournay, aujourd'hui Conſeiller d'Etat, & Ambaſſadeur en Eſpagne. Comme ce fait eſt ſingulier, je le mets ici tout du long tel qu'il eſt dans la relation qu'il en fit alors à feu M. le Marquis de Croiſſy. Mardi dernier, dit-il, pendant que j'aſſiſtois à une grand'meſſe avec le Doge pour la fête de S. Antoine

furent contraints d'en faire, ſur ceux qui les outragerent, le reſſentiment, que leur honneur, & celui de toute leur nation requeroit : Que je l'avois vû ainſi écrit par des gentilshommes Italiens de Padouë, qui eſt un des patrons de la République, deux de mes laquais étant allé déjeûner dans un cabaret proche de S. Marc, furent inſultez par dix ou douze coquins de Gondoliers, qui ſe mirent à crier, *Vive S. Marc, & meurent tous les François, Turcs, & Renegats.* Et leſdits Gondoliers voulant obliger mes gens à en faire de même, ceux-ci répondirent qu'ils ne ſçavoient crier que *Vive France* : & là-deſſus les Gondoliers ſe jetterent en furie ſur eux, & les accablant par leur nombre les roüerent de coups, ſans qu'ils ſe puſſent défendre, l'épée d'un de mes laquais qu'il avoit laiſſée ſur la table, ayant été d'abord ſaiſie par un des Gondeliers, & rompue, ſur ſon corps en pluſieurs pieces. Ce déſordre attira les Sbirres, qui firent arrêter mes gens, & évader les coupables. Le Capitaine Grand, qui étoit allé prendre l'ordre des Chefs du Conſeil de Dix, qui aſſiſtoit à la cérémonie, arriva enſuite, & mena mes gens liez & garotez dans les cachots des priſons publiques au travers de la Place de S. Marc & de tout le peuple. Cela ſe fit dans le tems que je montois en gondole pour m'en revenir chez moi, où j'apris la choſe en arrivant. J'envoyai ſur le champ mon Secretaire au Doge demander que mes gens fuſſent relâchez, mais inutilement. J'allai le lendemain matin au College porter mes plaintes de cet atentat, & en demander la réparation, & avant toutes choſes la dépoſition du Capitaine Grand. Le Doge me répondit par de méchantes excuſes, que je détruiſis ſur le champ à trois ou quatre repriſes différentes. Le ſoir ſeulement à 23. heures mes gens furent mis en liberté, & un Secretaire du College vint m'aporter la *parte* ou réponſe du Sénat, dans laquelle ces Meſſieurs par un grand circuit de belles & vaines paroles veulent me perſuader de leur extrême tendreſſe pour ma perſonne ; que le Capitaine Grand m'a rendu un grand ſervice en mettant mes gens à couvert de la fureur du peuple ; & que cependant pour me donner une ſatisfaction exorbitante, le Sénat avoit ordonné la rétention du Capitaine Grand. Je répondis, après avoir remercié légerement ces Meſſieurs de leurs belles expreſ-

liens, qui étoient à la ſuite de Monſieur le Cardinal Colonne en Vailladolid, gens qui n'avoient point d'interêt en la choſe, & qui avoient plutôt ocaſion de parler en faveur des Eſpagnols,

ſions, que l'outrage qui m'avoit été fait étoit ſi public, ſi extraordinaire, & tellement contre le droit des Gens, qu'il me falloit des réparations convenables; & que la rétention du Capitaine Grand étoit une ſimple démonſtration, qui ne répondoit nullement à la qualité de l'inſulte; que j'avois déja informé le Roi de l'affaire, & que j'atendrois ſes ordres. Comme j'avois pris occaſion dans mon Office, de demander que le Sénat réprimât les diſcours inſolens que l'on fait de tous côtez contre la perſonne de Sa Majeſté, on m'a répondu à cet égard, que cela n'étoit point venu aux oreilles du Gouvernement, mais que l'on y remediroit efficacement. J'oublios une circonſtance eſſentielle : c'eſt que notre Conſul s'étant trouvé par hazard dans la Place, lorſque l'on menoit mes laquais en priſon, demanda au Capitaine Grand, s'il ſçavoit bien que les gens qu'il menoit étoient à l'Ambaſſadeur de France, & que l'autre ne lui répondit qu'en baiſſant la tête, & hauſſant les épaules, comme pour lui faire entendre, qu'il avoit ordre de ſes Maîtres. En 1596. *Ageſtino Nani*, Ambaſſadeur de Veniſe en Eſpagne, avoit eû à Madrid un differend pareil à celui du Comte de la Rochepot, au ſujet de la violence, faite par un ſien parent, nommé Louis Badoer, à un Alguazil, qui avoit pourſuivi juſqu'à la porte de ſon Palais un homme, qu'il avoit ordre d'arrêter pour ſes dettes. Le Préſident Rodrigo Vaſquez fit informer contre le Badoer, & contre les domeſtiques de l'Ambaſſadeur, leſquels furent pris & menez en priſon, après s'être vigoureuſement défendus contre les Prevôts de la Cour. Le Badoer fut condamné à avoir la tête tranchée: & d'entre les domeſtiques, les uns au gibet, les autres aux galeres, & quelques-uns au foüet. Mais l'Alguazil s'étant déſiſté de ſa pourſuite contre eux, le Roi d'Eſpagne leur fit grace, ordonnant ſeulement, qu'ils eûſſent à ſortir inceſſamment du Royaume. Quant à l'Ambaſſadeur, il fut enlevé de ſon logis, & mené dans une maiſon voiſine, tandis qu'on prenoit ſes domeſtiques. Après quoi il fut remis dans la ſienne, avec des gardes

étant leur maître ſerviteur particulier du Roi d'Eſpagne, & toute ſa Maiſon, laquelle auſſi en avoit reçu & recevoit tous les jours pluſieurs bienfaits : Que S. S. pouvoit & devoit être aviſée de tout ce que deſſus par ſon Nonce, & ſçauroit trop mieux juger de la foibleſſe ou haine aveuglée de ceux qui commandent en cette Cour-là, endurant tels afronts être faits à de grands ſeigneurs, repreſentans les premiers Rois de la Chrétienté [4] ; afronts, diſois-je, qui en un Etat bien policé ne ſe font pas aux plus baſſes & viles perſonnes du monde : Qu'il ne faloit donc

qu'on lui donna ; de peur, dit Herrera, que le peuple, qui étoit fort animé contre lui, ne mit la main ſur ſa perſonne.

4 *Nomen Legati*, dit Ciceron, *ejuſmodi eſſe debet, quod non modo inter ſociorum jura, ſed etiam inter hoſtium tela inviolatum verſetur.* Rien au monde n'eſt plus ſacré, ni par conſéquent, plus digne de reſpect, que la perſonne des Ambaſſadeurs. Les offenſes, qui leur ſont faites, deshonorent autant le Prince, qui les leur fait, que celui qu'ils repreſentent. Un jour, notre Ambaſſadeur Jean de Montluc, Evêque de Valence, ayant été inſulté à la promenade par quatre Gentilshommes Polonois, qui étoient ivres, dont un donna un coup de poing à un de ſes domeſtiques : ces Gentilshommes lui firent offrir de venir lui demander pardon à genoux en place publique. Il leur pardonna ſur le champ, ſans rien exiger d'eux. Mais le Kolo informé de cette inſolence, ne laiſſa pas de les faire arrêter, & de les condamner à la mort ; répondant à Montluc, que ſon pardon ne ſuffiſoit pas, parce que c'étoit une injure faite à la Couronne & à la République de Pologne. De ſorte que ces pauvres Gentilshommes alloient être executez, ſi Montluc ne ſe fût aviſé d'un expedient, digne de ſon eſprit, & de ſa généroſité, qui fut de donner un certificat ſigné de ſa main, que les quatre condamnez n'étoient pas ceux qui l'avoient offenſé. Cela arriva dans l'interregne d'après la mort de Sigiſmond Auguſte, & fut cauſe en partie de l'élection d'Henri Duc d'Anjou.

s'émerveiller,

s'émerveiller, ſi ayant ſi long-tems & tant de fois manqué aux premiers principes de la police, & de l'entretien de la ſocieté humaine 4, ils avoient puis après excedé, en forçant & échellant par pluſieurs endroits le logis de l'Ambaſſadeur de France, rompant & enfonçant non-ſeulement la grande porte, & autres répondantes aux ruës, mais auſſi les huis de toutes les chambres, batant les domeſtiques, vollant la vaiſſelle d'argent, & autres meubles, comme il ſe fait en une ville d'ennemis priſe d'aſſaut : bravant encore la perſonne de l'Ambaſſadeur à ſa barbe, encore qu'il leur ofrît plus de raiſon, qu'ils n'en ſçauroient demander : & commetant tout excès d'ennemis forcenez, qui ne ſçavoient les reſpects, qui doivent être gardez en tems même de guerre envers les grands Princes, & leurs Ambaſſadeurs & autres Miniſtres : Qu'il y avoit moyen de faire des captures, & de s'aſſûrer des délinquans, ſans lezer la Majeſté des Rois, ni violer le Droit des Gens en leurs Ambaſſadeurs ; & mêmement quand on ne trouve aucune réſiſtance, ains toute prontitude & ofre d'obéïr à la Juſtice. Auſſi ne faudroit-il s'émerveiller, ſi V. M. en prenoit ſa raiſon, comme ſa dignité l'y obligeoit, & comme elle avoit jà révoqué ſon Ambaſſadeur ; & défendu à ſes ſujets de plus trafiquer en Eſpagne, où ils avoient plus perdu, & ſoufert plus de maux depuis la paix, & ſous la foi publique, qu'ils n'avoient fait en tems de guerre.

Sa Sainteté me répondit, qu'il étoit marri de ce qui étoit advenu ; & ſans parler du fait comme il s'étoit paſſé, me dit, qu'on avoit rendu à Monſieur de la Rochepot ce qui avoit été pris en ſa maiſon, & que les choſes étoient en voie d'ê-

tre acommodées : à quoi ſon Nonce s'étoit fort employé : Qu'il avoit été trouvé, que le neveu de l'Ambaſſadeur 5. étoit celui, qui avoit inſtigé les autres François, leſquels étoient tous fort jeunes, comme de 16. 17. & 18. ans, ce qui avoit mû à pitié & compaſſion les Grands de

5 Tacite a raiſon de dire, qu'il n'eſt pas moins difficile de contenir un grand nombre de domeſtiques dans le devoir, que de gouverner une Province. L'on en voit tous les jours des exemples chez les Ambaſſadeurs, qui ſouvent ſe tirent plus mal des affaires, qui leur ſont faites par leurs domeſtiques, que de celles, qu'ils ont à traiter pour leur Prince. Tel a beaucoup de talent pour la négociation, beaucoup de ſageſſe, beaucoup de probité, qui défigure ſon Ambaſſade, par le peu de ſoin, qu'il a de la conduite de ſes valets. Tel autre auroit paſſé, dans les Cours Etrangeres, pour un grand homme, & pour un grand Miniſtre, s'il eût mieux ſçû ſe faire obéïr dans ſa maiſon. Tel étoit très-agréable au Prince, chez qui il réſidoit, qui lui eſt devenu très-odieux, & n'en a pû rien obtenir, pour n'avoir pas réprimé l'inſolence de ſes gens. Voilà combien il importe aux Ambaſſadeurs, de bien choiſir ceux qu'ils menent avec eux, & de s'abſtenir plutôt de mener leurs femmes, & leurs parens, quand ils ne ſont pas d'humeur aſſez docile ; que de s'expoſer, par une molle complaiſance, au danger d'épouſer leurs querelles, & leurs prétentions. Au reſte, Monſieur de la Rochepot fut encore malheureux en Secretaire : car le ſien, qui étoit Nicolas l'Hoſte, autrement dit Du-Portail, ſe laiſſa corrompre pour une penſion de douze cens écus par an, que lui donna le Roi d'Eſpagne : de quoi ce bon Ambaſſadeur ne découvrit jamais rien : Excuſable néanmoins, en ce que ce Secretaire lui venoit de la main de Monſieur de Villeroy, dont il étoit Filleul. *Eo domino carior, quòd puerum de ſacro lavacro levaſſet, eique nomen ſuum dediſſet. . . A Villaregio, ut fit, Antonio Sillio Rupipotio, cùm Orator in Hiſpaniam proficiſceretur, attributus fuerat, ut linguam addiſceret, ibique artiorem cum Hiſpani amicitiam contraxerat, penſionem* 1200. *aureorum annuam pactus, ob quam, fidem ſuam inſigni perfidia proſtituerat.* Hiſtoire de Thou livre 132.

la Cour d'Eſpagne : Que c'étoient des accidens & fautes particulieres, dont le public ne devoit point ſoufrir ; & que V. M. qui s'étoit toujours montrée fort moderée en toutes autres choſes, devoit encore uſer de ſa moderation en cette-ci.

Ce ſont les points de ladite dépêche de V. M. deſquels je devois parler à S. S. outre leſquels je lui parlai encore du droit de patronat des deux chapellenies de Sainte Petronille en l'Egliſe Saint Pierre, pour ôter une dificulté, que Monſieur le Dataire y faiſoit, non ſur la confirmation & renouvellement dudit droit de patronat pour l'avenir ; mais ſur une clauſe, que j'ai fait mettre en la ſuplication, qu'il ſoit impoſé ſilence à la partie adverſe, qui moleſte celui qui a été pourvû de l'une de ces deux chapellenies par S. S. de mon conſentement : à quoi le Pape ſe montra aſſez enclin. Je lui parlai auſſi d'ôter certains abus, qui ſe commettent par-deçà és bénéfices électifs de France, par le moyen des petites dates, qu'on apelle : de quoi auſſi il me donna très-bonne intention.

Au demeurant, pour répondre aux autres points de votre dépêche du 5. d'Août, V. M. aura vû par la mienne précédente, comme j'avois parlé au Pape de l'Evêché, qu'on prétend ériger à Nancy, & de la coadjutorie de celui de Mets, & en avois eû fort bonne réponſe. Pour laquelle faire maintenir, je ferai de tems en tems les ofices que j'eſtimerai être à propos, en atendant que j'aye reçu les procurations des Chapitres de Mets & de Toul, dont V. M. fait mention.

Je croi facilement ce qu'aucuns ont voulu dire ſur l'acommodement des diferends d'entre

le Pape & la Seigneurie de Veniſe, que S. S. ne s'aſſûre pas trop de la foi des Eſpagnols: & j'ai acrû moi-même cette défiance de tout ce que j'ai pû ſur les ocurrence de Marſeille & de Mets. Mais S. S. & ladite Seigneurie ont tant d'autres ocaſions de deſirer d'être bien enſemble [6], que cette-ci peut être comptée quaſi pour rien; & même d'autant que l'ambition & la perfidie des Eſpagnols n'a point commencé à être connuë de S. S. par la pratique, que le Comte de Fuentes avoit faite du *Donato* [7], qui fut der-

6 Paul Paruta, & André Moroſin, tous deux Nobles Venitiens, & Hiſtoriens de leur République, diſent, que la conſervation de la Religion Catholique, & de la Paix en Italie, dépend principalement de la bonne intelligence entre les Papes & la Seigneurie de Veniſe. *Ex ea animorum conjunctione*, dit le ſecond, *ac mutuis officiis, complura ad Apoſtolicæ Sedis auctoritatem, & dignitatem, ad pacem Italiæ ſervandam, Religionemque ſarciendam atque amplificandam, prodiere.* (Hiſt. Venet. lib. 8.) Et François Guichardin même, tout ennemi qu'il eſt des Venitiens dans ſon Hiſtoire d'Italie, n'a pû s'abſtenir d'avoüer, que le Siege Apoſtolique n'a point de plus vrais ni de plus certains amis, que les Vénitiens; & que nulle correſpondance ne lui eſt plus néceſſaire & plus utile que la ſienne. Quant à Clément VIII. il paroît, que cette République l'aimoit, & le révéroit très-particulierement, par l'éloge, que le même Moroſin fait de ſa perſonne & de ſon Pontificat. *Eo ingenio*, dit-il, *Clemens erat, ut licet, Quinti Fabii exemplo, in graviſſimis negotiis nimia cunctatione uti videretur, tamen nil abjectum, cuncta excelſa mente gerens, prudentiâ & dexteritate quandoque aſſequebatur, quæ vi atque impetu abſtineri minimè potuiſſent . . . Complura eaque gravia cum Republica negotia habuit, quæ licet nonnunquam acerrimè utrinque agitata, in graves diſſentiones eruptura exiſtimarentur, nihilominus moderatione animi, ad eumdem veluti ſcopum Pontifice ac Senatu collimante, felici exitu ſunt confecta.* Hiſt. Venet. lib. 16.

7 Le même Moroſin, qui a conduit ſon Hiſtoire de Veniſe, depuis l'an 1521. juſques à l'an 1615. ne parle

nierement executé à Veniſe. Et pour obéir au commandement, que V. M. me fait à ce propos, je lui dirai, que je tiens pour choſe toute aſſûrée, que les Eſpagnols n'aiment nullement le Pape, & qu'ils ne lui pardonneront jamais l'abſolution de V. M. ni la diſſolution de ſon premier mariage : n'ayant été de rien moins marris de cette derniere, que de la premiere ; jaçoit que pour s'être faite cette ſeconde en tems de paix, ils n'ont eû le moyen ni l'audace de s'y opoſer, comme ils firent à la premiere. Mais pour le beſoin qu'ils ont de S. S. en infinies choſes, & pour les graces, qu'ils en reçoivent de jour en jour, ils n'en font point de ſemblant, ains le flatent & réverent extrêmement, beaucoup plus que s'ils l'aimoient vraiement. Il connoit tout cela, & ne les aime non plus, pour n'en pouvoir avoir bonne opinion ; mais redoutant leur malice, & leur grande puiſſance, il leur rend feintiſe pour feintiſe : & ne faut point s'atendre, qu'ils viennent jamais à rupture manifeſte. Que ſi V. M. donne au Pape certaines ſatisfactions qu'il a à cœur, comme de Châteaudaufin, de la publication du Concile, & de telles autres choſes apartenans à la conſervation de la Religion Catholique, qu'elle pourra faire ſans préjudicier à l'Etat, elle ſe peut promettre le premier lieu au cœur & afection de S. S. comme je crois à la vérité, qu'il vous aime déja plus en ſon cœur,

point de ce Donat, executé à mort : lui, qui a été d'ailleurs très-exact à raconter les particularitez du procès de pluſieurs Sénateurs illuſtres. D'où je conjecture, que cette omiſſion a été volontaire en faveur de la Maiſon *Donato*, dont je remarque qu'il étoit grand ami. Temoin la Vie du Doge *Leonardo Donato*, mort en 1612. laquelle il compoſa dans les dernieres années de la ſienne.

qu'il n'en oſe faire de montre.

Quant aux Venitiens & Eſpagnols ils ne s'aimerent jamais ; & les Venitiens ſeront toujours mieux avec les Papes & le Saint Siege, & y ſeroient toujours mieux, n'étoit qu'ils ne ſe plient facilement à toutes les prétentions du Saint Siege, & ſont plus tenans de certaines leurs franchiſes & libertez [8], qu'on ne voudroit en cette Cour.

Je remercie très-humblement V. M. du Privilege qu'il vous a plû faire expedier à la requête du Duc de Seſſe, & ne manquerai de voir le Livre, dont il eſt queſtion, avant que délivrer ledit Privilege. J'ai envoyé au Général de l'Ordre de Saint Dominique la réponſe, qu'il a plû à V. M. faire à ſa Lettre, dont il ſe ſent grandement honoré, comme il m'en eſt venu remercier. Et parce que j'écrivis dernierement à Monſieur de Villeroy les cauſes pour leſquelles ce Généralat ne ſe put obtenir pour un François, je n'en ferai point ici de redite ; & ayant achevé de répondre à votredite dépêche, paſſerai aux ocurrences de deçà.

L'armée de mer, qui s'étoit réduite toute à Trepani en Sicile, en partit la nuit du 6. ve-

8 Témoin la querelle de l'Interdit de 1606. où ſaint Pierre fut contraint de tout ceder à S. Marc : L'affaire de l'Eloge de *la Sala Regia*, ſuprimé par Urbain VIII. & remis en ſon lieu par Innocent X. Le differend avec Urbain au ſujet de l'Evêché de Padouë auquel le Sénat ne voulut jamais admettre le Cardinal Cornaro, à cauſe que ſon pere étoit Doge, lorſque le Pape lui confera cet Evêché. Témoin encore la réſiſtance, que le Sénat fit toujours au Nonce Altoviti, qui vouloit aller à l'audiance ſans *la Mantelletta*. De quoi j'ai déja parlé dans les notes de la Lettre 146.

nant au 7. d'Août, comme j'écrivis par ma précédente dépêche qu'elle devoit faire, & s'en alla en Sardaigne; & dès lors chacun a penſé que ſon entrepriſe étoit en Alger. De Sardaigne elle eſt paſſée en l'Iſle de Majorque, dont il y avis ici par un homme exprès envoyé par le Duc de Parme, & portant Lettres du 15. d'Août, que ledit Duc & le ſeigneur *Carlo Doria* arriverent en ladite Iſle de Majorque le 12. d'Août avec 27. galeres; & qu'ils y atendoient le Prince *Doria* avec le reſte de ladite armée. Or dautant que de Sardaigne à Majorque il y a autant ou plus de diſtance, que de Sardaigne à Alger, cela peut faire douter, ſi ladite entrepriſe eſt pour Alger. Les galeres de Malte, qui devoient être de la partie, & qui ſe ſont trouvées en ladite armée juſques au 24. Juillet, qu'elles furent renvoyées à Malte par le Prince *Doria*, ſe trouvoient encore à Malte le 8. d'Août, ſans avoir ſuivi ladite armée. Il y en a qui diſent, que c'eſt pour competence de précédence entre elles & celles de Gennes. Autres diſent, qu'elles ſont demeurées de l'avis & ordonnance du Prince *Doria*, pour ſe faire voir en Levant, & amuſer l'armée navale du Turc, conduite par le Général Cicale [9]; lequel, comme portent les lettres de Naples du 22. d'Août, étoit parti de Negrepont pour aller au Caire y établir Gouverneur un ſien fils [10], & avoit laiſſé quel-

9 *Il eſt parlé de ce Général de l'Armée Navale Ottomane dans la Lettre 159. & dans les notes.*

10 M. de Thou parle ainſi du pere & du fils vers la fin du 127. livre de ſon Hiſtoire. *Ibi* (à Rege en Sicile) *matrem & fratrem in occurſum ejus venientes complexus eſt, fruſtraque monitus per viſcera materna, ut ſe reſpiceret, neque momentaneæ proſperitati ac potentiæ diſpendium ſalutiſ*

ques galeres, pour charger des buiſcuits & autres choſes, avec commandement de l'atendre en l'Iſle de Scio, où il devoit ſe rendre à la fin d'Août.

La cavalerie de Milan a enfin été chaſſée par le Comte de Fuentes, excepté quatre compagnies qu'il a retenuës. J'ai vû lettres de Turin, qui portent, que ledit Comte a écrit & envoyé homme exprès en Eſpagne, pour demander ſon congé. Si cela eſt vrai, ce doit être pour ce que l'on ne lui a laiſſé broüiller & troubler le monde à ſa fantaiſie. Cependant, comme l'on écrit de Milan, il a entrepris une grande œuvre, pour dreſſer la navigation de ladite ville de Milan à celle de Pavie : de quoi ceux de Milan étoient fort aiſes, & ceux de Pavie, non : dautant que ceux-ci avoient eux ſeul tout ce qui ſera porté à Milan par le canal, que ledit Comte fait dreſſer de Milan à Pavie ; & ainſi en avoient plus grande abondance, & meilleur marché, qu'ils n'auront après cette œuvre parachevée. Par autres lettres de Turin de perſonne afectionnée au ſervice de V. M. j'ai vû qu'y paſſant l'Evêque de Camerin, qui va réſider Nonce auprès de V. M. il y a été fort controllé, tant en faiſant la révérence au Duc, & aux Princes & Princeſſes, qu'en autres choſes. Entr'autres, on a fort remarqué, que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne réſida à Turin l'étant allé viſiter, & lui diſant une infinité de maux de la France, & de

æternæ poſthaberet, non propterea reſipuit; & in fortuna, quam ampliſſimam ſub illo imperio adeptus eſt, ad extremum conſenuit, relicto filio paternæ pugnacitatis & ſortis in parte herede. Le pere mourut en 1606.

la perſonne de V. M. [11] & principalement au fait de la Religion, & ſe plaignant encore du Pape ; qui ne vous connoiſſoit pas bien, & qui tenoit trop de compte de V. M. dont étoit pour advenir grands maux à la Chrétienté : ledit ſieur Evêque Nonce n'en pouvant plus endurer, lui répondit, que ni au Royaume de France, ni en la perſonne de V. M. n'y avoit point tant de mal comme l'on diſoit : Et ſur cela s'étant échaufez tous deux, vinrent à paroles, & ſe départirent mal édifiez l'un de l'autre.

Il ſe dit par cette Cour, que le Roi d'Eſpagne a fait prier le Pape de faire tenir en ſon nom aux fons de Batême l'enfant, qui naîtra de la Reine ſa femme, & que Sa Sainteté le doit faire tenir par ſon Nonce; & a envoyé à ladite Reine certaine reliques, & les drapeaux & bande benites, dont ledit enfant doit être enveloppé.

L'Elû Patriarche de Veniſe fut extraordinairement examiné par N. S. P. un jour de dimanche au ſoir 26. d'Août, & le lendemain lundi fut par S. S. propoſé & expédié de ſon Patriarcat [12] en Conſiſtoire.

11 Il ſied d'autant plus mal à tout Ambaſſadeur de mal parler des Rois, que le caractere d'Ambaſſadeur a été principalement inſtitué, pour entretenir & conſerver la bonne intelligence entre les Princes, & pour rendre de part & d'autre leur nom plus vénérable aux Nations Etrangeres. Car comme les François conçoivent une plus haute idée de leur Roi, quand ils voyent, que ſon amitié eſt recherchée, & deſirée par le Roi d'Eſpagne : de même, les Eſpagnols aprennent à reſpecter davantage le leur, lorſqu'ils voyent des Ambaſſadeurs de France à ſa Cour, & les deux Couronnes en bonne correſpondance.

12 Le Patriarcat de Veniſe eſt un *Juſpatronato*, du Sénat, qui y nomme de plein

Nous célébrâmes la fête de saint Loüis le 25. d'Août, assistant à la grande Messe vint-quatre Cardinaux, à sçavoir, *Terranova*, *Gallo*, *Camerino*, *Montelparo*, *Giustiniano*, *Monte*, *Paravicino*, *Piatta*, *Borgheſe*, *Baronio*, *Bianchetto*, *Mantica*, *Arrigone*, *Toſco*, *San-Marcello*, *Antoniano*, *Bellarmino*, *Bonviſi*, *Santiquattro*, *Aldobrandino*, *San-Giorgio*, *Ceſis*, *Deti*, & moi.

Le jour de la fête de la Décolation de saint Jean-Baptiſte 29. d'Août N. S. P. baptisa, & puis confirma treize personnes, à sçavoir, neuf Juifs & Juives, tous d'une même maison de Rome, qu'on apelle *de Regnano*; un Turc; & les trois Persiens, que j'écrivis à V. M. être demeurez, quand l'Ambassadeur Persien partit de cette ville pour Espagne. A cet acte Sa Sainteté invita vingt Cardinaux, desquels s'y en trouva dix-sept, & j'en fus un. Lesdits Cardinaux, chacun en son rang, tinrent au Baptême ou à la Confirmation un des baptisez, ou confirmez; & toucha à moi de tenir au Baptême le premier desdits trois Persiens. A tant, Sire, &c. De Rome ce 3. de Septembre 1601.

droit, *à primis urbis ennabulis*, dit le Sénateur André Morosin dans son Histoire.

LETRE CCXCI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

MONSIEUR, Depuis ma derniere, qui fut du 3. de ce mois, le droit de patronat du Roi & de la Couronne de France ſur les deux chapellenies de Sainte Petronille en l'Egliſe Saint Pierre de Rome a été confirmé & renouvellé par le Pape, qui en a ſigné le *Motu proprio*, ſur lequel ſeront expediées les Bulles: & a Sa Sainteté paſſé & aprouvé la clauſe, par laquelle eſt impoſé ſilence à la partie adverſe de celui, qui fut dernierement pourvû d'une deſdites deux chapellenies par mon conſentement, nonobſtant la dificulté, que faiſoit Monſieur le Dataire ſur ladite clauſe.

Le 13. de ce mois, jour de jeudi, arriva l'ordinaire de Lion avec votre dépêche du 18. d'Août, & le lendemain je fus à l'audiance, & remerciai N. S. P. du commencement, de ce qu'il lui avoit plû ſigner ledit *Motu proprio*, & renouveller ledit droit de patronat: & après cela lui dis la réception de ladite dépêche, le bon portement de leurs Majeſtez, le prochain voyage de Monſieur le Cardinal de Joyeuſe par deçà, & l'arrivée de Monſieur de Bethune à Lion, comme je l'avois entendu par lettre dudit Lion du 4. de ce mois. Et en continuant le propos dudit ſieur de Bethune, je lui dis comme il portoit ce que le Roi avoit aviſé de faire touchant la publication du Concile de Trente, & les Jéſuites. A quoi Sa Sainteté ne répondit autre choſe, ſinon qu'il ſeroit meshui tems de mettre fin à ces deux afaires. De-là je paſſai à ce que vous

m'écrivez tout au commencement de votredite dépêche touchant Châteaudaufin, & le dis à Sa Sainteté, laquelle me répondit, comme elle avoit fait ci-devant; à ſçavoir, que nous ne lui répondions point à propos: Qu'au lieu de Châteaudaufin n'y doit point avoir d'exercice de la nouvelle opinion par nos Edits de pacification: Que lorſque le Duc de Savoye s'en ſaiſit, il n'y en avoit point: Que moins y en a-t-il eu pendant que ledit Duc l'a tenu: Que tout auſſi-tôt qu'il l'a eu rendu, nous y avons mis un Gouverneur ou Capitaine huguenot, lequel incontinent y a fait venir & établi un ou pluſieurr Miniſtres, qui y font tout de même qu'à Geneve: Que c'eſt de cela que Sa Sainteté s'eſt plainte, & ſe plaint, & à quoi le Roi devoit jà avoir donné ordre. Mais au lieu de cela, nous lui parlions des vallées, & d'autres choſes, qui n'apartenoient point au fait particulier dont il s'agit. Voilà, Monſieur, juſtement ce que le Pape me répondit. A quoi je n'eûs point de réplique, me ſemblant qu'il a raiſon: mais lui dis ſeulement, que je m'aſſûrois. que le Roi le contenteroit, & donneroit bon ordre à tout. Et de fait, Monſieur, ſi nous ne pouvons ou ne voulons donner ordre à ceci, qui, outre la juſtice, importe tant au contentement du Pape, & de toute cette Cour, & de toute l'Italie, & à la réputation, afaires, & ſervice de S. M. par-deçà; je ne ſçaurois plus que dire en cette matiere.

Je ne lui euſſe point parlé de Madame, ſœur du Roi, ne pouvant lui en dire bonnes nouvelles; mais il m'en demanda: qui fut cauſe que je lui répondis à la vérité ce que vous m'en écriviez: & lui s'émerveillant de l'opiniâtreté, j'ajoûtai, que ceux-là, qui ſont les plus diſi-

les à ſe réſoudre, ſont auſſi puis après les plus fermes & conſtans, quand ils ſe ſont une fois réſolus au bien.

Après cela, je lui dis comme de moi-même, que par la dépêche, que j'avois reçûë, je ne voyois point, que du côté d'Eſpagne on eût encore donné aucune ſatisfaction au Roi, touchant l'afront, qui avoit été fait à ſon Ambaſſadeur; & que cela pourroit cauſer quelque grand mal. S. S. me répondit, qu'elle en avoit écrit au Roi d'Eſpagne, & étoit d'ailleurs aviſée par ſon Nonce, qu'il travailloit fort à acommoder les choſes, & lui en donnoit bonne eſperance: Qu'il faloit auſſi, que nous de notre côté nous contentaſſions de ce qui s'en pourroit raiſonnablement tirer, & ne nous laiſſaſſions échaper des mains la Paix, qui nous étoit ſi bien.

Cela parachevé, je lui dis, que la ſemaine ſuivante ſeroient les quatre-tems, & que je ne m'enquerois point, s'il feroit promotion, ou non; & croyois plutôt, qu'il n'en feroit point, qu'autrement: mais en tout évenement j'avois eſtimé lui devoir ramentevoir les deux ſujets, dont le Roi l'avoit fait ſuplier par ci-devant. Il ſe prit à rire, & à ſecoüer ſes bras, ſans me répondre un ſeul mot: ce qui pourroit être pris pour quelque ſoupçon de promotion, & même dautant que Monſieur le Cardinal Aldobrandin, quand je lui dis ce que deſſus, ne me répondit non plus. Toutefois j'ineline plutôt à croire, qu'il ne s'en fera rien pour cette fois. Je ne voulus lui rien dire des François, qui vont par fois à la guerre aux Païs-bas: les uns au camp des Archiducs; les autres en celui du Comte Maurice: ni de l'Agent, que les Etats tiennent près le Roi, dautant qu'il y a été répondu ci-devant

à diverſes fois. Mais j'ai bien noté ce qu'il vous a plû m'en écrire, pour m'en aider, ſi on m'en parle de nouveau. Moins encore voulus-je parler à Monſieur le Cardinal Aldobrandin du commandement, qu'a eu Monſieur de Freſne-Canaye ſur le fait des viſites, me contentant de ce que je lui en ai dit ci-devant. C'eſt le principal de ce qui ſe paſſa en ladite audiance: maintenant je répondrai au reſte de votredite dépêche.

J'ai vû la copie de la lettre de Monſieur de Refuge, & reconnu la diligence, dont il uſe, pour avoir de l'Abbé d'Ambournay copie collationnée des privileges, jadis acordez par les Papes aux Ducs de Savoye ſur la nomination des bénéfices de Breſſe, & de leurs autres païs: & puiſqu'il ne tenoit, comme il ſemble, qu'à trouver qui collationnât leſdites privileges, j'eſtime que vous ne tarderez guére à recevoir leſdites copies.

Je n'ai encore pû avoir chez moi l'oncle auquel le ſieur *Marcheſetto* m'a remis pour les trois cens écus, que le Roi lui a deſtinez: mais je ne ceſſerai que je ne les lui aye délivrez. J'eſtime, qu'ils retardent tant l'un & l'autre, afin qu'on ne les eſtime plus cupides de profit, que de l'honneur & réputation. Quant à *Gian Villano*, j'oubliai dernierement à vous faire mention d'une lettre, qu'il écrivoit au Roi, & n'ai point changé d'avis depuis la réponſe, que je lui fis moi-même, dont je vous écrivis par ma lettre du 23. de Juillet.

Quant au Pere Texere, Jacobin Portugais, je lui aſſiſtai volontiers: mais, pour bons reſpects, je n'ai pas trouvé bon, qu'il s'en ſoit

vanté, & m'ait nommé [1] en un Ecrit, qu'il a composé depuis à Veniſe, ſous le nom d'un Caſtillon : lequel Ecrit on parle encore de faire imprimer. S'il vous va voir, comme je m'aſſûre qu'il fera, je vous prie de le lui dire.

J'ai envoyé à Monſieur le Sacriſtain du Pape la lettre, qu'il a plû au Roi lui écrire, dont il a été très-aiſe, & s'en tient fort honoré. La premiere fois que je le rencontrerai, j'y ajoûterai encore les belles paroles, comme l'on dit en ce païs-ci.

Vous m'avez annoncé une très-bonne nouvelle, que Monſieur le Cardinal de Joyeuſe devoit venir bientôt par-deçà ; dautant qu'outre qu'il m'a toujours été très-bon ſeigneur en particulier, je m'aſſûre, que ſon ſéjour en cette Cour tournera grandement au ſervice du Roi, & à la réputation de la France.

Je ne vous ſçaurois rien dire pour cette heure de l'alliance, qu'on a dit au Roi qui ſe traite pour le Roi de Pologne, n'en ayant rien entendu juſques ici, & étant choſe qui peut être, & n'être point. Je ferai ce que je pourrai pour en ſçavoir la vérité ; & encore qu'il y ait du hazard à s'en enquêter, ſi eſt-ce que je croi, que comme de moi-même je m'en adreſſerai à celui même qu'on dit la traiter, avec lequel j'ai quelque amitié & confiance, & vous rendrai compte de ce que j'en aprendrai. Cependant, pour fin

1 Il eſt ſouvent dangereux d'obliger des indiſcrets. Comme il y a des plaiſirs qui ſe font par oſtentation, c'eſt-à-dire, afin qu'ils ſoient publiez par ceux à qui ils ſont faits ; il y en a d'autres auſſi, dont on ne demande point d'autre récompenſe que de n'en parler jamais, non plus que des faveurs qu'on reçoit des Dames.

de la préſente, je vous écrirai des ocurrences de deçà.

Le comperage du Pape avec le Roi d'Eſpagne, touchant l'enfant qui doit naître de la Reine d'Eſpagne, dont j'écrivis par ma précédente dépêche, m'a été confirmé, & enſemble les préſens, que S. S. envoye pour ledit enfant.

Depuis ma derniere eſt venu avis, comme le Prince *Doria* étoit arrivé le 22. d'Août, avec le reſte de l'armée de mer, en l'Iſle de Majorque, où dès le 12. étoient arrivez, avec 27. galeres, le Duc de Parme, & le ſieur *Carlo Doria*; & que toute ladite armée, en nombre de 68. galeres, étoit partie le 28. d'Août, pour aller en Alger: mais il s'en peut douter, pour la raiſon que je touchai pour madite lettre derniere. Et d'autant que ladite Iſle de Majorque eſt ſans comparaiſon, beaucoup plus près de France, que d'ici, & que l'Eſpagne, ou déſormais les nouvelles de ladite armée iront premierement, touche la France, vous les ſçaurez plutôt par-delà, que nous ici. Tellement qu'il ne ſera plus beſoin que je me mette en peine de vous en écrire.

Auſſi eſt venu avis, que les galeres de Malte couroient la côte de la Morée, & que les gens de guerre deſdites galeres étoient entrez par eſcalade en un Fort apellé en langue Turqueſque, *Panana*, autrement *Geneocaſt*, près *Maina*[2], & y avoient pris un bon nombre de Turcs, & encloüé l'artillerie, ne la pouvant emmener, nonobſtant que le Cicala ſût à *Mamacino*, auſſi en la Morée, avec quarante galeres, en ayant

2 C'eſt un Canton de la Morée, apellé *Braccio di Maina*.

ſeulement envoyé quatre en Egypte pour la conduite de ſon fils, deſtiné Gouverneur en ces quartiers-là *.

Le Comte de Lemos, Viceroi de Naples 3, a été griévement malade d'une diſſenterie avec fiévre ; mais à préſent il ſe porte tellement, qu'on le tient pour être hors de danger. Il y a ici des députez du Clergé d'Eſpagne, pour ſe plaindre de la conceſſion, faite par le Pape à leurs Rois, de trois millions par an, pour ſix ans, ſur ledit Clergé ; & particuliérement de ce que S. S. a permis, que l'execution s'en fît par les Miniſtres mêmes du Roi d'Eſpagne. La plainte en a jà été faite, non ſans beaucoup d'aigreur, du côté deſdits députez, & de déplaiſir du côté de S. S.

J'écrivis par ma derniere, comme le Patriarche de Veniſe avoit été examiné un dimanche, 26. d'Août. Depuis j'ai ſçû, que l'Ambaſſadeur de Veniſe avoit auparavant fait grande inſtance, & comme une eſpece de proteſtation, que ledit Patriarche ne fût point examiné 4, &

* *Voyez la* 10. *note de la lettre précédente.*

3 *Don Franciſco de Caſtro, Comte de Lemos*, qui avant que d'avoir de la barbe au menton, commença à remplir les plus grands poſtes de la Monarchie d'Eſpagne, ſçavoir, de Préſident du Conſeil des Indes, de Viceroi de Naples, & de Préſident d'Italie, & s'en étoit aquité avec une ſatisfaction univerſelle. C'eſt comme en parle Don Juan Vitrian dans le 61. chapitre de ſon Commentaire ſur Comines. Il ajoûte que ce Seigneur fut diſgracié enſuite, & relegué dans ſon Château de Monfort en Galice, pour une bruſquerie qu'il fit en face (*cara à cara*) à Philippe III. ſur le chemin de l'Eſcurial à Madrid.

4 L'Ambaſſadeur de Veniſe avoit raiſon de s'opoſer à cet examen, parce qu'il afoibliſſoit le droit, qu'a la République de nommer à ce Patriarcat ; en ce que le Pape pourroit, quand il voudroit

que nonobſtant, ledit jour de dimanche, Monſieur le Cardinal Aldobrandin ayant convié ledit Patriarche à dîner, le retint juſques à environ les vingt heures, & puis le mena en ſon caroſſe chez le Pape, pour être examiné, ſans lui en avoir rien dit auparavant. L'examen fut fort doux, & fait par le Pape même, & en jour de dimanche, là où les autres examens ſe font le jeudi : & toutefois ce fut en préſence d'une partie des Cardinaux, qui ſont de la Congregation de l'examen. Ledit Ambaſſadeur de Ve-

refuſer les bulles au ſujet nommé, ſous couleur de ne pas trouver en lui la capacité requiſe. Ce qui ſeroit acuſer le Sénat d'avoir fait un mauvais choix. Et d'ailleurs, diſoit cet Ambaſſadeur au Pape, pluſieurs refuſeront cette Dignité, quoique très-dignes de la remplir, pour ne pas commetre leur réputation au hazard d'un refus. Il n'y aura pas toujours un Clément VIII. aſſis dans la Chaire de ſaint Pierre : tel pourra lui ſucceder, qui n'aura pas la même habileté, la même ſageſſe, la même prudence, qui ne ſe payera pas de raiſon, comme lui, & qui n'aimera pas la République de Veniſe, comme il fait. Eſt-il juſte, qu'un Sénateur élevé dans le ſein de la République, nourri dans le maniement des grandes affaires, dans les Ambaſſades, & dans les Conſeils publics, paſſe par un examen ſcolaſtique, & faſſe le métier d'un petit Bachelier, pour être jugé digne d'une Dignité, qui demande un homme meur, & conſommé ? [Telles étoient les raiſons de Jean Mocenigue, ou plutôt de tout le Sénat de Veniſe : mais le *Zane* ne laiſſa pas d'être examiné, ainſi que le Cardinal d'Oſſat le raconte ici. Durant l'Interdit de Veniſe, Paul V. ne voulut point admetre ſans examen, le ſeigneur *Franceſco Vendramino*; mais après l'acommodement, il l'admit, & le ſacra lui-même. Et pour témoignage de ſa réconciliation ſincere avec la Seigneurie, & de l'eſtime, qu'il faiſoit de ſon bon Gouvernement, il envoya un bref au Sénat, par lequel il déclaroit les Patriarches de Veniſe futurs, exemts de tout examen.

niſe, fâché de ce que ledit examen avoit été fait contre ſon inſtance & expectation, dépêcha incontinent un courrier en diligence vers la Seigneurie, lui rendant compte de ce qui s'étoit paſſé, & la ſupliant de lui commander ce qu'il auroit à faire. Cependant, il ne fut point à l'audiance le vendredi ſuivant, dernier jour d'Août ; & ledit Courrier fut de retour le dimanche, premier jour de ce mois, portant avis, que la Seigneurie étoit demeurée contente de ce qui s'étoit paſſé, & commandement audit Ambaſſadeur d'en remercier Sa Sainteté. Ce que ledit Ambaſſadeur alla expoſer au Pape le jour même de l'arrivée dudit courrier. On penſe que la Seigneurie en ait uſé ainſi, non pour plaiſir qu'elle en ait pris, mais pource que c'étoit choſe faite, & qu'il n'y avoit plus de remede 5.

Monſieur le Cardinal Aldobrandin a acheté du Duc d'Urbain le palais d'Urbain en la ruë du Cours, auquel ont logé depuis un fort longtems les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ; & le Duc de Seſſe y loge encore à préſent. Le prix eſt de trente-cinq mille écus, & la dépenſe, que ledit ſeigneur Cardinal deſſeigne d'y faire pour le méliorer, montera à beaucoup plus. Ledit Duc de Seſſe eſt après à trouver un autre palais, jaçoit que ledit ſeigneur Cardinal lui ait dit, qu'il pourroit continuer d'y demeurer autant qu'il lui plairoit.

Monſieur le Cardinal *Gallo* écrivit au Roi & à à la Reine par l'ordinaire paſſé. Depuis il m'a dit, que c'étoit pour avoir des Reliques de ſaint Louis, ſi elles étoient tenuës en lieu ouvert ;

5 *Quoquo modo acta, quia ipſe comprobavit.* Tacite. *mutari non poterant, Sena-*

ou de quelque autre Saint. Il ſera bon de le gratifier de tout ce qui ſe pourra. Il eſt Evêque d'Oſimo, près Notre-Dame de Lorete, & a fait faire une Chapelle, & un certain Reliquaire, où il met toutes les Reliques qu'il peut recouvrer.

Le Pape écrit un bref au Roi en faveur de M. Perrin, ſon Sousdataire, lequel bref ſera préſenté par M. le Nonce nouveau. Je vous prie de continuer à aider ledit ſieur Perrin, & tant faire, qu'il ſoit paiſible de ſon Abbaye, y ayant déja trop long-tems que cette afaire traîne, plus qu'il ne nous ſeroit beſoin, pour maintenir ici la réputation de la juſtice, & de la révérence, que nous devons au Saint Siege, & pour être gratifiez des graces, que nous en deſirons.

Après vous avoir écrit ce que deſſus, arriva hier au ſoir à deux heures de nuit un extraordinaire expedié de Lion pour vacance de quelques bénéfices, par lequel j'ai reçûs la dépêche, qu'il vous plût me faire à Montreüil le dernier d'Août. Aux principaux points de laquelle ſervira de réponſe le contenu ci-deſſus, & particulierement au fait de Monſieur de la Rochepot, & de Châteaudaufin, dont je vous ai écrit avoir parlé au Pape en ma derniere audiance. A quoi je n'ai rien à ajouter, ſinon premierement, qu'en l'Edit de pacification de l'an 1577. article 10. & en l'Edit de Nantes 1598. article 14. il eſt expreſſément prohibé de faire aucun exercice de la nouvelle Religion és terres & païs du Roi, qui ſont deçà les monts. 2. Que le lieu & place de Châteaudaufin eſt deçà les monts. 3. Que pendant le tems que Monſieur de Savoye a tenu cette place, ledit exercice n'y a point été. 4.

Qu'on dit, qu'avant que ledit Duc de Savoye l'ocupât, ledit exercice n'y étoit non plus, & n'y fut jamais établi par autorité publique. Et ſi quelquefois les huguenots y ont prêché ç'a été par uſurpation de quelques ſoldats huguenots de ladite garniſon, & pour peu de tems. A quoi nous avons à répondre préciſément, & parler de ladite place, & non des Vallées. 5. Je vous prie de croire, que ce que j'en ai écrit ci-devant, n'a point été pour contenter le Pape, auquel néanmoins je deſire, comme je dois, tout juſte contentement : mais ç'a été pour le bien du ſervice du Roi au temporel même, & pour la réputation de S. M. auprés du Saint Siege, & en toute l'Italie ; qui me fait & me fera toujours deſirer, qu'en ladite place on faſſe ceſſer cette nouveauté, quand bien il faudroit récompenſer ces gens ailleurs delà les monts ; auſquels néanmoins, étant les choſes comme deſſus, il n'eſt dû aucune récompenſe.

Je vous remercie bien humblement de la lettre du Roi à Monſieur le Grand-Maître de Malte, en faveur du Chevalier de Torrés, frere de Monſieur l'Archevêque de Montreal : laquelle conſolera grandement les deux freres, & les obligera d'autant plus à afectioner les afaires & le ſervice de S. M.

Tout maintenant je viens d'entendre, qu'il eſt venu avis, que l'armée de mer du Roi d'Eſpagne, qui étoit partie de Majorque le 28. d'Août, s'en retourna en la même Iſle pour avoir été batuë de la tourmente [6], & avertie, que l'entrepriſe d'A-

6 *Andreas Auria*, dit André Moroſin, *cùm ſinuoſis flexibus cunctos diù ſuſpenſos detinuiſſet, tandem cum univerſa claſſe ad Majorem Balearicam* (l'Iſle de Majorque) *pervenit, & quinto Kal. Septembris in Africam tra-*

ger étoit découverte. Vous le devrez ſçavoir par-delà avant que cette-ci arrive à vous : comme auſſi, ſi elle aura pris autre route, que celle d'Alger, pouvant être que ce n'ait jamais été leur intention, ains que leur deſſein fût ailleurs, comme en Irlande, ou en Angleterre même, en changeant de vaiſſeaux ſur la mer Oceane ; ainſi que vous aurez pû voir par mes précédentes dépêches, que je m'en ſuis douté quelquefois. A tant, Monſieur, &c. De Rome, ce 17. Septembre 1601.

uit, bidui ſpatio in conſpectum Algerii ſe dedit, navarchis nonnullis ad pernoſcendam loci naturam ſitumque præmiſſis. Qui cùm, vento longiùs abrepti, nihil ea die efficere potuiſſent, poſtero inani oſtentatione inſumpto, vento ſe ſe intendente, ad Majorem Balearicam revertitur. Sicque ſelecto milite, principibus ac claris viris inſtructa claſſis omnium expectationem eluſit: in Auriam pleriſque probra congerentibus, quod inani labore animo ab expeditione alieno, eam provinciam ſuſcepiſſet. aliis contrà prudenter egiſſe affirmantibus, quòd maritimarum virium robur haud dubiis periculis, eorum quæ Carolo (V.) ſucceſſerant memor, non objeciſſet. Hiſt. Ven. lib. 16.

Fin du quatriéme Tome.

701866

OCLC 7286765